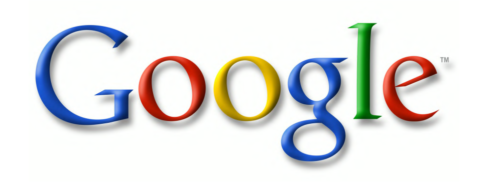
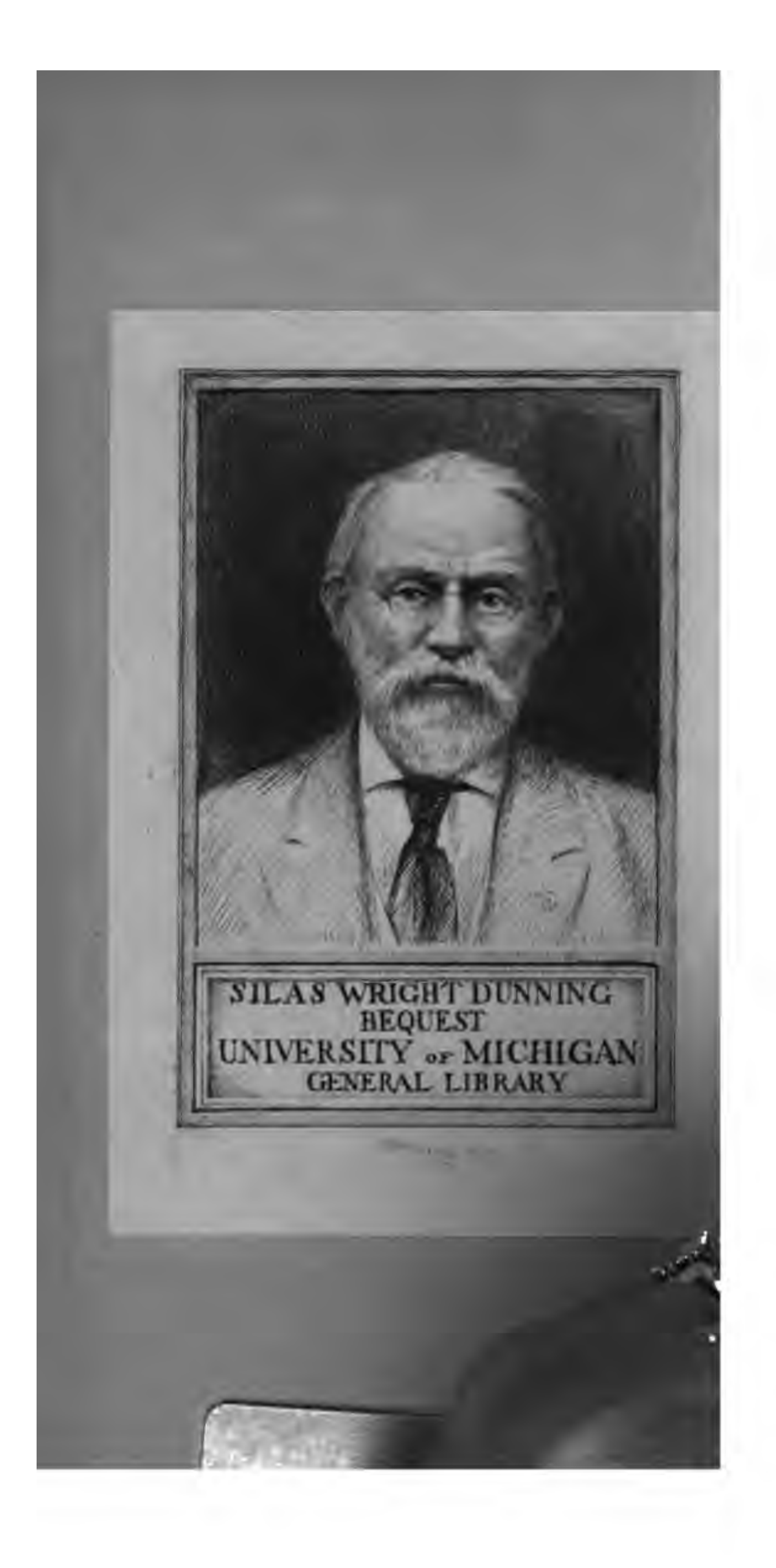





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN





CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE AU CANU, 34

—

1903

INDEX

PARTIE SCIENTIFIQUE

I

ÉTUDE SUR UNE GÉNÉRALISATION

DE

LA PROPRIÉTÉ FONDAMENTALE

DU POTENTIEL

PAR

M. A. de SAINT-GERMAIN

Doyen honoraire de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

ÉTUDE SUR UNE GÉNÉRALISATION

DE

LA PROPRIÉTÉ FONDAMENTALE DU POTENTIEL

Je me propose de développer ici la substance d'une Note que l'Académie des Sciences m'a fait l'honneur d'insérer au compte-rendu de sa séance du 9 novembre 1903.

Considérons une masse S dont chaque élément exerce sur un point A une attraction égale au produit de la masse dm de l'élément par une fonction $\varphi(u)$ de sa distance u au point A. Quand ce point ne fait pas partie de la masse attirante, on sait former sans difficulté une fonction V des coordonnées x, y, z du point A, telle que ses dérivées partielles $\frac{\partial V}{\partial x}$, $\frac{\partial V}{\partial y}$, $\frac{\partial V}{\partial z}$ soient égales aux composantes de l'attraction suivant les axes OX, OY, OZ supposés rectangulaires : cette fonction est le potentiel. Mais lorsque le point A fait partie de la masse attirante et que $\varphi(u)$ devient infinie pour u égal à zéro, il n'est plus aussi facile de voir s'il existe pour le point A un potentiel dont les dérivées par-

tielles soient égales aux composantes de l'attraction; toutefois, son existence a été très nettement établie pour le cas où la masse S est continue et exerce son attraction suivant la loi de Newton. Je vais montrer qu'il existe encore un potentiel, dont les dérivées sont égales aux composantes de l'attraction, à l'intérieur de la masse attirante, quand $\varphi(u)$ est de la forme $\frac{\lambda}{u^n}$, λ désignant une constante et n un nombre inférieur à 4. Le potentiel, égal à $\frac{\lambda}{n-1}\Sigma\frac{dm}{u^{n-1}}$, est bien déterminé pour les points extérieurs à S; mais, pour les points de la masse, il devient infini dès que n atteint ou dépasse 4 et il n'y a pas lieu d'envisager ses dérivées.

Considérons une masse continue S dont chaque élément dm exerce sur un point A, appartenant à S, une attraction $\frac{\lambda dm}{u^n}$, n étant < 4, et où la densité en chaque point soit une fonction holomorphe des coordonnées de ce point. Soit M un point situé à une distance très petite u du point A; j'appelle θ l'angle de AM avec une droite AX′ parallèle à OX, ψ l'angle du plan MAX′ avec YOX: si, au point A, de coordonnées x, y, z, la densité est égale à ρ, au point M elle sera

$$(1)\quad \rho_1=\rho+u\left(\cos\theta\frac{\partial\rho}{\partial x}+\sin\theta\cos\psi\frac{\partial\rho}{\partial y}+\sin\theta\sin\psi\frac{\partial\rho}{\partial z}\right)+\ldots\ldots=\rho+\alpha u;$$

la valeur de α est finie et dépend de la direction AM.

Du point A comme centre, je décris une sphère (σ) de rayon très petit ε et je décompose S en deux parties, l'une S_1 intérieure à (σ), l'autre S_2 extérieure à la sphère. Soient X, X_1, X_2 les composantes, parallèles à OX, des attractions exercées sur A par les masses S, S_1, S_2 ; V, V_1, V_2 les potentiels de ces masses au point A. On a les identités

$$X = X_1 + X_2, \qquad \frac{\partial V}{\partial x} = \frac{\partial V_1}{\partial x} + \frac{\partial V_2}{\partial x},$$

pourvu seulement que les expressions qui y figurent aient une valeur déterminée. Or, comme le point A ne fait pas partie de S_2, X_2 et $\frac{\partial V_2}{\partial x}$ ont des valeurs déterminées et égales entre elles; on a donc

$$X - \frac{\partial V}{\partial x} = X_1 - \frac{\partial V_1}{\partial x}.$$

Nous démontrerons qu'en prenant ε suffisamment petit, on peut être assuré que la valeur du second membre est moindre que toute quantité assignable, tandis que le premier membre a une valeur déterminée: cette valeur ne peut différer de zéro, d'où résultera la proposition énoncée pour la composante parallèle à OX ; il en sera évidemment de même pour les deux autres composantes.

Considérons d'abord X_1. Au moyen des coordonnées polaires u, θ, ψ je décompose S_1 en éléments et j'ai, pour la masse de l'un d'entre eux :

$$dm = (\rho + \alpha u)\, u^2 \sin\theta\, du\, d\theta\, d\psi$$

La composante de l'attraction de S_1 suivant OX est

$$(2) \begin{cases} X_1 = \lambda\rho \int_0^{2\pi} \int_0^{\pi} \int_0^{\varepsilon} \dfrac{\sin\theta \cos\theta \, du \, d\theta \, d\psi}{u^{n-2}} \\ \quad + \lambda \int\int\int \dfrac{\alpha \sin\theta \cos\theta \, du \, d\theta \, d\psi}{u^{n-3}}. \end{cases}$$

La première intégrale, qui représenterait une composante de l'attraction d'une sphère homogène sur son centre, est nulle; la seconde, d'après un théorème bien connu, a pour valeur

$$(3) \quad \lambda\beta \int\int\int \frac{\sin\theta \, du \, d\theta \, d\psi}{u^{n-3}} = \frac{2\pi\lambda\beta}{4-n} \varepsilon^{4-n} = X_1,$$

β désignant une quantité comprise entre la plus petite et la plus grande des valeurs que prend $\alpha \cos\theta$ à l'intérieur de (σ). Puisque $4-n$ est positif, on voit que X_1 décroit indéfiniment avec ε et que la composante X a une valeur finie. J'ajoute que cette valeur est bien déterminée. Donnons à ε une valeur fixe et décomposons la sphère (σ) en une infinité de couches sphériques concentriques dont les rayons vont en diminuant indéfiniment : X sera exprimé par une série dont les termes sont les composantes de l'attraction des couches successives : d'après l'équation (3) appliquée à une sphère de rayon ε_p, tous les termes qui suivent celui de rang p ont une somme aussi petite qu'on veut quand on prend p assez grand et, par suite, ε_p assez petit : c'est un carac-

tère général de convergence de la série : donc X est finie et déterminée.

On peut remarquer que si A est sur la surface de S, le champ des intégrales (2) est réduit à une demi-sphère et la première de ces intégrales devient infinie dès que n est $\geqq 3$, les éléments de l'intégrale relative à θ n'étant plus deux à deux égaux et de signes contraires ; dans ce cas, l'attraction sur A serait infinie.

Cherchons maintenant $\frac{\partial V_1}{\partial x}$. Je mène, parallèlement à OX, un vecteur AA′ de longueur h moindre que ε et j'appelle V_1' le potentiel de S_1 au point A′ ; $\frac{\partial V_1}{\partial x}$ sera égal à la limite de $\frac{V_1' - V_1}{h}$ quand h tendra vers zéro. On sait former immédiatement, pour notre loi d'attraction, l'expression du potentiel en un point donné ; pour le point A, cette expression devient

$$(4)\quad V_1 = \frac{\lambda}{n-1}\int_0^{2\pi}\int_0^{\pi} \sin\theta\, d\theta\, d\psi \int_0^{\varepsilon} \frac{\rho + \alpha u}{u^{n-3}}\, du;$$

on reconnaît que cette expression est finie pour $n < 4$, mais infinie pour les valeurs de $n \geqq 4$.

En désignant par u' la distance du point A′ au point quelconque M, la densité en ce point pourra se représenter sous la forme

$$\rho_1 = \rho + h\frac{\partial \rho}{\partial x} + u'\left(\cos\theta'\frac{\partial \rho}{\partial x} + \sin\theta'\cos\psi\frac{\partial \rho}{\partial y} + \dots\right)$$
$$+ \dots = \rho + \alpha' u' + a' h,$$

α' étant composé avec u', θ', ψ comme α (1) avec u, θ, ψ et a' étant fonction de u', θ', ψ et h. V_1' aura une expression analogue à (4), si ce n'est qu'il faudra faire varier u' de zéro à $\varepsilon + k$, k étant une fonction de θ qui tendra vers zéro en même temps que h.

$$V_1' = \frac{\lambda}{n-1}\int_0^{2\pi}\int_0^{\pi} \sin\theta' d\theta' d\psi \int_0^{\varepsilon+k} \frac{\rho + \alpha' u' + a' h}{u'^{n-3}} du'.$$

Dans les intégrales définies, nous pourrons remplacer u' et θ' par u et θ ; du résultat obtenu et de l'équation (4) on déduit immédiatement la relation :

$$(5)\ \frac{n-1}{\lambda}\ \frac{V_1'-V_1}{h} = \int_0^{2\pi}\int_0^{\pi} \rho \sin\theta\, d\theta\, d\psi \int_{\varepsilon}^{\varepsilon+k} \frac{1}{h}\frac{du}{u^{n-3}}$$

$$+ \int\int \sin\theta\, d\theta\, d\psi \int_{\varepsilon}^{\varepsilon+k} \frac{\alpha}{h} u^{4-n} du$$

$$+ \int\int \sin\theta\, d\theta\, d\psi \int_0^{\varepsilon+k} \frac{a\, du}{u^{n-3}}.$$

Il s'agit de voir ce que devient le second membre lorsque h tend vers zéro et, d'abord, quelle est la limite de $\frac{k}{h}$. Soit P le point où la droite A'M coupe la surface (σ) : le triangle AA'P donne

$$\varepsilon^2 = (\varepsilon + k)^2 + h^2 + 2h(\varepsilon + k)\cos\theta ;$$

Développant, réduisant et divisant par h, on a

$$(2\varepsilon + k)\frac{k}{h} + h + 2(\varepsilon + k)\cos\theta = 0,$$

d'où l'on conclut que $\lim \frac{k}{h}$ est égale à $-\cos\theta$, résultat qu'on peut obtenir aussi en projetant le contour A'AP sur A'P. Cela posé, on a

$$\lim \int_{\varepsilon}^{\varepsilon + k} \frac{1}{h}\frac{du}{u^{n-3}} = \frac{1}{\varepsilon^{n-3}} \lim \frac{k}{h} = -\frac{\cos\theta}{\varepsilon^{n-3}};$$

$$\lim \int_{\varepsilon}^{\varepsilon + k} \frac{\alpha}{h} u^{4-n}\, du = -\alpha\varepsilon^{4-n}\cos\theta.$$

Si donc, dans l'équation (5), je fais tendre h vers zéro, les deux premières intégrales triples auront pour limites respectives

$$-\frac{\rho}{\varepsilon^{n-3}}\int\int \sin\theta\cos\theta\, d\theta\, d\psi, \quad -\varepsilon^{4-n}\int\int \alpha\sin\theta\cos\theta\, d\theta\, d\psi;$$

la première est égale à zéro, la seconde à $-2\pi\beta_1\varepsilon^{4-n}$, β_1 étant un nombre compris entre la plus grande et la plus petite valeur de $\alpha\cos\theta$ sur la surface (σ). Dans la troisième intégrale triple, on prendra ε, au lieu de $\varepsilon + k$, pour la limite supérieure de l'intégrale relative à u, et si b désigne une valeur intermédiaire entre celles que prend a dans le domaine (σ), on aura pour l'intégrale, à la limite,

$$b\int\int \sin\theta\, d\theta\, d\psi \int_0^{\varepsilon} \frac{du}{u^{n-3}} = \frac{2\pi b}{4-n}\varepsilon^{4-n}.$$

On tire alors de l'équation (5), en y faisant tendre h vers zéro,

$$\frac{\partial V_1}{\partial x} = \frac{2\pi\lambda}{n-1} \varepsilon^{4-n} \left(\frac{b}{4-n} - \beta_1\right).$$

$\frac{\partial V_1}{\partial x}$ décroit indéfiniment avec ε et nous savons en conclure que $\frac{\partial V}{\partial x}$ a une valeur finie et déterminée.

En résumé, nous avons

$$(6)\quad X - \frac{\partial V}{\partial x} = X_1 - \frac{\partial V_1}{\partial x} = \frac{2\pi\lambda\varepsilon^{4-n}}{(n-1)(4-n)}\Big[(n-1)\beta + (4-n)\beta_1 - b\Big]$$

$X - \frac{\partial V}{\partial x}$ a une valeur fixe, qui est certainement inférieure à toute quantité assignable, puisqu'on peut prendre ε aussi petit que l'on veut: cette valeur est nécessairement zéro et il existe un potentiel dont la dérivée $\frac{\partial V}{\partial x}$ est égale à X ; de même $\frac{\partial V}{\partial y}$ et $\frac{\partial V}{\partial z}$ sont égales aux deux autres composantes de l'attraction.

Le trinome entre crochets dans l'équation (6) est nul quel que soit ε : mais, si ε est infiniment petit, on voit aisément que β_1 est égal à β et b à sa valeur principale $\frac{\partial \rho}{\partial x}$; il en résulte que β est égal à $\frac{1}{3}\frac{\partial \rho}{\partial x}$ et que l'attraction de la sphère de rayon infiniment

petit sur son centre a pour composante suivante OX

$$X_1 = \frac{2}{3}\lambda\pi \frac{\varepsilon^{4-n}}{4-n}\frac{\partial\rho}{\partial x}:$$

on eût obtenu ce résultat en remplaçant, dans l'expression (2) de X_1, α par sa valeur principale mise en évidence dans l'équation (1).

J'appliquerai brièvement la proposition que j'ai établie à la recherche de l'attraction exercée par une sphère homogène de rayon R sur l'un de ses points A, quand n est égal à 3. En supposant l'origine au centre de la sphère et le point A sur OX, on a

$$V = \frac{1}{2}\lambda\rho \int \int \int \sin\theta \, du \, d\theta \, d\psi.$$

Supposons qu'une demi-droite issue du point A, et dont la direction est déterminée par les valeurs de θ et de ψ, rencontre la surface de la sphère en un point P, tandis que son prolongement la coupe en P' : si nous prenons tous les éléments situés sur la droite considérée, l'intégrale relative à u sera égale à PP', égal lui-même à $2\sqrt{R^2 - x^2\sin^2\theta}$. Mais alors, pour prendre tous les éléments de la sphère, il suffit de faire varier θ de zéro à $\frac{\pi}{2}$, et l'on aura, à l'aide d'une quadrature facile,

$$V = \lambda\rho \int_0^{2\pi}\int_0^{\frac{\pi}{2}} \sqrt{R^2 - x^2\sin^2\theta}\,\sin\theta\, d\theta\, d\psi$$

$$= \pi\lambda\rho\left[R + \frac{R^2 + x^2}{2x}\operatorname{Log}\frac{R + x}{R - x}\right].$$

Pour calculer les composantes de l'attraction, on ne supposera plus que A soit situé sur OX et on remplacera, dans l'expression de V, x par r, égal à $\sqrt{x^2 + y^2 + z^2}$; prenant alors les dérivées, on trouve

$$X = \frac{\partial V}{\partial x} = -\pi\lambda\rho \left[\frac{R^2 + r^2}{2r^3} \operatorname{Log} \frac{R + r}{R - r} - \frac{R}{r^2} \right] x,$$

$$Y = \frac{y}{x} X, \quad Z = \frac{z}{x} X.$$

On retrouve ces formules par un calcul direct, et on peut vérifier que l'attraction est infinie si A est à la surface de la sphère. Le théorème d'Ivory donnerait l'attraction sur un point extérieur :

$$X = -\pi\lambda\rho \left[\frac{R^2 + r^2}{2R^2} \operatorname{Log} \frac{r + R}{r - R} - \frac{1}{R} \right] x \ldots\ldots$$

On verrait aussi que ΔV n'a pas une valeur simple comme dans le cas de l'attraction newtonienne ; mais cela sort de notre sujet.

II

HUITRES

ET

FIÈVRE TYPHOÏDE

PAR

M. le Docteur VIGOT

Membre du Conseil départemental d'Hygiène.

Membre titulaire.

HUITRES

ET

FIÈVRE TYPHOÏDE

Il y a une dizaine d'années, on crut trouver dans l'ingestion des huîtres la cause de certains cas de fièvre typhoïde.

En 1894, Conn relate une épidémie de fièvre typhoïde à l'Université de Wesleyan, épidémie occasionnée par des huîtres contaminées.

En 1895, M. Wilson, de Florence, signale trois cas de fièvre typhoïde occasionnés par des huîtres venant de Naples.

En même temps, M. Broadbent signale une série de cas de fièvre typhoïde dans la classe riche de Londres. L'année suivante, M. Chantemesse relate à l'Académie de médecine deux cas de fièvre typhoïde et des troubles gastro-intestinaux survenus dans une même famille à la suite d'ingestion d'huîtres fraîches.

Les observations se succèdent en France, en Angleterre, en Amérique, en Italie, en Turquie.

Au début, on n'y prit pas garde, mais bientôt on s'inclina devant des observations multipliées qui donnaient, après une enquête rigoureuse, la preuve de la nocuité des huîtres.

L'année dernière, la presse politique, — elle touche à tout, — s'empara de cette question et nous avons failli avoir une question des huîtres et de la fièvre typhoïde.

Après cette campagne de presse, Courseulles a vu sa vente diminuer de moitié.

Dans cette étude, nous allons passer en revue les troubles occasionnés par les huîtres, les conditions de contamination des huîtres, la contamination des parcs et enfin l'hygiène des parcs.

L'importance de cette étude est double : importance au point de vue de l'hygiène, importance au point de vue industriel. L'hygiène doit venir au secours de l'ostréiculture et l'aider à sauvegarder ses intérêts.

CHAPITRE I[er]

§ I. — *Troubles occasionnés par des mollusques autres que les huîtres.*

Ce travail vise surtout les rapports des huîtres et de la fièvre typhoïde ; malgré cela nous devons parler brièvement des autres mollusques.

Dans les accidents que nous allons signaler, il est

bien entendu que nous n'étudions que l'ingestion de mollusques frais et non avariés.

Mollusques autres que les huîtres.

a) Moules. — Il est de notion vulgaire que l'ingestion des moules occasionne des troubles gastro-intestinaux avec de l'urticaire. Chose bizarre, souvent une seule personne, parmi celles qui ont mangé des mollusques, présente des accidents légers d'empoisonnement. On dit alors que cela tient à une prédisposition individuelle, une idiosyncrasie. Mais parfois des accidents très graves se produisent chez toutes les personnes ayant ingéré ces mollusques: accidents nerveux, lourdeur de tête, démangeaisons, parole difficile, puis affaissement progressif, algidité et souvent la mort.

Un exemple type de ces accidents nous est fourni par l'épidémie de Wilhelmshaven, rapportée par Virchow à la Société de médecine de Berlin, en 1885:

Deux navires, venant dans le port de radoub de Wilhelmshaven, avaient leurs flancs tapissés de moules. Des ouvriers les enlevèrent; dix-neuf personnes en mangèrent et toutes furent malades; — quatre en moururent. On incrimina à tort la présence du cuivre. Brieger démontra dans le foie des mollusques la présence d'une ptomaïne, d'un alcaloïde toxique : la *mytilotoxine*.

On démontra aussi : 1° Que les moules n'étaient toxiques que dans le bassin de radoub;

2° Que les étoiles de mer prises à cet endroit étaient toxiques;

3° Que les moules, inoffensives dans l'avant-port, devenaient toxiques après un séjour assez court dans le bassin de radoub ;

4° Que les moules perdaient leur toxicité quand on les reportait dans la rade d'où elles venaient. Il nous suffit actuellement de savoir que l'eau où vivaient ces moules est l'origine première des accidents provoqués chez l'homme par l'ingestion des mollusques ; que seuls, les moules et les animaux sédentaires vivant dans ces eaux, présentaient la même toxicité ; que les moules inoffensives prélevées en d'autres points pouvaient, à volonté, être rendues toxiques par le séjour dans ces mêmes eaux, et que, inversement, la toxicité des moules pêchées dans ces eaux disparaissait lorsqu'on les faisait séjourner dans des eaux pures.

Cet ensemble de preuves nous démontre surabondamment l'influence excessive de l'eau dans laquelle vivent les moules sur la toxicité de ces mollusques et sur les accidents que leur consommation détermine chez l'homme (Mosny).

Ajoutons que l'eau de ce bassin était contaminée par un égout.

Les moules ont ainsi absorbé l'agent infectieux ou toxique et l'ont transformé en ptomaïnes qui, à haute dose, ont provoqué des accidents graves, parfois mortels.

b) Flions, coques. — Les accidents occasionnés par les flions sont exceptionnels. Nous n'en avons jamais observé, et il en a été de même

chez tous les confrères auxquels nous en avons parlé.

Je trouverais volontiers l'explication de cette absence de nocuité dans le séjour différent de la moule et du flion. La moule recherche les rochers et souvent les fonds vaseux, tandis que le flion ne se rencontre que dans le sable fin et bien propre.

Les coques occasionnent également très rarement des troubles analogues à ceux causés par les moules. Cependant, M. Sacquépée vient d'incriminer les coques d'avoir provoqué un cas de fièvre typhoïde.

Les coques ne se rencontrent dans le sable que dans les endroits où coulent de petits ruisseaux d'eau douce venant de terre. Il est aisé de penser que cette eau peut être contaminée dans son trajet terrien et apporter avec elle un agent infectieux qui est absorbé par les mollusques.

Il faut, toutefois, remarquer que les coques sont rarement mangées crues. Elles sont habituellement cuites et ainsi tout danger de nocuité disparaît.

c) Patelles, bigorneaux, clovisses. — M. Ramaroni nous a appris que ces mollusques occasionnent, à Bastia, la fièvre typhoïde. Ils proviennent de rochers voisins des bouches d'égout.

Remarquons encore que leur nocuité ne peut exister que dans le cas où ils sont mangés crus.

§ II. — *Troubles occasionnés par les huîtres.*

L'ingestion d'huîtres fraîches occasionne parfois des accidents.

La cause de ces accidents a été recherchée, dit M. Chatin, dans quatre conditions dont trois inhérentes à l'huître, la quatrième en dehors d'elle :

1° *Le Chromatisme.* — On a accusé à tort les huîtres vertes ou jaunes d'être nuisibles ; c'est leur couleur naturelle et c'est par millions qu'on les consomme sans accidents.

2° *Période de reproduction.* — On admet couramment, par analogie avec les accidents causés par certains poissons dont les œufs sont toxiques, que les huîtres sont nuisibles pendant la période de reproduction, pendant les mois sans *r*.

M. Grancher pense qu'il n'est pas démontré que les huîtres soient nuisibles à ce moment.

Pour lui, les accidents sur lesquels on s'est appuyé pour admettre la nocivité provenaient d'une altération due à une tout autre cause que le frai, et, ajoute-t-il, l'usage habituel que fait de ces mollusques la population des centres d'ostréiculture pendant la saison chaude, démontre la parfaite innocuité de cet aliment.

C'est donc un préjugé, mais un préjugé d'ailleurs utile, puisqu'il aide à assurer la conservation de l'espèce (Chatin).

D'ailleurs, le gouvernement français a, par décret du 30 mai 1889, abrogé le décret du 9 janvier 1882 qui interdisait la vente et le colportage des huîtres pour la consommation pendant la période du frai, du 15 juin au 1er septembre de chaque année.

3° *Les altérations tissulaires.* — Les huîtres présentent parfois des altérations de leur tissu ; elles

ont un aspect noirâtre, jaune d'ocre ou gris verdâtre ; elles présentent alors une saveur fade, alliacée ou une odeur d'acide sulfhydrique. Les huîtres présentant ces lésions ne sont pas absorbées, l'odorat les ayant vite fait rejeter.

Certaines huîtres présentent une teinte gris verdâtre qui tient à une altération de la glande digestive, jadis décrite sous le nom de foie.

Il ne faut pas assimiler cette teinte au verdissement de l'huître de Marennes. Cette dernière présente une coloration normale, non pathologique, et par conséquent n'est pas nuisible.

Les deux premières causes précédentes : chromatisme, époque du frai, ne sont donc pas à invoquer ni à incriminer. La troisième cause ne rentre pas dans notre étude, nous n'envisageons que les mollusques frais, non malades.

Reste la quatrième cause qui, elle, est capitale.

4° Cette cause de nocivité est imputée aux *conditions* du *milieu* où *vit l'huître* : le sol et l'eau. Au large, l'huître vit sur le fond du rocher, mais, dans les parcs, elle vit sur un fond formé de sable et de vase. La vase ne doit exhaler aucune mauvaise odeur, autrement l'huître contracterait certaines maladies qui la rendraient impropre à la consommation.

« L'eau dans laquelle vit l'huître demande à être tout particulièrement surveillée au point de vue de sa contamination possible. Là est le grand danger. Par sa sédentarité, en effet, l'huître se trouve indéfiniment exposée aux mêmes contacts, aux

mêmes courants, aux mêmes causes de souillure » (Chatin). Nous reviendrons plus loin sur ce point très important quand nous parlerons des conditions de contamination des huîtres.

Après avoir passé en revue les causes de la nocivité des huîtres, voyons quels sont les accidents consécutifs à l'ingestion de ces mollusques.

§ III. — *Accidents consécutifs à l'ingestion des huîtres.*

M. Mosny, dans un travail très important (1), auquel nous allons faire de larges emprunts, groupe ces accidents en 5 catégories :

1° Accidents nerveux ;

2° Accidents gastro-intestinaux simples ;

3° Accidents dysentériformes ;

4° Accidents cholériques ;

5° Fièvre typhoïde.

Nous nous occuperons seulement de cette dernière catégorie.

Des faits probants sont venus attester que la fièvre typhoïde reconnaissait parfois comme cause l'ingestion des huîtres. Ces faits ont été publiés en Angleterre, en Amérique, en France, en Italie, en Turquie.

On avait remarqué que, parmi les personnes d'une même famille, celles seulement ayant mangé des

(1) Des maladies provoquées par l'ingestion des mollusques. — *Revue d'hygiène*, 1899, n° 12; 1900, nos 1 et 3.

huîtres quelques jours auparavant étaient atteintes de la fièvre typhoïde, tandis que les autres restaient indemnes.

Les recherches faites dans divers laboratoires sur la vitalité et le développement du bacille typhique dans l'eau de mer, dans l'eau contenue entre les valves de l'huître, ont confirmé la possibilité d'une telle origine de la fièvre typhoïde (Mosny). La fièvre typhoïde dans ses rapports avec les huîtres se rencontre à l'état d'isolement, à l'état d'épidémie et à l'état d'endémie.

1° Les cas isolés de fièvre typhoïde sont nombreux à la suite de l'ingestion des huîtres.

J'ai déjà mentionné les cas de M. Wilson, de Florence, en 1895; de M. Broadbent, à Londres; de M. Chantemesse, à Paris, en 1896 ; Manugenot, 1897.

Voici le résumé de l'observation de M. Chantemesse :

A Saint-André-de-Sangonis (Hérault), quatorze personnes mangent des huîtres venant de Cette (le 15 février 1896). Toutes ont été malades, tandis que les personnes de la famille qui n'en avaient pas mangé n'ont éprouvé aucun malaise. Les accidents ont porté sur l'estomac et l'intestin et, dans deux cas, ont évolué en fièvre typhoïde très grave. Ainsi donc, ajoute M. Chantemesse, le poison, absorbé le même jour et à la même dose sensiblement par diverses personnes, traduit ses effets suivant l'aptitude réactionnelle des individus. Les uns n'éprouvent que des douleurs stomacales, les autres des accidents intestinaux, les autres enfin

subissent une véritable infection typhique. La période d'incubation est variable ; les troubles légers commencent quelques heures après le repas ; les phénomènes plus graves mettent quelques jours à éclore. La fièvre typhoïde peut attendre douze à vingt jours avant d'éclater.

Nous pouvons résumer l'histoire clinique et étiologique des faits isolés de fièvre typhoïde :

Des personnes d'une famille habitant dans une ville indemne de fièvre typhoïde absorbent des huîtres. Peu de temps après, de six à vingt-quatre heures après l'ingestion, toutes ou presque toutes les personnes ayant mangé des mollusques sont prises de troubles gastro-intestinaux, tandis que celles qui n'en ont pas mangé demeurent indemnes de tout malaise. Ces accidents légers disparaissent.

Puis, au bout de dix à vingt jours (chiffre normal de l'incubation de la fièvre typhoïde), chez une ou plusieurs personnes apparaît une fièvre typhoïde toujours *grave,* souvent mortelle.

Les troubles gastro-intestinaux du début se guérissent vite et ne laissent pas de traces; ils précèdent souvent la fièvre typhoïde. Dans d'autres cas, celle-ci apparaît chez un individu qui est resté bien portant depuis l'ingestion des mollusques.

Dans tous les cas de fièvre typhoïde attribués à l'ingestion des huîtres, nous trouvons un caractère commun *d'extrême gravité* et une évolution très rapidement fatale.

Dans l'enquête étiologique, nous relevons dans chaque cas l'absence des causes habituelles de la

fièvre typhoïde. On arrive à incriminer l'ingestion des huîtres, puisque toutes les personnes atteintes en ont fait usage, tandis que toutes celles qui n'en ont pas mangé demeurent indemnes.

2° *Épidémie de fièvre typhoïde.* — Dans les observations précédentes, l'origine ostréaire de la fièvre typhoïde n'est pas certaine, elle n'est que probable. La certitude de cette origine comporterait la constatation de la présence du bacille d'Eberth dans les huîtres provenant d'un même parc. Les huîtres de cette même origine provoqueraient ultérieurement la fièvre typhoïde chez des personnes qui en auraient mangé en même temps que l'on pratiquerait l'examen bactériologique. Ces conditions n'ont pas été rencontrées.

Mais nous avons, dans la relation qui nous est donnée par Conn d'une épidémie à l'Université de Wesleyan, une preuve positive, évidente de la réalité de l'origine ostréaire.

Cette observation est tellement importante qu'à l'exemple de M. Mosny nous allons la relater :

Le 20 octobre 1894, plusieurs étudiants de l'Université Wesleyan, de Middletown, furent pris d'un malaise léger, avec fièvre peu intense, auquel on n'attribua d'abord aucune importance. Mais bientôt le nombre des cas augmenta, quelques-uns s'aggravèrent, et, au bout d'une semaine, il fut évident qu'il s'agissait, pour quelques-uns d'entre eux, de la fièvre typhoïde. Le 1er novembre, onze jours après l'apparition des premiers cas, il y avait vingt étudiants atteints de fièvre typhoïde. Dès lors, les cas devinrent moins nombreux ; il y en eut deux nouveaux le 2 novem-

bre, un le 5 novembre et un dernier après le 9 novembre. Il y avait, à cette époque, vingt-cinq cas de maladie fébrile, parmi lesquels vingt-trois de fièvre typhoïde confirmée dont dix furent bénins et treize graves ; il y eut quatre décès.

L'un de ces cas de dothiénentérie fut intéressant : la maladie débuta le 5 novembre par des phénomènes typhiques, mais sans fièvre ; le malade se rétablit complètement au bout de quelques jours. Cet étudiant avait eu une fièvre typhoïde grave trois ans auparavant.

La recherche minutieuse des causes de cette épidémie ne permit pas d'incriminer l'eau d'alimentation. En effet, tous les étudiants de l'Université et plusieurs personnes de la ville, dont aucune ne fut malade, se servaient de l'eau de deux puits situés dans le collège. L'analyse de l'eau de ces deux puits montra certainement que l'une d'elles n'était pas à l'abri de tout reproche, mais on ne pouvait invoquer la contamination spécifique de ces puits, puisque, depuis un grand nombre d'années, il n'y avait eu aucun cas de fièvre typhoïde dans le collège, et qu'il n'y en avait à cette époque aucun cas en ville. D'autre part, enfin, plusieurs des étudiants malades n'avaient pas fait usage de l'eau suspecte de ce puits.

L'enquête étiologique, négative en ce qui concerne le rôle de l'eau potable, permit de trouver ailleurs la véritable cause de cette épidémie.

Parmi les étudiants malades, les uns habitaient dans des pensions d'étudiants, les autres en ville, mais tous les malades faisaient partie de trois des sept associations des étudiants de l'Université ; ces trois associations comprenaient cent étudiants, parmi lesquels se trouvaient les vingt-trois malades.

Les trois maisons occupées par ces trois associations étaient d'ailleurs éloignées l'une de l'autre, et toutes trois

parfaitement salubres ; en outre, l'une d'elles ne servait que de lieu de réunion, les étudiants n'y logeaient pas. Ces trois maisons étaient alimentées par l'eau de la ville ; la glace qu'on y consommait était prise en ville ; ni le lait ni aucun autre des aliments ne purent davantage être incriminés.

Mais l'enquête apprit que, le 12 octobre, huit jours avant l'éclosion des premiers cas, les membres de chacune des associations s'étaient réunis en banquets.

Or, les membres des trois associations parmi lesquelles se trouvaient les malades mangèrent des huîtres provenant de chez le même marchand. Parmi les quatre autres associations, deux ne consommèrent pas d'huîtres ; une autre avait fait venir des huîtres de chez les marchands de Hartford qui les prenaient ailleurs que les marchands de Middletown ; la quatrième avait bien consommé des huîtres de même origine que celles mangées dans les trois associations atteintes, mais elle les avait mangées cuites.

Or, diverses familles de la ville, qui avaient mangé ces mêmes huîtres cuites, ne furent pas atteintes, tandis qu'il y eut un cas de fièvre typhoïde dans la seule famille de la ville qui les mangea crues.

Quelques-uns des étrangers invités à ces banquets des trois associations atteintes furent indemnes, mais il s'agissait alors de sujets âgés, dont plusieurs pourtant furent indisposés (frissons, diarrhée, faiblesse) ; il y eut d'ailleurs parmi eux quatre cas de fièvre typhoïde bénins, mais authentiques, diagnostiqués avant qu'on eût connaissance de l'épidémie du collège Wesleyan et qui survinrent en même temps.

De plus, cinq étudiants de Yale furent invités par ceux de Middletown ; deux eurent la fièvre typhoïde tardivement, dans la deuxième semaine de novembre, quatre semaines après le souper, mais en même temps que le dernier cas de l'Université Wesleyan. Il est vrai qu'il y avait

alors à Yale deux cas de fièvre typhoïde sans aucune relation avec les précédents ; aussi n'est-il que simplement probable que les deux cas survenus parmi les étudiants de Yale, invités par les étudiants de l'Université Wesleyan, soient dus à la même cause que ceux de Middletown.

Un seul cas de l'Université Wesleyan demeure inexpliqué : c'est celui d'un membre de la Faculté qui fut pris en même temps que les autres, sans avoir assisté au banquet; tout, d'ailleurs, chez ce malade se borna à une fièvre légère qui, au bout de quelques jours, disparut sans laisser de traces. Aussi Conn pense-t-il qu'il ne s'agit pas là d'un cas de fièvre typhoïde qu'on n'aurait, du reste, certainement pas considéré comme tel s'il s'était montré isolé.

Conn poussa encore plus loin son enquête et chercha quelle était la provenance des huîtres incriminées. Il apprit qu'elles venaient de Fair-Haven (Connecticut) : elles avaient été prises en eau profonde, dans le détroit de Long-Island, et avaient été mises à dégorger pendant un à deux jours avant leur vente dans un parc situé à l'embouchure de la rivière Quinnipiac. A 250 ou 300 yards de ce parc se déverse, sur le banc de la rivière, un égout privé dont les eaux, au moment du flot, sont portées par le remous vers les parcs. Cet égout privé dessert une maison dans laquelle il y avait alors deux cas graves de fièvre typhoïde : la mère mourut ; sa fille entra en convalescence après cinq semaines de maladie. Ces deux malades étaient atteintes au moment où les huîtres prises dans le parc contaminé furent expédiées à Middletown ; leurs déjections avaient donc évidemment pu contaminer les parcs, d'autant plus qu'elles avaient été jetées dans l'égout sans désinfection préalable.

Le docteur Ch. J. Foote, de l'École de médecine de Yale, a pu constater que le bacille typhique, mis expérimentalement dans des huîtres prises dans ce parc, s'y trouvait encore vivant et végétable au bout de quarante-huit heures, aussi

longtemps par conséquent que durait le transport de ces huîtres de Yale à Middletown et leur vente aux consommateurs.

On voit en résumé avec quelle précision Conn a établi que l'ingestion d'huîtres contaminées a seule pu provoquer l'éclosion des cas de fièvre typhoïde qu'il a observés, et avec quel soin et quelle rigueur il a démontré la contamination de ces huîtres et en a révélé l'origine.

C'est pourquoi j'insiste sur l'importance capitale de cette observation que je considère comme la seule preuve indiscutable de la possibilité de la propagation de la fièvre typhoïde par l'ingestion d'huîtres immergées dans des eaux contaminées par des égouts recevant des injections typhiques.

3° *Endémie de la fièvre typhoïde dans certaines villes.* — Comme l'origine ostréaire de la fièvre typhoïde est bien démontrée, on a pensé que, dans certaines villes possédant des parcs à huîtres contaminés, l'usage habituel de ces mollusques pouvait expliquer l'endémicité de la fièvre.

Nous n'avons aucune démonstration rigoureuse pour admettre cette cause.

Cette démonstration consisterait en deux choses :

La persistance de la fièvre typhoïde malgré l'adduction, dans ces villes, d'une eau irréprochable, et, inversement, la disparition de la fièvre typhoïde à la suite du déplacement des parcs contaminés ou suspects et leur transfert en des endroits non souillés du littoral.

Et encore faudrait-il que les huîtres venant d'un parc sain ne soient pas, chez les marchands au détail, lavées avec de l'eau d'un ruisseau ou de l'eau puisée dans un port.

2

Comme nous n'avons pas cette double preuve, nous admettons comme très vraisemblable, très probable la réalité de l'origine ostréaire pour bon nombre de cas de fièvres typhoïdes observées dans des ports du Midi (Toulon, Naples).

§ IV. — *Pathogénie des accidents occasionnés par les huîtres.*

Dans toutes les enquêtes bien menées au sujet de la nocivité des huîtres, on a toujours trouvé que ces mollusques provenaient d'endroits notoirement contaminés.

Il n'y a plus, dès lors, dit M. Mosny, que deux explications possibles de l'origine des accidents provoqués par l'ingestion de ces mollusques :

1° Ou bien il s'agit d'un empoisonnement déterminé par la présence d'une toxine, soit dans le corps même du mollusque, soit dans l'eau comprise entre les valves de sa coquille — la toxine pouvant alors provenir du milieu ambiant où vit le mollusque et où elle serait préformée, ou bien pouvant être élaborée par le mollusque lui-même, s'accumulant dans ses organes et dans l'eau qui le baigne à l'intérieur de sa coquille.

2° Ou bien il s'agit d'une infection déterminée par des microbes séjournant dans le corps des mollusques ou dans l'eau qui les baigne et provenant, en tous cas, des eaux souillées où vivaient ces mollusques. Le mollusque ne serait alors que le véhicule inerte de l'agent infectieux.

Intoxication ou infection, telles sont, en résumé, les deux explications possibles des accidents provoqués par l'ingestion des mollusques ; entre elles, il faut choisir ou

bien faire le départ des cas qu'il convient d'attribuer à l'une ou à l'autre origine.

a) Intoxication. — Les accidents d'origine toxique sont précoces et surviennent rapidement après l'ingestion des mollusques. La période d'incubation est courte. M. Mosny n'accorde aucune valeur à cet argument. L'inoculation expérimentale de poisons microbiens, de toxines fabriquées par les microbes n'est pas suivie immédiatement d'accidents morbides. Il y a une période d'incubation qui sépare l'inoculation du moment de l'apparition des manifestations morbides. D'autre part, *certaines infections massives* provoquées par les microbes eux-mêmes ne présentent pas d'incubation.

Seule, l'épidémie de Wilhelshaven (moules) rentre franchement dans la catégorie d'intoxication. Les autres accidents relèvent de l'infection.

b) Infection. — L'ingestion des huîtres provoque des accidents gastro-intestinaux et la fièvre typhoïde. L'agent d'infection varie et variable aussi est l'infection. Tant vaut le microbe, tant vaut l'infection. Une enquête étiologique bien faite a toujours démontré que les huîtres responsables de l'infection provenaient de parcs notoirement contaminés par des eaux d'égout.

CHAPITRE II

CONDITIONS DE LA CONTAMINATION DES HUITRES

La grande cause de contamination des huîtres est la contamination des parcs. Nous devons démontrer d'abord comment se contaminent les huîtres ; ensuite, nous étudierons la contamination des parcs. Il en découle naturellement que l'huître contaminée viendra à son tour infecter la personne qui l'a ingérée.

En résumé, nous voyons les étapes successives : premièrement, l'infection des parcs ; en second lieu, la contamination de l'huître et, enfin, l'infection de la personne qui l'a ingérée.

—

CONTAMINATION DES HUITRES

La démonstration de l'origine ostréaire de certaines maladies repose sur deux ordres de faits :

1° Il faut trouver dans l'huître l'agent pathogène ;

2° Les microbes introduits artificiellement entre les valves du mollusque peuvent-ils y vivre longtemps ?

§ I. — *L'huître contient-elle des microbes pathogènes?*

La recherche bactériologique a révélé dans le corps de l'huître et dans l'eau retenue entre ses valves la présence de microbes pathogènes pour

l'homme : bacille typhique, colibacille, vibrions de choléra.

a) Le bacille de la fièvre typhoide a été trouvé deux fois par R. Boyce et par Klein.

Le bacille d'Eberth a été rencontré par M. Sacquépée (de Rennes) dans des huîtres provenant de Lorient. Le bacille a été rencontré dans le *corps de l'huître,* préalablement lavé à l'eau distillée de manière à écarter autant que possible les microbes provenant de l'eau de mer.

La présence du bacille d'Eberth dans l'huître suffit à démontrer la probabilité de l'origine ostréaire de la fièvre typhoïde. Elle démontre aussi le danger que présente l'ingestion des huîtres.

Nous pouvons dire, avec M. Sacquépée, qu' « on ne saurait à cet égard partager l'opinion de M. Mosny, aux yeux de qui pareille démonstration est une « preuve à laquelle on aurait tort d'attacher trop d'importance ». A l'heure actuelle, aucun aliment renfermant le bacille typhique ne saurait être livré à la consommation ».

b) Colibacille. — Le colibacille a été trouvé par beaucoup d'auteurs et sur des huîtres de toutes provenances. M. Chantemesse considère sa présence comme l'indice d'une contamination fécale. Klein est du même avis. Pour cet auteur, la présence du colibacille prouve la contamination par des eaux d'égout. M. Mosny n'est pas aussi affirmatif.

La présence du colibacille dans des huitres ne doit donc pas les faire rejeter formellement de l'alimentation, elle

ne doit pas entraîner non plus la suppression des parcs d'où elles proviennent; mais elle doit pourtant entraîner la suspicion et provoquer des améliorations dans l'aménagement et des mesures sévères de protection de ces parcs (Mosny).

Le colibacille a été rencontré dans les huîtres par M. Remlinger, de Constantinople. Contrairement aux expériences de M. Sacquépée, la recherche bactériologique a porté sur l'eau de l'huître. Le colibacille a été trouvé dans tous les échantillons sans exception.

En Turquie il n'existe pas de parcs à huîtres.

Constantinople est, on le sait, de toutes parts, pour ainsi dire, entourée par l'eau. Cette eau, qui reçoit les immondices d'une population de près de deux millions d'habitants, est extrêmement riche en matière organique. Elle constitue le mélange d'eau de mer, d'eau douce et d'eau d'égouts, considéré par les ostréiculteurs comme le milieu idéal pour le rapide accroissement de l'huître. Celle-ci, dès lors, n'a nullement besoin d'être élevée en parc. Les rives du Bosphore, de la Marmara et de la Corne d'Or forment autant de parcs naturels où les huîtres abondent malgré la pêche active qui en est faite... Tout serait pour le mieux, si elles ne baignaient dans un milieu notoirement souillé, et s'il n'était surabondamment prouvé que c'est de ce côté, et de ce côté seul, qu'il faut chercher la genèse des accidents causés par les huîtres (Remlinger).

M. Chantemesse, M. Remlinger ont mentionné des accidents gastro-intestinaux survenant rapidement après l'ingestion des huîtres. Je rattacherais

volontiers la cause de ces accidents à la présence du colibacille.

c) Un vibrion, analogue à celui du choléra, a été trouvé par Lustig dans le corps des moules.

d) Le microbe *proteus vulgaris* a été rencontré dans nombre d'échantillons provenant de parcs contaminés (Lorient, Toulon).

C'est l'agent ordinaire de la putréfaction.

§ II. — *Les microbes pathogènes peuvent-ils vivre quelque temps dans l'huître et garder leur virulence?*

L'expérimentation a répondu par l'affirmative.

a) Bacille typhique. — M. Chantemesse place des huîtres dans une eau de mer contaminée par des déjections ou des cultures de bacilles typhiques. Ces huîtres, contenant déjà des colibacilles, sont maintenues closes pendant *vingt-quatre heures* (temps du voyage) et, à ce moment, on retrouve le bacille typhique et le colibacille.

Foote trouve que le bacille d'Eberth des huîtres immergées de l'eau de mer contaminée survit pendant trente jours dans le corps du mollusque et au delà dans l'intestin.

Klein constate que le bacille typhique se retrouve *vivant*, *végétable* et *virulent* au bout de vingt et un jours dans des huitres de provenances et d'espèces diverses immergées dans de l'eau de mer contaminée.

R. Boyce fait disparaître le bacille typhique dans

un laps de temps de un à sept jours, en plaçant des huîtres infectées dans un courant d'eau de mer pure.

C'est cette expérience qui a servi de base au vœu exprimé par l'Académie de médecine.

Les huîtres peuvent donc conserver vivants et virulents les bacilles de la fièvre typhoïde. Ces huîtres sont donc nocives, qu'elles soient consommées immédiatement ou plusieurs heures après.

b) Des expériences analogues ont été faites par de Giaxa et Klein sur la durée de survie du *vibrion cholérique* des huîtres immergées dans de l'eau de mer artificiellement contaminée. Les résultats sont identiques. Le vibrion du choléra reste vivant et virulent pendant plusieurs jours.

De tout ce qui précède, nous pouvons d'abord conclure que les huîtres provoquent des accidents gastro-intestinaux se rapprochant de la dyssenterie et du choléra et provoquant la fièvre typhoïde elle-même.

Les enquêtes bien menées nous démontrent l'ingestion des huîtres comme cause probable.

Les accidents revêtent deux formes : une forme toxique, et une forme infectieuse de beaucoup la plus fréquente.

Que ce soit toxicité ou infection, l'huître n'est nocive que par l'emprunt qu'elle a fait de toxines ou de microbes au milieu dans lequel elle vit. Le mollusque, de quelque espèce qu'il soit et dans n'importe quel endroit, n'intervient donc que comme véhicule de toxines et de microbes.

Tel microbe donnera telle maladie, tel autre donnera telle autre maladie.

Le colibacille est responsable des accidents gastro-intestinaux (diarrhée).

Le vibrion cholérique est responsable du choléra.

Le bacille d'Eberth donnera la fièvre typhoïde.

Ces microbes, mis artificiellement en contact avec les huîtres, restent vivants, végétables et virulents, et cela, chose capitale, pendant un temps supérieur à celui qui s'écoule entre leur sortie des parcs et le moment où elles sont consommées.

En dernier terme, l'huître peut être nocive par une contamination venue du dehors.

Passons en revue les conditions de cette contamination :

Une cause de contamination des huîtres que nous devons signaler est la suivante : Les marchands d'huîtres laissent séjourner leurs paniers dans l'eau des ports qui sont tous infectés, lorsque la vente ne se fait pas immédiatement. L'huître s'entr'ouvre et baigne dans une eau contaminée.

Les huîtres placées au fond du panier, écrasées par le poids des couches supérieures, ne peuvent s'ouvrir et restent saines. Mais il ne faut pas trop s'y fier.

Les huîtres de Constantinople sont contaminées par la Corne d'Or. La contamination se continue chez le marchand. Celui-ci, recevant les huîtres couvertes de sable, parfois de boue, lave les mollusques avec l'eau de mer recueillie à proximité. Cette eau provient d'une crique où se déversent les égouts et où l'eau n'est renouvelée par aucun courant (Remlinger).

CHAPITRE III

CONDITIONS DE LA CONTAMINATION DES PARCS

Les ostréiculteurs nous apprennent qu'on ne réussit bien à engraisser les huîtres que dans un mélange d'eau de mer et d'eau douce.

Je ne sais jusqu'à quel point cela est vrai.

A Courseulles, la majeure partie des parcs est située sur la rive droite de l'avant-port. Ils sont en face de l'embouchure de. la Seulles ; mais l'eau n'entre dans ces parcs qu'à mer haute, alors que l'eau douce est refoulée vers sa source. La teneur en eau douce doit donc être bien minime.

A Ouistreham, les parcs sont à côté de la jetée ouest. L'Orne débouche à 100 mètres plus bas de l'autre côté de la jetée est. L'eau douce doit également entrer pour une très minime partie dans le parc. Toutefois, nous savons que les huîtres pêchées sur des rochers qui.ne découvrent qu'aux marées d'équinoxe n'ont pas le même goût, ne sont pas aussi grasses que celles provenant des parcs.

Les parcs à huîtres sont placés, pour la plupart, à l'embouchure des fleuves et des rivières, de façon à obtenir facilement le mélange recherché d'eau douce et d'eau de mer.

Les recherches de la contamination des parcs se réduisent donc à trouver comment les eaux elles-

mêmes sont contaminées : l'eau de mer et l'eau douce.

§ I. — *Eau de mer.*

Les microbes se rencontrent-ils dans l'eau de mer et peuvent-ils vivre dans ce milieu ?

a) On n'a pas trouvé le bacille typhique dans l'eau de mer, mais on y a trouvé des vibrions analogues à celui du choléra, le colibacille et le proteus vulgaris.

Le bacille typhique a été rencontré dans les huîtres ; il peut donc exister dans l'eau de mer et il doit même y exister pour devenir l'hôte des huîtres. D'ailleurs l'expérimentation va nous renseigner complètement.

b) L'eau de mer *stérilisée* est un mauvais milieu de culture du bacille typhique qui y disparaît au bout de 24 heures, à la température ordinaire (Cassedebat) — au bout de 10 à 12 jours (de Giaxa).

En se rapprochant des conditions naturelles et en ensemençant le bacille typhique dans l'eau de mer ordinaire, de Giaxa remarque qu'il survit longtemps. Cependant deux conditions sont requises : l'eau de mer doit être relativement pure et ne contenir en excès ni eaux d'égouts ni microbes saprophites. Voilà un fait paradoxal au premier abord. Le bacille typhique vient des déjections typhiques, mais il ne vit et ne se multiplie que s'il n'est pas gêné par des voisins turbulents. Si ces derniers sont nombreux,

le bacille disparaît. C'est encore, tout au bas de l'échelle, la lutte pour la vie.

Sur des cultures dans l'eau de mer maintenues à l'étuve à 35°, les bacilles typhiques ne se rencontrent que jusqu'au 14e jour. Mais, sur des cultures à l'air extérieur, les bacilles sont encore vivants au bout de 21 jours et même quelquefois jusqu'à 60 jours (Cartwight).

La conclusion c'est que le bacille typhique peut vivre longtemps dans l'eau de mer.

Le *vibrion du choléra* vit et se multiplie dans l'eau de mer pendant 30 jours suivant de Giaxa ; — pendant 35 jours suivant Cassedebat.

En résumé, dit M. Mosny, ces recherches prouvent que non seulement on peut retrouver dans l'eau de mer nombre de bacilles pathogènes, et en particulier ceux de la fièvre typhoïde et du choléra dont l'ingestion est capable d'infecter l'organisme humain ; — elles prouvent encore que ces bactéries sont capables d'y végéter, de s'y multiplier, d'y conserver leur virulence pendant un temps fort long. Ainsi s'explique la possibilité de la transmission de certaines maladies infectieuses par les huîtres immergées dans des eaux contaminées. Et j'estime que telle est l'étiologie de tous les accidents provoqués par l'ingestion des mollusques.

§ II. — *Eau douce.*

Il est de notion vulgaire que le bacille typhique et le colibacille se trouvent, vivent et se multiplient dans l'eau douce et nous ne nous arrêterons pas sur

ces faits. L'origine typhique de la fièvre est basée sur ces données.

CHAPITRE IV

CONTAMINATION DES PARCS

Les ostréiculteurs établissent leurs parcs à l'embouchure des fleuves de façon à amener dans les parcs un mélange d'eau de mer et d'eau douce. Le parc est établi à côté du fleuve, parfois dans son lit. Il est parfois loin de son embouchure, mais en aval du point mort de la marée de façon à permettre l'introduction du mélange d'eau de mer et d'eau douce.

Si les canaux d'amenée d'eau dans les parcs sont en mauvais état, les parcs peuvent être infectés. S'il se déverse dans ces canaux des eaux contaminées le danger est encore plus grand.

L'eau de mer venant du large n'est guère contaminée, il n'en est pas de même de l'eau douce. Sur les fleuves sont échelonnées des villes qui y déversent le contenu des égouts, contenu qui comprend des eaux usées et souvent des vidanges.

Il est rationnel de penser que la contamination de l'eau fluviale est en raison directe de la quantité des eaux d'égouts, en raison directe de leur degré de pollution. Les eaux des rues, les eaux de ménage contaminent certainement le fleuve, mais moins

que les eaux de vidanges. La contamination de l'eau fluviale est en raison *inverse* du volume d'eau de ce fleuve. Plus le fleuve sera grand, moins grande sera sa contamination. Nous pouvons dire aussi qu'une petite ville placée sur un grand fleuve ne le contaminera guère, mais qu'une grande ville située sur un petit fleuve le contaminera davantage.

Les bactériologistes ont recherché pendant quelle longueur de trajet l'eau polluée par une ville restait contaminée. On s'accorde à dire que vingt kilomètres sont nécessaires pour que l'eau revienne au degré de pureté qu'elle avait avant la traversée de la ville contaminée.

Les causes d'épuration des fleuves sont : la lumière, la végétation aquatique, le mouvement (Pettenkoffer, Cassâet) ou le repos, la sédimentation (Mosny). Si une ville est placée sur le fleuve entre le point mort de la marée et son embouchure, l'eau contaminée est soumise à l'influence des marées.

Quand les eaux des égouts débouchent dans le fleuve au commencement du flot descendant, du *jusant,* elles sont entraînées au loin, en pleine mer, et l'épuration est vite produite.

Si, au contraire, les eaux d'égout ne débouchent dans le fleuve qu'à la dernière moitié du jusant, elles n'ont pas le temps d'aller s'épurer en pleine mer. Elles sont vite ramenées à leur point de départ et même au delà par le flot montant. Le fleuve est donc contaminé et comme c'est à ce moment que l'eau entre dans les parcs, nous voyons là une cause de leur contamination.

Dans la plupart des ports de l'Océan, les égouts ont, à leur embouchure, des *valves à clapet,* dites valves *à flot,* que le flot ferme automatiquement et qui s'ouvrent quand la pression extérieure de l'eau du fleuve devient moindre que la pression intérieure de l'eau de l'égout, c'est-à-dire pendant la dernière moitié du jusant.

Il est aisé de comprendre combien ce dispositif, ingénieux en apparence, aggrave la contamination des ports et celle des cours d'eau à l'embouchure ou sur le trajet marin desquels se trouvent des agglomérations de quelque importance. L'usage de ces valves à clapet doit donc être rigoureusement proscrit chaque fois qu'il s'agit d'égouts capables de contaminer des parcs ostréicoles (Mosny).

Si les parcs sont placés sur la rive où débouche l'égout la contamination sera plus intense.

L'eau de mer n'est contaminée que par l'eau des fleuves. Les impuretés du rivage, balayées par le flux et le reflux, ne sont que des quantités négligeables eu égard au volume de l'eau.

En somme l'eau des fleuves s'épure assez vite et assez complètement pour mettre, dans la majorité des cas, les parcs à l'abri de la contamination. Il n'en est pas de même si le parc est situé tout près d'un port, d'un égout ou d'un établissement insalubre.

Le voisinage des ports est une cause de contamination de l'eau et partant une cause de contamination des parcs.

La contamination d'un port sera en raison directe des bateaux qui y séjourneront, en raison directe

du volume d'impuretés des eaux d'égout. Les ports dont l'entrée est fermée par des portes sont les plus dangereux. En effet, il n'y a alors communication avec la mer qu'au moment de la pleine mer, quand un bateau entre ou sort de ce port. Nous ne parlons toujours que de ceux situés sur l'Océan. Si le port est petit, s'il ne reçoit pas d'égouts et s'il communique librement avec la mer, la contamination de l'eau de ce port sera minime.

Le parc à huîtres doit être également éloigné de tout établissement insalubre. Dans son savant rapport, M. Mosny émet une hypothèse que le voisinage des usines de conserves de poisson peut être une cause de contamination. Sa crainte se base sur ces faits: dans les vases de la mer Morte on a trouvé des bactéries anaérobies. Le *bacillus boticlinus* de von Ermengen a été également trouvé dans la saumure.

Par analogie, en associant ces deux faits, M. Mosny craint que la saumure contaminée ne vienne dans l'eau des parcs et ne la contamine à son tour.

CHAPITRE V

PARCS DU CALVADOS

Dans le Calvados, il existe quatre endroits où se trouvent des parcs : à Courseulles (embouchure de la *Seulles*), à Trouville (embouchure de la *Touques*), à Ouistreham (embouchure de l'Orne), à Saint-

Aubin (parc de vente et non d'engraissage), à Maisy (embouchure de la *Vire*).

§ I. — *Courseulles.*

La majeure partie des parcs est située sur la rive droite de l'avant-port d'où partent deux canaux d'amenée qui vont desservir les parcs. Le Conseil départemental d'hygiène a nommé une Commission d'enquête qui a constaté que l'ensemble des parcs était en bon état. Les canaux d'amenée laissaient à désirer et la Commission a demandé l'établissement de canaux en maçonnerie étanche et couverts. Ces canaux débouchent dans l'avant-port à 100 mètres des portes du bassin, à peu près en face de l'embouchure de la *Seulles* qui se trouve sur la rive gauche. Sur ces canaux d'adduction sont placées des vannes qui, levées aux pleines mers des marées, permettent l'introduction de l'eau dans ces parcs. On baisse les vannes quand on juge l'eau des parcs bien renouvelée. Le sol des parcs est formé de gros sable ; il est en général bien tenu. De temps à autre, on met les parcs à sec et on enlève la vase qui s'y est déposée.

Dans les parcs, on place des casiers en osier ou en bois destinés à conserver vivants les homards et les langoustes. Pour alimenter ces crustacés, on leur jette des débris de viande et de poisson qui peuvent devenir une cause d'infection.

La *Seulles* peut-elle être une cause d'infection des parcs ? Je ne le pense pas pour une double rai-

son. Sur cette rivière ne se trouve aucune ville, aucune agglomération importante capable de contaminer l'eau. D'autre part, le volume d'eau douce qui entre dans les parcs est bien minime. Il est vrai que dans la *Seulles,* à l'extrémité sud du bassin, débouche l'égout de Courseulles. Mais cet égout n'y déverse que les eaux de pluie et les eaux ménagères, mais pas les eaux de vidanges.

A Courseulles, les fumières des cours ont été supprimées et les maisons possèdent des water-closets étanches ou des fosses d'aisances mobiles.

Le mouvement du port est peu considérable et partant n'est pas une cause de contamination.

§ II. — *Ouistreham.*

Il y a trois parcs à huîtres contigus les uns aux autres. Un seul est en service; il est en bon état. Le canal d'adduction débouche, après un trajet de 100 mètres, sous la jetée gauche du canal, à 200 mètres du bassin. Il est fait avec des conduites en ciment. La rivière de l'*Orne* débouche à côté de la jetée droite, à 100 mètres au-dessous du canal d'adduction. Les portes du bassin ne s'ouvrent qu'au moment de la pleine mer et l'eau du bassin ne peut entrer dans le parc. La contamination du parc ne pourrait se faire que par l'eau de l'*Orne,* mais la quantité d'eau douce est bien minime, car nous nous trouvons à l'embouchure qui est très large en cet endroit. D'autre part, l'eau de l'*Orne* ne pourrait-elle pas, infectée par la ville de Caen, contami-

ner les parcs ? Je ne le pense pas parce que nous avons, entre Caen et l'embouchure de ce fleuve, une distance de seize kilomètres pendant laquelle l'épuration se fait d'une façon suffisante.

§ III. — *Saint-Aubin-sur-Mer.*

L'hôtel de la Terrasse, à Saint-Aubin, possède un parc à huîtres dont le fond est cimenté.

Il est adossé à l'écurie de l'hôtel et à des water-closets. Le canal d'adduction va à 100 mètres de là déboucher sur la plage. On a établi juste au-dessus un urinoir.

Le parc n'est plus en service ; sans cela, il serait indispensable de demander la suppression de l'urinoir et des water-closets.

§ IV. — *Trouville.*

Les parcs sont situés sur la rive gauche de la *Touques,* à un kilomètre de Trouville. En amont, nous avons les villes de Lisieux à vingt-neuf kilomètres et de Pont-l'Évêque à douze kilomètres qui déversent dans la rivière les vidanges et les eaux d'égout. Mais la *Touques* présente de nombreux méandres qui doublent la distance entre ces villes et les parcs ; d'autre part, le port de Trouville ne possédant guère que des bateaux de pêche, il n'y a pas grand danger de contamination. De plus, les égouts de Trouville ne contiennent que des eaux pluviales et les eaux des rues, sans vidanges (ces dernières sont enlevées par le système Liernur).

Les parcs peuvent donc être considérés comme salubres.

§ V. — *Maisy.*

Les parcs de Maisy (1) étaient situés dans l'ancien fort Samson. L'eau de mer y entrait seule sans mélange d'eau douce. Il n'y avait aux alentours aucune cause d'infection ou de contamination. Ces parcs n'étaient qu'un réservoir, une réserve où on déposait, avant l'expédition, les huîtres grasses.

L'engraissement était obtenu par le dépôt, le parcage des huîtres en pleine mer dans une certaine étendue des roches de Grandcamp ou mieux de Maisy, dite « Concession Guinehaut ». L'engraissement avait donc lieu en pleine mer, tout à fait à l'entrée de la baie des Veys, sorte de large estuaire dans lequel viennent se jeter la *Vire* et les rivières de Carentan.

L'eau qui baigne les rochers de Maisy peut encore renfermer une petite quantité d'eau douce.

Du reste, c'est dans cette baie des Veys que se reproduit la moule dite d'Isigny si appréciée des amateurs. L'huître de Guinehaut, comme sa parente la moule, était excellente. Maintenant les parcs sont abandonnés. Une des grandes causes de l'insuccès de leur exploitation a été l'hostilité des pêcheurs d'Isigny. La concession Guinehaut était

(1) Je dois à l'obligeance de mon ami, M. le Dr Richard, d'Isigny, la plupart des renseignements suivants.

située au milieu des moulières et il était défendu aux pêcheurs d'y pêcher des moules. La Société, non seulement ne put jamais les empêcher d'enfreindre cette défense, mais encore ils pillèrent indignement les parcs à huîtres.

Combien cet abandon des parcs de Maisy est fâcheux ? L'huître s'engraissant dans la baie était excellente. La contamination ne pouvait pas se produire par la *Vire* bien que cette rivière reçoive le tout à l'égout de la ville de Saint-Lô. Mais il y a entre Saint-Lô et la baie des Veys une distance de quarante et un kilomètres. De plus, la *Vire* est canalisée. Son cours ralenti provoque une sédimentation qui est une cause efficace de purification.

Reste la contamination possible par les rivières de Carentan, contamination peu probable.

D'ailleurs l'hypothèse de cette contamination n'entrainait aucun danger puisque l'huître, retirée de la baie, était placée dans les parcs du fort Samson. Ce séjour dans l'eau de mer pure ne remplit-il pas justement le vœu de l'Académie de médecine que nous allons voir au chapitre de la prophylaxie ?

CHAPITRE VI

Prophylaxie et Conclusions

En 1896, l'Académie de médecine a émis le vœu suivant : « L'Académie de médecine, convaincue que la consommation d'huîtres ayant séjourné dans

un parc dont l'eau est polluée peut déterminer des accidents gastro-intestinaux et même la fièvre typhoïde avec ses graves conséquences, émet le vœu que l'autorité compétente fasse surveiller l'aménagement des parcs du littoral ainsi que les importations étrangères et exige que les huîtres provenant de localités reconnues contaminées soient placées, pendant huit jours avant leur vente, sur un point de la côte baigné par l'eau pure de mer ».

Le séjour dans de l'eau de mer pure pendant huit jours serait une mesure suffisante pour débarrasser les mollusques de toute contamination. Ce vœu est basé sur l'expérience de R. Boyce, citée plus haut. Cet auteur fait disparaître, en un laps de temps de 1 à 7 jours, le bacille typhique d'huîtres vivant en un milieu infecté, en les déposant dans un courant d'eau de mer pure.

M. Sacquépée a confirmé l'expérience de Boyce. L'huître se débarrasse du contage par le fonctionnement de ses organes respiratoires. Il y a un incessant appel d'eau qui baigne les organes.

Il suffit de voir l'eau sortir des valves du mollusque absolument clarifiée et filtrée pour soupçonner ce qu'elle lui abandonne, même en tenant compte de ce qui peut être rejeté dans le milieu cosmique sous forme d'excréments, etc. Il est impossible d'apprécier ce qui reste dans l'organisme. Aussi est-on en droit de se demander comment l'ingestion des huitres, parquées dans des conditions suspectes, ne provoque pas plus souvent d'accidents.

Peut-être faut-il invoquer la phagocytose, qui se mani-

feste chez l'huître avec une activité exceptionnelle? Mais, si puissante que soit l'intervention des phagocytes, elle ne suffira pas toujours à faire disparaître les germes pathogènes ou à atténuer l'effet de leur pénétration (Chatin).

Mais le séjour de huit jours dans de l'eau de mer n'est pas possible d'une façon habituelle ; il serait coûteux et difficile.

M. Mosny considère ce moyen comme peu pratique, il demande seulement de supprimer, lorsque cela sera possible, la cause de la contamination.

L'ostréiculteur lui-même a intérêt à supprimer cette cause. Cela sera parfois plus économique pour lui et il conservera intact le bon renom qui s'est attaché à sa maison.

Les huîtres ne sont plus un mets de luxe, tout le monde en mange. Il ne faut donc pas que la suspicion règne sur les ostréiculteurs. Ils ont tout intérêt à s'entendre entre eux et à obliger leurs confrères à suivre les prescriptions hygiéniques.

Nous pouvons formuler, au point de vue général, les conditions requises par l'hygiène pour l'établissement des parcs et le commerce des huîtres :

1° Les parcs ne doivent pas être en communication avec l'eau des ports fermés par des portes, eau souvent contaminée par les égouts.

2° Les égouts des villes situées auprès des parcs ne doivent laisser évacuer leurs eaux dans le fleuve que pendant la première moitié du jusant. Les eaux sont ainsi portées au large et épurées par la mer.

3° L'orifice d'entrée de l'eau dans les parcs devra

être placé de façon à permettre seulement l'admission de l'eau à la fin du flot ascendant, à la pleine mer et à la première partie du jusant.

Dans ces conditions, l'eau venant de la mer avec le flot ascendant remonte dans le fleuve, charrie et balaie les impuretés qui sont refoulées en amont. Mais le flot augmente d'étendue, de capacité et il présente une eau relativement pure (toujours dans la condition de l'ouverture des bouches d'égout au moment de la première partie du jusant). Le niveau de l'eau s'élève et à la fin du flot ascendant entre dans les parcs. Cette eau s'y maintient comme dans des vases communicants sans présenter de courants. Avec le jusant, elle diminue et la communication est interrompue.

4° Les parcs devront être placés en amont du débouché des égouts et loin de cette ouverture, sur la rive opposée de préférence.

5° Il est désirable d'établir, comme pour le captage des sources, un périmètre de protection autour des parcs.

Il serait interdit d'établir en dedans du périmètre des usines insalubres, des égouts, d'y mettre des décombres, des matières organiques, du fumier. Les eaux de lavage ne seront jamais déversées dans les canaux d'adduction. Les fosses d'aisances doivent être surveillées et absolument étanches.

6° On ne devra pas laisser séjourner, comme on le fait trop souvent, des ustensiles (paniers, râteaux) dans le bord de l'eau des parcs.

Les boîtes à poisson ne seront jamais placées

dans des parcs contenant des huîtres; elles seront placées dans les parcs qui ne sont pas en service.

7° Les marchands ne devront jamais laver les huîtres avec une eau contaminée ni y plonger leurs paniers.

8° Les canaux d'adduction seront établis en maçonnerie depuis la vanne d'entrée du parc jusqu'à leur embouchure dans l'avant-port. Ils seront couverts et, à leur embouchure dans le fleuve, ils présenteront une grille en fer capable d'arrêter tout corps étranger, comme des cadavres de petits animaux.

Souvent, les parcs sont placés sur des terrains appartenant à l'État et, en l'espèce, au ministère de la marine, et loués à des particuliers. On a objecté que, dans ce cas, il serait difficile de faire appliquer les règlements. On se renverrait de la *marine* à *l'intérieur*.

Je pense qu'avec la loi du 15 février 1902, le maire a pleins pouvoirs pour mettre dans son règlement sanitaire toutes dispositions nécessaires pour sauvegarder l'hygiène.

La loi n'est-elle pas formulée ainsi :

ART. 1er. — Dans toute commune, le maire est tenu, afin de protéger la santé publique, de déterminer, après avis du conseil municipal et sous forme d'arrêtés municipaux portant règlement sanitaire :

1° Les précautions à prendre, en exécution de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, pour *prévenir* ou faire cesser les maladies transmissibles visées à l'article 4 de la présente loi.

Si le maire ne veut ou ne peut prendre ces précautions sanitaires, le préfet est armé pour se substituer à l'inertie du maire.

Art. 3. — En cas d'urgence, c'est-à-dire en cas d'épidémie ou d'un autre danger imminent pour la santé publique, le préfet peut ordonner l'exécution immédiate, tous droits réservés, des mesures prescrites par les règlements sanitaires prévus par l'article premier. L'urgence doit être constatée par un arrêté du maire et, à son défaut, par un arrêté du préfet, que cet arrêté spécial s'applique à une ou plusieurs personnes ou qu'il s'applique à tous les habitants de la commune.

On peut objecter qu'il n'y a pas d'urgence, mais la phrase suivante, « d'un autre danger pour la santé publique », ne peut-elle pas viser des parcs infectés dont les huîtres vont, à leur tour, infecter les personnes qui les ingéreront ?

PARTIE LITTÉRAIRE

I

LE PLAN

DE

L'ARCHIDUC ALBERT

ET LE

Projet de Triple-Alliance Austro-Franco-Italienne

EN MARS-JUIN 1870

PAR

M. Jules TESSIER

Professeur d'Histoire à l'Université de Caen,
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Membre titulaire.



LE PLAN
DE
L'ARCHIDUC ALBERT
ET LE
Projet de Triple Alliance Austro-Franco-Italienne
EN MARS-JUIN 1870

La *Revue* (ancienne *Revue des Revues*), dans son numéro du 1er février 1903, présentait ainsi au public un important article intitulé *La perte de la Lorraine*, avec ce sous-titre *Le plan de l'archiduc Albert et ses conséquences :*

« Parmi les nombreux faits, encore mal connus, de la guerre de 1870, il n'en est pas de plus important peut-être, et de plus généralement ignoré, que *la mise à exécution*, dès les débuts de la campagne, *par le commandement français, du plan de l'archiduc Albert*. Le général Lebrun, dans ses *Souvenirs militaires*, y a fait quelques allusions, mais sans mettre en évidence les relations de cause à effet, qui se sont produites, et qui ont été *d'une influence décisive* sur les opérations, tant en Alsace qu'en Lorraine. Il y a là une véritable lacune historique que notre éminent collaborateur s'est

efforcé de combler. Il nous est impossible, à notre vif regret, de publier ici-même *le fac-simile* du plan de l'archiduc Albert. Nous nous portons garants de l'authenticité absolue de ce document resté inédit, et dont la *Revue* publie plus loin les passages les plus importants *(Note de la Rédaction)* » (1).

Devant la tranquille assurance, avec laquelle la *Revue* annonçait au monde savant l'importante *découverte* de son correspondant anonyme, nul doute, nul soupçon ne semblait possible.

Personne ne s'étonnera donc que le *Temps* lui-même, si prudent d'ordinaire, si bien informé, s'y soit laissé prendre. Voici dans quels termes il signalait à ses lecteurs l'article de la *Revue*, en son numéro du 3 février 1903 :

« Qui se doute que nous avons été battus en 1870, avec l'Autriche (*sic*), et selon le plan de l'archiduc Albert ? Telle est cependant la *révélation* que nous apporte un très intéressant article de la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*).

Et le *Temps* renvoyait avec raison, à la note ci-dessus de la *Rédaction*, les *incrédules* et les *sceptiques*.

Il arrive souvent sans doute aux chercheurs d'inédit, même les plus habiles, les plus honnêtes, de se tromper comme de tromper les autres, et cela de la meilleure foi du monde.

(1) La *Revue* (ancienne *Revue des Revues*), 1er février 1903, p. 257.

On ne saurait donc, en face d'erreurs de ce genre, presque inévitables, se montrer trop indulgent.

Encore faut-il que l'erreur commise ne porte pas les traces trop évidentes d'une... légèreté fâcheuse.

Or la *Revue* veut bien convenir que les *Souvenirs militaires* du général Lebrun renferment *quelques allusions* au fameux plan de l'archiduc Albert.

Comment peut-elle ignorer dès lors que ces *allusions*, présentées comme assez insignifiantes, constituent en réalité le tiers environ d'un volume de plus de 300 pages?

Comment peut-elle ignorer surtout que le plan de l'Archiduc s'y trouve inséré *in extenso*, avec ses notes, ses observations, tel en un mot que l'Archiduc l'a envoyé de Vienne au général Lebrun, ainsi qu'en témoigne la lettre autographe, dont le *fac-simile* figure à la dernière page du volume ?

Voilà, j'imagine, la meilleure garantie de *l'authenticité absolue* du document, plus indiscutable que les affirmations les plus catégoriques.

Il se peut, il est vrai, qu'en dehors de la copie des *Souvenirs*, il existe d'autres copies à Paris ou ailleurs, même une seconde version du plan autrichien, plus détaillée, plus complète. Pour être peu vraisemblable, l'hypothèse est, à la rigueur, admissible.

Mais il est clair qu'en pareil cas l'auteur de l'article, ayant à nous prouver l'intérêt de cette version nouvelle, découverte par lui, nous en aurait cité

un passage vraiment neuf, ne figurant point dans la version déjà connue.

Or, le seul fragment publié par le correspondant de la *Revue*, sous cette rubrique: *Plan inédit rédigé de la main de l'archiduc Albert* (1), ne fait que reproduire textuellement le début du chapitre des *Souvenirs*, intitulé: *Plan rédigé de la main de l'archiduc Albert* (2).

Jusqu'à preuve du contraire, force nous est donc, à notre grand regret, de constater que la *découverte* de la *Revue* n'ayant rien d'inédit, ne nous a rien révélé de nouveau.

* * *

Il n'en faut pas moins lui savoir gré d'avoir appelé ou rappelé l'attention sur le plan de l'archiduc Albert. Même après l'analyse qu'en a donnée M. Pierre Lehautcourt (3), et que l'auteur de l'article doit certainement connaître, on ne l'a pas, que je sache, étudié, discuté jusqu'à ce jour, avec toute l'attention qu'il mérite.

Est-ce à dire, comme le prétend la *Revue*, que ce plan, mis à exécution, dès les débuts de la campagne de 1870, par le commandement français, a eu

(1) *Revue*, p. 260.

(2) *Souvenirs militaires* du général Lebrun, 1866-1870. Paris, Dentu, 1895, p. 151-152 (v. à l'Appendice).

(3) *Histoire de la guerre de 1870-1871*, par Pierre Lehautcourt. Paris, Berger-Levrault, 1901, t. Ier, p. 352-355.

une *influence décisive* sur les opérations, tant en Alsace qu'en Lorraine ?

En aucune façon. Une pareille assertion ne nous paraît ni plus, ni mieux fondée que les précédentes.

S'il s'agissait d'une question de pure stratégie militaire, je ne me permettrais pas de donner mon avis en termes si catégoriques. Mais il s'agit, avant tout, d'examiner des textes et des faits ; et un pareil examen, on voudra bien en convenir, rentre tout à fait dans les attributions de la critique historique.

D'après le plan de l'archiduc Albert, lequel comportait la coopération des armées française, autrichienne, italienne, les trois puissances devaient, le jour où elles seraient résolues à la guerre, s'arranger de façon à n'entrer en campagne *qu'au commencement du printemps* (1).

Comme la lutte serait longue, selon toutes prévisions, durerait au moins cinq ou six mois, elles auraient chance ainsi de la terminer avant la saison d'hiver, ce qui était d'importance capitale, une campagne d'hiver ne pouvant manquer d'être beaucoup plus favorable aux troupes prussiennes qu'aux troupes alliées.

En second lieu, la France, qui prendrait l'initiative des hostilités, enverrait immédiatement à la frontière *deux armées* (2). L'une, l'armée de la Sarre, destinée à donner le change aux Prussiens, tâche-

(1) *Souvenirs militaires*, p. 137, 169.
(2) *Ibid.*, p. 98, 100, 125.

rait de les attirer de ce côté, en leur faisant craindre une attaque sur Mayence.

Pendant ce temps, l'armée principale, celle du Rhin, plus forte d'un tiers, se présenterait dans l'Allemagne du Sud, moins en ennemie qu'en alliée ; puis par Stuttgard, Nuremberg, elle se dirigerait au plus vite vers la Bohème, pour y opérer sa jonction avec les forces autrichiennes, tandis que les Italiens rejoindraient par le Brenner et la Bavière.

De ces deux premières conditions, réclamées par l'Archiduc, aucune ne se trouvait remplie en juillet 1870, puisque les hostilités s'engagèrent *au mois d'août*, c'est-à-dire, quatre mois trop tard, au jugement du Prince, et qu'en outre, au lieu *des deux armées* prévues par le plan autrichien, l'Empereur, décidait la formation *d'une armée unique*, l'armée du Rhin, dont il s'attribuait le commandement suprême.

Veut-on prétendre que l'adoption du plan autrichien se trouve suffisamment indiquée par la dissémination de nos forces, le long des frontières de Lorraine et d'Alsace, de Thionville à Neuf-Brisach et Belfort?

Mais de tous les plans élaborés avant 1870, trois au moins comportaient cette couverture de la Sarre et du Rhin, aussi bien le plan offensif du 19 mai apporté à Vienne par le général Lebrun, que le plan purement défensif de 1867, rédigé par le général Frossard.

De quel droit affirmer que Napoléon III a suivi

celui de l'archiduc Albert, plutôt que l'un des deux autres ?

Sans doute, du moment où l'Empereur, en juillet 1870, conservait encore l'espoir d'obtenir l'alliance autrichienne, que l'Archiduc était venu lui offrir, quatre mois plus tôt, il semble naturel qu'il eût dû, dès le premier jour, adopter franchement le plan autrichien.

Mais encore une fois rien ne confirme une pareille hypothèse, si naturelle, si vraisemblable qu'elle paraisse au premier abord.

Le major général Lebœuf, les deux aides-majors généraux Lebrun et Jarras, les mieux à même de nous renseigner, sont en désaccord sur ce point ; ils ne savent au juste à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de l'Empereur, et pour cause.

En cette fatale première quinzaine de juillet, à l'état-major comme au conseil, tout est incohérence et confusion : L'Empereur veut-il la guerre ? Ne la veut-il pas ? Et la guerre une fois déclarée, comment la fera-t-il ? Nul ne le sait, lui moins que personne.

Pour combattre d'ailleurs la thèse de la *Revue*, je ne la renverrai ni au premier fascicule de la *Guerre de 1870-71*, rédigé à la section historique de l'état-major de l'armée, ni au second volume de M. Pierre Lehautcourt.

Il est une autorité bien autrement considérable, qu'elle ne récusera pas, je le suppose, l'article même de son correspondant.

Voici en effet comment il résume la question spéciale qui nous occupe :

« L'attitude défensive à laquelle l'Empereur s'était vu contraint, après avoir constaté l'inanité de la mobilisation, exigeait un plan, aussi bien que l'offensive qu'il avait rêvée. Or, il n'en avait aucun ; le hasard l'avait tant de fois servi, surtout dans sa campagne d'Italie, qu'il comptait peut-être sur le même bonheur, et ne voulait prendre la responsabilité d'aucune résolution. Le prince Napoléon, très frappé du manque d'énergie, de la sorte d'apathie même, qu'il avait pu constater chez le souverain, communiqua ses impressions fâcheuses à plusieurs personnalités du grand quartier général : Nous recevrons des batailles, disait-il, et je ne doute pas de leur succès ; mais nous n'en donnerons pas, parce qu'il faudrait un plan et une pensée, et qu'il n'y en a pas » (1).

Comment, après les lignes ci-dessus, admettre avec la *Revue* que nous devons, à l'adoption regrettable du plan de l'archiduc Albert, l'insuccès de nos premières opérations de 1870, en Alsace-Lorraine ?

Si la *Revue* n'a pas voulu se donner le malin plaisir de mystifier le monde militaire et le monde savant, n'aurait-elle pas vraiment trop cédé au désir d'émettre des assertions quelque peu téméraires, quelque peu fantaisistes, à seule fin de mieux piquer la curiosité des lecteurs ?

Mauvais calcul toujours, mais ici d'autant plus regrettable que l'article de son correspondant

(1) *Revue*, p. 270.

n'avait nul besoin d'une réclame de ce genre, pour être et paraître intéressant.

Tout au plus pourrait-on lui reprocher de n'avoir pas suffisamment justifié le sous-titre de son article, par une étude plus complète du plan de l'archiduc Albert. Il s'est contenté de l'analyser, de le juger, comme l'avait déjà analysé, jugé, M. Pierre Lehautcourt, et sinon dans les mêmes termes, du moins avec la même sévérité, peut-être excessive.

A supposer qu'elle trouve son excuse et sa justification dans certaines données du plan, d'ordre purement stratégique, on n'a pas tenu, je crois, assez compte des considérations politiques, qui expliquent ces erreurs de stratégie, prétendues ou réelles.

C'est sur ces considérations politiques que je voudrais surtout insister, et aussi sur l'historique même du plan, d'où ressort, avec une évidence saisissante, combien il eût été possible, facile même, à Napoléon III d'organiser, en mars-juin 1870, la triple alliance austro-franco-italienne contre la Prusse.

* * *

Des négociations en ce sens, entamées vers le milieu de l'année 1868, s'étaient poursuivies sans résultat jusqu'à la fin de 1869.

C'est merveille déjà qu'après l'affaire de Mentana, après le « Jamais » du 5 décembre 1867, l'Italie ne se soit pas jetée dans les bras de la Prusse.

Il leur expose brièvement le plan que l'Archiduc lui a soumis *deux mois auparavant* (1), puis le plan personnel qu'il y voudrait substituer : tandis qu'une armée française de 100.000 hommes irait rejoindre dans l'Allemagne du Sud deux armées autrichienne et italienne d'égale force, la principale armée française, opérant d'abord sur la rive gauche du Rhin, se dirigerait ensuite vers la Franconie, où la principale armée autrichienne viendrait lui donner la main.

Le conseil fut d'ailleurs unanime à déclarer « que la première des conditions à obtenir..., c'était que les trois gouvernements s'engageraient à accepter ou à déclarer la guerre, et à mobiliser leurs armées le même jour; que, de plus, ces armées entreraient en opérations également le même jour ».

Le général Lebrun, à qui fut confiée la mission d'aller à Vienne, devait faire tous ses efforts pour obtenir que cette condition, représentée « comme condition *sine qua non*, fût admise par l'Autriche » (2).

* * *

Le général Lebrun, parti de Paris le 27 mai, n'arrive à Vienne que le 6 juin. L'Empereur lui avait recommandé de passer par Cologne, Berlin, Dresde, « afin de trouver, dans ces grands centres d'agglo-

(1) *Souvenirs militaires*, p. 71.
(2) *Ibid.*, p. 73-74.

mération de troupes allemandes, une occasion de voir ces troupes dans leurs exercices de printemps ».

Dès le lendemain de son arrivée à Vienne, il se met en rapport avec l'archiduc Albert, qu'il revoit encore les 8, 9, 13 et 14 juin.

D'après les renseignements que lui a fournis le maréchal Lebœuf, il commence par affirmer à l'Archiduc que la France pourra mobiliser, en quatorze jours, 400.000 hommes, prêts à franchir la frontière le quinzième jour, si cela est nécessaire (1).

Donc, si l'Autriche et l'Italie mettent six semaines à achever leur mobilisation, attendent ce même laps de temps avant leur déclaration de guerre, l'armée française, qui aura pénétré dans l'Allemagne du Sud, conformément au plan autrichien, sera exposée, pendant un mois au moins, à recevoir seule le choc des armées allemandes.

A supposer même que les Allemands du Sud soient, comme l'affirme l'Archiduc, trop heureux de trouver, dans la présence des Français, un prétexte pour se soustraire aux obligations militaires qui les lient à la Prusse, on peut être assuré que les Prussiens du moins ne resteront pas inactifs. Qui sait s'ils n'arriveront pas à empêcher, à retarder, et de combien de temps, la jonction des armées alliées !

L'Archiduc compte, il est vrai, que la Prusse ne saurait, *en moins de sept ou huit semaines,* mobiliser

(1) *Souvenirs militaires*, p. 76.

ses sept ou huit corps d'armée. Soit. Mais il lui sera toujours possible et facile de jeter, sur le flanc de l'armée française en marche vers la Bohême, des forces supérieures à cette armée, qui ne dépassera pas le chiffre de 260 à 270.000 hommes. Le danger, quoiqu'il arrive, restera donc des plus sérieux.

Les objections présentées par le général Lebrun sont trop graves pour que l'Archiduc se refuse à toute concession.

Il consent volontiers à des modifications de détail qui, sans supprimer les inconvénients signalés, les diminuent pourtant dans une certaine mesure :

Il suffira, dit-il, d'arrêter dans le plan de campagne à concerter entre les puissances alliées, *qu'au premier ordre de mobilisation*, soit en France, soit en Prusse, l'Autriche et l'Italie *donneront le même ordre pour leurs armées*, en prenant, vis-à-vis de la Prusse, l'attitude *d'une neutralité armée* (1).

Mieux encore, sur le désir exprimé par le général Lebrun, l'Archiduc accorde qu'au lendemain de notre déclaration de guerre, l'Autriche concentrera deux corps d'armée de 35 à 40.000 hommes, l'un à Pilsen, sur la frontière de Saxe, l'autre à Olmutz, du côté de la Silésie (2).

La Prusse, inquiète d'une pareille démonstration, se verra forcée de masser une partie de ses forces

(1) *Souvenirs militaires*, p. 78.
(2) *Ibid.*, p. 80.

..s que les démonstrations le long de
..tireront une autre partie vers l'Ouest,
..ayence.
..e, l'armée du Rhin n'aura guère chance
..ntrer d'obstacle sérieux dans sa marche
..tgard et Nuremberg.
..igueur, et dans le cas peu probable, suivant
..duc, où elle se trouverait menacée sur sa
..he, par un corps prussien venu du Mein ou
..centré en Franconie, *comme il est de tout inté-*
..t pour les puissances coalisées que cette armée ne
..ombatte pas avant d'avoir fait sa jonction avec
l'armée autrichienne, afin de ne pas être affaiblie,...
elle se déroberait aux Prussiens en passant sur la rive droite du Danube. L'armée autrichienne de Bohême viendrait alors à sa rencontre ; et, au lieu de se faire par Nuremberg, la jonction se ferait à Ratisbonne (1).

Bien que de pareilles modifications, apportées au plan primitif, prouvent à coup sûr un vif désir d'entente, l'Archiduc reste intraitable en ce qui concerne la simultanéité de la déclaration de guerre.

Il représenta au général Lebrun « qu'il ne saurait, à cet égard, malgré tout le désir qu'il en pût avoir, faire au nom de l'Autriche, une promesse que celle-ci serait impuissante à tenir (2).

Tel est, amendé, modifié, le fameux plan qui a

(1) *Souvenirs militaires*, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 77.

été si sévèrement jugé, et par M. Pierre Lehautcourt, et par le correspondant de la *Revue:*

« La fausseté des prémisses emporte celle des conclusions. Le moins qu'on puisse dire du projet dû à la collaboration de l'archiduc Albert et du général Lebrun, c'est qu'il est établi en dehors de toute appréciation sérieuse de l'adversaire » (1).

Ainsi s'exprime le premier de nos deux auteurs, et le second fait chorus :

« En réalité, le plan élaboré à Vienne ne visait que des objectifs géographiques ;... il était vicieux dans ses prémisses, en admettant que la Prusse mettrait sept semaines au moins à concentrer sept corps d'armée sur ses frontières ; il ne tenait pas compte des obstacles que l'ennemi pouvait apporter à son exécution ;... en un mot, il faisait abstraction à peu près complète de l'adversaire » (2).

Le *Temps*, qui a rapporté ce dernier jugement, pouvait donc se croire autorisé à trouver difficile la tâche de *ceux qui voudraient défendre, malgré tout, la renommée stratégique de l'archiduc Albert, gravement endommagée par les révélations de la Revue.*

* * *

Je n'ai nul désir d'assumer une tâche de ce genre. Une telle prétention de ma part serait sans doute assez ridicule, je le reconnais.

(1) P. Lehautcourt : *Hist. de la guerre de 1870-71*, t. Ier, p. 355.
(2) *Revue*, p. 261.

Je reconnais même volontiers que, si l'archiduc Albert a eu besoin d'attendre les observations du général Lebrun, pour comprendre la nécessité d'amender son plan primitif, cela ne serait guère de nature à donner, même aux profanes comme moi, une haute idée de ses talents militaires.

Mais, précisément parce que les erreurs, les fautes du plan apparaissent évidentes, presque grossières, même aux gens qui ne sont pas du métier, il me semble que le doute alors surgit et s'impose.

Comment, l'Archiduc serait si peu, si mal renseigné sur l'organisation militaire des Prussiens, qu'il les considérerait au besoin comme une quantité négligeable, pendant les six premières semaines d'une guerre quelconque !

Mais il aurait donc déjà perdu le souvenir, pourtant si récent, de la campagne foudroyante de Bohême !

Il serait donc, lui, le généralissime des armées autrichiennes, seul à ignorer ce que tout le monde sait en Allemagne, les progrès que la Prusse n'a cessé de réaliser depuis 1866, le soin extrême surtout qu'elle a pris de rendre, d'année en année, de jour en jour, sa mobilisation plus rapide et plus parfaite !

D'autre part, si, le sachant et se souvenant, il n'a rien prévu des risques qu'il fera courir à l'armée française, dans sa promenade militaire d'un mois à travers l'Allemagne du Sud, force nous sera alors de convenir que le vainqueur de Custozza, l'héritier de l'archiduc Charles, n'est vraiment pas digne de dénouer les cordons de souliers du dernier de ses fantassins.

Une telle ignorance, d'ailleurs, une telle méconnaissance de l'ennemi, est si étrange, si inadmissible, que les deux critiques précités se sont ingéniés à chercher, à trouver une explication qui parût à peu près acceptable :

« Il est évident, dit M. Pierre Lehautcourt, et le général Lebrun ne s'y trompe pas, que l'Autriche ne veut se risquer dans une nouvelle guerre qu'avec des chances de succès » (1).

Et le correspondant de la *Revue*, plus net, plus précis encore, franc jusqu'à la brutalité, voit dans la conduite de l'Autriche « la volonté manifeste d'attendre le résultat des premières rencontres, soit pour mettre à profit nos premières victoires, soit pour s'abstenir si nous éprouvons des revers » (2).

Le sentiment, pour être peu honorable, est hélas très *humain*. Mais l'explication a le grand tort de ne rien expliquer du tout.

Pareil calcul se comprendrait d'un allié peu sûr, très suspect, n'ayant pas osé refuser nettement une alliance demandée, implorée, et qui cherche un faux-fuyant lui permettant de s'y dérober. Est-ce le cas ici ?

Bien au contraire. C'est l'archiduc Albert qui est venu, de lui-même, proposer à l'Empereur la triple alliance franco-austro-italienne. Nul doute qu'il n'ait à cœur de la voir aboutir, et qu'il n'en espère un grand bien, un réel profit pour son pays. Pour-

(1) P. Lehautcourt, t. Ier, p. 354.
(2) *Revue*, p. 259.

quoi dès lors ce refus obstiné de consentir à la déclaration de guerre simultanée, dont l'Empereur a fait une *condition sine qua non?*

Quand l'Archiduc, afin d'en pallier les inconvénients, exagère peut-être les sentiments anti-prussiens de l'Allemagne du Sud, exagère sans nul doute les lenteurs de la mobilisation prussienne, quand il allègue, afin de justifier la non-simultanéité, l'impossibilité pour l'Italie et l'Autriche d'être prêtes aussitôt que la France, il est clair qu'il dissimule une arrière-pensée, et qu'il ne donne pas, de sa conduite, la raison véritable.

Cette raison vraie qu'il ne peut en effet, ni ne veut donner, d'une façon formelle et précise, M. de Beust nous l'a fait connaître ; et M. Pierre Lehautcourt, qui renvoie aux *Mémoires* de de Beust, aurait pu, je crois, y trouver la clef du mystère :

« Le danger que nous devions redouter, étant donnés le caractère de l'Empereur et ses façons de faire, était double : on pouvait craindre qu'il n'entrât, à nos dépens, en négociations avec la Prusse, ou bien que, pour notre dommage, il ne précipitât la guerre » (1).

L'événement devait prouver trop vite combien cette dernière crainte était fondée. La première ne l'était guère moins, bien que Napoléon III, très chevaleresque de sa nature, répugnât à tout calcul de mauvaise foi.

Mais il ne faut pas oublier à quel point le hante,

(1) *Mémoires* de de Beust, Paris, 1888, t. II, p. 324.

l'hypnotise, depuis longues années, l'idée d'acquérir ou conquérir une partie de la rive gauche du Rhin.

M. de Beust craint donc que, le jour où M. de Bismarck apprendra la coalition formée contre la Prusse, il ne s'efforce de la dissoudre, dût-il, pour arriver à ses fins, abandonner ou promettre à la France les territoires si ardemment convoités.

Malheureusement les précédents ne manquent pas, qui justifient les défiances autrichiennes.

La cour de Vienne se souvient qu'en juin 1866, au moment où Napoléon III, moyennant promesse de la cession de la Vénétie aux Italiens, lui garantissait sa neutralité, durant la guerre devenue imminente, il venait de travailler à rendre cette guerre inévitable, par le traité italo-prussien du 6 avril.

Et pourquoi ces louches négociations d'avril-juin 1866 ? Dans l'espoir que la Prusse, battue malgré l'aide italienne, se verrait obligée de l'appeler à son secours et de lui céder, en retour du service rendu, une partie de ses provinces rhénanes.

Puis, quand la victoire prussienne de Sadowa aurait dû lui démontrer la gravité de la faute commise, pourquoi, malgré les instances du ministre Drouyn de Lhuys, a-t-il refusé d'intervenir à main armée en faveur de l'Autriche vaincue ?

Pourquoi, lors des préliminaires de Nikolsbourg, n'use-t-il de sa médiation que pour mettre l'Autriche hors de la Confédération germanique et l'Allemagne du Nord à l'entière discrétion de la Prusse ?

Pourquoi, dans le même temps, repousse-t-il l'offre inespérée de la Russie, proposant de confier à un arbitrage européen le soin de régler les affaires allemandes ?

Pourquoi enfin, de juillet 1866 à avril 1867, s'est-il laissé ridiculement jouer, berner, par M. de Bismarck ?

Sinon, parce que le rusé chancelier, durant ces huit mois consécutifs, n'a cessé de lui tendre l'appât ensorcelant du Palatinat, de la Belgique ou du Luxembourg.

Maintenant, en dépit des rancunes accumulées, suite inévitable de tant de déceptions, qui peut répondre qu'il ne cédera pas à une dernière tentation irrésistible, le jour où M. de Bismarck, forcé de s'exécuter, offrirait de lui payer, comptant cette fois, le prix de ses éternelles complaisances, le *pourboire* si souvent et si vainement promis ?

D'autant que le plan, apporté de Paris par le général Lebrun, est tout à fait de nature à confirmer, à fortifier les soupçons, les inquiétudes du gouvernement autrichien, en prouvant que l'Empereur n'a nullement renoncé à son rêve des acquisitions rhénanes.

* * *

Quel est au juste, dans le plan du 19 mai, que Napoléon III voudrait substituer au plan autrichien, le rôle de l'armée de la Sarre, devenue ici l'armée principale ?

Si nous n'avions que la rédaction du général Lebrun, il serait assez difficile de le préciser.

Les *Souvenirs militaires* du général, tels du moins que nous les ont livrés ses éditeurs, ne sont pas toujours d'une clarté saisissante ; la tâche est lourde parfois à qui veut y mettre un peu d'ordre, un peu de lumière.

Heureusement nous avons ici, pour nous venir en aide, le résumé qu'en a donné l'archiduc Albert :

« Premier projet. — Celui que le général L. a apporté de Paris.

« Réunion de 350.000 hommes sur la Sarre, pour faire une pointe sur Mayence, *s'emparer de la rive gauche du Rhin;* enfin passer ce fleuve entre Mayence et Germersheim, avec la meilleure partie de cette armée, pour chercher à donner la main aux deux autres armées alliées en Bavière » (1).

En ce qui concerne l'armée du Rhin destinée à opérer dans l'Allemagne du Sud, son rôle étant devenu très secondaire, inutile d'y insister.

Lequel valait le mieux, au point de vue stratégique, du projet français ou du projet autrichien ? Il ne m'appartient pas d'en décider; il n'importe d'ailleurs.

Ce qui me paraît incontestable, c'est qu'au point de vue politique la conception napoléonienne présentait le plus grave danger.

Elle devait faire le jeu de Bismarck, en surexcitant contre nous le patriotisme allemand, aussi bien

(1) *Souvenirs militaires*, comparer p. 71-73, et p. 169-170.

dans l'Allemagne du Sud que dans l'Allemagne du Nord.

Une telle entrée en campagne, dénonçant un dessein arrêté de conquête, ne manquerait pas de nous aliéner même les populations Wurtembergeoises et Bavaroises, les plus réfractaires à la domination prussienne; du même coup elle compromettrait, de la façon la plus grave, les intérêts de l'Autriche, en soulevant contre elle tous ses sujets allemands.

L'alliance austro-française, à l'heure présente, n'était possible, elle ne pouvait être efficace, qu'à la condition de se placer résolument sur le terrain du traité de Prague.

Maintien ou rétablissement de ce traité, outrageusement violé par la Prusse, tel devait être le seul but, du moins le seul mobile, ostensible, avoué, de la guerre entreprise.

Voilà ce que M. de Beust demandait déjà à Salzbourg au mois d'août 1867; voilà ce que l'Empereur François-Joseph semble avoir essayé de faire comprendre au général Lebrun, le 14 juin 1870 :

« L'Archiduc m'a rendu compte des questions qui ont été traitées entre lui et vous. Je ne puis qu'approuver les moyens proposés pour l'exécution du plan dont il m'a parlé, au point de vue militaire.

« Mais je dois vous dire qu'avant tout, *je veux la paix;* si je fais la guerre, *il faut que j'y sois forcé.* Je me plais à espérer que l'empereur Napoléon voudra bien tenir compte de ma situation personnelle politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Si je déclarais la guerre en même temps que lui, il n'est pas douteux qu'exploitant de nouveau l'idée allemande, la Prusse pourrait surexciter et soulever à son profit les populations allemandes, non seulement chez elle et dans l'Allemagne du Sud, mais aussi dans l'empire austro-hongrois, ce qui serait très fâcheux pour mon gouvernement.

« Mais si l'empereur Napoléon, *forcé d'accepter ou de déclarer la guerre*, se présentait avec ses armées dans le midi de l'Allemagne, *non point en ennemi, mais en libérateur*, je serais forcé de mon côté de déclarer que je fais cause commune avec lui... Voilà ce que je vous prie de dire de ma part à l'empereur Napoléon ».

Le général Lebrun n'avait été, comme il le fit remarquer respectueusement à l'empereur François-Joseph, « autorisé en aucune façon à parler à Vienne de la question politique, dont Sa Majesté venait de parler ».

Il parut toutefois en comprendre l'importance :

« Le ton de l'empereur François-Joseph, quelques-unes de ses paroles, suivant de près celles-ci : *Avant tout je veux la paix ; pour faire la guerre, il faut que j'y sois forcé*, ne m'ont laissé aucun doute sur le sens que je devais donner à cette déclaration de Sa Majesté. L'Empereur a voulu que je comprisse bien, pour le rapporter à Paris, que, s'il considérait la guerre comme possible, probable, désirable même, il fallait néanmoins que chez le peuple austro-hongrois, ainsi qu'à l'étranger, on fût convaincu, ou que l'on pût dire, qu'il voulait la paix. Il a voulu

faire entendre qu'il était à désirer que, si un jour il déclarait la guerre à la Prusse, la nation austro-hongroise pût croire ou dire que, ce faisant, il obéissait à un devoir impérieux vis-à-vis d'elle et vis-à-vis de l'Allemagne du Sud ».

D'après les termes mêmes de ce rapport, le général ne semble pas éloigné de penser que François-Joseph désirait, attendait qu'on lui fournît un *prétexte honorable*, au moins autant et plus peut-être qu'une *raison sérieuse*.

L'interprétation était-elle exacte ? Il est permis d'en douter, l'Archiduc ayant pris soin d'évoquer, à l'appui des paroles impériales, le souvenir des deux guerres malheureuses de 1859 et de 1866 :

« L'empereur François-Joseph, m'a-t-il dit, n'ignore pas que ses sujets s'en souviennent, et il doit penser que ceux-ci n'accepteraient volontiers les charges d'une troisième guerre, que dans le cas où cette guerre paraîtrait *commandée par une impérieuse nécessité* » (1).

Avant de se séparer du général Lebrun, et comme celui-ci lui offrait de résumer par écrit toutes les dispositions arrêtées entre eux, afin d'être bien assurés de part et d'autre que rien n'y serait oublié ou changé : « Je puis faire mieux pour répondre à votre intention, me dit le Prince, je vous propose de rédiger moi-même tout le plan de campagne et d'y joindre toutes les pièces explicatives que j'ai mises sous vos yeux, pendant nos délibérations;

(1) *Souvenirs militaires*, p. 146-149.

huit jours me suffiront pour cela, et je vous ferai parvenir mon travail à Paris, par voie sûre » (1).

Dès le 20 juin, en effet, l'Archiduc annonçait au général l'envoi du travail promis, auquel il avait joint un petit résumé des trois plans à étudier par l'état-major français.

Rien ne saurait, mieux qu'un pareil empressement, prouver combien la cour de Vienne désirait arriver à un arrangement définitif.

Le résumé toutefois des trois plans distincts était une simple mesure de précaution, « afin que les officiers qui, forcément, seraient appelés à faire les études nécessaires, ne pussent savoir celui des trois plans auquel on se serait arrêté » (2).

Le gouvernement autrichien voulait prévenir ainsi les indiscrétions regrettables qui, pendant la campagne de Bohême, avaient si souvent livré à l'état-major prussien le secret des opérations militaires. Mais il restait entendu que le seul plan, auquel l'Autriche donnerait son adhésion, était celui de l'archiduc Albert, d'après les bases sus-indiquées.

Quand le général Lebrun, de retour à Paris, rendit compte à l'Empereur de sa mission, le 23 juin, quand il lui remit peu après le *Mémoire* de l'Archiduc, il ne semble pas qu'il ait fait la moindre allusion aux considérations politiques développées par François-Joseph.

(1) *Souvenirs militaires*, p. 81.
(2) *Ibid.*, p. 140.

Napoléon III ne parut frappé que des données stratégiques du plan :

« Il ne me dissimula pas le regret qu'il éprouvait à constater que, des diverses propositions que j'avais portées à Vienne en son nom, celle qui, à ses yeux, était la plus importante n'avait pu être accueillie favorablement.

« Je cherchai à démontrer à l'Empereur que des concessions m'avaient été faites... ; rien n'ayant encore été arrêté comme irrévocable, peut-être ne serait-il pas impossible d'obtenir de l'Autriche qu'on apportât, dans le plan proposé à son approbation, des modifications qui lui donneraient pleine et entière satisfaction ; d'autant que tout ce qui m'avait été dit, par l'archiduc Albert, m'avait paru être marqué au coin de la sincérité la plus parfaite, et n'affirmer que des sympathies très vives de l'Autriche pour la France.

« L'Empereur n'objecta rien. Quand je le quittai, laissant entre ses mains le document que je lui avais apporté, j'emportais avec moi la conviction qu'il poursuivrait, par la voie diplomatique, les démarches que j'avais faites à Vienne, et que très sûrement il ferait consacrer, dans un traité d'alliance offensif et défensif, l'union intime de la France, de l'Autriche et de l'Italie, en cas de guerre avec la Prusse » (1).

(1) *Souvenirs militaires*, p. 83-84.

* * *

Le général en effet devait le croire, et il semble vraiment impossible d'admettre qu'avec un peu de sagesse Napoléon III ne fût pas arrivé à une entente définitive, étant données les dispositions, les sympathies non douteuses des deux puissances.

Depuis deux ans, l'Italie n'attendait que le retrait de notre corps d'occupation pour apposer sa signature au traité d'alliance.

Sans doute il devait en coûter à l'Empereur de manquer à l'engagement solennel, que M. Rouher avait pris en son nom, d'une façon d'ailleurs si maladroite, si imprudente, le 5 décembre 1867.

Sans doute, il redoutait les reproches, les colères du parti catholique, qui se faisait l'idée la plus fausse, la plus terrible, des conséquences que devait entraîner pour l'Église, pour la religion, l'abandon du territoire pontifical.

On ne voulait pas croire à la sincérité de Victor-Emmanuel qui s'engageait, le jour où il entrerait dans Rome, à garantir la sécurité, l'indépendance du Saint-Siège.

On se refusait à comprendre que Rome pouvait devenir la capitale de l'Italie, sans cesser pour cela de rester la capitale de la catholicité.

On s'imaginait, de bonne foi, que la dignité, la liberté du Saint-Père étaient indissolublement liées au maintien du pouvoir temporel; et les âmes vraiment pieuses s'indignaient à la pensée de voir la

personne du pontife livrée aux fureurs de la révolution triomphante!

La vérité est que ce maintien du pouvoir temporel, par l'étranger, était le seul obstacle à la réconciliation sincère, complète, des Italiens avec le Saint-Siège.

Bien que la cour de Rome n'ait jamais voulu en convenir ni reconnaître les faits accomplis, les catholiques, à la fois intelligents et sincères, peuvent-ils sérieusement contester que la papauté, réduite à l'exercice de son pouvoir spirituel, depuis 1870, a vu grandir d'autant son prestige et son autorité morale? N'est-ce pas un fait avéré qu'elle est aujourd'hui plus honorée, plus respectée qu'elle ne l'a jamais été?

On ne saurait donc trop regretter que Napoléon III se soit si obstinément refusé à retirer nos troupes de Civita-Vecchia, avant le mois de juin 1870. Le pape n'y eût rien perdu, au contraire, et nous y aurions gagné, nous, l'alliance de l'Italie.

L'Autriche, du même coup, se fût, sans nul doute, montrée plus confiante, plus accommodante.

Ce n'est pas que la coopération italienne, dans la guerre prévue, ait jamais été considérée comme devant être très active.

Dans les divers plans élaborés, le rôle des Italiens reste toujours secondaire, presque insignifiant.

On n'a pas l'air de compter beaucoup sur eux; on est moins préoccupé de les avoir avec soi, que de ne pas les avoir contre soi. Telle est, en effet, telle devait être la grosse préoccupation de l'Autriche.

Tant que la question romaine restait une cause de brouille possible entre la France et l'Italie, il ne fallait pas compter sur l'entente, sur l'alliance austro-française.

Jamais le gouvernement autrichien, même rassuré sur les intentions de l'Empereur, même certain de son concours le plus dévoué, n'eût voulu courir les risques d'une guerre nouvelle contre la Prusse, avec la crainte d'un rapprochement italo-prussien.

Le danger lui aurait paru plus grand encore qu'en 1866, maintenant que la libre possession de la Vénétie avait supprimé le formidable obstacle du quadrilatère.

Une fois sûr de l'alliance italienne, si Napoléon III avait eu la sagesse de comprendre que le meilleur, le seul moyen d'empêcher désormais l'absorption définitive de l'Allemagne par la Prusse, était de ne donner aucun ombrage au patriotisme allemand; s'il avait eu la patience d'attendre, ou l'habileté de faire naître, une occasion qui lui permît d'entrer en Allemagne, non en ennemi, mais en allié, comme le voulait François-Joseph, il y a gros à parier qu'il n'aurait plus été question entre les trois coalisés d'une déclaration de guerre non simultanée.

Ils avaient un intérêt trop évident à commencer les hostilités le même jour, à combiner, à mener leurs opérations en commun, afin que la Prusse ne pût les écraser successivement.

Aussi ne parvient-on pas à s'expliquer comment Napoléon III, avant d'avoir réglé définitivement la

question pendante de la triple alliance, a commis la faute impardonnable d'engager la guerre.

Son autre faute, non moins impardonnable, est de l'avoir déclarée lui-même, d'en avoir pris l'initiative.

Nous donnions ainsi à l'Allemagne, à l'Europe, le droit de croire que c'est nous qui l'avions cherchée, voulue, dans une pensée coupable d'ambition et de conquête.

Dès lors, comment l'Empereur pouvait-il garder l'illusion qu'il entraînerait l'Autriche et l'Italie à nous venir en aide ?

Dans les conditions, dans les circonstances où la guerre se trouvait engagée, l'alliance n'était plus possible, même quand le sort de la guerre fût resté douteux après les premières rencontres franco-prussiennes.

L'Italie ne nous devrait aucune reconnaissance de retirer nos troupes du territoire pontifical, puisque nous nous y trouverions contraints et forcés.

Quant à l'Autriche, elle était trop fondée à nous reprocher de n'avoir tenu aucun compte de ses convenances ni de ses avis.

Nous venions d'assumer, comme à plaisir, le rôle de provocateurs, dont elle ne consentirait jamais à partager la responsabilité avec nous.

Nous commencions la campagne à une époque de l'année, que l'archiduc Albert avait déclarée des plus défavorables, en ce qu'elle ne nous laissait aucun espoir de la terminer avant l'hiver.

La concentration de nos troupes, en une armée

unique, ne répondait à aucun des projets élaborés par le généralissime autrichien, ou discutés avec lui.

Enfin, chose plus grave encore peut-être, nous l'avions étrangement abusé, nous étant abusés nous-mêmes, sur l'état de nos ressources et de nos effectifs : nous nous étions engagés à mobiliser, en deux semaines, 400.000 hommes, prêts à entrer en campagne dès le quinzième jour. Or, le quinzième jour, nous n'avions pu concentrer à la frontière guère plus de la moitié du chiffre annoncé. Encore nos régiments s'y trouvaient-ils réduits à l'inaction pour un temps indéterminé, faute d'approvisionnements, de munitions, de convois et d'ambulances.

Si Napoléon III, dans la seconde quinzaine de juillet 1870, a réellement compté sur la coopération de l'Autriche comme sur celle de l'Italie, quelle preuve plus décisive de son éternelle et déplorable tendance aux plus chimériques illusions !

On a souvent reproché aux deux représentants de Florence et de Vienne à Paris de les avoir encouragées, entretenues jusqu'au bout chez l'Empereur.

Jusqu'à la fin de juin, oui, sans doute. MM. de Metternich et Nigra étaient alors dans le vrai, dans la réalité des choses, quand ils affirmaient au gouvernement français les excellentes dispositions de leurs gouvernements respectifs, leur sincère désir d'organiser contre la Prusse la triple alliance de l'Autriche, de l'Italie et de la France.

De juillet 1868 à la fin de juin 1870, pendant deux

années entières, la fortune, sans se lasser, a vainement offert à Napoléon III l'occasion de réparer les fautes commises, l'occasion de sauver notre pays.

Il n'a ni voulu, ni su la saisir.

A partir de juillet 1870, l'occasion est passée à jamais. Quand l'Europe verra se reformer une triple alliance, presque au lendemain de nos revers, ce sera la triple alliance de l'Autriche, de l'Italie *et de la Prusse !*

Jules TESSIER.

APPENDICE

Le général Lebrun a raconté, dans ses *Souvenirs militaires,* comment, après la guerre, étaient revenus en sa possession les papiers laissés par lui entre les mains de l'Empereur, à son retour de Vienne, son rapport sur sa mission, et aussi sans doute, le travail de l'archiduc Albert.

Le général Valazé, sous-secrétaire d'État à la guerre, voulut bien, sur sa demande, lui en faire remettre une copie (1).

L'original pourrait donc se trouver encore aux archives de la guerre.

Mais, en ce qui concerne le mémoire de l'Archiduc, il est peu probable que la pièce soit de la main même du Prince, et c'est aussi par erreur sans doute que les éditeurs des *Souvenirs militaires* ont mis, en tête de la page 151, ces mots:

Plan rédigé *de la main de l'archiduc Albert.*

(1) *Souvenirs militaires,* p. 85-87.

Voici en effet comment débute la lettre du 20 juin 1870, où l'Archiduc annonçait au général l'envoi promis :

Mon cher Général,

Ces lignes vous seront remises conjointement avec le dossier que vous m'avez confié, et auquel j'ai joint, outre les observations que vous connaissez, un petit résumé relatif aux trois plans à étudier. Le tout a été *copié par une main toute sûre...*

La lettre se terminait ainsi :

C'est avec confiance que je vois l'affaire en question en vos mains ; certes elle ne saurait être en de meilleures !

Adieu, cher général ! Recevez, avec l'assurance de mon estime toute particulière, l'expression du vif plaisir d'avoir fait votre connaissance plus intimement.

A revoir, *comme je l'espère !*

A. ALBERT.

Les derniers mots soulignés semblent bien indiquer l'espoir de se retrouver ensemble sur un champ de bataille, en face des Prussiens. Il n'a pas tenu, je crois, à l'archiduc Albert qu'un tel espoir n'ait pu se réaliser.



II

UN HELLÉNISTE-VOYAGEUR NORMAND

J.-B. LE CHEVALIER

MEMBRE DU « LYCÉE » DE CAEN

D'après sa correspondance avec BÖTTIGER

PAR

M. Charles JORET

de l'Institut,
Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.



UN

HELLÉNISTE-VOYAGEUR NORMAND

J.-B. LE CHEVALIER,

Membre du « Lycée » de Caen,

D'après sa correspondance avec BÖTTIGER

Il n'est point de ville d'Allemagne où les Émigrés aient reçu un accueil plus hospitalier qu'à Weimar; il n'en est point dont le séjour leur ait été plus agréable; la générosité du duc régnant, Charles-Auguste, la bienveillance de sa mère, la duchesse douairière Amélie, la société des écrivains illustres, alors réunis dans la petite capitale saxonne, tout semblait également fait pour les attirer et les retenir; quelques-uns aussi, comme Mounier, l'ancien président de l'Assemblée constituante, le comte Du Manoir, s'y fixèrent jusqu'à la fin de la Révolution; d'autres n'y passèrent que peu de temps; mais tous conservèrent du séjour qu'ils avaient fait dans cette ville un souvenir inoubliable, et plusieurs même restèrent, après leur départ, en relation avec les amis ou les protecteurs qu'ils y avaient rencontrés.

lière (1); le premier volume n'était pas encore terminé que l'Académie des Inscriptions admettait l'heureux auteur au nombre de ses membres (1779); trois ans après, l'Académie des Beaux-Arts le nommait associé, et l'Académie française l'appelait presque aussitôt à elle. Le *Discours préliminaire*, mis en tête du *Voyage pittoresque*, et qui témoignait d'une connaissance véritable de l'état actuel de l'empire ottoman, le désigna, malgré les critiques qu'il contenait contre l'administration turque, au choix de Vergennes pour l'ambassade de Constantinople. Choiseul-Gouffier accepta ce poste périlleux dans les circonstances présentes; mais à ses yeux son ambassade était moins une mission politique qu'une nouvelle expédition littéraire en Orient. Il s'entoura en partant d'érudits, de savants et d'artistes, qui devaient l'aider dans son œuvre de découvertes ou travailler du moins sous sa direction et, il l'espérait, à son profit : Fauvel et Kauffer, qui l'avaient accompagné dans son premier voyage, le dessinateur Cassas, l'astronome Tondu, le gentilhomme d'ambassade Blanc d'Hauterive, le poète Delille, qu'il emmena presque malgré lui. L'helléniste d'Ansse de Villoison, chargé d'une mission au mont Athos, ne le rejoignit qu'à Constantinople (2). Ce fut là aussi seulement que se réunit à lui Le Chevalier.

Sur la recommandation de l'abbé de Périgord, qui

(1) Léonce Pingaud : *Choiseul-Gouffier. La France en Orient sous Louis XV*. Paris, 1887, in-8, p. 49.

(2) L. Pingaud : *Choiseul-Gouffier*, p. 138-152.

avait remarqué le jeune professeur, Choiseul consentit à l'attacher à sa suite; mais il semble l'avoir envoyé d'abord avec une mission particulière en Angleterre (1). A son retour de Londres, Le Chevalier, en attendant une occasion de gagner Constantinople, se rendit en Italie : il visita successivement Turin, Florence, Rome, Naples et Venise. C'est dans cette ville qu'il s'embarqua pour Constantinople, le 21 août 1785 —, il avait, paraît-il, été retenu sept mois par une maladie, — plus d'un an après le départ de Choiseul (2). Il avait obtenu une place sur le vaisseau de guerre, qui devait conduire Zuliani, « Baile de la République », auprès de la Porte ottomane (3). Il eut pour compagnon le célèbre Spallanzani, que l'empereur Joseph II envoyait dans le Levant, et qui égaya les ennuis de la navigation par des expériences curieuses et les charmes d'une conversation toujours amusante et instructive. Il visita tour à tour les principales îles ioniennes: Corfou — l'ancienne Corcyre, — Zacynthe, Cérigo, et débarqua dans l'ancien port de Sunium. Tandis que le vaisseau vénitien continuait sa route, il parcourut les environs d'Athènes, qu'il a décrits avec une admiration qui témoigne assez de l'impression profonde que firent sur lui cette

(1) L'abbé Noël: *Notice*, p. 6, rapporte qu'il s'y lia avec Fox et Lansdowne; mais Le Chevalier ne dit rien de semblable.

(2) Choiseul était parti de Marseille le 4 août 1784.

(3) Le Chevalier : *Voyage de la Troade*, 3e édition. Paris, 1802, in-8, vol. I, p. 1.

contrée célèbre entre toutes et ses monuments (1). Il gagna ensuite, seul, les îles de Scyros et de Ténédos et aborda enfin dans la Troade, but principal de son exploration.

Ce premier voyage, où Le Chevalier ne fit guère que reconnaître la plaine de Troie, fut bientôt suivi d'un second et devait l'être encore d'un troisième l'année suivante. Dans le second, il avait été chargé par Choiseul-Gouffier de comparer le travail de relèvement de l'astronome Tondu avec les descriptions d'Homère et de Strabon; dans le troisième, commencé le 13 septembre 1786, aidé du dessinateur Cassas, qui venait d'explorer la Syrie et les ruines de Palmyre, il réussit à lever une « carte où l'on distinguait les monuments et les fleuves de la plaine de Troie ». Sa vue, dit-il, commença à diminuer le nombre des incrédules, et elle décida Choiseul à s'assurer par lui-même de la vérité des faits. L'ambassadeur se rendit dans la Troade, avec le lieutenant Truguet et le drogman Duval. Le Chevalier leur servit de guide, « et ils revinrent tous convaincus de l'authenticité de ces monuments, qu'ils avaient si longtemps regardés comme fabuleux » (2).

Les découvertes que Le Chevalier avait faites dans la plaine de Troie avaient piqué, au plus haut point, la curiosité des Grecs lettrés de Constantinople;

(1) *Voyage de la Troade*. Première partie, chapitres VIII, IX et X. Vol. I, p. 122-163.

(2) *Voyage de la Troade*. Seconde partie, ch. I-VI, vol. I, p. 231-295.

le prince Callimachi, en particulier, alors drogman de la Porte, y porta le plus vif intérêt; il s'empressa d'entrer en relations avec l'heureux explorateur et il lui offrit même l'hospitalité dans son palais. Le Chevalier resta chez le diplomate archéologue trois mois, pendant lesquels il continua ses recherches; puis après avoir mis la dernière main à la carte de Constantinople, qu'il avait levée avec l'ingénieur Kauffer, il se rendit à Iassi, avec le titre de « secrétaire français » (1), auprès de l'hospodar de Moldavie. Il remplaçait dans ce poste Le Blanc d'Hauterive.

La situation était singulièrement délicate et même périlleuse. Peu de temps après son arrivée à Iassi, la guerre éclata entre la Russie et la Porte; l'ingénieur français Lafitte entreprit aussitôt de fortifier Otchakof, « la clef de l'empire turc » de ce côté, et commença à bombarder la forteresse russe de Kilburn (2).

Catherine II se plaignit hautement; le rappel de Lafitte et de ses compagnons fut ordonné; à peine furent-il partis, que Le Chevalier, effrayé d'une révolte qui avait éclaté entre les janissaires et la garde albanaise de l'hospodar, prit la fuite, dit-on, et ne s'arrêta qu'après avoir franchi la frontière autrichienne (3). D'après son biographe, il aurait

(1) Le Chevalier dit : « secrétaire des commandemens ». *Voyage de la Troade*, vol. I, p. 297.

(2) *Voyage de la Troade*, vol. I, p. 298. — *Voyage de la Propontide*, vol. II, p. 350-52. Lettre du 5 octobre 1787.

(3) L. Pingaud : *Choiseul-Gouffier*, p. 195.

séjourné quelque temps à Vienne et aurait été invité aux fêtes de la Cour, où l'empereur l'aurait accueilli avec bienveillance (1); une dépêche de Choiseul à Noailles, ambassadeur de France auprès de Joseph II, nous apprend que son ancien protecteur, mécontent, non sans raison, de sa fuite, pressa son départ de Vienne. Le Chevalier quitta cette ville le 1er février 1788 (2) et rentra en France à travers l'Allemagne.

II.

Il n'est pas impossible qu'il se soit au retour arrêté dans plusieurs des villes les plus célèbres de l'Allemagne, et qu'il ait, dès lors, fait la connaissance de quelques-uns des savants et des érudits avec lesquels nous le verrons bientôt en relations suivies; mais rien ne nous renseigne à cet égard; nous ignorons même la date de son retour à Paris. Quoi qu'il en soit, il n'y resta que peu de temps. Suivant l'abbé Noël, la passion de connaître et d'étudier chez eux les peuples étrangers, l'aurait bientôt entraîné hors de France ; « il aurait revu l'Italie et serait retourné en Angleterre et en Écosse » (3). Ce récit est loin d'être entièrement exact, et celui qu'a fait Le Chevalier lui-même ne

(1) L'abbé Noël : *Notice*, p. 12.
(2) L. Pingaud : *Choiseul-Gouffier*, p. 196, note 1.
(3) L'abbé Noël : *Notice*, p. 13.

l'est guère davantage. « A mon retour de Turquie, dit-il (1), j'avais déjà parcouru tout le midi de l'Europe; j'entrepris alors le voyage du Nord, et je le commençai par l'Écosse ». La vérité est tout autre. Peu après son retour, Le Chevalier fut chargé de l'éducation du jeune Douet de la Boullaye, et ce fut avec son élève qu'il parcourut l'Europe (2).

Où ce voyage le conduisit-il? En Italie, comme le dit son neveu? Dans le Nord, comme il l'affirme? Combien de temps resta-t-il avec son élève? Je l'ignore. Tout ce qu'on sait de certain, c'est que, pendant l'hiver 1790-91, il était en Écosse. Les 21 et 28 février et le 21 mars 1791, il lut devant la Société royale d'Édimbourg, présidée par le Dr Blair, un mémoire sur la plaine de Troie, première esquisse de la description qu'il en a donnée plus tard. Ce mémoire (3) fut écouté avec le plus vif intérêt par la docte société; elle ordonna qu'il serait imprimé en français en tête des *Transactions* de cette même année, et elle chargea de le traduire en anglais l'helléniste Dalzel, bibliothécaire de l'Université; enfin elle nomma Le Chevalier son correspondant. Dans ses voyages antérieurs, il

(1) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 1.

(2) Je dois ce renseignement à une bienveillante communication de M. Tausserat-Radel, attaché aux Archives du Ministère des affaires étrangères.

(3) *Tableau de la Plaine de Troie, accompagné d'une carte levée géométriquement en* 1785 *et* 1786. Tiré des *Transactions* de la Société royale d'Édinbourg, M.DCC.XCI, in-4. 92 pages.

avait déjà été élu membre des Académies de Metz, de Cassel et de Rome.

Le retentissement qu'eut le mémoire de Le Chevalier s'explique sans peine. Aucun des voyageurs modernes, qui avaient visité la plaine de Troie, n'avait essayé d'en reconnaître les différents sites et de les identifier avec les lieux décrits par Homère; lui, au contraire, en avait relevé avec soin tous les aspects, et il s'était attaché à montrer combien les descriptions des anciens et en particulier celles d'Homère, concordaient merveilleusement avec l'état actuel des lieux. On comprend l'émotion que ces découvertes causèrent dans le monde des érudits. L'accueil que leur firent les compatriotes de Pococke et de Wood était le prélude et l'annonce de celui qu'elles allaient rencontrer auprès des savants du continent, en particulier de l'Allemagne.

En quittant l'Écosse, Le Chevalier se rendit dans cette dernière contrée; il avait hâte, il semble, d'y pressentir l'opinion. Quelles villes visita-t-il d'abord? Nous l'ignorons; il parle seulement de son arrivée à Goettingue et de la connaissance qu'il y fit de Heyne. Le célèbre humaniste savait déjà quel accueil avait trouvé à Édimbourg le mémoire de Le Chevalier; il désirait le lire, et, sur la demande de l'auteur, la Société royale le lui communiqua avant qu'il eût été imprimé (1). Heyne en fut à son tour si enchanté qu'il le fit traduire par un de ses

(1) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 8. Ceci fixe à l'année 1791 la date de l'arrivée de Le Chevalier à Goettingue.

élèves, Frédéric Dornedden, et il l'enrichit d'un commentaire. C'était le recommander d'avance à tous les érudits allemands. Heyne ne se borna pas là : il fit recevoir correspondant, par la Société dès Belles-Lettres de Goettingue, le voyageur humaniste, devenu désormais son ami, et qui allait être pendant plusieurs années son correspondant.

Le Chevalier dit que de Goettingue il partit pour achever le voyage du Nord ; mais il ne nous fait pas connaître quel itinéraire il suivit ; il parle seulement des « témoignages de bonté qu'il éprouva » à Hambourg, à Copenhague, à Stockholm, à Saint-Pétersbourg, comme à Cassel, à Hanovre, à Iéna, mais surtout à Weimar (1). Si l'ordre dans lequel il cite ces villes correspond aux dates où il les aurait visitées, on voit que de Goettingue il se serait rendu par Hambourg, dans le Danemark d'abord, puis en Suède, d'où il aurait passé en Russie. A Stockholm, il fit entre autres la connaissance de Thunberg, le successeur de Linné, et, à Saint-Pétersbourg, celle du naturaliste Pallas. Il n'était plus, quoi qu'en ait dit l'abbé Noël (2), dans cette dernière ville, à l'époque où son ancien protecteur, Choiseul-Gouffier, y arriva vers le milieu de 1793 ; il était alors, au moins depuis plusieurs mois, de retour en Allemagne.

(1) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 10.

(2) L'abbé Noël : *Notice*, p. 13-14, dit que Le Chevalier était en Russie en 1793 et même en 1794 : nous le trouvons en 1793 en Allemagne et en 1794 en Angleterre.

Il y rentra sans doute à travers la Pologne et la Prusse. Peut-être est-ce alors qu'il fit à Hanovre la connaissance de Hardenberg et celle de Schutz à Iéna. Est-ce à cette époque aussi qu'il vit pour la première fois à Weimar, « l'Athènes de l'Allemagne », Wieland, Herder, Gœthe, Bertuch et Böttiger, et qu'il reçut du duc, « le père et l'ami du peuple qu'il gouverne », un témoignage d'estime qu'il rappelle avec une si légitime complaisance ? J'inclinerais à croire que, s'il vint à Weimar en 1793, Le Chevalier avait dans ses précédents voyages déjà visité cet « asile des arts et des sciences ». Quoi qu'il en soit, l'humaniste français reçut de Charles-Auguste et de la duchesse douairière, ainsi que des écrivains et des savants réunis dans la capitale saxonne, l'accueil le plus empressé et dont il conserva toujours, nous le verrons, le fidèle souvenir. Jusqu'où purent aller ses relations avec Wieland, Herder et Gœthe ? Je ne le saurais dire ; mais il se lia étroitement avec Bertuch et surtout avec Böttiger, et il engagea avec ce dernier une correspondance conservée presque en entier (1) : document précieux qui nous permet de suivre Le Chevalier pendant les années les plus troublées de la Révolution.

A quelle époque commença cette correspondance ? La première lettre que nous en possédons est du

(1) Cette correspondance manuscrite se trouve dans le volume XXVI des « Lettres à Böttiger » (*Briefe an Böttiger*) à la Bibliothèque de Dresde.

26 mai 1793; mais d'autres l'avaient précédée. Elle nous apprend, en effet, que le 2 avril Böttiger avait écrit à Le Chevalier, et que celui-ci lui avait répondu presque aussitôt (1). Il se trouvait alors à Hambourg, et il se disposait à partir pour un voyage d'un an avec les fils du baron de Bulow, ministre du Danemarck auprès de la cour de Dresde : épisode de sa vie qui est, aussi bien que ses relations avec Böttiger et le duc de Saxe-Weimar, resté ignoré de son biographe. Après un séjour de six semaines à Hambourg, où il reçut de la comtesse de Bentinck les témoignages de la plus grande bienveillance, il se rendit à Gœttingue : son premier soin fut de rendre visite à ses « bienfaiteurs », Heyne, Dornedden et Kästner. On se figure aisément quels purent être les doctes entretiens de ces savants hommes ; ils durent rouler surtout sur le prétendu tombeau d'Homère, découvert dans une des îles de l'Archipel et transporté à Saint-Pétersbourg dans les jardins du comte Stroganof. Le Chevalier se proposait alors de le publier, et il en parle à plusieurs reprises dans ses lettres ; il y renonça, et ce fut Heyne, qui en donna, d'après les dessins faits par son ami, la savante description (2).

Pendant son séjour à Gœttingue, Le Chevalier

(1) Appendice, n° I.

(2) *Das vermeinte Grabmal Homers nach einer Skizze des Herrn Lechevalier*, gezeichnet von Joh. Dominik Fiorillo, erläutert von C.-G. Heyne. Leipzig, 1794. Le Chevalier a donné dans le premier volume du *Voyage de la Troade*, p. 180-209, une traduction du mémoire de Heyne.

fit aussi la connaissance de l'historien Heeren et du philologue Buhle, et il y renouvela celle qu'il avait faite, à Weimar, avec Hennicke. Ainsi, il entrait successivement en rapport avec les érudits les plus distingués de l'Allemagne. Le voyage qu'il entreprit avec ses élèves lui donna une nouvelle occasion d'étendre encore ses relations littéraires. Il devait, après une saison faite à Aix-la-Chapelle, visiter avec eux la Suisse, l'Autriche, la Bohême et la Prusse, « pays qu'il avait déjà malheureusement plusieurs fois parcourus » (1), mais où il dut trouver plus d'un ami et d'un admirateur.

Une fois sa liberté recouvrée, Le Chevalier se proposait — car il n'amassait de l'argent que pour entreprendre de nouveaux voyages — de retourner en Grèce et de visiter ensuite la Sicile et l'Espagne. Ce projet ne put être mis à exécution, et ce ne fut pas en Grèce, mais en Angleterre, qu'il se rendit. Il était à Londres au commencement de l'année 1794 (2). Quelles raisons l'avaient conduit une seconde fois dans la patrie des Chandler, des Wood et des autres voyageurs dont il était l'émule ? Il ne nous l'apprend pas ; mais de quelque estime dont il se vit entouré en Angleterre, il ne songeait pas à s'y fixer maintenant plus qu'au retour du « Voyage d'Europe », qu'il voulait achever en visitant les pays du Midi, qui lui étaient encore inconnus. C'était en Allemagne qu'il désirait, en ces temps

(1) Lettre du 20 mai 1793. Appendice, n° I.
(2) Lettre du 4 mars 1794. Appendice, n° II.

troublés, se ménager un asile et un lieu de repos. C'était dans les états de Charles-Auguste, où il avait rencontré un accueil si hospitalier, qu'il souhaitait trouver une studieuse retraite. Il s'était déjà entretenu de ce désir avec ses amis de Weimar. De Londres, il demanda à Bertuch et à Böttiger de tâcher de lui obtenir, ce qu'ils lui avaient fait espérer, une place de professeur à l'université d'Iéna, ville dont le « séjour, après celui de Weimar, était de toute l'Europe celui qu'il préférait depuis que sa patrie n'était plus habitable » (1).

Le Chevalier reviendra plus d'une fois sur ce projet qui lui souriait, mais dont il subordonnait toutefois la réalisation à l'exécution de ses plans de voyage. Sur la demande de Böttiger et de Bertuch, le duc avait promis de le nommer professeur à son université, mais au lieu d'accepter sans retard cette offre généreuse, il différait à s'engager; il tenait, avant de s'enfermer dans la paisible retraite d'Iéna, à faire en Espagne la visite qui devait couronner son voyage d'Europe. A ce moment même une occasion de se rendre dans la Péninsule semblait s'offrir à lui; il ne voulait pas la laisser échapper; il se disait même résolu, si elle lui faisait défaut, « à faire à quelque prix que ce fût, et même à pied, cette dernière course ». Une fois achevée, sa curiosité serait satisfaite, et il pourrait alors entreprendre à loisir la rédaction du journal de ses voyages. Il ne fit pas part de son projet au seul

(1) Lettre du 4 mars 1794. Appendice, n° II.

Böttiger; en écrivant au duc pour le remercier, il lui demanda la permission « de différer à se rendre à son poste, jusqu'à ce que toutes ses espérances fussent remplies » (1).

En attendant toutefois il restait en Angleterre, comme dans le lieu où, si un changement se produisait, il était le plus à portée de mettre à exécution son projet. Mais il ne cessait de penser à Weimar, « le plus délicieux de tous ses rêves ». Ce qui lui permettait de laisser venir les événements, c'est, comme il l'écrivait à Böttiger (2), qu'il « avait trouvé de véritables amis, qui l'avaient secouru de toutes les manières ». Quels étaient ces amis? Il nous en a fait connaître quelques-uns: Frédéric North, le « respectable » Coutts, Robert Smith, lord Lansdowne, sir Francis Burdett (3), chez lequel on le voit donner son adresse en septembre 1795. A cette époque il était à Bath: l'année précédente, il avait passé l'automne à King's Gate près Margate, sur cette côte historique, témoin d'événements qu'il rappelait à son correspondant avec complaisance, depuis le débarquement de Charles II, jusqu'à la bataille de 853 entre les Danois et les Saxons (4).

Le Chevalier resta ainsi en Angleterre jusqu'au

(1) Lettres du 5 mai et du 2 juin 1794. Appendice, nos III et IV.

(2) Lettre du 25 septembre 1794. Appendice, no V.

(3) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 4.

(4) Lettres du 28 septembre 1794 et du 12 septembre 1795. Appendice, nos V et VI.

printemps de 1796, songeant toujours à son voyage d'Espagne, écrivant à Böttiger et à Heyne des lettres qui s'égaraient ou n'arrivaient à destination qu'après des mois de retard. La signature de la paix entre la France et l'Espagne vint ranimer l'espoir qu'il avait de pouvoir se rendre dans la Péninsule ; il prévoyait y faire un long séjour, et il écrivait à son correspondant (1) que si, pendant ce temps, l'ordre se rétablissait en France, il retournerait auprès des siens. Le moment arriva enfin où la double espérance de Le Chevalier se réalisa. L'abbé Noël, après avoir rappelé la générosité avec laquelle son oncle avait usé du crédit dont il jouissait en Angleterre pour secourir les prêtres et les émigrés malheureux (2), ajoute qu'il eut la bonne fortune de revenir de Londres à Paris, chargé des dépêches pour l'échange des prisonniers (3). Sa correspondance ne parle de rien de semblable ; elle nous apprend seulement que des passeports lui furent gracieusement envoyés de la part du Directoire. Il n'était pas véritablement émigré, rien ne pouvait donc en réalité s'opposer à son retour en France ; il s'empressa d'y rentrer.

Il revint à Paris, « qu'il ne trouva pas à beaucoup

(1) Lettre du 12 septembre 1795. Appendice, n° VI.

(2) *Notice*, p. 15.

(3) Le Chevalier dit simplement (*Voyage de la Troade*, vol. II, p. 4-5) qu'il usa de son crédit auprès de Joseph Banks pour faire remettre aux commissaires français les objets d'histoire naturelle pris par des Anglais sur les vaisseaux envoyés à la recherche de La Peyrouse.

près aussi mal qu'il l'avait cru », et après trois mois passés à étudier une ville « qu'il avait habitée pendant 15 ans », mais où tout, hommes, mœurs, langage même avait changé, il mit enfin à exécution le projet qu'il caressait depuis tant d'années(1); il partit pour l'Espagne. Si depuis son départ des hommes nouveaux avaient surgi qui lui étaient inconnus, il retrouva aussi plus d'un ami de sa jeunesse, comme d'Ansse de Villoison, son contemporain, Millin plus jeune que lui de sept ans seulement, l'ancien abbé de Périgord, devenu le ministre Talleyrand, etc. C'est par l'influence du dernier peut-être qu'il avait pu rentrer en France; ce fut l'abbé Grégoire (2) qui le fit charger — mission qui lui permettait de se rendre dans la Péninsule sans danger et avec plaisir — de porter au gouvernement de Madrid le nouveau système des poids et mesures.

Il profita de son voyage pour visiter les villes du Midi de la France qu'il ne connaissait pas et pour étudier les monuments antiques qui s'y trouvaient. Il s'arrêta d'abord à Lyon, descendit le Rhône jusqu'à Avignon, parcourut la Provence, puis par Nimes, Montpellier, Béziers, Narbonne et Perpignan, arriva au pied des Pyrénées. Après les avoir franchies, traversé la Catalogne et le royaume de Valence, vu le tombeau des Scipions et les ruines de Sagonte, il atteignit Madrid au commencement

(1) Lettre du 5 janvier 1797. Appendice, n° VII.

(2) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 7.

de 1797. Le 5 janvier, il écrivit à Böttiger pour lui annoncer son arrivée en Espagne et lui raconter son voyage (1). Trois mois après, il lui adressait une nouvelle lettre, et le même jour, le 4 avril, il en écrivait une aussi au duc (2). Quoique rentré en France et accueilli même avec faveur, l'instabilité du gouvernement lui paraissait trop grande encore pour qu'il crût pouvoir rester à Paris; aussi songeait-il toujours à se fixer dans les États de Charles-Auguste. C'est cette raison qui le détermina à rappeler à ce prince son offre généreuse, tout en s'excusant, tant il hésitait à prendre une détermination définitive, « de différer le moment heureux où il pourrait se ranger au nombre de ses sujets ». Un devoir pieux d'ailleurs retenait Le Chevalier; son père était mort pendant qu'il était en Angleterre (3); sa mère était âgée et infirme; il craignait de la perdre aussi pendant son absence; aussi était-il maintenant, comme il l'écrivait à Böttiger (4), résolu à ne quitter la France qu'après lui avoir rendu les derniers devoirs. C'était presque renoncer d'avance à la chaire qu'il avait si longtemps sollicitée.

Le Chevalier avait été très bien accueilli à Madrid, tant par l'ambassadeur français M. de Pérignon, que par les savants espagnols, et, dès les premiers temps de son séjour, il fut nommé correspon-

(1) Appendice, n° VII.
(2) Appendice, n°s VIII et IX.
(3) Lettre à Böttiger, du 4 avril 1797. Appendice, n° VIII.
(4) Lettre au duc, du 4 avril 1797. Appendice, n° IX.

dant de l'Académie d'histoire (1). Il se proposait de visiter en entier la Péninsule; mais les événements vinrent contrarier ses projets ; l'entrée du Portugal lui fut interdite; enfin l'argent lui manqua. A la suite du coup d'État du 18 fructidor, « il vit toutes les bourses se fermer » (2). Après être rentré en France, il semble, il reprit le chemin de l'Espagne (3). Böttiger, qui ne savait ce qu'il était devenu, lui écrivit par l'intermédiaire de Millin, avec lequel il était en correspondance suivie depuis dix-huit mois (4). Le Chevalier répondit à son ami, de Bordeaux, où il s'était arrêté, pour attendre de l'argent qui lui permît « de vivre d'abord, puis de courir ». Sa lettre était datée du 1er janvier 1798.

Que devint-il pendant les mois suivants? Rien ne nous l'apprend; mais en juillet nous le retrouvons à Paris; toujours inquiet sur son avenir, il priait Böttiger, dans une lettre datée du 28 messidor an VI (5), de lui dire si le duc « était toujours dans les mêmes dispositions à son égard ». Et ce qui achève de peindre l'incertitude prolongée de sa situation, il recommandait à son correspondant de lui adresser sa réponse chez Millin (6). Cette incer-

(1) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 7.

(2) Lettre du 1er janvier 1798. Appendice, n° X.

(3) Lettre de Millin à Böttiger, du 11 décembre 1797, n° 7, à la Bibliothèque de Dresde.

(4) Cette correspondance volumineuse forme le volume 131 des *Briefe an Böttiger*, à la Bibliothèque de Dresde.

(5) Le 16 juillet 1798. Appendice, n° XII.

(6) Lettre du 22 août 1798. Appendice, n° XIII.

titude devait enfin cesser et sa situation se fixer; on voit, par une lettre du 13 octobre 1798 (1), qu'il demeurait alors « rue du Bac, chez le citoyen ministre Talleyrand-Périgord ». Revenu au pouvoir, celui-ci s'était empressé de s'attacher son ancien protégé : il le prit pour secrétaire particulier.

Ce qui acheva de relever le courage de Le Chevalier, ce furent les adhésions des écrivains et des voyageurs anglais à ses découvertes ; Dalzel, son traducteur, en avait de nouveau affirmé la réalité dans un mémoire, lu à la Société royale d'Édimbourg ; Liston, Sibtorp, Hawkins, les avaient admises sans hésitation ; Dallaway, dans son livre sur Constantinople et la Grèce, venait de les confirmer à son tour (2) ; et Millin, dans un article du *Magasin Encyclopédique* (3), s'empressa de rappeler hautement tous ces témoignages rendus aux patientes recherches de son ami.

Au moment où la fortune lui souriait de nouveau, où il voyait ses découvertes approuvées et confirmées, — les critiques de Bryant (4), qui niait l'existence d'Homère et de la guerre de Troie, ne pouvaient pas sérieusement les ébranler, — la publication de l'ouvrage de K.-G. Lenz sur la Troade (5)

(1) Appendice, n° XV.

(2) *Voyage de la Troade*, vol. II, p. 10.

(3) Année 1798, vol. II, p. 266 et suiv.

(4) Le Chevalier a cru néanmoins devoir réfuter le paradoxal docteur. *Voyage de la Troade*, p. 34-61.

(5) *Die Ebene von Troja nach den Berichten von Choiseul-Gouffier*. Neustrelitz, 1798.

vint affliger Le Chevalier et lui laissa au cœur un ressentiment qu'il n'a jamais oublié. En voyant le nom du comte de Choiseul-Gouffier en tête du livre de Lenz, il crut, comme il l'écrivait à Böttiger (1), que le « savant ambassadeur réclamait par écrit ce qu'il appelait si plaisamment sa propriété dans ses conversations habituelles ». Il s'imagina que « Lenz, sans s'en douter, avait été l'instrument d'une ruse politique », et la préface maladroite et injurieuse de Binder était bien faite pour confirmer ou faire naître ses soupçons ; oubliant que Choiseul avait exploré lui-même la Troade et avait, avec l'aide de Truguet, relevé quelques erreurs qu'il avait commises, il n'a jamais cessé d'accuser en secret celui qu'il reconnaissait publiquement comme son protecteur (2), de s'être servi de ses recherches pour faire faire par Lenz d'abord et faire lui-même plus tard la description de la plaine de Troie.

Cet incident, que ses lettres à Lenz et à Böttiger, du 13 octobre 1798, nous font connaître, contribua peut-être à déterminer Le Chevalier, encore qu'il se dît peu disposé à le faire (3), à publier de nouveau le mémoire qu'il avait lu à l'Académie d'Édimbourg et qui avait fondé sa réputation. Son ami

(1) Lettre du 13 octobre 1798. Appendice, n° XIV.

(2) « Je n'en parlerais point si la justice ne m'obligeait à publier que ces difficultés furent aplanies, autant qu'elles pouvaient l'être, par le crédit, l'influence et les conseils de l'homme célèbre qui était alors chargé des intérêts de la France à Constantinople ».

(3) Lettre à Lenz, du 13 octobre 1798. Appendice, n° XIII.

Millin l'y exhortait ; il se mit à l'œuvre et l'an VII (1799), sous le double titre de : *Voyage dans la Troade ou Tableau de la Plaine de Troie dans son état actuel* (1), parut, chez Laran, une seconde édition de la dissertation insérée en 1791 dans les Mémoires de la Société royale : elle était suivie d'un recueil d'inscriptions revues par Villoison. L'année suivante, an VIII (1800), Le Chevalier fit paraître, sous le titre de *Voyage de la Propontide et du Pont-Euxin* (2), une description de Constantinople et des côtes de l'Hellespont et de la Propontide, à laquelle il joignit des observations faites sur les rivages du Pont-Euxin par l'ingénieur Lafitte. Deux ans après, an X (1802), il publiait — preuve du succès qu'avait rencontré cet ouvrage — une troisième édition du *Voyage de la Troade* (3) ; elle était augmentée de onze chapitres, où il racontait son excursion dans les îles Ioniennes, l'Attique, ainsi qu'à Scyros et à Ténédos, et suivie de la « Justification d'Homère, des poètes et des historiens de l'antiquité », de Morritt » (4).

(1) Par le citoyen Le Chevalier, correspondant des sociétés littéraires d'Édimbourg, de Gœttingue et de Madrid. Paris, chez Laran.

(2) Par J.-B. Le Chevalier, membre de la Société libre des sciences et arts de Paris, des Académies d'Édimbourg, de Cassel et de Madrid. Paris, Dentu, an VIII (1800).

(3) *Voyage de la Troade fait dans les années 1785 et 1786*, par J.-B. Le Chevalier, membre de la Société des sciences et arts de Paris, du lycée de Caen, etc. Paris, Dentu, an X (1802).

(4) *A vindication of Homer*, etc., Yorck, 1798. — Bryant : *Some observations on the vindication of Homer*. Eton, 1799.

Depuis Bryant, il n'avait plus rencontré de contradicteurs et chaque jour de nouveaux voyageurs, comme Franklin (1), Gell (2), se prononçaient en faveur de son système et admettaient avec lui qu'Ilion se trouvait sur les hauteurs voisines de Bunarbashi; en 1840, quatre ans après sa mort, Mauduit se faisait encore le défenseur de ses découvertes (3), et Schliemann est le premier qui les ait sérieusement mises en doute, et ait placé la citadelle troyenne beaucoup plus au nord, sur la colline d'Hissarlick. Le Chevalier était arrivé au comble de la réputation, toutes les sociétés savantes s'empressaient de se l'associer; après les Académies d'Édimbourg, de Cassel, de Goettingue, de Metz et de Madrid, la Société libre des sciences et des arts de Paris, le Lycée — l'Académie — de Caen, le nommèrent membre ou correspondant. Il avait, après tant d'orages, trouvé le repos et une position assurée. On comprend aussi qu'il ne songeât plus maintenant à aller à Iéna et qu'il restât en France; peut-être même est-ce là une des raisons qui lui firent interrompre sa correspondance avec Bottiger; la lettre qu'il avait adressée, le 13 octobre 1798, à l'érudit saxon, ne fut, pendant de longues années, suivie d'aucune autre.

Que devint Le Chevalier à partir de cette date? Nous ne le savons qu'en partie; on peut croire tou-

(1) *Remarks and Observations on the Plain of Troy, made during an excursion on June.* 1799. London, 1800.

(2) *The topography of Troy and its vicinity.* London. 1801.

(3) *Découvertes dans la Troade.* Paris, 1840.

tefois qu'il conserva, au moins quelque temps, la place de secrétaire particulier de Talleyrand qu'il occupait alors. Au mois de septembre 1802, il figure même sur les états du ministère des affaires étrangères comme « chargé d'un travail extraordinaire »; il touchait à ce titre un traitement de 4.000 fr. (1). Nous ignorons quel était ce travail; peut-être n'y avait-il là qu'un prétexte à une indemnité, indemnité qui aurait même, paraît-il, en 1806, été portée à 5.000 fr.

On est surpris que Le Chevalier n'ait point employé les loisirs que lui laissaient ses occupations au ministère et auprès de Talleyrand, à écrire ce voyage d'Europe, dont il parlait si souvent dans ses lettres d'autrefois. Il est vrai, si l'on en croit son neveu, il n'avait pas encore renoncé à courir le monde. Suivant ce biographe si souvent inexact, il aurait accompagné Méchain en Espagne, lorsque cet astronome fut chargé de mesurer un arc de méridien entre Rodez et Barcelone; mais ce travail fut exécuté pendant que Le Chevalier était en Allemagne et en Angleterre; tout au plus aurait-il pu rencontrer Méchain lorsqu'il se rendit à Madrid; mais il se tait sur ce point. Sans doute ce savant retourna en Espagne à la fin de 1803, afin de prolonger sa triangulation jusqu'aux îles Baléares, et l'on sait qu'atteint d'une maladie pernicieuse sur les côtes du royaume de Valence, il mourut à Castillon

(1) Je dois encore ce renseignement à une bienveillante communication de M. Tausserat-Radel.

de la Plana, le 20 septembre 1804 (1). Ce ne serait donc que cette année-là que Le Chevalier aurait pu accompagner Méchain. On voit que de doutes soulève le récit de l'abbé Noël. Est-il plus vrai qu'après la mort du géomètre, Le Chevalier aurait parcouru le midi de l'Espagne, visité Séville, Cadix, Gibraltar et poussé jusqu'en Portugal? Son biographe le fait même passer d'Espagne en Sicile, visiter l'Etna, Syracuse et Palerme et se rendre ensuite en Italie. D'après lui, il aurait, à Naples, en 1804, assisté à une magnifique éruption du Vésuve, ce qui paraît peu vraisemblable, puisque cette année-là il était en Espagne. De Naples enfin, Le Chevalier aurait gagné Rome, qu'il visita alors pour la troisième fois, ainsi que les plus belles villes de l'Italie; dernier voyage, après lequel, « riche des découvertes et des observations qu'il aurait faites sur les monuments, les mœurs et les usages de tous les pays qu'il avait parcourus » (2), il serait rentré pour toujours en France.

III.

Je crains qu'il n'y ait là un roman, arrangé à plaisir, ou du moins une confusion des temps et des choses. Les rares documents que nous avons à notre disposition ne nous permettent pas malheu-

(1) Delambre: *Histoire de l'astronomie au XVIIIe siècle*. Paris, 1827, in-4°, p. 764.

(2) L'abbé Noël : *Notice*, p. 16-17.

reusement de trancher la question. D'après ceux que nous possédons, Le Chevalier était, depuis 1802, nous l'avons vu, porté sur les états du ministère des affaires étrangères ; ils nous apprennent encore que, trois ans après, sa situation se modifia ; grâce à la protection de M. de Champagny, ministre de l'intérieur, il fut, le 1er novembre 1805 (1), nommé conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (2). Il y avait loin de cette position calme et tranquille à l'existence précaire et agitée qu'il avait menée pendant la Révolution ; il semble avoir joui pleinement de sa nouvelle situation ; il ne vécut plus désormais que pour ses paisibles occupations, pour l'étude de l'antiquité, qui lui fut toujours chère, et aussi pour les sciences et les arts, qu'il aimait et cultivait dans ses moments de loisir (3). On pourrait ajouter pour quelques amis de choix.

Il en avait eu beaucoup autrefois ; on ne voit pas qu'il ait cherché à en conserver beaucoup dans sa vieillesse ; non qu'il eût oublié sans doute ceux

(1) *Archives nationales*, A F, IV, plaquette 1148, n° 19 *ter*.

(2) Une promotion de classe lui fut accordée en 1808. A F, IV, plaquette 2418, n° 32.

(3) L'abbé Noël. *Notice*, p. 20-21, dit qu'il aimait à dessiner dans ses moments de loisirs. La correspondance inédite, de 1822 à 1835, de Le Chevalier avec le directeur de l'observatoire de Dieppe, Nell de Bréauté, son « cher Télémaque », nous le montre s'occupant activement d'observations astronomiques ; il était même en rapport avec Arago. *Bibliothèque nationale*, fonds fr. Nouv. acquisitions, *mss.* 4795, fol. 119, 126, 143, etc., *mss.* 4796, fol. 219.

de sa jeunesse, mais il négligeait d'entretenir des relations trop éloignées. C'est ainsi que sa correspondance avec Böttiger resta si longtemps interrompue. Un jour vint cependant où il écrivit de nouveau à cet ancien ami. Il avait reçu la visite du fils d'un des plus célèbres chirurgiens d'Écosse, nommé Russel, Déjà docteur, ce jeune homme désirait aller étudier Iéna. Le Chevalier, qui ignorait que Böttiger eût quitté Weimar et même les états de Charles-Auguste, s'empressa de lui recommander son protégé, tout en le priant d'excuser son long silence (1). Il ne put, en le faisant, s'empêcher de jeter un regard attristé sur un passé déjà si éloigné, et après avoir rappelé les marques de bonté qu'il avait reçues de la duchesse douairière, et la « lettre infiniment gracieuse que le duc lui avait adressée en Angleterre », il terminait en suppliant Böttiger de présenter le jeune docteur à tous ses anciens amis, dont il n'osait, ajoutait-il, « prononcer le nom, de crainte qu'ils ne soient plus de ce monde ». La réserve était prudente. Si Gœthe, Bertuch et le duc vivaient encore, Herder, la duchesse douairière et, peut-être aussi, Wieland, étaient morts depuis longtemps déjà.

Cette lettre écrite après un si long silence n'est pas la dernière que Le Chevalier ait adressée à Böttiger. Dans la retraite, où il vivait maintenant, il avait

(1) Appendice, n° XV. Cette lettre, qui n'est pas datée, est postérieure à 1805 ou 1808 et est peut-être même de l'année 1823.

conservé l'amour des lettres anciennes ; il y avait un poète en particulier pour lequel il professait un véritable culte : c'était Homère. L'Iliade et l'Odyssée étaient restées sa lecture favorite ; nul n'en connaissait et n'en sentait plus vivement les beautés ; c'est dire combien il était éloigné des théories de Wolf et de son école ; il se séparait cependant des admirateurs ordinaires d'Homère sur un point. S'il croyait qu'un seul poète, et non plusieurs aèdes, avait composé l'Iliade comme l'Odyssée, s'il n'admettait pas davantage que ces poèmes immortels fussent l'œuvre d'auteurs différents, il ne pensait pas non plus qu'un simple aède eût pu les inventer ; il était convaincu que l'un des héros de la guerre de Troie avait pu seul la chanter, ainsi que les événements qui la suivirent : ce héros, c'était Ulysse (1), qui non seulement avait pris part à tous les hauts faits du siège, mais avait encore affronté, pendant de longues années, les périls d'une navigation, qui le conduisit tour à tour sur toutes les mers connues des anciens Grecs.

Telle est l'hypothèse singulière que, sous le nom de Constantin Koliades, « professeur dans l'Université ionienne », Le Chevalier a exposée et défendue dans son livre, *Ulysse-Homère ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée*, dédié au lord comte de Guilford. Publié d'abord en anglais (1), sous une forme abrégée, puis en français, dans un magnifique

(1) *Ulysses-Homer, or a discovery of the true author of the Iliad and Odyssey*. London, 1829, in-8°.

volume in-folio, orné de nombreuses et belles gravures (1), cet ouvrage surprit et étonna; mais après avoir été annoncé presque avec éloges dans le Journal des Savants (2), il fut vivement critiqué dans deux articles de Letronne (3). « Peut-être, disait ironiquement ce savant, que Spiridion Koliades — le père de Constantin et l'inventeur supposé du système — aurait pu garder son secret sans grand inconvénient pour la science. Son hypothèse n'est pas seulement invraisemblable, défaut qu'elle partage avec d'autres, elle a de plus celui de ne reposer que sur des arguments sans aucune valeur et d'être en contradiction avec les seules notions qu'on peut regarder comme positives relativement à l'époque d'Homère ».

Ainsi attaquée en France, la théorie de Le Chevalier ne rencontra guère moins d'adversaires à l'étranger. Böttiger fut du nombre; mais au lieu de la combattre, il écrivit à son ancien correspondant, pour lui faire part des doutes qu'elle lui inspirait, en feignant de croire, pour ne point l'offenser, à un persiflage de sa part. La lettre était du 6 août 1830, ne recevant pas de réponse et craignant qu'elle ne se fût égarée, le 14 septembre suivant, de Vienne où il se trouvait alors, il lui en adressa une autre, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Autriche. Enfin le 14 octobre, Le Chevalier lui écrivit. Après

(1) Paris, M. DCCC.XXIX, in-folio, VIII et 167 pages.
(2) 1829, avril, p. 253 et juillet, p. 412.
(3) Décembre 1829, p. 726-736 et janvier 1830, p. 31-41.

avoir avoué qu'il « prenait mal son temps pour lancer ses paradoxes ».

« Il m'est impossible, lui disait-il (1), de vous peindre combien vous m'avez rendu heureux, en me donnant cette marque de votre aimable souvenir. Si vous n'avez pas oublié, mon ami, les récits que je vous faisais alors sur la plaine de Troie, je n'ai pas oublié non plus votre accueil infiniment affectueux, ainsi que celui des Willant, des Gœthe, des Erder, des Bertuch; je n'ai pas oublié non plus, et je n'oublierai jamais, la protection généreuse du Prince régnant et de son auguste mère... Mais hélas, mon ami, si vous avez 70 ans, j'en ai tout à l'heure 80, et j'ai traversé bien des révolutions, sans préjudice de celles qui peut-être menacent encore les derniers jours qui me restent à passer ici-bas ».

Et après une allusion à la Révolution de Juillet :

« Eh quoi, mon ami, continuait-il, vous m'accusez de m'être déguisé sous le masque d'un professeur d'Ithaque, et d'avoir publié *Ulysse-Homère* dans l'intention perfide de mystifier ceux de mes savants compatriotes qui s'obstinent à repousser la doctrine des Χωρίζοντες (2)... Lorsque vous aurez lu le grand livre du professeur Koliades, vous verrez qu'il est bien sérieusement convaincu, à tort ou à raison, que le véri-

(1) *Briefe an Böttiger*, vol. 26, n° XXI.

(2) Il est à peine besoin de rappeler qu'on a appelé chorizontes les critiques qui regardaient l'Iliade et l'Odyssée comme l'œuvre de deux poètes différents.

table auteur de l'Iliade et de l'Odyssée ne peut être que le roi d'Ithaque ».

Böttiger maintint ses doutes et sa manière de voir, avec une force de conviction et une franchise à laquelle Le Chevalier s'attendait. Il connaissait trop depuis longtemps « la religion et la foi robuste des Wolfiens » pour en être surpris (1). La correspondance ne s'arrêta pas là; mais Le Chevalier était souffrant; écrire lui était à charge et ce n'est que le 26 juillet 1831 qu'il répondit à une lettre de Böttiger, datée du 8 février. « J'aurais été bien tenté, disait-il à son ami (2), de vous bouder, quand je vous ai trouvé dans l'armée des Χωρίζοντες »; mais Böttiger venait d'être nommé correspondant de l'Académie des Belles-Lettres, comment lui aurait-il gardé rancune? Il ne pouvait que s'excuser « de n'avoir pas été le premier à le féliciter de son succès ».

Cette lettre est la dernière que Le Chevalier ait écrite à Böttiger, la dernière du moins qui ait été conservée. L'auteur du *Voyage de la Troade* sentait chaque jour davantage le poids des années; les infirmités, dont il se plaint dans ses lettres, augmentaient (3); il s'isola de plus en plus dans sa retraite. La polémique que suscita son dernier livre n'était pas faite pour l'en faire sortir, et il ne devait éprou-

(1) Lettre du 8 février 1831.
(2) Vol. 26, n° XXI.
(3) Il mourut le 2 juillet 1836.

ver aucun désir d'en entretenir Böttiger. Après s'être rouverte pendant un an, la correspondance des deux amis cessa maintenant pour toujours; mais si l'on ne doit peut-être point beaucoup regretter qu'ils n'aient pas continué à s'écrire, les lettres qu'ils ont échangées à l'époque la plus troublée de la Révolution offrent, elles, un intérêt réel et méritent par là d'être connues du public ; — je n'ai donné au contraire que de courts extraits des lettres écrites en 1830-31. — Elles éclairent bien des points restés obscurs dans la vie de l'helléniste-voyageur ; elles nous font connaître quelques-uns des épisodes les plus curieux de l'existence agitée d'un compatriote que nous avons le devoir d'honorer, d'un savant dont la place est trop grande dans l'histoire de l'érudition, à la fin du XVIII[e] et durant les premières années du XIX[e] siècle, pour qu'on doive laisser tomber son nom dans l'oubli. Mais ces lettres ont encore un autre genre d'intérêt : elles nous montrent la nature cordiale des relations qui parfois s'établirent, à cette époque, entre les émigrés érudits et les savants étrangers, et elles sont un nouvel exemple, et un exemple resté jusqu'ici ignoré, de la protection généreuse que tant de Français exilés rencontrèrent auprès des princes allemands et en particulier auprès du duc de Weimar.

---

ment et utilement travaillé à établir en Allemagne ma petite reputation. J'ai profité en même temps de l'occasion pour augmenter le cercle de mes connoissances, et je me suis enrichi de celle de M[rs] les professeurs Heeren (1), Buhle (2), etc., qui m'ont été infiniment agréables. Je me promenois avec un de ces messieurs hier dans les rues de Gottingue, lorsque j'ai vu passer près de moi une figure bleue (!) qui ne m'étoit pas inconnue. Comme ma pauvre mémoire ne suffit pas toujours au fardeau que je lui impose et que j'ai souvent de la difficulté à remettre sur les figures les noms des personnes que je rencontre en si grand nombre dans mes voyages, je n'ai pas pu dans l'instant démêler mon inconnu. Mais la nuit, qui porte conseil, m'a éclairci l'énigme et je me suis souvenu que c'étoit le bon et savant M[r] Hennike (3), que j'avois rencontré

par des travaux sur les mathématiques, il se fit, à partir de 1750, traducteur, et fut appelé en 1753 à l'université de Göttingue, ville où il est mort en 1800.

(1) Heeren (Arnold), né en 1760 dans un village des environs de Brême, alla en 1779 étudier à Göttingue, où il devint privat-docent cinq ans plus tard : il se fit d'abord connaître par des travaux de philologie classique ; mais à partir de 1794 il se livra tout entier aux études historiques ; il s'est surtout rendu célèbre par les *Idées sur la politique et le commerce des principaux peuples de l'antiquité* (1793-96).

(2) Buhle (Johann-Gottlieb), né en 1763 à Brunswick et depuis 1787 professeur agrégé à l'université de Göttingue, où il devint titulaire l'année suivante. Il avait, en 1791, commencé une édition des œuvres complètes d'Aristote, qui fonda sa réputation.

(3) Hennicke (Johann-Friedrich), né en 1764 à Göttingue ; élève de Heyne, il s'était fait remarquer par sa thèse de doctorat

chés vous. J'ai sur le champ volé chés lui. Nous avons parlé de vous et je lui ai promis de lui remettre une lettre pour vous avant mon départ.

Je m'acquitte avec grand plaisir de ma promesse, mon digne ami, et vous renouvelle mes remercimens de l'intérêt vif et sincère que vous prenés à mes travaux. Je n'ai point encore pu me procurer l'*Allgemeine Litteratur-Zeitung* (1), ni l'extrait qu'on a publié à Iéna de mon livre, mais tout le monde m'en parle de manière que j'ai tout lieu d'être satisfait. J'ai appris aussi par la voix publique que vous aviés corrigé l'annonce du monument d'Homère (2), et Mr Heyne en a été très satisfait. J'ai lieu de supposer que ce monument va bientôt paroitre, si le libraire auquel je l'ai confié n'est pas un fripon (3). Vous serés peut-être surpris du parti que j'ai pris au sujet de cette publi-

sur Strabon (*Geographicorum Strabonis fides*, 1791). Attaché peu après comme auxiliaire au gymnase de Gotha, il était, dès l'année suivante, devenu collaborateur de l'*Allgemeiner Anzeiger* et devait être chargé, en 1798, de la rédaction des *Éphémérides générales de Géographie*, puis, en 1800, de la *Correspondance mensuelle de Géographie et d'Astronomie*. Hennicke ne vécut plus désormais que pour les revues qu'il dirigeait : il est mort en 1848.

(1) Revue fondée en 1784 par Schütz, Wieland et Bertuch, et dans laquelle Böttiger avait publié un article sur la description de la plaine de Troie.

(2) Le prétendu tombeau d'Homère, qu'il avait vu et dessiné à Saint-Pétersbourg dans le jardin du comte Stroganoff.

(3) Le « monument » dont parle Le Chevalier n'a point été publié, et ce fut, comme on l'a vu plus haut, Heyne qui se chargea de le décrire et de l'expliquer.

cation. Toutes réflexions faites je me suis décidé à en faire la dédicace à la bonne comtesse de Bentinck (1), de dire le lieu où il a été trouvé dans l'Archipel et celui où il se trouve maintenant à Pétersbourg, en invitant la comtesse et les érudits à prononcer eux-mêmes sur le personnage dont il a renfermé les cendres, et sur l'explication des bas-reliefs. C'est là tout ce que doit et peut se permettre un malheureux Gaulois proscrit, chassé, honni et vilipandé dans tous les coins de l'Europe, *et tradidit mundum disputationibus eorum.*

Je pars, mon ami, après-demain pour Cassel. Mes deux jeunes élèves seront présentés à la Cour; j'ignore encore si les gouverneurs sont admis au même honneur. J'attends la décision de cette importante question, comme le juste attend la mort,

sans la désirer ni la craindre.

De Cassel nous irons à Aix-la-Chapelle, où nous resterons plusieurs semaines pour prendre les eaux. C'est là que vous pourrés m'écrire et m'envoyer vos commissions pour Cologne, Francfort, Stutgardt, toute la Suisse, Augsbourg, Munick, Vienne, Prague, Dresde et Berlin. Voilà l'itinéraire qui me reste à parcourir et que j'ai déjà malheureusement plusieurs fois

(1) Bentinck (Charlotte-Sophie), née comtesse d'Aldenburg, célèbre par ses voyages, son esprit et son goût pour les œuvres d'art; le *Catalogue des médailles antiques*, qu'elle avait recueillies à Amsterdam (1787), donna lieu à une vive polémique. Elle passa les dernières années de sa vie à Hambourg, et c'est là que Le Chevalier la connut. Née en 1715, la comtesse de Bentinck ne mourut qu'en 1806.

parcouru. Une fois cette besogne finie, je reprends le fil de mes courses : je retourne en Grèce, en Sicile et de là en Espagne, si surtout le nom françois cesse d'y être proscrit.

Je ne vous parle point de nouvelles. Vous savés aussi bien que moi que Dampierre (1) a été tué dans le second combat du 8 près Valenciennes, que les insurgens font des progrès effraians dans les départements de la Loire, qu'ils menacent Tours, que les Anglois sont mécontens du partage de la Pologne, que Mr le Cte d'Artois va rejoindre les insurgens et conquerir le royaume comme son ancêtre Henri 4, etc.

Ayés la bonté de me rappeller au souvenir de Mrs Villand (2), Göthe, Herder, Bertuch (3), Krause (4),

(1) A.-H.-Marie Picot, marquis de Dampierre, né en 1756, s'était déclaré en faveur de la Révolution ; nommé colonel en 1792, il se distingua à Valmy et à Jemmapes : il fut moins heureux, comme général, dans la campagne suivante, où s'étant témérairement avancé jusqu'à Aix-la-Chapelle, il fut obligé de se replier successivement jusqu'à Liège et Louvain. Après la défection de Dumouriez, il essaya de dégager Condé ; mais il fut blessé mortellement dans les bois de Vicogne (8 mai 1793).

(2) Il est inutile de dire ce qu'étaient Wieland, dont Le Chevalier défigure constamment le nom, Gœthe, ou Herder, qu'il écrit d'ordinaire Erder : ils sont suffisamment connus.

(3) Bertuch (Friedrich-Justin), né à Weimar en 1747, écrivain et libraire célèbre, se fit connaître d'abord par des traductions de l'espagnol, collabora au *Mercure allemand* de Wieland, fonda avec lui le *Journal littéraire de Iéna*, et peu après le *Journal du Luxe et de la Mode*. Il publia aussi des *Éphémérides géographiques* et un *Bilderbuch* pour les enfants (1790). Il est mort en 1822.

(4) Kraus (George-Melchior), peintre et graveur, né en 1737

d'assurer vos dames de mes hommages et de présenter mes respects à Son Altesse, si vous en avés l'occasion.

Je vous embrasse de tout mon cœur, et finis sans compliments en vous engageant à faire de même, pour ne pas perdre du papier en compliments inutiles.

II

Londres, le 4 mars 1794 (1).

Monsieur et cher ami,

J'ai remis, il y a deux mois, chés M[r] le conseiller Best (2), chargé des affaires d'Hanovre ici, les deux volumes de sermons que M[r] Dalzel m'avoit chargé de vous faire parvenir. Ils doivent avoir été adressés à M[r] Heyne dans le courant du mois dernier, ainsi je suppose que vous les avés maintenant reçus.

Vous m'avés fait espérer, vous et M[r] Bertuch, que vous employerés vos bons offices auprès de Son Altesse pour m'obtenir une place de professeur à Iena et me procurer par là le moyen d'écrire à mon aise mon

à Francfort-sur-le-Mein; maître et ami de Gœthe, il se fixa en 1775 à Weimar; depuis 1785, il dirigeait avec Bertuch le *Journal du Luxe et de la Mode*. Il est mort en 1806.

(1) Mss. 26, n° 4.

(2) Beust, d'une famille originaire de la Marche.

voyage d'Europe. Je vous somme l'un et l'autre de votre promesse avec toute la confiance que votre amitié m'inspire. Le séjour d'Yena est, après celui de Weymar, celui de toute l'Europe que je préfère depuis que ma patrie n'est plus habitable. Vos princes sont de toute l'Europe ceux dont le sceptre me paroitra le plus léger, depuis que celui de mon infortuné maître est brisé. Je serai près de vous, près de ce bon et aimable Bertuch ; je ne serai pas loin de Heyne ; vous fourmillés de bons livres et de gens instruits ; vous avés du bon vin, de la politesse et de la gaité ; vos femmes sont douces et sensibles. C'est chés vous que je veux habiter, c'est chés vous que je veux chercher un asile, puisque vous accourés au devant du malheur que tout le monde rebutte.

Allés de ce pas chés votre ami Bertuch, salués-le de ma part ainsi que sa jolie famille. Conférés avec lui de mes intérêts, mettés tous deux la main à l'œuvre et marqués moi ce que vous pouvez faire.

Mes hommages respectueux à S. A. M^e la duchesse. Mes civilités à vos dames.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

LE CHEVALIER.

Mr Heyne vous fera parvenir cette lettre ; adressés lui votre réponse ; elle m'arrivera par le courrier d'Hanovre et ne me coûtera point de port. Dans tous les cas mon adresse ici est toujours chés Mr Parker (1),

(1) Il est difficile de savoir de quel M. Parker il s'agit.

Oxford-Street n° 390. Toutes réflexions faites, répondés-moi par la poste le plus promptement possible. Les courriers d'Hanovre sont souvent très tardifs et je suis fort empressé de savoir le résultat de vos demarches.

III

Londres, le 5 may 1794 (1).

Il est bien étonnant, mon ami, que vous n'ayés pas encore reçu l'ouvrage que Mr Dalzel m'avoit chargé de vous faire parvenir (2). Je l'ai remis au commencement de janvier chés Mr de Best, secrétaire de la légation d'Hanovre, qui me promit de l'adresser à Mr Heyne par le premier courrier. Je passerai chés lui au premier moment pour lui rappeler cette commission.

Je n'ai qu'un instant pour vous écrire aujourd'huy et vous remercier de vos bontés, parce qu'il faut que je profite à la hâte du départ d'un Anglois de mes amis qui veut bien se charger de ma lettre et m'en épargner le port.

(1) Mss. 26, n° 6.

(2) Andrew Dalzel (1742-1806), élève de l'université d'Édimbourg, fut d'abord précepteur dans la famille de Lauderdale et devint, après divers voyages, seul professeur de grec à l'université (1779) : un des fondateurs de la Société royale (1783), il fut, deux ans après, nommé bibliothécaire. Il avait, en 1791, traduit en anglais, comme on l'a vu, p. 11, le mémoire de Le Chevalier, lu à la Société royale ; mais cette traduction ne fut pas publiée ; l'ouvrage dont il est ici question est : *M. Chevalier's Tableau de la Plaine de Troye, illustrated and confirmed*, etc., 1798, in-4°.

Mille et mille remercimens à vous et à Mr Bertuch. Oui, sans doute, j'accepte les bontés de Son Altesse, et je lui demande la permission de lui en témoigner ma reconnaissance très vive et très respectueuse; mais Monseigneur m'accordera-t-il le temps de voir l'Espagne et de finir mon voyage d'Europe avant d'entrer en fonction dans son université. Voilà ce qu'il m'importe beaucoup de savoir. Il se présentera, j'espère, incessamment une occasion favorable pour moi d'entreprendre cette dernière course, si essentielle à ma description : mais quand elle ne se présenteroit pas, je suis décidé, à quelque prix que ce soit, de la faire plutôt à pied, sur la tête même, s'il n'est pas possible de la faire autrement. J'amasse à ce dessein toutes les épargnes, je me refuse même jusqu'au strict nécessaire pour composer une cinquantaine de louis qui me suffiront, je pense, pour me rendre à Yena, par Madrid et Siracuse.

Une fois ce voyage exécuté, je n'aurai plus rien à regretter, ni à désirer; ma curiosité sera satisfaite et je commencerai avec courage et bonne humeur à rédiger mes journaux, vivant auprès de vous, entouré de lumières, sous la protection d'un prince valeureux, sage et ami des lettres, au sein d'une bibliothèque nombreuse et bien choisie; dans un climat agréable et facile. J'ose me flatter que mon Anacharsis respirera la paix, le bonheur et la reconnaissance (1).

(1) Il est surprenant qu'une fois rentré définitivement en France, Le Chevalier n'ait plus songé à écrire ce *Voyage d'Europe*, dont il parlait si souvent avant son retour.

Faites agréer mes hommages respectueux à S. A. M[e] la duchesse et à Mgr le Duc. Présentés mes civilités à M[rs] Gôthe, Villant et Herder. J'écrirai incessamment à M[r] Bertuch.

Je vous embrasse.

IV

Londres, le 2 juin 1794 (1).

Lorsque je vous ai écrit la dernière fois, mon cher bon ami, j'étois en pourparler avec un lord pour le voyage d'Espagne, et je m'attendois à partir au plutôt avec lui pour Lisbonne. Les flottes sont sorties, l'Océan s'est couvert de canons et mon affaire a manqué. Dans la crise violente où nous nous trouvons, il est très possible qu'il y ait de prompts changemens et qu'avant l'automne les passages me soient ouverts ou par mer ou par terre pour la Lusitanie. Si cela arrivoit, vous sentés que je suis ici beaucoup plus à portée que nulle part ailleurs d'exécuter à bon marché et d'une manière très naturelle cette dernière entreprise, sans laquelle mon tableau de l'Europe restera toujours une besogne incomplète.

J'ai cru devoir écrire à S. A., premièrement pour la remercier, et secondement pour lui demander si elle exige que je me rende à mon poste sur le champ ou si elle me permet de différer jusqu'à ce que toutes mes

(1) Mss. 26, n° 7.

espérances soient entièrement annéanties. Vous prendrés lecture de la lettre que je joins ici pour ce respectable prince. Vous appuirés ma demande et vous voudrés bien me communiquer la réponse le plus promptement possible. Je n'écris point à M[r] Bertuch pour ne pas le charger de ports. Ayés la bonté de lui faire part de ma lettre et engagés-le de réunir ses efforts aux vôtres pour me faire assurer la place qui conviendra le mieux à mes goûts lorsque mes voyages seront terminés. Mes respects à M[rs] Göthe, Villant et Erder.

Je vous embrasse de toute mon âme.

Avés-vous reçu les sermons de Blair? (1).

V

King's gate, ce 25 septembre 1794 (2).

La vie vagabonde et errante que je mène jette dans ma correspondance avec mes amis des retards et une confusion qui me désolent, mais qui sont après tout inséparables du métier de voyageur. Il y a près de trois mois que je suis parti de Londres. Votre dernière lettre qui y est arrivée à peu près à cette époque ne m'est parvenue que ces jours derniers dans le païs

(1) Hugh Blair (1718-1800), né à Édimbourg, célèbre par son éloquence, avait été mêlé à la querelle sur Ossian. Il a écrit cinq volumes de sermons : le premier parut en 1787 et le dernier en 1801, un an après sa mort.

(2) Mss. 26, n° 9.

que j'habite. Ainsi, mon ami, ne vous offensés pas si j'y réponds si tard.

Oui, sans doute, mon ami, il eut été de mon devoir et je me serois trouvé très honoré dans d'autres temps d'entamer et de suivre une correspondance avec Son Altesse par le canal de notre ami Bertuch ou par le vôtre. J'en avois eu la pensée avant que vous m'en ayés fait mention, mais dans les circonstances actuelles la correspondance la plus innocente avec le Continent exposeroit un émigré françois à se faire chasser du Royaume, si elle ne le précipitoit pas dans de plus grands malheurs. Les partis s'échaufent ici comme ailleurs à mesure que la crise augmente, et vous voyés qu'elle approche du périgée (1). Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage pour justifier mon silence. Que pourrois-je d'ailleurs apprendre au Prince qu'il ne sache par des voies beaucoup plus sûres que la mienne. Quant aux réflexions, il ne m'attend pas pour les faire, et d'après la connoissance que j'ai de ses talents, je suis bien sûr qu'il savoit dès la *Champagne* à quoi s'en tenir sur les événements futurs. Faites usage de mon excuse, si vous le croyés nécessaire pour me conserver ses bonnes grâces. Pour cela ne négligés rien, car le plus délicieux de tous mes rêves, ma plus douce consolation dans mes maux est de songer qu'un jour encore je pourrai respirer l'air de la paix et de la liberté sous les loix d'un bon prince, et que vous ne refuserés pas, le bon Bertuch et vous, de remplacer dans mon cœur les malheureux amis que j'ai perdus!...

(1) On se serait attendu à ce qu'il eût dit « de l'apogée ».

Ce n'est point ici le temps, je vous le répète, de rien décrire, pas même la situation dans laquelle les François se trouvent. Tout ce que je puis vous dire sans imprudence, c'est que je ne souffre pour mon compte que des maux des autres; j'ai trouvé de véritables amis qui m'ont secouru de toutes les manières, et j'aurois vécu depuis mon arrivée à Londres continuellement dans la plus agréable société, si ma douleur ne m'avoit pas empêché d'en jouir. Je suis dans ce moment sur le bord de la mer près de Margate (1), dans la maison même où Charles Fox est né (2), et tout près de l'endroit où Charles II débarqua lorsqu'il fut replacé sur le thrône de ses pères par le courage et l'adresse d'un soi-disant patriote. Je vous laisse à penser combien de réflexions me suggère la porte par laquelle il entra et que j'ai positivement sous mes fenêtres. Un autre monument qui se trouve aussi dans mon voisinage, ne fournit pas moins à mes méditations: c'est un grand tombeau qui renferme les cendres des Saxons et des Danois. Ces deux peuples, après avoir conquis l'Angleterre et chassé les Bretons dans les montagnes, prirent querelle entr'eux et la vidèrent à deux pas d'ici, l'an 853 (3). Ce n'est pas

(1) Ville principale de l'île de Thanet, située à l'extrémité sud-est de l'estuaire de la Tamise.

(2) C'est à Westminster, non à Margate, que Charles Fox est né.

(3) Les souvenirs de Le Chevalier sont ici un peu confus: jamais les Danois ne se sont unis aux Saxons pour chasser les Bretons; ceux-ci étaient depuis longtemps refoulés dans les montagnes de l'ouest, quand les Danois cherchèrent à enlever aux Saxons leurs conquêtes.

Faites-en, mon ami, le meilleur usage que vous pourrés auprès de S. A. et de Mr Bertuch. Assurés Son Altesse que j'ai eu l'honneur de lui écrire et que si je ne craignois pas de lui paroître indiscret et importun, j'aurois encore celui de lui répéter combien j'ai été reconnaissant de ses bontés.

Tenant toujours à mon projet favori de terminer mon voyage d'Europe, je n'ai point voulu quitter l'Angleterre, parce que c'est le point le plus favorable d'où l'on puisse partir pour se rendre en Portugal. La continuation de la guerre m'a jusqu'à présent empesché de me mettre en route, parce que ma propre expérience ne m'a que trop appris combien un *gelehrter* (1) françois est facilement suspecté d'être un émissaire de la Convention dans les païs où il voyage. Maintenant que l'Espagne a fait la paix (si cette paix, ainsi que celle du roi de Prusse, n'est pas une *paix plâtrée, pour laisser couver une guerre civile)*, je ne tarderai sûrement pas à me mettre en route; mais il m'est impossible de fixer d'ici la longueur du séjour qu'il me faudra faire dans ces deux royaumes pour y acquérir ou au moins y glaner à peu près autant de connoissances que j'ai fait ailleurs. Je vous fais cette réflexion, afin que si l'emploi que S. A. S. a bien voulu m'accorder ne pouvoit pas rester aussi longtemps vacant, qu'on ne balançat point à le remplir. L'état de la France éprouve d'ailleurs des vicissitudes si extraordinaires et si rapides que les honnêtes gens

(1) Un « savant ». Le Chevalier aime à se servir, à l'occasion, de mots ou d'expressions allemands.

peuvent former au moins des désirs, sinon des espérances d'y rentrer. Si pendant mon séjour en Espagne l'ordre se rétablissoit, vous jugés bien que je serois alors dans le cas et même dans la nécessité de retourner dans ma famille, où ma présence est devenue bien nécessaire depuis la *mort de mon pauvre père,* qu'on vient de m'apprendre ces jours derniers.

Vous voilà au fait de mes excuses et de mes projets, mon ami ; je les recommande à votre amitié ; employés-les à me conserver les bontés de Son Altesse et l'estime de vos aimables Saxons.

Je vous embrasse de tout mon cœur et je vous prie de présenter mes respects à vos dames et de me rappeller au souvenir de M. et Me Bertuch, de Mrs Villand, Göthe, Erder et Schütz (1).

Dalzel m'a écrit avant-hier. Il me demande si vous avez traduit les sermons de Drisdale (2). Je suis bien aise de vous apprendre aussi de sa part que mes découvertes dans la plaine de Troye viennent d'être confirmées par les relations de deux voyageurs anglois

(1) Schütz (Christian-Gottlieb), né en 1747 dans le comté de Mansfeld, étudia d'abord la théologie, puis, sur le conseil de Semler, accepta une chaire de mathématiques à la *Ritterakademie* de Brandebourg ; mais il la quitta bientôt pour une place de professeur au séminaire de Halle. Appelé, en 1779, à l'université de Iéna, il y fonda, en 1784, avec Wieland, Hufeland et Bertuch, *l'Allgemeine Litteratur Zeitung*, et les articles qu'il y publia lui acquirent bientôt une réputation universelle.

(2) Drysdale, John (1718-1788), théologien écossais, considéré comme un maître de l'éloquence ; ses sermons avaient été publiés après sa mort par son gendre A. Dalzel, avec une notice biographique.

très distingués (1), qui ont été sur les lieux dans le courant de l'an dernier. Vous verrés bientôt dans vos papiers allemands un extrait de leur témoignage.

Je pars demain d'ici pour aller faire une course dans le païs de Galles. Si vous m'écrivez, adressés vos lettres à M. Heyne, qui me les fera passer par le chargé d'affaires d'Hanovre. Mon adresse actuelle à Londres est chez Francis Burdett (2), esq[re], Stratton Street, Piccadilly, n° 1.

VII

Madrid, 5 janvier 97 (3).

Ich ervartete in London d. nöth. Passeports um nach Frkr. zuruckkehr(en) (4) et tâcher d'y recouvrer les débris de ma fortune; ils m'ont été expédiés avec toute sorte de grâce de la part du Directoire, et j'ai eu

(1) Dallaway et Liston propablement.

(2) Troisième fils de sir Robert Burdett, né en 1770, avait voyagé en France pendant les premières années de la Révolution : rentré en Angleterre en 1793, il avait épousé peu après son retour Miss Sophia Coutts, fille d'un riche banquier. Devenu membre du Parlement (1796), il fit une vive opposition au ministère, l'accusa de porter atteinte aux droits du peuple et critiqua vivement la guerre contre la France. On comprend que Le Chevalier ait trouvé chez lui une bienveillante hospitalité.

(3) Mss. 26, n° 12.

(4) « J'attendais à Londres le passeport qui m'était nécessaire pour retourner en France ».

la délicieuse jouissance de revoir ma patrie après 6 ans d'absence et de malheurs; je ne l'ai pas trouvé(e) non plus à beaucoup près aussi mal que je l'avois imaginé et que l'imaginent encore les ennemis qui veulent la détruire.

Je suis donc revenu à Paris; j'ai passé 3 mois à étudier une ville que j'avais habitée pendant 15 ans ; ce n'étoient plus les mêmes hommes qui la peuploient; je n'y retrouvois plus les mêmes mœurs; on y parloit à peine le même langage... J'en suis parti dans l'intention de parcourir les provinces du midi que je n'avois jamais vues, d'y observer l'esprit public et ces beaux monuments antiques dont on m'avoit fait craindre la destruction; j'ai passé sur les ruines de Lyon; j'ai descendu le Rhône jusqu'à Avignon; j'ai vu la fontaine de Vaucluse; j'ai parcouru la Provence; j'ai été à Marseille, mais je n'ai pas osé aller à Toulon. Enfin, à travers les délicieuses villes de Nismes, Montpellier, Bezier(s), Narbonne et Perpignan, je suis arrivé au pied des Pyrénées et des retranchements inexpugnables, où 2 grandes nations intéressées à s'aimer ont versé le plus pur de leur sang pour servir la cause d'une troisième qui les haït également toutes 2. J'ai traversé la Catalogne, le beau royaume de Valence et le célèbre pays de Don Quichotte et de sa Dulcinée; j'ai vu le tombeau des Scipions (1), les magnifiques ruines de Sagunte et le village du Toboso.

Les savants français ont découvert de nouveaux

(1) P. Cornélius et Cn. Cornélius Calvus son frère, tués tous deux à 29 jours de distance dans un combat contre Asdrubal.

poids et de nouvelles mesures. J'apporte ces instruments en Espagne, et je suis chargé d'en faire connaître tous les avantages; quand cette mission sera terminée, quand j'aurai recueilli de plus les réponses à différentes questions qui m'ont été remises par l'Institut national, je repartirai pour Paris, et je verrai en revenant la partie occidentale de la France que je n'ai point encore vue, ou bien si mes moyens me le permettent, j'irai visiter les antiquités des Maures à Grenade et à Cordoue, puis je passerai en Sicile et de là à Goettingue par Lacédémone et l'Arcadie.

Recevez, en attendant, les *Images de mes tombeaux* (1), et tachés de les traiter mieux en peinture que vous ne l'avez fait lorsqu'on vous les a décrits. Tous les voyageurs anglois que je rencontre et qui ont vu ces monuments de leurs yeux, sont tous convaincus de leur authenticité. Revenez donc un peu de votre incrédulité et ne dénigrés pas mes saintes reliques.

VIII

Madrid, ce 4 avril 1797 (2).

Monseigneur, en partant de Londres l'an dernier je pris la liberté de renouveller à Votre Altesse Sérénissime les témoignages de ma reconnoissance pour

(1) Il s'agit sans doute des dessins du prétendu monument d'Homère.

(2) Mss. 26, n° 13.

ses bontés et de lui annoncer en même temps mon projet de voyage à travers la France et l'Espagne (1). Je viens de mettre à exécution cette pénible entreprise et je m'empresse, Monseigneur, de vous en faire part, espérant assés de la bienveillance de votre Altesse pour être sûr qu'Elle n'y sera pas indifférente. Voilà enfin, après quinze ans (2) de fatigues, mon voyage d'Europe terminé. Il ne me reste plus qu'à chercher un lieu convenable pour le mettre au net et le publier. Depuis que j'ai eu respiré l'air de Weymar, il m'en est resté de délicieux souvenirs. Je n'avois point auparavant vu et je n'ai pas vu depuis, un seul endroit qui m'ait offert un ensemble aussi complet et aussi attrayant, un peuple doux et poli, une troupe de savans aimables et d'un commerce paisible, un païs agréable et peu dispendieux, un prince enfin d'un caractère accompli. Tous ces avantages qu'il est si difficile de rencontrer réunis dans la crise horrible où se trouve l'Europe me détermineroient sur le champ, Monseigneur, à vous rappeller les offres généreuses que vous avés daigné me faire, si le plus sacré de tous les devoirs ne m'appelloit au secours d'une mère âgée et infirme qui n'a d'autre espoir qu'en moi.

Je suis donc encore une fois forcé, Monseigneur, de différer le moment heureux où je pourrai me ranger au nombre de vos sujets, mais je n'en persisterai pas

(1) Cette lettre est perdue, ainsi que celle de Le Chevalier écrite à Böttiger en 1796.

(2) Il faudrait 13 ans : les voyages de Le Chevalier n'ont commencé qu'en 1784.

moins à vous en manifester le désir, et je vous supplierai de m'en conserver le titre jusqu'au moment où il me sera permis d'en jouir.

Oserois-je vous supplier, Monseigneur, de présenter mes hommages respectueux à Son Altesse Madame la Duchesse Douairière, et de me rappeller au souvenir de Mgr l'Archevêque de Rheims (1) et Mme la comtesse de Tallerand, s'ils se trouvent encore dans vos États.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre Altesse Sérénissime, le très humble et très obéissant serviteur,

LE CHEVALIER,
Membre des Académies d'Édimbourg, de Götting(ue) et de Madrid.

IX

Madrid, ce 4 avril 1797 (2).

Mes bons amis, Messieurs Bertuch et Böttiger,

Comme je profite du couvert d'un ministre étranger, je vous écris collectivement pour ne pas abuser de sa complaisance en le chargeant d'un gros paquet. Ce ministre est M. le comte de Rhôde (3), envoyé de Sa

(1) Alexandre-Ange Talleyrand-Périgord, qui occupait le siège épiscopal de Reims depuis 1777, et conserva son titre jusqu'en 1817, époque où il fut nommé à Paris.

(2) Mss. 26, no 14.

(3) Je ne sais rien de plus de ce comte que ce qu'en dit Le Chevalier,

Majesté Prussienne en Espagne. Il vous a tous connus à Weymar et nous avons passé une matinée délicieuse à parler de votre païs, de votre prince et de vous.

Vous ne serés pas surpris de me savoir à Madrid, quoiqu'il y ait fort peu de temps que j'étois en Angleterre. Si ma dernière lettre de Londres vous est parvenue, vous avés été informé du projet que j'avois de traverser la France pour me rendre en Espagne et terminer par là mon voyage d'Europe. Je l'ai exécuté, mes amis, ce hardi projet, mais ce n'a pas été sans de grandes difficultés et de grandes dépenses. C'est maintenant que mon journal grossi des événements de ma patrie, pourroit devenir intéressant, si je savois où trouver un lieu paisible pour le mettre au net. Weymar me tend les bras, je le sais, et j'aurois grande envie de m'y rendre ; mais une mère âgée et infirme m'appelle à grands cris du fond de la Normandie. Il faut remplir les devoirs de la nature avant de songer à ses plaisirs. Si je vais donc vous joindre, mes amis, dans votre délicieuse Athènes, ce ne sera qu'après avoir fermé les yeux de celle qui m'a donné le jour. Conservés-moi néanmoins toujours votre bienveillance et votre amitié, et faites en sorte que votre souverain ne cesse point de m'honorer de ses bontés.

Mes respects à M[rs] Villant, Gôthe, Erder, etc.

Je vous embrasse de toute mon âme.

Le Chevalier,
des Académies d'Édimbourg, de Gottingue et de Madrid.

X

Bordeaux, ce 1er janvier 1797
(12 nivôse an VI) (1).

J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 15 novembre par notre ami commun Mr Millin (2), auquel je renvoye celle-ci en le priant de vous la faire parvenir (3).

Oui, mon ami, lorsque je vous écrivois dernièrement de Madrid, j'avois de grands projets dans l'imagination, mais ils étoient difficiles à mettre à exécution, et je me suis vu à mon grand regret forcé d'y renoncer. Prèmièrement les portes de Lisbonne et du Portugal m'ont été fermées; deuxièmement la navigation de la Méditerranée a été impraticable ; troisièmement enfin, et c'est ici le plus dangereux de tous mes obstacles, les fonds m'ont manqué. Il a donc fallu revenir en France tourmenter mes débiteurs. Le fameux 18 (4)

(1) Mss. 26, n° 15. C'est par un lapsus que Le Chevalier a écrit 1797, il faut 1798.

(2) Millin de Grandmaison, archéologue célèbre, né à Paris en 1752 ; il avait fondé en 1792 avec Noël le *Magasin Encyclopédique*, qu'il dirigea seul à partir de 1794 et dont il fit une des revues les plus importantes de l'époque. Il est connu surtout par son *Voyage dans les départements du Midi*. Il était en correspondance avec Böttiger depuis 1794 et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1818.

(3) « Le citoyen Le Chevalier est toujours en Espagne, écrivait Millin à Böttiger le 11 décembre 1797 (Mss. 131, n° 7).... Je vais lui faire passer votre lettre par le Ministère de l'Intérieur. »

(4) Le 18 fructidor (4 septembre 1797).

est arrivé, les bourses se sont fermées beaucoup plus serré qu'auparavant, et bref me voilà à Bordeaux attendant qu'il leur plaise de s'ouvrir pour me faire vivre d'abord, puis ensuite pour me permettre de courir.

Vous m'avés fait grand plaisir en m'apprenant les nouveaux succès de ma *Troade* et vous m'obligerés beaucoup de me transmettre un exemplaire de la dissertation de Mr Dalzel (1). J'ai les mêmes raisons et *peut-être* de *plus fortes* encore pour garder le silence avec lui. Ayés la bonté de le lui dire et de lui parler souvent de ma reconnoissante amitié. Vous le chargerés aussi de me rappeller au souvenir de tous mes amis et confrères à l'Académie.

Que me parlés-vous, mon ami, d'anciens Grecs pour lesquels une *certaine heure* va sonner ? (2). J'aurois sur cette *heure* là bien des choses à vous dire. Nous en parlerons quelque jour. En attendant, tâchés, vous autres, de régler votre horloge sur le *temps vrai* et de n'y toucher surtout qu'à la dernière extrémité.

Si vous avés envie de vous procurer à Madrid l'ouvrage dont vous me parlés, vous voudrés bien me le marquer et m'indiquer la manière de vous le faire parvenir.

Saluès M. Bertuch de ma part et dites-lui que je suis trop *low-spirited* (3) pour m'occuper maintenant d'autre

(1) Sans doute *Chevalier's Tableau de la plaine de Troie, illustrated*. Cf. lettre III, note 2.

(2) L'heure de la délivrance sans doute, qui devait se faire attendre 26 ans. Il semble, d'après cette phrase, que Le Chevalier n'augurait pas mieux des Grecs que Villoison.

(3) Abattu ou découragé.

chose que de ma santé et de mon dîner. Je lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, à la votre et à tous mes amis de Weymar et d'Yéna toute la prospérité dont ils sont si dignes. Rappellés-moi aussi au souvenir de votre jeune botaniste et de son père (1). Tachés de faire parvenir mes salutations au savant Heyne et travaillés tous de concert à entretenir Mgr le duc de Weymar dans les bienveillantes dispositions dont il m'honore ; présentés-lui mon respect ainsi qu'à Mme la Duchesse Douairière.

Vous savés mieux que moi les moyens de me transmettre l'ouvrage de Dalzel. Le citoyen Millin pourra vous en fournir ; je vais l'en prier. Adieu, mon brave ami, conservés-moi votre amitié et croyés à la durée de la mienne.

L. C.

XI

Paris, ce 28 messidor an VI (2).

L'ouvrage du Dr Dallaway (3) sur Constantinople et la Grèce nous est parvenu, mon cher Böttigher. J'y ai vu avec plaisir et reconnoissance que ses observations dans la Troade étoient parfaitement d'accord avec les miennes et qu'il avoit même la bonté de m'attribuer le

(1) Serait-il question ici de Du Vau, réfugié à Weimar et attaché à l'Institut du Belvédère, dont il est aussi fait mention dans la correspondance de Millin et de Böttiger ?

(2) Mss. 26, nº 17. Le 16 juillet 1798.

(3) James Dallaway (1763-1834), polygraphe ; nommé, en 1794, par la protection du duc de Norfolk, médecin de l'ambassade

mérite de la découverte. J'aurois été bien aise d'avoir le mémoire que notre ami Dalzel a lu à l'académie d'Édinbourg, mais sans doute vous n'avés pas eu la facilité de vous le procurer, et peut-être encore moins celle de me le faire parvenir.

J'ai au reste une grace plus essentielle que tout cela à vous demander, mon ami. Vous savés que notre protecteur commun a eu la générosité de m'ouvrir sa bibliothèque d'Yéna et de me permettre de m'y établir pour y faire des recherches utiles à la publication de mes voyages. Pourriés-vous me dire s'il est toujours dans les mêmes dispositions à mon égard et si je puis hazarder sans imprudence de me rapprocher de vous (1). Adressés votre réponse au citoyen Milin, conservateur de la Bibliothèque nationale.

Présentés mes hommages respectueux (et) Rappellés-moi au souvenir de Mme Böttigher. Faites mes amitiés à Bertuch, à Villante, Gôthe et Erder. Villoison est toujours dans la bibliothèque d'Orléans et se dispose à donner bientôt sa comparaison de la Grèce ancienne et moderne (2).

Salut et haute estime.

Trojanus Eques.

anglaise, près de la Porte, il publia à son retour du Levant un livre qui le rendit célèbre : *Constantinople ancien et moderne, et excursions sur les côtes et dans les îles de l'Archipel et dans la Troade*. Londres, 1797, in-4°.

(1) On voit par là dans quelle incertitude vivait Le Chevalier au sujet de son avenir : Talleyrand, sur lequel surtout il aurait pu compter, était alors en disgrâce.

(2) Un fragment d'une lettre, où Le Chevalier écrivait à Heyne

XII

A Paris, ce 5 fructidor an VI
(22 août 1798) (1).

J'ai reçu, mon ami, l'exemplaire de la dissertation que vous avés eu la bonté de me faire parvenir (2). M. Milin, qui a bien voulu me la remettre de votre part, en a fait un extrait très intéressant dans le *Journal enciclopédique* (3), dont il est le rédacteur, et m'a fort engagé à profiter des savants commentaires de mes amis pour travailler une seconde édition. J'ignore encore si j'aurai le courage de m'y résoudre. Il faut en avoir beaucoup pour sacrifier aux Muses au milieu du tapage des révolutions. Vous ne vous en doutés pas vous autres, qui habités la bienheureuse vallée de Tempé. Les Perses et les Grecs ont beau guerroyer dans le voisinage de la Thessalie, les eaux du Penée

qu'il avait vu Villoison en passant par Orléans à son retour d'Espagne, dit au contraire : « Il annonce son grand ouvrage : mais je doute qu'il paroisse encore de long temps ». *Briefe an Böttiger*, mss. 26, n° 19, s. d. L'histoire comparée de la Grèce ancienne et moderne de Villoison ne parut jamais.

(1) Mss. 26, n° 16.

(2) Probablement les *Griechische Gemälde, mit archæologischen und artistischen Erlæuternugen der Originalkupfer*. Weimar, 1798, 232 p.

(3) Non le *Journal*, mais le *Magasin Encyclopédique*, an. 1798, vol. III, p. 458-478.

n'en sont pas troublées et les tranquilles habitans de ses rives ne quittent pas leur chalumeau.

Si vous avés bien compris le sens de ma dernière lettre, mon ami, vous avés dû voir que je ne renonce point à l'espérance de me rapprocher de vous ; mais avant de m'y livrer tout à fait, il faut que je sois bien assuré que les sentimens de vos maîtres à mon égard n'ont point changés. Vous me le dirés franchement, mon ami, et vous ne craindrés pas de m'affliger en me disant la vérité.

Votre ami pour la vie.

LE CHEVALIER.

Vous me répondrés par Milin.

XIII

Paris, ce 22 vendémiaire an VII de la République
(13 octobre 1798, ancien style) (1).

Monsieur, j'ai reçu avec autant de plaisir que de reconnoissance l'ouvrage infiniment intéressant que mon excellent ami Charles Bœttiger m'a transmis de votre part (2). Je ne me vanterai pas de l'avoir médité

(1) Mss. 26, n° 18. Cette lettre est adressée à Karl-Gotthold Lenz, philologue connu, né en 1763 à Gera et mort en 1809, professeur au gymnase de Gotha.

(2) *Die Ebene von Troja, nach den Berichten von Choiseul-Gouffier und andern Reisenden.* Neustrelitz, 1798. Deux ans après parut : *Le Chevalier's Reise nach Troas.* Altenburg, 1800.

jusqu'à présent avec toute l'attention dont il est digne. L'abondance et la difficulté de la matière exigent plus de temsque je n'en ai pas eu jusqu'ici seulement pour le parcourir. Je ne veux cependant pas, que M. votre frère se sépare de moi sans vous porter mes observations avec le tribut de ma reconnoissance. Je vous les soumettrai avec toute la franchise et la candeur dont je suis capable, et je suis bien sur que mon langage ne sera étranger ni à votre esprit, ni à votre cœur. Je suis Normand, comme vous l'avez fort bien observé dans le précis de ma vie, que vous avez daigné publier, et quoique nos deux familles se soient séparées depuis plusieurs siècles, je me suis assuré par ma propre expérience de l'attrait reciproque qui existe entre les Saxons de l'Elbe et ceux de l'embouchure de la Seine.

Votre préface contient des détails sur le comte de Choiseul et ses ouvrages, qui vous ont été communiqués par M. Binder (1). Avant d'entrer en matière sur les inconveniens qui peuvent résulter de cette publication, je vous observerai, que vous avez défiguré le nom du jeune astronome qui a peri à Constantinople victime de son zèle et de ses travaux. Il s'appelloit *Tondu* (2), et non pas *Donta*. Quant à l'*historique singulièrement détaillé*, que vous exposez au regard

(1) J'ignore quel est ce Binder, et je n'ai pu découvrir l'ouvrage de Lenz dans aucune bibliothèque de Paris. A la vente des livres de Le Chevalier s'en trouvait un exemplaire, qui était accompagné de la lettre d'envoi de Böttiger.

(2) Astronome, qui accompagnait Choiseul-Gouffier.

du public sur les citoyens *Truguet* (1) et *Casas* (2), il ne m'appartient point d'examiner ce qu'il contient de vrai et de faux. Je ne dois pas m'établir juge entre le comte de Choiseuil et ces deux individus, célèbres chacun dans son genre. C'est à eux à défendre leur réputation, si, comme je le crois, ils y mettent du prix. Mais vous, Monsieur, en attachant votre nom respectable à de pareilles imputations, ne craignez (vous) pas de vous être rendu l'instrument d'un parti, et l'historien trop complaisant de quelqu'injustice. Que cette réflexion de ma part ne soit pas confondue avec de la malveillante critique, je vous en prie, et voyez-y seulement l'intérêt d'un ami sincère de tous les vôtres.

Lorsque j'ai vu le nom de Choiseuil-Gouffier au premier chapitre sur la Troade, comme je connois l'importance que ce malheureux seigneur met aux bagatelles littéraires, et que je me souviens toujours en frémissant que les *portes Scées* ont manqué m'ouvrir celles de la Bastille sur sa recommandation, j'ai cru, je vous l'avoue franchement, que l'ambassadeur antiquaire étoit encore sur mes épaules. Je m'attendois

(1) Le lieutenant de vaisseau qui commandait le brick le Tarleton ; il était chargé de relever les côtes de l'Hellespont et de la Troade.

(2) Artiste de talent, né en 1756 à Azay-le-Ferron. Emmené par Choiseul-Gouffier à Constantinople, il visita la Syrie, pénétra jusqu'à Palmyre, parcourut la Palestine et remonta la vallée du Nil, dessinant sur sa route les sites et les monuments célèbres qu'il rencontrait. Il commença en 1799 la publication des *Voyages pittoresques de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Égypte*, dont 30 livraisons seulement ont paru. On y remarque les magnifiques dessins des ruines de Palmyre.

à chaque ligne à trouver des bordées semblables à celles dont il orne sa conversation habituelle sur mon compte; mais j'ai commencé à respirer, quand j'ai vu que tout se bornoit à une simple comparaison de mon journal et du sien. Vous avez dû être frappé, Monsieur, de la prodigieuse ressemblance que ces deux journaux ont entre'eux. Il est rare que les voyageurs s'accordent aussi parfaitement sur les païs qu'ils parcourent, et je suis persuadé que beaucoup de lecteurs ne trouveront moyen d'expliquer une harmonie aussi extraordinaire entre le comte et moi qu'en supposant que l'un de nous a eu quelque connoissance du manuscrit de l'autre.

Quoi qu'il en soit, j'applaudis de tout mon cœur à l'heureuse idée que vous avez eue de rassambler dans un seul volume tout ce qui a déjà paru sur ce sujet. Ces materiaux précieux me seroient d'une grande utilité, si j'avois le temps et les moyens de faire une seconde édition de mon ouvrage. Mais il n'y faut pas songer. Je suis d'ailleurs tellement fatigué des persecutions que me suscitent de toutes parts les prétendus concurrens à mes découvertes, qu'il me paroît beaucoup plus convenable à ma tranquillité de les leur abandonner, que de les défendre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon estime et procurez-moi l'occasion de vous témoigner mon zèle si je suis assez heureux pour qu'il vous soit utile ici.

LE CHEVALIER.

J'ai l'honneur de joindre ici quelques prospectus du magnifique ouvrage de Casas (1).

(1) *Les Voyages pittoresques de la Syrie, de la Phénicie*, etc.

XIV

Paris, ce 12 vendémiaire an VII
(13 octobre 1798) (1).

J'ai reçu, mon excellent ami, l'ouvrage de M. Lenz et j'ai eu l'avantage de faire connoissance avec M. son frère (2). Mon premier mouvement, comme je le lui marque, en voyant le nom du comte de Choiseuil à la tête du livre, *in capite libri*, a été de croire que ce savant ambassadeur reclamoit par écrit ce qu'il appelle si plaisamment sa propriété dans ses conversations habituelles. Il ne m'est pas encore bien démontré que M. Lenz, sans s'en douter, n'ait été l'instrument d'une petite ruse politique, que je dois mieux comprendre que lui. Quoi qu'il en soit au reste, tant que les choses resteront au point où elles en sont, je n'ai pas le mot à dire. Ceux qui, dans la préface fournie par M. Binder, ont été traités de voleurs et de *traitres (Verräther zu sein Wohlthater)* (3), ont reçu le cartel ; c'est à eux à l'ac-

(1) Mss. 26, n° 20.

(2) Christian-Ludwig, né à Gera en 1760, étudia à Iéna et à Leipzig : un moment secrétaire de Basedow, il accepta en 1787 la direction d'une maison d'éducation à Schnepfenthal. En 1796, il fit avec quelques élèves un voyage en Danemark et en Suède et deux ans après en France. C'est alors qu'il fit visite à Le Chevalier.

(3) « Traitres envers leurs bienfaiteurs ». Le double solécisme *sein* pour *ihrem* montre que Le Chevalier ne connaissait pas l'allemand aussi bien que l'a prétendu l'abbé Noël, p. 21.

cepter ou à souffrir avec la patience des bons caractères. Quant à moi, du moment où on me jettera le gant, on peut être bien sûr qu'il sera relevé.

Je vais, mon ami, faire toutes les informations que vous me demandés au sujet du voyage espagnol (1), et si je suis assés heureux pour le trouver; je le remettrai aussitôt à l'ami Millin. Dans peu de jours je serai plus libre et vous écrirai plus au long. Celle-ci est seulement pour vous donner une petite marque de souvenir et pour ne pas laisser partir M. Lenz sans le charger de quelque chose pour vous. Mes respects très humbles à Monseigneur, à Madame la Duchesse son épouse et à Madame la Duchesse Douairière. Mille compliments aux amis.

Je joins ici quelques prospectus du magnifique ouvrage de Cazas. Si Son Altesse désire souscrire, elle y trouvera l'adresse de l'auteur.

Le 24 vendémiaire.

J'ai dîné hier, mon ami, à côté du chevalier Azara (2), ambassadeur d'Espagne, et n'ai pas manqué de lui

(1) Voyage autour du monde par un certain Malespina, dont il est question dans le post-scriptum de cette lettre.

(2) Diplomate espagnol, né en 1731 à Barbunalès en Aragon, mort à Paris le 26 janvier 1804, connu par son goût pour les arts et par ses travaux littéraires. Il fut longtemps ambassadeur à la Cour de Rome, et s'intéressa aux fouilles qui furent faites à cette époque dans les environs de la ville éternelle. Il était encore à Rome au moment de l'occupation française et plus

parler du voyage autour du monde. Voici littéralement ce qu'il m'a répondu. Malespina, auteur du voyage, est enfermé au château de la Corogne pour s'être mêlé dans une intrigue de Cour. Ainsi il n'y a aucune espérance de voir paroître son intéressant journal, jusqu'à ce qu'il ne soit mis en liberté!

D'après le rapport de l'ambassadeur vous pouvés, je crois, vous dispenser de faire de nouvelles informations. Si le hazard rendoit la liberté au captif, j'en serai instruit et vous ne tarderés pas à l'être.

Der Verfasser dieses Briefes wohnt beym Minister (1) cit. Taleyrand-Perigord, rue du Bacq, à côté de la rue de Grenelle.

XV

Cher et respectable ami (2), si vous vivez encore et si vous avez la générosité de conserver quelque souvenir

tard fut envoyé en mission à Paris ; il y resta jusqu'au moment où le gouvernement espagnol, inquiet des intentions de Napoléon, rappela son envoyé. Azara, entre autres, a publié les *Œuvres de Mengs*, avec une notice sur la vie de ce peintre. Parme, 1780, in-8°.

(1) « L'auteur de cette lettre demeure chez le cit. ministre ».

(2) Mss. 26, n° 21. Cette lettre non datée est postérieure au 1er novembre 1805, époque de la nomination de Le Chevalier à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et même plutôt au 21 sept. 1808, date d'une promotion qu'il obtint cette année-là. Si l'on prenait au pied de la lettre l'expression « il y a trente ans », elle serait de l'année 1823.

d'un vieux ami que vous avés comblé de votre bienveillance, et qui a négligé depuis si longtemps de vous donner signe de vie, vous allez lui montrer que vous savez pardonner ses torts en accueillant son ami comme vous l'avés autrefois accueilli lui-même.

M. le Dr Russel (1), qui aura l'honneur de vous présenter ma lettre, est fils d'un des plus célèbres chirurgiens de l'Ecosse, il m'est recommandé par des personnes de la plus haute distinction, qui l'ont également recommandé aux savants les plus distingués de notre capitale. Il paraît décidé à se fixer dans votre excellente université, que j'ai baptisée il y a trente ans avec beaucoup de raison l'Athènes de l'Allemagne (2), titre qu'elle mérite assurément tant par la perfection de ses établissements littéraires et scientifiques que par sa politesse et son aimable hospitalité.

Je n'ai jamais oublié, mon respectable ami, et je n'oublierai jamais l'accueil dont je fus honoré sous vos auspices par Son Altesse Mme la Duchesse Douairière de Saxe Weymar. Je conserve également comme le dépot le plus précieux la lettre infiniment gracieuse que le prince régnant daigna m'adresser en Angleterre pour m'élever à une place de professeur dans son université ; c'est à vous, mon ami, que je dois sans doute la haute protection de cette illustre famille, qui me tendoit une main si secourable dans des

(1) Probablement le fils du médecin Patrick Russell (1727-1803), est le neveu des naturalistes Alexandre et Claude.

(2) C'est Weimar et non Iéna, qu'on appelle d'ordinaire et que Le Chevalier lui-même appelle ailleurs « l'Athènes de l'Allemagne ».

temps si malheureux ; pardonnez-moi, mon ami, d'avoir tant tardé à vous donner signe de vie et de reconnoissance. Mon jeune ami M. Russel me promet de vous peindre mes infirmités, les infortunes que j'ai essuyées et d'excuser au moins une partie de mes torts envers vous. Je vous supplie de lui accorder votre intérêt et de le présenter à tous mes anciens amis, dont je n'ose prononcer le nom, de crainte qu'ils ne soient plus de ce monde (1).

Daignés agréer, mon respectable ami......

Le Chevalier, premier conservateur de la Bibliothèque Ste- Geneviève.

(1) Bertuch et Gœthe vivaient toujours ainsi que le duc, mais Herder était mort le 19 décembre 1803, la duchesse douairière en 1807 et Wieland mourut en 1813.

III

LE MARIAGE

ET

L'ÉDUCATION

PAR

M. Emmanuel CHAUVET

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

LE MARIAGE

ET L'ÉDUCATION

Quoique j'aie fait bien des leçons et écrit bien des pages sur l'Éducation, je suis loin d'avoir tout dit. Ce sujet est inépuisable. Entre plusieurs autres, il est un point de vue que je n'ai rencontré nulle part traité expressément, à savoir le mariage dans son rapport à l'Éducation. En général (y a-t-il des exceptions ?), jeunes gens et jeunes filles se marient pour eux-mêmes, ce qui est permis, mais pour eux-mêmes *seulement*, ce qui ne l'est pas. Les parents, qui ont cependant l'expérience de la vie, ne paraissent pas s'élever au-dessus de cette conception étroite. Sans doute, le mariage consiste premièrement, et même essentiellement, dans l'alliance de deux personnes de sexe différent, et il est naturel et légitime qu'elles y cherchent le bonheur. Mais ces deux personnes, devenues des époux, ne sont pas destinées à vivre dans un éternel tête à tête : des enfants naîtront un jour, et leur apporteront,

avec des joies, des devoirs. Or, on ne songe à cela qu'après le mariage consommé. Erreur grosse de conséquences, quelquefois désastreuses. Il y faut songer *avant*. En effet, du choix que les époux font l'un de l'autre dépend le sort des enfants qui, nés d'eux, hériteront de leurs qualités et de leurs défauts, physiquement et moralement. Dès ce moment donc, par le seul fait de leur union, ils les *forment,* et c'est là comme une première et lointaine éducation dont ils ont le devoir de se préoccuper. J'essaie de développer cette idée dans un premier Article sous ce titre : L'ÉDUCATION AVANT LE MARIAGE PAR LE CHOIX DES ÉPOUX.

Au sein du mariage même, quand les enfants ont paru, auréolant les époux de cette double couronne, la paternité et la maternité, dans le tourbillon des plaisirs et des affaires, l'Éducation, au sens ordinaire du mot, doit être la pensée et l'occupation prédominantes du père et de la mère. On peut les aider dans cette tâche, les remplacer, non. Cette nécessité de l'éducation familiale a été cent fois signalée. On en a aussi signalé l'efficacité, mais sans l'expliquer, du moins suffisamment. Le plus puissant facteur de cette efficacité, c'est l'Exemple. Ce n'est pas moi qui nierai la valeur des préceptes, des exhortations, des réprimandes, dans la bouche de parents aimés et respectés; elle est très grande. Celle de l'Exemple est incomparable. C'est moins par leurs discours que par leurs actions, que les parents peuvent et doivent *éduquer* les enfants. Le

vrai cours de morale, qui pétrit les enfants jusqu'aux moëlles, c'est, quand elle est ce qu'elle doit être, la vie même des parents dans l'ombre sainte du foyer domestique. J'essaie de développer cette idée dans un second Article sous ce titre : L'ÉDUCATION PENDANT LE MARIAGE PAR L'EXEMPLE.

Mais de ce que le souci des enfants doit présider au choix des époux avant le mariage, inspirer et purifier leur conduite pendant le mariage, il ne faudrait pas conclure que les enfants sont le seul objet du mariage, et le seul devoir des époux. Le mariage a un autre objet, non pas plus nécessaire, mais plus élevé ; les époux ont d'autres devoirs, non pas plus urgents, mais plus nobles. Leur union les intéresse personnellement, doit leur profiter moralement. Dans ce commerce intime, cette communauté perpétuelle, ils doivent exercer l'un sur l'autre une action réciproque, et se perfectionner par une mutuelle influence. L'homme doit trouver dans les qualités distinctives de la femme, la femme doit trouver dans les qualités distinctives de l'homme, un secours et un encouragement pour s'élever plus haut dans l'échelle de la moralité et de la perfection. S'ils ne deviennent pas meilleurs l'un par l'autre, s'ils ne montent pas d'un même envolement, d'un même battement d'ailes, dans les sphères supérieures, ils n'auront pas su cueillir dans le mariage les plus précieux, les plus savoureux de ses fruits. J'essaie de développer cette idée dans un troisième Article sous ce titre : LA FIN MORALE DU MARIAGE.

J'écrivais ces choses à un âge où l'on n'écrit plus. Si notre chère Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, qui me fut toujours si bienveillante, si tolérante, avait la condescendance de les accueillir, je prierais le lecteur d'être clément à ces *Senilia*. Si débiles qu'il les jugeât, j'ose espérer qu'il y percevrait l'accent d'une conscience inflexiblement droite, invinciblement intransigeante.

I

L'Éducation avant le Mariage par le choix des Époux.

Je me souviens d'avoir autrefois, dans un petit livre sur l'Éducation, commis un chapitre paradoxal intitulé : *L'Éducation avant la naissance de l'enfant*. J'y prenais à tâche de montrer que l'épouse en train de devenir mère a déjà des devoirs envers l'enfant en train de se former dans son sein. Il est clair en effet, bien qu'on n'y songe guère, que par ses qualités et ses défauts, par ses distractions et ses occupations, par ses habitudes, par toute sa conduite, elle exerce une influence considérable sur ce petit être qui ne fait qu'un avec elle. Il me semblait alors que c'était faire remonter aussi loin que possible les devoirs des parents. Je me trompais. Ces devoirs-là commencent le jour où un jeune homme, une jeune fille, suivant le vœu de la nature,

songent à s'enchaîner dans les liens sacrés du mariage. Destinés, en devenant époux, à mettre des enfants au monde, ils ont le devoir de les y mettre dans les meilleures conditions possibles. Or, ces enfants-là, formés de leur substance, de leur sang et de leur âme, seront ce qu'ils sont eux-mêmes. La jeune fille qui se donne un époux donne en même temps un père à ses futurs enfants : elle a le devoir de le leur donner excellent. Le jeune homme qui se donne une épouse donne en même temps une mère à ses futurs enfants : il a le devoir de la leur donner excellente. Voilà les tout premiers devoirs des parents envers leurs enfants. Si on prend la peine d'y réfléchir, on reconnaîtra qu'à les enfreindre, on met tous les autres en péril.

A parler d'une manière générale, c'est l'un des traits, et ce sera l'honneur de notre siècle, d'avoir compris dans toute leur étendue et leur sainteté les devoirs des parents envers les enfants. On ne trouve rien de tel ni dans l'Antiquité païenne, ni dans le Moyen âge chrétien. L'Antiquité et le Moyen âge, c'est L'ÈRE DES DROITS. Chez les Anciens, le père de famille vit dans cette conviction que l'enfant, le fruit de ses entrailles, lui appartient tout aussi bien, et à plus forte raison, que la moisson du champ qu'il a labouré, ensemencé et fauché. L'enfant est sa *propriété*. Il peut en user et abuser à son gré ; il peut l'empêcher de naître, s'il veut ; une fois né, il peut le noyer, l'égorger, si bon lui semble ; s'il le laisse vivre, le nourrit, l'élève, s'il en fait un homme,

c'est que tel est son bon plaisir, il n'était tenu à rien. La féodalité reçoit cet héritage, et si à cet égard les mœurs s'adoucissent sous la salutaire influence du Christianisme, elles ne diffèrent cependant pas essentiellement. C'est toujours la même omnipotence de ce terrible père de famille, armé de tous les droits, à l'encontre de ce pauvre enfant qui n'en a aucun (sauf le droit de vivre, garanti tardivement par les lois). — Notre époque (et par là j'entends le temps qui s'est écoulé depuis 89), notre époque, elle, s'est placée à un tout autre point de vue ; elle a eu l'honneur d'inaugurer l'ÈRE DES DEVOIRS. Pères et mères de l'heure actuelle, nous n'avons nullement fait litière de nos droits, comme on nous le reproche quelquefois, non sans amertume ; nous savons à merveille que nous sommes les *auteurs* de nos enfants, et que nous avons par conséquent sur eux une juste *autorité*, mais la vérité est que nous sommes profondément pénétrés de nos devoirs. C'est là notre originalité à la fois et notre supériorité. Nous nous disons bien : cet enfant, c'est mon enfant, c'est mon sang, c'est ma chair, c'est mon âme ; mais nous nous disons aussi : cet enfant a la raison en germe, le libre arbitre en germe ; il sera un jour une personne, un homme dans la haute acception de ce mot. Donc, il ne m'appartient pas, car un être raisonnable et libre n'appartient qu'à soi, une personne n'appartient qu'à soi, un homme n'appartient qu'à soi. Donc j'ai des devoirs envers ce cher enfant, tout mien qu'il est, et même des devoirs d'autant plus sacrés qu'il est mien. Je lui

dois de lui conserver cette vie que je lui ai communiquée, et si elle est plus menacée, de la défendre avec plus de sollicitude ; je lui dois d'exercer, de développer cette Raison, qui le fait capable de savoir le vrai ; je lui dois de protéger, de fortifier cette liberté, qui le fait capable de vouloir le bien ; je lui dois enfin de cultiver toutes les nobles semences que Dieu m'a permis de déposer en lui, et en les faisant fructifier et mûrir, de l'élever pas à pas à toute la dignité humaine. Et pensant ainsi, sentant ainsi, nous agissons conséquemment. Nous veillons jour et nuit, avec la plus inquiète attention, sur ce petit enfant qui vient de naître. Quand il a quitté le berceau, nous lui apprenons à marcher, à courir, à s'ébattre ; nous le menons aux champs, sur les coteaux, les hauteurs, respirer le grand air, l'air pur des vastes horizons ; nous inventons des jeux, des exercices, nous réinventons la gymnastique des Anciens pour assouplir ses muscles. Quand il a grandi, nous lui choisissons les meilleures écoles, les meilleures méthodes, les meilleurs livres. Aux anciennes leçons, qui ont conservé leur prix, nous joignons les *leçons de choses,* qui ont leur mérite. Nous voulons qu'il s'instruise par les yeux en même temps que par les oreilles, par tous les sens en même temps que par l'esprit. Plus tard, quand il est devenu adolescent et jeune homme, nous allons mettre l'oreille aux portes des grands établissements de l'État, nous comparons les maîtres, les enseignements, les principes et les résultats, et, notre opinion faite, nous le plaçons dans le milieu que nous jugeons

le plus propice. Quelquefois nous travaillons avec lui, pour lui rendre le travail moins pénible ou plus fructueux, souffrant de ses échecs, jouissant de ses succès, vivant de sa vie pour mieux le préparer à vivre ensuite de la nôtre. Et quand nous l'avons ainsi conduit d'année en année à l'entrée d'une honorable carrière, et quand nous lui avons fait jeter l'ancre au port du mariage, nous nous examinons encore, et nous nous demandons avec anxiété : ai-je bien fait tout ce que j'ai pu, tout ce que j'ai dû ? ai-je bien rempli tous mes devoirs?

Est-ce un roman que je viens d'écrire, ou n'est-ce pas notre histoire mot à mot (1)? Pourrions-nous aimer nos enfants plus que nous les aimons? Pourrions-nous respecter, cultiver, perfectionner en eux les facultés et les attributs de l'humanité, de la personnalité, plus que nous les respectons, plus que nous les cultivons, plus que nous les perfectionnons? Pourrions-nous enfin avoir le souci de nos devoirs de pères et de mères plus sincèrement que nous l'avons, plus complètement et plus constamment?

Je réponds : oui, sans hésiter. Oui, au milieu de cette perpétuelle et généreuse préoccupation de nos devoirs paternels et maternels, nous avons un tort très grave, que j'ai déjà indiqué, sur lequel je

(1) On ne manquera pas de m'accuser d'optimisme. Mais ce que je peins ici, ce sont les parents contemporains dignes de ce nom, ceux qu'avouent la civilisation et le christianisme, et qui sont l'immense majorité. Je n'ai pas à m'occuper des exceptions, très nombreuses, hélas ! mais qui, je l'espère, le deviendront de moins en moins.

me ferais un scrupule de ne pas insister de tout mon cœur et de tout mon esprit. Nous plaçons trop tard la date de nos premiers devoirs envers nos enfants, en la plaçant à l'heure où ils apparaissent. Nous nous imaginons ne rien leur devoir tant qu'ils ne sont pas nés, et au contraire nous sommes leurs débiteurs, non seulement dès le jour où ils sont conçus, mais dès celui où, en nous mariant, nous leur préparons un père et une mère. Car nous commençons à avoir des devoirs envers eux dès l'instant où nous pouvons leur faire du bien ou du mal, et nous commençons de pouvoir leur faire du bien ou du mal dès l'instant où nous nous marions, suivant que nous nous marions de telle ou telle façon.

Il y a en effet diverses façons de se marier. La plus usitée, si ce n'est même la seule aujourd'hui, c'est de se marier *pour soi exclusivement*. Et ici encore il y a plusieurs manières de procéder : j'en compte jusqu'à trois. Les uns, qui se croient très avisés, se marient par calcul. Ce qu'ils cherchent dans le mariage, c'est un moyen, sûr et peu fatigant de doubler, de tripler leur fortune, ou même, n'en ayant pas, de s'en procurer une du jour au lendemain. Dans ce système, la femme importe peu à l'homme, l'homme peu à la femme : c'est un détail ; l'essentiel est de savoir bien au juste ce que pèse la bourse ; si elle a le poids désiré, le reste est insignifiant. Que l'un des époux soit vieux, sa richesse lui sera une jeunesse ; malade, sa richesse lui sera une santé ; niais, iot, perdu de vices et de réputation, sa richesse lui tiendra lieu d'esprit, de vertu et

d'honneur. Vous connaissez le paradoxe stoïcien: « Le Sage est tout »; nos jeunes contemporains et nos jeunes contemporaines ont aussi leur paradoxe qui ne diffère du précédent que par un mot, mais *capital:* « Le Riche est tout ». Se marier ainsi, cela s'appelle dans notre argot matrimonial: faire un mariage de raison. — Les autres, qui se croient très généreux, et qui ont au moins le mérite d'être très rares en ce temps-ci, se marient par passion. Attirés l'un vers l'autre par un sentiment irrésistible, ou qui leur paraît tel, ils rêvent d'éternelles extases, une lune de miel sans fin comme sans éclipses dans un ciel sans nuages, mettent toute autre considération sous leurs pieds, et ne demandent au mariage que des émotions, sans s'inquiéter des ronces et des épines qui bordent le chemin de la vie, et où ils se déchireront certainement, des fondrières et des précipices dont il est semé, et où ils s'abîmeront peut-être dès demain. Se marier ainsi, cela s'appelle faire un mariage d'amour. — D'autres enfin (mais ceux-là pourraient bien n'être que des êtres de raison) qui se font de la vie une idée sérieuse et digne, qui pensent que l'homme a son complément naturel dans la femme, et la femme le sien dans l'homme, qui estiment que le mariage doit être une union grave et sainte, un moyen pour les époux de travailler de concert, et avec efficacité, à leur mutuel perfectionnement, à leur perfectionnement moral; d'autres, dis-je, sans dédaigner ni la fortune, sans laquelle la vie est si difficile, ni l'affection, sans laquelle elle est si terne, recher-

chent surtout les convenances naturelles, l'analogie des goûts et des humeurs, l'accord des caractères, la similitude des pensées et des sentiments, la commune aspiration vers le bien, vers le mieux, vers l'idéal. Se marier ainsi, si toutefois on se mariait ainsi, cela s'appellerait, je pense, faire un mariage chrétien. — Eh bien, tout en appréciant très différemment ces trois sortes de mariage, tout en mettant le second au-dessus du premier, et le troisième hors de pair, je n'en saurais approuver aucun complètement. Pourquoi? c'est que tous trois, sans excepter le meilleur, ont ce commun défaut: l'égoïsme. Dans le mariage de raison, dans le mariage d'amour, dans le mariage chrétien, le jeune homme ne songe qu'à soi, la jeune fille qu'à soi. Or, songer à soi est légitime, mais ne suffit pas. Il est des tiers qui ne sont pas là mais qui se présenteront à leur heure, qu'il n'est pas permis d'oublier, qu'il n'est pas permis de sacrifier, et qui cependant sont oubliés et sacrifiés. Ces tiers, votre cœur les a nommés avant le mien: ce sont les enfants.

Ces chers enfants, tant aimés, tant caressés, objets de tant d'espérances, de vœux, de craintes, de bonheurs, une fois que Dieu nous les a donnés, qui songe à eux, qui se met en peine d'eux à cette heure capitale de la vie où s'agite la dramatique question du mariage? Que chacun de nous s'interroge attentivement, et se réponde sincèrement: personne ou presque personne ne les fait intervenir au débat. Et cependant, à ce moment-là, c'est leur

sort qui se décide aussi bien que le nôtre, que dis-je? beaucoup plus que le nôtre.

Cela ressort clairement, nécessairement de cette Loi d'hérédité naturelle, si bien élucidée et démontrée par la science contemporaine. Se plaçant tour à tour dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, elle a établi, sans doute possible, que les enfants héritent de leurs parents physiquement et moralement. Sous le premier rapport, ils participent de leur santé, s'ils sont sains, de leurs maladies, s'ils sont malades. Ils participent de leur constitution corporelle, bien ou mal conformés, selon que les parents sont bien ou mal conformés : doués d'un bon ou mauvais tempérament, selon que le tempérament des parents est bon ou mauvais ; appelés à vivre plus ou moins activement, plus ou moins longuement, selon que les parents possèdent eux-mêmes une vitalité plus ou moins énergique, plus ou moins abondante. Sous le second rapport, les enfants ne participent pas moins de l'état mental des parents, de leur intégrité ou solidité d'esprit, mais aussi de toutes ces perversions intellectuelles, de toutes ces dépravations morales que la pathologie résume sous ce sombre mot: l'aliénation. Ils participent également de toutes les manières d'être des parents, de tous les modes de développement de leurs facultés diverses : expansifs ou mélancoliques, ardents ou languissants, habiles ou inhabiles à percevoir, à se souvenir, à imaginer, à penser, à vouloir, suivant que leurs parents ont ces qualités ou ces défauts. Il n'est pas toutefois de plus terrible

héritage que celui des passions excessives, ces passions qui dans leurs débordements font d'un homme un débauché, un joueur sans frein, un voleur, un assassin. Voilà la vérité. Je ne veux pas dire que l'hérédité naturelle soit une loi sans exceptions : il se peut qu'il y en ait, toutefois plus apparentes que réelles (1); je ne veux pas dire que l'hérédité naturelle soit une loi absolue : il y a évidemment une part à faire à l'originalité native, chaque être apportant, outre tout ce qu'il a reçu, quelque chose qui lui est propre, qui n'est qu'à lui. Mais voici ce que je veux dire, et que je dis avec toute la force qui est en moi : la part des parents dans la constitution physique, intellectuelle et morale des enfants est immense. Ils les pétrissent de leur substance, les imprègnent de leurs qualités et de leurs défauts, de leurs vertus et de leurs vices, et de la sorte les prédestinent fatalement au bien et au mal, dans toutes les acceptions de ces deux mots.

Eh bien, est-ce que cela nous laisse libres de nous marier à notre fantaisie, en ne consultant que notre intérêt personnel, ou notre passion, ou même notre

(1) Les complications sont infinies. On peut hériter du père ou de la mère exclusivement; du père et de la mère à la fois, du père plus, ou moins, que de la mère; de la mère plus, ou moins, que du père. Le chiffre des combinaisons possibles est incalculable. Il y a aussi les transformations; le père est phtisique, le fils est cancéreux ; le père est libertin, le fils est ivrogne. Il y a enfin les sauts d'une génération à l'autre, d'une branche à l'autre; on hérite de grands-parents, on hérite de collatéraux.

[illegible] dans le chemin du [illegible] Est-ce qu'il nous est loi- [illegible] à nous, à nous seuls? Est-ce [illegible] pas nous dire, est-ce que ce [illegible] sacré de nous dire que ce que [illegible] importe pas moins à nos futurs [illegible] mêmes? Qu'en nous donnant un [illegible] nous leur donnons un certain [illegible] mère, et qu'enfin de notre [illegible] tout leur être, corps et âme, et par [illegible] toute leur destinée?

[illegible] que celui qui ne fait pas ces réflexions [illegible] coupable de ne pas les faire? Est-ce que [illegible] qui, les ayant faites, passe outre, et pour se [illegible] à soi-même, condamne d'avance ses [illegible] à la maladie du corps ou de l'esprit, à une [illegible] prématurée, à l'insignifiance et à l'hébéte[illegible]ment, au crime peut-être, n'est pas coupable, cent fois coupable? Et j'ajoute: est-ce qu'il n'est pas, de plus, insensé? Est-ce qu'il ne se voue pas lui-même au malheur; car n'est-ce pas un malheur, et de tous le plus grand, de voir ses enfants fauchés dans leur fleur, ou de les voir languir sans force et sans vertu, ou de les voir s'égarer malgré tout dans les tortueux sentiers du vice ou de la sottise, et d'être dans la nécessité de se dire à soi-même: misérable, tu n'as pas le droit de te plaindre, c'est toi qui l'as voulu!

Et cette situation abominable, combien elle est commune! Si nous pouvions commettre l'indiscrétion de pénétrer dans les familles, et d'observer

curieusement, combien ne trouverions-nous pas de pères, combien de mères coupables d'avoir sacrifié, en se mariant, à leur intérêt, à leur fantaisie, non seulement la santé de leurs enfants, mais cette force et cette vigueur sans lesquelles on ne vit qu'imparfaitement et infructueusement; non seulement la santé physique, la force et la vigueur physiques, mais la santé morale, la force et la vigueur morales; non seulement les qualités du corps, mais celles de l'esprit et de l'âme tout entière, sans lesquelles on n'est que le simulacre d'un homme! Voici des enfants chétifs, souffreteux, sans ressort, sans énergie pour apprendre, pour travailler, pour se rendre utiles à eux-mêmes et aux autres: ne vous irritez pas contre eux, le grand coupable, c'est le père qui ne s'est pas interdit, comme il le devait, de leur donner une mère ainsi faite. Voici des enfants sans esprit, qui ne saisissent rien, ne comprennent rien, ne retiennent rien; ils sont rivés pour la vie à la médiocrité et à l'humiliation: ne les gourmandez pas, la grande coupable, c'est la mère qui leur donna un père ainsi fait. Bref, presque toujours, les infirmités, les défauts, les vices que les familles déplorent dans leurs enfants, sont leur propre ouvrage, leur propre crime. Si les enfants sont mal nés, c'est que les parents se sont mal mariés; c'est que, ce jour-là, en n'ayant égard qu'à eux-mêmes, ils ont méconnu ce qu'ils devaient déjà à leurs futurs descendants.

Mais pour remplir à l'heure du mariage leurs premières obligations envers les enfants, il faudrait

que ceux qui seront les parents procédassent à ce grand acte, le plus capital de la vie, avec une prudente circonspection, une sage lenteur. Il faudrait que jeunes gens et jeunes filles se donnassent le loisir de s'étudier et de se connaître. Or, aujourd'hui, on se marie comme on voyage, à toute vapeur. A peine des jeunes gens se sont-ils entrevus, les voilà engagés ; à peine engagés, les voilà mariés. L'État et l'Église avaient interposé un intervalle, certes bien insuffisant, entre les accords et le mariage: on trouve moyen de l'abréger. Il ne faut que de l'argent, on en donne, quoiqu'on l'aime et qu'on l'ait prouvé. Mais c'est peu de chose, et si cette bonne affaire, traînant en longueur, allait manquer? Les trois semaines de rigueur sont réduites à quinze jours, à douze jours, c'est-à-dire à quelques heures pour les futurs plus ou moins tenus à distance respectueuse. Quelques heures! Comment sauraient-ils ce qu'ils sont, ce qu'ils valent, ce qu'ils réservent de santé ou de maladie, de force ou de faiblesse, d'intelligence ou d'ineptie, de vertu ou de vice à la jeune famille qui naîtra de leur alliance? Ces deux jeunes gens qui s'en vont la main dans la main, à la mairie, à l'église, qui s'enchaînent pour la vie devant la société, devant Dieu, qui donneront demain des hommes à l'humanité, des citoyens à la patrie, je frémis d'y penser, ce sont des inconnus, deux X qui s'entre-vouent. Il est un peuple sauvage où le futur épouse une femme voilée, et dont le voile ne tombe qu'après la cérémonie irrévocablement accomplie. Au fond, agissons-nous très diffé-

remment ? Prenons-nous le temps et le moyen de soulever le voile derrière lequel se dérobent la complexion, le caractère, tout le vrai physique et tout le vrai moral ? Et quand nous ne savons seulement pas quel époux et quelle épouse nous nous donnons à nous-mêmes, comment saurions-nous quel père et quelle mère nous donnons à nos enfants ?

Il faudrait avoir l'esprit et le courage de revenir à un vieil usage tombé en désuétude chez nous, mais encore florissant chez plusieurs de nos voisins, qui s'en trouvent bien. Je veux parler des Fiançailles. Entre les institutions sages, je n'en sais pas qui le soit plus que celle-là. En séparant les premières démarches et la consommation du mariage par des mois, quelquefois des années, elle permet aux fiancés de s'observer et de s'apprécier, à leurs familles respectives de se renseigner, et l'intérêt des enfants peut être pris en considération, ménagé, sauvegardé, assuré. Comment se peut-il que nous ayons brutalement et grossièrement retranché ces préliminaires indispensables, sans lesquels il n'y a plus qu'aveuglement, témérité et folie ? Comment se peut-il que nous les ayons retranchés quand le bonheur nous les recommandait aussi bien que le devoir ? Car, s'il n'est rien de plus nécessaire, est-il donc rien de plus doux que cette douce vie à deux dans une intimité charmante, autorisée et purifiée par la sainte confiance d'être l'un à l'autre pour la vie ? Et ces questions, et ces confidences, et ces projets, et ces rêves, et ce vivifiant échange de chères espérances, de nobles désirs, de généreuses aspirations

vers le beau et le bien, se peut-il concevoir une félicité plus pure, plus innocente et plus parfaite? Avez-vous lu l'*Histoire d'un conscrit en 1813*, cette simple et forte et patriotique composition d'un double personnage créé par la vertu d'un trait d'union qui fut longtemps encore plus intellectuel et moral que graphique? Oui, vous l'avez lue. Eh bien, n'avez-vous pas été ravis de ce fiancé et de cette fiancée nés et destinés à vivre dans la plus simple des conditions? Avec quelle allégresse, après une semaine laborieuse, le dimanche venu, *il* court en habits de fête de la ville au village! Avec quelle allégresse *elle* l'attend au seuil de la chaumière, ou à l'ombre du grand noyer! Et quelle journée! Quels repas à la table rustique! Quelles promenades le long des haies embaumées! La guerre, une guerre furieuse, les a séparés; mais au retour, blessé, demi-mort, quels transports, quelle ivresse, lorsque renaissant à la lumière, Joseph, de son premier regard, rencontre la douce et tendre Catherine penchée sur son lit! Ah! jeunes fiancés, jeunes fiancées, qui que vous soyez, riches ou pauvres, prolongez, prolongez ces mois, ces années d'attente et d'espoir, vous n'en connaîtrez jamais de meilleurs! Rien, non rien ne vaut ces heures fraîches et chastes. « L'amour est semblable à l'année, sa plus belle saison est son printemps! Ce ne sont encore que fleurs et parfums, mais combien plus charmants que les fruits les plus savoureux! Et quand vous serez plus avancés dans la vie, même au milieu des plus riches moissons de l'été, des plus

abondantes vendanges de l'automne, votre pensée se reportera avec bonheur, avec regret, vers ces limpides matinées d'avril, où l'oiseau chantait moins doucement dans la feuillée que l'amour dans votre cœur » (1).

APPENDICE. — Je fais cette remarque : les parents qui, avant le mariage, n'ont pas un seul instant songé aux enfants qui naîtront d'eux, à peine mariés n'ont plus guère une autre pensée. A l'égoïsme matrimonial de la veille succède tout à coup l'altruisme matrimonial du lendemain. Ils s'étaient mariés pour grossir une fortune jugée insuffisante, quel qu'en fût le taux, pour avoir un train de maison et faire figure dans le monde, pour arborer un titre, étaler des toilettes, triompher aux yeux des amies qui ne voient cette terre promise que dans un vaporeux lointain, et puis, le voyage d'Italie achevé, le foyer installé, par une grâce d'état, qui n'est que l'instinct du cœur humain, ils se mettent à rêver des enfants, qui doivent venir, qui ne viendront jamais assez tôt. C'est surtout la femme, si naturellement faite pour être mère, qui s'est exercée à une feinte maternité dès ses plus jeunes ans, parmi des bébés imaginaires à qui ne manquait même pas la parole pour faire illusion, c'est surtout la femme qui se berce et s'enchante de cette douce songerie des enfants, qu'elle appelle

(1) E. Legouvé : *Histoire morale des femmes.*

avec ardeur, qu'elle attend avec confiance. Mais c'est l'homme aussi, dans une mesure variable. Je suis heureux de pouvoir dire que beaucoup d'hommes sont femmes à cet égard. Ils se sentent faits pour être pères, comme elles pour être mères, et ils aspirent à l'honneur de la paternité, à ses responsabilités et à ses félicités avec la même passion, le même élan. Quant à ceux dont l'âme est moins sentimentale, ils veulent aussi des enfants pour porter leur nom, pour hériter de leur fortune, pour animer leur foyer, pour faire qu'ils se sentent dans l'ordre et vivent d'une vie pleine et complète, d'une vraie vie humaine. De sorte que, dès les premiers jours du mariage, les enfants sont déjà là, présents, vivants et gazouillants dans la pensée des jeunes époux, impatients de paternité et de maternité.

Or, j'oserai dire que cette préoccupation, malgré sa date, est bien tardive alors que le sort des enfants est déjà décidé par le choix que les époux ont fait l'un de l'autre. Il se peut que, sans avoir été cherché, il soit excellent, que cet époux, qu'on ne connaissait pas, ait toutes les qualités d'un père parfait, cette épouse toutes celles d'une mère à souhait : il en faut alors remercier la Providence ; mais il se peut aussi que l'époux, ou l'épouse, ou les deux, n'aient ni la santé physique, ni l'intellectuelle, ni la morale qu'ils devraient posséder d'abord pour la transmettre à leurs enfants ensuite. Et alors ?... Eh bien, alors, de deux choses l'une : ou ces époux aveugles persévéreront dans

leur aveuglement, et c'en sera fait des enfants, exposés à toutes les chances; ou la lumière leur viendra avec le sentiment, et ils chercheront un remède. Ce remède existe-t-il et le trouveront-ils ?

Un vrai remède, qui guérisse sûrement et complètement, il serait téméraire de l'affirmer. Étant donnée la complexion des parents, il est impossible d'en empêcher la transmission aux enfants, si on laisse agir la nature. Mais on peut intervenir. Cette complexion, on peut la modifier, de mauvaise la rendre moins mauvaise, et même bonne, et même excellente. Là est le salut. La loi d'hérédité, qui était contre les parents, est maintenant pour eux, car elle transmettra cette complexion modifiée comme elle eût transmis la complexion primitive; la bonne, l'excellente complexion, comme elle eût transmis la mauvaise. Il n'y faudra que du travail sur soi, et du temps. C'est ce que je vais tâcher d'expliquer clairement. J'avertis seulement que je serai peut-être plus affirmatif qu'il ne conviendrait, parce que ce ton est plus commode à celui qui écrit, et plus persuasif à celui qui lit.

J'ai établi ci-dessus que les parents transmettent aux enfants, en tout ou partie, le physique et le moral qu'ils ont eux-mêmes apportés en naissant. Mais ce que je n'ai pas dit alors, parce que ce n'était pas le lieu, et ce que je dois dire maintenant, parce que c'est le moment, c'est que cette transmission ne se borne pas aux dispositions *innées;* elle s'étend jusqu'aux dispositions *acquises.* Ce n'est pas seulement la santé originelle et la mala-

die originelle qui sont transmissibles, c'est aussi la santé qu'on s'est faite par un régime approprié, et la maladie qu'on s'est inoculée par de dangereux excès. Ce n'est pas seulement la sensibilité, l'intelligence, la volonté, l'aptitude au bien ou au mal qu'on a reçues de ses ascendants ou de la nature qui sont transmissibles, c'est aussi la sensibilité, l'intelligence, la volonté, l'aptitude au bien ou au mal qu'on s'est faites par son travail ou sa paresse, par sa modération ou ses dérèglements, par ses lectures, ses sociétés, tout son genre de vie. Vous êtes-vous donné une sensibilité habituellement exaltée ou habituellement tempérée, vous la transmettez ; vous êtes-vous donné une intelligence habituellement vive et pénétrante, ou habituellement lente et obtuse, vous la transmettez; vous êtes-vous donné une volonté habituellement ferme ou habituellement hésitante, vous la transmettez ; vous êtes-vous donné une capacité habituellement vaste et souple, ou habituellement courte et gauche, vous la transmettez; vous-êtes-vous donné enfin l'habitude de tourner vos pensées et vos désirs au bien, ou l'habitude de les tourner au mal, vous la transmettez. Bref, et pour tout dire en un mot, avez-vous remplacé l'homme de la nature par l'homme de l'habitude, vous transmettez celui-ci comme vous eussiez transmis celui-là. Et cela n'est pas seulement constaté par l'expérience, cela s'explique et se confirme par le raisonnement. Les pères, les mères, *nécessairement,* tirent leurs enfants d'eux-mêmes (car je ne

suppose pas qu'ils les tirent de rien), de leur substance corporelle et spirituelle. Ils les font donc, *nécessairement*, tels qu'ils sont. Sont-ils demeurés tels qu'ils étaient primitivement, naturellement, ils les font *nécessairement* tels qu'ils étaient primitivement, naturellement. Mais si, au contraire, ils se sont modifiés, transformés, s'ils ont créé en eux-mêmes un nouvel être physique et moral, c'est, *nécessairement*, avec celui-là qu'ils les forment, c'est à l'empreinte de celui-là qu'ils les frappent. Donc l'état habituel n'est pas moins transmissible que l'état naturel, et ce que nos enfants héritent de nous, quand nous avons changé, ce n'est pas l'homme que nous étions, mais l'homme que nous sommes devenus. Je ne crois pas qu'il y ait, dans l'ordre physiologique et psychologique, une vérité plus solidement établie que celle-là, et plus incontestable.

Eh bien, la réponse à la question ci-dessus posée sort d'elle-même des faits, et vous l'énoncez en même temps que moi : les époux malavisés qui n'ont pas prévu, en se mariant, qu'ils devaient à leurs enfants des parents physiologiquement et psychologiquement irréprochables, s'ils se rendent compte, comme ils le doivent, qu'ils ne le sont pas, ont dans la main un remède certainement efficace, à la seule condition que la nature leur laisse le temps de l'appliquer : c'est de se modifier, de se transformer, de créer en eux-mêmes un autre homme, une autre femme, parés des qualités, et je dirais des vertus, qu'ils se féliciteront de voir plus tard refleurir en de sains, robustes et géné-

reux enfants. Cela, ils le peuvent, et par conséquent, ils le doivent. C'est leur devoir, leur devoir sacré. Si, après avoir commis la faute de ne pas songer à leurs futurs enfants à la veille du mariage, ils commettaient celle de n'y pas songer davantage au lendemain, ils seraient deux fois coupables, et plus gravement la seconde que la première, puisque maintenant ils les appellent de tous leurs vœux ces chers enfants si imprudemment compromis.

Et s'ils n'ont pas une si mauvaise opinion d'eux-mêmes, s'ils ont des raisons de se croire heureusement doués, tant mieux. Oh ! que je les en félicite ! Mais, même alors, ils me permettront de leur dire: vous n'êtes cependant pas parfaits ?..... Eh bien, perfectionnez-vous, car plus parfaits vous serez, plus parfaits seront vos enfants. Que cette pensée vous hante, que cette préoccupation vous sollicite dès le premier jour du mariage, dès la première heure. Pensez aux enfants que vous donnerez à la famille, à la société, à l'humanité, non seulement pour les désirer, mais pour les faire meilleurs, en vous faisant vous-mêmes meilleurs. Le perfectionnement complet, le perfectionnement harmonique n'est pas seulement pour vous un devoir personnel, un devoir conjugal, c'est au premier chef un devoir paternel et maternel.

Le perfectionnement complet. Vous devez à vos enfants un corps sain aussi bien qu'une âme saine, un corps robuste aussi bien qu'une âme énergique. Donc, dans ce travail que vous entreprenez

sur vous-mêmes, ne négligez pas plus le corps que l'âme, pas plus l'âme que le corps. Que ces deux parties de votre être, l'une inférieure, l'autre supérieure, mais essentielles toutes deux et nécessaires, aient pareillement part à vos soins et à votre attention. Ne visez pas seulement à la santé, à la force, à la beauté physiques ; ne visez pas seulement à la santé, à la force, à la beauté morales ; que votre ambition soit de réunir et d'accorder entre elles ces qualités diverses, afin de les voir reluire un jour dans le port, dans l'attitude et dans les yeux de ceux que vous espérez si doucement, et à qui vous vous devez déjà tout entiers.

Le perfectionnement harmonique. Vous devez à vos enfants l'unité physique, l'unité morale, l'unité de l'être total. Car sans l'unité, il n'y a ni beauté ni perfection, et la vie même n'est que contradiction, lutte et souffrance. Donc, dans ce travail que vous entreprenez sur vous-mêmes, gardez-vous bien, pères et mères futurs, de vous perfectionner isolément, et, pour ainsi dire, à l'insu l'un de l'autre. Il vous faut au contraire vous perfectionner ensemble, l'un avec l'autre, et l'un par l'autre, pour vous perfectionner du même mouvement, du même pas, de la même manière, pour vous perfectionner harmoniquement. Ne l'oubliez pas, en effet, vos enfants hériteront de vous deux, de l'un plus, de l'autre moins, de vous deux cependant. Marchez donc à l'unisson dans la voie du bien, dans le chemin du progrès, si vous ne voulez pas que les différentes pièces de leur organisation

et de tout leur être soient en désaccord. Faites en sorte de n'être, mari et femme, qu'un même corps, une même âme, si vous ne voulez pas qu'ils aient deux corps en un, deux âmes en une. Mettez enfin l'unité et l'harmonie dans votre mutuel perfectionnement, afin de mettre l'unité et l'harmonie dans la perfection que vous leur communiquerez.

Voilà les devoirs certains, les devoirs sacrés des époux au sortir de l'autel, c'est-à-dire des parents en espérance. Qu'ils sachent bien qu'ils sont dès maintenant, et tous les jours de leur vie, obligés envers ceux qu'ils désirent et qu'ils attendent. Ah ! sans doute, l'existence est belle à ce moment, toute séduction, toute grâce, tout sourire, tout ravissement. Jeunes époux, vous marchez sur des roses sans épines, parmi des rayons sans ombres: ne vous abusez pas cependant. Prenez garde de vous amollir parmi ces premières et chères délices. Le devoir est là comme ailleurs, plus qu'ailleurs. Ces enfants mêmes, qui vous apparaissent à l'horizon prochain comme des enchantements, ce sont des devoirs déjà. Déjà vous vous devez à eux. Vous leur devez de veiller sur vos voyages, sur vos distractions, même sur vos études et vos travaux, afin de ménager, ou plutôt de développer et d'affermir votre santé, qui sera leur santé, vos forces, qui seront leurs forces. Vous leur devez de veiller sur vos yeux, sur vos oreilles, sur tous vos sens, de fuir les sensations, les émotions fâcheuses qui contristent ou salissent la sensibilité, de rechercher celles qui l'épanouissent et l'élèvent en la purifiant, afin

de leur communiquer la même pureté de cœur, la même ingénuité, la même sainteté. Vous leur devez d'exercer votre intelligence et toutes ses facultés, de fortifier, de rectifier votre volonté, d'assouplir, d'agrandir votre activité, afin qu'ils soient comme vous habiles à penser nettement, à vouloir justement, à agir amplement. Vous leur devez enfin de tendre sans cesse et sans défaillances à devenir des personnes accomplies, afin qu'ils soient eux-mêmes des personnes accomplies. Car tout ce que vous faites pour vous, vous le faites pour eux, comme vous feriez contre eux tout ce que vous feriez contre vous.

II

L'Éducation pendant le mariage par l'Exemple.

La valeur et l'efficacité de l'Exemple en général a été maintes fois signalée. Lorsque Horace écrivait :

> Segnius irritant animos demissa per aures
> Quam quæ suit oculis subjecta fidelibus,

Horace écrivait déjà un lien commun. Tout le monde sait cela, et tout le monde l'a toujours su. Ce qui est énorme n'échappe à personne. Or, la différence d'intensité de l'impression que l'on reçoit d'un récit ou de l'événement lui-même est immense. Mais dans l'Exemple il y a un élément qui n'a pas été assez remarqué. C'est ce que j'appelle-

rais l'élément imitatif. L'Exemple n'est tel qu'à la condition que l'action soit contagieuse, et elle ne l'est que par la vertu de l'instinct d'imitation. Là où l'imitation n'est pas possible, l'exemple n'est pas possible. Vous assistez à un cataclysme, celui qui vient de détruire Saint-Pierre de la Martinique, vous recevez une impression terrible, mais il n'y a rien là à imiter: ce spectacle ne renferme rien d'exemplaire. Vous assistez à un sauvetage au milieu d'un désastre, vous voyez des hommes se dévouer, vous êtes profondément ému, mais en même temps, pouvant les imiter, vous vous sentez enclin à les imiter, et si vous êtes un brave homme, vous les imitez : voilà l'Exemple, fait d'émotion et d'imitation. Celle-ci n'est pas moins nécessaire que celle-là, et elle l'est même plus, car c'est elle qui est proprement constitutive de l'Exemple. On a souvent décrit l'instinct d'imitation: s'il est plus puissant quand l'émotion le précède et l'accompagne, il peut même agir sans elle· A voir une personne répéter souvent le même geste, on est instinctivement porté à le produire soi-même. Mais la part de l'instinct imitatif dans l'Exemple n'a pas été assez mise en lumière, et il n'eût peut-être pas été inutile d'y insister davantage.

Ainsi composé, l'Exemple joue, ou du moins peut jouer un rôle considérable dans la famille. Là l'Exemple est en quelque sorte perpétuel, car la vie familiale est un spectacle perpétuel. Le père, la mère, agissent sans cesse au foyer, et agissent sous

les yeux des enfants. Si ces actions n'ont rien de grandiose, elles empruntent à la qualité des auteurs un intérêt qui leur est propre. Ce que font des parents aimés ne saurait être indifférent à des enfants bien nés. Je ne vaux pas mieux qu'un autre, ou plutôt beaucoup moins, mais à l'âge où me voici parvenu, il m'arrive de refaire, avec un plaisir mêlé de respect, ce que enfant je vis faire à mon bien-aimé père, à ma bien-aimée mère. De plus, dans cette vie de famille, les mêmes situations ramènent les mêmes actions, et l'impression se fortifie par la répétition. Cette intensité plus grande détermine naturellement une imitation plus énergique. Ajoutez qu'on est plus enclin à imiter une personne chérie qu'une personne indifférente. Les deux éléments producteurs de l'Exemple recevant de la famille un double accroissement, l'Exemple s'accroît nécessairement dans la même mesure, ce qui me permet d'affirmer que la famille est le milieu propice où l'exemple se développe dans toute sa force et toute sa fécondité.

Et c'est là ce qui donne sa puissance sans égale à l'éducation domestique. Je ne connais que deux procédés éducateurs: la parole, c'est-à-dire l'enseignement; l'action, c'est-à-dire l'exemple. L'enseignement, quoique les ennemis de notre grande et noble Université le nient souvent, soit erreur, soit mauvaise foi, peut et doit contribuer à l'éducation dans une large mesure. Et je ne parle pas des préceptes, quoique un précepte vrai, s'il est bien frappé, ne soit pas sans influence sur l'imagination,

et, s'il est bien commenté, sur l'esprit et l'âme. Et je ne parle pas des lectures, quoique une lecture, si le livre expose des idées saines, des sentiments généreux, surtout s'il emprunte l'organe d'un pédagogue bien doué, et désireux de lui faire produire tout son effet, ne soit pas plus que les préceptes sans influence sur l'imagination, l'esprit, l'âme, en un mot tout l'homme. Non, je considère exclusivement l'instruction proprement dite, et j'affirme qu'elle n'éclaire pas seulement, qu'elle moralise en éclairant. Elle n'est pas seulement la lumière, elle est aussi, et conséquemment, l'influence. Celui qui voit juste, veut juste. Cela résulte du rapport naturel de l'intelligence et de la volonté. Quand l'intelligence montre à la volonté le bien dans sa beauté, et le mal dans sa hideur, le bien dans son excellence, et le mal dans sa perversité, la volonté, spontanément, se donne au premier, et se refuse au second. Socrate l'avait dit, il y aura tantôt trois mille ans: C'est l'erreur qui fait la faute. Je ne nie pas les exceptions, j'affirme la règle. Dissipez l'erreur, vous supprimerez la faute. Mais c'est trop insister, car je ne veux que rendre à l'enseignement ce qui lui est dû, pour avoir le droit de faire à l'exemple sa part dans l'éducation, et de la lui faire immense. Sans être le seul, le grand ouvrier de l'éducation, c'est l'exemple. Et parce que l'exemple, comme je l'ai expliqué, ne se développe amplement, incessamment, que dans le milieu familial, l'éducation n'a tout son accomplissement que dans le milieu familial.

C'est à la fois le devoir et le privilège de la famille de former et d'armer dans l'enfant l'homme digne de ce nom. Pour lui inculquer toutes les vertus, qu'elle lui donne l'exemple de toutes les vertus. Et d'abord des vertus personnelles : le respect de soi, dans l'âme et ses facultés, dans le corps, leur siège et leur instrument. Puis, des vertus domestiques : l'amour sous toutes les formes et à tous les degrés ; la subordination des inférieurs aux supérieurs, des petits aux grands ; l'obéissance, la reconnaissance, la pitié, l'abnégation, le dévouement. Enfin des vertus politiques : la soumission aux lois, à l'autorité, le désintéressement à l'égard des partis, le sacrifice des préférences individuelles à la Patrie, qui doit être préférée à tous et à tout. Toutes ces vertus, qu'elle les représente au vif à l'enfant, à l'adolescent ; qu'elle les lui montre actuelles, vivantes, dans tous ses membres, père, mère, frères, sœurs, grands-parents, si le Ciel lui a fait la grâce de les lui conserver, domestiques même, s'ils sont dignes (et ils doivent l'être) de s'associer à l'œuvre commune (1). — Entre tous ces beaux et nobles sentiments, qui sont l'honneur du foyer et qui le consacrent, il en est un qui s'est évanoui, hélas ! avec plusieurs autres, en même temps que la salutaire influence de la famille, et que seule elle peut rendre à la jeunesse : c'est le *goût de la femme honnête*. Je ne puis qu'effleurer ce sujet, mais je tiens à l'effleurer, fût-ce au prix

(1) Voir mon étude : Les domestiques, *Mémoires de l'Académie*, année 1896.

d'une digression, parce qu'il importe au dernier point à notre avenir moral et social. Connaissez-vous rien de plus honteux que ce rôle des *Impures* en notre société, en notre dix-neuvième et vingtième siècle ? Elles remplissent nos livres, notre théâtre, nos journaux et notre vie. Elles tiennent le haut du pavé, elles triomphent, elles règnent. Et c'est là, dans cet affreux *Demi-monde*, comme on l'a appelé avec trop de générosité, que notre jeunesse va se salir ; c'est là qu'elle va perdre, je ne dis pas ses illusions, mais sa santé, l'honneur avec la dignité ; c'est là qu'elle va compromettre la future famille qu'elle aura la prétention de fonder, au jour de la fatigue, en ne lui apportant que des vices et des débris. D'où vient cela ? De mille causes, mais la principale, ne serait-ce pas ceci ? Nos jeunes gens ne connaissent pas la femme honnête, et par conséquent ne sauraient ni la rechercher, ni la respecter, ni l'aimer, comme elle doit l'être ; ils ne connaissent pas la femme honnête parce qu'ils n'ont pas vécu dans la famille. S'ils avaient vécu entre leur mère et leurs sœurs, les amies de leur mère et de leurs sœurs ; s'ils avaient vu de près la vertu sereine de l'une, l'innocence gracieuse des autres ; s'ils s'étaient imprégnés de cette simplicité, de cette chasteté, de cette dignité, ils ne seraient pas exposés plus tard à se laisser séduire aux premiers troubles des sens, ils reculeraient instinctivement devant l'horreur du vice, malgré ses parures et ses sourires. C'est donc à la famille à inspirer ces beaux et distingués senti-

ments, comme tous les autres, par la contagion de l'exemple, et à façonner l'adolescent à son image, en le recueillant dans son sein, en l'enveloppant de sa douce et saine et pure atmosphère.

Mais il y a une condition sans laquelle tous les efforts des parents seraient vains : c'est que la famille soit la famille, qu'elle soit la famille le plus possible. Certes, je ne suis pas un détracteur de la famille contemporaine, mais je ne puis m'empêcher de voir ce que je vois, et de le dire. Eh bien, la famille contemporaine, excellente par mille endroits, a ce défaut très grave : elle est un *minimum* de famille. Je veux dire qu'elle est la famille réduite à sa plus simple expression. D'abord, il en faut retrancher les vieux serviteurs. Il n'y a plus de vieux serviteurs, c'est une espèce disparue. Nos domestiques sont des nomades qui traversent nos maisons au pas de course, n'y laissant trop souvent d'autre trace de leur passage que le désagréable souvenir de leurs méfaits. Il en faut retrancher les grands-parents, enlevés par la mort, plus souvent éloignés par l'indifférence. Il en faut retrancher les enfants : les fils sont au lycée, ce que je ne blâme que s'ils y sont trop tôt, ou trop exclusivement, les filles dans un couvent, ou l'un des lycées féminins que leur ouvre la munificence publique, ce que je n'accepte que dans le cas de nécessité. Il en faut retrancher les nouveaux mariés ; la première démarche de nos jeunes ménages, la cérémonie civile et religieuse accomplie, est d'aller chercher l'indépendance dans l'isolement. Que

reste-t-il donc au foyer ? Le père et la mère, s'ils y restaient. Mais comment résister aux appels du dehors : le cercle ou le *cleub*, l'écurie et sa majesté le cheval, la fringante bicyclette et le monstrueux automobile ? La femme, rarement étrangère à ces distractions viriles, a de plus les matinées, qui remplissent ses après-midi, et les soirées, qui remplissent ses nuits. De sorte que cette famille-là, c'est l'absence ; ce foyer-là, c'est le désert. Qu'attendre d'une famille ainsi dispersée, éparpillée, dissipée, décomposée ? Quelle action peut-elle exercer sur les enfants, les adolescents, et, s'il s'y rencontrait par hasard de jeunes époux, sur les jeunes époux ? Pour faire quelque chose, il faut d'abord être quelque chose, et la famille que je viens de décrire est-elle quelque chose ? Où la trouver ? elle est partout et nulle part, et je ne sais qu'un endroit où l'on serait assuré de la découvrir : les registres de la mairie. Encore faudrait-il que la Commune n'eût pas passé par là (1).

Dans l'ancien temps, qui avait du bon, il en était un peu autrement. Chez les Romains, par exemple, la famille était nombreuse, compacte, complète,

(1) Serais-je passé, armes et bagages, de l'optimisme à son ennemi le pessimisme ? Nullement. Je ne nierai pas plus le bien ici que je ne niais le mal ci-devant. Je ne dis pas que toutes les familles soient ainsi faites (horreur !), ni même qu'il y en ait beaucoup de la sorte, ni même (si on y tient) qu'il y en ait. J'ai voulu peindre l'excès où nous nous abîmerions, si nous n'avions la sagesse de nous retenir sur la pente où je crois nous voir glisser.

solide comme le roc. C'était comme une petite nation dans la grande, qui avait son chef suprême, l'aïeul, ses différentes classes, c'est-à-dire plusieurs générations successives, sa plèbe, c'est-à-dire des centaines de clients et d'esclaves. Telle fut la famille d'Ælius Tubero. « Ælius Tubero, nous dit Plutarque, fut un grand homme de bien, et se maintint plus magnifiquement en sa pauvreté que nul autre romain. Car ils étaient seize proches parents, tous du nom et de la race d'Ælius, qui n'avaient qu'une petite maison en la ville, et une petite possession aux champs, dont ils s'entretenaient et vivaient tous ensemble, dans un même domicile, avec leurs femmes et force petits-enfants. » Telle fut la famille d'Appius. « Appius, nous dit Cicéron, avait quatre fils, cinq filles, une légion d'esclaves, des clients sans nombre, et il gouvernait ce monde, tout vieux et aveugle qu'il était, car il tenait toujours son esprit tendu comme un arc, et ne fléchissait jamais sous la vieillesse. Il avait su conserver un véritable empire sur tous les siens. Ses esclaves le craignaient, ses enfants le vénéraient, tous le chérissaient, et dans sa main la discipline ancienne et la tradition de ses pères avaient gardé toute leur vigueur. »

Je viens d'écrire deux mots auxquels je m'arrête : « la tradition de ses pères ». La tradition des pères, des ancêtres, c'est là en effet un lien pieux et sacré qui, en rattachant la famille présente au passé, lui donne plus de consistance, de force, de prestige et d'empire. Or, cette tradition des aïeux,

qui les rend en quelque manière présents parmi leurs descendants, les Anciens, les Romains, les Grecs, la conservaient avec sollicitude et avec respect. Il en était de même chez nous, dans l'ancienne France du Moyen âge, et même des derniers siècles avant la Révolution. Il y avait dans certaines parties de la France, et singulièrement en Provence (1), un usage aussi précieux que touchant, et qui me charme. Chaque famille avait un Livre de raison (*Liber rationum*). Or, le livre de raison n'était pas simplement un registre de comptabilité, comme semblerait l'indiquer l'expression latine; c'était un mémorial où était esquissée à grands traits l'histoire de la famille, chacun, de père en fils, inscrivant à son tour les principaux événements qui l'avaient intéressée, les naissances, les baptêmes, les mariages, les morts, les succès et les revers, et souvent avec tout cela, une prière de reconnaissance ou de résignation, un cri de joie ou une larme dans la douleur. Le livre passait de main en main, s'accroissant de génération en génération, rappelant les pères aux fils, forti-

(1) Lorsqu'on découvrit ces livres de raison, insoupçonnés jusqu'à ces derniers temps, parce qu'on les découvrit dans le midi de la France, on en fit honneur au midi de la France. On sait aujourd'hui qu'ils n'étaient nullement inusités dans le Nord. Il y a quelques années, un chercheur habile, un écrivain charmant, M. de Beaurepaire, nous a donné le *Journal de Gilles de Gouberville*, qui n'est ni plus ni moins qu'un *Livre de raison*. On en trouvera, et on en a peut-être déjà trouvé d'autres.

fiant et encourageant ceux-ci par le souvenir et l'exemple, les faisant tous solidaires, unis dans le passé comme dans le présent. Cela est exprimé d'une manière touchante dans un de ces livres de raison, où on lit les lignes suivantes d'un père à son fils: « Tant que dure l'âge des plaisirs et de la dissipation, on trouve peu le temps d'ouvrir et de lire le livre de raison qu'ont écrit vos pères. Mais si Dieu vous fait arriver à l'âge de maturité, alors vous trouverez quelque satisfaction à feuilleter ces lignes. Elles vous rappelleront un père à qui vous fûtes cher, et qui ne s'est occupé, ainsi que votre excellente et vertueuse mère, qu'à vous donner une éducation où vous puissiez puiser le courage nécessaire pour supporter l'adversité, des talents et des connaissances suffisantes pour en triompher et faire vous-même votre fortune. » Pensez-vous qu'un fils, je dis un fils bien né, pût lire des paroles comme celles-là sans émotion, sans une émotion qui hausse le cœur et l'attache fermement au bien, et ne vous dites-vous pas ce que je me dis à moi-même, que ces livres de raison étaient merveilleux pour maintenir la famille forte, pure, sainte, pour en faire par conséquent un lieu de moralisation et d'édification dans la plus large et la plus haute acception de ces mots ?

Et en effet comment une famille ainsi constituée, où les aïeux dont le ciel a prolongé les jours, sont présents, figures douces et souriantes avec mélancolie, bénissantes avec amour; où les pères et les mères donnent à leurs enfants le spectacle de la

soumission et du respect; où la considération et l'affection montent et descendent sans cesse entre les plus jeunes et les plus vieux, entre les maîtres et les serviteurs; où la mémoire de ceux qui ne sont plus demeure vivante et agissante, pour fortifier dans les mauvais jours et charmer dans les bons, comment un tel foyer ne serait-il pas une autre école, l'école de l'action et de l'exemple, qui imprime ses leçons, composées de faits et de gestes, au plus profond de l'âme et d'une manière ineffaçable ? Comment n'imprégnerait-il pas l'enfant, l'adolescent, de ses qualités, de ses vertus, comment ne le pétrirait-il pas à son image, non seulement son intelligence, mais son âme, non seulement son âme, mais son corps, et toute sa substance, jusqu'aux moelles ?

Est-ce à dire que je demande que nous revenions à l'ancienne France, aux Romains et aux Grecs? Que je veuille réunir les différents rameaux, les diverses générations de la famille, dans un même logis, sous le même toit, et les soumettre au gouvernement d'un seul ? Que je prétende trouver un livre de raison à chaque foyer ? Non, certes. Je sais trop qu'on ne ressuscite rien, ni personne, qu'on ne fait pas du neuf avec du vieux, ni le présent avec le passé ! Ce qui n'est plus n'est plus et ne sera plus. Pas plus qu'un fleuve, la civilisation ne rétrograde. Mais voici tout simplement ce que je dis. Je dis que la famille doit se constituer fortement, si elle veut agir fortement. Je dis que si la famille se sépare des vieux parents, elle doit ce-

pendant rester étroitement, tendrement, respectueusement unie aux vieux parents, et les appeler souvent avec honneur, avec vénération dans son sein. Je dis que, si elle envoie les fils loin d'elle, à l'école, parce que l'école est pour eux une nécessité, elle doit garder chez elle les filles, le plus possible, ou même tout à fait, parce qu'elles ne sont à leur place que sous l'aile maternelle. Je dis que le mari et la femme, le père et la mère, doivent se faire une vie intérieure, et la disputer énergiquement aux dissipations du dehors, afin que leur foyer ne soit pas un foyer mort, mais vivant, d'où rayonnent la chaleur et la lumière. Je dis que le souvenir de ceux qui vécurent jadis, qui portèrent le même nom respecté, et qui, après avoir courageusement enduré la fatigue des jours, reposent maintenant sous le gazon, doit être rappelé avec amour, salué avec attendrissement, médité avec reconnaissance, invoqué avec confiance, béni dans un sentiment religieux. Et je dis enfin, en me résumant, que la famille doit être vraiment la famille, pieusement la famille, saintement la famille, pour exercer par l'exemple une efficace et heureuse influence sur les enfants et les enfants des enfants.

III

La fin morale du mariage.

Tout le passé a eu du mariage je ne dirai pas une idée fausse, mais une idée imparfaite, qu'il appartient à la philosophie de corriger en la complétant.

Les enfants, voilà à coup sûr l'une des fins du mariage, une fin aussi nécessaire qu'elle est incontestable. Que deviendrait l'humanité si le mariage devait être stérile? Et qu'est-ce que le mariage moins l'enfant, si ce n'est le mariage qui ne produit pas son effet le plus naturel et le plus justement attendu? Aussi les Anciens n'ont-ils guère vu autre chose dans le mariage que la perpétuation de l'espèce, dont il est l'instrument et la garantie. Ils ont estimé le mariage d'après sa fécondité, et chanté la gloire des époux qui mettent dans le monde des multitudes d'enfants. L'Écriture vante Gédéon pour avoir eu soixante et onze enfants, Jaïr trente, Abdon quarante fils et trente petits-fils. Vous retrouvez les mêmes appréciations chez les Grecs. Les poètes ne cessent de faire honneur à Priam de sa nombreuse postérité. Cela se conçoit à des époques où la Terre, plus ou moins déserte, attendait les populations qui devaient la couvrir et l'exploiter. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'exemples de ces fécondités-là. Il serait excessif de regretter les

longues lignées bibliques ; on ne saurait trop déplorer de les voir remplacées par des unités, voire des nullités qui sont une menace pour l'avenir de notre bien-aimée France. En tout cas, la vérité, c'est que les enfants, par lesquels se renouvellent les familles et les peuples, ne cesseront jamais d'être le but le plus évident et le plus indispensable du mariage, comme ils en sont l'accomplissement, l'honneur et la joie.

C'est là ce que j'appellerai, si on le permet, la *fin sociale* du mariage.

Mais maintenant je demande qu'on veuille bien examiner si cette fin sociale du mariage est sa seule fin, unique, totale.

Non, n'est-ce pas? On ne saurait admettre que des époux sans enfants n'aient rien à faire dans le mariage, que le mariage ne les intéresse pas personnellement, qu'il soit pour eux sans but et sans résultat. Il serait trop étrange, en vérité, que ceux qui se marient ne se mariassent pas un peu pour eux-mêmes, et que le mariage les laissât tels qu'il les prend. Et que fait-il donc pour eux ? Il les perfectionne, ou du moins leur fournit les moyens de se perfectionner. Le mariage donne à l'homme l'aide de la femme: pour quoi faire ? Évidemment pour qu'elle améliore la condition de l'homme, en s'améliorant elle-même. Le mariage donne à la femme l'aide de l'homme: pour quoi faire ? Évidemment pour qu'il améliore la condition de la femme, en s'améliorant lui-même. Devenir meilleurs l'un par l'autre, s'élever, progresser, se per-

fectionner par leur concours mutuel : voilà, à n'en pouvoir douter, l'une des fins que les époux doivent chercher dans le mariage.

C'est là ce que j'appellerai, si on le permet, la *fin morale* du mariage.

Eh bien, je dis que les époux ont le devoir de poursuivre cette fin morale du mariage, et que si la fécondité, qui alimente la famille, et pourvoit la société, est une belle et nécessaire chose, le perfectionnement mutuel des époux dans le mariage et par le mariage n'est ni moins beau ni moins nécessaire.

Et en effet; est-ce que l'homme en général n'est pas perfectible, et par conséquent obligé de travailler à se perfectionner ? Est-ce qu'il lui est loisible de laisser ses facultés dans leur native faiblesse, quand il dépend de lui, par l'effort et l'exercice, de les fortifier, de les développer, de les transformer, de leur procurer une puissance ou une délicatesse infinie ? Un paysan a un champ : il le laisse en friche, envahi par les mauvaises herbes, sans culture : blâmons-nous ce paysan, oui ou non ? Nous le blâmons, et à juste titre. Mais cet homme qui a reçu l'intelligence pour connaître et comprendre, et qui, au lieu de lui faire produire toutes ces justes et belles idées qui font la lumière en nous et autour de nous, la laisse s'éteindre ou se fourvoyer dans la nuit, comment ne serait-il pas mille fois plus blâmable ? Mais cet homme qui a reçu la sensibilité pour goûter les nobles satisfactions que nous procure la contemplation du vrai, du bien et du beau, et qui,

au lieu de l'aviver et de l'épurer, la laisse s'engourdir dans l'indifférence, ou s'avilir dans la grossièreté, comment ne serait-il pas mille fois plus blâmable ? Mais cet homme qui a reçu la volonté, la liberté, la conscience, pour se relever et s'honorer par la pratique du devoir, et qui, au lieu d'employer ces facultés aux bonnes et belles œuvres, les laisse se dégrader dans le vice et la honte, comment ne serait-il pas mille fois plus blâmable? L'homme doit tout ce qu'il peut, et puisqu'il peut se perfectionner indéfiniment, il doit se perfectionner indéfiniment.

Mais ce qu'il doit partout, dans toutes les situations de la vie, il le doit plus particulièrement dans le mariage. La raison en est simple. Le mariage lui rend ce perfectionnement plus facile, plus complet, donc plus obligatoire. Grande est la différence entre le perfectionnement solitaire, celui du célibataire, et le perfectionnement à deux, celui du couple conjugal. L'homme isolé ne peut guère compter que sur lui-même. Je ne veux pas nier qu'il n'y ait autour de lui, plus ou moins à sa portée, des secours de toute sorte, très réels et très précieux. Grâce à Dieu, ils abondent, surtout en ce siècle et ce pays. Outre la Nature qui l'enveloppe, et les grands spectacles qu'elle expose à ses regards, n'a-t-il pas les livres des bibliothèques, publiques et privées ; la parole animée, vivante, qui tombe des chaires universitaires, et autres ; la conversation, souvent frivole, quelquefois sérieuse, des cercles, des salons ; les cent mille voix, ou plutôt les cent mille feuilles de la presse : la scène dramatique,

tragique, comique, lyrique ; enfin cette atmosphère moderne, européenne, française, qui tient pour ainsi dire en suspension ces milliers d'idées et de sentiments qui composent la civilisation actuelle, et dont nous nous trouvons, que nous le sachions ou non, entourés, pénétrés, imprégnés ? Oui, il a tout cela autour de lui, ou sous la main, mais il est seul pour en tirer parti. Il est seul pour voir et admirer, seul pour lire et comprendre, seul pour sentir et s'émouvoir, seul pour songer, réfléchir, arrêter et exécuter un plan, seul pour se modifier, se transformer et s'élever. Par conséquent, quelque effort qu'il fasse, il ira moins loin et moins haut. Il a un autre désavantage. Réduit à lui-même, tout ce qu'il peut, c'est exercer et développer ses facultés dans leur sens naturel, exagérer les qualités de la nature masculine, ou de la féminine, sans les combiner, sans les tempérer les unes par les autres ; devenir par exemple ce savant chez lequel l'intelligence spéculative absorbe tout le reste, plus utile à l'humanité qu'à soi-même, plus grand peut-être qu'un homme harmonieusement équilibré, mais certainement moins beau, moins bon, moins voisin de l'idéal humain. Or, combien le couple conjugal est placé dans de meilleures conditions ! Comme chacun des époux est pour ainsi dire doublé de l'autre, il a en quelque manière pour concevoir deux intelligences, pour aimer deux cœurs, pour vouloir deux âmes : deux intelligences, deux cœurs, deux âmes qui diffèrent en se ressemblant, et qui diffèrent de telle sorte qu'elles s'appellent et

se complètent. Comment ne concevrait-il pas avec plus de netteté et de vérité, n'aimerait-il pas avec plus de chaleur et de dévouement, ne voudrait-il pas avec plus d'énergie et de sagesse! En un mot, comment ne marcherait-il pas dans le chemin du progrès et du devoir d'un pas plus rapide et plus ferme ! Ce n'est pas tout. Chaque époux vivant de la vie de l'autre époux, pensant, agissant avec lui et par lui, ne développe pas seulement les qualités qui lui sont propres, celles de son sexe, il acquiert en quelque mesure les qualités de l'autre sexe, il les mélange, il les tempère, il en compose comme une nature mixte, comme une riche et belle harmonie, où l'humanité nous apparaît dans toute la plénitude de ses puissances et de ses vertus. L'homme n'est pas devenu seulement plus homme, il y a maintenant en lui quelque chose de la femme ; il était né la force, la vie conjugale, en même temps qu'elle aidait au développement de cette force, y a ajouté la douceur et la souplesse de la grâce. La femme n'est pas devenue seulement plus femme, il y a maintenant en elle quelque chose de l'homme; elle était née la grâce, la vie conjugale, en même temps qu'elle aidait à l'épanouissement de cette grâce, y a ajouté la fermeté et la constance de la force. Et c'est ainsi que les époux fidèlement et intimement unis, se prêtant et s'empruntant par de perpétuels et mutuels échanges, créent en eux une sorte de ressemblance morale, physique quelquefois, qui est tout ensemble le résultat et la marque du fécond travail qui s'est fait

Eh bien, songeons-y. On ne doit pas se marier pour se marier, comme il arrive tous les jours. On ne doit pas même se marier pour renouveler la famille et la patrie, bien que ce soit là l'un des buts du mariage, et sinon le plus noble, au moins le plus nécessaire: on doit se marier premièrement pour se transformer, pour se perfectionner par l'alliance de deux natures diverses et harmoniques, par l'intimité d'une vie commune, où deux intelligences faites l'une pour l'autre, deux volontés, deux âmes pensent, décident, agissent à l'unisson. C'est même le perfectionnement dans l'union et par l'union qui donne à la pureté, à la fidélité leur véritable prix. Qu'importe en effet que les époux aient été purs et soient fidèles (vertus exquises, mais négatives) s'ils ne sont de nulle utilité à l'un et à l'autre, — je parle de l'utilité morale. Le mariage est comme l'arbre, il ne vaut que par ses fruits, et les fruits du mariage, ses fruits d'or, ce sont les progrès des époux dans le bien.

défectueux : il y a les bons, il y a les parfaits. Je ne suis donc ni optimiste, ayant le chagrin de croire au mal, ni pessimiste, ayant la satisfaction de croire au bien. La vérité, c'est que le bien et le mal s'entremêlent étrangement, contradictoirement, inextricablement dans les choses humaines, et que les sentant vivement l'un et l'autre lorsque je les rencontre, je les dis vivement lorsque je les expose. C'est ma manière.

IV

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE CAEN

PAR

Henri PRENTOUT

Secrétaire,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres de Caen.

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE DE CAEN

Si le professeur d'histoire régionale doit, d'une part et dès maintenant, essayer, dans une partie de son enseignement, la synthèse critique de ce qui a été écrit sur l'histoire de la Normandie et poursuivre cette histoire de période en période, ne fût-ce que pour montrer à ses étudiants quelles lacunes elle présente encore et les sujets qui sollicitent leur attention, il ne saurait s'abstenir de prêcher d'exemple et de traiter lui-même quelques-uns de ces sujets, en s'efforçant d'ajouter quelque monographie à celles qui existent déjà. On écrivait récemment : « Il est admis que la rédaction de nombreuses monographies locales devra précéder notamment la constitution définitive de l'histoire politique de la France pendant les guerres de religion et la Révolution, celle de l'histoire administrative de l'ancien Régime, de toute l'histoire

économique et sociale... (1) ». Quel genre de monographie peut être plus utile qu'une histoire de ville?

Il y a d'ailleurs une grande satisfaction à s'enfermer pour quelque temps dans un sujet aussi limité ; car, en dépit des dépouillements considérables qu'il suppose, on peut concevoir l'espérance d'épuiser avec le temps, avec beaucoup de temps, une matière aussi nettement délimitée.

Il y a aussi une jouissance très profonde à vivre pendant quelques années dans une ville aussi ancienne que Caen, à essayer d'en suivre les transformations dans les différentes phases de l'histoire, en même temps que l'évolution de l'art français dans ses divers monuments. Mais, par dessus tout, il y a utilité à apporter une contribution à l'histoire générale par une étude locale minutieuse.

Presque tous les professeurs chargés de l'enseignement de l'histoire régionale dans les Universités ont été séduits par cette tâche. A la demande de la ville de Bordeaux, M. Camille Jullian écrivait, il y a quelques années, l'histoire de cette ville ; l'œuvre fut terminée le 1er mai 1895 pour l'Exposition de cette ville et publiée en un magnifique volume (2). M. Christian Pfister, professeur d'Histoire de l'Est, a consacré six années de son cours public à retracer l'histoire de Nancy (3). La première partie a été

(1) P. Caron : *L'organisation des études locales d'histoire moderne*. Révol. Française, t. XLII, p. 481.

(2) C. Jullian : *Histoire de Bordeaux*. Bordeaux, 1895, in-4°.

(3) Chr. Pfister : *Histoire de Nancy*, I, Paris-Nancy, 1902, in-8°, et une histoire de cette ville.

publiée cette année en un volume très artistique. Le regretté M. Flammermont avait entrepris une histoire de Lille restée inachevée. M. Charléty a déjà publié, en différentes revues, de très intéressants fragments de l'histoire de Lyon (1).

Il reste à démontrer qu'après tant de travaux publiés à Caen sur l'histoire de la ville et sur ses monuments, depuis les *Recherches et antiquitéz de la ville de Caen,* qui datent de 1588, jusqu'au *Caen illustré* de M. E. de Beaurepaire paru en 1896, il y a lieu d'ajouter une œuvre nouvelle. C'est à ce dernier auteur, éminent et aimable érudit dont les Sociétés savantes pleurent encore la perte et honorent la mémoire, que je demanderai la réponse à cette question. Au début de son ouvrage, il tenait à déclarer qu'il n'avait pas eu « l'intention de composer, à proprement parler, une histoire de la ville de Caen » (2). M. de Beaurepaire, en effet, a suivi un plan identique à celui de ses plus éminents prédécesseurs : Huet et l'abbé de la Rue. Il a considéré d'abord la topographie de la ville, les monuments s'y détachaient en relief, il les a étudiés successivement, a fait l'histoire de chacun d'eux et a écrit à leur occasion les annales mémorables de la ville. C'est un ordre très souvent suivi par ceux qui étudient l'histoire d'une cité. Il en est un autre : « L'historien d'une ville, dit M. Pfister dans son intro-

(1) S. Charléty : *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours.* Lyon, 1903, in-16.

(2) De Beaurepaire : *Caen illustré.* Caen, gr. in-4°, 1896, p. 2.

duction à l'histoire de Nancy, a le choix entre deux méthodes. Il peut faire, avant tout, l'histoire monumentale ; il décrit les édifices, et à propos d'eux rappelle les faits dont ils ont été les témoins, il parcourt la cité quartier par quartier, rue par rue, il suit un plan topographique. C'est à cet ordre que s'est arrêté Lionnois (1) ; peut-être est-ce celui que préféreront les habitants de la ville, pressés d'être renseignés sur les monuments devant lesquels ils passent ; l'histoire devient de la sorte comme un guide très complet, très étendu. Mais les vrais historiens s'attacheront toujours à l'ordre chronologique ; ils prennent la cité à sa naissance, en suivent les progrès au jour le jour et, à chaque siècle, mesurent le chemin parcouru. Ils montrent quels liens rattachent la ville à la région et au pays, et aussi comment l'histoire générale réagit sur l'histoire locale et réciproquement (2) ».

Ce programme est le mien : je suivrai l'ordre chronologique pour mettre sous les yeux de mes auditeurs, autant que je le pourrai et que les documents le permettront, le développement de la ville de Caen ; les monuments y surgiront les uns après les autres comme ils ont apparu ou se sont transformés sur le sol même de la cité. Nous nous arrêterons de temps en temps pour considérer la ville à ces différentes époques : l'histoire monumentale, au lieu d'être principale dominante, pres-

(1) Historien de la ville de Nancy au XVIIIe siècle.
(2) Chr. Pfister, *op. cit.*, p. 9.

que exclusive, comme elle l'a été chez beaucoup de nos devanciers, et c'était leur dessein, se subordonnera à l'histoire municipale, politique, économique et sociale. De cette manière aussi, je l'espère, nous sentirons, à certains moments, battre l'âme de la ville, et nous aurons fait, pour emprunter cette expression à un écrivain délicat et fin, M. Fierens-Gevaert, l'auteur d'un *Essai sur Bruges,* comme la *Psychologie* de notre belle cité (1).

Retracer l'histoire chronologique de la ville de Caen depuis ses origines jusqu'à nos jours, enchâsser son histoire monumentale dans cette histoire politique et économique, considérer la cité aux différentes étapes de son existence, tel est l'objet de ce cours.

Quelle en doit être la méthode ?

I

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de considérer : 1° quel est, à l'heure actuelle, l'état de l'histoire de la ville de Caen ; 2° quels peuvent être les éléments de cette histoire.

Résumons l'historiographie de notre ville.

En 1588, Charles de Bourgueville, sieur du lieu de Bras et de Brucourt, publiait à Caen, chez Jean Le Fèvre, « *Les Recherches et antiquitez de la province de Neustrie, à présent Duché de Normandie,*

(1) *Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges.* Paris, 1901.

comme des villes remarquables d'icelle ; mais plus spécialement de la Ville et Université de Caen (1) ». L'ouvrage se divise, en effet, en deux parties : l'une, assez courte et qui n'est que curieuse, a trait au duché de Normandie, l'autre, beaucoup plus étendue, est relative à la ville et à l'Université. Celle-ci comprend elle-même deux livres très différents. Dans l'un, le livre second de l'ouvrage, de Bras a suivi en somme l'ordre topographique et a servi de base et de modèle à ses successeurs. A propos de chaque partie de la ville, de chaque institution, de chaque monument, de Bras a rappelé les *titres* de la ville et les traditions. Ancien lieutenant général du vicomte de Caen, lieutenant particulier du bailli de Caen, puis lieutenant général, de Bras était l'homme le plus apte à écrire cette partie de l'histoire de la cité. Il sait les traditions, les usages, les droits, les *titres* de la ville que toujours, partout, il rappelle, proclame et défend. Cette partie de son histoire est comme une continuation de sa vie de magistrat municipal, elle devait être appréciée de ses concitoyens, en tout temps très épris des traditions.

La seconde partie de ses *Recherches*, relative à Caen, est en réalité un volume peu étendu de *Mémoires*, comme nous dirions aujourd'hui. Si on était tenté de les trouver trop succincts, qu'on se dise qu'ils n'en ont que plus de valeur. M. de Bourgueville n'a raconté que ce qu'il a vu lui-même

(1) Caen, 1588. Jean Le Fèvre, petit in-4°, réimpr. in-8°, 1833.

dans sa bonne ville, suivant peut-être les notes de quelque livre de raison, ou insérant en son livre des documents copiés aux Archives communales où on en retrouve encore aujourd'hui l'original. Pour la période de 1520 à 1588, l'ouvrage de M. de Bras a donc une très grande valeur, en tenant compte, il est vrai, des passions religieuses de l'auteur, qui, au reste, ne semblent pas avoir nui à sa sincérité. Mais, pour les périodes antérieures, il n'y a pas grand renseignement historique à tirer de son livre : il y fait preuve d'une absence complète de critique, défaut commun en son temps, d'une grande naïveté, trait dominant de son caractère.

De Bras n'avait pas eu de prédécesseurs. Il attendit longtemps son successeur. Dans ses *Éloges*, Jacques de Cahaignes, son contemporain, apporte quelques détails trop brefs relatifs aux Caennais les plus illustres de son temps (1). On trouve encore quelques traits de ce genre dans le poème intitulé *Cadomus*, composé par un universitaire du XVII[e] siècle, Antoine Halley (2). Auparavant, Vauquelin de la Fresnaye, avec ses œuvres en prose et en vers, fournit quelquefois des traits piquants et précis sur les écrivains du temps et les mœurs de la société polie (3).

(1) Jacobi Cahagnesii... *Elogiorum civium cadomensium centuria prima*. Cadomi, ex typographia Jacobi Bassi, 1609.

(2) Ant. Halley : *Miscellanea*. Cadomi, J. Cavelier, petit in-8°, 1675.

(3) Vauquelin de la Fresnaye: *Œuvres diverses en prose et en vers* (éditées par J. Travers). Caen, 1872, in-8°.

Un siècle s'écoula avant l'apparition des *Origines de Caen.* Comme de Bras, le nouvel historien de Caen, Daniel Huet était de famille caennaise et d'origine municipale, il était le fils d'un secrétaire du Roi qui fut échevin de la ville. La première édition des *Origines de Caen* (un titre qui rappelle l'époque et les idées d'humanistes savants toujours préoccupés des origines) parut en 1702: elle était assez médiocre: Huet en accusa les imprimeurs. Elle reçut à Caen un accueil assez sévère: Huet en accusa l'envie, la médisance, l'ignorance, la fainéantise de ses concitoyens (1). Il déclara, c'est assez l'ordinaire en ce cas, qu'il ne connaissait guère de gens à Caen capables de juger d'un ouvrage de littérature. Il garda de ces critiques un assez long ressentiment qui se trahit dans la correspondance avec son neveu de Charsigné, par de terribles boutades contre les Caennais et contre l'Académie (2). Toutefois, il faut croire qu'il se rendit compte que son œuvre était imparfaite, et il espéra sans doute que ses concitoyens apprécieraient davantage une seconde édition qui parut en 1706 (3).

Huet avait de très nombreux correspondants: certains d'entre eux avaient été chargés de le documenter sur Caen. Le P. Martin le renseigna sur les

(1) 13 octobre 1702. A. Gasté: *Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu M. de Charsigné.* Caen, 1901, in-8°, p. 173.

(2) *Ibid.*, p. 194 et 328.

(3) Huet (Daniel): *Origines de la ville de Caen,* 2ᵉ édit. Rouen, in-8°, 1706.

Cordeliers. Ces lettres ont été publiées par M. Gasté dans les Annales de la Faculté des Lettres de Caen. Pour ce qui concernait les Jésuites, il s'adressa au P. La Ducquerie, jésuite originaire de cette ville, qui eût pu le bien renseigner sur mainte affaire, car il avait pillé les archives de l'Université, mais il s'en garda bien. C'était d'ailleurs, comme le remarque judicieusement l'abbé de la Rue dans la préface de ses *Essais*, le grand inconvénient de cette méthode d'enquête, que Huet devait s'en rapporter à la science et à la bonne foi de ses informateurs, qui l'égarèrent souvent (1).

Au reste, Huet, sceptique, indifférent, peu soucieux de conclusions justes, ne cherchait point à approfondir. Si son livre est encore de nos jours souvent cité, ce n'est point que toujours on partage ses opinions. Le Normand, né malin, l'appelle souvent « le savant Huet », c'est comme une épithète de nature, elle précède généralement quelque remarque critique dirigée contre l'œuvre du prélat. Et nous aussi nous dirons quelquefois : le savant Huet.

C'est le nom que lui donnait son successeur dans le domaine de l'histoire de Caen. Nommé professeur royal d'histoire à l'Université de Caen, lorsque Louis XVI la réorganisa et y créa des chaires, l'abbé de la Rue rédigea plus tard la protestation de cette conjuration contre la Constitution civile du clergé. L'Université dissoute, il émigra en Angleterre, s'y fit d'utiles relations dans le monde

(1) De la Rue; *Essais*, p. 7.

savant de ce pays, de tout temps si hospitalier, il y connut lord Leicester et y fréquenta la bibliothèque Douce. Au lieu de passer sa vie comme tant d'autres émigrés en frivoles et inutiles regrets, il travailla, découvrit le British Museum, consulta les manuscrits et les archives, et revint en France à la Restauration, assez riche de documents. Il reprit son enseignement à la Faculté des Lettres, il sut reconnaître que la Révolution avait eu, au point de vue même qui l'occupait, de bons résultats : « elle avait ouvert, disait-il, les chartriers jusqu'alors impénétrables des abbayes » (1).

L'abbé de la Rue avait plusieurs des qualités de l'érudit, et notamment le goût des recherches, un goût qui allait jusqu'à la passion, passion qui n'allait point sans mauvaise humeur contre ceux qui ne partageaient point ses opinions.

L'an dernier, à la séance solennelle de la Société des Antiquaires, son directeur, M. Louis Passy, dans un discours charmant et plein d'humour, traçait un portrait fort piquant, très amusant de l'abbé de la Rue, excellent érudit et détestable caractère, chose assez commune, dit-on.

En 1820, parurent les *Essais historiques sur la ville de Caen* (2). L'ouvrage ajoutait beaucoup à celui de Huet, que l'abbé contredisait souvent, non sans se tromper lui-même parfois. Il reprochait au

(1) De la Rue : *Essais*, p. 11.

(2) De la Rue (Abbé) : *Essais historiques sur la ville de Caen*. Caen, 2 vol. in-8°, 1820.

savant évêque de se faire à priori un système et de s'y tenir. A priori ou à posteriori l'abbé n'était pas exempt de ce défaut. Au reste, il était homme de bonne foi, sans trop de préjugés, d'esprit indépendant et ouvert, et peu enclin aux ménagements ecclésiastiques.

Pas plus que Huet, il n'a d'ailleurs écrit une histoire de la ville. Après un chapitre sur les origines où il s'attache surtout à réfuter les idées du savant évêque d'Avranches, il suit l'ordre topographique et étudie Caen par quartiers ou paroisses. Il se proposait d'écrire l'histoire militaire et littéraire de la ville dans des ouvrages distincts, quelques fragments en ont paru sous le titre de : *Nouveaux Essais* (1).

Ses livres, bien supérieurs à l'œuvre de Huet, ont cependant un grand défaut : l'abbé de la Rue ne donne que de rares références et ne cite ses sources que d'une façon insuffisante. Cela ne tient-il point à son caractère cachottier, dissimulé, comme le qualifiait Auguste le Prevost ?

A l'époque où parut l'ouvrage de l'abbé de la Rue, l'activité de ses contemporains et confrères donna à l'étude des monuments locaux un brillant essor sous la direction du maître, du chef d'école que fut M. de Caumont. Écrivit-on alors l'histoire de la ville de Caen ? Non, ou du moins jamais complètement. La renaissance même des études archéologiques, tout en faisant faire à l'histoire locale de

(1) *Nouveaux Essais*... Caen, 2 vol. in-8°, 1842.

grands progrès, devait éloigner d'un tel projet. Dans un désir de restauration de l'ancienne France, bien contemporaine de la Restauration même des Bourbons, on se retournait vers ce qui, dans le passé, était le moins susceptible de diviser les esprits, de ressusciter les polémiques politiques, d'enflammer les passions, vers les impassibles monuments, témoins éloquents à leur manière, des anciens âges. Il entrait aussi dans ces études une sage pensée de préservation, de conservation de ces chefs-d'œuvre qui, eux aussi, à cette époque, eurent souvent besoin d'une restauration qui ne leur fut pas toujours accordée (1). La Société des Antiquaires de Normandie et bien d'autres créations de M. de Caumont sont sorties de ce mouvement. Je vous renvoie, pour tout ce chapitre de l'histoire de la renaissance des études archéologiques à Caen et en Normandie au XIX[e] siècle, au discours de M. Louis Passy que je citais tout à l'heure (2). D'après la correspondance des contemporains, Auguste le Prevost, de Gerville, de Caumont, M. Passy a fait revivre cette croisade en faveur des monuments d'histoire locale. « Nosce patriam », s'écriait Auguste le Prevost. La croisade était quel-

(1) C'est à cette époque de la Restauration et de la monarchie de Juillet qu'ont disparu l'ancien Hôtel-Dieu et le chœur de Saint-Gilles.

(2) Société des Antiquaires de Normandie. Séance publique du 30 janvier 1902. *Discours prononcé par M. Louis Passy.* Caen, 1902, in-8°, 50 p.

que peu dirigée contre les Anglais, auxquels il faut rendre cet hommage qu'ils avaient découvert, dès le XVIII[e] siècle, la Normandie et Caen qui eurent toujours pour eux un grand attrait. L'ayant retrouvée, ils voulaient la conquérir. Dans les œuvres des Ducarel, des Cotman, des Turner, des Dibdin, nos monuments avaient été décrits, reproduits, analysés. La *Quaterly Review* proposait gravement de faire de l'étude de ces monuments, une propriété anglaise. On disputa aux Anglais une province qu'ils pouvaient revendiquer comme le berceau de leur premier empire et de leurs institutions, mais que les Français réclamaient comme le plus beau fleuron de la couronne. Conduits sur le terrain par un capitaine aussi brillant que M. de Caumont, les Français s'y réinstallèrent en maîtres. On ne saurait toutefois oublier quels services les Anglais avaient rendus à l'étude de la Normandie, de la ville de Caen en particulier. Leur culte pour nos beaux monuments a eu au moins l'avantage de nous conserver, par leurs albums, quelques-uns de ceux qui ont aujourd'hui disparu, ou des parties, maintenant détruites, de ceux qui existent encore. Voilà encore une source intéressante, en même temps qu'une illustration pittoresque, pour l'histoire de notre ville (1), qui se

(1) Cf. notamment, Cotman : *Architectural antiquities of Normandy*, avec notes de Dawson Turner. Londres, 1822, 2 in-fol.; Dibdin : *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en Normandie*. Paris, 4 vol. in-8°, 1825 ; Pugin et le

complète par deux publications françaises : *Les monuments de la ville de Caen*, de Th. de Jolui-sont (1), et la *Statistique monumentale* d'Arcisse de Caumont (2).

Du mouvement d'émulation qu'ils avaient suscité sortirent de nombreuses monographies consacrées aux différents chefs-d'œuvre artistiques de cette cité, aux églises surtout : *Analyse architecturale de Saint-Étienne*, par M. Bouet, travaux de M. Ruprich-Robert, le restaurateur de la Trinité, sur cette abbaye et l'abbaye-sœur, repris en partie dans sa belle histoire de *l'Architecture anglo-normande*. Ce mouvement s'est prolongé jusqu'à nos jours : qui ne connaît les pénétrantes études de M. Joly, doyen de la Faculté des Lettres, sur Saint-Pierre et Notre-Dame de la Froide Rue, celle de M. Gasté sur le pilier de Saint-Pierre ?

Le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, le *Bulletin monumental* fourmillent d'études de ce genre souvent fort intéressantes (3). Les notices de la Normandie monumentale, qui concernent le Calvados, dues aux derniers élèves de l'école formée

Keux : *Specimens of the architectural antiquities of Normandy*. London, in-4°, 1833. Gally-Knight: *Les monuments de la ville de Caen*.

(1) Paris, 1825, in-4°.

(2) Caen, 5 vol. in-8°, 1846-47.

(3) C'est là qu'on trouvera les articles de Georges Bouet, Raymond Bordeaux, etc., et aussi un excellent article critique sur le *Caen illustré* de M. E. de Beaurepaire, par M. Émile Travers, 1896, p. 121-164.

par M. de Caumont, sont des meilleures (1). Nous avons même d'excellents guides à mettre entre les mains des étrangers, des touristes et des Caennais eux-mêmes (2).

Mais assez rarement on a tenté d'écrire l'histoire, même fragmentaire de la ville. En 1836 parut une *Histoire de la ville de Caen et de ses progrès*, par MM. G. Mancel et Woinez ; l'œuvre ne manque pas absolument de mérites, mais elle tombe dans un défaut assez ordinaire aux monographies locales : elle raconte trop l'histoire générale à propos de celle de la ville, et surtout cette œuvre, qui n'est point sans valeur, est tout à fait incomplète. Elle s'arrête à la prise de Caen par Philippe-Auguste, c'est-à-dire au début du XIII[e] siècle. On retourna au genre topographique avec l'*Histoire de la ville de Caen*, de M. Frédéric Vaultier, auteur d'un précis exact, mais dépourvu de toute originalité, qui parut en 1843, compilation et résumé de Huet et de l'abbé de la Rue.

Trente ans après Mancel et Woinez parut l'*Histoire de la ville de Caen*, de Barthélemy Pont. Bien qu'elle forme deux volumes de 450 pages, elle s'arrête encore un peu plus tôt que la précédente, avec la fin du règne de Henri II en 1189. Ces deux volumes ont fait faire peu de progrès à l'histoire de la

(1) *La Normandie monumentale*. Le Havre, 10 vol. gr. in-fol.

(2) Trébutien : *Caen, son histoire et ses monuments*. Caen, in-18, 1894, et Lavalley : *Caen, son histoire et ses monuments*. Caen, in-18, 1877.

ville : discussions confuses et d'autant plus longues que les textes sont plus rares, conjectures hasardées, développements oiseux sur l'histoire générale, documentation que l'on ne peut vérifier, vu l'absence complète de notes, tels sont les défauts de cet ouvrage. Deux cents pages y sont consacrées aux origines de Caen, c'est-à-dire à l'histoire de Caen avant le XI[e] siècle, dont, après tout, on ne sait absolument rien.

M. Pierre Carel a entrepris, il y a vingt ans, de donner comme une suite à cette histoire de Caen. Il la prit où Barthélemy Pont l'avait laissée, au règne de Philippe-Auguste, et la mena, en deux ouvrages d'aspect et de méthode assez divers, jusqu'à Henri IV. Divisant en trois périodes l'histoire de la cité : Caen sous les Ducs ; Caen sous les Rois ; Caen pendant la Révolution, trouvant avec une indulgence aimable que Pont avait bien traité l'histoire de Caen sous les Ducs, il voulut écrire l'histoire de Caen sous les Rois en trois parties : Caen, de Philippe-Auguste à Charles IX, de Charles IX à Louis XIII, de Louis XIII à la Révolution. Ce dessein même n'a pas été rempli, le troisième volume n'a point paru. M. Carel l'avait cependant amorcé par une étude du curieux mouvement des *Nu-Pieds* sous Louis XIII. Les deux parties aujourd'hui publiées de cette histoire ne rappellent en rien, et il faut en louer leur auteur, l'œuvre de Barthélemy Pont que l'on paraissait se proposer de continuer. La première, de Philippe-Auguste à Charles IX, peut sembler laconique et sèche : ce

sont plutôt des annales (1). C'est le contre-pied de la méthode de Pont qui délaye à l'infini, mais il faut ajouter que M. Carel donne des indications et des références. Dans la seconde partie, de Charles IX à Henri IV, M. Carel a tantôt raconté, tantôt cité des documents inédits et il s'est très heureusement servi des archives communales (2). Ces deux volumes sont certainement ce que l'on a écrit de plus utile sur l'histoire chronologique de Caen, et il faut comprendre dans ce jugement l'*Étude sur la commune de Caen* (3), analyse du matrologe de la ville et du registre du cérémonial, avec quelques documents reproduits *in extenso;* livre d'autant plus précieux que le registre du cérémonial a disparu des archives communales, et que le matrologe a été compromis dans un incendie. Ce volume de M. Carel est dédié aux Antiquaires ; les deux autres l'avaient été à l'Académie. On ne saurait trop encourager les Sociétés savantes et les érudits à publier plus souvent des recueils de documents inédits de cet intérêt.

Pendant que l'on tentait ainsi, sans l'achever jamais complètement, l'histoire de Caen qui restait à l'état d'ébauche, paraissaient, le plus souvent dans les Mémoires des Sociétés savantes de la ville, nombre de monographies sur des points

(1) Carel : *Histoire de la ville de Caen, de Philippe-Auguste à Charles IX*. Caen, 1886, in-8°.

(2) Id. : *Histoire de la ville de Caen sous Charles IX, Henri III et Henri IV*. Caen, in-8°, 1887.

(3) Id. : *La commune de Caen*. Caen, in-8°, 1888.

particuliers. D'une lecture aux Antiquaires, d'un concours organisé par une société locale sortait quelque étude nouvelle : tels l'*Histoire de l'abbaye aux Hommes,* par M. Hippeau, le *Séjour du Parlement à Rouen dans notre ville pendant la Ligue,* de M. Lair, et bien d'autres que je ne peux citer ici, n'ayant point l'intention de faire aujourd'hui la bibliographie de l'histoire de Caen. Tous ont été mis à contribution dans le « Caen Illustré » de M. de Beaurepaire, dernière, et on peut dire définitive étude topographique de notre cité.

Je dois reconnaître que tous ceux qui m'ont précédé dans les recherches de Caen m'ont facilité la tâche ; mais aussi ils me l'ont rendue périlleuse. Néanmoins, l'histoire chronologique et intégrale de la ville de Caen reste à faire, je l'entreprends aujourd'hui. Avec quelles ressources ? C'est ce que je voudrais expliquer sommairement.

II

Comme celles de toutes nos vieilles villes, nos archives ont couru de graves dangers ; elles ne nous sont point parvenues sans subir de sérieux dommages. Lors de la prise de la ville par Édouard III, en 1346, les archives de la ville furent perdues, peut-être brûlées, si bien qu'il ne reste plus aucune pièce antérieure à cette époque. Les titres de la ville durent être reconstitués tant bien que mal,

plutôt mal que bien; les chartes communales ne furent point reproduites. Charles V rétablit les privilèges des bourgeois tels qu'ils étaient au temps de Philippe le Bel. J'aurai l'occasion de montrer la gravité de cette lacune. Le *Matrologe* de la ville renferme un certain nombre de pièces du XIVe et du XVe siècle et des temps modernes; il est heureux que l'analyse de M. Pierre Carel permette de connaître l'essentiel d'un recueil aujourd'hui dans l'état le plus lamentable. Les archives communales contiennent surtout, avec de nombreuses pièces de comptabilité, les cartons connus sous le nom de registres de l'hôtel de ville, qui présentent le plus grand intérêt. Ils sont formés des procès-verbaux des délibérations des gouverneurs échevins, qui, au début, sont assez irrégulièrement conservés; certains ne sont que des brouillons ou des copies; le tout est mêlé à des lettres relatives à l'administration de la ville. Les cartons de l'hôtel de ville ne contiennent de pièces qu'à partir de 1522, ou plus exactement (car il n'y a là qu'une pièce isolée) de 1535, avec quelques graves lacunes pour le XVIe siècle (juillet 1541 à septembre 1562) (décembre 1568 à juillet 1570).

A part M. Carel, presque aucun historien de Caen n'a utilisé ces archives communales, qui permettent de reconstituer la vie de la cité depuis le XVIe siècle. J'en ai déjà extrait, pour l'histoire de l'Université de Caen, des documents inédits de grand intérêt. Il faut ajouter à ce premier fonds, le plus important, les archives départementales, avec les

chartes des abbayes de la ville et des environs; les séries relatives à l'Université ou à l'Administration de l'ancien régime; les manuscrits de la bibliothèque de la ville, ceux de la collection Mancel; les archives nationales qui renferment tant de documents relatifs à la Normandie, la Bibliothèque Nationale et son département des manuscrits où se trouve le *Cartulaire de la Trinité;* enfin, les manuscrits du *British Museum,* de certaines bibliothèques anglaises, et le *Record Office*.

N'oublions jamais en effet de consulter les documents anglais pour l'histoire de la Normandie, pour celle de Caen: il y a là une mine très riche que l'abbé de la Rue avait entrevue et fouillée.

Ajoutons que beaucoup de documents ont été publiés, et que l'historien d'une ville doit consulter ces innombrables recueils parus en France, dans la *Collection des Documents inédits* notamment, ou en Angleterre; qu'il ne faut même point négliger les chroniques, tant anglaises que françaises, représentées, les unes, surtout par la collection du *Maître des Rôles* (Rolls Series), les autres par les publications de la *Société d'Histoire de France*. Enfin, de nombreux textes, chroniques ou documents, ont été publiés par la *Société des Antiquaires de Normandie* ou celle *d'Histoire de Normandie*: il y a là des recueils de premier ordre et qui devront être soigneusement dépouillés.

Il est d'ailleurs nécessaire, en retraçant l'histoire d'une ville, de ne jamais perdre de vue l'histoire générale, non qu'il faille remplacer les documents

absents par des chapitres d'histoire générale, mais toute monographie, toute étude d'histoire locale doit rester en rapports avec l'histoire générale, elle la doit éclairer, elle en doit aussi recevoir le reflet.

Enfin, s'il faut savoir faire usage de l'hypothèse nécessaire à l'histoire comme aux autres sciences naturelles, il ne faut pas prendre les hypothèses pour des faits, mais simplement comme des explications provisoires. Il en est ainsi de celles que nous aurons à émettre sur les origines mêmes de la cité.

III

Dans la vallée inférieure de l'Orne, au point où se fait sentir la marée, au centre d'une région naturelle, la Basse-Normandie, plus exactement au confluent de régions distinctes par la géologie et diverses par les productions agricoles, Bessin, Plaine de Camp, Bocage et Cinglais, une ville devait naître qui en serait le port et le marché (1).

Les escarpements du calcaire de Caen qui dominent les tourbes où se rencontrent l'Odon et l'Orne avec leurs bras divers se prêtaient à l'établissement des hommes. En outre, comme le remarquait

(1) Ce paragraphe est le résumé du cours professé l'an dernier à la Faculté des Lettres.

Eudes-Deslongchamps dans ses *Études jurassiques,* le banc bleu du niveau marneux qui se trouve à la base de ces assises calcaires fournissait une eau abondante.

Caen, cependant, ne paraît que tard dans l'histoire, encore que, grâce aux travaux de la *Société d'études préhistoriques,* on retrouve tout autour de la ville des traces de l'habitat humain ; on en peut suivre toute l'évolution, de l'âge de la pierre polie, avec la station achelléenne de Soumont-Saint-Quentin, à l'âge du bronze, puis à celui du fer ; c'est ainsi qu'à Castel et à Port-en-Bessin, on trouve la grande épée de bronze qui est celle des Gaulois conquérants du IVe siècle, et, à Dozulé, la petite épée de fer, arme insuffisante avec laquelle combattirent les soldats de Vercingétorix.

Ainsi, tout autour de Caen se déroulent, pendant de longs siècles, les phases de la croissance de l'humanité, sans cependant qu'apparaisse la ville. A l'époque gallo-romaine la ville de la région c'est Vieux, la cité des Viducasses. S'il faut rejeter impitoyablement, au nom de la critique, toutes les prétendues mentions de Caen dans l'histoire avant les premiers documents authentiques, les chartes du duc Richard II dans le premier quart du XIe siècle, en pleine époque normande, ce n'est pas à dire que Caen n'existât pas auparavant. On lui attribue même, aujourd'hui, une antiquité très reculée, puisqu'on admet l'étymologie celtique proposée par M. Joret, qui fait dériver Caen de Catumagos, par les étapes Catomus, Cadomus, ana-

logues à celles par lesquelles Rouen dérive de Rotomagos.

Catumagos peut signifier champ de bataille ; on y peut aussi relever, avec d'Arbois de Jubainville, le nom propre Catus, et voir ainsi dans notre ville, à ses débuts, un simple *fundus*. Comment s'est développé ce domaine jusqu'à devenir une ville ?

Il faut rejeter, avec M. Prou, l'existence d'un atelier monétaire à Caen sous les Mérovingiens ; sur la monnaie celtique présentée à l'appui de cette thèse, on lit non Catomo, mais Riomo, Ruan (Loir-et-Cher). Il y a peut-être lieu de retenir la tradition conservée par les anciens historiens de Caen, qui veut que Clotaire IV ait vécu dans un monastère qui se trouvait sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Étienne ; s'il n'y a là qu'une tradition, peut-être en faut-il soupçonner que ce quartier aurait été le plus ancien de Caen.

Robertus Cenalis (Robert Cenau), évêque d'Avranches et écrivain du XVe siècle, voulait qu'un évêque de Bayeux, saint Regnobert, ait fondé les quatre églises de Notre-Dame de Froide-Rue, de Saint-Sauveur du Marché, de Saint-Pierre et de Saint-Jean. Qu'un évêque de Bayeux ait fondé des églises de Caen, il en reste des traces dans les documents ultérieurs ; après 1036, un acte de l'évêque Hugues II, le plus ancien du cartulaire, nous montre que les églises de Caen, *ecclesiae de Cadun*, figurent dans les domaines de l'église de Bayeux. En 1153, trois des églises nommées par Robert Cenau, Saint-

Pierre, Saint-Jean, Notre-Dame de Froide-Rue font encore partie de ce domaine. Il est donc au moins probable qu'un évêque de Bayeux a fondé des églises à Caen. Il y a lieu de retenir ce fait, tout en se gardant des exagérations de l'abbé de la Rue, qui, interprétant abusivement certaines coutumes très simples, faisait des évêques de Bayeux les propriétaires de presque toute la ville de Caen, ce qui est inconciliable avec les droits exercés par les ducs sur le sol et les habitants.

On a émis cette hypothèse que ce serait pour convertir les Saxons qu'un évêque aurait fondé ces églises.

Si l'on relève incontestablement des indices de la présence des Saxons dans la région ou même dans la ville, il faut peser les arguments invoqués, les choisir et se garder de toute exagération.

Je crois qu'on ne saurait nier que le pays a été soumis périodiquement à des invasions saxonnes depuis le IIIe siècle jusqu'aux invasions normandes qui n'en sont que la continuation et la fin, mais je ne vois point de preuve d'un établissement permanent, d'une occupation saxonne continue dans la région. Aucun des textes relatifs à ces pirates pendant les IIIe, IVe, Ve siècles, ne concerne particulièrement la région normande : ils sont tous vagues. Le Littus Saxonicum semble plutôt le littoral organisé militairement pour repousser les Saxons que le pays occupé par eux, son sens est d'ailleurs plus extensif. Rien de certain avant les Saxons Bajocasses du VIe siècle, au service de Chil-

péric et de Frédégonde, qui d'ailleurs semblent avoir été détruits par les guerres contre les Bretons. Il n'y a donc aucune preuve que ce soient ces pirates ou ces Saxons mercenaires du VIe siècle qui aient donné leur nom à l'Otlinga Saxonia, où Huet voyait la première apparition de Caen dans l'histoire, où l'on a souvent vu comme la prolongation des établissements saxons du IIIe au IXe siècle sur l'emplacement de la cité des Viducasses qu'elle aurait remplacée. L'Otlinga Saxonia n'apparaît que sous Louis le Débonnaire tout au plus ; elle n'existe pas lors du capitulaire de 802 qui énumère toutes les divisions territoriales de la région ; elle pourrait être une colonie de ces Saxons transplantés par Charlemagne à partir de 804, désignés par quelque chef de clan, l'Otlinga Saxonia : ce serait la Saxonia du fils d'Otto. Cette division d'ailleurs fut de peu d'étendue, d'une étendue moindre qu'on ne l'a cru jusqu'ici ; il en faut retrancher le Cinglais et n'y comprendre avec certitude que le doyenné de Vaucelles et peut-être celui de Troarn et la chrétienté de Caen, si l'on veut tirer parti de la tradition relative à la fondation des églises de Caen par un évêque de Bayeux et de l'hypothèse de la conversion des Saxons par ses soins. Seulement il faudrait alors attribuer cette conversion non au Ragnebert du VIIe siècle (si longtemps confondu avec un saint Regnobert du IIe dont l'existence n'a rien d'historique), mais à un évêque du IXe siècle, à Érembert peut-être dont l'existence nous est révélée par sa souscription au concile de Quiersy-sur-Oise en 838,

époque qui coïncide avec l'existence de l'Otlinga Saxonia. Il n'y a après tout aucune preuve indiscutable, à l'heure actuelle, de l'établissement des Saxons à Caen même. Que certains noms de quartier, comme Darnetal (Saint-Pierre), de rue, comme Cathehoule, ancien nom de la rue de Geôle, soient d'origine germanique, cela est évident, mais il est toujours délicat de dire si ces noms viennent du norois, l'ancienne langue scandinave, ou du saxon.

On trouverait aussi, sous les assises de la rue Saint-Jean, une voie qui n'est ni gauloise ni romaine; à cette époque les communications entre les deux pays séparés par l'Orne, le Bessin et l'Hiémois, se faisaient en amont ou en aval de Caen. Cette route, si utilement signalée par M. Travers, a eu sans doute une importance considérable pour le développement de la ville, en faisant passer, par le point où déjà confluaient l'Orne et l'Odon, une voie de communication avec l'Hiémois, dont elle conserva le nom, rue Hiémoise ou Exmoisine ; mais qui l'a créée, les Saxons ou les Normands ?

Si on adopte l'hypothèse faite plus haut, elle pourrait remonter à la première moitié du IXe siècle, peut-être aussi date-t-elle de l'époque où les ducs normands, alors solidement établis, voulurent redonner quelque activité économique à la province, c'est-à-dire de la seconde moitié du Xe siècle ?

Voilà un point que l'on aimerait à préciser? Mais, en l'état actuel des connaissances, est-il permis de choisir entre ces deux hypothèses ?

Nous ne trouvons pied sur le terrain solide de l'histoire qu'au début du XIe siècle. Dans les quatre premières chartes qui la mentionnent, et dont la série va, non de 1006 à 1026, comme on l'a dit jusqu'alors, mais de 1020-1024 à 1027, Caen apparaît comme une ville de quelque étendue et sans doute aussi de quelque activité, avec des églises, des vignobles, des prés, des moulins, la foire du Pré et le port.

Peut-être alors, ou depuis plus longtemps, s'est constitué Caen par l'agglomération de Calix, en y comprenant Calibourg, de l'ancien quartier de Saint-Étienne, réunis par un bourg plus récent qui fut le grand bourg.

La ville voit son importance augmenter considérablement sous Guillaume, regardé souvent comme son fondateur. Ce n'est, certes pas, qu'il ait créé la ville, mais il en a compris le premier toute l'importance possible. C'est dans ses environs qu'il a gagné la victoire de Vales-Dunes ; c'est auprès d'elle, à Vaucelles, déjà uni à Caen par la route ou rue Hiémoise, qu'il tient les conciles pour la Paix de 1047 et de 1061 ; là qu'il fonde cette chapelle Sainte-Paix dont une construction beaucoup plus récente, dans les dépendances de l'usine à gaz, rappelle le souvenir. En 1058, lors de sa campagne contre son suzerain Henri Ier, il dut sentir la nécessité d'une forteresse pour défendre le Bessin et la campagne de Caen et commander le passage de l'Orne. C'est lui qui a commencé le château, qui a entouré la ville d'une première enceinte, sans

doute assez faible ou discontinue, séparant le grand bourg, comme disent ses chartes, des deux faubourgs où allaient s'élever les deux abbayes fondées par Mathilde et lui dans un acte de piété intéressée et pour apaiser leur différend avec le pape.

C'est en 1059, sans doute, l'année même où Lanfranc obtenait du pape Nicolas II la levée de l'interdiction prononcée par le pape Léon IX contre le mariage de Guillaume avec la fille du comte de Flandre, que celle-ci, plus empressée que son mari à satisfaire aux prescriptions pontificales, appela à la tête de l'abbaye bénédictine qu'elle organisait, non sa fille Mathilde, comme on l'a dit à tort sur la foi d'une copie d'un Rouleau des Morts, mais une religieuse du monastère des Préaux près de Pont-Audemer, et nommée Mathilde, comme la comtesse.

C'est à 1063, et non 1066, qu'il faut faire remonter la venue de Lanfranc que Guillaume appelait de l'abbaye du Bec, déjà célèbre, pour le mettre à la tête de l'Abbaye-aux-Hommes.

En juin 1066, quelques semaines avant le départ de Guillaume pour la conquête de l'Angleterre, Mathilde pouvait procéder à la consécration de la partie construite de l'Abbaye-aux-Dames. En 1077 seulement, au milieu d'un grand concours d'évêques, Lanfranc, archevêque de Cantorbery, consacrait Saint-Étienne.

Quels sont les deux architectes? Aucun texte ne permet de le dire, mais une série de déductions me permet de supposer que Lanfranc a eu une part prépondérante que lui contestait sans bonne rai-

son son historien, M. Charma, dans la construction de l'Abbaye-aux-Hommes. J'attribuerais volontiers l'Abbaye-aux-Dames au célèbre moine normand Gondulph, l'architecte de la tour de Londres, de la cathédrale de Rochester et du donjon de Mâlling. Seul, parmi ceux qui se sont occupés de nos anciennes abbayes, M. Bouet avait noté son passage à Caen, il lui attribuait un rôle dans la construction de l'une de nos abbayes bénédictines, c'était à l'Abbaye-aux-Hommes qu'il songeait.

Les deux églises, romanes l'une et l'autre, ont été construites sur un plan différent, encore qu'il ne soit pas du tout certain que celui de l'Abbaye-aux-Hommes ait été emprunté, comme le croyait Ruprich-Robert, aux églises lombardes de Saint-Ambroise de Milan ou de Saint-Michel de Pavie. Profondément remaniées au cours des âges et sans doute dès leur début, il ne subsiste sans doute pas grand'chose des deux églises primitives, à Saint-Étienne surtout; seule, la Trinité a conservé dans les bas-côtés ses voûtes d'arête.

Les deux abbayes allaient donner à la ville un caractère nouveau qu'elle a conservé au cours des âges; Caen, à partir du XIe siècle, devient un centre religieux important, une ville monastique, la ville aux églises, comme disaient les marins qui voyaient apparaître successivement ses clochers aux détours de la sinueuse rivière. Richement dotées, les deux abbayes prirent rapidement une grande extension, elles développèrent les faubourgs où elles étaient situées. Les moines de l'Abbaye-

aux-Hommes construisirent Saint-Nicolas, un des plus anciens édifices de la ville, un de ceux qui ont été le moins remaniés ; les religieuses de la Trinité élevèrent l'église Saint-Gilles, aujourd'hui bien différente.

Caen apparaît en même temps comme un centre littéraire important, ce qu'il restera toujours. Ce sont ces abbayes qui lui donnent tout d'abord ce caractère. Lanfranc, l'élève de l'école de Pavie, a amené avec lui, contrairement à ce qu'avait dit Hippeau, de nombreux et intéressants disciples ; citons, avec l'architecte Gondulph, qui contribua à former la bibliothèque de l'abbaye, Guillaume Bonne-Ame, un des plus habiles chantres de ce temps. Lanfranc a peut-être fondé à Caen une véritable école de droit et de théologie dont on retrouve des traces aux siècles suivants: c'est, au XIIe siècle, Thibaut d'Étampes qui eut peut-être quelque part aux origines d'Oxford, au XIIIe et au XIVe des docteurs dont les noms isolés relient par une chaîne peut-être ininterrompue, l'école de Lanfranc à l'Université d'Henri VI.

Les religieuses de la Trinité s'exercent aux vers latins ; quelques-unes y acquièrent une réputation, et, au XIIe siècle, le sévère archevêque de Rouen Eudes Rigaud leur reproche d'entremêler les leçons des offices de dialogues animés, premières origines du théâtre à Caen.

Après la mort de celui qui avait assuré à Caen la célébrité, la ville, ainsi que le duché, fut disputée

par ses fils. Au cours de ses luttes, Robert Courte-Heuse fit dériver du bras de l'Orne qui passe sous Vaucelles, le canal Robert, il isola le quartier Saint-Jean qui se trouvait en dehors des fortifications de Guillaume. Son frère, Henri, l'emporta ; victorieux, il comprit l'importance stratégique de Caen, il éleva le donjon, y résida fréquemment ; c'est pendant un de ces séjours que le poète Raoul Tortaire la visita et en fit une enthousiaste et pittoresque description ; il dépeignit l'activité de son port et de son marché en des traits qui conviendraient, qui auraient surtout convenu, il y a cinquante ans, pour évoquer un de nos jours de foire d'automne ou de printemps.

Mais c'est surtout après les guerres civiles entre les derniers descendants de Guillaume, entre Étienne et l'empress Mathilde, qui eurent leur contre-coup à Caen ; c'est surtout après le triomphe des Angevins que la ville prit une importance politique. Il serait exagéré et inexact de dire que Caen devint alors une capitale. Les rois de ce temps-là sont essentiellement itinérants, les Plantagenets tout particulièrement, toujours passagers d'Angleterre en Normandie, voyageant à travers leurs différentes provinces de France, n'avaient point de résidence fixe ; mais il est incontestable que l'avènement au trône d'Angleterre et au duché de Normandie des Angevins, maîtres du Maine, de la Touraine, du Poitou et, après le mariage d'Henri II avec Éléonore, de la Guyenne, donna à Caen une importance politique considérable. Dans le voisinage de la mer, sur la route la plus directe pour aller de la Normandie

dans les possessions angevines du bassin de la Loire et au delà de la Loire, Caen est peut-être le véritable centre de cet empire angevin, Rouen occupant une position trop extérieure. Henri II et Jean sans Terre y résident à différentes reprises et y accomplissent des actes politiques importants. Caen est le centre de leur administration en Normandie ; c'est le siège de l'Échiquier qui se tient au château, dont le sénéchal de Normandie a la garde.

De cette époque aussi datent les origines de la prospérité commerciale, du grand commerce des vins ; et, en même temps, la Commune qui n'a pas été fondée, comme on le dit, par Jean sans Terre en 1203 : copiée sur les établissements de Rouen, elle remonte peut-être, comme la Commune de cette ville, à la seconde moitié du XII[e] siècle.

En 1204, la ville subit le sort de la Normandie et passa sous la domination française. Les chroniqueurs officiels de Philippe-Auguste nous apportent le témoignage de l'incontestable prospérité de Caen à l'époque de la conquête française. *Vicum opulentissimum,* dit Rigord ; et Guillaume le Breton, dans sa *Philippide,* nous la présente avec tant d'églises, de maisons et d'habitants qu'elle se croit à peine inférieure à Paris :

Ut se Parisio vix annuat esse minorem.

S'il y a là quelque exagération par où le Normand rappelle le Gascon, on y trouve la preuve que Caen s'était crue un instant capitale. Mais au point de vue politique, elle allait déchoir sous l'administra-

tion française. Le sénéchal de Normandie disparait. Caen n'est plus qu'un chef-lieu de bailliage. La Normandie a perdu son unité administrative qu'elle ne retrouvera plus maintenant que d'une façon intermittente et passagère. L'Échiquier devient itinérant,

Les habitants de Caen mènent une vie paisible, mais, comme plus tard, au XVIIe siècle, dans une autre période de calme politique et de lutte contre l'hérésie, les établissements religieux se multiplient: collégiale du Saint-Sépulcre en 1226, Cordeliers ou Frères Mineurs entre 1236 et 1262, Jacobins ou Dominicains en 1247, Carmes en 1278, Croisiers en 1275, Béguines dans la Franche-Rue, aujourd'hui rue des Croisiers. Les historiens de Caen en ont oublié ; ils ont laissé de côté les Frères du Sac qui avaient leur établissement dans la rue Neuve-Saint-Jean et qui disparurent bien vite. Ces congrégations se portèrent dans les quartiers encore peu habités de Saint-Jean, ou dans les terrains non enclos du nord de la ville, dans ce qui fut plus tard le quartier universitaire.

Sur les confins de Saint-Jean et de Vaucelles, les Augustins s'établissent à l'Hôtel-Dieu qui se développe avec de nombreuses annexes, moulins, chapelles, cimetière. On l'a attribué à la piété et à l'humanité de saint Louis qui l'enrichit, mais les descriptions que de Bras nous a laissées de son bâtiment principal nous induisent à reporter sa construction première à l'époque de Henri II, créateur d'établissements semblables à Angers, et qui avait doté Caen de la Maladrerie et de l'hôpital de

Saint-Thomas l'Abattu, situé dans le Bourg l'abbesse.

Au point de vue politique, c'est une période de torpeur, de calme complet. L'auteur anonyme de la *Chronique de Caen,* le premier en date des annalistes caennais, ne trouve alors à noter que les phénomènes de la nature et les phénomènes extranaturels : aurores boréales et veaux à deux têtes. Malheureux historiens, peut-être ; mais sans doute aussi, heureux peuple : car en dépit du trouble apporté à la vie commerciale par la rupture avec l'Angleterre après 1204, les traits épars que l'on peut rassembler, dont on peut faire un faisceau, montrent que Caen, au centre d'un pays riche et alors peuplé, devient une ville industrielle, d'industries agricoles d'ailleurs. Les moulins y avaient d'abord dominé dès le temps de Guillaume, puis vinrent les industries de la teinturerie que les bras de l'Odon et la culture de la voède favorisaient. Enfin, l'industrie de la draperie au XIVe siècle doit peut-être son développement local aux crises que subissent alors les tissages de la Flandre. Le port est actif. Caen reçoit et prépare les produits de la pêche : harengs, craspois ou baleine salée.

Mais chose étrange, qui ne s'explique que par le peu de faveur dont jouissait alors le cidre et par la situation de Caen dans l'ancien empire plantagenet, le commerce principal paraît avoir été celui des entrepositaires en vins ; ils achètent les vins de Bordeaux, sans négliger ceux moins renom-

més du Gâtinais ; ils les entreposent à Caen, à Ouistreham, à Guernesey, pour les revendre sur les côtes de la Manche, dans les ports anglais de la côte orientale, Boston, Ipswich, etc.

Ces marchands de vin sont ainsi doublés d'armateurs qui envoient chaque année leur flotte dans le golfe de Gascogne. Caen a ainsi une marine importante que l'on voit figurer dans une expédition de Henri III pour la reconquête de la Normandie, preuve qu'ici, comme deux siècles et demi plus tard à Bordeaux, les intérêts du commerce maintiennent les rapports entre deux peuples séparés politiquement et que les Caennais éprouvèrent, quelques années après 1204, des regrets pour la domination anglaise.

A la fin du XIIIe siècle, la rupture est complète entre les Normands et les sujets du roi d'Angleterre : les Caennais prennent part à la lutte maritime de 1292-1298 contre les Basques de Guyenne, leurs rivaux dans le commerce des vins.

Les atrocités commises de part et d'autre dans cette lutte entraînèrent la rupture définitive entre Normands et Anglais. A partir de ce moment, les Caennais, comme les Normands, furent tout dévoués aux rois de France. Ceux-ci d'ailleurs ne négligent rien pour les gagner. Les Caennais ont uni leurs intérêts à ceux des Parisiens. Soutenus maintenant par les derniers Capétiens mécontents de Rouen, les marchands de vin de Caen disputent à ceux de Rouen le commerce de la Seine : le bordeaux ne leur suffit pas, ils veulent acheter et

vendre le bourgogne, et en 1315, ils obtinrent du Parlement et du roi Louis X la libre navigation de la basse Seine. Voilà un des côtés économiques les plus curieux et les moins connus jusqu'ici de l'histoire de Caen.

Les rois avaient un grand intérêt et les meilleures raisons de protéger le commerce des vins, puisque, à la prospérité de ce commerce, était lié le développement de la marine. Or, à l'aube du XIVe siècle, les rois ne pouvaient se faire d'illusions sur la quasi-certitude de la rivalité économique, maritime et politique qui allait de nouveau mettre aux prises la France et l'Angleterre pour plus d'un siècle. Ils allaient avoir grand besoin d'une marine. La Normandie, avec ses ports nombreux, pouvait s'associer à leurs desseins. En 1339, les États de Normandie votaient un subside pour permettre au roi une nouvelle conquête de l'Angleterre que les Normands allaient partager avec lui.

Édouard III détourna le coup comme plus tard Napoléon, par une diversion continentale. En 1340, la guerre de Flandre sauva l'Angleterre, comme la 3e coalition en 1805. La bataille de l'Écluse où figurait le contingent caennais et où se distingua la *Jeannette*, montée par un d'Argouges, fut le Trafalgar de cette campagne. Philippe VI ne sut pas prévoir que le Plantagenet exécuterait ce que le Valois avait rêvé ; il ne prit que des mesures insignifiantes pour la défense de la Normandie.

En 1346, Caen n'avait pour défenseurs que quelques archers gênois. L'armée anglaise débarquait

du 12 au 18 juillet au Barfleur ; le 26, elle arrivait devant Caen, après avoir pillé le Cotentin, le Bessin et une partie de la plaine de Caen ; le connétable Raoul d'Eu venait d'entrer dans la ville avec quelques chevaliers. Dès le matin les Anglais annonçaient leur approche par des incendies. Je rejette le récit de Froissart emprunté aux *Vrayes chroniques* du chanoine de Liège Jean le Bel, qui représente les bourgeois de Caen comme ayant voulu faire une sortie malgré l'avis du connétable et ayant pris la fuite au premier contact avec l'armée anglaise. Les sources anglaises, les récits de plusieurs personnes attachées à l'armée d'Édouard III, dont quelques-uns ont été écrits au lendemain de la victoire, ne soufflent mot de cette panique.

Les habitants avaient évacué le grand bourg dénué sur bien des points de fortifications, et les abbayes, ils s'étaient réfugiés dans l'île Saint-Jean et firent une vigoureuse résistance au pont Saint-Pierre, puis, quand ils eurent été tournés par les Anglais qui avaient franchi l'Orne, dans les premières maisons de la rue Exmoisine.

IV

Cette date de 1346 marque pour Caen la fin d'une période heureuse d'activité commerciale et industrielle. En même temps la ville changea d'aspect,

elle se fortifia, s'entoura de remparts; leur ligne partant du château allait rejoindre l'Orne en enfermant la ville, en la séparant plus complètement de ses deux faubourgs abbatiaux, le Bourg l'abbé, le Bourg l'abbesse. A l'abri de ses murailles, la ville se remit au travail; en 1417, les Anglais durent en faire le siège; les monuments eurent à souffrir des effets de l'artillerie; après un nouveau pillage et l'entrée des Anglais commença l'exode d'une partie de la population française que les Lancastres s'efforcèrent en vain de remplacer par une immigration anglaise. Les descendants des Plantagenets se flattaient de garder la Normandie; reprenant la tradition de Guillaume, ils voulaient faire de Caen la capitale de cette province; ils y installèrent les principaux rouages du gouvernement des pays conquis et la dotèrent d'une Université. Peut-être ici, comme en d'autres parties de la province, entreprirent-ils d'effacer les traces matérielles de leurs ravages et commencèrent-ils à rebâtir? Il ne leur fut pas donné de mener à bien l'œuvre réparatrice. Les Normands mêmes, d'une part, Jeanne d'Arc, de l'autre, ne leur en laissèrent point le temps. L'Anglais chassé, on vit s'ouvrir pour Caen, comme pour la Normandie tout entière, une période de relèvement. Louis XI, qui sut gré aux Normands de n'avoir pas écouté ses adversaires et de ne lui avoir point préféré son frère, encouragea le commerce de Caen. Certes ce fut une belle époque que cette fin du XV[e] siècle: les Français, libérés de leurs angoisses, fiers d'avoir recouvré le sol tout entier

de la patrie, se mirent, d'un commun effort, à tirer la France de ses ruines.

L'humanité aussi se libérait ; elle remontait à ses sources ; elle redécouvrait l'antiquité, ou plus exactement se reprenait à l'aimer. A Caen, l'Université fut le centre de cette renaissance intellectuelle de la Normandie que favorisa aussi la création des imprimeries locales. Les grecs, les romains sont publiés, mis entre les mains des écoliers, par les Angier, les Regnault, les Macé. Les bourgeois sont riches et cultivés. Les monuments commencés depuis deux siècles s'achèvent en un style nouveau, fleuri, lumineux, étincelant comme l'aurore du XVI[e] siècle. Alors s'élèvent ces édifices qui donnent à la ville un aspect si particulier, le chevet de Saint-Pierre, certaines parties des églises Notre-Dame de la Froide Rue, Saint-Sauveur du Marché, Saint-Étienne le Vieux, ces splendides hôtels de la Renaissance, hôtel du Than, hôtel d'Escoville, hôtel de Duval de Mondrainville. La ville achève de se parer, de s'embellir pendant une période de prospérité. Elle eut, à partir de ce moment, tous les monuments qui lui font honneur, tous ceux que les touristes anglais et français viennent encore visiter.

V

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ET LITTÉRAIRE

SUR

M. ARMAND GASTÉ

PAR

M. Émile TRAVERS

Président de l'Académie.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
ET LITTÉRAIRE
SUR
M. ARMAND GASTÉ.

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen m'a confié la tâche d'écrire la biographie d'un homme qui a laissé dans ses rangs un vide profond et dont je m'honore d'avoir été le confident et l'ami. Cette tâche, j'ai quelque peu différé à l'accomplir, abîmé que j'étais dans le plus cruel des deuils.

Quand il s'agit de parler d'un érudit qui, pendant près de quarante ans, n'a cessé de produire des travaux de haute valeur sur les sujets les plus divers, on voudrait lui consacrer une étude de longue haleine, car certaines de ses œuvres demanderaient, pour être bien mises en lumière, des développements considérables ; mais je dois me borner à esquisser à grands traits la figure de notre regretté confrère et à exposer rapidement ce qu'il a fait.

M. Armand Gasté, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen, membre honoraire du

Comité des Travaux historiques et scientifiques, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, président honoraire de la Société des Beaux-Arts de la même ville, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs autres compagnies savantes, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, né à Vire le 13 janvier 1838, est décédé à Caen le 26 mars 1902.

Sa mort a cruellement frappé l'Université, nos associations savantes et ses nombreux amis.

Suivant le désir de notre confrère, son ancien camarade de l'École normale supérieure, M. Zévort, a seul parlé sur sa tombe. L'honorable recteur de l'Université de Caen a rappelé avec éloquence la dignité de la vie, la noblesse du caractère, les services distingués et les principales œuvres du professeur. Quelques jours plus tard, dans les séances mensuelles de l'Académie et de la Société des Antiquaires de Normandie, les présidents de ces compagnies se sont acquittés de la même tâche envers leur regretté confrère. Enfin, dans le rapport lu dans la séance publique de la Société des Antiquaires, le 29 janvier 1903, j'ai rappelé à mon tour la collaboration précieuse que M. Armand Gasté avait longtemps donnée à cette dernière société (1).

(1) V. aussi *Notice biographique sur Armand Gasté.... et Catalogue bibliographique de ses ouvrages et publications, par Butet-Hamel, avec le Discours funèbre de M. Edgard Zévort et une Lettre-préface de M. R. Vallery-Radot*. Vire, René Eng, 1902, in-8° de 24 p.

Au sortir du collège de Vire, M. Gasté débuta dans l'Instruction publique comme maître d'étude à Lisieux, puis au Lycée de Caen. C'est là que je le vis pour la première fois, en 1858, et que je me liai très intimement avec lui. Il était chargé d'une étude de « moyens »; mais, pendant les récréations, il se plaisait à venir bavarder avec les « grands », à peu près du même âge que lui. Nous étions là, cinq ou six écoliers, qui passions notre dernière année sur les bancs, sans trop nous préoccuper de l'examen du baccalauréat, mais assez piocheurs, curieux de toutes choses, lisant beaucoup, passionnés pour les grandes œuvres de toutes les époques et même, en dépit des surveillants et surtout en dépit d'Apollon, rimant des vers détestables ou écrivant le scénario de drames aussi mal charpentés que terribles. Nous communiquions tout cela au jeune maître et nous profitions avidement de ses connaissances déjà fort étendues en littérature. La maturité de son esprit tempérait nos ardeurs, nous faisait pressentir les vrais côtés de la vie qu'il ne connaissait alors guère plus que nous, et ses conseils ont maintenu plus d'un de mes condisciples dans la bonne voie.

Entre temps, il se préparait à l'École normale supérieure, où il entra en 1861. Quel travail acharné n'avait-il pas fallu à l'humble maître répétiteur de province pour obtenir une place à côté de redoutables concurrents ? M. Zévort a mis ce trait en lumière dans les paroles émues qu'il a prononcées aux obsèques de son camarade de promotion.

« En 1861, a dit M. Zévort, après un concours où il

s'était mesuré avec les plus brillants élèves des lycées de Paris, Armand Gasté entrait à l'École normale supérieure. De trois ou quatre ans plus âgé que nous, il avait encore sur ses camarades l'avantage de l'expérience acquise dans le répétitorat et des connaissances vastes et précises sur la poésie des XV[e] et XVI[e] siècles (1). Dès le premier jour, il se fait pardonner cette double supériorité par la franchise enjouée de son caractère, par la sûreté de son commerce et bientôt tous ses camarades deviennent ses amis, ceux de la section des lettres comme ceux de la section des sciences, ses contemporains comme ses aînés et ses cadets. Nul ne résiste à l'attraction qu'exerce ce regard d'une douceur malicieuse, au charme de cette loyauté absolue, de cette bonté toujours prête à obliger ».

Ce que M. Gasté était à l'École normale, il le fut toute sa vie.

En quittant la rue d'Ulm, il professa la troisième à Troyes et à Vesoul, la seconde puis la rhétorique au Mans et, en 1872, il vint occuper la même chaire à Caen. Il y fut le modèle des professeurs et tous ses élèves ont conservé de lui le souvenir le plus affectueux et le plus reconnaissant.

En 1874, M. Gasté soutint en Sorbonne, pour l'obtention du grade de docteur ès lettres, deux thèses qui lui valurent les éloges de ses juges. Dans sa thèse latine, *De Scoliis, sive de convivalibus*

(1) Sa première publication : *Les Noëls virois de Jean Le Houx*, est datée de l'École normale, 13 janvier 1862.

carminibus apud Græcos, il examinait d'abord ce qu'étaient les *Scolies* chez les Grecs, où et quand elles étaient chantées et recherchait l'origine de ce nom de *scolion* donné aux *convivales cantilenæ;* puis, il parlait du rameau de myrthe porté à la main par les chanteurs des scolies, du mètre de ces poésies et des principaux auteurs auxquelles elles sont dues, enfin, des plus populaires de ces compositions, telles que celles d'Harmodius et d'Aristogiton, d'Admète et de Télamon, des scolies en l'honneur des dieux, morales, historiques, et de celles destinées aux banquets, au jeu du *cottabus* (1), amoureuses ou plaisantes. Il terminait par quelques mots sur le *Scolion Hybriæ Cretensis*, sur les scolies attribuées à Stésichore par Aristophane, enfin sur Bacchylide de Céos, qu'il faut, selon lui, mettre au nombre des auteurs des compositions de ce genre.

La thèse française de M. Gasté avait pour titre : *Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*. C'était une excellente étude historique et critique sur un sujet dont il s'est occupé toute sa vie. Dans l'Introduction, le candidat posait nettement la thèse qu'il entendait développer.

Après avoir cité deux couplets empruntés aux plus jolies des chansons attribuées à Basselin, ce « père du vaudeville », dont tous les voyageurs vont visiter la vieille maison dans la vallée des Vaude-

(1) Le jeu du *cottabus* consistait à jeter bruyamment un liquide contre un vase d'airain.

vire, M. Gasté écrivait deux ou trois pages qu'il convient de reproduire ici :

« Les touristes qui donnent ces vers à Basselin (et ils sont nombreux) se trompent; mais à qui la faute ? Ce n'est ni en consultant les Traités de Littérature ou les Recueils de Poésies, ni en interrogeant les Virois, qu'ils sauront que l'auteur des chansons attribuées à Basselin, est un avocat de Vire, de la fin du XVI[e] siècle, nommé Jean Le Houx.

« Les Traités de Littérature et les Recueils de Poésies se copient les uns les autres : ce qu'a dit le premier en date, le dernier venu le répète.

« Les Virois aiment, j'allais dire, adorent Basselin : c'est la plus vieille de leurs gloires. La tradition et l'histoire s'accordent pour en faire non seulement un gai buveur et un brave soldat, mais encore l'inventeur d'un genre éminemment français, le *Vaudeville*.

« Voilà, sans aucun doute, des titres assez précieux et qui justifient l'amour des Virois pour leur vieux chansonnier. Mais, cet amour va quelquefois un peu trop loin, quand, pour le désir d'amonceler des couronnes sur la tête du Maître, ils dépouillent ou laissent dépouiller Jean Le Houx de la gloire qui lui est due et qu'il doit partager avec Basselin.

« Je voudrais leur dire aujourd'hui : Quoi qu'on ait fait jusqu'ici, et quoi qu'on fasse dans l'avenir, — soyez sans crainte, mes chers compatriotes, — le nom de Basselin ne périra pas.

« Ne craignons donc pas de l'obscurcir, en rendant à celui de Jean Le Houx tout l'éclat dont il est

digne et dont on l'a trop longtemps frustré. Réparons, il en est temps, l'injustice de nos ancêtres. Ils ont méconnu, pendant sa vie, l'auteur des *Vaux de Vire nouveaux;* ils l'ont honni, ils l'ont forcé d'aller jusqu'à Rome chercher l'absolution qu'ils lui refusaient à Vire; et il est mort doutant de son joyeux génie, et désavouant les chansons qui devaient illustrer son nom.

« Qu'il revive aujourd'hui, brillant d'une nouvelle jeunesse; et que désormais les deux noms de Basselin et de Jean Le Houx soient réunis, sans être confondus ».

M. Gasté recherche ensuite depuis quelle époque les critiques ont refusé à Olivier Basselin les Vaux de Vire mis sous son nom. Il constate que, de 1833 à 1858, Julien Travers, Boisard, Édelestand du Méril, Boiteau, Eugène de Beaurepaire, avaient émis des doutes sur la paternité de certaines pièces qui leur semblaient devoir être attribuées à Jean Le Houx. L'erreur, trop longtemps acceptée, est le fait des éditeurs de 1811, dont M. Gasté examine le travail pour le réfuter avec soin. Pour lui, c'est bien Le Houx qui a composé les pièces que nous connaissons sous le nom de Vaudevires; le manuscrit de l'avocat virois, conservé à la Bibliothèque de Caen, est en effet le manuscrit autographe d'un auteur préparant une édition définitive de ses œuvres. La question ne peut donc plus faire de doute.

On offrit en 1877, à M. Gasté, une chaire à la Faculté des Lettres d'Aix; il refusa, ne voulant point s'éloigner de sa province natale, et il fut nommé,

le 13 septembre 1878, maître de conférences de littérature ancienne à la Faculté de Caen. Il y fut, en 1881, chargé du cours de littérature latine et d'institutions romaines et y devint professeur titulaire à la fin de la même année. Le 1er novembre 1884, il fut transféré dans la chaire de littérature française qu'il occupa jusqu'à sa retraite (1).

« Ce qu'il fut comme professeur d'enseignement supérieur, a dit M. Zévort au cimetière de Vire, vous le savez, vous tous qui l'avez entendu à la Faculté. Ce que l'on sait moins, c'est l'intérêt passionné qu'il portait à ses élèves, c'est l'affection confiante qu'il leur inspirait, c'est l'autorité dont il jouissait et qu'il devait à sa conscience professionnelle, à sa méthode pédagogique si sûre, à sa science si vaste et si informée, à son esprit toujours en éveil, à la fois très curieux des détails et très apte à saisir les ensembles ».

M. Zévort a bien jugé notre ami. M. Gasté, le laborieux et savant professeur, était avant tout un homme de devoir, qui ne cessait de s'occuper de ses élèves. Aux aspirants à la licence et à l'agrégation, il donnait entre ses cours le meilleur de son temps et beaucoup lui ont dû d'éclatants succès dans la carrière universitaire. Lorsque j'allais passer avec lui quelques moments dans d'intimes et chères causeries, combien de fois ne l'ai-je pas trouvé corrigeant avec un soin méticuleux les

(1) M. Gasté fut, pendant deux ans, délégué dans la chaire de « littérature et d'art normands ».

essais des futurs professeurs, ne laissant rien échapper, multipliant à la marge des copies les annotations, approuvant ou rectifiant le moindre passage d'une dissertation française, d'une pièce de vers latins ou d'un thème grec ?

Mais écoutons un de ses anciens disciples :

« Une de mes années les plus profitables, a dit M. Stanislas Millet, dans la *Revue Normande,* est celle que j'ai passée sous la direction du maître excellent que fut M. Armand Gasté. Humaniste remarquable, doué d'un esprit très délié, il avait une science étendue et bien ordonnée mise au service d'un goût très sûr. Comme il n'était que maître de conférences à l'époque où je fus son élève, je ne puis rien dire de ses cours publics que je n'ai jamais entendus ; mais, dans son enseignement aux étudiants de lettres, ses qualités furent la méthode, la précision, l'absence de verbosité fastueuse, inutile ou pédante, l'indifférence pour ses succès propres, le souci des succès de ses élèves. Tandis que d'autres professeurs, fort ponctuels d'ailleurs et habiles à remplir leur mission, nous ignoraient à peu près et s'adressaient à nous comme à un public impersonnel, M. Gasté nous connaissait tous, s'intéressait à chacun de nous et se faisait un plaisir de nous être d'abord un conseil et un solide appui, et dans la suite de rester notre ami. Grand travailleur, il aimait surtout les laborieux. Si, dans ses cours, sa parole était concise à dessein, il se dévoilait, dans la conversation, causeur abondant et charmant. Sa mémoire était

ornée de souvenirs et d'anecdotes qu'il contait de ce ton pittoresque et savoureux sur les lèvres d'un Normand spirituel ; et je le vois encore soulignant ses récits de sourires où la bienveillance et la malice faisaient un excellent ménage ».

On ne saurait mieux dire. Ce portrait est aussi vrai que possible et fait honneur à celui qui l'a inspiré comme à celui qui l'a tracé.

Tel fut le maître. Voyons l'écrivain.

Malgré l'incessante besogne que lui imposaient la préparation de ses cours ou l'assistance aux examens, M. Gasté trouvait le moyen de consacrer de longues heures à ses études personnelles et de prendre une part active à la vie des sociétés savantes dont il était membre.

Il serait difficile d'analyser ou même d'énumérer ici tout ce qui est sorti de sa plume féconde, car on lui doit au moins cent cinquante publications différentes : gros volumes, brochures, ou simples plaquettes dont la liste, autant que j'ai pu la faire complète, se trouve à la suite de cette biographie. Il faut tout au moins donner un aperçu de ses œuvres et de leurs tendances.

A ses travaux de professeur, il convient de rattacher diverses études remarquables par leur style sobre et par la sûreté des informations. Un jour, — il appartenait encore à l'enseignement secondaire, — il prononce un discours de distribution de prix, *Le dessin au Lycée*, et y fait preuve d'un goût exquis en matière d'art. Plus tard, il publie toute une série d'éditions classiques soigneusement anno-

tées; il étudie un *Manuscrit de Juvénal* provenant du cardinal de Richelieu et où l'on trouve certaines variantes d'un réel intérêt; il commente les *Serments de Strasbourg* et la *Cantilène de sainte Eulalie,* ces premiers spécimens de nos langues modernes; il traduit en latin étymologique un fragment de la *Chanson de Roland;* il rédige de piquantes *Notes sur Segrais;* il écrit des discours sur *Bossuet en Normandie* et sur *Boisrobert;* ou bien il reconstitue en français du XVIe siècle deux sermons de Michel Menot.

Mais j'ai hâte de parler du sujet de prédilection auquel notre confrère a consacré sa première et sa dernière œuvre, cette fameuse question de l'origine des Vaux de Vire, qui a, depuis longtemps, soulevé de vives polémiques. On sait que, dès 1858, M. Eugène de Beaurepaire (1) avait, l'un des premiers, établi que, si l'existence d'Olivier Basselin et son rôle littéraire ne pouvaient être mis en doute, il n'en était pas de même des œuvres qui lui sont attribuées. M. Gasté reprit le problème, l'étudia sous toutes ses faces dans des publications différentes et donna la solution définitive.

Il datait de l'École normale, 13 janvier 1862, son premier essai, une édition des *Noëls virois de Jean Le Houx.* Dans l'Introduction, après quelques mots sur Jehan Le Houx, dont il commente l'épitaphe

(1) *Olivier Basselin, Jean Le Houx et le Vaudevire normand* (dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XXIV, p. 15-55, et tirage à part).

par Sonnet de Courval, il parle des Noëls en général et de ceux conservés dans le manuscrit de Jean Porée, dont il sera question plus tard, et il termine par ce passage caractéristique: « Est-il vrai que Jean Le Houx n'ait été que l'*éditeur des chansons* de Basselin? N'est-il pas plus vrai de dire que c'est lui, et *lui seul,* l'auteur des chansons qu'on a jusqu'ici attribuées à Basselin? .....Cette question a été soulevée et habilement discutée, quoiqu'un peu timidement, par M. de Beaurepaire,— mais elle n'est pas encore entièrement vidée. Nous espérons y revenir tôt ou tard ». Il y revint sans cesse.

En 1886, une autre édition de *Chansons normandes du XV*e *siècle,* publiées pour la première fois d'après les manuscrits de Bayeux et de Vire et curieusement commentées, l'amenait à donner, la même année: *Olivier Basselin et les compagnons du Vau de Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons*. Cette fois, M. Gasté entre dans le vif de la question et, interrogeant la tradition et les documents authentiques, arrive à d'indéniables conclusions sur le double rôle d'Olivier Basselin et de ses compagnons. Les résultats de ces ingénieuses recherches ont été acceptés par les maîtres de la critique, par M. Gaston Paris, entre autres, qui, en rendant compte de cette étude, disait, dans la *Revue Critique :*

« M. Gasté s'efforce d'éclairer la personne à moitié légendaire de Basselin et le groupe des Compagnons vaudevirois, dont il est le centre. Le travail de M. Gasté a le grand mérite d'être uniquement

fondé sur les sources et de ne tenir compte d'hypothèses modernes sans valeur. Aussi les résultats de cette étude, s'ils sont peu abondants, paraissent-ils du moins bien établis. On devra notamment admettre : 1° qu'Olivier Basselin a réellement existé au milieu du XVe siècle ; — 2° qu'il a été foulon dans le Val de Vire, et qu'il a composé des chansons devenues rapidement populaires ; — 3° qu'il existait autour de lui une sorte d'association de joyeux vivants, cultivant la chanson et la bouteille, qui s'appelaient les Compagnons vaudevirois ou du Vau de Vire ; — 4° que cette association prit, lors du soulèvement de la Normandie contre les Anglais, un caractère politique et belliqueux, et contribua, avec d'autres compagnies du même genre, à fomenter par ses chants et même par ses actes la haine et l'extermination des Anglais ; — 5° que Basselin, dans un engagement malheureux, fut tué par les Anglais qui semblent avoir pillé aussi le Val de Vire et fort maltraité ses compagnons. Tout cela, sans doute, avait déjà été dit, notamment par M. Le Roux de Lincy (1) ; mais M. Gasté l'a rendu plus certain, plus clair, et fait d'une hypothèse encore douteuse un fait que l'histoire peut accepter » (2).

Comme on a pu le voir, cette brochure était une

(1) Et par Eugène de Beaurepaire, *op. cit.*

(2) Tout récemment divers points encore obscurs de la vie et du rôle du foulon de Val de Vire, et de celui de ses compagnons, ont été de nouveau étudiés par M. Germain Lefèvre-Pontalis. V. à l'appendice un extrait des procès-verbaux du Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne en 1902.

étude préparatoire à l'œuvre plus complète qu'il présenta, en 1874, aux juges de la Sorbonne, pour la soutenance de sa thèse française.

J'ai analysé plus haut ce livre si justement apprécié, après lequel il donna, quelques mois plus tard : *Les Vaux de Vire de Jean Le Houx, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe du poëte*. Cette édition ne laisse rien à désirer. Dans l'Introduction, notre confrère refait la biographie de l'avocat Jean Le Houx, auquel il restitue les chansons attribuées à Basselin. Ainsi qu'il l'avait fait dans ses précédents travaux, il établit que l'existence du foulon virois est incontestable et que, s'il est difficile de fixer ce qui reste de ses poésies, il n'en est pas moins incontestable qu'on lui a dû, à lui et à son école, diverses chansons bachiques et amoureuses et quelques chants guerriers animés d'un vrai souffle patriotique.

Toujours dans le même ordre d'idées, M. Gasté écrivait, en 1883, une bonne étude critique et historique des *Noëls et Vaudevires* du manuscrit de Jean Porée, sieur de Viresne, trésorier de l'église Notre-Dame de Vire. Les Noëls, recueillis et copiés par celui-ci, ont souvent, ainsi que l'avait déjà constaté notre confrère, beaucoup de grâce ; l'origine de quelques-uns doit remonter au temps de Basselin et plusieurs sont dus à Jean Le Houx ; et plusieurs ne sont plus alors des compositions populaires mais des œuvres graves et sérieuses, trop sérieuses même et parfois entachées d'une pédanterie inopportune.

Je rappellerai encore, en passant, qu'une société littéraire, la Pomme, ayant mis au concours, en 1886, une Étude sur Olivier Basselin, M. Gasté envoya un article court et substantiel qui — cela n'a rien d'étonnant — obtint le prix proposé.

Mais si M. Gasté avait retracé, autant qu'on peut le faire aujourd'hui, la biographie de Basselin, s'il en avait célébré le patriotisme et celui de ses compagnons, il n'en avait pas moins démontré que rien ne restait des œuvres du foulon virois. Il est parfois dangereux d'avoir raison contre les traditions accréditées dans une petite ville et de mettre à néant des légendes acceptées de longue date. M. Gasté en fit l'épreuve. Nier l'authenticité des chansons d'Olivier Basselin sembla aux Virois un crime de lèse-patrie et ils en voulurent quelque peu à notre confrère. Aussi, lorsque celui-ci eut donné chez Lemerre son *Olivier Basselin et le Vau de Vire,* en 1887, un de ses compatriotes, M. Victor Patard, s'avisa de publier en réponse un volume, *Le Vau de Vire,* dans lequel il avait la prétention de reprendre à nouveau la question des œuvres de Basselin et de Le Houx. Cela lui valut une série de vertes réponses de la part d'un adversaire plus sérieusement documenté que lui et plus tard les douze articles parus, en 1888, dans *Le Virois,* devinrent un nouveau livre : *La vérité dans la question Olivier Basselin et Jean Le Houx, à propos du Vau de Vire par Victor Patard.* Cette querelle amena encore M. Gasté à lire devant l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1889, *Les*

Insurrections populaires en Normandie au XVe siècle pendant l'occupation anglaise et la question d'Olivier Basselin.

Enfin, la dernière publication consacrée par M. Gasté à son sujet de prédilection est la réimpression qu'il fit en 1901, quelques mois avant sa mort, pour la Société rouennaise de Bibliophiles, de: *Le Livre des chants nouveaux de Vaudevire de Jean Le Houx,* avec une Introduction et des Notes, d'après l'édition donnée à Vire par l'imprimeur Jean de Cesne, vers 1669.

Élu, en 1873, membre titulaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, il devint secrétaire de cette compagnie en 1881, et en fut l'âme pendant vingt ans. Il succédait à un homme dont je suis fier de porter le nom et qui a laissé à ses successeurs dans des fonctions délicates et absorbantes, l'exemple d'un infatigable dévouement. M. Gasté, dont la profonde affection pour mon père ne fut jamais altérée, même au cours de certaine polémique littéraire (1), s'empressa, il l'a proclamé lui-même, de suivre les traditions de M. Julien Travers, et ne ménagea ni son temps ni ses peines dans l'accomplissement de ses besognes de secrétaire. A chaque

(1) Il s'agit de la polémique qui s'éleva en 1866, lorsque M. Julien Travers se fut déclaré l'auteur d'une pièce insérée dans *Les Vaux de Vire édités ou inédits d'Olivier Basselin et Jean Le Houx* (1833). V. *Julien Travers, Notice biographique et littéraire,* par Eugène de Beaurepaire, p. 24-29. M. Gasté avait pris part à la querelle et publié dans des journaux locaux quelques articles d'un ton assez vif.

séance, dès que l'ordre du jour n'appelait pas une lecture d'un autre membre, il communiquait à ses confrères d'intéressantes recherches sur quelque sujet d'histoire ou de critique littéraire. C'est ainsi qu'il a enrichi les *Mémoires de l'Académie* d'une vingtaine d'articles, souvent fort étendus : *Les frères Le Chevallier d'Aigneaux, traducteurs en vers d'Horace et de Virgile,* au XVI[e] siècle ; — *Pierre Vengeons, recteur de l'Université de Caen et auteur de l'Office et des Hymnes de saint Exupère* (Bréviaire de Bayeux), qui fut le Santeul bas-normand ; — *Deux lettres inédites de la princesse Palatine, mère du Régent,* adressées à l'évêque d'Avranches, P.-D. Huet ; — les *Notes critiques sur un manuscrit de Juvénal* déjà signalées ; — *Quelques documents inédits sur l'administration provinciale de Louis XIV,* Lettres écrites à P.-D. Huet par Louis XIV et ses ministres, Colbert, Seignelay, Châteauneuf, Pontchartrain et La Vrillière, avec plusieurs autres lettres inédites de Louis de Bourbon (plus tard le grand Condé) et du duc du Maine, relatives à la révocation de l'Édit de Nantes, à l'envoi à la Monnaie des trésors des églises, aux poursuites contre les *Maximes des Saints,* de Fénelon, etc ; — *Pierre Corneille au Palinod de Caen ;* — *La Jeunesse de Malherbe (documents et vers inédits),* article qui explique bien pourquoi le poète quitta son pays natal et s'en alla chercher aventure ailleurs; — *Bossuet, Lettres et pièces inédites ou peu connues,* recueillies d'après la collection de A. Floquet ; — *Malherbe, concessionnaire de terrains à bâtir*

sur le port de Toulon, avec un appendice ; *Le portrait de Malherbe par Finsonius ; — Michel Menot. En quelle langue a-t-il prêché ? — Son genre d'éloquence. — Essai de restitution, en français du commencement du XVIe siècle, des sermons sur « l'Enfant prodigue » et sur « la Madeleine »,* étude philologique très fouillée et du plus piquant intérêt ; — *Les Poésies de Jean Bardou,* curé de Cormeilles près Caen, une « demi-victime de Boileau », dont les œuvres ne sont pas sans mérite, l'un des membres de l'ancienne Académie de Caen et qui fut l'ami des beaux esprits de son temps ; — *Du rôle de Scarron dans la « Querelle du Cid »,* où, par un ingénieux rapprochement des caractères et des bandeaux employés par un imprimeur du Mans, l'auteur établit que les deux pamphlets grossiers, « L'Apologie pour Monsieur Mairet » et « La suitte du Cid en abrégé », sont bien de Scarron, alors chanoine de la cathédrale du Mans ; — *Voltaire à Caen en 1713 ; — Le Journal de bord du chevalier de Camilly,* qui fut chargé, en 1721, de reconduire à Constantinople l'ambassadeur turc Méhémet-Effendi, dont la mission en France avait échoué ; — *Un autographe de Victor Hugo,* curieuses notes de voyage ; — enfin, les *Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné,* précieux recueil, publication dont la deuxième partie sera une œuvre posthume. Mais, ce qu'il faut signaler tout particulièrement parmi les travaux faits pour l'Académie par M. Gasté, ce sont les *Tables chronologique, méthodique et alphabétique des travaux, insérés dans les*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, depuis 1754 jusqu'en 1893, livre des plus utiles à consulter, dont la rédaction a exigé de patientes et fastidieuses recherches et qui ne laisse rien à désirer comme clarté et comme précision.

A la Société des Antiquaires de Normandie, sa collaboration fut également des plus actives. Souvent il fit de savantes communications à cette compagnie et il écrivit pour son *Bulletin* des articles plus ou moins étendus : *Daniel Huet et les Échevins de Caen ; — Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jean Porée,* étude critique et historique, mémoire qui valut à son auteur la première mention honorable au concours des Antiquités nationales ; — *La Chanson des Faux-nobles, du registre de Monts (Calvados),* que M. Gasté attribuait à un certain Bousseau, avocat des fermes, mais dont l'auteur, d'après M. Eugène de Beaurepaire, s'appelait plus probablement Boisleau ou Boileau ; — *A propos d'Olivier Basselin et de l'édition des Vaudevires de Louis Dubois (1821) ; — Les tombeaux des Matignon à Torigni-sur-Vire ; — Le Livre des Chants nouveaux de Vaudevire ; — Les droits de l'abbaye de Troarn sur l'église Notre-Dame, sur la chapelle du château de Vire, et sur le collège et les écoles de Vire.*

Enfin, à la Société des Beaux-Arts de Caen, dont il fut plusieurs fois président, l'activité de M. Gasté ne fut pas moins grande, et il a donné : *Talma à Caen (1826) ; notes et autographe,* curieux souvenirs des représentations du célèbre tragédien ; —

Les Collections de Verrès; — *Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen,* savante étude d'archéologie et d'histoire littéraire à propos de sculptures qui, dans quelques églises normandes, représentent des scènes tirées des Romans de la Table-Ronde et des Fabliaux; — *Les tapisseries des Ursulines à Caen,* dont le sujet est l'embarquement de sainte Ursule et son martyre; — *Le portrait original de d'Alembert par Quentin de La Tour;* — *Le Musée de Vire,* bonnes recherches sur les origines et la valeur des collections d'une petite ville; — *Léonor Couraye du Parc,* biographie d'un peintre d'un talent estimable; — enfin *Incendie du musée d'Avranches,* avec le catalogue des tableaux, dessins et sculptures de cet établissement, qui, par l'imprévoyance des autorités, ont été si malheureusement anéantis.

Enfin, pour d'autres sociétés dont il était membre et pour une foule de recueils tels que les *Annales de la Faculté des Lettres de Caen* ou celle de Bordeaux, le *Bulletin historique et philologique,* la *Nouvelle Revue,* la *Revue Bossuet,* la *Revue d'histoire littéraire de la France,* la *Revue catholique de la province de Normandie,* etc., notre regretté confrère composa une foule d'articles de philologie, de critique littéraire, d'histoire ou d'archéologie.

Avant tout, notre confrère était un bon fils de la terre normande qu'il aimait de toute son âme. Ses écrits en sont la preuve. Tout ce qui était normand l'attirait; le passé et les monuments de sa petite ville natale et ses compatriotes, illustres ou obscurs, n'avaient pas de secrets pour lui. Voyez son édition

de l'*Essai de Bibliographie viroise*, de Morin-Lavallée, qu'il prépara avec le plus grand soin. Grâce à lui, ce n'est plus un simple essai, mais une œuvre aussi complète que peut jamais l'être une bibliographie. Il y a fait d'utiles corrections et de nombreuses additions. Aussi certains articles, tels que ceux sur Basselin, Sonnet de Courval, les Le Chevallier d'Aigneaux, Angot de L'Éperonnière, Chênedollé, les Palinods, etc., épuisent-ils, pour ainsi dire, le sujet. Quant à sa *Petite Anthologie viroise*, c'est un judicieux recueil de morceaux des poètes virois, depuis des vers attribués à Olivier Basselin jusqu'à Gustave de La Renaudière. Voyez encore ses articles si fouillés sur Robert et Antoine Le Chevallier d'Aigneaux, que je citais tout à l'heure ; sur le médecin satirique Sonnet de Courval ; sur le curé de Montchauvet, ce rimailleur ridicule que Diderot ne dédaigna pas de mystifier ; sur Castel, procureur-syndic du district de Vire ; sur l'abbé Asselin, poète et principal du collège d'Harcourt, ou bien sur Malherbe, Chandeville, dont il a publié les poésies, Boisrobert, Bardou, Segrais, P.-D. Huet, Madelaine de Scudéry et tant d'autres ; ce sont tous des Virois ou des Bas-Normands.

N'a-t-il pas aussi, dans sa chaire de littérature, pris pour sujet de ses savantes leçons la Normandie à l'Académie Française (1) ?

(1) Au dos de plusieurs de ses publications, M. Gasté annonçait : *Les Normands à l'Académie Française* (en préparation). Je ne crois pas que la rédaction de cet ouvrage soit assez avancée, pour qu'on en puisse livrer le manuscrit à l'impression.

C'était encore un Normand, et le plus illustre de tous, ce Pierre Corneille qu'il a si bien commenté devant ses auditeurs. Aussi nul n'était mieux préparé que lui pour rééditer la *Querelle du Cid*, cette série de pamphlets qui font si peu d'honneur à Scarron et aux détracteurs de notre grand poète.

Enfin toutes les recherches de M. Gasté sur Olivier Basselin, Jean Le Houx, les Vaudevires, les Chansons normandes et les luttes de nos pères contre la domination anglaise, ne sont-elles pas inspirées par l'amour du sol natal, par le désir d'en mettre en relief et d'en célébrer tour à tour chacun des enfants, chacune des gloires?

Il est temps de s'arrêter et je me bornerai à mentionner en dernier lieu ses consciencieux travaux sur Bossuet, sur Fénelon, sur Voltaire, et sa collaboration si remarquée à la *Grande Encyclopédie du XIXe siècle*, au *Dictionnaire de Pédagogie* et à la *Normandie pittoresque et illustrée*. Là aussi, il a publié des morceaux qui seuls suffiraient à lui assurer une réputation d'écrivain élégant et d'érudit impeccable.

Chez M. Gasté le trait caractéristique de l'écrivain a été la recherche absolue de l'exactitude. Aussi, dans presque toutes les questions dont il s'est occupé, a-t-il formulé la solution juste et a-t-il laissé peu de chose à dire après lui.

J'ajouterai encore que, même dans la besogne aride d'une édition classique, il trouvait le moyen de résoudre quelque problème intéressant. C'est

ainsi qu'il a rétabli le texte d'un passage de l'*Iphigénie* de Racine, que l'interversion de deux vers rendait presque inintelligible, et il éprouvait, non sans raison, une certaine fierté de sa découverte.

Pendant deux ans, notre malheureux ami fut retenu dans sa chambre par de terribles souffrances. Il lui fallut, non sans un cruel déchirement, renoncer à ses fonctions universitaires et demander prématurément à faire valoir ses droits à la retraite, qu'il obtint au mois de novembre 1901, avec le titre de professeur honoraire. Mais il n'abandonna pas pour cela ses chères études et il s'occupa de mettre au point des articles commencés depuis longtemps, ou entreprit des recherches nouvelles, qui prouvent combien son intelligence avait gardé d'activité et son esprit de finesse (1). Il n'a cessé de travailler que le dernier de ses jours.

Un tel homme a vu venir la mort sans crainte et il s'est éteint, entouré par les siens des soins les plus touchants, avec la sérénité d'un sage et d'un chrétien.

Les hommages que lui ont rendus l'Université et

(1) Il m'avait communiqué, entre autres travaux, des remarques sur le style de Flaubert, dans *Madame Bovary*, et un projet de langue universelle. Il avait trop de bon sens pour croire au succès du Volapük, mais il cherchait à créer une sorte d'Esperanto perfectionné, d'après les données de la vraie philologie, avec des racines et des désinences empruntées surtout aux langues néo-latines, et une grammaire très simplifiée. Il abandonna promptement cet essai.

les Sociétés savantes, le souvenir que lui consacrera bientôt sa chère ville natale de Vire, la mémoire que lui conserveront pieusement Mme Gasté et sa fille, ses confrères et ses amis, seront la juste récompense d'une vie de labeur et de dévouement.

L'Académie de Caen a voulu honorer d'une manière toute spéciale le Secrétaire auquel elle a dû tant de services éminents et désintéressés. Un artiste distingué, M. Casini, dont les œuvres sont hautement appréciées en Normandie et dans les expositions parisiennes, avait, il y a quelques années, modelé un excellent portrait de M. Gasté. On y retrouve, admirablement ressemblante, cette figure pleine d'une humour vive et spirituelle et d'une franchise aimable. L'Académie a fait agrandir et couler en bronze ce médaillon, puis elle l'a placé, dans la salle de ses séances, à côté des souvenirs de P.-D. Huet, le précepteur du Dauphin; de François-Richard de La Londe, l'un de ses secrétaires au XVIIIe siècle; de Chênedollé, le célèbre poète virois; des frères du Buat, le diplomate et l'ingénieur militaire; du comte du Moncel et du comte de Saint-Venant, tous les deux membres de l'Académie des Sciences; de Julien Travers et d'Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Ce médaillon a été inauguré le 5 juin 1903, en présence des hauts fonctionnaires de la ville, des membres de l'Université et des Sociétés savantes dont M. Gasté faisait partie, de sa famille et de nombreux amis. L'Académie avait été bien inspirée en choisissant, pour rendre un solennel hommage

à son dévoué secrétaire, le moment où se tenait à Caen la troisième session quinquennale des Assises scientifiques, littéraires et artistiques instituées par le testament d'Arcisse de Caumont, car M. Armand Gasté était vraiment bien de la race de ceux dont notre illustre compatriote aimait à s'entourer, dont il encourageait les labeurs et qu'il se plaisait à mettre en lumière.

APPENDICE

Congrès des Sociétés savantes tenu a la Sorbonne en 1902.

—

Section d'Histoire et de Philologie.

(Séance du 1er Avril).

M. Germain Lefèvre-Pontalis donne lecture d'une étude intitulée: « La Question d'Olivier Basselin », étude relative au poète du « Vau de Vire » et à son rôle dans les soulèvements populaires dirigés en Normandie contre l'occupation anglaise, entre l'apparition de Jeanne d'Arc, en 1429, et la bataille de Formigny en 1450.

La part qu'Olivier Basselin, maître foulon de drap de son métier, dans le pittoresque Val de Vire, et poète héroïque ou joyeux à ses heures, prit avec ses gais compagnons à la résistance contre l'Angleterre, à cette époque, est actuellement hors de doute. Mais l'incertitude règne sur la nature des événements historiques auxquels ils furent mêlés.

Or, de l'examen attentif de certaines chansons historiques émanées, indiscutablement, du groupe du « Vau de Vire », on peut conclure que le poète en personne et ses compagnons, lors de la grande insurrection du Bocage normand, conduite en 1435-1436 par le chef de milices

paysannes Jean Boschier, prirent les couleurs de France, coopérèrent à une vigoureuse démonstration armée des bandes de Boschier vers Saint-Lo, parurent avec une colonne d'insurgés au lieu de pèlerinage de Saint-Gilles, et, peut-être, participèrent à la sanglante bataille livrée près de la forêt de Saint-Sever, rencontre dont les recherches de Siméon Luce ont fixé la réalité et l'époque.

Les opinions jusqu'ici admises affirmaient qu'Olivier Basselin avait péri de la main des Anglais, sans que, dans les diverses versions émises, on pût indiquer le moment de sa mort.

Il est certain toutefois qu'il survécut au moins au soulèvement de 1436, auquel certains vers des chansons du « Vau de Vire » — chansons dont il doit être tenu pour l'auteur personnel — font de visibles allusions.

De plus, trois documents mentionnent l'existence, en l'année 1459, neuf ans après l'expulsion des Anglais de Normandie, d'un certain « Olivier Basselin », exerçant, à Vire même, la fonction de « maître des œuvres du Roi », c'est-à-dire de conducteur des travaux du domaine royal. Une de ces pièces fait partie d'une collection récemment offerte à la Bibliothèque nationale, avec une rare générosité, par M. Grave, de Mantes, l'un des membres les plus érudits de la Société historique du Vexin. M. Léopold Delisle en a immédiatement saisi tout l'intérêt. Les deux autres ont été retrouvées par M. Germain Lefèvre-Pontalis dans deux recueils de chartes figurant déjà depuis longtemps à la Bibliothèque nationale.

Sans avoir le droit, jusqu'à plus ample information, d'identifier ce personnage avec le vaillant maître foulon du Val de Vire, il convient de noter cette curieuse coïncidence, qui, si elle devait se vérifier de plus près, apporterait une contribution importante et inattendue à la vie du Tyrtée normand.

BIBLIOGRAPHIE

DES

Œuvres de M. Armand GASTÉ.

---

1. — Les Noëls virois de Jean Le Houx. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1862, in-12 carré de xviii-73 p.

L'introduction est datée de Paris, École normale supérieure, 13 janvier 1862.

2. — Chansons normandes du XVe siècle, publiées pour la première fois sur les manuscrits de Bayeux et Vire, avec Notes et Introduction. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1866, in-8° jésus de xliii-144-28 p.

Daté de Vesoul, 10 avril 1866.

3. — Étude sur Olivier Basselin et les compagnons du Vau de Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1866, in-12 carré de 35 et 1 p.

Daté de Vesoul, 11 mai 1866.

4. — De l'Éducation des filles dans Fénelon, Mme de Maintenon et J.-J. Rousseau.

Dans : *L'Union de la Sarthe*, nos des 17, 19, 21 et 26 décembre 1867. Articles signés A. E.

5. — **Discours prononcé à l'inauguration du buste de Chênedollé, à Vire, le 12 septembre 1869. Vire, 1869, impr. Adam fils, 1869, in-8° de 12 p.**

Extr. de: *Inauguration des monuments de Castel et de Chênedollé*, 12 septembre 1869. Vire, Adam fils, 1869, in-8° de 68 p.

Discours de M. Armand Gasté, p. 23-34. Toast au banquet, p. 57-58.

6. **Un médecin virois en 1610. Sonnet de Courval. Satire sur les charlatans.**

Dans : *Journal de Vire*, 15 avril 1869 et les six numéros suivants. Articles signés A. E.

7. — **Un médecin normand en 1610. Sonnet de Courval. Satire contre les charlatans et pseudo-médecins empiriques.**

Dans : *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* 1er et 2e trimestre de 1871, p. 109-129.

8. — **Épellation et Étymologie. Réponse à M. le baron Clouet.**

Dans : *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.* 1er et 2e trimestre de 1871, p. 330-344.

9. — **De Scoliis, sive de convivalibus carminibus apud Græcos. Caen, F. Le Blanc-Hardel; Paris, E. Thorin, 1874, in-8° de 107 p.**

Thèse latine pour le doctorat ès lettres, dédiée à M. Émile Egger, membre de l'Institut.

10. — **Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle. Étude critique et historique. Caen, Vve Le Gost-Clérisse; Paris, E. Thorin, 1874, in-8° de 237 p.**

Thèse française pour le doctorat ès lettres.

Avec un portrait à l'eau-forte de Valentin, représentant

Jean Le Houx, tiré de la collection de M. Morin-Lavallée, et deux fac-simile de l'écriture du poète.

11. — Les Vaux de Vire de Jean Le Houx, publiés pour la première fois d'après le manuscrit autographe du poète. Paris, 1875, A. Lemerre, in-12 de XXVIII-VI et 261 p.

Titre et introduction, 28 p. ; Chansons du Vau de Vire, 159 p. ; Notes et variantes, 104 p. ; Tables de correspondance, 5 p.

Cette édition des Vaux de Vire a été traduite en vers anglais sous le titre de : *The Vaux de Vire of maistre Jean Le Houx, advocate of Vire, edited and translated by James Patrick Muirhead M. A.* (London, 1875, gr. in-8° de 73 et 263 p., avec portrait de J. Le Houx, gravé sur acier par J. Richardson-Jackson, d'après une miniature appartenant à M. Morin-Lavallée, et six gravures sur bois représentant des vues de Vire, par M. Lionel Muirhead).

12. — R.-R. Castel, procureur-syndic du directoire du district de Vire (1790-1791). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, pet. in-8° de XII-136 p.

Imprimé aux frais du comte de Chevigné.

13. — Le dessin au Lycée. Discours prononcé à la distribution solennelle des prix aux élèves du Lycée de Caen, le 9 août 1875. Caen, impr. E. Valin, 1875, in-12 de 19 p.

Publié dans le *Journal de Caen* et *Le Moniteur du Calvados*, en août 1875.

14. — Les frères Le Chevallier d'Aigneaux, traducteurs en vers de Virgile et d'Horace. Caen, Vve Le Gost-Clérisse, 1876, in-8° de 41 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1876, p. 320-351.

15. — [Traduction d'un article sur les Vaux de Vire, tiré du *Saturday Review*].

Dans : *Le Journal de Vire*, 1876, n°s 17, 19 et 20.

16. — Pierre Vengeons, recteur de l'Université de Caen et auteur de l'Office et des Hymnes de saint Exupère (Bréviaire de Bayeux). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1878, in-8° de 33 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1878, p. 405-434.

17. — Poésies d'Éléazar de Chandeville, neveu de Malherbe, avec Introduction et Notes. Caen, F. Le Blanc-Hardel, pet. in-4°, avec encadrement rouge, de xvi-39 p.

Publication d'après l'édition originale de Scudéry.

18. — Denys d'Halicarnasse. Première lettre à Ammée sur Démosthène et Aristote. Texte grec avec une Introduction et des Notes critiques, historiques et littéraires. Paris, Eugène Belin, 1879, in-12 de 39 p. (1).

Introduction, p. 3-11.

19. — Denys d'Halicarnasse. Première lettre à Ammée sur Démosthène et Aristote. Traduction française précédée d'une Introduction. Paris, Eugène Belin, 1879, in-8° de 26 p.

20. — Talma à Caen (1826). Notes et autographe. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, gr. in-8° de 30 p., avec une phototypie (en collaboration avec Louis Paulmier).

(1) Plusieurs des éditions classiques publiées par M. Gasté, pour la maison Belin, ont été l'objet de nouveaux tirages, avec un simple changement de date.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, 6e vol., p. 79-94.

21. — Daniel Huet et les Échevins de Caen. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-8° de 14 p.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IX, p. 54-65.

22. — Deux lettres inédites de la Princesse palatine, mère du Régent. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-8° de 17 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1879, p. 266-280.

Cet article avait été communiqué à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1879.

23. — Essai de Bibliographie viroise, ouvrage posthume de F.-M. Morin-Lavallée, ancien maire de Vire. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-8° de VI-146 p.

Avec de très nombreuses corrections et additions de M. Gasté.

24. — Notes critiques sur un manuscrit de Juvénal ayant appartenu au cardinal de Richelieu. Bordeaux, impr. G. Gennouilhac, 1880, in-8° de 12 p.

Extrait de : *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 2e année, 1880, n° 3, p. 274-286.

25. — [Même ouvrage reproduit]. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1880, in-8° de 24 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1880, p. 308-329.

26. — Quelques documents inédits relatifs à l'administration provinciale sous Louis XIV (Lettres écrites par

Louis XIV et par ses Ministres à Daniel Huet, avec plusieurs lettres inédites du Dauphin, du grand Condé et du duc du Maine). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1881, in-8° de 40 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1881, p. 298-336.

Ce mémoire avait été communiqué à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1881.

27. — **Poésies par Stanislas Millet, professeur au collège de Vire, avec une lettre-préface par M. Armand Gasté.** Vire, A. Guérin, 1882, in-8° de 13 p.

La lettre-préface occupe les p. 3-5.

28. **Un chapitre inédit de l'histoire littéraire du XVIII[e] siècle (Le curé de Montchauvet).**

Dans : *Nouvelle Revue*, Paris, 1882, t. XIX, p. 117-139.

29. — **Cicéron. Deuxième Philippique. Nouvelle édition revue sur les meilleurs textes avec une Introduction, les Notes les plus importantes des précédents commentateurs** et de nouvelles Notes critiques, historiques et littéraires. Paris, V[ve] E. Belin et fils, 1882, in-12 de 90 p.

Introduction, p. 1-10.

30. — Les Plaideurs. Comédie de Jean Racine. Texte revu sur la dernière édition donnée par le poète (1697) et publié avec les Notes de tous les commentateurs et de nouvelles Notes historiques, philologiques et littéraires. Paris, V[ve] E. Belin et fils, 1882, in-12 de 115 p.

31. — Iphigénie. Tragédie de Jean Racine. Texte revu sur la dernière édition donnée par le poète (1697) et publié avec une Introduction, les Notes les plus importantes des précédents commentateurs et de nouvelles Notes histo-

riques, philologiques et littéraires. Paris, Vve E. Belin et fils, 1896, in-12 de 171 p.

Introduction, p. 5-23.

32. — Molière. Le Bourgeois gentilhomme. Comédie-ballet. Texte revu sur l'édition originale (1671) avec une Introduction, les Notes les plus importantes des précédents commentateurs et de nouvelles Notes historiques, grammaticales et littéraires. Paris, Belin frères, *s. d.* (1882), in-12 de 148 p. de texte, 4 p. de musique et un frontispice.

Introduction, p. 5-13.

33. — Fénelon. De l'Éducation des filles. Texte revu sur l'édition originale (1687) avec une Introduction et des Notes critiques, grammaticales et littéraires. Paris, Belin frères, 1882, in-12 de xxxv-130 p.

Introduction, p. v-xxxv.

34. — Les Collections de Verrès. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, grand in-8° de 64 p.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. VII, p. 86-119.

35. — Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée. Étude critique et historique. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, in-8° de 78 p.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 212-292.

Ce mémoire a obtenu la première mention honorable au Concours des Antiquités nationales (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), en 1884.

36. — Antonii Hallæi Cadomus, réédité par A. Gasté et

F. Le Blanc-Hardel. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, très petit in-8° de 27 p.

Réimpression du poème d'Antoine Halley. Texte encadré de motifs gravés empruntés à des livres du XVIe siècle.

37. — Discours prononcé aux obsèques de M. l'abbé Morel, ancien aumônier du Lycée de Caen, célébrées à Saint-Pierre-la-Vieille.

Dans: *Le Moniteur du Calvados*, 5 novembre 1883, et *Le Courrier Normand*, n° du 8 au 15 novembre.

38. — Bossuet. Oraisons funèbres avec Introduction et Notes. Paris, D. Jouaust (libr. des Bibliophiles), 1883, in-8°.

Il existe aussi un tirage en in-12.

39. — Olivier Basselin.

Lettre du 4 janvier 1884 en réponse à une étude publiée dans *La Normandie*, le 31 décembre 1883, par J.-A. Cambone. Dans: *Le Bocage*, 26 janvier 1884.

40. — Tables chronologique, méthodique et alphabétique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, depuis 1754 jusqu'en 1883 (inclusivement). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1884, in-8° de 152 p.

Dans: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1884 (volume supplémentaire).

41. — Discours prononcé à la distribution des prix (L'Éloge du travail).

Dans: *La Semaine Normande*, 1884.

42. — Licence ès Lettres et agrégation de Grammaire. Chanson de Roland. Bibliographie. Conseils. Analyse étymologique des deux premiers vers de la première liasse, etc.

Dans : *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Caen*, 1re année, p. 17-20 ; 299-317.

43. — Préparation à l'agrégation de grammaire. Vie de saint Alexis. Bibliographie. Traduction en latin étymologique. Remarques.

Dans : *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Caen*, 1re année, p. 56-59 ; 90-106.

44. — Lettres du P. Martin et de P.-D. Huet.

Dans : *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, 1885-1886, p. 309-336 ; 1888, p. 75-93 ; 1890, p. 79-88.

45. — Alaricus ingreditur Romam, victumque orbem ulsciscitur. Carmen Armandi Gasté Viriensis in certamine poetico laudatum et sumptu legati Hoeufftiani editum jussu Academiæ regiæ. Amstelodami, apud Jo. Mullerum, 1885, in-8° de 8 p.

46. — Nicomède. Tragédie de Pierre Corneille. Texte revu sur la dernière édition donnée par le poète (1682) et publié avec une Introduction, les Notes les plus importantes des précédents commentateurs et de nouvelles Notes philologiques et littéraires. Paris, Vve Eugène Belin, 1885, in-12 de 136 p.

Introduction, p. 5-26.

47. — Bossuet. Discours sur l'Histoire universelle avec Introduction et Notes. Paris, D. Jouaust (libr. des Bibliophiles), 1885, in-8°.

Il existe un tirage en in-12.

48. — La Chanson des Faux-Nobles du registre de Monts (Calvados). Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1885, in-8° de 8 p.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XIII, p. 436-441.

49. — Les Serments de Strasbourg. Paris, E. Leroux; Caen, E. Valin, 1886, in-8° de 45 p.

Extrait de : *Bulletin de la Faculté des Lettres de Caen*, 2e année, nos 3 et 4; mars et mai 1886, p. 108-125; 139-164.

50. — [Même ouvrage]. Tours, Rouillé-Ladevèze, 1887, in-8° de 35-2 p., avec une phototypie.

51. — La Cantilène de sainte Eulalie. Paris, E. Leroux; Caen, E. Valin, 1886, in-8° de 20 p.

Extrait de : *Bulletin de la Faculté des Lettres de Caen*, 2e année, n° 6 (juillet 1886), p. 213-233.

52. — Discours prononcé à la distribution des prix du collège de Lisieux, le 30 juillet 1886.

Dans : *Collège de Lisieux. Distribution solennelle des prix aux élèves, le vendredi 30 juillet 1886. Compte-rendu et discours*. Lisieux, Lefèvre-Lajoye, 1886, in-8° de 11 p.

Le Discours de M. Gasté occupe les p. 8-11 et a été reproduit dans *Le Lexovien*, 4 août 1886.

53. — Olivier Basselin. Étude historique et critique qui a obtenu le premier prix (deux statuettes de Sèvres), offert par le Ministre de l'Instruction publique, au concours de « La Pomme », à Flers, en 1886.

Dans : *Bulletin mensuel de la Société scientifique Flammarion*, 15 octobre 1886, p. 370-384.

54. — [Même ouvrage reproduit]. Vire, A. Guérin, 1887, in-8° de 26 p.

55. — [Article sur le même sujet].

Dans: *Le Lexovien*, n° du 14 août 1886.

56. — Toast, au concours de « La Pomme », à Flers.

Dans: *Le Patriote Normand*, 1886.

57. — Pierre Corneille au Palinod de Caen. Caen, H. Delesques, 1886, in-8° de 14 p.

Extrait de: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1886, p. 264-275.

Mémoire lu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1886.

58. — La mort de Roland (du vers 2164 au vers 2396). Programme de la licence ès lettres. Traduction en latin étymologique avec des remarques philologiques, grammaticales et littéraires. Paris, Garnier frères, 1887, in-12 de 32 p.

59. — Philippe, Gustave et Ferdinand de La Renaudière. Paris, Didot, 1887, pet. in-8° de 119 p.

60. — Olivier Basselin et le Vau de Vire. Paris, A. Lemerre, 1887, in-16 de 186 et 1 p.

61. — Notes sur Segrais. I. L'édition caennaise des *Divers Portraits* de Mademoiselle de Montpensier. II. La Carte amoureuse de la Basse-Normandie. Un projet de croisade sous Louis XIV. La cour de Saint-Fargeau. Caen, 1887, in-8° de 13 p.

Dans: *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Caen*, 1887, p. 60-66 : 140-152.

62. — Notes sur Segrais, lues à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, du mois de décembre 1887. Caen, H. Delesques, gr. in-8° de 33 p. avec une pl.

Dans la collection des *Études normandes*.

63. — Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen. (Scènes des Romans de la Table-Ronde et des Fabliaux sculptés dans nos églises).

Dans : *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. VII, p. 283-316.
Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à la Sorbonne, en 1887.

64. — Un chapiteau de l'église Saint-Pierre de Caen. Étude archéologique et littéraire. Caen, H. Delesques, 1887, gr. in-8° de 54 p. avec trois pl.

Dans la collection des *Études normandes*.

65. — Note sur les fables de La Fontaine et sur les sources françaises de ces fables.

Dans : *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Caen*, 1888, p. 173-175 et 210.

66. — Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen.

Dans : *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, 4e année, 1888, nos 1 et 2.

67. — Discours prononcé aux obsèques de M. Julien Travers, le 11 avril 1888.

Dans : *Le Moniteur du Calvados*, 11 avril 1888, et dans : *Julien Travers. Notice biographique et littéraire*, par Eugène de Beaurepaire. Caen, 1890, in-8°, p. 49-52.

68. — Le Baccalauréat et les lettres de recommandation.

Dans: *Le Semeur, revue littéraire et artistique*. Paris, 10 juillet 1888, p. 281-283.

69. — [Polémique avec M. Victor Patard au sujet d'Olivier Basselin et du Vau de Vire].

Dans: *Le Virois*, nos des 20, 27 janvier; 3, 13, 24 février; 2, 9, 16, 30 mars; 6, 13 et 20 juillet 1888.

70. — Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Vire, le 14 août 1888.

Dans: *Le Bocage*, 11 août 1888.

71. — Discours prononcé aux obsèques de M. Morière, ancien président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Dans : *Le Moniteur du Calvados*, 22 octobre 1888.

72. — Les Serments de Strasbourg. Étude historique, critique et philologique. Deuxième édition, revue et corrigée. Paris, Vve Eugène Belin et fils, 1888, in-8° de 40 p. avec un fac-simile hors texte.

73. — Les Insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle, pendant l'occupation anglaise, et la question d'Olivier Basselin. Paris, A. Picard, 1889, in-8°.

Extrait de : *Compte-rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1889.

Mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques dans la séance du 30 mars 1889.

74. — [Même ouvrage complété et refondu]. Caen, H. Delesques, 1889, gr. in-8° de 80 p. et une pl.

75. — Lettres du P. Martin à P.-D. Huet, et de P.-D. Huet au P. Martin.

Dans : *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, 1889.

76. — Lettre d'Armand Gasté à Eugène Vimont.

Dans : *Le Cidre et le Poiré*, Argentan, 1889, n° 1, p. 8-9. M. Gasté fait des vœux pour le succès de la revue et reproduit la chanson des *Gentils Pommiers*, de Jean Le Houx.

77. — A propos d'Olivier Basselin (Armand Gasté et Ed. Le Héricher).

Dans : *Le Matin Normand* (Caen), 1889.

78. — La Jeunesse de Malherbe (Documents et vers inédits). Caen, H. Delesques, 1890, in-8° de 56 p. avec un fac-simile.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1890, p. 3-56.

79. — Bossuet. Deux lettres inédites et documents nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat, à Meaux (1682-1704). Caen, H. Delesques, 1890, in-8° de 60 p.

Extrait de : *Annales de la Faculté des Lettres de Caen*, 6e année, n° 2, p. 89-144.

80.— Voltaire. Extraits en prose. Philosophie, Histoire, Littérature, Mélanges, Correspondance. Paris, Belin frères, 1890, in-12 de 561 p.

Introduction, p. 5-34.

81. — Allocution prononcée, comme président de la Société des Beaux-Arts de Caen, à l'inauguration du buste de M. Morière.

Dans : *Journal de Caen*, 28 octobre 1890.

82. — **Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée du Mans, le 5 août 1890.**

Dans: *La Sarthe*, 9 août 1890.
Souvenirs de 1870 et conseils patriotiques.

83. — **La Vérité dans la question Olivier Basselin et Jehan Le Houx, à propos du Vau de Vire, par Victor Patard. Paris, Henri Jouve, 1891, gr. in-16 de 137 p.**

84. — **Pamphlets pour et contre le Cid, parus en 1637 et 1638, avec une Introduction. Rouen, 1891-1894, pet. in-4° (avec pagination distincte pour chaque pièce).**

Réimpression en fac-simile pour la Société des Bibliophiles normands. — L'Introduction a été publiée en 1894.

85. — **La question Basselin-Le Houx.**

Dans: *Courrier de Flers*, 1891, n° du 1er février.
Confirmation de sa thèse sur Jean Le Houx et refus d'engager une polémique stérile.

86. — **Petite Anthologie viroise ou Recueil de morceaux extraits des œuvres des poètes virois depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, avec Introduction, Notices biographiques et Notes. Caen, A. Le Boyteux, 1891, in-8° de 104 p.**

Extraits des œuvres d'Olivier Basselin, les frères Le Chevallier d'Aigneaux, Jean Le Houx, Sonnet de Courval, le P. Mauduit, l'abbé Asselin, l'abbé Porquet, R.-R. Castel, de Chênedollé, Philippe et Gustave de La Renaudière, Dubourg d'Isigny, J.-F. Ratel et Michel.

87. — **Témoignage sur la vie et les vertus éminentes de M. Vincent de Paul (1702). Opuscule inédit publié avec une Introduction. Paris, A. Picard, 1892, in-12 de 61 p.**

88. — [Même ouvrage]. Bruges, Desclée, de Brouwer et Cie, 1892, in-18 de 47 p., frontispice gravé.

89. — [Polémique au sujet de l'authenticité de ce témoignage].

Dans : *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Poitiers*, 10e année, n° 9, novembre 1892 : 1° M. Vincent de Paul. Témoignage, etc., compte-rendu bibliographique, signé : Maurice Souriau, p. 302-305 ; — 2° Réponse de M. Armand Gasté, p. 305-311.

90. — Note sur le Vaudeville.

Dans : *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, nos du 10 janvier 1892 et 20 mars, p. 289 et 508.

91. — Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen. Contribution à l'histoire des origines du théâtre en France. Évreux, impr. de l'Eure, 1893, in-8° de 83 p.

Extrait de : *Revue catholique de la province de Normandie*, 1892, p. 349-372 ; 477-500 ; 573-605. Remaniement, avec additions nombreuses, du n° 66.

92. — Bossuet. Lettres et pièces inédites ou peu connues. Caen, H. Delesques, 1893, in-8° de 58 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1893, p. 3-61.

93. — Bossuet en Normandie. Discours prononcé dans la séance solennelle de rentrée des Facultés (de Caen), le 3 novembre 1893. Caen, H. Delesques, 1893, in-8° de 50 p. avec une phototypie.

Extrait de : *Académie de Caen. Rentrée solennelle des Facultés....* Caen, H. Delesques, 1893, in-8° de 15 p.

Le Discours occupe les p. 5-50. Il a été reproduit dans *L'Express de Caen*.

94. — Petit Lycée. Distribution solennelle des prix, le 30 juillet 1894. Allocution de M. Gasté, président. Caen, 1894, in-8°, p. 6-8.

95. — Tables chronologique, méthodique et alphabétique des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, depuis 1884 jusqu'en 1893 (inclusivement). Tables décennales pour faire suite aux Tables de 1754 à 1883. Caen, H. Delesques, 1894, in-8° de 35 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, p. 1-35 (pagination spéciale à la fin du volume).

96. — Les Normands à l'Académie Française, Boisrobert. Leçon d'ouverture du cours public de Littérature française de la Faculté des Lettres de Caen.

Dans : *Revue des Cours et Conférences*. Paris, Le Cène et Oudin, 1895, 3e année, n° 9, p. 274-288.

97. — Correspondance inédite de P.-D. Huet et du P. Martin, cordelier à Caen.

Dans : *Revue catholique de la province de Normandie*, 5e année (1895), p. 1-30, 93-114, 209-226, 321-340, 421-442, 521-542 ; 6e année (1896), p. 5-24, 87-104, 237-246, 366-368, 458-472 ; 7e année (1897), 89-91, 167-174, 205-222, 276-302, 357-376.

98. — Esperanto ou Néo-Latin.

Dans : *L'Étranger, revue internationale*, 1re année, n° 9, août 1895.

99. — Nouveau projet de langue universelle.

Dans : *Idem*, 2e année, n° 1, décembre 1895.

100. La politesse anglaise en voyage.

Dans: *Annales de la Faculté des Lettres de Caen.*
Et dans: *Le Bocage* (Vire), 26 octobre 1895.

101. — L'église Notre-Dame, à Vire.

Dans: *La Normandie monumentale et pittoresque.* Le Havre, Lemale et Cie, 1895, in-fol. — Calvados, deuxième partie, p. 1-6, avec 2 pl. et 2 fig.

102. — Le Beffroi ou Porte-Horloge, à Vire.

Dans: *Idem*, p. 7-8, avec 1 pl. et 1 fig.

103. — Les ruines du Donjon de Vire, d'après Dubourg d'Isigny.

Dans: *Idem*, p. 9-13, avec 1 pl.

104. — La Herbellière.

Dans: *Idem*, p. 14.

105. — Maisoncelles-la-Jourdain.

Dans: *Idem*, p. 15-16, avec 1 fig.

106. — Le Plessis-Grimoult (Château fort. — Prieuré. — Église paroissiale. — Ermitage. — Camp romain).

Dans: *Idem*, p. 22-26, avec 1 pl. et 5 fig.

107. — L'abbaye de Saint-Sever.

Dans: *Idem*, p. 27-28, avec 1 pl. et 2 fig.

108. — Le Calice de Bossuet au Plessis-Grimoult. Le Havre, Imp. du Commerce (Lemale et Cie), 1895, in-4° de 7 p., avec 1 pl. et 3 fig.

Extrait du n° 106.

109. — Les Tapisseries des Ursulines de Caen. L'embarquement et le martyre de sainte Ursule. Caen, Ch. Valin, 1895, gr. in-8° de 16-4 p., avec deux phototypies.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. IX, p. 131-146.

110. — Les Confréries laïques et ecclésiastiques établies, avant la Révolution, dans l'église Notre-Dame de Vire, et particulièrement la Confrérie dite de l'Angevine, d'après les manuscrits de Daniel Polinière, conservés à la Bibliothèque de Vire. Paris, Impr. Nat., 1895, in-8° de 16 p.

Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1895.

111. — Jules Simon. Quelques lettres intimes de sa jeunesse.

Dans : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1896, p. 251-264.

112. — Malherbe concessionnaire de terrains à bâtir sur le port de Toulon (avec un Appendice sur le portrait de Malherbe par Finsonius). Caen, H. Delesques, 1896, in-8° de 61 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1896, p. 54-66.

113. — Le portrait original de d'Alembert, par Quentin de La Tour. Paris, E. Plon et Nourrit, 1896, in-8° de 20 p., avec deux phototypies.

Extrait de: *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1896.

114. [Même ouvrage reproduit]. Caen, Ch. Valin, 1896, gr. in-8° de 22 p., avec deux phototypies.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. IX, p. 239-260.

115. — Le Musée de Vire (sa création, ses collections et, en particulier, ses objets d'art). Caen, Ch. Valin, 1896, gr. in-8° de 12 p.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. IX, p. 177-188.

116. — Michel Menot. En quelle langue a-t-il prêché? Son genre d'éloquence. Essai de restitution en français du commencement du XVIe siècle du sermon sur l'Enfant prodigue et sur la Madelaine. Caen, H. Delesques, 1897, in-8° de 71 p.

Extrait de: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1897, p. 3-71.

117. — Le portrait de Malherbe par Finsonius. — La maison de Malherbe et les écussons dont elle était autrefois ornée. Caen, Adeline, 1897, in-8° de 9 p., avec portr. de Malherbe, d'après Finsonius, et fig.

Extrait de: *Études caennaises*, 1897.

118.— Léonor Couraye du Parc, peintre et dessinateur (1820-1893). Caen, Ch. Valin, 1897, gr. in-8° de 17 p., avec deux phototypies.

Extrait de: *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. X, p. 59-72.

119. — Lettre sur le Latin comme langue internationale.

Dans: *Congrès international des Langues romanes tenu pour la première fois à Bordeaux en 1897*. Bordeaux, 1897, in-8°, p. 133-136.

120. — A propos d'Olivier Basselin et de l'édition des Vaux-de-Vire (1821) de Louis Dubois. Caen, H. Delesques, 1898, in-8° de 2 p.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVIII, p. 460-463.

121. — Diderot et le curé de Montchauvet. Une mystification littéraire chez le baron d'Holbach (1754). Paris, A. Lemerre, 1898, in-12 de 56 p.

Remaniement du n° 28.

122. — L'Avaricieux, comédie traduite librement de l'*Aulurarìa* de Plaute, par Jacques de Cahaignes, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Caen (1580). Rouen, 1899, gr. in-12 de xxviij (Introduction) et 74 p.

Publication de la Société rouennaise de Bibliophiles.

123. — Du rôle de Scarron dans la « Querelle du Cid ».

Dans : *Revue des Cours et Conférences*, 1898, p. 360-368.

124. — La Querelle du Cid, pièces et pamphlets publiés d'après les originaux, avec une Introduction. Paris, H. Welter, 1899, in-8° de 495 p., avec une phototypie.

L'Introduction occupe les p. 5-62. — Viennent ensuite les Pamphlets publiés pour la Société des Bibliophiles normands, de 1891 à 1894, avec quelques-uns que M. Gasté y a ajoutés.

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Saintour, 1899).

125. — Article bibliographique sur « l'Inventaire des tableaux commandés et achetés par la Direction des Bâtiments du Roy, de 1709 à 1792 », publiés par M. Fernand Engerand.

Dans : *Le Moniteur du Calvados*, 2 mai 1899.

126. — Une demi-victime de Boileau. Les Poésies de Jean Bardou, curé de Cormelles-le-Royal, près Caen (1621-1668). Caen, H. Delesques, 1899, in-8° de 43 p.

Extrait de: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1899, p. 113-158. Le titre: *Une demi-victime de Boileau*, ne se trouve pas dans le volume.

127. — Un pélerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet, en 1775. Caen, H. Delesques, *s. d.*, in-8° de 6 p.

Dans: *Mémoires de l'Académie des Sciences. Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1899, p. 199-204.

128. — Frédéric Pluquet et le manuscrit autographe des Vaux de Vire de Jean Le Houx. Tours, imp. Bousrez, 1900, in-8° de 12 p.

Extrait de : *La Province* (revue publiée au Havre), t. I, n° 5.

129. — Le Sacré Hymen du berger Dorothéon et de la belle Florénée, et autres poésies, par Jean de Larcher, poète « Avranchinois ». Alençon, impr. Herpin, 1900, in-8° de 27 p.

Extrait de: *Revue normande*, 1900, p. 139-143, 175-185, 212-217, 244-251.

130. — Du rôle de Scarron dans la « Querelle du Cid ». Lettre à M. L. Petit de Julleville, professeur en Sorbonne. Caen, H. Delesques, 1900, in-8° de 29 p. avec une double pl. en phototypie (donnant des extraits de quatre volumes imprimés au Mans au XVII° siècle).

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1900, p. 3-29, avec deux phototypies.

131. — Henri Fauvel. Poésies choisies. Préface de Armand Gasté. Paris, Lemerre, 1901, pet. in-8° de 126 p.

La préface occupe les p. 5-14.

132. — Deux lettres de Bossuet et deux lettres relatives à Bossuet. Paris, L. de Soye, in-8° de 8 p.

Dans: *Revue Bossuet*, Paris, 1900.

133. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné (1re partie). Caen, H. Delesques, 1901, in-8° de XIII-404 p.

Extrait de: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1900, p. 146-314, et 1901, p. 3-247.

134. — Les tombeaux des Matignon à Torigni-sur-Vire. Paris, E. Plon-Nourrit, 1900, in-8° de 24 p., avec 4 phototypies.

Extrait de: *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1900.

Article lu à la Sorbonne dans la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, le 5 juin 1900.

135. — [Même ouvrage reproduit].

Dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXI, p. 302-332, avec une phototypie.

136. — [Communication d'une Note sur une statue de la Vierge (XVe siècle) provenant de l'ancien cimetière du Besneray, près Lisieux].

Dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXII, p. 12.

137. — Le Livre des Chants nouveaux de Vaudevire.

Dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXII, p. 267-280, avec une phototypie.

Reproduction de l'Introduction du n° 145.

138. — Les droits de l'abbaye de Troarn sur l'église Notre-Dame, sur la chapelle du Château, et sur le Collège et les Écoles de Vire.

D'après un manuscrit des Archives du Calvados.

Dans: *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXII, p. 296-306.

139. — De la réforme de l'orthographe.

Article signé: Maurice Thézan, dans *Le Soir*, 12 décembre 1900.

140. — Racine et Pierre Bardou, prieur de Lavoux. (1694). Paris, Armand Colin, 1901, gr. in-8° de 14 p. et 1 p. de Notes additionnelles.

Extrait de: *Revue d'Histoire littéraire de la France*, n° 2, avril-juin 1901.

141. — « L'Art ». Compte-rendu bibliographique.

Dans: *Le Moniteur du Calvados*, 9 mars 1901.

142. — Voltaire à Caen en 1713. — Le salon de Mme d'Osseville. — Le P. de Couvrigny. Caen, H. Delesques, 1901, in-8° de 32 p.

Extrait de: *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1901, p. 248-277.

143. — Voltaire et l'abbé Asselin. Une « première » célèbre au collège d'Harcourt. *La mort de César* représentée le 11 août 1735. Montpellier, Hamelin frères, 1901, in-8° de 24 p.

Extrait de : *Revue des Langues romanes*, t. XLIV (1901), p. 57-82.

144. — Incendie du Musée d'Avranches. Catalogue des tableaux, dessins et sculptures. Caen, Ch. Valin, 1901, in-8° de 18 p., avec une phototypie.

Extrait de : *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, t. X, p. 419-434.

145. — Le Livre des Chants nouveaux de Vaudevire de Jean Le Houx, publié sur l'unique exemplaire de l'édition viroise de Jean de Cesne, avec une Introduction et des Notes. Rouen, Léon Gy, 1901, pet. in-4° carré de xxv-105 p. et 7 ff. non chiffrés.

Réimpression pour la Société rouennaise de Bibliophiles de : *Le Livre des Chants nouveaux de Vaudevire par ordre alphabétique. Corrigé et augmenté outre la précédente impression. A Vire, chez Jean de Cesne, imprimeur Libraire.*

Le manuscrit préparé pour l'impression et les épreuves avec des corrections de la main de M. Léopold Delisle ont été donnés à la Bibliothèque de Vire par M. Gasté.

146. — Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc Méhémet Effendi. Journal de bord du chevalier de Camilly de Brest à Constantinople et de Constantinople à Brest, juillet 1721-mai 1722 (Documents inédits).

Dans : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1902, p. 49-141.

Ces documents, publiés d'après des manuscrits appartenant à M. le comte d'Osseville, sont précédés d'une Introduction (p. 49-55) signée : A. Gasté.

147. — Un autographe de Victor Hugo. Notes de voyage, lues à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans la séance du 28 février 1902, le surlendemain du centenaire de Victor Hugo.

Dans : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1902, p. 142-153, avec fac-simile de deux feuillets des comptes de la cuisinière de Victor Hugo, à Guernesey.

148. — Arthur Marye. Contes et récits normands. « V'là d'qué rire ». Préface de M. Armand Gasté. Caen, Louis Jouan, 1902, gr. in-12 de XIV-131 p.

La préface occupe les p. V-XIV.

149. — Madeleine de Scudéry et le « Dialogue des Héros de Roman », de Boileau. Rouen, impr. Cagniard (Léon Gy), 1902, in-8° de 35 p.

Extrait de : *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1902.

150. — Quelques jours après la mort de M. Gasté un journal de Vire, *Le Bocage* (n° du 14 novembre 1902), a publié : *Les Boërs à Sainte-Hélène*, chanson composée par notre ami au mois de mars 1902. La publication de cette petite pièce, remarquable par l'énergie de la forme et l'élévation des sentiments, était accompagnée de celle de la lettre d'envoi de M. Gasté à M. R. Vallery-Radot et d'une lettre de celui-ci à M. Butet-Hamel, dans laquelle le distingué écrivain appréciait hautement le caractère de notre regretté confrère. *Le Bocage* a, en outre, publie sous la signature de B.-H. (Butet-Hamel) un article intitulé « Gerbe d'éloges », et dans lequel sont reproduites une lettre de M. Léopold Delisle, une autre de M. Paul Harel et l'allocution prononcée par M. Charles de Beaurepaire, dans l'assemblée générale de la Société des Bibliophiles normands. Dans ces pièces, l'hommage le plus mérité est rendu aux travaux et aux mérites de M. Gasté.

***

M. Gasté a fourni un grand nombre d'articles à la *Grande Encyclopédie du XIXe siècle* et au *Dictionnaire de Pédagogie*, publié par Hachette. On lui doit aussi des communications littéraires et bibliographiques dans divers journaux locaux; mais, comme elles ne portect pas de signature, il m'est impossible d'en donner ici la liste.

Enfin, M. Gasté a écrit, vers 1897, en collaboration avec M. Edmond Sautereau, *Olivier Basselin*, œuvre lyrique en trois actes, dont le manuscrit a été offert par lui à la Bibliothèque publique de Vire. Par sa donnée et sa forme dramatiques, ce livret serait bien digne d'être mis en musique par quelqu'un de nos compositeurs français.

P.-S. — Je m'empresse d'adresser ici l'expression de toute ma gratitude à ceux qui ont bien voulu me fournir de très utiles renseignements pour la rédaction de la liste des travaux de M. Armand Gasté. C'est à M. Tony Genty, et surtout à M. Butet-Hamel, l'auteur d'une excellente notice sur notre confrère, dont il fut, comme moi, l'ami intime, que cette Bibliographie doit de n'être pas trop défectueuse.

VI

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER

à P. Daniel HUET

ET A DIVERS CORRESPONDANTS

(1683-1716)

PUBLIÉES PAR

Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

(Suite. — Voir *Mémoires de l'Académie*, année 1902)

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER A P. DANIEL HUET[1]

et à divers Correspondants

(1683-1716)

VIII.

(Daventer, 16 mai 1703).

Cette longue et utile dissertation de Huet lui valut une réponse presque immédiate de Cuper. Il se pressa d'autant plus de l'écrire que des édits restrictifs de la liberté des postes et de la liberté des communications entre les Provinces Unies, la France et les Pays-Bas, venaient d'être rendus par les États généraux, à dater du 1er juin 1703. — Il le remercie d'une façon piquante de sa belle explication de Jupiter Madbachus Selamanes, et admire à ce propos la profondeur de l'érudition de Huet. Son explication est confirmée par celle

(1) Les originaux des lettres de Cuper à Huet sont à Florence, Biblioteca Mediceo-Laurenziana, Cod. Ashburnhiami. (Catal. Ashb. cod. 1866; Catal. min. cod. 1772.)

de l'augustinien Guillaume Bonjour, orientaliste distingué, depuis longtemps correspondant de Cuper. — Il a renoncé au projet d'éditer l'*Itinerarium Palmyrenum*, dont les inscriptions ont été publiées en 1698 par l'anglais Th. Smith. Il lui a été impossible de le faire traduire en latin. Il se remettra cependant à ce travail pour complaire à Huet. La guerre est funeste aux travaux typographiques. La guerre empêche l'achèvement de son *Elephas* et la mise en lumière d'une réédition de son *Historia trium Gordianorum*. Il voudrait publier diverses inscriptions et divers monuments inédits.

Il rapporte ensuite à son correspondant une curieuse conversation avec un savant qu'il ne nomme pas sur le paradis terrestre, la diffusion des espèces animales et végétales, et l'universalité du déluge. Il rapproche les légendes du paradis terrestre, d'Ève, de la pomme et du serpent, de légendes grecques analogues. Son interlocuteur plaçait la sortie de l'arche en Perse, identifiait Cham avec Osiris. Cuper cite cela à Huet pour lui montrer l'influence de ses livres et son autorité dans la république des lettres. Cuper se demande pourquoi les fables de l'antiquité n'ont conservé aucun souvenir de l'engloutissement de Pharaon dans la Mer Rouge, et prie Huet d'étudier cette question. Il lui communique quelques inscriptions récemment reçues d'Orient. En post-scriptum, il discute, d'après Strabon, s'il y a beaucoup de vignes en Arménie.

Exhilararunt me summopere eruditissimæ literæ tuæ vir inlustris, atque ex earum sæpius repetita lectione ingentem fructum percepi. Iis nunc citius respondeo, tum ut emendem quod antea procrasti-

natione mea et negligentia peccatum est, tum quia fas non erit mihi, gravissima hac belli tempestate plures ad te litteras mittere quia Ordines Generales decreverunt interdicere iis qui ipsis parent omne epistolarum aliarumque rerum cum Gallis et Hispanis commercium per annum perpetem, cumque illud initium habiturum sit primo junii proximi die, facile vides mihi aliisque libertatem eam ademptam esse, et ullas me vix amplius litteras ad te scribere per illud tempus posse, nisi statim respondere et ita mihi adhuc occasionem dare velis testandi summo apud me loco esse profundam illam tuam eruditionem. Si idola et Jupiter Madbachus et Selamanes aliquid essent et sentirent, lætacentur certe te cognomina illa inaudita et ante tam doctam explicationem αγνωστα plane luculenter adeo et feliciter exposuisse. Nunc id mecum faciunt omnes illi qui veteres priscosque ritus amant et cum quibus communicavi quicquid ad me misisti. Plurimum certe tibi debemus eo nomine, et miramur occasione horum cognominum te, vir perfectissime, multa annotasse, quæ ad interiorem eruditionem et βαθος illud doctrinæ omnino pertinent; quin et de explicatione tam accurata ne dubitamus quidem, tam quia argumenta tua eam tuentur omnino, quam quia Guielmus Bonjour, Romæ adscriptus Augustinianæ familiæ eamdem fere viam ingressus est. Nosti procul dubio virum linguarum Orientalium et Græcorum Romanorumque rituum esse peritissimum. Ab aliquot annis mutuas nobis litteras misimus; cumque etiam ex eo quæsivissem quid sibi

Jupiter Madbachus et Selamanes velint, hæc, vir illustris, doctus ille Augustinianus ad me misit et confido ea tibi nequaquam ingrata fore (1).

De itinere Palmyreno aurem mihi vellis et putas me meminisse jamdiù esse cum id enixe ad me flagitasti. Ita est certe, et egisti de eo in una epistolarum tuarum quas diligentissime servo; sed cum inscriptiones, quæ illo in itinerario continentur, editæ sint Trajecti ad Rhenum anno 1698 a Thoma Smitho Anglo et ab eodem notis illustratæ, abjeci fere consilium illud edendi. Quid quod Anglice et Belgice conscriptum sit mihique tantum vix supersit temporis ut in linguam latinam verti a me possit. Speraveram id facturum alium, cum de eo tecum hac de re egi; sed is etiam impeditus fuit et ad me remisit apographa. Quia tamen plurimum apud me valet exhortatio tua et auctoritas, videbo an tibi morem gerere et horis subcisivis operi huic manus admovere possim; sed etsi illud absolvam vereor, ut typographi typis illud sint descripturi, quia causantur bellum gravissimum, quo regna et regiones clausæ sunt quæ hisce deliciis capiuntur. Certe hinc fit ut *Elephas* meus non procedat in publicum, atque ut *Gordianorum III historiam* etiam absolutam privatis debeam parietibus continere. Quas cæteroquin lucubrationes libenter orbi erudito exhibere vellem, non quia mihi in illis

(1) Cet extrait de la lettre de Bonjour a été placé à la fin de celle-ci. Je publierai dans la même série de documents des lettres du coptisant Bonjour.

placeo, sed quia videor varia animadvertisse quæ doctos equidem legere velle habeo prefiscine dixerim, persuasum, et quia vulgabo varia numismata, carmina et inscriptiones, quæ nondum lucem adspexerunt publicam.

Audivi nuper disserentem virum doctum de Paradiso et de translatione seminum et radicum in diversas regiones, affirmabat igitur diluvium fuisse universale, et si aliqua orbis pars non fuisset aquis obruta, nihil opus fuisse arca, qua humanum genus servandum erat, quia Noachus cum suis eo se conferre comite Deo potuisset, diluvio factum esse ut semina et plantæ ex una in aliam terram fuerint deportatæ, neque tamen omnes, uti vel constat ex variis fructibus, qui hodie etiam opera humana in alias regiones advehuntur. Primum hortum procul dubio paradisum, et ejus historiæque nobis funestæ memoriam in variis gentilium sacris servatam esse et historiis; *Evan* et serpentem in sacris Bacchi nihil aliud esse quam memoriam Evæ et serpentis seductoris ; Draconem mala aurea servantem, nec non alium qui apud Ovidium, lib. 4 Metam., custos est pomœriorum Atlantis et pomorum aureorum (videntur hæc eadem mala esse), non aliunde debere explicari : quod etiam, Præsul excellentissime, facis pag. 122 *Demonstr. Evangelicæ hortos* ad hæc *Adonis* memoriam servare *horti in Eden,* quos et tu p. 59 a voluptate, id est eadem origine scribis nomen habere. Cumque de transplantatione fructuum et arborum loqueretur, putabat Noachum, non in Armenia, ubi nullæ vites

(teste Strabone), sed in Persia vel alia aliqua vicina regione vitem plantasse, et Osirim esse Chamum, cumque exemplo patris Noachi vitem in Ægypto propagasse, frugum culturam induxisse, et invenisse cerevisiam (vel potum ex hordeo) in regionibus quæ vite carerent, uti legere licet apud Diod. Sic. lib. 1. Biblioth.

Hæc non mitto quasi ea ignorares, sed ut perspicias, hoc in orbe viros eruditos vestigiis tuis insistere et itidem existimare reliquias veræ historiæ et sacræ in superstitionibus et narrationibus vetustissimorum gentilium superesse.

Sed illud mihi sæpe mirum visum fuit, nullam memoriam in eorum sacris et libris exstare submersi in sinu Arabico Pharaonis et Ægyptiorum. Nonnulli ex gentis superstitiosæ ritibus huc videntur pertinere, et quæsitum inventumque Osirim ab Iside possemus eo referre, et opinari Reginam corpus submersi regis quæsivisse et ejectum in littus repperisse : sed hoc mihi non satis validum testimonium est, et propterea te etiam atque etiam rogo ut me docere velis si quid observatum tibi sit in gentilium scriptis quod ad hoc stupendum miraculum pertinet. Vix videntur Ægyptii potuisse illud oblivisci, non secus ac alia quæ a Mose vivo Pharaone edita sunt quorum tamen etiam nescio equidem an ulla memoria exstet in profanis vetustisque historiis vel cæremoniis, nisi tristes illas et lugubres cæremonias velimus præcipue referre ad occisos primogenitos et mersum mari exercitum. Tuus hic campus est, præsul eruditissime, et nemo morta-

lium melius et felicius in hunc descendere posset.

Optime quidem mones, p. 57 libri nunquam satis laudandi, Platonem testari Mercurium vel Theuth, qui Moses est, *Ægypti regem Thamum adiisse, artiumque quas callebat specimina coram eo edidisse.* Et quanquam iis forte miracula illa etiam comprehendi possunt tamen et sic nil nisi leve indicium rerum quas Moses in Ægypto patravit mirandas mihi innotescit, nec me hoc labyrintho liberare possum, nisi non tenui, sed erudito tuo et uberi silo errabunda vestigia mea regas.

Inscriptiones (1) ante aliquot menses ad me ex Oriente missæ sunt, quarum etiam unam, utpote christiano (nisi fallor) positam, tibi non ingratam fore confido.

εις Θεος μο	unus Deus so
νος Βοηθωι : :	lus auxilians (vel opem ferens)
πασι αφιλ : : : : ς :	omnibus inimicis
ετους γμυμη	anno CCCCXLIII men
νοσ λωο Θι	sis Loc XVIII
Κασσιανου.	Cassiani.

Est certe, si quid video, dignum animadversione

(1) Cuper avait pour fournisseurs d'inscriptions plusieurs porteurs anglais, consuls hollandais et français à Smyrne et dans les échelles du Levant, entre autres le consul Hochepied et le pasteur Heymann à Smyrne, Corson, marchand et vice-consul à Smyrne, le consul anglais de Smyrne, Gérards, etc. Mais il a le tort d'indiquer rarement avec exactitude la provenance de ces inscriptions.

Deum dici auxiliari inimicis suis, id quod certe facit annum notari 443, ære uti puto Diocletiani vel Julii Cæsaris, et tandem cuidam Cassiano hoc monumentum positum esse in alio lapide ibidem invento scribitur.

Εις Θεος κεχριςτος αυτου Βωηθια
ανδρος ολομεινου, etc.

Quid de his inscriptionibus sentias scire equidem desidero, et plurimum certe me devincies, si ante interdictum commercium mihi respondere et mecum communicare velis quæ tibi super hisce rebus observatæ sunt. Vale plurimum. Davent., 16 maii 1703.

Credo virum de cujus dissertatione egi errasse, dum Armeniam putat vites non ferre ; neque enim hoc tradit Strabo, sed ille tantum scribit lib. XI, p. 528 in Armenia multos esse montes, πολλὰ δὲ ὀροπέδια, *multas montanas planities*, ἐν οἷς οὐδ ἄμπελος φύεται ῥαδίως, in quibus ne vitis quidem facile nascatur. Nam dum ὀροπέδια tantum excipit, sequi videtur in aliis Armeniæ locis vitem provenisse ; nisi tamen per ὀροπέδια designentur non montanæ planities, vel quæ in montibus sunt, sive colliculi tumuli (uti Lexicographi vertunt) sed planities quæ prope montium radices sitæ sunt, id quod te examinare velis etiam atque etiam rogo.

Extrait par Cuper, envoyé à Huet, d'une lettre de Bonjour à Cuper.

Transeo ad Jovem Madbachum ac Selamanem non sine conjectura, cum ea Jovis cognomina nullibi legerim, præterquam in inscriptione quam mecum communicasti educta ex Orientalibus linguis, conjectura quæ roboris non parum ex hoc habeat quod dicta inscriptio reperta fuerit in Oriente. Cognomina Madbachi et Selamanis arbitrares facta Jovi ob aram Jovi ipsi dicatam : nam Chaldaïcæ voces Madbach Selama, unde Madbachus Selamanes, significant Aram Pacis. Chaldaïcum *Madbach* quod significat *altare* est a verbo *Devach,* latine *sacrificavit, mactavit victimas.*

Ponentibus Chaldæis litteram D pro Z usurpata ab Hæbreis, idem verbum est Hebraïcum Zabach ejusdem significationis. Id maxime notandum est ut lingua Hebraïca nobis aperiat etymon Selamanis Madbacho adjuncti eo quidem planius quod Jovis ducatur a tetragrammato Dei nomine Jehova contracte Jova, uti observant eruditi. Attende, quæso vir præstantissime, id quod dicitur in Levitico c. XVII, vers. 3 : « Et sacrificabunt sacrificia Pacificorum Jova sive Domino. » Attende etiam, si placeat, versum mox sequentem, in quo altare domini exprimitur per voces « Mizbach Jova ». Cum enim Hebraïcum Mizbach sit idem quod Chaldaïcum Madbach, Mizbach Jova est Madbach Jova. Inde ergo Jovem

Madbachum habuerunt Orientales; habuerunt et Salamanem, quod Madbach Jova esset Madbach Selama, seu altare pacis, cum super ejusmodi altare fierent *Zibche thelanum* scilicet sacrificia Pacificorum. Non habeo necesse ad firmandam conjecturam gentiles, præsertim orientales, imitatione consecutos esse ritus hebraïcos : nam id satis aliunde notum. De cætero mihi nihil suppetit in præsens quod tibi significem ».

IX

(Daventer, 10 septembre 1704).

Les malheurs de la guerre et la difficulté des communications ont empêché Huet de répondre à la lettre précédente, à laquelle Cuper l'avait prudemment prié de répondre sur-le-champ. L'interdiction des correspondances arrête ensuite pendant de longs mois tout commerce entre les deux savants. Dès que cette interdiction est levée, Cuper reprend la plume.

Il explique à son correspondant les raisons de son silence, lui rappelle les questions qu'il lui a posées dans sa dernière lettre, et corrige ce qu'il a dit au sujet d'une inscription, d'après l'autorité du P. Bonjour (1). Cette inscription est datée, non d'après l'ère de César ou de Dioclétien, mais d'après l'ère d'Antioche. L'*Elephas*, l'*Historia Gordianorum* et d'autres dissertations, ne sont pas encore sous presse, à cause des préoccupations militaires de l'Europe : ce retard a permis à

(1) Voir les lettres de G. Cuper à Bonjour à la suite de celles-ci.

l'auteur de les développer et de les illustrer de monuments inédits.— Cuper annonce à Huet la publication de l'*Histoire critique des Dogmes* de Jurieu, travail d'une profonde érudition et remarquablement consciencieux. Il lui fait une observation, à propos des *Quæstiones Alnetanæ,* sur ce qu'il dit, page 237, de la génération spontanée chez l'homme et les animaux (*Lucina sine concubitu*), et sur ce qu'en ont pensé les païens. Aux exemples cités par Huet, il veut ajouter un texte de Plutarque. Il disserte assez longuement sur ce thème. Il lui demande, en terminant, des nouvelles de divers archéologues et érudits, Hardouin, Vaillant, Toynard, Baudelot, du Bos et autres, et des renseignements sur leurs plus récents ouvrages, que la guerre empêche qui arrivent en Hollande.

Huet ne répondit pas non plus à cette lettre du 10 septembre 1704 (1).

Epistolam satis longam ad te, vir illustris, dedi 16 magi die anni elapsi, illamque commisi fidei Gallandi nostri, a quo non dubito quin eam acceperis, et spero tibi hanc quoque redditam iri. Interdictum litterarum commercium fecit procul dubio ut nullas ad me per tam longum tempus dederis, et certe illud fuit causa cur ego te non convenerim. Nunc cum libertas scribendi ad Gallos nobis reddita sit, recten ec tibi ingratum me facturum existimavi, si prior verbis amicis te compellarem tibique officia mea deferram ; id quod utrumque cum maxime facio summa animi mei cum voluptate.

(1) Le recueil de Beyer ne contient aucune lettre de Huet entre les années 1703 (n° VII, p. 471) et 1706 (n° VIII, p. 574).

Rogo igitur vehementem in modum ut scrupulos, quos me male habere alteris litteris significavi, eximere, et me docere velis quid tibi de quæstionibus illis videatur: quas nemo te melius et felicius elucidabit unquam. Egi in illis de inscriptione christiana veteri, putavique eam insignem aera esse Diocletiani vel Julii Cæsaris; sed fateor me errasse, et, edoctus a præstantis ingenii viro Guielmo Bonjour multis argumentis credo designari aeram Antiochenam; id quod et te probaturum nihil est quod dubitem.

Elephas meus et *Historia III Gordianorum* aliaque nondum typis describuntur, et bibliopolæ causantur clausa regna, bellumque quod magnis animorum motibus et consiliis tota fere geritur Europa. Ceteroquin illi absoluti sunt plane et in satis idoneam excreverunt molem cum haud pœnitendæ per annum perpetem factæ sunt ad eos accessiones; inter quas primum obtinent locum nummi varii Elephantis et Gordiano insignes et ἀνέκδοτοί, qui, nisi mihi imponit prava persuasio, magno erunt lucubrationibus meis ornamento.

Juriæus, quem procul dubio cognoscis, edidit librum plurima eruditione refertum et inscriptum : « *Histoire critique des dogmes et des cultes bons et mauvais qui ont été dans l'Église depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, où l'on trouve l'origine de toutes les idolâtries de l'ancien paganisme expliquées par rapport à celles des Juifs. A Amsterdam, 1704,* 9bre (1) ».

(1) En 1705, Cuper lui-même publia un supplément ou dissertation sur quelques passages du livre de Jurieu.

Multum dubito quin tibi placiturus sit : diligenter enim in argumento illo est versatus ; et deorum gentilium historiam, nomina cultusque, res satis occultas, et variis divinationibus obnoxias multam profert in lucem. Ego certe insignem inde fructum et voluptatem cepi, egique ea occasione cum viro doctrinæ præstantis de quodam ipsi et mihi olim laudato in Harpocrate loco Porphyrii apud Eusedium, uti perspicies ex mense augusti *Actorum eruditorum*, vel *Nouvelles de la République des Lettres, faites par Jacques Bernard* et imprimées à Amsterdam dans cette année.

Inspexi nuper ante mihi lectas *Quæstiones* tuas *Alnethanas*(1), et animadverti te, vir illustris, p. 237, docere gentiles finxisse sibi homines ex virginibus absque ope viri natos, et ideo eosdem, si ratione et jure uti vellent, non posse rejicere Christum Dominum nostrum, natum virgine, eo ex capite. Patere ut exemplis tuis addam unum insigne, quod vel te judice erit πολλῶν αὐτόξιον ἀλωνί ; extat illud apud Plutarchum in vita Numae p. 62, ed. franc. Nam cum risisset fabulas nonnullas amoresque deorum dearum et hominum, addit difficulter credi Deum posse trahi consuetudine σιόρςατος ανθρωπινου ἠ ὥρας et Aegyptiacos tradere Γύναιχι, οὐχ ἀδύνατον πνευμα πλησιασαι Θεον καὶ τίνας εὐτεχέιν ἄρχας γενέσεως : viro autem nullum cum deo vel dea commercium esse. Nonne hic locus firmus est et validus satis ad occludendum

(1) *Alnetanæ quæstiones de concordia rationis et fidei.* Cet ouvrage avait paru à Caen en 1690, in-4°.

os gentilibus qui certe videre non poterant christianum dogma, cum eorum sapientissimi (quales Aegyptii diù habiti fuerunt), similia plane sentirent et traderent. πνευμα Θεοῦ, *spiritus Dei* vel *numen* forte dicitur accedere ad mulierem et illam gravidam reddere. Sed unde quæso gentiles illud πνεῦμο acceperunt ? Unde illis innotuit illud πνεῦμα Θεοῦ ? Res utique diligenti inquisitione et investigatione digna, ubi etiam an alii philosophi memoraverint πνεῦμα Θιοῦ quidque per illud proprie intellexerint. Non ausim dicere ab Israelitis hoc Aegyptios sacerdotes veteres accepisse, et inde posteris per manus quasi tradidisse, quia vix credo prophet tiam de *semine mulieres* ita revelatam esse primis patriarchis. Certe Eva illam ita non intellexit et diu postea a prophetis Virgo paritura prædicta est. Intende, quæso, aciem ingenui tui, et me doce quid de conjecturis hisce, atque adeo tam insigni loco Plutarchi, sit statuendum, et persuasum omnino habeas me plurimum eo nomine tibi debiturum. Huc pertinet quodammodo quod Pomponius Mela narrat, I, 9, Ægyptios non credidisse Apin coitu pecoris, sed divinitus et cælesti igne concipi πυεῦμα autem Θεοῦ legitur apud LXX, uti nostî, initio Geneseos ; et Theodoretus aliique intelligunt *aerem* vel την χινητιχηυ τοῦ ἀέρος οὺσιαν, Judæi plerique *ventum* ; et utrumque ex voce comprehendi posse patet ex Damasc. I, 18, Esth. Fid. πνεῦμα χαὶ ὁ αυεμος χαὶ ὁ ἀηρ, uti notatum eruditis.

Et quamvis fabulati sunt veteres equas in Lusitania vento fætus concipere, atque etiam in Cappa-

docia de vulturibus, gallinis et perdicibus similia narrent, tamen non puto πνεῦμα Θεοῦ apud Plutarchum per ventum debere exponi; id quod et te, vir eximie, adprobaturum vix est quod dubitem, cum nequaquam verisimile gentiles ita unquam ventum appellasse.

Plura sunt de quibus tecum agere equidem vellem, sed habeo rationem otii quod gravioribus studiis impendis, nec audeo pluribus tibi molestus esse; quia procul dubio huic et alteri epistolæ respondebis, et ita tibi hora una aut altera peribit. Interim velim me certiorem facias quid rerum in Galliis agant eruditi antiquarii Harduinus, Vaillantius, Toynardius, Baudelotius (1), Bossius alii (2) que. Nam, quamvis propter bellum acerrimum illorum lucubrationes ad nos non deportentur, tamen magno teneor desiderio cognoscendi si quid, vel a te præter *Origines Cadomenses,* nondum in hoc orbe visas, vel ab iis memoriæ et posteritati consecratum sit. Vale, vir illustris, et libertati veniam da. Daventriæ, 10 sept. 1704.

(1) Baudelot de Dairval, numismate parisien (29 novembre 1648, 27 juin 1722).

(2) L'abbé J.-B. Dubos, né à Beauvais en décembre 1670, mort à Paris en 1742, contradicteur de Cuper dans la question du nombre des Gordiens. Il soutint dans son Histoire des quatre Gordiens, prouvée et illustrée par les médailles, qu'il y eut quatre personnages de ce nom, mais sa thèse est condamnée.

X

(Deventer, 16 janvier 1705).

Aucune lettre de Huet, dans le recueil de Beyer, ne se place entre la précédente lettre de Cuper et celle-ci. Le début de celle-ci paraît pourtant bien montrer que Huet a écrit à Cuper une fois encore depuis sa dissertation sur Madbachus (1), et qu'il s'étonnait dans cette lettre que Cuper ne l'en eût pas remercié. Cette lettre de Huet n'a pas été conservée, ou du moins communiquée à M. de Beyer. — Par contre, Cuper, au début de celle-ci, dit nettement qu'il croit ses précédentes lettres (depuis celle du 16 mai 1703) perdues, avec d'autres qu'il écrivait à Galland, lequel devait transmettre à Huet les siennes. Il est probable que ce malentendu ne s'explique que par une négligence de Galland, puisque les lettres de Cuper du 16 mai 1703 et du 10 septembre 1704 sont aujourd'hui dans les papiers de Huet. Mais cette lettre de Huet, aux reproches discrets de laquelle Cuper répond ici en commençant, n'a pas eu la même bonne chance.

Croyant perdues ses lettres du 16 mai 1703 et du 10 septembre 1704, Cuper commence par un résumé rapide de leur contenu, celle du 16 janvier 1705 : il parle encore à Huet de ses remerciements, de la profondeur de son érudition, de la réponse sur l'ère d'Antioche que lui a faite G. Bonjour, et il en vient à la *dernière lettre* de Huet (celle qui nous manque),

(1) Et dans la lettre suivante du 19 décembre 1705, Cuper nous apprend que la lettre perdue de Huet était datée de Paris, VII id. dec. 1704, et que la présente lettre du 16 janvier 1705 répondait à celle-là.

dont il loue plus que jamais la science ample et profonde. Cette lettre devait être consacrée pour une part à la question de la génération sans concours, et du πνεῦμα Θεοῦ, car Cuper remercie vivement Huet de ses renseignements sur cette question, et il la reprend lui-même avec une prolixité aussi fatigante qu'érudite.

Cuper exprime ensuite à Huet le désir de lire son livre sur les *Antiquités de Caen*. Il insistera pour qu'on l'imprime promptement en Hollande. Il lui recommande de nouveau l'*Histoire des Dogmes* de Jurieu, auteur qui n'évite pas le paradoxe, mais qui est toujours ingénieux et documenté. Il serait à désirer que l'auteur de la *Demonstratio Evangelica* reprît à son tour la matière et communiquât au public ses nouvelles observations. — Il termine par des souhaits pour la nouvelle année.

Tantum abest, vir inlustris, ut responsum tuum et explicationem Jovis Madbachi et Selamanis fuerim aspernatus, ut continuo tibi gratias, quas par est, egerim, admiratusque fuerim βαθιάτητα et αρχινόιαν ingenii tui. Cognosces illud ex exemplo literarum quas XVI maii anni 1703 ad te dedi, quasque intercidisse una cum aliis ad Gallandium nostrum scriptis, cujus fidei eam commiseram, ex præstanti eruditione viro nuper intellexi. Accipe igitur eas tanquam novas; lætaborque plurimum ubi intellexero easdem non secus ac hasce tibi non displicere. Nihil prioribus addere possum, nisi nunc me existimare, edoctum a Guielmo Bonjourio, Lugdunensi (1) et familiæ Augustinianæ perdocto

(1) Cuper se trompe sur le lieu d'origine de G. Bonjour-Fabri; cet érudit est né à Toulouse.

monacho, designari in binis illis inscriptionibus epocham Antiochenam, qua totus Oriens fere usus est olim. Et nunc quidem, iis relictis rebus, ad ultimam epistolam tuam accedo, sed incertus hæreo an laudare debeam primum variam illam et penitiorem doctrinam, quæ in ea tam clare elucet, an vero gratias agere, quas ille sibi jure merito deposcit.

Animo certe utrumque facio simul, sed cum istud equidem scribendo fieri nequaquam possit, gratiis primas dabo partes. Quare eas dignas tanta eruditione ago, et referrem etiam si in me tam varia et tam profunda inveniretur. Laudas tu quidem eam, vir excellens, sed amori, humanitati atque adeo benevolentiæ erga me tuæ illam omnem tribuo et nunquam eo me adiget prava persuasio ut me principibus (quorum caput et coryphus æes) Achivis annumerare animum inducam.

Ea autem quæ mecum περὶ πνεύματος Θεοῦ communicasti, non modo meam, sed theologorum nostrorum etiam adprobationem meruerunt. Quibus majorem in modum id expetentibus exempla literarum tuarum dedi, nam tanto eorum desiderio flagrabant ut iis satisfacere nequaquam potuerit iterata lectio, sed testabantur sese apographum vehementer desiderare, ut illam domi repetere possent. Spiritum autem mundum universum permeare, alere, movere, et quæcumque eo continentur gignere philosophos priscos statuisse, certissimum est, et pulchre a te probatur. Ille mihi non venit in mentem, cum alteras a te litteras darem, et πνεῦμα Θεοῦ me altiores cogitationes rapiebat; idque vel ideo

quia Plutarchus non videtur de illo loqui, sed de afflatu divino, qui huic vel illi deo ad homines accedenti tribuebatur. Neque enim negat deos ad mulieres accedere, sed cum iisdem rem habere ad instar virorum nullo concedit modo: unde et gravidas posse fieri ex solo illius dei spiritu atque afflatu arbitratur. Est ibidem hanc in rem locus elegans apud Eurip. suppl., v. 45, ubi canit Epaphum genitum esse ex ἐπιπνόιας ζηνὸς *ex afflatu Joyis,* quem non satis clare exponere scholiastem arbitror quando ita loquitur, τὴν ἐξ ἐρωτιχῆσ διαθέσεως επιπνέυσε επὶ αὐτῶ ὁ ἔρως. Neque enim poeta respicit amorem quem Jovi indijisse dicitur Amor, sed afflatum illum et congressionem ipsius Jovis cum Io.

Generale illud πνεῦμα, *instinctum divinum atque afflatum,* uti Gicero loquitur, in oraculis memorari recte equidem annotasti, sed an idem deprehendatur in avium generatione videtur mihi longius examen desiderare. Finxerunt quidem prisci aves et alia animalia concipere absque ulla seminis emissione; sed dubito an illud attribuerint spiritui divino, quo totum mundum ejusque partes animari philosophi affirmabant, an vero flatui sive ventis. Certe Justinus narrat *in L'usitanis juxta fluvium Tagum* VENTO *equas fœtus concipere,* 44-3; in Cappadocia Augustinus 21, 5, De Civitate Dei. De ejusmodi fabulosa vulturum conceptione loquens Horapollo Βορέαν nominat Plutarchus in Quæst. R. ἀπηλιώτην; cumque Euseb. 3, 12, Præp. Evang., scribat eas aves ex τοῖ πνεῦματος συλλαμβάνειν, crediderimutique eum ad *ventum* respicere. Νότον quoque et τό πνεῦρα memo-

rat Phile, Εὔρου καὶ το πνεῦμα, Aelianus 2, 46, ἀνεμους. Tzetzes, Aul. 13, v. 439, de iisdem avibus loquentis quas uti hoc obiter dicam quadrupedes male facit Philæ interpres cum per τετράπους ὄνυχας designentur quatuor ungues quot scilicet erant uniuscujusque pedis. Atque ita et alii multi auctores qui de ejusmodi equarum, avium vel aliorum animalium, conceptionibus loquuntur *ventos* nobis memorant et inter eos Varro 2, 1, *de R. R.*, quem Romanorum doctissimum putare hoc verum esse equidem plane miror. Cum autem talia argumenta Origenes contra Celsum et Lactantium 4, 12, *Instit.*, in medium adducant ad adstruendum Christi D. N. nativitatem, ego putabam locum illum Plutarchi inservire posse, mirum quantum ad ethnicorum os obturandum quia *uti spiritu Dei virgo gravata fuit*, quemadmodum loquitur laudatus modo Lactantius, ita mulieres gravidas fieri posse πνευματι Θεοῦ hujus enim vel illius Dei adseverabant Ægyptii sacerdotes, quibus addere nunc libet *feminas toto corpore hirsutas et sine coitu marium sua sponte fœcundas*, quas in insula quædam Æthiopiæ nobis memorat Mela, III, 9, quanquam modo quo res tam fabulosa fieri possit nobis non tradat.

Origines tuas Cadomenses equidem legere desidero, nec desinam urgere Franciscum Halinam utt illas quantocius typis describere velit; et fieri non potest quin iis omnia sis complexus quæ vetus et sequens historia, et utriusque temporis monumenta ea de urbe conferrarunt. Voluptatem certe capies singularem ex Juriaei historia Dogmatum et Cultuum..., et quamvis nonnunquam tritam relinquat viam,

tamen sententias suas tam lepidis et doctis argumentis tuetur, ut vel hoc nomine ipsi multum eruditi debituri sint semper, licet in ejus partem non faciant discessionem. Tu, vir excellens, quantum in hoc studio possis, docet præclare *Demonstratio* tua *Evangelica* et alii libri a te luce publico donati, et optandum utique foret uti etiam publicare velles quæ de eodem argumento annotasti. Nam licet Juriæus varia tibi observata in XXX annorum opere occupasset, tamen persuasissimum habeo te nobis præter illa alia daturum præclara atque erudita, cum mentem vasta eruditione habeas succinctam, et boni tam docti viri non eosdem omnes legant libros diversisque ratiocinationibus rem conficiant; unde ingens ad alios emolumentum pervenit.

Hæc sunt, vir eximie et reverende, quæ tecum communicare volui, et, quia inivimus annum novum, peccaturum me putarem in amicitiam nostram et personam tuam, nisi eum tibi faustum et felicem optarem. Facio igitur illud lubens merito, et spero te eumdem aliosque complures alacrem et hilarem transmissurum. Vale.

Daventriæ, XIV, januarii 1705.

XI

(Deventer, 19 décembre 1705).

Cuper rappelle à Huet qu'il a répondu, le 16 janvier 1705, à la lettre que Huet lui a écrite en décembre 1704, et bien que cette lettre du 16 janvier soit restée sans

réponse, Cuper ne lui en veut pas, sachant trop bien que son correspondant est très occupé. Il recommence donc le premier à lui écrire.

Cuper a demandé à l'éditeur Hall de réimprimer les *Origines Cadomenses* (1), mais celui-ci s'y refuse, sous prétexte du grand nombre d'ouvrages qu'il a sous presse, entre autres le recueil des Inscriptions de Gruter, pour lequel il a fait graver un grand nombre de planches, et qui lui coûte fort cher. Adrien Reland, professeur de langues orientales à Utrecht, prépare à son tour un mémoire sur le Paradis terrestre qu'il place en Arménie, et demande à entrer en relations épistolaires à ce sujet avec Huet, et avec Galland, qu'il juge un arabisant distingué. Jean Markius de Leyde a écrit, lui aussi, un livre sur le Paradis terrestre, qu'il situe, comme Huet, en Mésopotamie. — Cuper revient, d'après Markius, sur l'étymologie de *Selamanes*.

Cuper demande à savoir quels sont les travaux actuels de Huet, au seuil de sa verte et heureuse vieillesse. Pour lui, il s'occupe toujours de son *Elephas*, qui sera bientôt achevé, et reprendra ensuite l'interminable histoire des Gordiens. — Il est du reste fort occupé par les affaires publiques, étant bourgmestre et trésorier de sa ville natale :

Accepisse me literas, quas Lutetia Parisiorum VII Eid. Dec. anni proximi ad me dedisti, intellexisti procul dubio, ex illis quas XVI Jan. sequentis die misi, fideique Gallandi nostri commisi. Cum autem probe noscam te occupatum valde esse et

(1) Les *Origines Cadomenses* furent réimprimées comme le désirait Cuper, mais traduites en français, à Rouen, en 1706.

aliis rebus quam litteris scribendis distringi, mirum forte videbitur tibi me adesse importunum interpellatorem. Sed illud facio, præsul illustris, ut ostendam me tui servare memoriam perpetuam, et summo apud me loco esse ingenium tuum et eruditionem. Perspexi illa ex *Originibus* tuis *Cadomensibus* quas nuper mihi comparavi, egi etiam cum Halma de nova earum editione, sed is mihi affirmavit sese tot voluminibus manus admovere, ut ἀδύνατον ipsi sit prælo librum illum subjicere ; et certe virum optimum valde exercent Gruteri inscriptiones (1), in quas (ne quid de aliis operibus dicam), tantos sumptus facit, quia omnes Boissardi icones æri curat incidi, ut vereantur multi parum commodi et emolumenti ad eum perventurum.

Trajecti ad Rhenum publice linguas orientales docet summo cum laude Adrianus Relandus, et parat dissertationem *de Paradiso;* in qua in alia omnia a te facit discessionem docereque conatur hortum illum delicatum fuisse in Armenia, et inter fluvios illius refert Phasin et Araxin ; quam novam opinionem quibus argumentis fulciturus sit, ego equidem capere nondum possum, neque tamen lucubrationem eam edet, antequam de placito suo tecum egerit. Auctorque ipsi fui ut litteras committeret fidei Gallandi, cui etiam cupit innotescere ; quia vidit ex interpretatione Jovis Madbachi, quem

(1) Le grand recueil de Gruter parut à Amsterdam en 1707, *Jani Gruteri inscriptiones antiquœ totius orbis romani,* en quatre volumes in-folio.

Relandus auxiliatorem exponit, necnon ex versione fabularum arabicarum, quæ continentur libro cui titulus *Mille et une Nuit* (sic), eum ejus linguæ valde peritum esse. — Egit etiam de paradiso Joh. Markius, theologus Lugduno-Batavus, in libro cujus titulus est *Historia Paradisi illustrata libris IV*, quibus non tantum loci istius plenior descriptio exhibetur, sed et hominis integritas, lapsus ac prima restitutio declarantur. Et quemadmodum ex aliis didici (neque enim liber ille ad nos adlatus etiam nunc est), hortum deliciarum collocat tuo, illustris præsul, exemplo, in Mesopotamia, nec *Indiam* habere locum posse putat quia *Orientis* nomine in Sacris Scripturis designatur terra Sinear, patria Bileami, Chaldæa Magorum patria, indeque concludit non ita remotum paradisum a Judæa; et denique Euphratem et Tigrim judicat fuisse fluvios qui eundem irrigarunt.

Vir autem ille eruditus cognomen Jovis Selamanis ab arabica voce Σέλαμον quæ *sagittam divinatoriam* significat, et cognomen hoc datum esse Jovi putat, quia sortium sive Βηλομαντείας qua usus est Nebucadnezar præses habebatur, et inde ei propter felices successus hæc monumenta fuisse erecta et sacrata.

Multi mecum cognoscere valde desiderant quibus nunc operibus manum admoveas; nam quamvis tibi sit jam urgens senectus, audio tamen eam viridem placidam ac levem esse, teque semper aliquid agere quod posteris est profuturum; cumque in omnium studiorum penetralia penetraveris, fier

non potest, quin vel illi vel huic studiorum generi incumbas. Uti magna hic est existimatio lucubrationum tuarum, ita novarum non minor expectatio; et certiorem me quæso fac, quid de iis tandem sperare debeamus. Fieri posset, ut *Elephas* meus propediem præla exerceat, si modo mihi temporis tantum vacivi, ut eum diligentius pertractare, et in capita distinguere possim; id enim commodum valde lectori futurum arbitror; et ubi hoc factum fuerit, ad Gordiani Historiam me accingam, et forte aliis operibus vel dissertationibus; quæ nunc jacent tam quia laboriosam provinciam nactus sum, et præter consulatum quæsturam urbanam (Camerarium vocant) administro; quam quia acerbissima et gravissima belli tempestas facit ut typographi torpeant, nec ego propterea eos valde urgeam. Vale, vir illustris. Daventriæ, 19. Dec. 1705.

XII

(Daventer, 22 février 1707).

A la lettre de Cuper du 16 décembre 1705, Huet répondit, avec un empressement plus grand que d'habitude, dès le mardi 19 mars 1706. Il est vrai qu'il avait un service à demander à son correspondant : il voulait le prier de savoir si quelque libraire de Hollande n'accepterait pas de s'occuper d'une réimpression de ses Poésies Latines : « Il aimerait, disait naïvement ce bibliophile, à les relire en caractères elzéviriens ». Il lui disait avoir répondu à Reland et avoir condamné

formellement son système sur l'emplacement du Paradis terrestre. Lui seul avait raison, ses arguments étaient irréfutables. Les *Origines Cadomenses* se réimprimaient à Rouen.

Ce fut cette fois Cuper qui fit attendre sa réponse pendant près d'un an, jusqu'au 22 février 1707. — Il regrette les procès qui occupent désagréablement Huet et l'empêchent de se consacrer en toute liberté à ses études littéraires. — Il lui signale la dissertation de Reland, enfin parue et dédiée à Huet lui-même, lui parle de la réimpression des *Origines*, et lui promet de s'occuper de la nouvelle édition qu'il souhaite de ses poésies, dès qu'il retournera à Amsterdam. — Pendant tout l'été, il a été commissaire des États-Généraux aux armées, a dû courir le pays en carrosse ou à cheval, songeant à Pline chasseur. Il en a profité pour visiter des érudits et acheter des manuscrits à Bruxelles, entre autres deux recueils espagnols d'inscriptions latines. — Les juifs de Hollande sont très troublés par la nouvelle, venue d'Alep à Marseille, de la naissance d'un enfant appelé Messie ou Antéchrist, naissance accompagnée de miracles et de prodiges. D'autres assurent que c'est une fable trop vite recueillie par la crédulité du grand-maître de Malte, qui en a écrit à Louis XIV. Qu'en sait Huet? — Cuper remercie Huet de le plaindre d'avoir une vie si agitée, si laborieuse, si remplie par les affaires publiques. Il lui renouvelle ses compliments sur son érudition et ses vertus, qui ne sont point inférieures à ce qu'en disait leur commun ami Le Moyne, mort récemment. — Il lui parle d'une dissertation de Spanheim, pleine, à son ordinaire, d'érudition, — de la *Bibliotheca Græca* de J.-A. Fabricius, qui rendra tant de services, — d'une dissertation du même sur la Croix de Cons-

tantin, qui ne fut peut-être qu'un *halo* solaire (Cuper reste fidèle à la tradition), — d'un recueil de médailles espagnoles que prépare M. de Bar, d'après la riche collection qu'il a formée pendant vingt années de séjour en Espagne.

Suscription : Reverendo plurimum et perfecta eruditione atque doctrina Viro Pet. Dan. Huetio s. d. Gisb. Cuperus.

Ex ultimis, quas ad me dedisti XIV. Cal. Mart. anni proxime elapsi litteris, non absque dolore intellexi, te implicatum esse et irretitum æternis litibus (1), et adversarios tuos ac inimicos, quos optimo merito appellas impacatum hominum genus, id unice agere, ut te vexent, et tibi requiem oblectationemque animi eripiant.

Ego certe iis iratus sum, cum ita privemur tot præclaris observationibus et libris, quos cætero, quin in publicum emittere posses. Credo et Alnetanum tuum dolere, quod non videat et audiat in eruditorum manibus versari ea, quæ suavis et dulcis Musarum sedes tibi suppeditat.

Relandi dissertationem *De situ Paradisi* procul dubio legisti, cum eam et alias tibi dedicaverit ; et quanquam ego judex sedere inter viros Orientalium linguarum peritos valde nequeam, tamen nescio qui fiat ut hortum illum delicatum potius judicem in Mesopotamia versus Babylonem, quam alibi fuisse.

(1) Sur ces longs procès, dans le détail desquels il est inutile d'entrer ici, voir surtout les Mémoires de Huet (trad. Ch. Nisard).

Lætor valde *Origines* tuas *Cadomenses* novis typis descriptas iri, et agam de Poëmatibus tuis recudendis cum bibliopolis Amstelædamensibus, simul ad emporium istud celeberrimum accessero, id quod hoc vere futurum persuasus omnino sum.

Ego totam æstatem in castris egi, ab Ordinibus Generalibus eo cum aliis Legatis missus, ut videremus, ne quid respublica caperet detrimenti; nec dubito, quin fama ad te pertulerit honorem, quem mihi habuerunt Patres illi Conscripti. Cum alacritate et voluptate provinciam eam ornavi, et, cum carpento vel equo veherer, veniebat mihi in mentem subinde admiratio Plinii venantis ; et ut ille dixit *Ego Plinius ille...* junxitque *Dianam et Minervam*, ita ipse, *Ego Cuperus ille, quem nosti, qui inter studia et pacata negotia versatus ab ineunte ætate fui, nunc inter arma et tubarum tympanorumque strepitus versor, et Bellonam atque Minervam consocio.* Nam quamvis, uti facili conjectura adsequi potes, hanc in expeditione colere nequaquam potuerim, tamen subinde illa me tenuit; vel cum inciderem in eruditos, vel cum mihi Bruxellis pararem manuscriptos veterisque ævi relliquias, vel denique cum litteras a præstanti viris doctrina acciperem. Et quidem binos manuscriptos nactus sum, plenos antiquis monumentis et inscriptionibus in Hispania a Surita et aliis collectis, una cum rariorum nummorum explicationibus ineditis ; et certe hi libri magni sunt faciendi, cum contineant res perelegantes, quas equidem cum voluptate, si id fieri posset, inspiceres.

Cognoscere valde desidero rem, quæ Judæos tur-

bat: et cum ad Regem Galliarum nuntii de ea adlati sint, spero te petitioni meæ satisfactionem parare posse. In *omnium populorum actis*, Gazetten vocant, quæ XII. Febr. publicata sunt; lego ex Oriente, et quidem urbe Alepponensi, Massiliam nuntiatum esse, puerum in eo tractu natum appellari Messiam et Antichristum, commoveri inde Orientem, varia narrari miracula, et in cælo signa et prodigia apparuisse die illius natali; sed addunt, narrationem eam et hystoriam tam fabulosam esse, ut prudentiores capere nequeant, quid permoverit Magnum Melitensis Ordinis Magistrum, ut talia somnia arriperet avide, et ad Regem tanquam certa et vera scriberet.

Plurimum certe me devincires, si mittere ad me velles, quid Magister ille scripserit, et quæ miranda a mercatoribus, qui in Oriente consistunt, acceperint amici eorum Massilienses. Nam quanquam nemo bonus Christianus vel minimum dubitare possit, Christum Jesum esse verum et unicum Messiam, tamen lubet cognoscere Judæorum deliria, quia et ita impletur vaticinium, quod de eorum incredibili perversitate, imo dementia, sacro suo ore prolatum nobis reliquit Dominus noster.

Recte doles vicem meam; et revera vitam ago honoratam, sed simul laboriosam; et quanquam per plures horas cum Musis me oblectare vellem, tamen ita sum factus a natura, ut privatis commodis, utilitatibus et oblectamentis Rempublicam præferam, diligentiusque muneri meo consulam, quam rebus et facultatibus meis.

Interim placet illa sententia mihi mirifice : « *Nimia miseria est, pulchrum esse hominem nimis* » ; atque uti tibi gratias, quas possum maximas, ago de tam officioso verbo, et honore, quem mihi magnum tam polite et scite habes ; ita nihil est, quod dubites, quin perpetuam virtutum tuarum memoriam sim conservaturus ; id quod eo libentius facio, quia mihi tunc semper ante oculos versantur quæ præclara de eruditione tua, multisque aliis candidi animi tui dotibus narrabat olim communis amicus noster, ὁ νῦν ἐν ἁγίοις Stephanus Le Moyne.

Illustris Spanhemius mihi demum misit tomum 1. suarum Dissertationum alteram ad minimum partem auctiorum ; meque certiorem facit, sese secundo diligentes manus admovere. Est revera Thesaurus profundæ eruditionis, et spero virum excellentem reliqua, quæ molitur, nobis daturum propediem. Nosti vetus illud, *Senectus ipsa morbus*, cumque octogenarius sit, subinde valde metuo, illa absoluta iri et proditura in dias luminis oras ; quin et nonnulli amici me turbarunt, mittentes, eum non satis prospera uti valetudine. Joh. Alb. Fabricius theologiæ Doctor et Professor Hamburgi pergit strenue in edenda *Bibliotheca* sua *græca*, cujus primus tomus refertus est tam pulchra et tam exquisita eruditione, ut jurares virum solis humanioribus literis, non autem gravioribus studiis, operam dedisse.

Ego nonnulla viro eleganti suppeditavi, quorum recepit se facturum mentionem in tomo secundo ; et id ago nunc, ut cum eodem communicem Indicem

Auctorum, qui doctissimo Apollonii Rhodii Scholiastæ laudantur, quosque olim pro modulo ingenii mei illustrare fui conatus. Misit etiam ad me dissertationem, qua contendit, crucem a Constantino visam, non fuisse veram crucem, sed halonem solarem, et coronam designasse ἐν τούτῳ νίχα, non autem lecta fuisse hæc verba in aere. Sententiam meam rogavit, et candide atque ingenue significavi, me opinioni illi manus dare nequaquam posse; credere firmiter ob rationes ab aliis et a me in medium adlatas, crucem, vel certe Christi monogramma, id quod etiam, non autem crux simplex in Imperatoris illius nummis pingitur, Constantino apparuisse et simul visam inscriptionem explicari forte debere, *per hunc, sc. Christum, vince.* Id quod te examinare velle, cum sis earum rerum callentissimus, summopere peto et rogo.

Johannes Clericus, tomo XI, de sa *Bibliothèque Choisie*, explicavit varios nummos Gaditanos, et Barius in eo est, ut edat alios Hispanos, diversis et incognitis characteribus insignes, quorum alphabetum sese inventurum putat, et spem quasi certam facit mihi vir elegantis ingenii, qui per 20. annos mercatoribus Batavis Hispali impositus, et Hispanias subinde negotiorum suorum causa peragrans, stupendam plane gazam collegit, id est, ultra octo millia nummorum veterum; quorum plurimi inediti, et tot res eximias continent, ut quoties ad eos accedo, toties rapiar in admirationem.

Rhenferdus linguarum Orientalium Franequeræ Frisiorum Professor, nonnullos eorum explicavit,

uti certior fio ; sed lucubratio illa nondum ad me perlata est.

Egi cum Gallando nostro, de nummo, quem possideo, inprimis raro ; quod si Parisiis adhuc agis cum viro, quæso, qui hasce tibi litteras reddet, loquere ; et me doce, quid de re tam rara et parum obvia, et forte Basilidianorum nobis somnia exhibente, statuendum sit.

Sed næ ego lepidus et bellus sum, qui virum districtum et occupatum, gravioribusque studiis intentum, tamdiu detineam ! Vale quapropter, et perpetuam Cuperi tui memoriam serva.

XIII

(Daventer, 11 février 1708).

Le 23 janvier 1708, Huet répond à la précédente lettre de Cuper au sujet du pseudo-messie, du labarum et de l'opinion de Fabricius, du paradis terrestre et de l'opinion d'Adrien Reland (Recueil de Beyer, lettre 9, p. 575). Cuper lui répond à son tour sans délai le 11 février 1708.

Cuper remercie Huet de sa lettre aussi savante qu'aimable et expose son sentiment sur une correspondance de ce genre, qui ne doit être une charge pour personne ni un ennui. — Il fera savoir à Spanheim que Huet a reçu son volume de numismatique ; Spanhem, très occupé par ses fonctions diplomatiques en Angleterre, prépare un second volume de dissertations qu'il voudrait publier avant de mourir. Spanheim avait alors quatre-vingt cinq ans et venait de perdre sa

femme. — Il demande à Huet l'explication d'une monnaie Basilidienne. Cuper est d'accord avec Huet pour rejeter l'explication du labarum proposée par Fabricius. Fabricius prépare le troisième volume de la *Bibliotheca Græca,* pour lequel Cuper lui a fourni le catalogue des auteurs cités par Apollonius de Rhodes le scoliaste. — Cuper parlera cette semaine à Le Clerc et à Basnage de la réédition des poésies latines de Huet. — Il lui fait l'éloge de Rheinferd et lui vante sa collection de monnaies espagnoles. — Il déclare qu'il ne veut pas prendre parti pour Huet ou pour Van Til, dans la discussion sur le paradis terrestre, que l'un place en Mésopotamie, l'autre près du golfe Persique. Il émet l'hypothèse doucement ironique que le déluge a peut-être détruit le paradis et déraciné l'arbre du bien et du mal. Il le prie de demander à Banduri et à Galland communication des lettres qu'il leur a écrites. — Il trouve un grand éloge de Huet dans une lettre qu'il reçoit à l'instant de Rheinferd.

Illustri et Reverendo plurimum Viro Petro Dan. Huetio S. D. Gisb. Cuperus.

Venerunt mihi profecto litteræ tuæ acceptissimæ, et licet probe cognoscam te occupatum valde atque districtum esse, tamen responsum diutius differre nolui, cum quia certi amoris et benevolentiæ mihi in ijs ostendis signa, tum quia mirifica me voluptate compleri sentio, et natura quasi ipsa mea cum iucunditate perfunditur, quando literas tuas, pulchras certe et politas, legere atque adeo tecum confabulari possum.

Nihil est quod procrastinationem tuam excuses; negotia tua, et valetudo, qua subinde non satis pros-

pera uteris, satis superque illam defendunt, ne quid de alijs, quas in medium adfers, causis dicam. Quin imo ego tali sum ingenio, ut omni modo id agam, ut nemini commercium literarum mutuum molestum sit; nec unquam ægre tulerim, vel laturus sim, si mihi non continuo respondeatur. Quod cum in omnibus observem, quanto magis mihi faciendum est cum viro, qui gravioribus non modo studiis, sed et rebus immersus, aliquo, imo multo, si pateris, loco habet qualemcumque meam eruditionem?

Illustri Spanhemio significabo tibi, vir eximie, redditum esse opus de veterum nummorum præstantia, et quanti illud facias. Egi cum eodem amplissimo Legato de variis locis, quæ mihi videbantur esse subobscura simul ac ex castris domum redii, inde et alias, in quibus semper aliquid eruditi immiscetur misi, sed nondum mihi significavit, quid ipsi de difficultatibus illis videatur. Multis negotiis distringitur, et, si quod ipsi vacuum tempus est, credo istud impendi tomo Dissertationum suarum alteri, quem virum præstantis eruditionis et dignitatis publicare equidem velle, antequam quid ipsi eveniat, edoctus sum. Est enim gravis et grandis ætatis, et excessisse eum credo annum octogesimum quintum, qui certe facit, ut sarcinulas colligere, et de divinis rebus majori contentione animi cogitare debeamus. Adhoc nuper conjugem amisit, singularis exempli et multarum virtutum capacem matronam; et, licet senectus ipsa morbus sit, tamen ejuscemodi vulnera eum reddunt graviorem.

Spero te, Vir illustrissime, explicaturum nobis

nummum, quem servo, et missurum ad me, quid Gallando, perfectæ doctrinæ viro, de eodem videatur. Cum autem significes te alios vidisse, literis fere Copticis notatos, plurimum me devincires, si me doceres, an in ijsdem etiam picti fuerint homines sex alis defædati. Neque enim dubito, quin tam mirandarum rerum memoriam serves, maxime cum me itidem certiorem facias, te in eorum nonnullis explicandis, nec infeliciter, versatum esse. Utinam utinam vel tribus lineis mihi mysteria illa velles interpretari! Vix enim verbis exprimere possum desiderium, quod animum meum occupat, ad cognoscendum vacivo, licet exiguo, tempore, quicquid nobis ex veteri ævo servatum est, et in hoc est etiam, quod veniam mihi apud te paratum sperem libertatis, qua usus sum.

Recte proscribis sententiam doctissimi Fabricii de Cruce quam vidit Constantinus, neque enim illa ullo modo potest admitti; egi cum eo satis longe hac de re, sumque conatus probare, nequaquam Eusebium ita explicari posse, sed nihil reposuit. Jam tertio volumini *Bibliothecæ Græcæ* incumbit, inseretque illi Indicem Auctorum qui Apollonis Rhodii Scholiastæ pereruditο laudantur, a me illustratum, multa aliaque varia, quæ a me tulit vir spectatæ eruditionis et elegantiæ. Agam hac ipsa hebdomade cum Clerico et Banagio de nova poëmatum tuorum editione, illique non negabunt mihi atque Tibi præcipue hoc dare, ut typographos conveniant.

Rhenferdus est vir valde eruditus, variis literis ad me missis explicavit nummos Gaditanos, edidit-

que illorum novum specimen, quod in dies expecto. Quin et publicavit nuper binas Exercitationes in loca depravata Eusebii et Hieronymi *De situ et nominibus locorum hebraicorum* ; et, si quid video, feliciter admodum, post novissimam etiam editionem, eo in argumento est versatus ; et fidem tibi, Antistes optime, facere possum, variis conclamatisque locis eum fecisse medicinam.

Quando scripsi paradisum in Mesopotamia esse, animum occupatum habui tua, et Tilii Theologi Batavi dissertationibus ; putabam vos eadem fere sentire, sed inspectis nunc illis, animadverti te versus sinum persicum, illum in Mesopotamia hortum istum collocare ; et oblitus fueram, inter vos non convenire ; neque enim hanc litem facio meam, et hæc materia ex iis est, quæ inter difficiles merito numerari debet, mutatis valde terrarum tractibus post tot temporum decursus. Quin et inquisitione mihi non indignum videtur, an non paradisus ante diluvium mutatus plane et arbor vitæ sublata sit, maxime post mortem Adami. Nam si hoc vel illo vel alio tempore antediluviano factum non est, videri posset Angelus usque ad diluvium paradisum servasse, ne quis eum intrare posset. Et cum multi utriusque partis Theologi statuant tractum, in quo paradisus fuit ante diluvium fuisse habitatum, ipsumque Noachum arcam condidisse circa campos Sennar, ubi postea Babylon ædificata est, ex cupresso, mirum fere videtur in narranda Historia Diluvii, nullam Paradisi mentionem fieri, quem tamen in eo tractu fuisse, eruditi multi tecum, Antistes illustris,

statuunt: et inde conficiebam nonnunquam illum ante ipsum diluvium a Deo sublatum et extirpatum fuisse. Significa, quæso, mihi, quid tibi de hisce quæstiunculis, quod commodo tamen fiat, videatur; relligio enim mihi est tibi aliquam molestiam creare, vel te a gravioribus negotiis et studiis abstrahere. Scripsi etiam literas ad Bandurium et Gallandium, cumque in iis de variis rebus egerim, et quidem de Imperatore Græco incognito, et aliquid adtulerim ad elucidandum marmoreum tumulum, quem pulcherrimum sibi comparavit illustris Foucaultius, rogare te audeo, ut eas legas; neque enim dubito, quin aliquam inde voluptatem capturus sis: Vale et me, quod singulari meo gaudio facis, amare perge. Davent., 11. febr. 1708.

Ecce mihi literæ a Rhenferdo; celebrat valde tuam exquisitam doctrinam et humanitatem, cumque simul significet, te nondum vidisse supplementum Historiæ Cultuum Juriæi, in quo agitur de Deo Madbacho, scripsi Amstelædamum ad bibliopolam quendam, ut ad Te mittat duo ejus supplementi exemplaria, quorum unum Tibi, alterum Gallando d *(sic)*.

XIV

(Daventer, 15 mai 1708).

Huet ne répondit pas à la lettre précédente. Sans s'en émouvoir, Cuper lui écrit de nouveau le 15 mai 1708. — Il rend compte à Huet de ses démarches chez les libraires pour une nouvelle édition de ses *Poésies,*

mais elles restent infructueuses à cause du malheur des temps et des calamités de la guerre. — Il n'a point de réponse de Spanheim à une lettre cependant fort intéressante, ce qui lui fait craindre qu'il ne soit malade. — Calmet réplique à Reland au sujet du paradis terrestre. — Cuper émet quelques vues sur le pays d'Ophir et la navigation des flottes de Salomon, et disserte longuement sur la version des Septante. — Une querelle a éclaté entre le P. Hardouin et La Croze: La Croze prépare une réponse écrasante aux objections de Hardouin. Leibnitz n'interviendra pas dans la discussion, quoique mis en cause dans la *Bibliothèque Choisie* de M. Le Clerc. — Il a reçu de Smyrne quelques inscriptions grecques intéressantes.

Illustrissimo et Reverendiss. Viro || Petro Danieli Avetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Nullus dubito, quin acceperis litteras, quas Februario proximo ad te, Vir illustris, dedi, et quin inde intellexeris, tuas mihi semper venire acceptissimas. Per Banagium egi cum Leersio de poematibus tuis edendis, sed ille causatur alia opera, quibus manus admovit, et clausam Galliam fere, bellumque tota Europa motum funestissimum. Scripsi etiam ea de re ad Clericum, sed diu ab eo nullas litteras accipio, tandemque illustri Spanhemio significavi, quanti æstimes eruditum ejus donum. Aliquot meis litteris non respondit vir excellentis dignitatis et doctrinæ, licet in iis egerim de variis rebus, quæ non possunt non ipsi placere, cum ex interioris eruditionis præfiscine dixerim, penetralibus sumptæ sint; unde suspicor Regium illum Legatum vel occupatum

valde esse, vel id ipsi evenire quod apud Terentium legitur, *senectus ipsa morbus.*

Didici ex Ephemeridibus Eruditorum, quæ componuntur Parisiis, Benedictinum Monachum Augustinum Calmet, non modo eadem sentire cum Relando de situ Paradisi scil. eum fuisse inter capita vel fontes Araxis, Phasis, Euphratis et Tigris, in quam sententiam ego nunquam ibo, verum etiam opinari, regionem Ophir fuisse versus Mediam, Armeniam et Assyriam, Salomonis classem non Africam, non Indias petiisse, sed per Sinum Persicum et Euphraten usque ad Babylonem navigasse, quo se conferebant mercatores regionis Ophir, ad vendendas in urbe ea maxima merces suas.

Ego certe vel conjectura adsequi nullo modo possum, quo pacto ejuscemodi inauditæ (neque enim mihi unquam simile quid lectum est) et paradoxæ opiniones animos hominum occupare possint; cum mihi illæ plane contrariæ sint Sacræ Scripturæ, quæ clare narrat, classem Salomonis venisse in Ophir, non autem Babylonem, ut ibi a negotiatoribus qui eo ex regione Ophir concurrebant, merces sibi pararent: et ita alibi, eadem classis dicitur aurum portasse de Ophir. Cum autem alio loco Sacra Scriptura dicat eandem classem semel per tres annos ivisse in Tharsum et inde detulisse aurum, argentum, et dentes elephanti, simias et paros, patere, ut ex te quæram, an non Ophir et Tharsus regiones fuerint vicinæ vel eædem, atque an non binis illis nominibus omnes regiones Orientis, quæ hodie Indiarum nomine veniunt, designentur; et certe apud

Ezechiel 38, 13, Tharsis orienti adscribitur, adeo ut putem errare eruditos qui ad Tharsum Ciliciæ, Hispaniam, cui cæteroquin vel parti ejus idem nomen, vel Africam decurrunt hac in historia: *Scæba, et Dedan, et mercatores Tharsis,* ait propheta, cumque priora loca sint ad sinum persicum ex opinione præstantissima Bocharti, utique necesse est, ut Tharsis etiam ad orientem fuerit remota. Idem vir doctus, uti in *Excerptis* legitur, notat « que l'Écriture ne nous exprime nulle part l'instrument avec lequel on ecrivoit sur les rouleaux, mais qu'elle marque souvent les stilets pour les tablettes. » Sed an non vox *atramentum* Jer. 36. 18. indicium manifestum est Judœos in voluminibus scripsisse penna vel calamo; et an non σχοῖνος LXX. Interpretum Jerem. 8, 8, denotat potius *calamum* vel *arundinem,* quam *stylum,* uti legitur in vulgata ? Irascor ipse mihi, quod Hebrææ linguæ ignarus vivam: examinarem diligenter vocem quam LXX. reddiderunt per σχοῖνος, quia Belgæ eam interpretantur *pennam,* vox græca proprie *juncum* denotat, qui non videtur satis aptus et durus ad scribendum; nisi quis ita fere scripsisse Judæos, uti hodie faciunt Chinenses statuat; quanquam mihi videatur verisimile σχοίνου nomine comprehendi hoc loco *calamum ;* id quod te examinare velle, etiam atque etiam rogo; ea tamen lege atque omine, ut id commodo tuo fiat.

Leibnitzius mihi significavit se nihil repositurum calumniæ, qua petitur a Doctore fucato Sorbonico « dans la Bibliotheque choisie de M. Le Clerc, t. XIII », ubi Harduinus defenditur contra Crosium, cujus

procul dubio tres dissertationes gallicas legisti; sed Crosius sese tuebitur, et scriptum illud inseret Clericus suæ Bibliothecæ. Idem Crosius paratam editioni habet ejusdem argumenti dissertationem latinam, quam admirabili legi cum voluptate, cui si Harduinus fortiora argumenta non opponit, quam fecit Doctor ille Sorbonicus, multis revera, si quid video, eruditis nequaquam satisfaciet; dissertatio illa forte jam typis describitur Rotteraedami.

Smyrna nuper ad me missæ sunt pulcherrimæ Inscriptiones Græcæ, una excepta omnes ineditæ; aliasque expecto, non secus ac nummos aliquot, et rariorum accuratam, descriptionem ita ut mihi haud pauca sint, quæ edita non displicerent eruditis; unam ecce tibi, vir insignis, inventam prope amphitheatrum urbis, cujus olim nomen *Aphrodisias.*

. ΚΩCΤΑΝΤΙΟΝ ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟ.. ΗΓΕΜΟΝ. Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ
ΤΑ ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ ΕΡΓΩΝ ΚΑΙ ΤΕΙΧΟC ΑΝΑCΤΗCΑΝΤΑ
ΕΠΙ ΕΥΤΥΧΙΑ ΤΗC ΛΑΜΠΡΑC ΤΑΥΡΟΥ ΠΟΛΙΩΝ ΜΗΤΡΟΠ
Ι ΤΟΥΤΟ ΤΟ ΕΡΓΟΝ ΤΗC ΠΥΛΗC ΑΝΑΙΝΕΩΘΗ
Ι ΦΛ· ΑΜΠΕ.. ΠΟΥ.. ..ΤΟΥ ΕΛΛΟΓΙΜ CΕ Χ Κ ΠΑΤΟC-ΙΝΔ· ΗΧ.

Dicerem fere binas esse inscriptiones, et si Aphrodisias designatur, singulare equidem est eam, si bene verba Græca capio, appellari *metropolim splendidam urbium Tauri.* Spero tibi tantum otii fore, ut hoc monumentum, quod Christianorum videtur esse, examinare et elucidare possis: Vale, vir summe, et me (quod facis) ama. Davent: XV. Maji 1708.

XV

(Daventer, 23 novembre 1708).

Huet répondit à ces deux lettres de Cuper par une lettre du 5 juillet, qui n'a pas été insérée dans le recueil de M. de Beyer, mais à laquelle Cuper fait allusion dans les premières lignes de sa réponse du 23 novembre 1708.

Cuper exprime à Huet ses regrets de le savoir toujours plongé dans les procès, il se serait fait scrupule de le troubler s'il n'avait eu une nouvelle à lui donner sur la réédition de ses Poésies. Le Clerc conseille à Huet de les faire réimprimer à ses frais, comme fit jadis Ménage. Cuper attribue ce mauvais vouloir des éditeurs à la guerre. — Spanheim rédige en ce moment ses notes sur Aristophane pour illustrer l'édition de Kuster. — Conversation archéologique sur l'instrument dont les Juifs et les Égyptiens se servaient pour écrire ; sur quelques erreurs dans la Traduction d'Horapollo. — Il a lu le livre de Huet *De navigatione Salomonis* avec grand plaisir; il lui propose cependant quelques objections, qu'il prie Huet de résoudre. — Il pense comme Huet que le déluge n'a pas bouleversé la face de la terre, malgré l'opinion de quelques naturalistes (qui pensaient que les pétrifications de poissons sont des corps de poissons écrasés par l'éboulement des marbres. — La *Paléographie* de Montfaucon vient de paraître. On imprime à Amsterdam les *Animadversiones in Antirrheticum* du cardinal Noris : les érudits y trouveront de quoi s'amuser au prochain carnaval.

Il y a ensuite un nouveau silence de près d'un an entre les deux correspondants.

Reverendo et illustri admodum Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb : Cuperus.

Plus quam semel legi summa animi mei cum voluptate epistolam, quam pulcherrimam et plenam singularis tuæ erga me benevolentiæ dedisti ad me III Non Quintilium.

Doleo tamen vehementer te immerentem adhuc litibus distringi, et inde etiam factum est, ut dubitaverim, an recte facturus sim, si iterum te interpellarem, et simul te abstraherem a gravioribus studiis. Sed cum Clericus quædam mecum communicaverit, quæ editionem carminum tuorum spectant, abjeci protinus illam hæsitationem.

« J'ay parlé, dit-il, à quelques libraires touchant les poésies de Mr l'Eveque d'Avranches, mais personne ne les veut imprimer malgré *Brœdelet* d'Utrecht, qui en a encore quelque nombre qui luy suffiront pour des années. Si cet illustre Prélat vouloit se faire le plaisir à les voir imprimées icy, il faudroit qu'il en fit la depense, comme fit une fois feu M. Menage. C'est une affaire de vingt ou trente pistoles, selon le nombre, et la forme, selon laquelle il voudroit qu'on les imprimât. Je me chargerois volontiers de ce soin, et il y a ici un fils de feu M. Morin qui les corrigeroit avec plaisir. On en enverroit ensuite toute l'edition à M. l'Eveque d'Avranche, pour la distribuer à ses amis, comme l'on fit à M. Ménage.

Autrement je ne vois pas de moyen de les faire imprimer. »

Credo bellum, quod tota fere Europa geritur, funestissimum deterrere bibliopolas ab edendis politis tuis, præsul illustris, carminibus, et vellem equidem aliam ut viam invenire possem, quam de qua agit Clericus.

Misi ad illustrem Spanhemium, quæ eum cognoscere desiderabas, sed necdum responsum accepi, recte viro tribuis actuosam et vividam senectutem, et aliunde edoctus sum, eum nunc dirigere notas suas in Aristophanem, quæ exornabunt novam pulchramque Kusteri editionem; et inde conjecturam duco eumdem absolvisse reliquas Dissertationes suas, quæ ut typis etiam describantur, valde ipse desiderat.

Quæ notas de instrumento, quo Judæi scribebant in voluminibus, mihi valde placent; atque adeo tecum sentio eos uti potuisse pennis, juncis, vel calamis, vel ex argento, auro, ære factis instrumentis atramento transfundendo idoneis; nam *atramento* eos usos fuisse vel inde patit: quod Ezech. 9, 3, mentio fiat *atramentarii;* ex quo certe nisi dictis instrumentis in voluminibus scribere non poterant; notandumque obiter volumina utrinque fuisse conscripta, uti patet ex Ezech. 2, 10 et 11. Invenio autem Aegyptios usos esse σχοίνοις, *juncis* ad scribendum: et ecce, vir insignis, quæ notat Horapollo lib. I, c. 38. *Cæterum Aegyptias litteras, aut sacrum scribam, aut finem innuentes,* μέλαν καὶ κόσκινον καὶ σχοινίον ζωγραφοῦσι, *atramentum cribrum* et *juncum pingunt:*

addit, quod inprimis observandum Aegyptios nullo alio instrumento scribere, σχοίνῳ γὰρ γράφουσι καὶ οὐκ ἄλλῳ τινί. Quin et non modo ita scribebant in papyro et membranis, verum etiam in tabellis; cap. 14. libri ejusdem, quo agit de Cynocephalo, narrat, illi in templum adducto, a sacerdote apposita fuisse δέλτον, καὶ σχοινίον, καὶ μέλαν, *tabellam, juncum et atramentum,* illudque animal illa in tabella scripsisse literas. Dubitaveram in alteris litteris an per *juncum* vel σχοῖνον *calamus* non posset denotari, quia hic nobis est ad scribendum aptior, utpote durior, cum contra *Juncus* sit mollis, et vix videatur posse recipere fissuram ad transmittendum atramentum. Nunc hac dubitatione me exuo, et nescio quam valde mihi placeat scriptura Chinensium, qui ut penicillo literas vel characteres suos formant, ita ad eundem modum id *juncis* videntur fecisse Aegyptii. Nam Horapollo c. 38 postquam annotaverat ad Aegyptias literas indicandas pinxisse eos *atramentum cribrum et juncum,* addit cum κόσκινον sit primum panis conficiendi instrumentum ἐκ σχοίνου *junco* factum, idem pictum esse, ad indicandum, cuicumque victus competit, *eum adjecturum animum ad literarum studium.* De *molli* igitur *Junco* loquitur, neque enim alias inde *cribrum* fieri posset; nec puto eum ita ad scribendum aptari posse, ac nos hodie facimus, et inde videor recte affirmare, juncis in acumen desinentibus ad instar penicillorum Aegyptios olim, et eorum exemplo forte etiam Judæos scripsisse.

Patere iterum, Vir illustris, ut addam interpretem Horapollinis quatuor loca cap. XIV. uno eodemque

errore male explicasse, unde sensus mirifice turbatur ijs qui Græca non legunt: κόλυμβον enim ter reddit *natationem*, et κολυμβᾷ, *nando*, cum reddere debuisset *urinatorem* et *urinando* ; dicit enim auctor ille, Aegyptios pinxisse Cynocephalum, quando exprimere volebant *urinatorem*, quia illud animal urinando nullis corpus suum sordibus inquinat, uti faciunt alia animalia quando ex fundo fluminum aliquid rapere vel extrahere volunt. Opus tuum, eximie Antistes, *De Navigatione Salomonis* legi olim diligenter, et sæpe illud non secus ac paradisum terrestrem consulo, et irascor, mihi ipse, quod istud non adierim, cum tecum agerem de Calmeti ridicula et plane absona sententia. Et quanquam rem eandem confecisse videaris, et ostendisse, ubi regiones Ophir et Tharsis sitæ sint, tamen manent hærentque mihi scrupuli nonnulli, quos equidem ipse eximere mihi non possum. Cognita procul dubio Salomonis tempore fuit Tyriis, Sidoniis aliisque Phœnicibus maritimis navigatio in occidentes oras Hispaniæ et Africæ; et inde est, quod capere non possum, Hiramum Salomoni iter illud non aperuisse sed maluisse ex sinu maris Rubri Arabico naves mittere, ut ita superato promontorio Bonæ Spei, ut nunc vocatur, Tharsum vel Africam et Hispaniam ad mare Atlanticum sitam peterent. Deinde quamvis credam facile iter illud subinde tentatum fuisse, tamen id factum est curiositate maxime Regum et non negotiandi causa : et propterea vix puto Salomonis naves, quæ complures procul dubio erant, eam viam sequutas esse. Tertio video ab Ezechiele 38, 13,

jungi, *Scæban, et Dedan et mercatores Tharsis,* et quia bina priora loca, uti docet illustris Bochartus, ad sinum Persicum jacent, inde credebam iisdem ulterioribusque in plagis quærendos esse mercatores Tharsenses. Et hæ procul dubio vel aliæ rationes permoverunt Joh. Clericum, uti malit etiam *Tarsisiam* cum Bocharto quærere in India in Commentario ad I. Regum, 10. Qui tamen ibi mirifice laudat eruditionem tuam, non secus ac alibi. Neque tamen hæc dubia mitto, ut tibi contradicam; absit, absit illud nefas; sed uti occasio tibi detur eadem tollendi; id quod te facturum, nisi credas istud jam factum esse in perpulchra tua dissertatione, nihil est quod dubito, idque facili opera.

Paradiso tuo me subinde oblecto, nec ulla sententia mihi magis arridet, quanquam doctissimus Clericus in Commentario ad Genes 2, 10, præferat Syriam et Libanum. Lætor te sentire per diluvium non penitus deformatam esse faciem naturæ; a qua vera opinione mirifice abeunt physici nonnulli qui contendunt globum terrestrem universali ita solutum fuisse, ut summa imis mista, utque marmora ipsa liquefacta sint, et ita factum esse, ut sceleta piscium in mediis lapidibus reperiantur. Multæ sunt ambages, multi anfractus, et ego profecto otio tuo et patientia abuterer, si annumerare tibi occiperem, quæ hac in re disputavi, et quæ argumenta misi ad viros eruditos, qui opinionem illam, commisti et turbati n. totius orbis, alacriter et fortiter propugnant. Mabillonii *(sic)* palæographia græca nondum ad nos perlata est: magno libri ejus teneor desiderio, quia

fieri non potest, quin multa præclara a viro tam probe erudito nobis in ea exhibeantur. Harduinum non credo responsurum Crosio, nec video certe quid opponere possit ejus argumentis; credo Dissertationem illius jam delatam esse Lutetiam Parisiorum, nec dubito quin eadem tibi placitura sit. Animadversiones Cardinalis Norisii in Antirrheticum ejus describentur jamjam typis Amstelædami, et opera ejusdem, quibus Antirrheticus deest, proxime mense prostabunt; et ita eruditi habebunt, quo se proximis Saturnalibus bona fide poterunt oblectare. Vale plurimum, Prœsul illustris.

Dav., XXIII. Nov. 1708.

Lituris, quæso, veniam da. Transilaniæ ordines hac in urbe in unum sunt coacti; et inde istæ, ut sic loquar, lachrymæ.

XVI

(Deventer, 12 novembre 1709).

Cette lettre est encore une réponse à une lettre de Huet perdue, ou du moins non insérée dans le recueil de Beyer. Cuper, au début, manifeste sa joie d'avoir reçu enfin des nouvelles de Huet. et déclare que du reste il ne compte pas avec ses amis et qu'il n'est pas de ceux qui écrivent lettre pour lettre et rien de plus. C'est le langage de la véritable amitié. Il lui exprime ensuite ses condoléances de le voir plus que jamais engagé dans le maquis de la procédure, et lui est d'autant plus reconnaissant de lui avoir écrit. Il le

félicite de l'édition nouvelle de ses poèmes, et le remercie de l'exemplaire qu'il lui en destine. — Il approuve sa conjecture sur le calame des Égyptiens, qui est approuvée aussi par son ami La Croze, et s'étend sur les relations des Égyptiens avec les Chinois et leurs ressemblances. Il revient sur la discussion au sujet de la navigation de Salomon. — Il lui signale le libelle horrible de Toland, sa réfutation par un ministre anglican d'Utrecht, Fayn, l'*Oratio philippica* du même Toland contre les Français : il s'excuse de lui donner les titres de pareilles abominations. Il explique pourquoi les États-Généraux n'interviennent pas contre ces livres impies : ils ont tant d'autres occupations plus graves, et ces livres, écrits en latin, ne s'adressent qu'à un petit nombre d'esprits ou raisonnables ou déjà pervertis. — Il signale un livre anglais de Toland, contre le canon des Écritures, et sa polémique avec Richardson et Leibnitz. — Il a lu la Défense de Longin, adressée par Huet au duc de Montausier. — Il termine en lui donnant quelques nouvelles bibliographiques relatives à des livres récents ou en préparation.

Reverendo et Illustri admodum Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Postquam ultimas literas ad te dedi, Præsul illustrissime, sæpe mihi constitutum fuit, te iterum convenire ; sed hunc impetum frequenter sufflaminarunt lites, quibus implicitum invitum esse significaveras, et subinde etiam intercebat (*sic*), veluti imperiosus Tribunus, occupatio mea.

Illud enim ut omnino persuasum habeas rogo, me non ex eorum numero esse, qui literas ut sic

loquar, dant ad mensuram, et qui amicos non adloquuntur, nisi responderint : *procul o procul este,* et nisi rationem habuissem negotiorum tuorum, utique alias a me tulisses diu.

Venit autem epistola tua acceptissima, et si mihi plura ora forent, patere ut ita loquar, verbis exprimere vix possem gestientem et exultantem lætitiam, qua elatus fui, cum eam accepi, et non absque singulari voluptate plus quam semel legi.

Nam quamvis ex animo dolerem sortem tuam acerbam, et hydram judicialem, cujus capita abscissa repullulant, et novas vires sumunt, tamen gaudebam plurimum te vivere, mei meminisse, et tam doctas atque elegantes literas ad me dare ; quibus certe convenit illud Virgilianum merito, *Quantum lenta solent.*

Gratias quapropter maximas tibi eo nomine ago, et inde me accingo ad aliquid reponendum singulis, de quibus mecum tibi visum fuit agere, capitibus.

Carmina tua novis typis descripta et luculentis esse valde lætor, eorum exemplar erit mihi pergratum et usque dum sese commoda offeret occasio, altera editione me oblectabo.

Non displicet mihi conjectura tua de juncis solidioribus in Ægypto, ob propinquitatem solis et intensum calorem ; et facile per studiosum peregrinatorem, vel mercatorem ibi consistentem hanc in rem inquiri posset. La-Crosius, cum quo etiam egi hac de re, putabat Græcos Alexandrinos calamum vel arundinem appellasse σχοῖνον ; certe Horapollo, Clemens Alexandr., et LXX Inter-

pretes scribendi instrumentum ita appellant. Lætor autem valde te etiam statuere Ægyptios penicillis uti potuisse, et verisimile esse ab iis Chinenses accepisse literas, literarumque exarandorum (*sic*) instrumenta. Idem sentit modo laudatus Crosius et vir egregiæ doctrinæ ad me mittit « qu'il est certain, qu'il y a des choses de la Chine, qui ont un grand rapport avec ce que nous savons des anciens Egyptiens. Les sept années de famine sous Joseph sont marquées dans leur Chroniques, et le temps convient assez ». Alia adjicit exempla, quæ lectu digna sunt, uti etiam, Jesuitas similes animadversiones promittere in Ephemeridibus Trivultianis, sed se nescire an dictis fidem præstiterint. Animadverti autem id facere Bouvetum in epistula ad Leibnitzium, inserta tomo nono illorum Actorum. Quin et Kircherus parte III. Chinæ illustratæ memoriæ prodit, post vastatam a Cambyse Aegyptum, sacerdotes vel Hieromantas in peregrinas terrarum oras profugos, per sinum Arabicum in Indiam penetrasse, et superstitionibus suis populos illius regionis, nec non Chinenses infecisse. Ego equidem ignoro plane quibus fundamentis hæc narratio nitatur. Neque enim menimi me apud Herodotum, vetustissimum historicum, Diodorum, vel alium legere, omnem sacerdotum turbam partim occisam, partim hieroglyphicis monumentis omnibus igne consumptis, in exilium actos fuisse, et ita eos egressos sinu maris rubri in Indiam pervenisse, uti ibidem memorat Kircherus.

Quæ de navigationibus Salomonis disseris, pul-

chra profecto sunt et elegantia; atque uti facile credo Salomonis naves ad commercia exercenda petiisse Africam orientalem, illamque venire nomine *Ophiræ*, (quod non multum ab Africa abit), ita nondum plane persuaderi possum, illam fuisse negotiandi causa circumnavigatam. Nec profecto invenio in S. Literis quotannis in *Ophiram* navigasse Salomonis naves; nam nulla ibi *Ophiræ* mentio, et reditus illos annuos mihi videtur Salomon percepisse ex patrimonio, et tributis; quin et de navibus et navigatione altum silentium I. Reg. 10, 4 « *Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per annos singulos, 666 talentorum auri, excepto eo, quod afferebant viri, qui super vectigalia erant.....* » id quod etiam legitur 2. Chronic. 9, 13. quanquam fatear utrobique paulo ante *Ophiram* memorari, et auri inde apportari fieri in genere mentionem, non secus ac cum postea de navigatione in *Tharsis* verba fiunt: et quod inprimis notandum c. 9. v. ult. libri ejusdem dicitur classis Salomonis *de Ophir sumpsisse quadringenta viginti talenta auri*, quæ summa multum ab altera differt. — Sed satis equidem disputatum est in hisce obscuris rebus; et Navigatio tua Salomonica tam nitida et elegans est, ut facile aetatem sit latura, licet ego circumvectionem totius Africæ, qua sum tarditate ingenii, vix probare queam. Fateor Josephum 8. Antiq. scribere sexcenta illa sexaginta sex talenta classe adlata fuisse, quæ navigabat in *auream terram* vel *regionem*, sed nescio equidem an prævalere debeat auctoritas Josephi, ubi Scriptura tacet plane. Illud itidem

mihi mirum videtur Sanctam Scripturam memorare portum unde naves solvebant, non autem in quem revertebantur, qui si alius a priore fuisset puto id non oblituros Sacros Scriptores.

Legi Palæogaphiam græcam Montfauconii, et admiratus fui; et tantum mihi sumpsi ut eum consuluerim super diversis locis obscurioribus. quod viro doctrinæ splendidæ non displicuisse ipse me certiorem fecit, id quod revera summopere lætor. Vidi et evolvi sacrum et horribilem Tolandi libellum, illumque refutavit Fayn. Britannæ Ecclesiæ Trajecti ad Rhenum minister. Idem postea alium publicavit sæculi XVI. illique adjecit ἐπίμετρον, plaustra convitiorum in Gallos: ecce tibi, si et hæc te cura sollicitat, titulum: « Oratio philippica ad excitandos contra Galliam Britannos, maxime vero, ne de pace cum victis præmature agatur, sanctiori Anglorum Concilio exhibita anno a Christo nato 1514, authore Matthœo Cardinale Sedunensi, qui Gallorum ungues non resecandos, sed penitus evellendos esse voluit, edente Joan. Tolando, cujus accedit Gallus Aretalogus, odium orbis et ludibrium; Amstelædami apud Wetsten, 1709, 8° ». Ego invitus et rubore suffusus talia mitto, et spero te non accepturum in malam partem,quod illud tecum communicem. Tolandus in *Aretalogo* pollicetur se defensurum sese contra Fayum et alios; id quod tamen quomodo præstiturus sit, equidem non video, cum Aeisidæmon et Origines Reip. Judaicæ tot turgeant manifestis impietatibus, et paradoxis. *Ordines* recte loqueris, vir eximie, sed impliciti sunt bello adeo gravi, ut

rationem habere nequeant libellorum, qui latina lingua conscripti paucos lectores inveniunt, et qui sunt ejus farinæ, ut neminem in ad amplectanda dogmata illa permoturi sint, nisi fanaticus vel atheus sit.

Nequeo legere Ephemeridas, quæ singulis adhuc mensibus Trivultii prodeunt: typographi nostri editioni remiserunt nuntium, et progressi tantum sunt usque ad finem mensis Junii anni 1705. Doleo certe hanc catastrophen, quia singulari alacritate animi eas legere solebam, et dignæ profecto sunt, quæ legantur.

Edoctus inde sum Tolando attribui librum Anglicum, cui titulus *Amyntor*, et quo canonem Sanctæ Scripturæ acriter impugnat, eundemque ab argutiis et objectionibus vindicasse Richardsonum; et Leibnitzius mihi, occasione *Acisidæmonis*, etc., significavit, tali ingenio semper Tolandum fuisse, nec se potuisse hominem, cum in aula Electoris Brunsvicensis ageret, ad meliorem et saniorem mentem perducere. Legi olim in tomo X. Bibliothecæ Selectæ Clerici (id quod commode mihi in mentem venit), epistolam quam ad defendendum Longinum scripsisti ad ducem Montausierum. Illa profecto mihi placuit mirifice; sed cum initio facias mentionem disputationis, quæ inter te fuit et Abbatem S. Lucæ, qui statuebat te invito Apollinem et Solem non esse idem numen, doce me, quæso, an illa et ubi edita sit. Atque ita quidem pulcherrimæ epistolæ tuæ respondi, et te etiam atque etiam rogo, ut æqui bonique facias, quæ

chartæ illevi. Variis insuper de rebus, quæ ad rem literariam pertinent, tecum agere possem, sed habeo rationem litium et occupationum tuarum. Ne tamen plane vacuus et inanis ad te, vir illustris, accedam, et quia sæpe talia exhilarare animum solent, accipe Minutium Felicium editum esse a Gronovio eumque tunc ignorasse, florentem illum scriptorem notis illustratum fuisse in Britannia a Joan. Davis anno 1707; quod ubi comperit, impetum cepisse parandi aliam editionem in qua Davisium, virum doctum diligenterque in Minutio versatum, depexum dabit: non bene ipsi est cum eruditis Anglis, nescio quam ob causam, et Bentlejus illum acriter perstringit in pulchris notis suis ad Quaestiones Tusculanas Ciceronis, quas cum iis et suis edidit idem Davisius; qui etiam constituit examinare Gronovii notas. *Isidis ad hirundinem sistrum* nescivit Davisius a te illustrari in *Demonstratione Evangelica :* Gronovius illam, facta tui honorifica mentione, examinat et rejicit. An probare potes, præsul illustrissime, vulgatam Minutii scripturam, *Ceres serpente circumdata?* Fabularis historia testatur eam curru, cui serpentes juncti erant, vectam, quæsivisse filiam, nec ullus est auctor, qui scribat, illam tunc serpentibus cinctam fuisse; unde suspicabar minima mutatione reponi debere, *circumlata,* et ita fabulæ suæ constabit fides: verbum non addam: Vale quapropter, et me quod facis, solita benevolentia prosequere. Daventriæ, 12. Nov. 1709.

P. S. Ex editione Gronovii percepi alios etiam cogitasse de *circumlata,* sed rejecisse; diu ante illud

tempus nata mihi hæc fuit conjectura, uti vel perspicies ex Bibliotheca Selecta Clerici; anonymus enim ille Cuperus tuus est.

XVII

(Deventer, 12 août 1710).

Huet, quoique accablé d'affaires et malade pendant tout un hiver, répondit dès qu'il le put (le 17 juillet 1710) à la précédente lettre de Cuper, qui demandait des solutions précises à quelques difficultés : il disserte sur le périple de l'Afrique par les anciens, exprime son complet mépris pour l'impie et incapable Toland, et relève quelques erreurs de Cuper sur des points très menus d'histoire littéraire (Recueil de Beyer, p. 577).

Cuper s'empressa de répondre, un mois après environ, à cette lettre : il remercie Huet de l'envoi de la nouvelle édition de ses poésies faites à Amsterdam chez Delorme ; il les a lues concurremment avec le « Philon » de Montfaucon dans son dernier voyage. Il n'osait pas remercier Huet, les achant très occupé, mais la lettre précédente (17 juillet) a levé ses scrupules. — Il le prie de croire qu'il a lu attentivement son traité *de Salomonis navigatione*. Ce n'est pas par légèreté qu'il y a fait des objections, notamment sur le périple de l'Afrique. — Il a déjà fait sa profession de foi à Huet au sujet de Toland. Il vaut mieux souvent laisser de tels livres tomber d'eux-mêmes dans l'oubli que les réfuter et les combattre. — Il ne peut admettre l'opinion de Montfaucon sur la christianité des Thérapeutes, mal-

gré son respect pour l'érudition des Bénédictins : l'examen de cette opinion lui a fait écrire tout un volume auquel il met la dernière main. — Quelques nouvelles bibliographiques. — Il lui communique une inscription grecque de Smyrne, mentionnant trois femmes théologiennes.

Illustrissimo Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Sæpenumero animum induxi, illustrissime Præsul, tibi gratias agere de donata mihi nova, eaque nitida et polita editione *Carminum* tuorum quæ proxima hyeme mihi tradita fuerunt Amstelædami a bibliopola de Lormes. Illa mei itineris una cum Philone Montfauconii fuerunt comites, et ubi gravis quæstio, an nempe Therapeutæ fuerint Christiani, animum meum subinde obtuderat, continuo eumdem recreabam lectione carminum tuorum, ex quibus utique et voluptatem et fructum cœpi singularem. Occupatio tua perpetua fugit profecto hunc impetum, et religio mihi erat molestus esse antistiti gravioribus studiis et negotiis districto, atque adeo vexato pertinacibus litibus et concertationibus.

Sed epistula, quam ad me Lutetia dedisti XIV. kal. Quint. fregit hunc metum et pudorem, meque impulit volentem et currentem ne diutius officio meo desim. Et fidem tibi facere possum, illustrissime præsul, animum mihi cum ratione placide atque constanter moveri, ut cum Cicerone loquar, quando literis ad te scribendis incumbo : cum quia honorificum mihi est valde adloqui Virum, qui succinctus est tam

pulchra et tam præclara eruditione; tum quia singularem voluptatem capio non modo ex literarum tuarum argumentis, verum etiam ex polito illo et perfecto stylo, qui non solum me, verum etiam alios, cum quibus tantum bonum communico, rapit in admirationem.

Sed responsum tuum me vocat, et licet illud mihi sit acceptissimum, tamen doleo vehementer te putare, vir Reverende, me obiter tantum legisse dissertationem tuam *de Salomonis Navigatione*, et præcipue caput illius quartum, quo ostendis Africam olim fuisse circumnavigatam. Ego te etiam atque etiam rogo, ut hanc opinionem exuas, cum non modo semel, sed bis terve, integram tuam lucubrationem evolverim diligenter. Neque mihi animus fuit veteribus auctoribus contradicere, et contendere illud plane factum non esse; sed difficultates tibi proponere, quæ mihi, erranti forte, videbantur esse alicuius momenti. Quin et facile concedo Reges, præcipue si fuerunt curiosi, uti multi Ptolemæorum, tentasse iter illud, et homines nautasque, quibus id negotii dederant, superato Bonæ Spei, ut nunc vocatur, promontorio, usque ad Gades et mare Mediterraneum penetrasse; sed in eo versatur difficultas mea, an id factum sit mercaturæ gratia, et an negotiatores tam incertum et longum iter susceperint, ad comparandas merces, quas in Orientali ora Africæ atque adeo in India versus Gangem et Seras commodius longe poterant invenire.

Quin et mihi mirum, imo plus quam mirum vide-

tur Salomonis naves ad Hispanias appulsas idem iter repetiisse, et merces suas exoneravisse in intimo sinu Arabico; non autem per mare Mediterraneum domum rediisse, maxime cum Phœnices, Tyrii, Sidonii aliique procul dubio breve illud et minime periculosum iter cognoscerent, illique Hispaniam coloniis replevissent. Quid quod, nisi me plane fallo, statuendum foret, naves Salomonis ita non potuisse impleri, et ideo debuisse regredi per idem iter, uti onustæ plane redirent! Id quod tamen mihi multæ difficultati videtur obnoxium; cum prima navigatione omnia sibi absque dubio potuerint comparare, et longus ille retrogradus cursus nautas, brevius per mare Mediterraneum iter ab Iberis edoctos, absterruisset.

Sed ego hanc omnem ancipitem disceptationem et disputationem facio missam, et malo fere tecum credere, Salomonis classem longum illud iter Africanum peregisse, quam diutius inhærere meis conjecturis et difficultatibus.

Misi olim quid de Tolando sentiam: liber ejus ab omnibus, ut impius damnatur; ego illum legi, constitueramque excutere loca, quibus conatur firmare paradoxa et infamia dogmata; sed occupatione mea factum est, ut is impetus caruerit effectu. Nunc aliis trado lampada, certiorque factus sum, eruditum quendam virum fortibus argumentis rem hanc acturum. Quin et video sæpe evenire, ejuscemodi libros cadere et evanescere, si nemo eos dignos judicet, ut refutentur; et certe, si quid video, totus ille impius apparatus suo se gladio jugulabit; nec

credo ullum mortalem inventum iri, qui Strabonem præferat Sacræ Scripturæ, licet res, de qua agitur, spectet historiam vel geographiam.

Ego abhinc quinque mensibus examinavi horis subcisivis *Therapeutas Christianos* eruditissimi et reverendi Montfauconii, et ea sum tarditate ingenii, ut illi opinioni manus dare nequeam. Magni facio revera lumen illud Benedictinæ Familiæ : sed mihi tot gravia, tot firma, tot accommodata ad contrarium probandum, et auferendam Christi sacrosanctam doctrinam a Therapeutis Judæis, argumenta nata sunt, ut mihi persuadere ausim, alios omnes ituros in meam sententiam.

Examinavi non modo cum singulari attentione, præfiscene (*sic*) dixerim, illa quæ publici juris fecit vir insignis, verum etiam ipsum Philonem, Josephum, Eusebium, Hieronymum, aliosque veteres, nec non ipsos illos nostrates, Brunonem et Beveregium, qui eadem sentirent; et certus sum, me ex nonnullis, imo omnibus, annotasse quæ aliis latuerunt, et quæ insuper a viris illis doctis non satis commode disposita et dicta sunt. Atque tunc factum est, ut natus (*sic*) mihi sub manu sit justum volumen, in quo excussi omnes lecythos et myrothecia eorum, qui faciunt Therapeutas Christianos. Opus desiderat tantum ultimam lineam, qua an propediem illud expoliturus sim, nescio profecto propter occupationes, quas frequenter et perpetuas fere esse gravissimo hoc bello facili opera perspicis.

Non scribo hæc gloriolæ captandæ causa, vel ad venditandum ingenium, quod mihi parvum, et mini-

me acutum ad intelligendum esse fateor, sed uti tibi ratio constet otii mei, atque inde cognoscas quibus avocamentis, neque enim alia novi, vacuas meas horas perpetuo transmittam. *Ephemerides Trivultianas* credo quidem mitti Amstelædamum; sed novis ibi typis non amplius describuntur; et bibliopolæ nostri iis post annum 1705. manus non admoverunt; id quod equidem miror et doleo, cum iis res pulchræ et eruditæ contineantur.

Atque ita quidem respondi acceptissimæ tuæ epistulæ, vir illustrissime, et finirem hanc meam, nisi habeam persuasum, te non ægre laturum si supponam nonnulla, quæ rem literariam spectant. Clericus edidit fragmenta Menandri et Philemonis; sed anonymus ea examinavit, ostenditque luculenter virum doctum, nec non ipsum Grotium, aliosque in digerendis illis carminibus, quia metrum ignorabant, graviter lapsos esse; et profecto vix video, quomodo illa, quæ edita sunt, defendi possint. Idem Clericus, qui a multis impugnatur, dabit nobis alteram editionem notarum suarum in Pentateuchum. Vitringa, Theologus Frisius, meditatur explicationes Iesaiæ prophetæ; scis eum peritum inprimis esse rerum et linguarum Orientalium, rabbinosque et quidquid Judæos spectat, convertisse in succum et in sanguinem: adeo ut mihi præclara omnia promittam de ista lucubratione; et vide, quo loco habeat qualemcumque meam eruditionem: « Sunt, ait, in illo libro cum alia obscura et sublimioris contemplationis multa, quæ magnam requirunt attentionem mentis: tum predictiones luculentæ de

fatis Ægypti et Tyri, cap. 18, 19, 23, quibus ad gentium illarum superstitiones, ritus, consuetudinem, statum, quo erat id temporis passim alluditur. Quod si tibi contigerit eas meditari, aut meditari instituas, posset mihi singularis eruditio tua magno esse subsidio, et adjumento, quod gratus acceptarem et in meos verterem usus. »

Nimia certe in me vir insignis est benevolentia, et ipse mihi conscius sum, quam parum cognoscam res Meridiei et Orientis, quæ laudatis capitibus continentur. Si quis illas illustrare vellet, certe nemo id te, illustrissime præsul, felicius facere posset, cum cognoscas ad unguem ritus, superstitiones, deosque gentilium tam obvios in Sacra Scriptura quam in libris auctorum profanorum atque hæc præcipua causa est, quare tecum communicem honorem, quem mihi Theologus ille habuit, si forte quid edolatum, namque potes, ad me mittere animum posses inducere: quo nomine nos ambo plurimum debituros tibi, nihil est quod dubites. Silius Italicus cum notis Nicolai Heinsii typis describitur Trajecti ad Rhenum, non secus ac Eginhartus de vita Caroli Magni. Joan. Albertus Fabricius parat editionem novam Sexti Empirici, adjutusque est eximio codice Vratislaviensi aliisque; et Olearius nobis dabit Flavium Josephum; illiusque procul dubio Philostratum vidisti, qui magna eum laude circumdedit.

Sed ego sum prodigus temporis tui, et pecco, quod viro in tam ampla dignitate constituto, et tot gravioribus districto negotiis, annumerem res

ejuscemodi levidenses. Neque tamen finem faciam, sed bona tua cum venia, jungam hisce inscriptionem veterem. quæ ad me Smyrna nuper cum aliis missa est, et ex qua cognosces apud gentiles *Theologas fæminas* fuisse.

)ΥΛΗ · ΚΑΙ · Ο · ΔΗΜΟΣ · ΚΑΙ · Η · ΣΥΝΟΔΟΣ · ΤΗΣ · ΘΕΟΥ · ΜΥΣΤΩΝ · [ΕΤΕΙΜΗΣΑΝ
'ΔΙΑΣ·ΑΝΤΩΝΙΑΣ·ΣΑΒΕΙΝΑΝ·ΠΡΟΚΛΙΑΝΗΝ·ΙΟΥΛΙΑΝΗΝ·ΑΔΕΛΦΑΣ
ΘΕΟΛΟΓΟΥΣ · ΠΑΝΤΑ · ΤΑ · ΠΕΡΙ · ΤΗΝ · ΕΥΣΕΒΙΑΝ · ΤΗΣ
'· ΚΑΙ·ΤΗΝ·ΤΩΝ·ΜΥΣΤΩΝ·ΕΟΡΤΗΝ·ΕΚΤΕΝΩΣ(*sic*)·ΠΑΡΑΣΧΟΥΣΑΣ
ΑΝΤΟΣ·ΤΑΣ·ΤΕΙΜΑΣ·ΑΝΤΩΝΙΟΥ·ΛΑΜΟΥ·ΤΟΥ·ΠΑΤΑΟΣ·ΑΥΤΩΝ
'ΑΝ ΙΩΝ° (*sic*)·ΤΙ·ΚΛ·ΖΗΝΩΝΟΣ·ΚΑΙ·Μ·ΒΕΙΒΙΟΥ·ΘΕΟΔΟΡΟΥ(*sic*).

Vides, vir perillustris, tres sorores Claudiam Antoniam Sabinam, Cl. Anton. Proclianam et Cl. Anton. Julianam appellari *theologos* vel *theologas*, et illis Senatum et populum, Smyrnæorum forte, et *Synodum mystarum* Deæ, id est, ut puto, matris deum quæ frequens occurrit in illius urbis nummis, apud Hardunum et alios, statuas posuisse. Vale, præsul illustrissime et me, quod facis, ama. XII. augusti 1710. Daventriæ.



VII

PENSÉES ET SENTENCES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY

Membre correspondant.



PENSÉES ET SENTENCES

1

L'esprit de charité consiste moins à être soi-même exempt de défauts de caractère qu'à savoir supporter ceux du prochain.

2

La charité du vieillard est de bien vouloir ne pas faire trop profiter les jeunes gens de son expérience.

3

Le dernier mot de la science, c'est de nous apprendre à douter à propos.

4

Nous nous consolons, en le haïssant, des dédains de celui dont nous n'avons pu conquérir l'estime.

5

L'inconvénient du système d'hérédité en politique, c'est d'appeler quelquefois à la tête des affaires des gens médiocrement capables, et celui du système électif, d'y faire arriver généralement des gens capables de tout.

6

L'insuccès profite quelquefois à l'homme d'esprit parce qu'il lui donne de l'expérience, jamais au sot, parce qu'il ne lui donne que de l'humeur.

7

Lorsqu'on voit la plupart des hommes commettre une saleté, peut-être y a-t-il parfois lieu d'en être affligé ; c'est lorsqu'on les voit s'en abstenir qu'il y a lieu d'être surpris.

8

La preuve la plus évidente du péché originel, ce n'est pas que les hommes naissent tous pécheurs, c'est qu'ils naissent presque tous des sots.

9

La reconnaissance semble gouvernée par des lois comparables à celles qui régissent les fluides impondérables. Elle diminue en raison de la grandeur du

service rendu, de même que la chaleur en raison du carré des distances.

10

Le comble de la charité, c'est de savoir pardonner au prochain les injures qu'il a reçues de nous.

11

Le grand homme, c'est d'ordinaire celui qui mérite tout à la fois d'exciter notre admiration par la supériorité de son intelligence et notre mépris par l'usage qu'il en fait.

12

Ce qui nous empêche le plus souvent de bien juger notre prochain, c'est que nous ne pouvons nous résigner ni à le croire doué des vertus qui nous manquent, ni exempt des défauts que nous possédons.

13

Si le sérieux d'une croyance se prouve par les sacrifices qu'elle sait obtenir de nous, il faut reconnaître la plupart des hommes aussi susceptibles de fanatisme qu'incapables de convictions sincères au point de vue soit religieux soit politique.

14

Nul ne doit être vanté de sa fidélité à ses convictions s'il ne s'est trouvé à même d'en changer utilement.

15

L'habileté véritable consiste bien moins à savoir employer tous les moyens possibles de réussite qu'à reconnaître ceux qu'il est bon de sacrifier pour laisser aux autres toute leur efficacité.

16

Je ne sache rien de plus impertinent que de reprocher aux gens d'être infidèles à leurs convictions, lorsque toute leur conduite les démontre incapables d'en avoir jamais eu aucune.

17

L'intransigeance des convictions n'est pas un obstacle pour réussir à celui qui a l'art d'en changer à propos.

18

Les vérités de l'ordre moral sont affaire d'impression, non de raisonnement. On chercherait vainement à les expliquer à qui ne les comprend de lui-même.

19

Celui qui compte désarmer ses ennemis à force de douceur et de bons procédés doit se souvenir que ce que les ennemis du Christ ne parvinrent point à lui pardonner, c'était de n'avoir rien à lui reprocher.

20

Nous voulons toujours nous prévaloir de notre fidélité à remplir des devoirs qui ne nous coûtent guère pour nous excuser de négliger ceux qu'il nous serait pénible de remplir.

21

Le plus sûr moyen de se faire une réputation d'homme judicieux dans le monde, c'est encore de savoir applaudir aux idées de ceux que nous fréquentons, d'autant plus chaudement que nous les jugeons moins sensées.

22

C'est une prétention insupportable, de la part de celui qui a tout fait pour mériter une faveur, que de se croire en état de lutter contre celui qui a tout fait pour l'obtenir.

23

C'est une grande présomption que de se flatter que l'on saura diriger utilement celui qui n'est pas en état de se conduire lui-même.

24

Le grand âge donne de l'expérience à peu près à tout le monde ; il n'a jamais enseigné la sagesse à personne.

25

Celui-là ne mérite pas le nom d'homme d'honneur qui craindrait plus d'être flétri aux yeux d'autrui qu'aux siens propres.

26

Rien de plus difficile que de faire comprendre à un homme ce que nous pensons de lui, lorsque notre façon de voir à son égard ne correspond pas à l'opinion qu'il se flatte d'inspirer de lui-même.

27

Tout le monde à peu près a ses opinions, un petit nombre seul peut se flatter d'avoir ses idées à lui.

28

L'homme politique vraiment intelligent, c'est celui qui songe à représenter non les opinions de ses commettants, mais bien leurs passions et leurs préjugés.

29

Les institutions et lois d'un peuple valent moins par le bien qu'elles procurent que par le mal qu'elles empêchent.

30

Il ne peut pas plus exister de bonnes institutions pour un peuple corrompu que d'outil satisfaisant pour un mauvais ouvrier.

31

La première condition pour qu'un compliment ait chance de satisfaire celui qui le reçoit, c'est qu'il soit immérité.

32

C'est une question délicate de savoir quel est le plus sot de celui qui dédaigne un bon conseil ou de celui qui s'amuse à le donner en pure perte.

33

Si l'on songe à la gloire qui entoure le nom des conquérants, il faudra reconnaître que le principal titre pour gagner l'admiration des hommes, c'est le mal qu'on leur a fait.

34

On se lasse de tout hors d'espérer.

35

En dépit du vieil axiome « Connais-toi toi-même », c'est souvent grande sagesse que de ne pas trop

chercher à connaître nos défauts, puisque cette ignorance seule nous évite la tentation de chercher à les faire passer pour des qualités.

36

Rien au fond de plus moral que l'ingratitude. Ne nous apprend-t-elle pas, en effet, qu'il serait peu honnête de vouloir, comme on dit, tirer deux moutures d'un même sac et prétendre ajouter au témoignage de notre conscience, pour le bien que nous avons fait, la reconnaissance de l'obligé ?

37

Le plus sûr moyen de se faire dans le monde une réputation d'honnête homme, c'est encore de savoir dire à propos du bien de ceux qui ne le sont pas.

38

On ne hait bien d'ordinaire que celui qu'on envie.

39

La reconnaissance n'exige pas que nous nous fassions d'illusions sur le compte du bienfaiteur, mais seulement que nous sachions à l'occasion en avoir l'air.

40

Il est plus aisé à l'homme de bien d'être estimé des malhonnêtes gens que d'en être toléré.

41

Il est plus facile de jouer le rôle d'honnête homme par intérêt que par vanité.

42

C'est une question délicate de savoir ce qui nous dispose le plus à haïr un homme, ou du mal que nous lui avons fait ou de celui que nous avons vainement cherché à lui faire.

43

La preuve de considération la plus flatteuse qu'un intrigant puisse donner à un honnête homme, c'est de le juger un parfait imbécile.

44

Le sage se console du mépris des sots en songeant que le seul moyen d'y échapper serait de leur ressembler.

45

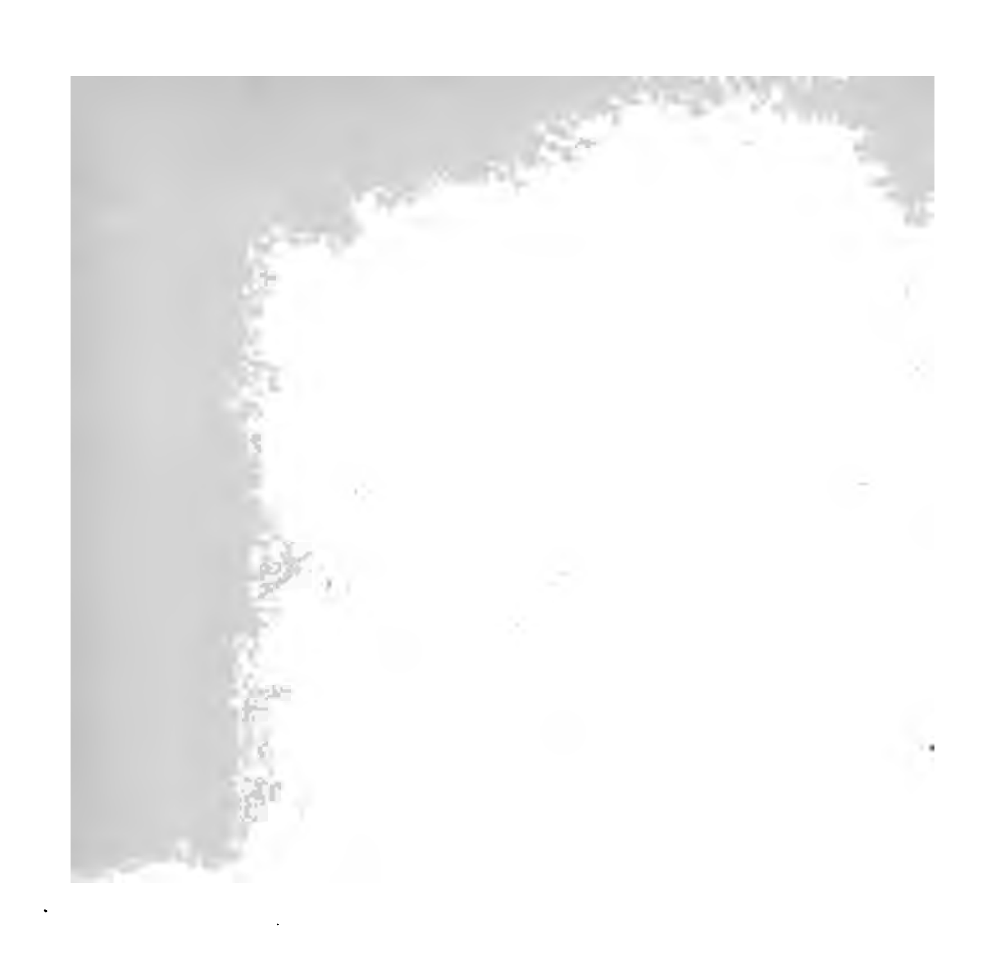
Il est des hommes d'une franchise si héroïque que rien ne pourrait les empêcher de proclamer la vérité toutes les fois que cela leur permet de dire du bien d'eux-mêmes et du mal du prochain.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

PRIX DÉCERNÉS



SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

PARIS

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des arts et métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants, au Min. de l'Instr. publ.
Musée Guimet.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des antiquaires de France.
Soc. d'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., rue de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais de Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Société académique indo-chinoise, rue de Rennes, 44.
Société philologique, rue Barbet-de-Jouy, 25.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.
Bibliothèque universitaire à la Sorbonne.
M. J. Vallat, dir. des Annales de l'observatoire du Mont-Blanc, 114, av. des Champs-Élysées, Paris.

DÉPARTEMENTS

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des sciences, lettres et arts.
Bayeux. Société des sciences, arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.

Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études sc. et archéologiques.
Dunkerque. Société dunkerquoise des sciences, etc.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sc. naturelles et d'antiquités.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société d'horticulture et de botanique.
Laon. Société académique.

La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sc., de l'agriculture et des arts.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Le Mans. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéolog. du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sc. et arts des Alpes-Marit.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société détudes des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, belles-lettres et arts.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société histor. et archéol. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique et littéraire.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.

Poitiers. Société des antiquaires de l'ouest.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (Le). Société d'agriculture, etc., de la Haute-Loire.
Reims. Académie nationale.
Rochefort. Soc. d'agric., des belles-lettres et arts.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans. Bulletin de l'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Soc. libre d'émulation, etc., de la Seine-Inf.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Soc. academ. des sc., etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Université de Toulouse.
— Académie des jeux-floraux.
— Académie des sc., inscrip. et belles-lettres.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences physiques et naturelles.
— Soc. academ. franco-hispano-portugaise.
Tours. Société d'agr., sciences, arts et belles-lettres.
Valognes. Société d'archéologie, etc.

Versailles.. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER

Acireale (Italie). Académie des sciences, lettres et arts.
Amsterdam (Hollande). Académie royale des sciences.
— — Société royale de zoologie.
Anvers (Belgique). Acad. archéologique de Belgique.
Baltimore (États-Unis). The American Journal of philology.
Boston (États-Unis). American Academy of arts and sciences.
Brünn (Autriche). Société des sciences naturelles.
Bruxelles (Belgique). Ac. roy. des sc., etc., de Belgique.
— — Société malacologique.
— — Société belge de géologie, de paléontologie, etc.
Bucarest (Roumanie). Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo (États-Unis). Société des sciences naturelles.

Le Caire (Égypte). Société khédiviale de géographie.
— — Institut égyptien.
Christiana (Norwège). Université royale de Norwège.
Cincinnati (États-Unis). Mechanical Institut.
Coïmbre (Portugal). Journal des sciences mathématiq.
Columbus (États-Unis). Société d'agricult. de l'Ohio.
Copenhague (Danemark). Académie royale danoise des sciences et des lettres.
Cordoba (République Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex (États-Unis). Institut d'Essex.
Florence (Italie). Institut royal des études supér., etc.
Gothembourg (Suède). Soc. roy. des sc. et lettres.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Madison (États-Unis). Soc. d'agric. du Wisconsin.
Manchester (Angleterre). Soc. littér. et philosophiq.
Mexico (Mexique). Observatorio astronomico de Tacubaya.
— — Observatorio meteorologico.
Milan (Italie). Institut lombard.
Montevideo (République Argentine). Musée national.
Neuchatel (Suisse). Soc. neuchateloise de géograph.
New-York (États-Unis). Lycée d'histoire naturelle.
— Bulletin of the New-York public library.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme (Italie). Acad. des sc. natur. et économiq.
Philadelphie (États-Unis). Acad. des sc. naturelles.
— American philosophical society.
Pise (Italie). Société toscane des sciences naturelles.

Portland (États-Unis). Société d'histoire naturelle.
Prague (Autriche). Académie tchèque de l'empereur François-Joseph.
Rio-de-Janeiro (Brésil). Observatorio.
Rome (Italie). Accademia reale dei Lincei.
— — Rivista di artiglierra e genio.
San Francisco (Californie). Académie des sciences.
Saint-Louis (États-Unis). Académie des sciences.
— — Missouri botanical garden.
St-Pétersbourg (Russie). Soc. d'arch. et de numismat.
Stockholm (Suède). Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède.
Sidney (Australie). Société royale de la Nouvelle-Galles du sud.
Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste (Autriche). Soc. adriatique des sciences nat.
Topeka (États-Unis-Kansas). Académie des sciences.
Upsal (Suède). Bibliothèque de l'Université royale.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington (États-Unis). Smithsonian Institution.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1903.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1902-1903

MM.

TRAVERS (Émile), *président.*
BIGOT, *vice-président.*
PRENTOUT (Henri), *secrétaire.*
CARLEZ (J.) *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TRAVERS (Émile), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* CARLEZ, *vice-secrétaire,*	membres de droit.
LETELLIER LETURC, VAUDRUS, BOURGEON, TESSIER, VIGOT.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE (Victor), artiste peintre, président honoraire de la Société des Beaux-Arts.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1886 26 mars. LEBRET, député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

1887 25 fév. GIDON (D^r), professeur à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (D^r), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), député, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (D^r), professeur à l'École de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.

1896 24 déc. DOUARCHE, premier président à la Cour d'appel.

Date de l'élection	
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIÈRE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1903 fév.	LIGIER (Hermann), Trésorier-payeur général.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1866 26 mai.	BÜCHNER (3), professeur honoraire à la Faculté des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, professeur honoraire à l'École de médecine.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (1)

Date de la nomination.	
1875 28 mai.	BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.
1864 25 nov.	BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Büchner, comme membre titulaire.

(4) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.
1893 22 déc. BERNIER (abbé), prof. à l'institution Sainte-Marie, à Tinchebray.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1891 27 nov. BOUQUET (Mgr), évêque de Mende.
1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.
1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au collège de France, à Paris.
1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Versailles.
1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.
1893 28 avril. BRUAS (Alb.), ancien magistrat, à Versailles.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lyon.
1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.
1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.
1858 26 nov. Mme CAREY, poète angl., à Brixham.
1871 24 avril. CARLEZ (Christian), prof. au lycée de Rennes.

Date de la nomination.	
1859 25 nov.	CHARENCEY (le comte DE), 72, rue de l'Université, à Paris.
1864 22 avril.	CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881 27 mai.	CHEVALLIER (l'abbé Ul.), à Valence.
1888 28 déc.	CHRISTOPHLE, gouvern. du Crédit foncier.
1872 22 nov.	COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.
1886 28 fév.	COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).
1894 22 juin.	BROWNING (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.
1884 22 fév.	CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.
1892 22 janv.	CROIZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.
1853 23 déc.	CUSSON, sec. de la mairie, à Rouen.
1868 25 nov.	Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.
1855 29 nov.	DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, à Paris.
1860 26 déc.	DECORDE, anc. sec. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév.	DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.
1849 23 nov.	DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc.	DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

Date de la nomination.

1890 24 janv. DESDEVISES du DÉZERT (G.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

1889 28 juin. DESLANDES (l'abbé), curé de Robehomme.

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, à Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de médec. de Paris.

1894 27 avril. DURO FERNANDEZ (Don Cesareo), capitaine de vaisseau en retraite, à Madrid.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de l'Université de Nancy.

1900 26 janv. ENGERAND (Fernand), député du Calvados, à Paris.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (de), à Château-Gontier.

1883 25 mai. FINOT, arch. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof. à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1894 25 mai. GOSSART, professeur à la Fac. des sciences de Bordeaux.

Date de la nomination.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à North-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. adm. de la marine, à Brest.
1884 25 avril. JORET, prof. hon. à la Fac. des lettres d'Aix, membre de l'Institut, à Paris.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.
1897 25 juin. JOVY (E.), corresp. du Minist. de l'Instruct. publ., à Vitry-le-François.
1902 24 janv. JOYAU (E.), prof. à l'Université de Clermont-Ferrand.

1858 24 déc. LAIR (J.), membre de l'Institut, à Paris.
1895 26 avril. LANGLOIS, notaire, à Tours.

Date de la nomination.

1877 23 mars.	LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov.	LE BRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.
1871 24 fév.	LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai.	LECESNE, cons. de préf., à Arras.
1881 22 juill.	LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév.	LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1892 25 mars.	LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars.	LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv.	LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.
1858 26 nov.	LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1894 25 mai.	LE VERDIER, secrétaire de l'Acad. des sc., bell.-lett. et arts de Rouen.
1881 29 avril.	LIARD, vice-rect. de l'Acad. de Paris.
1883 28 déc.	LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).
1857 24 juill.	LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1861 27 déc.	MAREY, prof. au coll. de Fr., à Paris.
1856 25 janv.	MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1895 26 avril.	MELON (Paul), publiciste, à Paris.
1869 24 déc.	MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865 27 janv.	MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1885 27 nov.	MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.

Date de la nomination.

1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.

1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.

1893 24 nov. NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.

1887 24 juin. OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.

1897 23 juill. PANEL (Dr), à Rouen.

1900 27 avril. PÉLISSIER (Léon-G.), professeur à l'Université de Montpellier.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.

1871 27 juill. PÉZERIL. intend. militaire en retraite, à Versailles.

1872 25 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARÉ, membre de l'Académie des sciences, à Paris.

1862 25 juill. POTIN (Alph.), homme de lettres, à Paris.

Date de la nomination.	
1872 25 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres de l'Univ. de Paris, memb. de l'Inst.
1854 28 avril.	REINVILLIER (Dr), à Paris.
1862 25 juill.	RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.
1894 26 janv.	RIVIÈRES (baron DE), secrét. de la Soc. archéolog. du Midi, à Albi.
1867 22 nov.	ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.
1863 23 janv.	SAUVAGE, anc. juge de Paix, à Paris.
1903 27 févr.	SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.
1875 24 déc.	SÉGUIN, ancien recteur, à Paris.
1878 27 déc.	SERVOIS, garde général honoraire des Archives, à Paris.
1860 28 déc.	SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1872 22 mars.	SOREL (Alb.), de l'Académie franç., à Paris.
1897 26 nov.	STÉPHAN, direct. de l'Observatoire de Marseille.
1897 26 mars.	TEIL (le baron J. DU), à Paris.
1868 23 avril.	THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1897 26 nov.	TOUGARD (abbé), à Rouen.
1896 28 févr.	TRIGER, vice-présid. de la Soc. hist. et archéol. du Maine, au Mans.
1873 23 déc.	VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév.	VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.

Date de la nomination.

1889 22 nov. VIMONT, ancien prof., à Argentan.

1893 24 nov. VISSIÈRE, professeur à l'École des langues orientales, à Paris.

1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.

1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1902-1903)

Membre titulaire

M. RAULIN, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

Membre correspondant

M. HÉRON, présid. de la Soc. d'Horticulture, à Rouen.



PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de 12,000 fr. à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de Dix mille francs, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

Caen. — Impr. H. Delesques, rue au Canu, 34.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, RUE AU CANU, 34

—

1904



LA

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

EN

BASSE-NORMANDIE

Le mardi 9 août, la *Société géologique de France* clôturait, à Barneville, sa réunion extraordinaire de 1904. Depuis huit jours, j'avais le plaisir de conduire un certain nombre de membres de cette Société désireux d'étudier la géologie de cette région et plus spécialement les questions qui, depuis vingt ans, ont fait l'objet de mes travaux en Basse-Normandie.

La réunion s'était ouverte à Caen, le mardi 2 août, à la Faculté des sciences, en présence de M. le recteur Zévort, par une séance dans laquelle j'ai exposé sommairement la géologie de la Basse-Normandie et détaillé le programme de nos excursions.

La Société s'est ensuite rendue au Laboratoire de géologie où elle a admiré la collection régionale provenant de ces localités qui, par l'abondance, la belle conservation et l'intérêt de leurs fossiles, ont rendu la Normandie justement célèbre; les reptiles

et les poissons trouvés dans les calcaires de Caen, dans les argiles de la Caine et de Villers-sur-Mer, étudiés par des paléontologistes tels que Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, les deux Deslongchamps, ont principalement retenu son attention. A côté de ces séries régionales qui font pour les savants l'intérêt principal du Laboratoire, la Société a pu voir que les collections paléontologiques sont aussi très riches en documents pour les comparaisons et pour l'enseignement. Une des collections les plus précieuses est celle de Defrance; elle contient les types décrits par cet auteur dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* et alimente en partie la publication internationale de la *Palæontologia universalis* que dirige M. Œhlert.

* * *

Dès l'après-midi, les excursions ont commencé par l'exploration des environs de la célèbre localité de May-sur-Orne.

Ces excursions étaient organisées pour qu'on pût étudier, avec exemples à l'appui, la succession, les modifications originelles ou acquises, la disposition des terrains anciens de la Basse-Normandie et les relations que présentent avec ces terrains les formations plus récentes qui les recouvrent; une part importante était faite à l'étude des minerais de fer; le programme comprenait en outre l'examen des modifications géographiques, telles que tracé

des cours d'eau, assèchement des vallées, produites par des phénomènes géologiques relativement récents.

La démonstration s'est poursuivie à travers les sites les plus pittoresques de la Basse-Normandie. Des plaines de la *Campagne de Caen,* dont la faux avait à peine entamé la moisson dorée, poussée sur les calcaires horizontaux, nous nous sommes soudainement trouvés descendus dans les vallées de l'Orne et de la Laize, au milieu d'un paysage de *Bocage* dont le sol est à chaque instant écorché par les plus anciennes roches du sol normand. Sur les parois des carrières nous avons vu les traces laissées par des vagues mille fois séculaires et des tempêtes depuis longtemps apaisées; au pied des anciens récifs nous avons recueilli les coquilles des habitants des mers jurassiques dans ces dépôts qui recouvrent de leur manteau horizontal la tranche des grès redressés. La vue de ces carrières est un des plus remarquables exemples de discordance qu'il soit donné d'observer; elle permet de mesurer l'ampleur des érosions qui, à la fin des temps primaires, détruisirent les puissants reliefs du massif armoricain; aussi, quant au soir du deuxième jour, sous le soleil couchant, au moment de descendre vers l'accueillante petite ville d'Harcourt, nous aperçumes au sud les grands horizons de la zone bocaine et le paysage accidenté au travers duquel serpentent l'Orne et ses affluents, l'évocation d'une réalité disparue nous fit voir à la place de cette ligne de buttes échelonnées devant nous une chaîne

de hautes montagnes et de cimes alpestres, préparées par les érosions houillères à devenir le fond des bassins maritimes du Jurassique et du Crétacé.

Le lendemain, placés à la Bruyère-des-Gouttes sur la crête de la chaine de poudingues pourprés qui court de Granville à Falaise, nous voyions cette zone bocaine sous un autre aspect. Nous pouvions mesurer l'épaisseur des dépôts disparus, en apercevant le Mont-Pinçon, point culminant du Calvados, qui porte un lambeau de cette craie que la mer cénomanienne étala autrefois sur la presque totalité de la Basse-Normandie. L'influence exercée sur l'orographie par la structure et l'inégale dureté des roches nous apparaissait évidente quand nous suivions du regard les buttes qui jalonnent les bandes de poudingue pourpré, soit au nord de la zone bocaine, de Saint-Martin-de-Sallen à Combray, soit au sud entre la Bruyère-de-Clécy et les buttes de La Pommeraye ; séparée des buttes de Saint-Martin-de-Sallen et Espins par une vallée parallèle ouverte dans des schistes s'aligne la crête gréseuse des Monts-d'Encre ; plus en dedans encore le Mont-Pinçon doit sa situation culminante à la résistance du plus récent des grès de cette zone bocaine.

Les bois de pins et les bruyères, les falaises dénudées, les prairies et les vergers, les champs couverts de moissons, ne nous semblaient plus juxtaposés au hasard, mais distribués d'après la nature du sol qui les porte.

*
* *

La contemplation de ce vaste panorama, éclairé par l'ardent soleil d'une des plus chaudes journées de l'été, ne nous empêchait pas de remarquer quelle influence la zone bocaine a exercée sur le cours de l'Orne et sur la destinée de la plus importante de nos rivières bas-normandes. Née près de Sées, dans les plaines calcaires qu'elle traverse jusqu'à Écouché, l'Orne, brusquement déviée par le bourrelet que lui opposaient les reliefs de la zone bocaine et de son prolongement vers le Merlerault, fut forcée de s'engager au pied de ce bourrelet dans le sillon du Pays-d'Houlme, véritable gouttière formée par les terrains jurassiques.

Pour quel motif, arrivée à Clécy, l'Orne a-t-elle cessé de couler parallèlement à la zone bocaine et n'est-elle pas allée tomber dans la baie du Mont-Saint-Michel ? C'est ce que nous serons probablement un jour en mesure de faire connaître, mais dès maintenant il est tout au moins certain que la nouvelle déviation de l'Orne quand elle parvient à s'engager dans la zone bocaine a été déterminée par la rencontre des dislocations que subit en ce point la chaîne de poudingues, et nous avons pu reconnaître soit par la considération des formes topographiques caractéristiques, soit grâce aux galets abandonnés par la rivière sur ses anciennes terrasses, que l'Orne, pendant son creusement,

s'était déplacée aussi bien dans le sens horizontal que dans le sens vertical. En rapprochant ces faits de ceux que nous avions observés l'avant-veille à Feuguerolles et la veille dans la vallée de la Laize, nous avons dû conclure qu'à la suite d'un soulèvement général de la région, l'Orne avait passé, à une date relativement récente, par une phase torrentielle, se traduisant par une accentuation subite des phénomènes de creusement et de charriage ; ces derniers furent alors assez intenses pour que la rivière devînt capable d'entraîner, pendant 70 kilomètres, des blocs de granite de 2.000 kilog.

D'ailleurs, les jours suivants, nous pouvions constater à Domfront combien sont anciennes les dépressions qu'empruntent aujourd'hui les plus importants de nos cours d'eau. Dès l'époque tertiaire, une de ces dépressions, jalonnée par des dépôts de grès à plantes et de calcaires d'eau douce, préparait la vallée actuelle de la Mayenne. Mais les affluents de cette rivière n'avaient pas encore réussi à franchir la chaîne qui s'étend de Mortain à Alençon. Le *grès armoricain* auquel cette chaîne doit son relief forme au sud de la Normandie un rempart brusquement dressé au-dessus de la plaine boisée des schistes de Saint-Lo qui s'étend vers le Maine.

Le château des Talvas, dont les ruines couronnent l'escarpement de Domfront, put rendre plus décisif encore le rôle de cette barrière entre les populations du Maine et de la Normandie ; malgré tout, les forces naturelles qui semblaient avoir travaillé

pour dresser un obstacle entre les deux régions s'étaient au contraire employées à faciliter leur pénétration. Pour cela il a suffi que les affluents de cette Mayenne tertiaire, profitant des dislocations de la bande de grès, soient venus *capturer* des ruisseaux nés en Normandie et dont les eaux se sont précipitées vers la Loire, à travers les gorges si pittoresques qui éventrent la chaîne. Tantôt, comme la Varenne à Domfront, l'affluent profitant des fissures qui découpaient le barrage a pu scier celui-ci sur toute sa hauteur; ailleurs, telles la Cance et la rivière Dorée à Mortain, il n'a réussi à franchir l'obstacle dressé en travers de son cours qu'en sautant de rocher en rocher, s'offrant dans une petite *Suisse normande* les allures de petits torrents.

*
* *

Malgré l'intérêt que nous trouvions à suivre l'influence que la nature et la disposition des assises du sol ont exercée sur les caractères de la surface, nous ne devions pas nous borner à l'étude de la *façade* de cette partie de la Basse-Normandie. De nombreuses questions relatives à son *architecture souterraine,* sollicitaient notre attention.

Tout d'abord, en présence de l'importance qu'ont prise récemment dans l'Orne et le Calvados la recherche et l'exploitation des minerais de fer, nous devions constater leur position dans la série des

terrains anciens et rechercher si les variations dans la teneur et l'épaisseur de ces couches ferrugineuses sont réglées par une loi générale. Pour l'étude de ces questions, deux mines avaient été choisies: celle de Saint-Rémy où l'on exploite depuis 1875 une belle hématite oolithique, et celle de la Ferrière-aux-Étangs, où les Aciéries de Denain-Anzin commencent l'exploitation d'un minerai oolithique carbonaté appartenant au même horizon géologique que celui de Saint-Rémy.

Jusqu'au commencement du XIX[e] siècle, il existait en Basse-Normandie un assez grand nombre d'établissements métallurgiques; on y traitait sur place des minerais de fer dont les gisements étaient probablement connus dès l'occupation romaine. Les noms des lieux dits, tels que *La Ferrière*, *La Cloutière*, *La Fonderie*, *La Forge*, *Les Minières*, désignent encore l'emplacement des anciennes exploitations, des établissements où le minerai était traité, des petites usines où la fonte était manufacturée.

Le développement des moyens de communication, et surtout les traités de commerce qui permettaient aux usines anglaises de concurrencer avantageusement les produits locaux, portèrent un coup décisif à cette industrie métallurgique. Successivement toutes ces exploitations ont été abandonnées, les petites forges ont éteint leurs feux, et celles qui ont subsisté, notamment dans l'Eure, se sont bornées à transformer des fontes et des vieux fers.

Le souvenir de cette industrie allait se perdre, quand, en 1875, M. de Croisilles obtint, dans le Calvados, la concession des mines de Saint-Rémy, près Harcourt; on exploite là une couche très régulière de $2^{m}50$ de puissance, située dans le Silurien, vers la base d'une assise de schistes, connus sous le nom de schistes d'Angers, ou de schistes à Calymènes.

Depuis une dizaine d'années, cet horizon ferrugineux, bien connu des géologues, a été l'objet d'actifs travaux de recherches; mais parmi les nombreuses concessions qui ont été accordées, quelques-unes seulement sont exploitées. Les conditions du marché sont en effet telles que l'exploitabilité d'un gîte est réglée, à teneur égale en fer, par un certain nombre de circonstances, telles que l'allure plus ou moins disloquée de la couche, la distance aux voies ferrées et aux centres métallurgiques, circonstances qui ne peuvent varier qu'entre des limites très rapprochées.

L'étude des exploitations de Saint-Rémy et de la Ferrière-aux-Étangs avait eu précisément pour but de mettre les membres de la Société Géologique en présence des deux termes extrêmes entre lesquels ces conditions peuvent pratiquement varier.

Le minerai exploité à Saint-Rémy est une belle hématite oolithique; sa teneur en fer est en moyenne de 52 %; la teneur en phosphore serait plutôt un avantage avec les procédés de traitement actuels, et la teneur en silice ne s'élève jamais assez pour constituer un inconvénient sérieux. Placé

à proximité d'une des gares de l'Ouest, à 35 kilomètres seulement du port de Caen, le gisement de Saint-Rémy se présente en outre avec une allure très simple; l'écoulement des eaux s'y fait naturellement et sans travaux d'exhaure, et l'exploitation est par suite très facile. Aussi, les minerais de Saint-Rémy, très prisés sur les marchés d'Angleterre et de Rotterdam, encore qu'ils soient grevés de redevances exagérées au concessionnaire et aux transitaires, laissent aux exploitants un bénéfice raisonnable.

Tout autre était la situation à la Ferrière-aux-Étangs (1) et, d'une façon générale, dans les autres gisements siluriens de la Basse-Normandie.

Le minerai de Saint-Rémy représente, en effet, une étape de la transformation d'une couche dont la teneur en fer s'est naturellement enrichie sous l'action des eaux qui l'ont traversée et qui l'ont oxydée. A Saint-Rémy, les eaux ont transformé le minerai sur une hauteur d'au moins 85 mètres, tandis que dans les autres gisements la transformation descend à peine à 30 mètres au-dessous de la surface du sol et souvent beaucoup moins bas. Les anciens mineurs ont, la plupart du temps, complètement enlevé la partie riche, voisine de la surface, et se sont arrêtés sur les parties formées de fer carbonaté oolithique, ne contenant plus que 40 % de fer.

C'est devant ce minerai relativement pauvre que

(1) Entre Flers et Domfront.

se sont trouvées les Aciéries de Denain-Anzin, quand, désirant des minerais de fer riches et acides, elles ont entrepris des recherches à la Ferrière-aux-Étangs. Il s'agissait par suite de résoudre le problème de l'utilisation d'un minerai que l'absence de combustible ne permettait pas de traiter sur place, et que sa faible teneur ne permettait pas de transporter tel quel pour le traiter à Valenciennes. La difficulté a été résolue en faisant subir artificiellement au minerai l'enrichissement réalisé par la nature à Saint-Rémy et sur les affleurements des autres gîtes.

Le grillage de ce minerai carbonaté, contenant 40 °/₀ de fer, dans des fours à calcination permet de le transformer en hématite titrant 50 °/₀. Comme ce traitement ne demande qu'une tonne de combustible par 100 tonnes de minerai traité, que 14 tonnes de carbonate donnent 10 tonnes d'hématite, et que l'exploitation est faite par la société concessionnaire elle-même, l'expédition par chemin de fer de ce minerai jusque dans le nord de la France est devenue possible. Chaque semaine 1.000 tonnes quittent la gare de Saint-Bomer à destination de Valenciennes où nos minerais normands sont mélangés avec des minerais plus pauvres, mais calcaires, venus du bassin de l'est.

L'installation de la Ferrière comprend aujourd'hui trois fours à calcination, mais leur nombre sera porté à neuf, de façon à tripler la production.

Un jour viendra sans doute que les concessionnaires d'Halouze et des Monts-en-Géraume entre-

ront dans la voie tracée par leurs voisins de la Ferrière-aux-Étangs. Il se sera ainsi reconstitué dans nos régions une industrie minière appelée à accroître leur richesse.

Il est juste de faire observer que la reprise de ces exploitations a suivi l'achèvement des feuilles Falaise et Alençon de la Carte géologique détaillée de la France. En rappelant l'attention sur ces anciens gisements, en figurant la répartition et l'allure des bandes siluriennes qui les renferment, ces deux cartes géologiques fournissaient des indications déjà suffisamment précises pour limiter singulièrement les recherches. Si dans beaucoup de cas ces recherches se sont trouvées infructueuses, l'insuccès doit être moins attribué aux défectuosités des indications de la carte géologique qu'à l'ignorance et à la suffisance des géologues improvisés qui n'ont pas voulu ou n'ont pas su la lire.

Le fait d'être un collaborateur de la Carte géologique de France ne saurait m'empêcher d'insister sur les services qu'elle a rendus ou pu rendre dans ces circonstances. Il n'est pas un des travaux de recherches exécutés dans notre région qui n'ait coûté plus que l'exploration d'une seule feuille de la carte; je pourrais citer une des concessions du Calvados, d'ailleurs inexploitée, où l'on a dépensé, en études préliminaires, plusieurs fois le crédit annuel de tout le service de la Carte géologique de France! Si l'on veut bien comparer les cartes dressées à la suite de ces recherches, par M. Pralon,

pour la région de la Ferrière-aux-Étangs, et par M. Masse, pour la région de la Brèche-au-Diable, avec les cartes d'Alençon et Falaise, on reconnaitra que, malgré la disproportion des moyens d'investigation, ces cartes sont aussi semblables que possible.

Les géologues sont appelés, par un juste retour, à bénéficier des travaux de ces mines pour l'interprétation de la structure de la région comprise entre Flers, Domfront et Alençon. Nous savons bien qu'au début de la période silurienne, quand la péninsule armoricaine s'abaissait lentement sous les flots de la mer, cette région faisait partie d'une grande île qui n'a été submergée qu'après que la mer avait déjà envahi le Calvados; nous avons pu suivre le tracé des bandes disloquées, rapprochées dans les relations les plus invraisemblables, comme nous l'a montré le coin si pittoresque du Châtellier, mais nous ne connaissons l'allure de ces couches qu'en surface; c'est aux travaux de mines à nous apprendre comment les choses se passent souterrainement et notamment dans quel sens est l'inclinaison des grandes failles qui, limitant du côté nord les bassins siluriens, les font heurter des assises beaucoup plus anciennes sous lesquelles ils disparaissent.

Mais si compliqués que ces accidents de la région de Domfront nous fussent apparus, ils étaient relativement simples en comparaison de ceux qu'il nous restait à voir dans le nord du Cotentin.

*
* *

S'il était possible de reproduire ici la carte géologique de la Hague, on serait immédiatement frappé par l'irrégularité du tracé des bandes qui figurent le trajet des couches à la surface du sol. Il suffira, sans entrer dans des détails qu'il serait difficile de suivre, d'expliquer que toute cette région se comporte comme si, soumise à une torsion, elle s'était éclatée à la façon d'une glace accidentellement gauchie, et qu'elle se présente traversée, comme le serait cette vitre, par de longues cassures disposées en éventail. Les compartiments compris entre ces cassures se sont en outre déplacés relativement les uns aux autres, et des contacts anormaux rapprochent ainsi les formations les plus éloignées et les plus dissemblables. De plus, tout ce système, poussé du sud au nord, est venu heurter contre un massif résistant, aujourd'hui presque entièrement disparu sous les flots, dont Aurigny est un des témoins, mais qui nous est surtout connu par les galets de nature si variée qu'il a fournis aux conglomérats cambriens de la région. Là, butant contre cet obstacle, les couches furent obligées de se renverser ; par exemple, les bancs de grès, dont la paroi du Roule montre si nettement les stratifications, se sont couchés sur les schistes de l'ancienne carrière de l'octroi. Du Roule à Beaumont on constate le même renverse-

ment et les assises se recouvrent dans un ordre régulièrement inverse de l'ordre normal.

Il n'est pas surprenant que de tels phénomènes mécaniques aient engendré dans la texture des couches de profondes modifications. Le développement dans les schistes verts d'Octeville et de Tourlaville de la fissilité qui permet leur utilisation comme ardoises est une conséquence habituelle de ces phénomènes de compression, mais ici le *dynamométamorphisme* a été si intense qu'il en est résulté des phénomènes chimiques, notamment la production de nouveaux minéraux qui ont accentué encore la fissilité. C'est grâce à ces données qu'il a été possible de reconnaître dans les *stéaschistes noduleux* des anciens auteurs la continuation des conglomérats que nous devions le lendemain trouver exploités dans la lande de Gréville.

*
* *

La topographie d'un pays qui a passé par de telles vicissitudes doit présenter une grande variété, mais nous étions déjà préparés par les journées antérieures à voir l'aspect superficiel dépendre de la structure souterraine. Ici cependant des éléments nouveaux allaient intervenir pour donner à la Hague sa physionomie spéciale, car c'est surtout à sa situation péninsulaire que ce pays doit ses caractères. Les brises de l'Atlantique appor-

tent aux pâturages de ses vallées l'humidité nécessaire, mais ses plateaux, malgré le limon qui les recouvre parfois, sont trop battus et desséchés par les vents pour porter fructueusement autre chose que des bruyères et des ajoncs. Ce sont ces grandes landes arides de Beaumont et de Jobourg qui contribuent avec les côtes si découpées, les hautes falaises, le rivage bordé d'écueils, à faire de la Hague une Bretagne en raccourci. Rien n'est plus typique à cet égard que le beau panorama, ceinturé de trois côtés par la mer, qui s'offre en arrivant à l'église de Jobourg, quand on domine cette grande lande, à cachet vraiment armoricain, tantôt jaunie par les ajoncs, tantôt rosée par les bruyères, dévalant vers Auderville, entaillée par le ravin de Merquetot, et qu'on découvre le contraste de ses deux rives, l'une dressée en falaise que semble prolonger le profil d'Aurigny, l'autre plate, mais hérissée de roches, qui entoure l'anse Saint-Martin.

Ce serait cependant une erreur de croire que c'est à l'activité actuelle de la mer que sont dus ces contrastes. L'inégale dureté des roches qui viennent de l'intérieur aboutir à la côte devrait y déterminer de brusques saillies et de profondes anfractuosités, mais à y regarder de plus près on ne tarde pas à s'apercevoir que l'influence de l'inégale résistance des assises sur le tracé actuel du littoral est tout à fait secondaire. Presque partout en effet, ce littoral est bordé par une terrasse de dépôts meubles, tantôt dressée en falaises de 10 à 15 mètres, comme à Écalgrain ou à Gréville, tantôt disposée

en talus autour des baies. Le travail de la mer consiste aujourd'hui à débarrasser de cette ceinture de dépôts meubles le pied d'une falaise plus intérieure formée par les roches anciennes, à en étaler les matériaux qui vont remplir les anciennes baies, de façon à régulariser de plus en plus le tracé du littoral.

L'origine de cette terrasse, qui est en train de disparaître, se rattache aux récents mouvements du sol dont nous avions déjà pu, dans la vallée de l'Orne, apprécier les résultats. C'est encore à l'accentuation des phénomènes d'érosion par les eaux continentales, accentuation produite par le soulèvement général de la région, qu'est due l'accumulation de ces dépôts. Au milieu de blocs à peine roulés, noyés dans une argile jaunâtre, s'intercalent quelques lits de limon, où ont été recueillis des instruments en silex, taillés par les contemporains du mammouth. Arrachés à la Hague par les affluents torrentiels d'une Seine qui passait au nord-ouest du Cotentin, ces dépôts sont venus s'étaler sur le fond asséché de l'ancienne Manche, bien au delà des limites du littoral actuel, car les îles anglo-normandes et les écueils de la Hague en portent encore des lambeaux. Caractères des vallées, tracé de littoral, relief des fonds au voisinage des côtes, tout s'enchaîne et s'éclaircit mutuellement, dominé par cette conception des oscillations de ce qu'il n'est plus possible d'appeler la *terre ferme*, puisque, bien au contraire et jusque de nos jours, cette terre nous apparaît soumise à de perpétuels mouvements.

*
* *

L'intérêt de l'étude des terrains sédimentaires, anciens ou récents, méritait dans la Hague de s'effacer devant celui des formations éruptives et des modifications qu'elles ont fait subir aux roches par elles traversées.

Dans la première partie de notre course nous avions rencontré peu de roches éruptives. Entre Flers et Domfront, une traînée de gros blocs nous avait signalé le passage d'un de ces filons de *diabase*, si précieux pour l'empierrement dans les régions schisteuses du Bocage et que jalonnent d'ordinaire des lignes de *boulards* et de *bizeuls*.

Nous avions aussi fait connaissance à Saint-Bomer avec le granite gris, désigné sous le nom de *granite de Vire*, qui forme des massifs si importants dans l'Orne, le sud de la Manche, la Mayenne et les Côtes-du-Nord. Ce granite, qui a jadis cristallisé en profondeur sous un manteau de formations sédimentaires, n'apparaît aujourd'hui à la surface que là où les érosions l'ont débarrassé de son revêtement; on le voit alors former des traînées elliptiques au milieu des schistes de Saint-Lo, lardés à son voisinage de filonnets partant de la masse du granite. Sous l'action de ce granite les phyllades et les grès se sont transformés; le granite leur a apporté son feldspath et son mica; les schistes ont pris une couleur plus claire, jaune ou grise; ils sont semés

de petits bâtonnets noirs où s'est concentrée la matière charbonneuse qui colorait d'abord uniformément la roche. Ces schistes tachetés, improprement connus sous le nom de *schistes maclifères*, forment constamment autour du granite une auréole dont la largeur atteint parfois plusieurs kilomètres. Tout cela témoigne de l'intensité des actions chimiques qui ont accompagné la venue du granite et de l'importance du *métamorphisme* exercé par cette roche éruptive sur les terrains sédimentaires qui ont été traversés.

Le nord-ouest du Cotentin devait nous en offrir des exemples encore plus remarquables.

A Omonville-la-Rogue, le promontoire du Jerd'heux et les petites baies qu'il sépare nous ont montré nettement sur un petit espace les rapports d'âge de plusieurs roches éruptives. Nous avons vu que la plus ancienne était un *granite gris* à *amphibole*, très répandu d'ailleurs dans les îles anglo-normandes et dont j'ai montré jadis l'âge *précambrien;* plus récente est la belle *granulite* rouge qui forme la pointe à l'ouest du Jerd'heux; des filons de *microgranulite* d'un rose chair, eux-mêmes recoupés par des filons de *diabase* d'un vert presque noir traversent granite et granulite, et sur le revers ouest du Jerd'heux l'un de ces filons de diabase s'est rouvert pour donner passage à une *microgranulite* qui se trouve ainsi la dernière de ces venues éruptives.

Si nous sommes mal fixés sur l'âge des dernières de ces roches, nous pouvons en revanche mesurer

l'intensité du *métamorphisme* qu'elles ont produit. Ainsi, à leur contact, les grès cambriens d'Auderville sont tellement modifiés qu'il devient impossible de les distinguer du granite. Nous devions voir ce métamorphisme se traduire sur les schistes de Saint-Lo d'une façon toute différente de celle qui marque le contact de cet étage avec le granite de Vire. D'Omonville à Nacqueville, les éléments du granite s'insinuent entre les feuillets des schistes qui se trouvent transformés en véritables gneiss, parfois rendus *œillés* par la présence de gros cristaux de feldspath rouge; de temps en temps seulement, comme vers Tonneville, quelques lambeaux, respectés par le métamorphisme, permettent d'apprécier ce qu'était primitivement la roche.

L'étude du granite de Flamanville et de ses abords devait couronner cette partie de l'excursion consacrée aux roches éruptives. Cet intéressant massif qui a troué sa place, comme à l'emporte-pièce, sans déranger pour ainsi dire les assises qu'il a traversées, se recommandait tout d'abord par sa position anormale, non plus suivant l'axe d'un pli anticlinal, mais en plein flanc d'un synclinal; surtout il s'imposait à notre visite par la netteté de ses contacts avec les assises dévoniennes, auxquelles il se montre nettement postérieur.

A distance du granite, sous le hameau Sauvage, on trouve, dans les schistes et les grès qui forment es rochers au pied de la falaise, les fossiles du niveau de Néhou et des lentilles calcaires presque exclusivement formées par des accumulations de

polypiers. A mesure qu'on se rapproche du granite, les schistes et les grès deviennent de plus en plus compacts et cristallins; si l'on ne suivait pas à pas les couches et leurs transformations, il serait difficile de retrouver dans la carrière qui domine le moulin de Diélette le prolongement des schistes du Mont-Saint-Gilles. Le calcaire est remplacé par des masses de grenat qui conservent dans les schistes modifiés la disposition en lentilles des calcaires dont ils dérivent. Le long du chemin de Diélette à la Mine et dans les rochers littoraux qui le bordent, on voit avec toute la netteté désirable des filons nombreux de granite percer tout cet ensemble dont j'ai, dès 1887, établi l'âge dévonien.

Par la variété des roches sédimentaires qu'il a traversées et métamorphisées, par la situation des contacts de Diélette dans des rochers littoraux décapés par la mer et d'une fraîcheur inusitée, le granite de Flamanville appelait une étude qui devait être féconde en résultats généraux; ce massif a eu l'heureuse fortune que son étude ait été entreprise par M. Michel Lévy, l'éminent directeur de la Carte géologique de France; grâce à ces circonstances, le granite de Flamanville est aujourd'hui celui que doivent venir étudier les géologues désireux de voir les effets produits par cette roche éruptive sur les terrains qu'elle traverse, et l'étude chimique des roches de ce massif, commencée par M. Leclère, en augmentera encore certainement l'intérêt.

*
* *

De l'apparition du granite résultent des conséquences d'intérêt pratique que beaucoup trouveront sans doute plus appréciables que ces résultats purement scientifiques.

Le minerai de fer de Diélette se trouve en effet dans les roches dévoniennes, modifiées par le granite, qui bordent le massif éruptif au nord-ouest; c'est un riche mélange de fer oxydulé et d'oligiste, rappelant les meilleurs minerais de Suède. Comme nulle part ailleurs en Bretagne et en Normandie le Dévonien ne contient de couches semblables, il paraît vraisemblable que la présence du minerai de fer à Diélette est liée au métamorphisme subi par les calcaires et dont les *grenatites* ne représentent qu'une étape.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse que je tiens comme très vraisemblable, c'est en tout cas au milieu des roches dévoniennes métamorphisées, au niveau même des calcaires à polypiers et des grenats, que le minerai affleure dans les rochers littoraux, parallèlement à la falaise, sur une longueur de près de 4 kilomètres, depuis les rochers des Corbes jusqu'à la jetée de Diélette, où l'on voit encore un puits surmonté d'une fermeture d'autoclave qui devait permettre sous l'eau l'exploitation à marée haute ! Du fond d'un puits de 100 mètres, creusé en plein granite, au promontoire de

la Cabotière, une galerie de 250 mètres s'allongeait sous la mer, à la rencontre de couches de minerai dont l'une atteignait plus de 10 mètres de puissance. Malgré cette richesse réelle du gîte, malgré la teneur élevée du minerai (1), d'autres conditions beaucoup trop défavorables ont entraîné dès 1891 la suspension des travaux d'exploitation ; c'étaient notamment des venues d'eau considérables à la rencontre des filons de microgranulite qui traversent les couches ; c'est avant tout peut-être l'insécurité du petit port de Diélette, où les bateaux chargés de minerai attendaient quelquefois longtemps un moment favorable pour sortir (2).

Depuis 1891 l'activité de Diélette s'est concentrée sur l'exploitation de son beau granite porphyroïde. La petite voie ferrée qui reliait le port et la mine montre des rails tordus et disloqués par les coups de mer, la rouille mange les wagonnets et les machines, l'eau a rempli le puits et les galeries et le moment ne paraît pas encore venu de relever ces ruines.

(1) Moyenne de 5 analyses : 55,27 °/o de fer.

(2) On aura une idée de la puissance de la mer sur ce point quand on saura que les blocs de granite de l'énorme cordon littoral qui forme un talus à l'ouest de la grande jetée de Diélette ont été charriés par la mer au moins pendant cinq cents mètres ! Le poids de certains de ces blocs dépasse 2.000 kilogrammes. Peu à peu la mer leur fait remonter le talus et dépasser le niveau du parapet de la jetée contre laquelle ils s'accumulent.

*
* *

Il eût été intéressant, en quittant ce gîte de minerai d'origine sédimentaire et métamorphique, d'aller visiter à quelques kilomètres de là les anciennes concessions de *galène argentifère* et de *blende* de Pierreville-Surtainville, où de récents travaux de recherches ont en outre démontré l'existence, jusqu'ici non soupçonnée, d'une belle *sidérose*. Ces travaux nous auraient mis en présence d'un type de gîte métallifère, différent de ceux que nous avions vus jusque-là, puisqu'il s'agit d'une association filonienne de sulfure de plomb argentifère, carbonate de fer cristallisé et sulfure de zinc.

Mais, limités par la nécessité de faire un choix parmi les sujets qui s'offraient à nos observations, nous avions prévu, dans la dernière partie de notre programme, l'étude de la région dévonienne comprise entre les Pieux et Barneville.

En sortant à Saint-Germain-le-Gaillard du synclinal de la Hague, nous avons d'abord visité à Caudard des brèches précambriennes, c'est-à-dire des roches formées de matériaux que des éruptions ont projetés dans la mer et qui ont été immédiatement repris et sédimentés par celle-ci.

Contre ces brèches, par suite d'une cassure d'une amplitude formidable, nous voyions immédiatement buter les termes les plus élevés, c'est-à-dire les plus récents, du bassin dévonien.

Ici encore, les *formes du terrain* pouvaient nous guider dans l'interprétation générale de la géologie de cette région, car la crête topographique de Sortosville-en-Beaumont que nous voyions border l'horizon est aussi une crête structurale, une ligne anticlinale d'assises siluriennes, séparant le bassin dévonien de Baubigny-Surtainville de celui de Portbail que nous ne devions apercevoir qu'après avoir franchi la crête silurienne des Moitiers-d'Allonne.

De Carteret au Bosquet, nous pûmes étudier successivement les différentes assises de cette crête; d'abord, dans la carrière de Dennemont les grandes dalles, couvertes de ces curieuses pistes laissées par des annélides ou des crustacés sur les boues de la mer cambrienne, puis successivement le grès armoricain du Bosquet, les célèbres grès à Calymènes de la Chibard, malheureusement inexploités, et enfin le grès de May des Landelles de Carteret, si riche en fossiles, qu'il n'est pas un tas de cailloux sur les routes qui ne renferme de nombreux exemplaires d'*Orthis* ou des fragments de trilobites.

Passant ensuite rapidement sur les assises inférieures du Dévonien, nous nous sommes attardés, pour la fin de notre excursion, à l'étude des environs de Baubigny.

*
* *

La localité de Néhou, illustrée par les travaux des de Verneuil, Œhlert, etc., était autrefois le pèlerinage obligé des géologues attirés par la renommée des carrières de la Lande du Part; malheureusement ces carrières ont partagé le sort de beaucoup d'autres; les fours à chaux qu'elles alimentaient, tués par la concurrence et aussi par l'abandon de la pratique pourtant si utile du chaulage, tombent en ruines. Seules aujourd'hui à Néhou les petites tranchées du chemin de fer près de la Lande du Part fournissent encore de nombreux fossiles, mais c'est dans les carrières voisines de l'église de Baubigny qu'il faut aller étudier ce niveau.

L'ardeur de chacun de nous à chercher des fossiles sur les déblais de ces carrières, dans une position qui manquait tout à la fois de correction et de confortable, aussi bien que le poids de nos sacs après les trop courts instants passés dans ces gisements, en disaient long sur la richesse de cette localité.

Là n'était point cependant le principal intérêt de ces carrières: elles devaient surtout nous montrer quelles influences peuvent, sur un très petit espace, faire varier les caractères des dépôts au moment de leur formation. Grâce au développement du front de taille de la grande carrière de Baubigny, nous avons pu voir des calcaires noirs bien lités, c'est-à-

dire les calcaires typiques de Néhou, se transformer latéralement en calcaires massifs, formés par l'accumulation de débris de crinoïdes et de polypiers, dont nous avons pu, au village des Roquelles, recueillir de beaux et nombreux échantillons.

Comme d'autre part nous constations que ces calcaires à crinoïdes, malgré leur faune un peu spéciale, sont nettement intercalés dans les couches de Néhou, il fallait nécessairement conclure que nous avions affaire ici non pas à un niveau calcaire plus jeune ou plus ancien que celui de Néhou, mais à une simple transformation, à un changement de faciès, résultant du développement des polypiers.

Cette constatation comportait un enseignement général, car elle nous montrait, dès l'époque dévonienne, l'influence de ces formations coralligènes sur les caractères de la faune ; elle nous expliquait pourquoi, à Erbray, dans la Loire-Inférieure, à Saint-Malo, près Angers, et jusqu'à Konieprus, en Bohême, des conditions biologiques identiques avaient pu donner naissance à des faunes qui, malgré la différence d'âge, présentent entre elles des ressemblances indiscutables. Mais voilà longtemps que nous étions préparés à de semblables constatations et les faciès coralliens des terrains jurassiques nous avaient accoutumés à ces phénomènes.

*
* *

Au cours de ce compte rendu j'ai dû passer sous silence les observations auxquelles ont donné lieu les niveaux aquifères et l'assèchement des régions calcaires. Il y a là des questions d'un intérêt immédiat; leur exposé, même sommaire, nous entraînerait trop loin.

D'ailleurs il me vient un scrupule peut-être tardif. Dans une de ses Nouvelles Genevoises, Toppfer a dit, avec une spirituelle ironie, que « c'est une charmante compagnie que les géologues, mais pour les géologues surtout », et je me suis laissé entraîner à imposer trop longtemps leur société à nos lecteurs. Et puis, si agréable qu'elle soit, il faut que toute compagnie se sépare. La nôtre s'égrena le soir du 9 août, non sans qu'on se fût témoigné mutuellement le plaisir trouvé dans ces huit journées passées ensemble. J'en conserve pour ma part un souvenir ineffaçable ; j'ai trouvé un précieux réconfort à revoir une fois de plus les phénomènes grandioses qui souvent me passionnèrent aux temps déjà lointains, où je parcourais pour la première fois ces régions, mais il me fut aussi très agréable de montrer que la Basse-Normandie présente autant d'intérêt au géologue qu'elle est séduisante pour le touriste.

PARTIE LITTÉRAIRE

I

NOTES

SUR LES ANNALISTES ET AUTEURS DE JOURNAUX

DE LA VILLE DE CAEN

ET EN PARTICULIER

SUR LE « JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN »

ATTRIBUÉ A LAMARE

ET LE

JOURNAL DU CONSEILLER JACQUES LEMARCHAND,

PAR

M. Abel DECAUVILLE LACHÊNÉE,

Conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique,

Membre titulaire.



NOTES

SUR LES ANNALISTES ET AUTEURS DE JOURNAUX

DE LA VILLE DE CAEN

ET EN PARTICULIER

SUR LE « JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE CAEN » ATTRIBUÉ A LAMARE

ET LE

JOURNAL DU CONSEILLER JACQUES LEMARCHAND.

Ce n'est certainement pas d'une grande question littéraire ou d'une sensationnelle découverte historique que je viens vous entretenir, mon rôle est plus modeste. Je me bornerai à vous soumettre quelques observations sur des journaux, annales, éphémérides, recueils de petits faits concernant la ville de Caen, rectifier certaines attributions et apporter ainsi à l'histoire de cette ville une légère contribution.

Caen a eu ses historiens, mais en dehors de ceux qui nous ont transmis les grands événements appartenant au domaine de l'histoire, il existe des auteurs dont le rôle a été de raconter les menus faits, les choses intéressantes qui se passaient sous

leurs yeux et qu'ils jugeaient dignes d'être conservés. Ces hommes, qui ont ainsi comblé les vides de notre histoire locale, ont condensé leurs souvenirs dans des journaux, des annales, des éphémérides, œuvres sans prétention et qui pour la plupart n'ont eu d'autre but que de leur servir de mémorandum afin de rafraîchir leur mémoire en cas de besoin.

Ces recueils parfois naïfs sont néanmoins d'une incontestable utilité puisqu'ils nous signalent nombre de faits qui seraient restés inconnus, nous reportent à l'époque où vivaient leurs auteurs, nous font partager leur vie et nous initient à leurs usages. Quelques-uns sont restés célèbres, je n'en veux pour preuve que la renommée de M. de Bras qui, bien que considéré comme historien, n'est en réalité qu'un annaliste. Malheureusement ces journaux et annales sont peu connus ; restés dans les bibliothèques à l'état de manuscrits, ils ne sont guère compulsés que par les rares chercheurs qui espèrent retrouver dans leurs pages l'élucidation de quelque fait obscur.

Cependant quelques-uns ont échappé à cet oubli et ont vu la lumière par les soins d'hommes dévoués et soucieux de rendre service à leurs concitoyens en mettant à la portée de tous ces recueils si curieux.

C'est ainsi que M. Georges Mancel, l'érudit conservateur d'alors à la Bibliothèque de Caen, publia en 1848, sous le titre de « Journal d'un bourgeois de Caen », un extrait d'un manuscrit en 3 volumes classé.

à la Bibliothèque sous les n°s 104 et 105 des in-f°.

Il fit précéder cette publication d'une introduction dans le dernier paragraphe de laquelle il émettait le regret de n'avoir pu donner succinctement une biographie de son auteur, le Journal, déclarait-il, n'apprenant rien à cet égard. Il pensait néanmoins pouvoir l'attribuer à un nommé Lamare, entrepreneur de bâtiments ou architecte, et cela d'après deux notes contenues aux pages 102 et 282.

Or la première de ces notes, relative à la réédification de l'église Saint-Étienne-le-Vieux, dit :

« Le nommé Lamare a été l'architecte et le nommé Nourry a été le charpentier, cette réédification a eu lieu dans le mois de décembre 1707 », et rien de plus.

La deuxième déclare que le 2 mai 1724, devant les notaires royaux de Caen, François Boullin et François Gouye, a été consenti et passé un contrat de fieffe par Jean-Baptiste Pierreville.... demeurant paroisse Saint-Sauveur, rue de la Chaîne, au profit des sieurs Pierre Guilletot et Isaac Le Guay, dit *Lamare*, entrepreneur de bâtiments, de différents immeubles situés à la Belle-Croix.

Ces deux indications ne me paraissent pas de nature à justifier pour ledit Lamare la paternité du journal. En effet, dans la première note, il s'agit d'un fait intéressant la ville de Caen, la restauration de cette église Saint-Étienne, que nous voudrions bien voir accomplie aujourd'hui, le nom de l'architecte choisi pour diriger les travaux, Lamare, a été cité comme l'eût été celui de tout autre qui

eût été chargé de ce soin, comme l'a été aussi celui du charpentier Nourry.

La deuxième a trait à une fieffe d'immeubles de particulier à particulier. Le sieur Leguay, dit Lamare, qui du reste n'est peut-être pas le même que celui désigné plus haut, était sans doute connu de l'auteur et n'est même pas seul nommé puisqu'il est accompagné du sieur Pierre Guilletot. Là encore il n'y a aucune présomption, aucun indice sur le nom de l'auteur. Celui-ci a voulu simplement se remémorer un fait qui l'intéressait à un point de vue quelconque. Mais M. Mancel terminait aussi son introduction en disant que l'auteur devait posséder une certaine fortune puisqu'à la page 108 de son Journal il parle de sa terre de Langrune qui, d'après son propre témoignage, devait avoir une étendue d'au moins trente acres. Or, sur les anciens plans ou terriers de Langrune, il n'est pas trace d'un Lamare. Le problème restait donc à éclaircir.

Or le hasard simplifie bien souvent les recherches et c'est grâce à lui qu'il m'a été donné de m'occuper de cette note.

Chargé d'écrire pour la Normandie monumentale une notice sur Langrune, voulant établir à quelle époque la foudre avait détruit la flèche de l'église, je me rappelai avoir vu ce fait consigné dans le Journal d'un bourgeois de Caen et c'était précisément la note de la page 108 à laquelle M. Mancel faisait allusion pour établir l'état de fortune de l'auteur ; elle est ainsi libellée :

1706. « Pendant les mois d'août, septembre et

octobre, on a raccommodé la tour de l'église de Langrune sur la mer, par adjudication passée devant M. l'Intendant, en faveur des nommés Du Val et Cussy au prix de treize cents livres. Elle avait été abattue du tonnerre le 7 octobre 1683, à neuf heures du matin. Ladite somme a été payée à raison de 16 sols par are. *Il m'en a coûté 20 livres 11 sols.* »

Cette dernière phrase vaut donc une signature, l'auteur était propriétaire à Langrune, il s'agissait de trouver son nom. Le hasard m'avait mis sur la voie, il fallait en profiter.

Ayant besoin d'autres renseignements, je m'adressai à un chercheur consciencieux, pour qui les archives et les documents concernant le canton de Douvres n'ont plus de secrets, M. Guillemette, qui, avec son obligeance habituelle, m'indiqua une note prise par lui dans le manuscrit 100 de la collection Mancel.

Vérification faite, c'est avec le plus grand étonnement que je reconnus dans cette note la même que celle contenue dans la page 108 du Journal d'un bourgeois de Caen, avec cette différence que la date était entièrement indiquée dans cet ouvrage, tandis que dans le manuscrit il y avait : « Il y a 15 ou 16 ans ». Ce qui ne change absolument rien puisque dans le manuscrit du Journal cette note existait primitivement et qu'elle a été postérieurement raturée pour être remplacée par la date exacte, ce qui indiquerait un renseignement recueilli depuis et sans doute par un autre.

Or le manuscrit de la collection Mancel est signé

par un nommé Jacques Lemarchand, conseiller du roi, garde scel au bailliage et siège présidial de Caen, propriétaire à Langrune et à Luc où se trouvait la sépulture de sa famille.

Ce recueil, commencé par le père de l'auteur, se divise en deux parties, la première contient l'historique des miracles accomplis à la Délivrande, quelques pièces de vers, et une chronologie des évêques de Bayeux jusqu'en 1659, et quelques remarques sur les faits présents de 1674 à 1678.

La seconde, qui est le Journal proprement dit de Jacques Lemarchand, est intitulée : « Remarques que fait Mr Jacques Lemarchand, conseiller du roy, garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Caen, à commencer en 1689 ».

Cè Journal est tenu au jour le jour, au fur et à mesure que les faits se produisent. Il est facile de reconnaître que l'écriture va toujours en s'altérant par suite de l'âge et de la fatigue de l'écrivain. C'est donc une pièce originale écrite pendant une longue période d'années et sans doute interrompue seulement par la mort de Lemarchand.

Dans son mémorandum, il ne nous renseigne aucunement sur sa naissance, mais, en se reportant aux dates des décès de son frère aîné et de son jeune frère, relatées par lui, et à l'âge qu'ils avaient au moment de leur mort, on peut en induire qu'il devait avoir de 38 à 40 ans quand il commença son Journal, et par conséquent 87 ou 88 ans lorsqu'il mourut, ce qui fait comprendre l'altération progressive d'un recueil tenu pendant près de 50 ans.

La note insérée par Lemarchand est, comme je l'ai dit, identiquement la même que celle de la page 108 du Journal d'un bourgeois de Caen et, comme elle, elle se termine par les mots : « Il m'en a coûté 20 livres 11 sols ».

Cette mention ne pouvait émaner, à moins d'une coïncidence vraiment bien extraordinaire, que du même contribuable, et les Lamare étant inconnus à Langrune et les Lemarchand y étant propriétaires, c'était donc bien à Lemarchand qu'il fallait attribuer la note du journal anonyme. De là à vérifier si d'autres faits du manuscrit Lemarchand étaient contenus dans le Journal d'un bourgeois de Caen devenait indispensable. J'ai donc pris le soin de les collationner.

Les manuscrits qui ont fourni à M. Georges Mancel le Journal d'un bourgeois de Caen consistent en feuilles de différentes dimensions, remplies les unes en entier, les autres en partie ; certaines pages sont en blanc attendant un complément ou une rectification des notes qui le composent ; l'ordre y est peu observé et parfois les mêmes faits y sont reproduits, le tout est vraisemblablement de la même main et écrit dans un espace de temps assez restreint si l'on en juge par le maintien de l'écriture. C'est pour ainsi dire une réunion de fiches destinées à préparer un travail ultérieur et que l'on pourrait trier en cas de besoin. On y trouve des notes concernant des faits des XII[e] et XIII[e] siècles, d'autres postérieures et semblant provenir de sources diverses, des pamphlets et placards imprimés, etc...

Dans la vérification faite de ce recueil, qui porte comme titre réel « Éphémérides », j'ai pu constater que le Journal de J. Lemarchand, à part les notes personnelles à ce dernier et sa famille, les *Te Deum* chantés à Caen pour les victoires du Roy, y est presque entièrement reproduit mot pour mot. Il en résulte que le surplus a été emprunté à d'autres journaux ou recueils personnels de divers auteurs. On ne peut dès lors déclarer que le Journal d'un bourgeois de Caen est uniquement l'œuvre de Jacques Lemarchand, mais on peut constater que le mémorandum de ce dernier y est presque entièrement contenu, qu'il y est englobé et en forme pour ainsi dire le noyau.

Que conclure de ces observations, c'est que le Journal n'est et ne peut être l'œuvre de Lamare à qui, depuis l'opinion émise par M. Mancel, tous les bibliophiles l'attribuent, que celui de Lemarchand en forme une bonne partie et que le reste est une compilation faite dans les souvenirs de divers particuliers, ce qui serait bien long et peut-être impossible à retrouver.

Le véritable titre à lui donner logiquement serait donc « Éphémérides extraites de divers auteurs et particulièrement du Journal du conseiller Jacques Lemarchand ». Ceci posé, ne peut-on point penser que celui qui recueillit le Journal de Lemarchand l'enchâssa dans des remarques prises dans d'autres mémorandums, n'a pas eu pour but de publier sous son propre nom le fruit des souvenirs des autres. Le soin de supprimer tout ce qui pourrait avoir un

caractère personnel, de laisser ignorer ses sources, l'indiquerait presque. Il ne faut pas oublier cependant que les Éphémérides sont un ouvrage incomplet, sans cohésion, que c'est M. G. Mancel qui leur a donné leur forme actuelle et permis de suivre les faits à leur date, et que jamais il n'a vu le Journal de Lemarchand, dont la connaissance l'eût mis sur la voie et empêché d'attribuer les Éphémérides à Lamare. En tout cas, ce compilateur préparait un travail considérable, car il avait réuni dans ses cartons nombre de pièces justificatives, et il est regrettable qu'on ne puisse connaître son nom, car à ce qu'il avait trouvé, il a dû ajouter nombre de faits connus de lui personnellement, ou d'extraits de gazettes et probablement de ces feuilles à la main comme il s'en répandait tant à ce moment. Mais ne pourrait-on néanmoins trouver le nom de ce compilateur dans la note insérée par M. Mancel, quand, à propos du contrat de fieffe signalé par lui et consenti au profit de Leguay dit Lamare, il déclare que le dernier propriétaire des Éphémérides fut M. de Quens, avocat à Caen, qui lui-même a laissé un journal dont je reparlerai, et que M. de Quens possédait l'immeuble désigné dans le contrat du 2 mai 1724.

Effectivement, vérification des manuscrits que nous possédons de de Quens, bien entendu de ceux écrits à main courante et non à main posée, on retrouve une certaine similitude dans les écritures. De là à soupçonner que le véritable auteur de la compilation dite « Journal d'un bourgeois de Caen »

était de Quens lui-même, il n'y a qu'un pas. Peut-être ce dernier avait-il trouvé dans la maison lui provenant de Lamare le Journal de Lemarchand, ce qui lui aurait suggéré l'idée de le compléter ; or, propriétaire de la maison de Lamare, cette note concernant la fieffe et trouvée par lui dans ses titres l'intéressait personnellement, il l'a intercalée à sa date dans le Journal de Lemarchand, ainsi que la première pour faire connaître la personnalité de son vendeur. S'il est l'auteur de ces notes, et lui seul avait intérêt à garder le souvenir de ces faits, il faut convenir que le reste du recueil est de lui. L'auteur du Journal serait donc de Quens.

Un mot seulement de Lemarchand, dont le Journal fait le fond de celui d'un bourgeois de Caen. Ce que nous connaissons de lui par son mémorandum, c'est qu'il appartenait à une famille riche, propriétaire de terres, entre autres à Luc et à Langrune, qu'il occupait un haut emploi, que ses parents et amis étaient pourvus d'offices importants et qu'il était très considéré de ses concitoyens. Il n'oublie pas de nous faire savoir qu'il eut l'honneur d'être parrain de la grosse cloche de Saint-Nicolas. Son éducation fut soignée, quant à son caractère, son journal nous révèle une curieuse particularité. Les deux articles qui se suivent sans interruption, l'un à la date du 17 mars 1719 et l'autre à celle du 23 mai de la même année, c'est-à-dire à deux mois d'intervalle, signalent, le premier, la mort *à son grand regret* de sa femme, noble dame Jeanne Le Pelley, et la deuxième son mariage avec mademoiselle

Marie-Anne-Émilie-Sibille de Pierrepont, fille de Louis de Pierrepont, écuyer, et de noble dame Madeleine Hüe de Mutrecy. Il faut avouer que ses regrets durèrent peu et qu'il consigne les faits en véridique annaliste, comme s'il eût été question d'autrui.

Il existe dans nos dépôts d'autres journaux et annales restés en manuscrits. La Bibliothèque possède : 1° Le Journal de Simon Lemarchand, commencé en 1589 et se terminant en 1662 ; 2° celui d'Abraham Lemarchand, allant de 1698 à 1768.

A la similitude du nom, on pourrait croire que ces trois auteurs appartenaient à la même famille. Il n'en est rien pourtant. En effet, nous connaissons l'état civil de Jacques, issu d'une famille de robe, hautement apparenté et originaire de la paroisse Saint-Pierre de Caen, Simon et son fils Nicolas, nés sur celle de Saint-Étienne et établis depuis à Vaucelles, appartenaient au moyen commerce ; leurs relations ne s'étendaient guère au delà de la bourgeoisie, bien que l'on voie figurer aux mariages, baptêmes ou deuils, plusieurs personnages ayant des charges ou situations notables.

Abraham Lemarchand était protestant, tandis que Simon et Jacques étaient de fervents catholiques. Son journal débute en 1698 pour se terminer en 1768, on'y retrouve bien quelques faits saillants dont il a été le témoin, mais il s'applique surtout à indiquer, outre ce qui se rapporte à sa famille, les mercuriales des différentes denrées, la dépréciation ou l'élévation du cours des monnaies, ce

qui, à défaut d'autres renseignements, ferait supposer qu'il appartenait au commerce, si nous ne savions qu'il était drapier.

Il existe encore à la Bibliothèque le Journal de l'avocat Le Mauger, qui de 1759 nous conduit à 1762, plus diverses notes d'un autre avocat, M. Charles de Quens, né à Caen le 18 novembre 1725 et mort en cette ville le 4 septembre 1807, qui se continuent jusqu'à la fin de sa vie.

Enfin, un rapport de l'ingénieur Du Portal donnant de précieux renseignements sur la ville et le château de Caen en 1771.

La collection Mancel, de son côté, renferme un manuscrit intitulé « Mémorial », écrit, celui-là, par un nommé Lamare, régisseur ou intendant de l'abbaye de Fontenay, commencé en 1774 et ne contenant jusqu'en 1776 que des extraits de gazettes, mais qui, à partir de cette époque jusqu'en 1787, où il s'arrête, contient nombre de faits intéressants concernant Caen et Fontenay. On y trouve entre autres une relation du voyage du comte d'Artois, de celui de Louis XVI à Cherbourg, le procès de Marie Salmon, etc., etc. Ce Lamare, auteur du Pouillé de Bayeux, a laissé également des notes biographiques sur les prêtres réfractaires du diocèse de Bayeux enfermés à Caen pendant la Révolution, dans les maisons des Nouvelles Catholiques et des Carmes, et que nous possédons. Puis, le Journal de Jacques Lemarchand, dont il a été question, et un petit recueil anonyme intitulé : « Relata quædam quæ peracta sunt in urbe Cadomi

et aliis in locis quibusdam ». Le journal proprement dit, rédigé en français malgré son titre, nous conduit de 1622 à 1706 et contient 18 ff. in-4°. Le reste a trait à l'antiquité de Caen et à des observations météorologiques.

La publication de ces journaux, à part ou réunis, nous donnerait une histoire familière de la ville de Caen et non interrompue depuis M. de Bras, et nous permettrait de connaître les usages, les coutumes, voire même les généalogies de nos ancêtres, chose qu'il serait impossible de trouver ailleurs. Ce serait œuvre utile, digne de tenter un travailleur zélé, qui ne reculerait pas devant les investigations dans nos registres de la ville et la reproduction de certaines notes éliminées par M. Mancel, pareil travail lui mériterait la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Déjà, en 1890, le regretté M. de Beaurepaire avait publié dans l'*Annuaire de Normandie* un journal anonyme des choses mémorables arrivées à Caen aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Aujourd'hui, après avoir terminé ces lignes, j'ai le plaisir de voir le vœu que j'exprimais en partie exaucé. En effet, M. Gabriel Vanel, chercheur aussi consciencieux qu'élégant écrivain, vient de publier le Journal de Simon Lemarchand, qu'il a fait précéder d'une savante et très intéressante introduction biographique et historique, dans laquelle il nous promet de publier également les journaux de Jacques et d'Abraham Lemarchand. Ce sera une bonne fortune pour tous ceux qui s'intéressent au

passé de notre vieille cité. Car tous pourront profiter du bénéfice des patientes recherches et du fruit des intelligentes études de M. Vanel.

Abel Decauville Lachénée.

II

LE

DERNIER DES BRÉBEUF

1750-1790

PAR

M. René HARMAND,

Membre correspondant.



LE

DERNIER DES BRÉBEUF

1750-1790

Le hasard nous a fait découvrir quelques documents inédits sur un membre de cette famille de Brébeuf, si modeste et si peu favorisée de la fortune, illustrée cependant par un poète, dont Boileau a rudement critiqué le génie, inégal mais vigoureux et plein d'originalité. De même que le poète, malgré ses réels mérites, donna, au cours d'une vie brève, triste et maladive, de brillantes ébauches plutôt que des œuvres vraiment achevées et ne put jamais trouver la forme définitive qui convenait à son inspiration, ainsi l'arrière-petit-cousin, René-Joseph-Robert de Brébeuf, officier de valeur, à ce qu'il semble, ardent et impatient de gloire, n'éprouva que des mécomptes et mourut jeune, en 1790, dans le temps même où les événements politiques, qu'il paraît avoir suivis avec intérêt, allaient

ouvrir aux jeunes ambitions de nouvelles et larges voies (1).

Il appartenait à la seconde des deux branches de la famille qui se formèrent au XVIe siècle, à celle dont les membres portent généralement le titre de seigneurs de La Barbée. Son extrait baptistaire et les pièces de son dossier nous apprennent qu'il naquit à Coutances, le 13 avril 1750, et fut baptisé le même jour, en la paroisse Saint-Nicolas (2).

Il était fils de René-Pierre de Brébeuf, qui mérite plus qu'une simple mention. Celui-ci servit le roi aux armées pendant une grande partie de son existence, et ce fut une glorieuse blessure qui le contraignit de quitter le service. Nous connaissons les principaux événements de sa carrière. Issu d'une lignée de nobles authentiques, restés au fond de leur province et dont la vie ne devait pas se distinguer beaucoup de celle de leurs paysans, il était écuyer, seigneur de Maupertuis, la Lande,

(1) Nos documents sont, pour une large part, tirés du Ministère des colonies et du Ministère de la guerre. Les archivistes de ces deux dépôts nous ont, avec une grande bienveillance, facilité nos recherches; nous les prions d'agréer nos très vifs remerciements. — Sur la famille de Brébeuf et sur le poète Georges, 1617-1661, on peut consulter notre volume : *Essai sur la vie et les œuvres de Georges de Brébeuf*, in-8°, 1897, Soc. franç. d'impr. et de libr.

(2) Bibl. nat. Mss. français 30359 (ancienn. carrés de d'Hozier, 130, f° 22). — Archives du Ministère de la guerre. Section historique. Rég. d'Angoumois. — Archives du Ministère des colonies. Dossier de Brébeuf.

la Barbée (1). Il naquit le 29 juin 1713, à Avranches, de René de Brébeuf, patron de Condé-sur-Vire, et de Renée-Madeleine Basselin. Capitaine en 1735, il fit les campagnes d'Allemagne, de Bohême et de Piémont. C'est en 1746 qu'il fut blessé grièvement dans la sanglante bataille que Maillebois et l'infant don Philippe livrèrent, le 16 juin, aux troupes impériales sous les murs de Plaisance. Il commandait alors la compagnie de grenadiers au régiment d'infanterie de Beauce, mais il n'occupait que par intérim ce poste si recherché des officiers de l'ancien régime. Le colonel comte de Lévis-Lérans vante au Ministre, dans un rapport officiel, daté du 3 novembre, les brillantes qualités du capitaine que ses blessures contraignent à la retraite. Il « représente que cet officier, commandant la compagnie de grenadiers à la bataille de Plaisance, a reçu un coup de feu qui lui perce *(sic)* les deux cuisses, et que les suites de cette blessure sont si fâcheuses qu'il est hors d'état de continuer ses services.... Observe qu'il est par son rang dans le cas de monter à la compagnie de grenadiers qui est vacante, qu'il est remarquable par son zèle et son intelligence, et que les grâces du roi ne peuvent tomber sur un sujet qui en soit plus digne.... Monsieur le comte de Maillebois a demandé pour lui dès le mois de

(1) Bibl. nat. Écoles militaires. Preuves de noblesse. Normandie, 1772. Il y est nommé, à propos de l'admission d'un de ses fils, François-René-Pierre ; le premier prénom disparait de ses états de service.— Id. 30859, f°s 18 et 20.— Min. de la guerre. Rég. d'infanterie de Beauce.

décembre 1746, une pension et la croix de Saint-Louis, et a marqué qu'il avait été blessé dangereusement à la bataille de Plaisance (1) ».

Mais la mauvaise fortune, attachée aux Brébeuf, reparaît encore ici pour combler le malheur du blessé ; il sortait à peine de l'hôpital qu'il fut fait prisonnier dans des circonstances particulièrement fâcheuses. « Cet officier, ajoute Lévis-Lérans, — en demandant la même grâce, a représenté qu'il avait été fait prisonnier en sortant d'un hôpital ambulant par des hussards, qui l'avaient fort maltraité et pillé de façon qu'il lui en coûterait plus de quatre mille livres pour remplacer ce qu'ils avaient pris ».

On peut croire que les bureaux mirent quelque lenteur à liquider la pension de René-Pierre, car le colonel écrivit une nouvelle lettre, où il redoublait ses instances et ses éloges. « Je ne puis vous dire assés de bien de ce sujet ; depuis qu'il est au régiment, il y a toujours servi avec une distinction singulière. Je puis vous asseurer avec vérité qu'il est dans le cas de recevoir de votre part quelques marques de bonté en cette occasion, j'ose vous supplier de vouloir bien l'en honorer ».

Sur la première page de cette lettre, on lit ces deux petites phrases écrites par le Ministre ou par un de ses secrétaires : « Le sieur de Brébeuf a eu 500 livres de gratification le 21 mars dernier » ... « La pension de retraite d'un capitaine d'infanterie est de 400 livres, celle d'un capitaine de grenadiers

(1) Min. de la guerre. Rég. de Beauce.

de 500 livres ». Le comte d'Argenson fit d'ailleurs régler la pension de Brébeuf avec autant d'équité que de bienveillance. On lui accorda celle de capitaine de grenadiers en titre ; cette qualification lui est attribuée dans le registre des preuves de noblesse pour les écoles militaires, conservé à la Bibliothèque nationale (1).

Ce fut donc avec ces modestes ressources que René-Pierre de Brébeuf retourna dans la province dont il était originaire. Il se fixa probablement à Coutances, où naquirent du moins trois de ses enfants, baptisés en la paroisse Saint-Nicolas (2). Le registre des gardes-côtes de la capitainerie d'Avranches atteste la générosité du roi à l'égard de ce soldat qui, par ordonnance du 10 mars 1759, fut nommé inspecteur des milices de Basse-Normandie (3). Une pièce très brève, datée du 25 mars 1765 et annexée aux lettres de Lévis-Lérans, nous donne le chiffre exact de son traitement. « Le roy a réglé deux mille livres d'appointement à commencer du 1er may prochain au sieur de Brébeuf, inspecteur des gardes-côtes et commandant à Grandville ». Cette somme était-elle distincte de la retraite, ou celle-ci y était-elle comprise ? Nous l'ignorons. Le capitaine n'avait d'ailleurs pas attendu, pour se marier, que sa situation fût devenue plus

(1) Écoles militaires. Preuves de noblesse, 1772. François-Marie-Félix de Brébeuf.

(2) Bibl. nat. Mss. 30359, fos 22, 23, 24.

(3) Min. de la guerre. Registre des gardes-côtes. Capitainerie d'Avranches. Capitaine général.

avantageuse. Dès l'année 1748, il avait épousé Marie-Thérèse Martin, comme en témoigne le contrat de mariage du 3 et du 4 septembre 1748 (1), joint aux extraits baptistaires de René-Joseph-Robert (13 avril 1750), de François-Marie-Félix (16 mars 1759) et de Geneviève-Camille-Suzanne, née le 3, baptisée le 4 janvier 1761.

Sur le second de ses fils, nous ne savons rien, sinon qu'il fut admis en 1772 à l'École royale militaire. Il nous reste à parler de l'aîné dont la carrière semble avoir été tout ensemble incertaine et aventureuse. Une lettre de Joseph-Robert, sur laquelle nous reviendrons dans un instant, nous apprend qu'il avait plusieurs frères et sœurs, et que le manque de fortune rendait assez précaire la condition de la famille. On aimerait à connaître les circonstances qui marquèrent les dernières années du vieil officier. Une note marginale du registre des gardes-côtes constate qu'il était « mort, suivant un état de situation du 4 juillet 1778, depuis plusieurs années ». Mais la lettre de son fils à d'Estaing permet de préciser davantage et fournit la date de 1774.

René-Joseph-Robert fut, au sortir de l'École, nommé par ordonnance du 29 février 1768, sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, celui-là même où le poète Chénier entra plus tard avec ses voluptueuses rêveries et ses réminiscences de l'*Anthologie*. Ce régiment avait été rappelé en

(1) Bibl. nat. Mss. 30356, f[os] 20, 22, 23, 24.

France au cours de l'année 1766, après avoir séjourné à la Louisiane et à Saint-Domingue. Il traversait donc une période de réorganisation, et les inspecteurs constatent unanimement l'activité du colonel marquis de Frémeur et de son état-major. Ce qui nuisait alors au maintien de la discipline, c'était la fréquence des changements de garnison. De 1767 à 1774, l'unique bataillon qui composait ce régiment eut pour résidences successives Saint-Hippolyte, Collioures, Marseille, Antibes, Grenoble, Montdauphin, Embrun, Marseille et Montauban (1). A la revue de 1771, le comte de Montbarey est frappé « du bon esprit, du zèle, de l'application et du bon ordre qui règnent en général dans tout ce qui compose le régiment d'Angoumois... ». « Ce corps, ajoutait-il, n'est cependant pas encore au point que je le désirerais et où il aurait été sans les changemens fréquens de garnison, et le séjour de Marseille où l'on ne peut être occupé que de la discipline et où l'instruction souffre nécessairement ». Le comte d'Ennery, l'année suivante, faisait, après la revue d'Embrun, des observations du même genre ; il trouvait le régiment bien tenu, les officiers jeunes et instruits, remplis de promesses pour l'avenir. On peut donc penser que le jeune sous-lieutenant reçut de l'état-major

(1) V. Susane : *Histoire de l'ancienne infanterie française*, Paris, 1853, t. VII, p. 101. « Régiment d'Angoumois, 80e régiment d'infanterie ». Le deuxième bataillon, supprimé le 30 octobre 1748, ne fut rétabli que le 26 avril 1775 par suite de l'incorporation de l'ancien régiment de Forez.

un accueil bienveillant. Le colonel de Frémeur, « aimé et estimé de son régiment, appliqué à ses devoirs (1) », le lieutenant-colonel de Lassus, le major Boyer, durent être pour lui des guides et des conseillers, à moins qu'il ne les ait choqués par son « caractère sauvage et singulier ». Ce sont en effet les reproches que les supérieurs hiérarchiques de Brébeuf lui adressent généralement ; toutes les notes, où il est jugé, en 1772, 1773 et 1774, signalent ce défaut. Était-ce une fierté secrète, mêlée de gaucherie ? le regret de sa Normandie ? quelque chagrin intime, par exemple le sentiment de cette gêne familiale à laquelle il fera plus tard allusion ? Peut-être devait-il ces traits de son caractère à l'hérédité ; nous n'avons pas eu de peine à trouver dans la vie du poète Georges de semblables bizarreries. Les circonstances, d'ailleurs, ne favorisaient pas les jeunes officiers : la paix régnait alors en Europe ; ceux qui avaient de l'ambition durent y renoncer bien vite. Il est vraisemblable que René-Joseph aimait la gloire et rêva de se distinguer ; ne surprenons-nous pas ces déceptions dans les lettres et les ouvrages de Vauvenargues, qui fut le contemporain et presque le compagnon d'armes du capitaine blessé à Plaisance ? Les années avaient passé, n'apportant guère à la France que des revers et une longue période d'inaction ; l'avancement était lent, l'horizon borné pour les jeunes officiers

(1) Min. de la guerre. Archives. Rég. d'Angoumois. Revue de 1770.

de petite noblesse. Cette gloire, que René-Joseph désira si vivement et si vainement, avait été aussi le vœu suprême de l'auteur de la *Pharsale* qui, lui non plus, ne put y atteindre. D'âge en âge, le trait dominant de cette famille paraît avoir été une ambition toujours déçue.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point le sous-lieutenant de Brébeuf trompa sa mélancolie par les soins absorbants du métier. Il avait été mis dans la compagnie de fusiliers de Bogeron qui passait, si nous en croyons les notes officielles, pour un bon officier de second ordre, capable de faire un capitaine de grenadiers, sans pouvoir pousser au delà. Ce chef dut être pour lui de bon exemple et de bon conseil; Brébeuf eût pu du reste trouver d'agréables relations dans son entourage immédiat, parmi ses camarades de promotion: tel ce M. de Belfort, que les inspecteurs nous montrent « d'un zèle à toute épreuve, livré à l'exercice des recrues, doux, sage, rangé, plein de bonnes qualités ». Mais Brébeuf céda malheureusement à d'autres influences, car si le jugement porté sur lui en 1770 comporte déjà quelques restrictions : « exact, sert bien, caractère sauvage et singulier », celui de 1772 y ajoute un défaut fâcheux : « joueur ». Et joueur éperdu, sans doute, comme on l'était alors, surtout à l'armée, où le jeu paraît avoir été d'autant plus sévèrement réprimé qu'il y exerçait plus de ravages. On lui reprochait encore de jouer en 1773 ; mais, l'année suivante, il ne figurait plus parmi les sous-lieutenants de la compa-

gnie de Bogeron, et le contrôle signalait sa place comme vacante.

Nous le retrouvons en 1779 aide-major, commandant en second de l'île de Marie-Galante ; il y avait succédé, le 9 août 1776, au major La Rochette, après avoir rempli les fonctions de capitaine au régiment du Cap (1). Une lettre qu'il adresse au comte d'Estaing en avril 1779 (2) a le double avantage de résumer sa carrière jusqu'à cette date et de nous faire entrer dans ses sentiments.

« A M. le comte d'Estaing, chevalier des ordres « du Roy, vice-amiral, lieutenant-général des « armées de terre et de mer.

« Le sieur de Brébeuf, capitaine aide-major et « commandant en second de l'île de Marie-Galante, « vous supplie, mon général, de jetter les yeux sur « un récit somaire (*sic*) des faits qui le concernent « et de vouloir écouter favorablement sa demande.

Faits :

« Le sieur de Brébeuf, élève de l'École Royale « militaire, et décoré de la croix de Saint-Lazare, « a été placé en 1768 dans le régiment d'infanterie « d'Angoumois, où il a servi pendant six ans ; au « bout de ce temps, ayant eu le malheur de perdre « son père, commandant pour le Roy à Grandville, « et inspecteur des milices gardes-côtes de Basse- « Normandie, lequel a servi Sa Majesté pendant

(1) Min. des colonies. Archives. Marie-Galante. Brébeuf.

(2) *Id.*

« quarante-quatre ans, le sieur de Brébeuf, se
« voyant peu de fortune, plusieurs frères et sœurs,
« et n'ayant point de perspective d'avancement, vu
« la lenteur du service en Europe, a sollicité d'être
« destiné à celui des colonies, et, sur la demande
« qui en fut faite par ses protections *(sic)* et par les
« sieurs Pellerin, intendant des armées navales,
« qui est son oncle à la mode de Bretagne, et le
« sieur de la Porte, intendant à Brest, son cousin-
« germain, il a obtenu un brevet du Roy, du 1er oc-
« tobre 1774, pour avoir rang de capitaine à la
« suite du régiment de Saint-Domingue, avec la
« promesse de Monsieur de Sartine de la première
« place de l'état-major de cette colonie.

« Lorsque le sieur de Brébeuf arriva à Saint-
« Domingue, M. le comte d'Ennery, croyant traiter
« favorablement cet officier, le plaça capitaine au
« régiment du Cap où il a resté peu de temps, et
« repassé en France pour solliciter d'être placé
« dans l'état-major des places, et il a obtenu le
« brevet d'aide-major à Marie-Galante, en date du
« 9 août 1776; et depuis, le commandement en
« second, par une lettre du Roy en date du
« 14 février 1778. »

Demandes du sieur de Brébeuf :

« Le sieur de Brébeuf, âgé de vingt-neuf ans,
« soufrant d'occuper dans ce moment un poste
« qu'il considère comme celui d'un invalide, puis-
« qu'il a peu d'affaires, prend le parti, Monsieur le
« comte, de vous suplier, pour qu'il puisse servir et
« chercher les moyens de se distinguer.

« Ne seroit-il pas possible, mon Général, que le « sieur de Brébeuf, gardant toujours son poste, « qui n'exige pas absolument résidence, fut assez « heureux pour se rendre utile.

« Le sieur de Brébeuf s'attachera entièrement à « mériter les bontés de Monsieur le comte d'Estain « *(sic)*, il va attendre avec impatience les ordres « qu'il lui plaira de lui faire passer ».

On est frappé, à la lecture, des qualités de cette lettre. Sous une forme nécessairement sèche et officielle, cet obscur capitaine a su exprimer son ardeur, son impatience d'agir et de se distinguer; un peu de naïveté y perce quelquefois, et il n'est peut-être pas très adroit, quand il rappelle ses « protections » et surtout son « cousin à la mode de Bretagne ». A cette époque comme aujourd'hui, le service colonial assurait des avantages sérieux, et l'avancement y était plus rapide. Capitaine dès l'âge de vingt-quatre ans, Brébeuf n'avait pas lieu de se plaindre. Mais peut-être ses efforts auraient-ils obtenu un succès plus brillant encore, sans les deux défauts de caractère que laisse deviner sa lettre : l'indécision et la précipitation. Pourquoi est-il resté si peu de temps au régiment du Cap ? Pourquoi a-t-il demandé le service des places fortes qui est, à ses yeux mêmes, un métier d'invalide ? Son court séjour au Cap cacherait-il quelque faute ? Mais il est permis de conjecturer que cet esprit remuant devait se tenir difficilement aux résultats obtenus, et que le rêve l'emportait bientôt loin de la réalité.

On comprend du moins que les récents événements de la guerre de l'Indépendance américaine aient redoublé son ardeur. Le poste qu'il occupait était loin de répondre à ses aptitudes comme à ses désirs. On trouve, dans la correspondance du gouverneur de la Guadeloupe et des îles voisines, des renseignements précis sur la misérable situation de Marie-Galante (1). La population comprenait de huit à neuf cents blancs et 6.000 esclaves. La garnison était de 100 hommes, et le gouverneur la jugeait suffisante : « Elle pourvoit avec aisance, écrivait-il, au service du chef-lieu et aux petits détachemens qu'on est quelquefois obligé d'envoïer dans les différens quartiers pour des objets de police et de discipline ». N'était-ce pas vraiment un métier d'invalide pour un officier de vingt-neuf ans? La vie que Brébeuf menait dans cette île était, sans aucun doute, d'une affreuse monotonie. Le Grand-Bourg, chef-lieu de Marie-Galante, qui offre encore aujourd'hui, paraît-il, si peu de ressources, devait être, au XVIII[e] siècle, un amas de baraquements et de huttes. « On ne doit point espérer, dit le gouverneur d'Arbaud, que cette isle fasse de grands progrès. Elle n'est susceptible d'aucune deffense. Ses habitants l'évacuent en temps de guerre ». Ce fut là, pourtant, que Brébeuf passa encore neuf ans. Car d'Estaing ne prit pas en considération la supplique du capitaine ou ne put satis-

(1) Min. des colonies. Archives. Correspondance générale du gouverneur. La Guadeloupe, 1776 et 1777, t. XXXVI et XXXVII.

faire à ses désirs; il avait d'ailleurs été disgrâcié et rappelé dès la fin de 1779.

Brébeuf se décida enfin à rentrer en France. Nos archives coloniales contiennent les duplicata des ordonnances de paiement délivrées en son nom; nous savons ainsi qu'on lui accorda un congé avec demi-solde dès l'année 1788 ou peut-être même dès l'année précédente, car la première ordonnance, datée du 1er octobre 1788, se rapporte aux six premiers mois (1). Sur toutes ces pièces, son traitement de pleine activité est évalué à 2700 livres; mais ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est que les héritiers de Brébeuf obtinrent en 1792 un rappel de 3250 livres. Il n'avait donc pas touché d'une façon régulière son traitement, soit pour des raisons personnelles, soit plutôt à cause de la pénurie où se trouvait réduit le trésor.

Ce que l'on voit très nettement, ce sont les raisons de son retour. Il suivait, d'un œil attentif et sans doute bienveillant, les événements de la Révolution. Lors des élections des députés aux États-Généraux, il vota avec l'ordre de la Noblesse au bailliage de Saint-Lô (2), et une des ordonnances nous le montre prolongeant son séjour en France pour assister à la fête de la Fédération. Son républicanisme n'était pas ce sentiment tout littéraire qu'il eût pu reconnaître sans peine dans la *Pharsale*

(1) Min. des colonies. Archives. Colonies, 1788, la Guadeloupe. Marie-Galante. M. de Brébeuf.

(2) Registre de Bayeux (Archives municipales).

de Georges de Brébeuf; les grandes journées de 1789 et de 1790 avaient dû produire une profonde impression sur ce caractère « sauvage et singulier »; il lui eût suffi, sans doute, de vivre quelques années encore pour prendre part aux guerres où la nation entière allait prendre conscience d'elle-même. Il y eût trouvé une digne occasion de se distinguer; car on peut croire, si la conjecture est permise avec des témoignages si fragmentaires et si légers, qu'un pareil homme n'aurait pas émigré. Mais la mort le surprit au milieu d'une carrière, à peine commencée, avant la fin de 1790. C'est le dernier des Brébeuf, et non le moindre, dont le souvenir nous soit parvenu.

Ce serait, croyons-nous, une œuvre intéressante que d'étudier à travers les âges, sous une forme simple et précise, l'histoire de quelques familles françaises d'ancienne noblesse. La plupart des membres de ces familles résident au fond de leur province, où ils mènent l'existence de modestes propriétaires. Les aînés, en vertu des privilèges que leur assure la coutume, restent de préférence sur le domaine que leur ont transmis leurs pères, si l'ambition ne les pousse à la cour; les cadets cherchent à l'armée des honneurs, le plus souvent obscurs, rarement brillants, à moins qu'une heureuse fortune, secondant leur courage, ne les mette soudain hors de pair; c'est une joie, pour beaucoup, de pouvoir, au terme d'une carrière bien remplie ou interrompue, comme celle de René-Pierre de Brébeuf, par une glorieuse blessure, retourner à

l'héréditaire séjour des ancêtres avec la croix de Saint-Louis et une pension tout juste suffisante pour assurer la tranquillité de leurs dernières années. Quelques-uns de ces cadets sont d'église et leur sort n'est pas trop médiocre, quand ils obtiennent quelque bénéfice avantageux. Le plus heureux des Brébeuf fut peut-être, après tout, le prieur-curé de Venoix.

Toute cette longue suite d'existences individuelles qui se rattachent à une même origine intéresse l'observateur par la variété même des tableaux qu'elle lui offre. Mais cette étude pourra fournir des enseignements plus importants; l'historien y trouvera les matériaux nécessaires à une histoire complète et minutieuse des conditions et des mœurs en des lieux, en des temps divers; le psychologue, par une comparaison précise des traits individuels, de leur persistance, de leurs changements successifs au sein d'une même famille, préparera la solution des graves problèmes que soulèvent les phénomènes, si mal connus encore, de l'hérédité.

Ces études sont à peine commencées, bien que du Monteil, et de nos jours Taine, d'Avenel et plusieurs autres en aient montré l'importance. Nous n'avons pas eu la prétention de mettre, dans ce court article, consacré au « dernier des Brébeuf », toute cette philosophie : notre objet était plus modeste ; il nous suffisait de dégager, autant que nous le permettaient les documents qui subsistent, la physionomie de ce René-Joseph-Robert de Brébeuf, que son caractère ardent, « sauvage et singulier », sa noble

ambition, sa carrière aventureuse, sitôt brisée, rapprochent si curieusement de son arrière-parent, le poète Georges. Il semble que tous les Brébeuf, même ceux qui vivaient obscurément à la campagne, aient eu plus de « génie » que de raison. Ainsi peuvent s'expliquer la médiocrité de leur condition et cette mauvaise fortune, cette malchance qui pèse particulièrement sur eux, quand ils essayent de s'élever plus haut et d'améliorer l'état de leur maison.

René HARMAND.

III

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

LE TEXTE AUTHENTIQUE

DES

“ HARMONIES DE LA NATURE ”

PAR

Maurice SOURIAU,

Professeur de Littérature française à l'Université de Caen.
Membre titulaire.

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE

Le texte authentique des " Harmonies de la Nature "

Dans un livre publié par la Société française d'imprimerie et de librairie : *Bernardin de Saint-Pierre, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Havre,* je viens de montrer en détail que B. de Saint-Pierre était depuis près d'un siècle victime de la légèreté avec laquelle Aimé Martin avait raconté sa vie et publié ses œuvres posthumes, falsifiant sa biographie au gré de son imagination, dénaturant les ouvrages que Bernardin avait laissés en manuscrit. Voici les premières pages des véritables *Harmonies de la Nature,* qui ne ressemblent guère à ce que nous croyions jusqu'ici être une œuvre authentique de Bernardin : on pourra s'en rendre compte en les comparant avec le texte publié par Aimé Martin.

L'infidèle éditeur a prétendu qu'il n'avait découvert dans les papiers de son maître que des ébauches, des fragments informes, et s'est représenté lui-même « rassemblant ces feuilles dispersées par le vent comme celles de la Sibylle ». C'est une grave inexactitude. Il avait trouvé au moins un manuscrit complet, et il

l'a dispersé à plaisir dans le chaos que forment actuellement les papiers de Bernardin à la bibliothèque de la ville du Havre. Au dossier XII, folios 15-32, on retrouve trente-six pages de ce manuscrit, numérotées par Bernardin lui-même, très lisibles, très nettes ; au dossier XXI, folio 39 et suivants, figurent cinquante-deux grandes pages, intitulées par de Saint-Pierre : « Harmonies de la puissance humaine ». Au dossier XXV, folio 1 et suivants, on trouve quarante-deux pages, numérotées par l'auteur, avec ce titre : « Explication de la Mappemonde, des Harmonies du Soleil et de la Lune, soli-lunaires, et luni-solaires, positives et négatives, actives et passives, physiques et morales, avec les six puissances terrestres, l'air, l'eau, la terre, les végétaux, les animaux et l'homme » ; puis des *Études des Montagnes*, numérotées par Bernardin de 1 à 64, avec cette note marginale : « la fin de ce cahier doit servir pour l'*Harmonie du genre humain*. Le commencement et le milieu sont à ajouter à ma géographie (1) ».

Au dossier XXXVI, je trouve deux cahiers de cent quarante-huit pages, très nets, visiblement recopiés pour l'imprimeur, avec cette note, de l'écriture d'Aimé Martin, sur la feuille de garde : « copier pour les mélanges tout ce qui est marqué, brûler le reste. » Au dossier LXXIII, intitulé : « passages supprimés dans les Harmonies », figure une excellente copie de soixante-dix-sept folios, numérotés par Saint-Pierre, et qui, chose curieuse, contient, outre nombre de pas-

(1) Dossier XXV, folio 37.

sages supprimés par Aimé Martin comme dangereux. d'autres pages portant encore en marge les signes conventionnels du prote, comme si Bernardin s'était décidé à retirer son manuscrit des mains de l'éditeur juste au moment où on allait commencer à imprimer les placards.

Enfin, au dossier CXXVIII, on trouve un dernier ensemble de quatre-vingt-quatorze pages, également numérotées par Bernardin lui-même.

Nous conclurons de tout cela deux choses : d'abord Aimé Martin nous a trompés quand il a parlé de « feuilles dispersées par le vent comme celles de la Sibylle », de chiffons de papier et de brouillons à peine lisibles. Ensuite, il a trouvé dans ces papiers de Bernardin, qui lui avaient été confiés par la veuve, la seconde Mme de Saint-Pierre, un manuscrit de cinq cent treize feuilles prêtes pour l'impression, et qui composait le gros du livre de Saint-Pierre.

Enfin, j'ai montré dans mon livre toutes les modifications qu'Aimé Martin s'était permises à ce texte qu'il aurait dû respecter comme l'expression de la pensée suprême de son maître : changements de plan, corrections de style, adjonctions malencontreuses de pensées plates ou prudhomanesques, surtout suppressions de tout ce qui paraissait, au début de la Restauration, une audace politique ou religieuse. Car l'œuvre originale, commencée avec la Révolution et finie sous l'Empire, portait la trace des fluctuations de la philosophie religieuse de Bernardin. On les retrouvera au chapitre XXIII de mon livre. Mais, dès à présent, pour que le lecteur puisse apprécier la falsification des

Harmonies authentiques faite par Aimé Martin, voici un passage de la péroraison où Saint-Pierre parlait en déiste : Aimé Martin l'a biffé à coups de crayon sur le manuscrit et rayé du livre imprimé : « Instituteurs, qui devez éclairer l'esprit et fortifier l'âme des enfants de la patrie, dites-leur que la mort n'est que le retour de nos éléments aux éléments, et de notre âme à Dieu. Dites-leur que, pour plaire à l'auteur de la vie, ils doivent suivre les lois qu'il a tracées non dans des livres, mais dans la nature même et dans notre propre cœur ; qu'ils ne doivent pas plus s'inquiéter de ce qu'ils seront après la mort que de ce qu'ils étaient avant leur naissance, et qu'enfin ils doivent se fier de Dieu à Dieu même. Celui, comme le dit Jean-Jacques, qui s'endort dans son sein avec la confiance d'un fils, est bien sûr de se réveiller dans les bras d'un père (1) ».

Ainsi Aimé Martin s'est permis d'altérer la doctrine de Bernardin, de tailler et de rogner ce qui lui déplaisait ; il y a semé de sa propre prose et de ses idées personnelles. Il a même cru pouvoir s'en approprier certains morceaux qu'il trouvait bons à prendre. Ainsi le morceau qu'il a inséré dans son préambule des *Harmonies,* sous le titre « Plan des Harmonies ou système général de la nature », et qu'il a imprimé modestement en petit texte comme venant de lui-même, n'est pas de lui, mais de Bernardin : on trouve en effet au dossier CXXVIII, le manuscrit de quatre-vingt-quatorze pages, numérotées par Bernardin et dont nous avons parlé plus haut ; ces pages sont

(1) Dossier XCII, folio 42.

recopiées d'une façon très lisible : c'est une véritable mise au net. Après en avoir tiré trois ou quatre fragments pour les Mélanges (1), Aimé Martin a jugé le reste de bonne prise et s'en est servi, en le condensant, pour en faire cet abrégé des *Harmonies* qu'il donne en son propre nom.

On voit qu'il y aurait à donner maintenant une édition scientifique et authentique des *Harmonies* de Bernardin, car nous ne les connaissons pas ; ce qu'Aimé Martin a publié sous ce titre est une pure supercherie, un véritable faux. Le livre de B. de Saint-Pierre ébauché en 1790, repris en 1795 comme cours à l'École Normale supérieure, refondu en 1796, remanié en 1800, en 1806, en 1812, n'est pas encore connu. Il renferme des choses fort curieuses, très inattendues. Celui qu'Aimé Martin a voulu nous faire prendre pour un patriarche bénisseur, s'y montre quelquefois très vert-galant. Le vieil auteur des *Harmonies* se rappelle et nous rappelle par instants qu'il a été jadis « le chevalier de Saint-Pierre », roué comme un page et fort amoureux. Ainsi, attaquant les matérialistes, ceux qui croient que toute vie provient de l'attraction, il s'écrie ironiquement : « O attraction, philosophie de nos sages, vie morte de la nature vivante, mobile insensible de tous les sentiments, rends-moi dans mes tableaux aride comme un physicien et sec comme un astronome. Tue, si tu le peux, les ris et les amours qui frétillent malgré moi sous ma plume, dans la description du corps de l'homme et

(1) Folios 36, 37, 44.

de la femme. Je n'en veux montrer ici que les membres épars, et les disperser dans mes Harmonies, de peur que leur ensemble n'allume des passions qu'il me serait impossible d'éteindre (1) ».

On serait tenté de trouver ce passage inconvenant, de dire que c'est aux frétillons de Béranger à « frétiller » ; que la volupté n'est pas à sa place dans un livre destiné à former les instituteurs de l'enfance. S'il est tout naturel que, s'adressant à des pères de famille, Bernardin compare les inconvénients de la débauche à ceux des vices secrets (2), on peut se demander pourquoi, avec un bizarre mélange de chasteté et d'audace, il a éprouvé le besoin de parler, en détails, « de l'organe de la génération dans les deux sexes (3) ».

De pareilles fautes de goût sont rares. Si Aimé Martin s'était contenté de les supprimer, on ne pourrait lui en savoir très mauvais gré. Mais il a intercepté aussi, sans excuse, de véritables beautés de fond ou de forme. Grâce à sa théorie générale des Harmonies, B. de Saint-Pierre avait trouvé quelques explications nouvelles en esthétique. Ainsi c'est, dit-il, par la combinaison des harmonies et des contrastes qu'un genre peut atteindre son plus haut développement ; c'est à l'application inconsciente de cette loi que le grand dramaturge anglais doit de s'être élevé si haut : « Shakespeare, guidé par la seule nature, a... harmonié avec le plus grand succès les genres disparates de Melpo-

(1) Dossier LXXIII, folio 45.
(2) Dossier XCII, folio 7.
(3) Dossier LXXIII, folio 43.

mène et de Thalie. Il a introduit dans ses tragédies des bouffons, des fous, et il a fait sortir du désordre de leur raison des traits sublimes de sagesse que le contraste fait briller comme des jets de lumière au sein des plus obscures ténèbres. Il a même osé frapper de démence le plus intéressant de ses personnages. Il met en scène le roi Lear, partageant ses états à deux de ses filles, ensuite abandonné et poursuivi par elles, tombé dans la plus déplorable indigence, fugitif, demi-nu, sans abri au milieu d'une nuit orageuse d'hiver, et n'ayant conservé de sa raison que le souvenir de ce qui la lui a fait perdre ; insensible à la douleur physique, mais succombant sous la douleur morale, il s'écrie : « Soufflez, vents, neiges, tempêtes, frimas ; tombez sur ma tête chenue. Je n'ai pas à me plaindre de vous. Je ne vous ai pas donné un royaume ! » Quel contraste affreux ! Les injures de ses filles ingrates le rendent insensible à [celles] des éléments en fureur, et les malheurs du père, se confondant avec ceux d'un roi dans son âme bouleversée, le rendent le plus touchant objet de la pitié humaine (1) ».

Les plus hauts problèmes philosophiques sont abordés par Bernardin et s'il n'a pu, sur chacun d'eux, trouver du nouveau ou inventer des arguments décisifs, du moins il a essayé, fidèle à l'épigraphe de ses œuvres, d'imaginer une doctrine consolante : *Miseris succurrere disco.* C'est ainsi qu'il prêche au malheureux la résignation devant la mort :

« Tu crains la dissolution totale de tes nerfs, de ton sang,

(1) Dossier XXXVI, folio 47.

de tes os, de ton corps qui doit être une masse de pourriture. Ah ! c'était en entrant dans la vie qu'il fallait craindre l'assemblage de tes os, de ta peau, de tes sensations, de tes préjugés : toutes ces choses s'assemblaient pour donner lieu à une lutte perpétuelle entre les éléments, les hommes et les préjugés qui t'effraient. Aussi la bonne nature t'a donné l'ignorance des maux en entrant dans la vie, afin de t'engager à y entrer sans crainte. Maintenant elle te donne la science de tes maux afin de t'engager à la quitter avec plaisir. — Mais que deviendrai-je au-delà du tombeau ? — Ce que tu étais en deçà de la naissance. Lorsque tu n'auras plus de corps, tu n'auras plus à craindre la faim, la soif, la nudité, le travail, les maladies, la douleur. — Mais que deviendra mon âme ? — C'est un grand orgueil aux hommes de prétendre savoir ce que deviendra leur âme après la mort. C'est une inquiétude inspirée aux peuples par les prêtres de toutes les religions pour les gouverner. L'inquiétude de l'immortalité est une maladie d'un être mortel. Fie-toi à Dieu du sort de ton âme après la mort, comme tu t'en es fié avant ta naissance (1) ».

Je crois en avoir assez dit pour montrer quel intérêt il y aurait à ce que quelque bon travailleur dévoué, patient et scrupuleux, voulût bien se donner la peine de rassembler les éléments des *Harmonies* authentiques, dispersés dans les manuscrits du Havre. Jusque-là, il faut dire et répéter que l'œuvre médiocre et ridicule, imprimée par Aimé Martin sous ce titre, n'est pas de Bernardin de Saint-Pierre, mais de Martin. On s'en rendra du reste nettement compte en lisant les pages suivantes : c'est le début des *Harmonies*, telles que Saint-Pierre les avait écrites en 1796.

(1) Dossier LXX, 35-36.

PRÉAMBULE[1]

J'étais célibataire, et déjà avancé en âge, lorsque, désirant payer à la nature la dette de la vie avant celle de la mort, je sentis redoubler en moi le besoin d'avoir une compagne et des enfants. C'est aux femmes que la nature confie le soin de nos premiers et de nos derniers jours, et c'est à nos enfants qu'elle transmet celui de notre mémoire avec la vie qu'elle nous a prêtée. Dans l'incertitude du patrimoine que je pourrais laisser aux miens, je conçus l'idée de leur montrer le cours des devoirs qu'ils auraient à remplir, afin qu'ils vécussent meilleurs que moi, et plus heureux. Dans la supposition même où je n'aurais pas d'enfants, je pensai que mon expérience pourrait être utile à quelques infortunés, et que des fils acquis par la reconnaissance ne me seraient pas moins attachés que ceux qui m'auraient été donnés par la nature. J'avais déjà en quelque sorte des enfants d'adoption dans Paul et Virginie, mais il m'avait été facile de tracer la route de leur bonheur dans une île fertile et peu habitée, au sein de l'ignorance et de l'innocence. Il n'en était pas de même de l'Europe, où nous naissons entourés d'erreurs et de préjugés funestes

(1) Dossier CLXX, folios 1-14.

qui s'étendent jusqu'aux extrémités du monde. Il nous faut des lumières et des vertus pour apprendre à y vivre.

Comme une hirondelle qui, battue de la tempête pendant tout l'été sur une côte orageuse du Spitsberg, veut faire une ponte avant l'hiver, pétrit de la terre, arrache le duvet de sa poitrine pour en tapisser le nid de ses petits, je recueillis les débris de mes études, les mémoires de mes voyages, et je tirai de mon cœur les sentiments les plus intimes pour en réchauffer un jour celui de mes enfants. Il fallut ensuite assembler tous ces matériaux pour en faire un objet d'instruction. Ce fut là le difficile.

L'ordre est la première des beautés, il en est la source. Il résulte de l'assemblage de toutes les parties d'un objet, ou plutôt c'est lui qui les ordonne. Il est la beauté par excellence. C'est celle de la nature, à laquelle seule il appartient d'établir des proportions, d'en former des ensembles particuliers, et de les réunir tous dans un seul.

L'ordre est si nécessaire à notre mémoire que nous ne pouvons y placer une science si toutes ses parties ne se rapportent pas les unes aux autres ; or il n'y a point de science plus étendue et plus difficile à ordonner que celle qui nous enseigne à vivre. Savoir mourir n'est qu'une partie de la philosophie que nous apprenons de nous-même, mais nous tenons de la nature et de nos semblables le savoir vivre.

Pour avoir des guides dans une carrière aussi vaste, je consultai d'abord notre éducation. Je vis

que nous la commencions par la grammaire, et que nous la terminions par la physique. On eût agi ce me semble plus raisonnablement en renversant cet ordre, en commençant par des leçons de physique qui parlent aux sens, et finissant par des leçons métaphysiques de grammaire qui ne peuvent être comprises que par des esprits déjà exercés à la méditation. Il faut, dit-on, apprendre avant tout à parler aux enfants. Mais de quoi parleront-ils lorsqu'ils n'ont encore rien à dire. C'est comme si on leur apprenait à manger avant d'avoir des dents, ou à marcher avant qu'ils puissent se tenir sur leurs jambes. Les idées doivent leur venir avant les paroles. Il faut donc leur montrer des objets pour leur faire venir des idées ; les mots viendront ensuite, et, quand ils en auront une provision, ils sauront bien les arranger. Ils ont la conscience de leurs facultés. Ils tètent sans connaître la pesanteur de l'air ; ils marchent sans avoir appris les lois de l'équilibre ; ils parlent sans savoir celles de la grammaire, et cela est dans l'ordre naturel, car c'est la langue qui a produit la grammaire, et non la grammaire la langue ; celle-là n'est venue que bien après.

Mais ce qu'il y a de plus étrange dans le plan de nos études, c'est que cette grammaire qui occupe si laborieusement nos enfants pendant six ou sept ans porte uniquement sur la langue latine, qu'on ne parle plus, et qui n'a d'autre objet que l'intelligence d'une douzaine d'auteurs morts il y a plus de dix-huit cents ans, de sorte que si Virgile,

Horace, Tacite, Tite-Live, Cicéron, n'eussent pas vécu, l'Europe entière n'aurait pas d'éducation. J'ai fait ailleurs cette observation, et je la répète ici à cause de son importance qui doit frapper tout bon esprit: c'est Rome moderne qui a répandu par toute l'Europe l'étude de sa langue originelle, illustrée par des hommes de génie: elle en a revêtu d'abord ses livres religieux, hébreux et grecs, afin de les rendre vénérables aux peuples qui les révéraient d'autant plus qu'ils ne les comprenaient pas. Cela est si vrai que, pendant des siècles, elle ne leur a pas permis de les traduire en langue vulgaire. Elle n'en confiait l'intelligence qu'à ses ministres, et c'était principalement pour en former qu'elle a établi tant de collèges, de concert avec l'empereur Charles-magne. Ce conquérant dont elle a fait un saint (?) a réglé nos études scolastiques dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Rome avait raison de ne réserver la connaissance de ses livres qu'à un petit nombre d'hommes, car la découverte de l'imprimerie, les ayant rendus communs, donna d'abord naissance à leurs traductions, ensuite aux critiques, bientôt après aux réformateurs et de nos jours aux destructeurs qui ont renversé une religion fondée sur des livres, une religion qui n'aurait dû l'être que sur la nature

Ce n'est pas que j'attribue à l'Église romaine l'ancienne barbarie des nations de l'Europe. Elle s'est vue forcée souvent d'opposer la superstition à leurs brigandages, et de les gouverner par les opinions mêmes dont elles s'étaient infatuées. On lui aura

l'éternelle obligation d'avoir sauvé de leurs fureurs une partie des bons ouvrages de l'antiquité, et d'avoir contribué au rétablissement des lettres et des arts en Europe en lui conservant ces modèles du bon goût.

Mais de quoi traitent après tout les écrivains anciens destinés à former le cœur et l'esprit de nos enfants ? d'une physique souvent absurde, d'une religion idolâtre, d'intrigues auxquelles ils ne comprennent rien, de guerres qui ont fait le malheur du genre humain et celui de leur propre pays. A la vérité on trouve dans ces écrits des tableaux enchanteurs de la nature, des maximes sublimes de morale et de philosophie, des éloges et des exemples d'hommes vertueux. Mais n'est-ce pas déjà un grand mal que de jeunes citoyens portent leurs premières affections hors de leur patrie ? Les lois défendent aujourd'hui qu'on en sorte des comestibles, de l'argent, des matières de première nécessité. Y en a-t-il de plus nécessaire pour elle que les premiers sentiments d'estime, d'amour et de respect de ses propres enfants ? A-t-elle des trésors plus précieux que leurs cœurs, et d'exportation plus ruineuse ? Ne croyez pas au reste qu'ils s'attachent à la mémoire des hommes à talent, tels que Horace, Cicéron, encore moins à celle des grands philosophes, tels que Épictète ou Marc-Aurèle ; non, c'est à celle des Auguste et des César. Les anciens tyrans du monde et de leur propre patrie sont les idoles devant lesquelles ils se prosternent. Ce sont là les noms qu'ils aimeraient à porter, et que quel-

quefois leurs pères ambitieux leur donnent. Aucun d'eux ne se soucierait d'être surnommé Pline, Virgile, Plutarque. Ils font peu de cas des hommes célèbres qui n'ont été que pacifiques et bienfaisants : ils n'estiment que ceux qui furent puissants et redoutables. C'est à cause des conquérants et non des sages que, devenus citoyens, ils préfèrent Rome à Paris et le Tibre à la Seine.

Et comment ne se rempliraient-ils pas de ces dangereux préjugés ? L'ordre même des collèges les excite à l'ambition de la puissance, bien plus qu'au respect des lumières et des vertus Chaque classe y présente une image de l'empire romain. Les écoliers y sont transformés en chevaliers, en sénateurs, en consuls, en Césars, en empereurs, en dictateurs. Il en était du moins ainsi de mon temps. Mais si la forme des collèges a changé, l'esprit en est toujours le même. Chaque écolier n'y étudie que pour être le premier. Il faut de l'émulation aux enfants, disent leurs régents, et après eux leurs pères ; sans émulation, point de talents. Mais, insensés ! l'émulation est le germe de l'ambition, et l'ambition est la cause de tous les crimes de la terre. Il ne faut pas planter un vice dans l'espérance même de faire croître une vertu. J'ignore quels talents merveilleux vous faites naître exclusivement dans des collèges, quand je vois chez les anciens et chez nous même tant d'hommes célèbres qui n'y ont jamais étudié, tels qu'un Michel Montaigne, un Jean-Jacques, etc. Je suis bien certain au contraire que l'ambition

d'être le premier, inspirée aux enfants, est la cause de la plupart des maux qu'ils se font les uns aux autres étant hommes. Voyez seulement l'effet qu'elle produit sur vos élèves dans les sciences et les lettres pour lesquelles vous les préparez. Ils y entrent d'abord avec circonspection, comme sur un terrain qui n'est pas à eux; mais à peine y ont-ils fait quelques pas qu'ils en font leur domaine. Celui qui n'a étudié que dans des livres les attributs de l'auteur de la nature, se croit le ministre de Dieu et le législateur de la terre, quoiqu'il ne sache pas comment croit un brin d'herbe. Cet autre, qui fait des vers, s'estime un Apollon, et s'empare à lui seul du Parnasse. Un autre, qui a compilé un système d'astronomie sur le mouvement des mers, se persuade que l'Océan lui appartient et qu'il en est le Neptune. Tous s'efforcent de chasser de la République des lumières ceux qui veulent en être simples citoyens, à moins qu'ils ne se rangent à leur suite : ils cabalent, ils calomnient, ils persécutent. Telles sont les moindres conséquences de cette maxime fatale, inspirée aux enfants : *sois le premier!* On devrait leur apprendre au contraire que la propriété de la science, comme celle du globe, n'appartient qu'à Dieu seul ; qu'il en a donné l'usufruit en commun aux hommes ; que chacun n'en doit recueillir [que] ce qu'il en peut cultiver ; que les forces de leur raison, comme celles de leur corps, ne s'étendent pas bien loin, et qu'enfin chacun a droit de semer dans les champs de la nature les graines qui lui conviennent le

mieux (1). J'ai traité plus à fond, dans mes études de la nature, des vices de notre éducation, non sans me faire des ennemis, et si je les rappelle ici avec confiance à des gens de lettres (2), c'est que je parle à des frères qui peut-être en ont été comme moi les victimes, à des républicains qui ont souvent gémi des maux cruels que ces vices ont faits à la patrie, et à des instituteurs qui désirent un ordre nouveau pour en préserver au moins la génération future.

C'est la Révolution elle-même avec ses malheurs qui, en rétablissant l'homme dans tous ses droits, me fit sentir plus que jamais la nécessité d'empê-

(1) Ici figurent, en interligne, quelques mots d'une autre encre et d'une autre date : « Mais où trouver des preuves plus frappantes du danger de l'ambition que dans ce que nous avons vu ? On peut définir une révolution le combat... de toutes les émulations. » Les corrections analogues qui modifient l'idée première de Bernardin, telle qu'il l'a exposée à l'École, viennent des remaniements successifs faits jusqu'à la mort de l'auteur.

(2) « Je dois prévenir le lecteur que j'ai lu ce préambule et une partie des quatre Harmonies qui le suivent à l'école normale où j'avais été nommé professeur de morale. Je me trouve obligé d'en faire ici une note, quoique j'aie dit dans mes études qu'une note était une négligence d'auteur. En effet, si une observation est nécessaire au texte d'un ouvrage, il faut l'y insérer. On ne doit pas l'y joindre par apostille. C'est comme si on mettait au pied d'une statue un doigt qui manque à sa main. Ma remarque cependant n'est pas superflue. Mais je ne savais où la placer. J'aurais pu la mettre dans une préface. Mais une préface devant un préambule m'a paru encore plus déplacée qu'une note au bas d'une page. Au moins une note n'interrompt point ici le fil du discours. » (Note de Bernardin).

cher qu'il n'en abusât. Elle donna d'abord l'essor à mon patriotisme. Trop âgé pour me présenter moi-même dans la carrière publique ouverte à tous les citoyens, je conçus le dessein d'y faire courir un jour mes enfants. Mais je sentis que ce serait ouvrir un champ à leurs passions bien plus qu'à leurs vertus, s'ils n'y envisageaient d'autre fin que leur intérêt particulier. En leur montrant donc les droits de l'homme je voulus leur en montrer les devoirs. J'étudiai ses relations nombreuses avec ses semblables, et les joignant à celles de la nature que j'avais déjà recueillies, j'amassai une grande quantité de matériaux, mais j'en fus accablé.

Il me fallait d'abord un plan pour les mettre en ordre. Mécontent de celui de notre éducation ancienne qui peut à peine faire des hommes de lettres, je consultai, pour former des citoyens, les meilleurs esprits parmi les modernes, et je les trouvai parmi ceux qui n'avaient pas, ou du moins qui n'avaient que fort peu étudié dans les collèges.

Michel Montaigne, le père de la philosophie en France, a écrit sur l'éducation, mais il ne suit aucune méthode dans ses essais. Son ordre est de n'en point avoir. Né dans un siècle malheureux, le but de sa philosophie est le doute. *Que sçais-je !* est sa devise. Il nous déloge fort bien, mais il ne nous loge pas. Au reste il est plein d'excellentes idées qu'il nous donne pêle-mêle avec celles des anciens. Adisson a dit de lui, avec raison, qu'il ne prenait pas la peine d'enfiler ses perles, mais qu'il les jetait à poignées.

Jean-Jacques en a mis plusieurs en œuvre. Il a fait plus, il en a découvert la roche au fond des mers. Son génie est une Minerve qui plonge au sein des flots tumultueux et en sort avec l'écrin de Vénus. Ses ouvrages étincellent de beautés physiques et morales. Il n'a rien négligé pour fortifier le corps et l'âme de son *Émile*. Cependant il avoue qu'il a manqué de méthode dans ses écrits. Mais nous avons bien plus à nous plaindre nous-mêmes de ce qu'au lieu d'élever son *Émile* pour la société, il l'en a rendu indépendant; il l'en sépare, il l'éloigne des villes, il le relègue dans un désert. Il ferme son esprit aux lumières pour fermer son cœur aux passions terribles qui ne les accompagnent que trop souvent. Il avait cependant prévu cette Révolution que ses ouvrages ont sans doute accélérée. Pourquoi donc n'a-t-il pas rendu son élève un membre nécessaire et heureux de notre constitution future? Pourquoi ne nous a-t-il pas laissé un plan d'éducation nationale et ne s'est-il occupé que du bonheur d'un seul? Ah sans doute c'est parce qu'il aimait l'homme et qu'il craignait les hommes, et que, persécuté dans sa propre patrie, il n'a songé qu'à former un citoyen du monde.

Fénelon a d'abord écrit un petit traité sur l'éducation des filles, qu'il tâche de former uniquement pour le bonheur domestique. Encore n'en présente-t-il que des aperçus. Il entreprit ensuite dans son *Télémaque* le bonheur du genre humain. Cet ouvrage, qui l'a couvert d'une gloire immortelle, est rempli des plus grandes vues. C'est là qu'il élève

l'homme pour les hommes. On lui reproche aujourd'hui d'y faire l'éducation d'un roi. Mais il y était obligé par son état. N'était-ce pas beaucoup, en élevant le petit-fils de Louis XIV, d'oser blâmer le luxe des bâtiments, l'amour des conquêtes, l'abus du pouvoir; d'y montrer Idoménée rejeté par ses propres sujets, et de poser enfin pour base du gouvernement monarchique que les peuples ne sont pas faits pour les rois, mais que les rois sont faits pour les peuples? Cette maxime a servi de fondement à notre Révolution. Mais lui-même en avait déjà fait une en Europe, me disait un jour Jean-Jacques, en ramenant vers l'agriculture, cette source unique des véritables biens, l'esprit des peuples égarés depuis longtemps par une fausse politique. Cette révolution-là, n'en doutez pas, a préparé la nôtre. D'ailleurs partout Fénelon fait dans son livre l'éloge des républiques. Le précepteur des rois y est encore celui des bergers. Il y préfère la houlette au sceptre et le séjour des champs à celui des cours. Enfin, quoique noble et évêque, il n'y met la noblesse que dans la vertu et le sacerdoce que dans les magistrats. Représentants, à qui le peuple a confié le soin des hommages dus à la mémoire des grands hommes qui l'ont servi, vous rendrez un jour justice à Fénelon. Oh! si les cendres de Jean-Jacques pouvaient être élevées à de nouveaux degrés d'honneur au Panthéon, ce serait sans doute auprès de celui dont il disait pendant sa vie qu'il aurait voulu être le laquais, pour mériter un jour d'en être le valet de chambre.

Le *Télémaque* après tout ne remplissait pas mon but. Fénelon, séduit par l'antiquité, y ramène toutes ses idées aux Grecs, et n'y montre comme eux la nature que sous le voile des allégories. Chaque ruisseau y a sa naïade, et chaque promontoire sa Néréide. Des théologiens lui ont reproché amèrement ce polythéisme, comme si l'archevêque de Cambrai eût voulu nous rappeler à l'idolâtrie. Fénelon, l'amant de la Divinité, se plaisait sans doute à la voir sous tous ses attributs, comme on aime à voir à travers les rameaux des arbres les nombreux reflets de la lumière du soleil qu'on ne peut fixer. Est-ce donc un crime à l'antiquité même de l'avoir considérée ainsi et d'avoir personnifié tous les attributs de la providence sous les formes humaines les plus aimables ou les plus dignes de nos respects. Les prétendus dieux du paganisme n'étaient que des allégories des éléments. Apollon était le soleil, Diane sa sœur, la lune ; Junon, l'air ; Neptune, l'océan ; Vulcain, le feu. Tous étaient enfants ou parents de Jupiter roi des dieux et père des hommes. Le mal vint de l'ambition des Grecs qui s'avisèrent de répartir les dieux imaginés d'abord en Égypte à leur territoire divisé en îles. Ils supposèrent qu'Apollon était né à Délos ainsi que Diane, Mercure au mont Cyllène, Vénus à Cytère et Jupiter lui-même en Crète, sur le mont Ida. Chaque île de leur Archipel eut son dieu, auquel ses habitants confièrent leurs intérêts et donnèrent bientôt leurs passions. Homère les représente disputant et combattant les uns contre les autres comme des hom-

mes. Il résulta, je pense, de la physique et de la théologie partielles des Grecs, une morale et une politique qui ne l'étaient pas moins. Leurs principales familles se disaient toutes alliées à quelque divinité, et elles n'étendaient leur patriotisme qu'à l'île qui les avait vus naître. Ainsi chaque île de leur Archipel forma un petit gouvernement qui se regardait toujours en état de guerre avec l'île voisine. Ce fut du fédéralisme (?) de ces petites républiques et monarchies que naquirent tant de persécutions envers leurs grands hommes et tant de guerres cruelles qui firent leurs malheurs et déshonorent à jamais leurs histoires. Leur humanité était aussi intolérante que leur politique. Ils réduisaient leurs ennemis en esclavage, et ils traitaient tous les peuples de barbares, même les Romains. La cause de leurs maux était dans leur ambition malheureusement favorisée par la nature qui les avait placés dans des îles, et qu'ils nourrissaient dans leurs enfants en leur inspirant le désir de se surpasser les uns les autres. Un Grec lui-même n'était qu'un enfant ingénieux, aimable, inconstant, l'esprit rempli d'erreurs agréables, et le cœur de passions dangereuses dont les dieux lui montraient l'exemple. Un français ne doit point être un grec : il doit être un homme. Il faut lui enseigner les lois de la morale non d'après l'autorité de Minos, mais d'après celles du genre humain, non sous le voile des fables, mais telles qu'elles se montrent à nous avec l'expérience des siècles : l'histoire de la nature est plus intéressante que son roman.

Je consultai ensuite pour m'éclairer plusieurs ouvrages d'hommes de collège, car je n'en veux qu'à leur méthode gothique et à leurs préjugés en faveur de la langue latine. Il y a parmi eux des écrivains d'un grand mérite. Je mets à leur tête Rollin. Son *Traité des Études* est plein de sages réflexions et le style en est pur. Il est beaucoup plus instructif que le cours d'études des collèges, qu'il aurait dû faire tomber si on ne s'y proposait pas uniquement d'y apprendre le latin. Au reste, le *Traité des Études* de Rollin et quelques autres semblables, quoique dignes d'estime, ont le même défaut : c'est qu'ils nous apprennent bien ce que les anciens ont fait, mais non ce que nous devons faire. Ils font de nous tour à tour des romains, des grecs, des perses, ... jamais des français, et encore moins des hommes.

L'auteur de l'article Éducation, dans l'*Encyclopédie,* nous indique un moyen assez plaisant de rendre nos enfants patriotes. Après avoir réduit le plan de l'éducation aux exercices du corps, de l'esprit et du cœur ou de la morale, et avoir débité quelques lieux communs sur les deux premiers points, dans lesquels il cite souvent le père Buffier, il conclut en disant « que lorsque les jeunes gens « sont en état d'entrer dans des études sérieuses, « c'est une pratique très utile de leur faire lire la « *Gazette,* et qu'il ne l'est pas moins de leur faire « lire et expliquer l'*Almanach Royal.* Quant à la « partie morale, nous avons, dit-il, tant de bons « livres sur ce point, que je crois devoir y ren-

voyer » : ces bons livres méritaient, ce me semble, autant d'être nommés que la *Gazette* et l'*Almanach Royal.*

Ce plan si étrange d'instruction (1) me donna la curiosité d'examiner celui de l'Encyclopédie même, si vanté. Je savais qu'il était figuré sous la forme d'un arbre qui, comme celui de la science du bien et du mal, renfermait dans ses fruits toutes les connaissances humaines. Je trouvais cette idée grande. Ce n'est pas que je voulusse faire des savants de mes enfants; mais, désirant donner un ensemble aux connaissances qui leur étaient nécessaires, j'espérais trouver dans les grandes branches de cet arbre au moins un petit rameau pour placer leur nid.

J'ouvris donc le premier volume du *Dictionnaire Encyclopédique,* et je vis en tête un grand arbre que je pris, à son feuillage, pour un laurier. Son tronc se divise en trois fortes tiges, chaque tige en plusieurs branches, et chaque branche en un grand nombre de rameaux chargés d'écussons où sont écrits les noms de la plupart des arts et des sciences.

La tige du milieu porte le nom d'entendement, celle de la droite celui d'imagination, celle de la gauche celui de la mémoire.

Je me doutais bien que la division générale de ce plan causerait beaucoup d'embarras pour en assem-

(1) En marge, au crayon : « le cahier C est plus complet. » Je n'ai pas retrouvé ce cahier dans les manuscrits.

bler toutes les parties, car la nature ne fait point diverger les facultés de notre âme comme les branches d'un arbre. Mais ce qui me surprit le plus, c'est qu'il n'y eût point de tige principale, ni même de branche pour les sens qui font une partie si considérable de l'homme, et que la nature a réellement divisés entre eux. Il y a seulement un petit bout de rameau pour la gymnastique.

En examinant ensuite la tige de la mémoire, j'y vis toute l'histoire naturelle divisée en une suite d'écussons qui s'élèvent vers le ciel dans cet ordre : histoire de la nature uniforme, histoire céleste ; histoire des météores ; histoire de la terre et de la mer ; histoire des minéraux ; histoire des végétaux ; histoire des animaux ; histoire des éléments.

Voilà bien des histoires ; cependant il s'agit ici de sciences. L'histoire est une narration d'événements qui ont des périodes, et la science est la connaissance intime d'un objet : la nature de chaque chose est du ressort d'une science, et cette science est de celui de l'histoire, parce qu'elle a des époques. On doit donc dire la science des minéraux, des végétaux, des animaux, etc., et l'histoire de la minéralogie, de la botanique, de la zoologie. Mais passons ces abus de termes. Que signifie l'histoire de la nature uniforme ? Il n'y a rien de plus varié que la nature dans ses effets comme dans ses causes. Voudrait-on insinuer qu'elle n'a d'autres lois que l'attraction ? Je crois que si cette loi existait seule, la nature serait uniforme ; mais c'est parce que ses formes sont très variées qu'elle a sans doute plu-

sieurs lois. Ce mot d'uniforme est donc fort obscur; mais il est très clair que le plan encyclopédique se trouve renversé, en terminant sa série d'histoires par celle des éléments, par laquelle il devait commencer. A la vérité, tout retourne aux éléments, mais aussi tout en sort, et il était indispensable d'en parler avant de faire l'histoire des météores, de la terre, de la mer, etc.

Voici une bien plus grande erreur: c'est d'avoir mis dans le ressort de la mémoire toutes ces connaissances qui dépendent seules de l'entendement. Certes, c'est l'expérience ou, ce qui revient au même, le jugement qui recherche tous les faits de la nature pour en faire des sciences, des théories, des systèmes. C'est à notre intelligence, en harmonie avec celle de la nature, et non à de simples ressouvenirs, que nous devons les lois de l'astronomie, de la physique, de la chimie. Il paraît que c'est ce mot d'histoire qui a égaré l'auteur de ce plan dès son début. Il a dit: « La connaissance de la nature est fondée sur des faits, donc c'est une histoire; les faits se logent dans la mémoire, donc toutes les parties de l'histoire naturelle appartiennent à la mémoire. »

Mais voici une contradiction plus étrange. On a porté dans la tige et les branches de l'entendement toutes les sciences naturelles sous d'autres noms à la vérité, mais sous ceux même qui, comme nous venons de le voir, pourraient seuls les rendre du ressort de l'histoire, et par conséquent de la mémoire. Elles y sont toujours sous un ordre renversé

ou plutôt sans ordre. Telles sont la botanique, la zoologie, la minéralogie, l'hydraulique, et une multitude d'autres terminées au sommet de l'arbre par l'apothicairerie, comme le dernier terme de l'entendement humain.

Quant à la tige de l'imagination, on est fort étonné de lui voir produire les architectures civile, navale et militaire, surtout les deux dernières qui n'élèvent rien qu'à l'aide du calcul et du compas. On y trouve aussi la poésie divisée en narrative, dramatique et parabolique. Je n'aurais jamais compris ce dernier mot si on ne l'expliquait par allégorique dans la table qui précède cet arbre. L'allégorie est peut-être du ressort de la poésie, mais elle n'y forme point un genre particulier, non plus que la poésie narrative. L'une et l'autre appartiennent également à la poésie bucolique, dramatique, lyrique, épique, dont on ne parle pas, ainsi que de plusieurs autres genres qui, comme nous le verrons ailleurs, ont des caractères harmoniques déterminés par la nature. D'ailleurs, les allégories ou paraboles et les narrations sont du ressort de la prose autant et plus que de la poésie, car elles n'ont rien d'essentiellement poétique.

Si on a donné à la mémoire des sciences qui appartiennent à l'entendement, comme la physique, on a dédommagé l'entendement par des connaissances qui sont uniquement du ressort de la mémoire ; par exemple on lui attribue la géographie, non la naturelle qui est fondée sur la nature même de l'Océan et du globe, et que nous ne connaissons

pas encore, mais la géographie politique, la sacrée, l'ecclésiastique et l'historique, qui ne sont cependant que des sciences de noms. Je ne fus pas moins surpris de voir qu'on avait multiplié ces noms sans nécessité, quoiqu'ils ne désignassent que les parties de la même science dont on les avait séparés comme s'ils caractérisaient des sciences différentes. C'est ainsi que la géologie, ou science des continents, fait un article à part de la géographie, et que l'ichnographie, ou représentation des surfaces, et et que la scénographie, ou représentation des solides, ne fait pas corps avec la géométrie qui a son écusson assez loin de là.

Il était facile d'étendre fort loin les branches de cet arbre scientifique avec une pareille nomenclature. Cependant, il n'y avait pas déjà trop de place, car s'il y a beaucoup d'écussons inutiles, il en manque de très importants, avec des tiges entières, comme ceux des connaissances acquises par les sens, comme ceux de la vue, du goût, du toucher, de la gymnastique. Il y en a aussi en bas qui paraissent en être tombés, ou qu'on a mis à terre par modestie, entre autres celui qui porte ces paroles : « la science de la dernière importance est de bien [nous] connaître nous-même et d'exposer clairement aux autres l'objet d'une encyclopédie. » Sur un autre carré est le nom de celui qui a tracé l'arbre d'après le plan de l'encyclopédie même.

Mais ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est que cette synonymie de mots, cet enchevêtrement perpétuel de sciences, ou si l'on veut même cette exposition

claire de l'encyclopédie, ne servent à rien du tout, puisque, malgré quelques renvois, le dictionnaire est par ordre alphabétique.

Au reste, il y a de la gloire à avoir entrepris ce grand ouvrage. Il recevra toujours beaucoup de lustre des talents de plusieurs de ses coopérateurs. Il y a des morceaux bien faits, surtout sur les arts. Les procédés de quelques-uns y sont exactement décrits. Je ne dis pas qu'il n'y ait aussi quelques sciences dont les parties soient assemblées. Mais les sciences et les arts ne le sont point entre eux, et c'était l'objet du plan encyclopédique.

Ce plan même, comme l'avouent ses éditeurs, a été fait à l'imitation de celui du chancelier Bacon; mais Bacon n'embrassait point l'universalité des connaissances humaines pour en faire simplement un dictionnaire. Son arbre généalogique est moins étendu, mais il a plus d'ensemble. Il commence par les éléments, il s'élève successivement aux sciences de la conversation, des affaires, de l'état, et se termine à la théologie sacrée suivant l'esprit de son temps. Il fallait qu'il s'arrêtât à la théologie naturelle; son couronnement eût mieux valu que celui du laurier philosophique, composé des médaillons de l'apothicairerie, de l'art militaire, de l'orthographe et du blason. L'arbre de Bacon, semblable en quelque sorte à la nature, jette ses racines sur la terre et porte ensuite son sommet dans les cieux.

Bacon lui-même avait dû l'idée d'assembler les sciences en un corps, à Pline, qui l'avait déjà exé-

cutée. L'histoire de la nature de ce philosophe romain est une véritable encyclopédie, renfermée en 37 livres. Il la commence où Bacon finit la sienne, à la Divinité; il passe ensuite aux astres, aux éléments, à la terre, aux végétaux, aux animaux, aux hommes et à leurs diverses inventions. Pline à son tour n'avait fait qu'étendre les plans d'Aristote et en employer les matériaux, que souvent celui-ci enchevêtre. C'est un défaut, comme nous le verrons bientôt, qui résulte nécessairement de la méthode de traiter les sciences chacune en particulier, et de vouloir les réunir dans un ordre généalogique suivant une direction linéaire.

Au moins les anciens faisaient leurs livres d'après la nature, et nous nous faisons une nature d'après des livres. Ce sont eux qui nous gouvernent, en arts, en éloquence, en poésie, en histoire, en politique, en philosophie et en religions. Qu'est-ce qu'un livre après tout? C'est l'ouvrage d'un homme. La nature fait des choses, les hommes tâchent de les deviner pour en tirer parti. Il s'en trouve parmi eux quelqu'un plus oisif, ou plus vain, ou plus ami de ses semblables, qui tâche de recueillir leurs idées, bonnes et mauvaises : il y joint les siennes. Ensuite il taille un roseau, ou une plume d'oison, et, avec du noir de fumée, il trace sur une écorce ou sur un papier fait de chiffons, en caractères de convention, dans une langue qui n'est entendue que de sa nation, des instructions qu'il destine à la postérité. La langue et la tribu périssent; le volume ou le livre échappent par hazard aux vers et aux

barbares ; il tombe entre les mains d'un peuple qui cherche à s'éclairer ; alors viennent les copistes, les traducteurs, les commentateurs, les censeurs, les imprimeurs qui, pour le mettre en lumière, achèvent de le plonger dans les ténèbres. Plus il est ancien et obscur, plus il est estimé. On compose une foule de livres d'après lui, et on laisse là la nature (1).

C'est sur cette règle que j'ai dirigé autrefois mes études de la nature, mais elle ne me suffisait pas pour un traité d'éducation. Il y fallait le *ponere totum* et le *junctura* d'Horace, de l'ensemble et de la grâce si nécessaires pour faire goûter l'instruction. Afin de m'en occuper sans réserve, je laissai là d'anciens travaux littéraires, quoique agréables au public et à moi, et je me retirai à la campagne, pour me rapprocher entièrement de la nature.

Je commençai par y planter un jardin, et m'y bâtir une maison au milieu d'un verger. Je peux dire comme Didon : *Mea mœnia vidi.* J'ai vu les murs que j'ai élevés. Quand j'eus préparé ma retraite, je me mariai, et mon épouse, au bout d'un an, me fit jouir du bonheur d'être père. Ainsi, dans le même temps que je travaillais à mon livre,

(1) Ici manque le folio contenant les pages 9 et 10. La moitié au moins de ce passage n'est pas perdue réellement, car il est reproduit en partie dans le *Voyage en Silésie*, t. VI, p. 297-301. La feuille 11 reprend à la réplique : « Apprenez, répondit à l'hôte, etc. » jusqu'à la fin du *Voyage en Silésie*, t. VI, p. 301. Ces références sont faites à la grande édition en douze volumes. Dupont, 1826.

j'ai fait un jardin, une maison et un enfant. C'était servir la patrie de tous mes moyens. Cependant, à la vérité, je doutai d'abord que mes travaux sur l'éducation pussent jamais être utiles à mon enfant, car c'était une fille. Cependant je me dis : une fille ne doit-elle pas supporter, comme un homme, des passions, des chagrins, des maladies, la douleur et la mort? N'a-t-elle pas à se préserver des préjugés et des superstitions ? Ne doit-elle pas connaître les devoirs de fille, d'épouse, de mère et de citoyenne? N'est-ce pas des femmes que dépendent souvent les qualités morales des hommes? Ne sont-ce pas elles qui élèvent notre enfance, reposent notre vieillesse, et, dans le court intervalle de la vie, influent sur tous nos destins? Oh ! ma Virginie ! si, revêtue des grâces et des vertus de ton sexe, tu te formes un jour un époux et des enfants dignes de toi, en faisant ta seule éducation, j'en aurai fait plusieurs.

Je bénis donc la providence qui m'avait donné une fille, et je redoublai d'ardeur pour mon ouvrage. Je venais enfin d'en tracer le plan lorsque je reçus un arrêté du Comité d'instruction publique, qui me nommait professeur à l'École Normale, et me chargeait de faire un traité sur la composition des Éléments de morale républicaine. L'arrêté contenait la liste de huit autres professeurs chargés chacun en particulier d'un traité relatif à l'École Normale. C'étaient les principes des droits de l'homme et du citoyen ; les éléments de l'histoire naturelle : des instructions élémentaires sur les principaux phénomènes de la nature ; des éléments de

l'histoire des peuples libres ; des instructions sur les ateliers et les travaux manuels ; des éléments de la grammaire française ; des éléments de géographie ; des éléments de lecture et d'écriture ; on y en a ajouté depuis quelques autres, tels qu'un cours de littérature, des éléments de chimie ; et on attendait ces ouvrages élémentaires incessamment, l'École Normale n'étant créée que pour former des instituteurs des écoles primaires.

C'était sans doute me combler d'honneur, mais me charger d'un grand poids, en m'associant à d'illustres collègues chargés chacun à part de donner un traité à l'éducation nationale. C'était me mettre au rang des dieux qui firent chacun leur présent à Pandore. Mais n'était-il pas à craindre que ces dons célestes étant isolés et séparés les uns des autres, ne s'envolassent comme autrefois, ne fissent beaucoup de mal, et qu'il ne restât à la nation, comme à Pandore, que l'espérance ? Pour moi, qui avais senti, comme le Comité, la nécessité de lier entre elles les premières connaissances humaines par les lois de la morale, j'avais rassemblé dans mon travail des idées générales de ces connaissances, afin de faire résulter les lois de la morale de celles de la nature même. Me demander à part des éléments de morale, c'était me demander le mortier qui liait les pierres de ma maison. Il me fallait même beaucoup de temps pour que je pusse parcourir la sphère entière de nos devoirs. Montesquieu a passé un grand nombre d'années à composer l'*Esprit des Lois*, qui n'a pas de plan quoiqu'on en dise, et qui

n'est après tout que l'esprit des lois humaines. Or la morale, qui est l'esprit ou plutôt le sentiment des lois de la nature entre les hommes, n'exigeait-elle pas, pour être développée dans ses éléments, beaucoup de travail, surtout dans un temps de révolution, et de la part d'un père de famille déjà sur l'âge? En vain, j'avais passé plusieurs années à en rassembler des matériaux pour l'instruction future de ma famille; l'éducation d'un enfant élevé dans la maison paternelle pouvait-elle servir à la jeunesse d'une république rassemblée dans des écoles? Je ne parlerai pas de la difficulté que j'ai à débrouiller mes idées, à leur trouver des expressions, à leur donner un ensemble qui m'oblige à recommencer jusqu'à quatre et cinq fois le même manuscrit; du malaise physique que j'éprouve souvent dans des assemblées nombreuses, dans des leçons renfermées; de mon inaptitude à improviser en public; de la distance où je vis de Paris, et de tous les obstacles qui me rendent incapable des fonctions de professeur en quelque genre que ce soit. Je fis part de mon insuffisance au Comité d'instruction qui me laissa, pour faire mon ouvrage à mon goût, maître du temps, du lieu et des moyens. Alors je lui offris mon zèle et mes matériaux. Voici comment je m'y suis pris pour les arranger.

S'il ne s'agissait que de faire un discours sur la morale, je ne serais pas si embarrassé. Je le commencerais où je voudrais, et je le finirais où je pourrais. Il n'en est pas de même d'un traité d'éléments de morale pour une école normale applica-

ble ensuite à des écoles primaires. Il s'agit de remonter à des vérités primitives, d'en suivre la chaîne, et d'y attacher l'éducation des enfants.

Examinons d'abord ce que c'est que la morale. Si l'auteur de l'article Éducation dans l'Encyclopédie assure que nous avons beaucoup de bons traités à ce sujet, celui de l'article Morale dans le même Dictionnaire prétend qu'on ne peut la démontrer, et une des raisons singulières qu'il apporte de ce dangereux principe, c'est que notre langue manque de termes. Il s'en suivrait cependant, implicitement, de cette assertion, que la morale serait susceptible de démonstration dans d'autres langues que la nôtre, ce qui serait un étrange paradoxe; car comment la langue d'une des nations les plus civilisées de la terre pourrait-elle manquer de termes pour démontrer une science naturelle qui sert de bases aux sociétés mêmes des sauvages! D'autres écrivains, par une autre inconséquence, définissent la morale la science des mœurs, mais par un cercle vicieux, car qu'est-ce que la science des mœurs si ce n'est la morale? Sortons de ce cercle. Qu'est-ce que les mœurs? Ce sont les coutumes des hommes. Or ces coutumes étant diversifiées par toute la terre, la morale doit être une science très variable. Vous n'en avez pas jugé ainsi, vous qui avez désiré que j'en rassemblasse les éléments.

Remontons plus haut. Qu'est-ce qu'une science? Ici des pyrrhoniens m'arrêtent. Il n'y a point de science, disent-ils. L'homme ne peut rien savoir; et, pour le prouver, ils opposent les principes mêmes

des philosophes les uns aux autres, et surtout ceux de la morale. Ils citent les cyniques, les stoïciens, les épicuriens, les pyrrhoniens...., et ils y ajoutent les mœurs des peuples qui diffèrent par tout le globe. Cependant les pyrrhoniens même, malgré leur doute perpétuel, avaient une certitude qui servait de base à leur système : c'était le doute même qu'ils érigeaient en science. Mais ils avaient des sciences encore plus certaines que le doute, quoi qu'ils en pussent dire, c'étaient celles du plaisir, de la douleur, de la joie, de la tristesse, quant ils en avaient le sentiment (1).

Ne pourrait-on pas faire de même d'une école primaire un petit modèle du vaisseau de la République ?

Citoyens, prêtez-moi attention. Je vais vous présenter sur l'organisation d'une école primaire quelques réflexions que je crois importantes, et qui sont nécessaires à mon plan.

Organisation d'une école primaire (2).

Avant tout je vais parler de l'édifice convenable à des écoles primaires. Je suppose qu'on consacrera

(1) Ici un long passage du manuscrit, de la page 14 à la page 16, a été imprimé dans les *Harmonies*, t. X, p. 70-78 : «..... ne pourrait-on pas faire de même un petit modèle du grand vaisseau du monde. »

(2) Bernardin de Saint-Pierre destinait ces pages à l'impression, car il écrivait en marge : « Avis au compositeur. Mettez ce titre en italique, ainsi que tous les titres interlinéaires que vous trouverez dans le cours de cet ouvrage. »

à leur usage un grand nombre d'églises et de couvents (1). Ces bâtiments peuvent servir encore de lieux d'assemblées aux citoyens, le soir de chaque jour et les jours de fêtes. Il résulterait de ce double emploi une très grande économie trop longue à détailler ici. Maintenant disposons une de ces églises pour une école : le premier soin qu'on doit avoir, c'est d'y en mettre les élèves à l'abri des injures des éléments. On aurait donc grande attention à ne souffrir autour ni fumiers, ni mares, ni cloaques, si communs dans nos villages et qui y causent tant d'épidémies. Je voudrais encore qu'on en éloignât les métiers bruyants comme ceux des forgerons, des tonneliers, etc. Le silence doit régner au dedans et au dehors d'une école. Pythagore faisait du silence la première base de son instruction. Nos universités tendaient des chaînes dans leurs rues latérales pour empêcher les charrettes d'y passer dans le temps des leçons (2). Ce genre de privilège ne contribuait pas peu, d'ailleurs, à les faire respecter du peuple. Tous ces motifs doivent donc faire écarter tout ce qui fait du bruit des lieux destinés à servir à la fois d'école, d'assemblée, et même de temple.

Après avoir pourvu à la salubrité et à la tranquillité de l'air, on s'occuperait de sa température.

(1) Biffé dans le manuscrit et remplacé par « un grand nombre de monuments publics ».

(2) Souvenir de son séjour à Caen. La rue Pasteur, qui passe devant la façade de l'Université, portait, jusqu'à ces dernières années, le nom de *Rue de la Chaîne*.

L'incommodité la plus insupportable dans notre climat pour des étudiants est celle du froid. Il faut qu'une école soit chaude. Nos poêles de fer et de fayence et surtout nos cheminées consument beaucoup de bois et ont de trop petits foyers pour de vastes pièces. Je crois que nous en avons pris les proportions d'après les Grecs et les Romains. Comme ils habitaient un climat plus chaud que le nôtre, ils ne se chauffaient guère qu'avec des vases ou de petits autels portés par des trépieds, sur lesquels on brûlait, comme aujourd'hui en Espagne, de la braise ou des noyaux d'olivés. Nous imitons en tout les anciens trop servilement : ils employaient leur industrie et leur magnificence à faire des péristyles pour prendre le frais, mais ils ne faisaient point entrer les cheminées et les poêles dans leur architecture. Leur foyer n'était qu'un meuble. C'est par une raison semblable qu'ils ne nous ont point laissé de modèles de boutiques, parce que leurs métiers, qui étaient en petit nombre, et leur commerce en détail très peu étendu, n'étaient guère exercés que par des esclaves. Ils n'avaient point d'épiciers, de limonadiers, de marchands de tabac, de libraires, de clinquailleurs, etc. Aussi nos maisons de marchands et d'artisans sont-elles fort mal décorées, parce que nos architectes n'en ont pas trouvé de patrons dans l'antiquité. Mais comme nous avons perfectionné notre architecture navale d'après nos propres besoins, pourquoi n'en ferions-nous pas autant de notre architecture vestalienne ? Nos vaisseaux ne sont point faits d'après ceux des

Grecs et les Romains. A la vérité, comme nous reportons toujours tout à eux, nous leur faisons porter encore les noms de leurs dieux et de leurs héros. Nos vaisseaux de guerre protecteurs de nos côtes s'appellent Jupiter, Junon, Diane, César, etc., et par une autre bizarrerie, nous donnons ces noms si fameux à nos chiens. Si les nations du Midi ne nous ont pas appris à nous chauffer, ne rougissons pas d'imiter sur un point les nations septentrionales instruites par l'expérience. Faisons une colonnade à la manière des Grecs, mais un poêle à celle des Russes (1).

Je vais tâcher d'en donner une idée. Le poêle russe est un gros massif de briques et de maçonnerie que l'on bâtit avec la maison. La flamme y fait plusieurs révolutions. On ne l'allume que le matin. On y met des bois de bouleau ou de sapin, les seuls que le pays produise, à peu près la demi charge d'un homme, et lorsque le charbon ne jette plus de vapeur bleue, ce qui arrive une heure et demie après que le poêle est allumé, on le ferme en haut par une plaque de tôle recouverte de sable, et il échauffe la plus vaste chambre pendant vingt-quatre heures. Il en sort quelquefois une chaleur si forte qu'on est obligé d'ouvrir une fenêtre. Je puis assurer, pour l'avoir éprouvé à Pétersbourg, que le plus gros poêle russe ne consume pas autant de bois que la plus petite de nos cheminées. Il serait très

(1) Dans le *Voyage en Russie*, Bernardin décrit plus rapidement le poêle russe (Tome II, p. 251).

utile d'en introduire l'usage en France, car il sert à la fois de four, de cuisine et de lit aux gens de la campagne qui couchent dessus avec toute leur famille. C'est pour cela qu'ils le construisent horizontalement à quatre pieds de hauteur. Le père et la mère couchent au milieu, les garçons du côté du père et les filles du côté de la mère. Chez les gens de ville, on l'élève perpendiculairement de toute la hauteur de la chambre. On le revêt de carreaux de faïence et quelquefois de porcelaine, et on lui donne une forme agréable, telle que celle d'un péristyle.

Le poêle d'une école primaire porterait dans sa façade une grande table destinée à l'instruction. On pourrait y mettre pour support ou pour accompagnement les figures en argile de quelques bienfaiteurs de l'enfance. Il serait intéressant de voir les enfants se réchauffants autour d'eux, les caresser de leurs petites mains comme leurs dieux tutélaires, et devoir la chaleur de leur corps à leurs statues, comme celle de leur âme à leurs écrits. Les habitudes physiques disposent aux morales. J'aimerais encore l'hiver à les voir aller à l'école, comme ils font dans les villages, portant chacun leur morceau de bois pour l'entretien du foyer commun. Ce serait une grande économie pour l'instituteur obligé de les chauffer, et un apprentissage de contribution pour la chose publique. Le patriotisme des enfants pourrait servir d'exemple aux pères. Peut-être, parmi ceux-ci, s'en trouverait-il quelqu'un qui ferait les frais de ces monu-

ments. L'esprit de dévotion avait fait naître dans l'ancien régime une multitude de fondations dispendieuses et très superflues, entre autres celle d'allumer des cierges et des lampes en plein jour devant des images. Pourquoi l'esprit d'humanité n'engagerait-il pas aujourd'hui des citoyens à fonder et à décorer les foyers qui doivent réchauffer les enfants de la patrie ? Des enfants valent mieux que des statues, et leur école n'est pas moins sacrée qu'un temple.

Le poêle avec sa table d'instruction serait construit au fond du chœur, ou contre un des murs latéraux de l'église. On placerait devant une table et deux sièges pour l'instituteur et son épouse. De ce mur comme diamètre on disposerait le chœur ou la nef en amphithéâtre circulaire ou elliptique, divisé en gradins pour les élèves, et terminé dans sa partie supérieure en galerie pour les spectateurs. S'il n'y a pas de portique à l'entrée de l'église, on y en peut élever à peu de frais un de chaume porté par des troncs d'arbre avec leurs écorces ou par des piliers de pierres brutes. Les enfants s'y rassembleraient avant l'ouverture de l'école, et on en ferait un objet de décoration très intéressant en y faisant grimper un lierre s'il est tourné au nord, ou une vigne s'il regarde le midi.

Le bâtiment étant ainsi disposé au dedans pour l'instruction et la commodité des élèves, on s'occuperait de ses dehors. Si un poêle y est nécessaire pour l'hyver, un jardin ne l'est pas moins pour l'été.

Les leçons de la nature et de la morale ne doivent

pas se donner toujours sur des sièges. Les enfants doivent les recevoir, tantôt assis, tantôt debout; tantôt à l'ombre et tantôt à découvert. Il faut leur éviter l'ennui de la même attitude, qui s'étend bientôt à la leçon comme dans nos collèges. Je voudrais donc que quelquefois ils s'instruisissent en se promenant comme les anciens académiciens. Ce fut dans des jardins que la philosophie donna ses premiers documents. Un jardin est donc une partie essentielle d'une école primaire. Celle d'Homère était, dit-on, dans l'île de Scio, au milieu des rochers, sur le bord de la mer. Celle de la patrie doit offrir au moins à ses enfants un gazon ombragé d'un bosquet d'arbres de nos forêts. Le reste du terrain doit être planté de fleurs, de légumes, d'arbres fruitiers, et, s'il est assez grand, de toutes les espèces utiles de végétaux que le climat peut produire. Ce jardin ne serait pas seulement profitable aux besoins d'un instituteur médiocrement payé, mais il servirait lui-même d'instruction physique et morale aux élèves. C'est là où ils prendraient les premières notions d'agriculture et de botanique, et ce qui est bien plus important, de tempérance, et de l'obéissance qu'on doit aux lois. Séduits chaque jour par les fleurs et les fruits du jardin, et obligés par les lois de l'école de s'en abstenir, ils s'exerceraient à vaincre les premières impulsions de la cupidité et à respecter un jour les propriétés particulières et nationales. L'habitude de la vertu fait seule les vertueux. En vain leur en débiterez-vous les plus belles maximes, en vain leur citerez-vous les Fabricius et

les Épaminondas, ils mépriseront sans doute des biens dont ils ne connaissent pas encore l'usage, mais ils ne seront pas moins avides de ceux qui servent à leurs plaisirs. Ce n'est qu'en courbant leurs jeunes têtes sous les lois de l'école qu'ils l'abaisseront un jour sous celles de la patrie.

Au reste si leur jardin est pour eux un exercice journalier de vertu, il n'en sera pas moins une source perpétuelle d'agrément. C'est de ses rameaux et de ses fleurs que se composent les guirlandes et les couronnes qui doivent décorer, chaque jour, l'école primaire. Il faut qu'elle ressemble à un temple des Muses, et qu'on n'y entende jamais ni plaintes ni gémissements. Je veux y appeler la musique, les douces relations de l'innocence; des instructions qui parlent à leur esprit et à leur cœur; des leçons qui leur servent de jeux, et des jeux de leçons; je veux enfin qu'un enfant ait plus de plaisir d'aller à l'école qu'au spectacle, et qu'il apprenne à aimer sa patrie comme sa mère, par le berceau où elle abrite son enfance et par le lait dont elle le nourrit.

Le bosquet dont j'ai parlé au commencement servirait de cimetière pour ceux des enfants qui viendraient à mourir. Leurs tombes y seraient couvertes de fleurs ou ombragées d'arbres toujours verts. Ce lieu servirait à familiariser leurs compagnons avec l'idée de la mort et à leur inspirer les sentiments religieux qui l'accompagnent. Mais nous parlerons ailleurs de ce genre d'harmonie.

Après avoir parlé de l'organisation de l'école, disons un mot de celle des écoliers. J'ai entendu

dire que les filles et les garçons devaient être élevés dans des lieux séparés, et avoir les unes des maîtresses et les autres des maîtres, d'après la supposition que la différence des esprits, des mœurs et des sexes l'exigent ainsi. Mais je ne vois pas qu'elle soit si grande dans le premier âge. La lecture, l'écriture et l'arithmétique sont également nécessaires aux deux sexes ; il en est de même de la connaissance des droits de l'homme et du citoyen. Quant aux éléments d'histoire naturelle, ils sont bien moins difficiles à apprendre que ceux de la grammaire, et pour le moins aussi agréables que ceux de la musique. Pour la morale, le principe et la fin de toute éducation, elle appartient également aux deux sexes. Si vous les séparez dans l'enfance, vous détruisez les premières relations de la société. La morale est la science des lois que Dieu a établies entre les hommes : or ces lois commencent à exister entre l'enfant et sa mère et entre le frère et sa sœur ; ensuite elles s'étendent du mari à la femme, du père et de la mère aux enfants. Ce sont là les premiers éléments de l'amour de la patrie. Ainsi quand vous leur parlerez des devoirs entre frères et sœurs, qui est la première amitié de la nature, vous serez obligé de leur en aller chercher des exemples dans l'histoire, tandis qu'ils en avaient dans leur maison. Vous leur substituerez l'image à la réalité. Vous porterez comme par le passé leurs premières affections à des Grecs ou à des Romains. Il en sera bientôt ainsi de celles qu'ils devront un jour à leurs épouses, à leurs enfants, à la patrie et à la divinité

même, que bien des hommes, par suite de cette éducation, aiment mieux chercher dans un livre étranger que dans la nature, et dans un temple que dans leur propre cœur.

D'ailleurs, comment apprendrez-vous aux deux sexes à vivre ensemble dans l'âge des passions, si vous les séparez dans celui de l'innocence ? Il leur arrivera, comme dans l'ancien régime, où l'on élevait les garçons dans des pensions et les filles dans des couvents. Il résultait d'abord beaucoup de désordres de leur séparation et ensuite de leur réunion. Des liens coupables se formaient entre eux au lieu des liens naturels, et l'amour qui s'affaiblit entre les deux sexes par l'habitude de se voir dès l'enfance devenait indomptable lorsqu'ils se trouvaient réunis tout à coup dans les feux de la jeunesse. Comment accoutumerez-vous les filles à la pudeur sans les garçons, et les garçons au respect envers le sexe sans les filles ? Comment établirez-vous cette série de devoirs qui réagissent sans cesse entre les hommes et les femmes dans la société, et qui en font le charme, si vous les supprimez dans leur éducation ? N'est-ce pas dans l'âge de l'innocence et dans une école pure que vous leur apprendrez à régir les premiers mouvements de leurs passions et à se prémunir contre les préjugés du monde ? Vous n'y réussirez qu'en élevant dans la même école les enfants des deux sexes. Si après tant de raisons il me fallait des exemples j'en trouverais dans tous les lieux où les hommes conservent le plus longtemps leur première innocence,

en Suisse, en Hollande, et dans nos propres campagnes. Ils ne la doivent qu'à la réunion des deux sexes dans le premier âge. C'est peut-être le seul moyen de la rappeler dans nos villes. Ne croyez pas qu'il y soit impraticable. L'inspecteur des écoles de Rouen, élève de cette école normale, m'a dit que cet hiver, où le froid a été excessif, le bois de chauffage étant venu à manquer, sa femme, qui tenait une école de filles, l'avait réunie à la sienne composée de garçons, et qu'il en était résulté le meilleur effet. Nous verrons tous les avantages que nous espérons de la réunion des deux sexes à l'harmonie fraternelle. Permettez-moi seulement d'observer encore ici que si l'on croit qu'il y ait de l'indécence pour des instituteurs d'élever ensemble des garçons et des filles, il y en aurait bien davantage pour ceux-ci d'avoir pour maîtres des gens mariés, comme la loi veut, avec raison, qu'ils le soient. Si les instituteurs vivent avec leurs femmes, pourquoi les élèves ne vivraient ils pas avec leurs sœurs? En établissant dans le même lieu le mari et la femme, il faudra à la République la moitié moins d'écoles, ce qui est une très grande économie. L'instituteur et l'institutrice réunis seront beaucoup plus à leur aise. Ils seront pour les enfants des deux sexes une leçon vivante de bonheur conjugal bien plus frappante qu'une leçon écrite. Ainsi l'école deviendra pour eux une image de la maison maternelle. Tâchons maintenant de lui donner une forme républicaine.

Disons d'abord un mot de l'ordre et du temps des

leçons. Elles commenceraient en hiver à neuf heures du matin et finiraient à midi; et elles dureraient l'après-dînée depuis deux heures jusqu'à quatre. En été elles dureraient le matin depuis sept heures jusqu'à onze, et l'après-midi depuis trois jusqu'à sept, de sorte que dans les jours les plus courts, les leçons seraient de cinq heures, de trois le matin et de deux l'après-midi, et dans les jours les plus longs elles seraient de huit heures, de quatre le matin et de quatre le soir. Le temps des leçons sera employé à apprendre à lire, à écrire, et à chiffrer. En hyver la dernière demi-heure de chaque séance du matin et du soir sera donnée à l'étude des principales lois de la nature, aux sciences et aux arts qui en résultent, et surtout à la morale: en été ce sera la dernière heure entière du matin et du soir.

Le cours des harmonies de la nature que je vais décrire produisant celui des sciences, des arts et de la morale, se trouve distribué de manière qu'il commence et finit avec l'année solaire, c'est-à-dire au solstice d'hiver, et comme ces harmonies sont au nombre de douze, on peut aisément faire quadrer chacune d'elle avec chaque mois, comme le cours de leur ensemble avec celui de l'année.

Il se trouve à la vérité treize harmonies dans mon traité, quoiqu'il n'y en ait que douze dans mon plan, parce que j'ai tiré les harmonies solaires directes des puissances terrestres, pour les faire marcher ensemble et en tête; mais on peut les faire entrer aisément dans le cours des mois de l'année en prenant pour division du temps les mois lunaires qui

sont au nombre de douze et demi à peu près, l'année lunaire étant plus courte d'onze jours environ que l'année solaire. On peut ensuite recommencer le cours entier de ces harmonies l'année suivante si deux ans sont nécessaires, comme je le pense, pour savoir écrire, lire et chiffrer. Au reste c'est à l'instituteur de distribuer les diverses parties de cette étude à ses élèves comme on fait étudier à ceux d'une académie de peinture les yeux, les mains, les têtes d'un tableau avant de leur faire copier le tableau entier.

Après avoir donné une idée de l'ordre des leçons, voyons celui des écoliers. Les garçons seraient placés sur un des côtés de l'amphithéâtre demi-circulaire, et les filles sur le côté opposé, et l'instituteur avec l'institutrice au centre vis-à-vis d'eux. La leçon commencerait par une hymne courte en forme de prière à l'Être Suprême. Elle renfermerait une maxime de morale ou l'éloge de quelque grand homme célébré par la république. Les strophes en seraient chantées tantôt ensemble tantôt alternativement par les garçons et les filles à l'imitation du poème séculaire d'Horace. On ne doit pas douter du pouvoir réuni de la poésie et de la musique surtout sur le premier âge de la vie. L'hymne de Castor et de Pollux fit gagner plus d'une bataille aux Spartiates. Celle des Marseillais, faite par Delile, ne peut inspirer moins de valeur à nos citoyens. C'est à la nation à récompenser dignement nos poètes et nos musiciens, afin qu'il se forme parmi eux des Thalès et des Tyrthées qui donnèrent tant d'influence aux

lois de Lycurgue. Quant aux hymnes, elles doivent convenir à toutes les communions religieuses; comme elles s'adressent au père des hommes, elles ne doivent point maudire ceux qui diffèrent de nous d'opinion, ni éterniser les vengeances. Il faut qu'elles donnent une idée de la divinité d'après le spectacle de la nature et les sentiments du cœur humain.

Les hymnes ne doivent point s'exprimer au singulier, mais au pluriel. On ne doit point [admettre] ces mots monosyllabiques *je, moi, mon,* qui disposent les enfants à l'égoïsme même en parlant à Dieu. Ils doivent s'adresser à lui comme des frères au père commun; ils emploîront donc dans leurs chants des expressions collectives, telles que celles-ci: *nous t'implorons, viens à nous.* Chacun d'eux s'adressant à lui dira *notre père*, et non pas *mon père*. Lorsque le sublime Homère représente Phœnix, gouverneur d'Achille, aux pieds de son élève, cherchant à rappeler en lui les sentiments de l'humanité et de la divinité, il ne lui dit point: la prière vient du ciel; mais il lui dit: les prières sont filles de Jupiter. Il les peint comme des sœurs éplorées qui vont de compagnie, parcourant la terre pour y réparer en commun les maux qu'y fait l'injure.

Après le chant mélodieux de l'hymne, l'instituteur découvrirait la table d'instruction voilée par un rideau. Sur cette table serait une leçon d'écriture et une d'arithmétique imprimée en très grands caractères, sur un tableau mobile que l'on change-

rait suivant le besoin. La leçon d'arithmétique ne contiendrait point de maximes d'intérêt suivant l'usage, mais, ainsi que celle de l'écriture, elle renfermerait quelque principe simple de morale ou quelque sentiment touchant. Les enfants les copieraient avec des crayons blancs sur des tablettes noires, ou ce qui vaut encore mieux, avec des poinçons sur des ardoises. Par ce moyen ils épargneraient beaucoup de papier, d'encre et de plumes dont ils font un très grand dégât. Ils apprendraient à lire et à sentir en même temps qu'à écrire. L'habitude de tracer des caractères leur en faciliterait bientôt la connaissance. Il résulterait de cet arrangement que la leçon donnée non dans de petits livres mais sur un tableau bien apparent, servirait à la fois à toute l'école, quelque nombreuse qu'elle fût. J'y ajouterai une autre considération, c'est que les objets font sur les enfants et même sur les hommes une impression proportionnée à leur grandeur.

Voila donc une grande économie de temps et de moyens pour l'instituteur et son épouse. Mais pour les soulager encore davantage dans leurs fonctions, ils s'associeraient un certain nombre d'élèves, parmi les plus habiles et les plus sages, pour faire répéter les leçons aux moins avancés, avoir soin de la propreté de l'école, de la culture du jardin, et surveiller les désordres en tout genre. Ils seraient non seulement chargés de la censure des abus, mais de la recherche des bonnes actions dans l'école et au dehors. J'ai toujours vu avec peine

que les censeurs, chez les Romains, ne punissaient que le vice, et ne récompensaient point la vertu. Il en résultait à la longue que leurs emplois devenaient odieux et les rendaient eux-mêmes durs et inexorables. Pour éviter ces inconvénients, les surveillants de l'école seraient chargés de rechercher à la fois le bien et le mal, double fonction qui appartient naturellement à ceux qui exercent la justice. Ils seraient élus par leurs camarades à la pluralité des voix, ce qui exciterait parmi eux non des émulations particulières si dangereuses, mais celle du bien public. L'instituteur, cependant, comme représentant de l'autorité paternelle, ou, si l'on veut, de la nationale, se réserverait le droit de sanctionner et de modifier les punitions et les récompenses. Il serait en quelque sorte dans cette république ce que le conseil des anciens est dans la nôtre. Cela est d'autant plus dans l'ordre ici que lui seul surpasse de beaucoup ses élèves en lumière et en expérience.

Les punitions seraient d'être privés pour un temps des fonctions publiques, d'être banni de l'école pour une heure, pour une leçon entière, pour un jour; et les récompenses, de pouvoir remplir une fonction, et exempter un ami d'une punition encourue. Ces règlements seraient communs aux deux sexes, afin d'entretenir entre eux à la fois l'amour du bien public et la concorde fraternelle. On ne s'écarterait de cet ordre que pour les exercices militaires des garçons, dont les filles seraient simplement spectatrices. Il ne faut pas que Vénus soit armée chez nous comme à Sparte. Il suffira à

nos jeunes guerriers de recevoir leurs couronnes des mains de leurs compagnes. Comme je ne m'occupe ici que de la forme d'une école primaire, je réserve pour la suite de cet ouvrage les divers objets d'instruction. Je ne m'arrêterai donc qu'à un point très important. C'est que quelque leçon qu'on donne aux enfants, on ne la leur fasse jamais apprendre par cœur.

Ce paradoxe paraîtra d'autant plus étrange qu'il est opposé à l'usage immémorial des collèges et des couvents. En effet, je conçois qu'un régent a du être enchanté d'entendre un enfant réciter de suite vingt vers de Virgile. Il lui semblait que le génie du poète de Mantoue reposait sur la tête de son écolier. Une religieuse croyait voir un père de l'Église, quand sa pensionnaire lui récitait chaque jour une page de son catéchisme. Mais il n'est malheureusement que trop prouvé que de tant de leçons apprises par cœur il n'en reste rien, je ne dis pas dix ans, mais dix jours après. Ce que vous donnez en garde à la mémoire, vous l'ôtez au sentiment, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, à la conduite.

Le *par cœur* tue la leçon comme la lettre tue le sens. J'en ai vu souvent des exemples. Dernièrement un paysan mon voisin, qui ne sait pas lire, ce qui est fort commun dans les environs de Paris, me disait que son petit-garçon ne serait pas aussi ignorant que lui, qu'il savait dire son alphabet par cœur. Je fus curieux de le lui faire réciter. En effet, il le répéta tout entier, en promenant son doigt le long de ses lettres. Mais comme sa langue allait

plus vite que sa main, je m'aperçus que celle-ci n'était qu'aux deux tiers de la leçon, lorsque l'autre l'avait déjà finie. Alors je lui demandai le nom de chaque lettre en particulier, mais il ne put jamais en nommer une seule. Il savait son alphabet par cœur, et ne connaissait pas une lettre. Il résulte d'autres inconvénients du par-cœur ou mot à mot, c'est que les enfants savent des mots, et qu'ils en ignorent le sens, et que s'ils pénètrent celui d'un livre, ils se modèlent de telle sorte sur son style qu'ils ne peuvent le traduire dans la conversation. Ils récitent comme le livre même, et, pour n'en pas oublier les mots, ils y introduisent des accents de musique, méthode naturelle pour retenir; de sorte qu'ils chantent en récitant et ensuite en parlant. Je voudrais donc qu'un enfant ne répétât jamais que le sens de ce qu'il a appris. Il chercherait alors à se rappeler les choses et non les mots, et à y mettre de l'ordre à sa manière. Il apprendrait à raconter ce qu'il a vu en rendant compte de ce qu'il a lu. Il formerait à la fois son style et son jugement. C'est non ce qu'on avale qui nourrit, mais ce qu'on digère. Ce n'est pas ce qu'on apprend par cœur qui instruit, c'est ce que l'on conçoit. Il résulte de là qu'au commencement de l'éducation il ne faut point de métaphysique aux enfants, partant point de grammaire. Comme je l'ai dit, ils apprendront à parler correctement sans savoir ce que c'est qu'indicatif et subjonctif, comme ils apprennent à jeter des pierres et à atteindre le but sans savoir qu'ils décrivent des paraboles.

Je sais bien que quelques auteurs qui ont écrit des traités sur les sciences ne seront pas de mon avis. Ils ont une si haute opinion de leurs méthodes qu'ils croient que c'est les renverser que d'en déranger les mots. J'ai connu un examinateur des ingénieurs qui a rejeté des jeunes gens du plus grand mérite parce qu'ils ne répétaient pas ses démonstrations mot à mot. D'un autre côté il en a admis quelques-uns de bien médiocres, parce qu'ils avaient une mémoire heureuse. A la vérité ils étaient protégés par des grands. Pour nous, nous ne nous proposons que d'exercer le cœur et l'esprit des enfants. C'est parmi ceux auxquels on apprend à retenir littéralement des mots que se forment tant d'esclaves des opinions humaines, qui soumettent toute leur vie leur jugement à leur mémoire et leur raison à l'autorité d'autrui. Il faut qu'une école fasse éclore dans les enfants les premiers sentiments de la nature tels qu'ils les développent eux-mêmes sur le sein maternel, où ils font le premier apprentissage du langage et de la pensée. Quoique je doive parcourir dans cet ouvrage le cours des devoirs de l'homme et m'occuper particulièrement de l'amour filial, j'en dirai ici deux mots parce qu'il entre nécessairement dans l'organisation d'une école primaire, qui doit être une image de la maison paternelle (1).

(1) Ici se trouve un morceau publié par Aimé Martin dans ses *Harmonies*, t. X, p. 83, « c'est sur le sein maternel.... ». Il supprime çà et là tout ce qui rappelle l'intention de la pre-

Il est intéressant d'observer dans ces deux exemples l'influence maternelle sur l'éducation et les effets opposés qu'elle produisit sur Néron et sur Alexandre. Agrippine et Olympias étaient à peu près du même caractère. Cependant la première trouva dans Néron à qui elle avait donné le trône un fils dénaturé, et la seconde dans Alexandre un fils plein d'amour filial et de respect. Ce n'est pas seulement le siècle et les lieux où ils vécurent qui en furent cause. A la vérité l'Italie était plus dépravée que la Macédoine, et Rome que la petite ville de Pella, mais chacun d'eux avait eu pour précepteur l'homme le plus austère joint au plus grand philosophe de son temps, Néron, Burrhus et Sénèque; Alexandre, Léonidas et Aristote. Il ne leur manquait donc rien pour former à la fois leur cœur et leur esprit. Mais Agrippine corrompit elle-même l'enfance de Néron pour le gouverner, et rendit ainsi inutiles tous les préceptes de la philosophie. Olympias, au contraire, négligée par Philippe qui avait épousé une seconde femme, se mit sous la protection de son fils et favorisa son éducation de tout son pouvoir.

On peut ajouter à ces considérations que Domitius, père de Néron, fut un très méchant homme, tandis qu'on ne peut guère reprocher à Philippe

mière heure, et la date de la composition du livre. « le but est de former des patriotes... ce serait déjà un grand avantage pour l'école primaire et pour la patrie... »... Le passage reproduit par Aimé Martin va jusqu'à la page 89:... « dix mille lettres semblables. »

que la ruse. Mais Alexandre se préserva de ce vice par son éducation, car personne n'eut plus de loyauté. D'ailleurs si les qualités morales des pères se communiquaient aux enfants, Agrippine, mère de Néron, eût été vertueuse, puisqu'elle était fille de Germanicus.

Ces réflexions nous mènent à parler d'un cas fort commun, fort embarrassant, au sujet duquel tous ceux qui écrivent sur l'éducation gardent le silence (1).

On trouvera peut-être étrange qu'après avoir blâmé l'usage ancien des collèges qui ne nourrissaient l'esprit et le cœur des jeunes gens que d'exemples et de maximes tirées de l'antiquité, j'en cite à mon tour aux enfants de l'école primaire. C'est que comme cette école ne doit leur apprendre ni le grec ni le latin, je leur présente au moins les

(1) Aimé Martin introduit dans les *Harmonies*, tome X, p. 89-93, ce passage, modifié depuis : « On peut ajouter... ». Il se permet d'imprimer : « si un fils a un père coupable envers son *souverain* », là où Bernardin avait mis : « si un fils a un père coupable envers la *république...* » ; Bernardin avait mis : « les Romains, dont nous avons quelquefois exagéré les principes *dans notre Révolution* » ; Aimé Martin biffe ces trois derniers mots, et, du même coup, il supprime ce passage qui fait si grand honneur à Bernardin ; à la fin de l'histoire de ce père nourri par sa fille, reproduite par Aimé Martin à la page 92, en partie seulement, Bernardin ajoutait : « hélas ! elle eut été chez nous mise à mort par cette loi à la fois injuste et dénaturée, qui subsiste encore, et condamne à la même peine les émigrés pris les armes à la main contre leur patrie, et ceux qui, fidèles aux lois de la nature, ont donné des asiles ou des secours à des bienfaiteurs, à des enfants, à des pères proscrits et fugitifs ! »

plus beaux fruits de ces deux belles langues. Je ferai de même, chemin faisant, autant que je le pourrai, pour les autres langues et pour les autres études des sciences et des arts qui ne sont pas gratuites. Je tâcherai de leur en donner l'appétit, afin de leur en faire naître le goût, et qu'ils puissent s'y livrer un jour, chacun suivant son talent. C'est ainsi que Jean-Jacques apprit le latin de lui-même, le goût de l'antiquité lui étant venu d'abord par la lecture des hommes illustres de Plutarque, où son père lui apprit à connaître ses premières lettres, dans la traduction d'Amyot. On ne peut douter, par le caractère même de ses écrits, qu'il n'ait du à cet ouvrage l'énergie de son style, et son enthousiasme pour la vertu. D'ailleurs, par ces citations qu'un instituteur doit prendre, suivant l'occasion, dans les histoires de tous les peuples, on dispose les enfants à la philanthropie, et à se regarder comme membres de la république du genre humain, dont la nôtre n'est qu'une famille. Les hommes vertueux appartiennent à toutes les nations. Ce sont là les grands modèles de la nature humaine. Ils nous la présentent dans toute sa dignité, afin que nous puissions réformer la nôtre sur eux. Leurs pieds sont encore sur la terre, mais leur tête est dans les cieux. Ils s'élèvent au-dessus des siècles, comme ces promontoires qui, du rivage des mers, portent leurs sommets au-dessus des tempêtes, et servent aux navigateurs à assurer leur route.

Au reste, en dirigeant nos enfants vers eux, je ne rétablis point les abus de notre ancienne éducation.

Elle leur présentait indifféremment toutes les actions des hommes célèbres de l'antiquité, morales ou immorales, et souvent elle ne louait en eux que des crimes heureux, tels que ceux de la guerre et des conquêtes; la nôtre offrira à leurs haînes les injures et à leurs amours les bienfaits exercés envers le genre humain. Celle-là ne leur parlait que des nations mortes, celle-ci leur parlera des nations vivantes, et surtout de celle pour laquelle ils doivent vivre. Ne craignons donc pas, sous un régime républicain, d'égarer les enfants par les exemples des grands hommes étrangers à leur patrie. Un jour, par le penchant qu'ils ont à imiter ce qu'ils voient faire ou ce qu'ils entendent dire, l'histoire de leur village leur deviendra plus intéressante que l'histoire romaine. Un jour ils mettront en réalité dans leur maison ce qu'ils n'ont vu qu'en image dans des livres; mais s'il se trouvait dès à présent dans leur voisinage quelque homme vertueux, ne fut-ce qu'un simple berger, il ne faut pas balancer à en préférer l'exemple à celui de Socrate même. Il est donc nécessaire que l'instituteur s'informe de la conduite des enfants hors de l'école, qu'il loue et honore leur respect, leur obéissance, leur amour envers leurs parents; qu'il ne leur propose, dans tous leurs exercices, comme à autant d'Épaminondas, de plus belle récompense que l'approbation de leur père et de leur mère; qu'il se souvienne lui-même que l'école primaire n'est qu'une image de la maison paternelle, et que la maison paternelle est le berceau de la patrie.

Un autre avantage que les enfants peuvent tirer des hommes vertueux de l'antiquité, c'est d'en porter les noms (1). Les noms influent beaucoup sur leurs caractères, comme je l'ai remarqué dans mes études. Il importe donc beaucoup de leur en donner, dès leur naissance, qui les disposent à la vertu. Ce n'est pas qu'ils doivent mépriser ceux de leurs familles. On doit leur citer le mot de Cicéron, dont le nom, dérivé en latin de « cicer », signifie pois chiche. On lui conseillait d'en changer. « Je le rendrai, dit-il, si célèbre, qu'on se fera honneur de le porter. » Au reste, l'influence des noms sur les hommes est plus grande qu'on ne pense. C'est par une profonde politique que Rome moderne donne

(1) Aimé Martin a introduit dans les *Harmonies* quelques lignes seulement de tout ce paragraphe. Pour permettre au lecteur de constater immédiatement lui-même quelles libertés Aimé a prises avec le texte de Bernardin, et combien les *Harmonies* ressemblent peu au livre projeté par Saint-Pierre, voici ce passage tel qu'Aimé Martin l'a reproduit au tome X, p. 94 : « Les noms des enfants influent souvent sur leurs caractères, comme je l'ai remarqué *ailleurs :* il importe donc beaucoup de leur donner, dès *la* naissance, *des surnoms d'hommes vertueux.* Ce n'est pas qu'il *leur soit permis de* mépriser ceux *de leurs parents.* On doit leur citer le mot de Cicéron, dont le nom dérive en latin de « cicer », qui signifie pois chiche. On lui conseillait d'en changer. Je le rendrai, dit-il, si célèbre, qu'on se fera honneur de le porter. Au reste, l'influence des noms sur les hommes est plus grande qu'on ne le pense. C'est par l'effet d'une *bonne* politique que Rome moderne donne aux enfants naissants et aux jours de l'année les noms des saints qu'elle a elle-même canonisés. *Ces noms réveillent les souvenirs de toutes les vertus.* »

aux enfants naissants et aux jours de l'année les noms des saints qu'elle a elle-même canonisés. Elle a aussi choisi les plus fameux de l'antiquité dans tous les états, jusqu'à ceux d'Alexandre, d'Auguste, d'Hector, de Diane, de Virgile, d'Ovide, d'Hélène, d'Achille, de Charles Magne. Ce sont des chaînes morales qui lient les peuples et leurs différentes tribus à sa communion. Chacun de leurs individus y est attaché par un nom saint comme par un anneau sacré. Notre almanach républicain ne nous présente que des noms d'outils agraires, de plantes et d'animaux. Il n'y a pas moyen de chercher là des patrons. Je désirerais au moins que chaque décade y fut illustrée par le nom de quelque vertu. Pourquoi, dans le cours des jours qui règlent la vie sociale, ne nous offrir que des qualités physiques? N'avons-nous pas autant besoin, au moins, de qualités morales ? Pour remédier à cet oubli de la législation, on peut donner dans l'école de beaux surnoms aux enfants, comme des récompenses de leur bonne conduite. On peut aussi les leur faire échanger avec leurs amis suivant la coutume touchante des peuples qui vivent encore suivant la nature, et que nous appelons sauvages. Ils croient, en changeant entre eux de noms, changer aussi d'âmes. Mais nous parlerons de ces douces relations de l'amitié à l'harmonie fraternelle.

Après avoir conservé parmi les enfants le sentiment de l'amour filial, il est aisé de l'étendre jusqu'à la divinité. Sans leur montrer d'abord ces relations admirables d'intelligence répandues dans

tout l'univers, je leur parlerais de Dieu comme du père de la nature, je leur inspirerais en lui une confiance aveugle comme dans un être tout puissant et infiniment sage. Je sais bien que cet abandon sans réserve à la Providence est regardé par quelques personnes comme un quiétisme dangereux et comme un fatalisme qui nous ôte à nous même l'usage de notre raison. Mais il en est des principes moraux comme des principes physiques; nous n'en saisissons que des harmonies. La conduite de l'homme est en raison composée de la raison générale de l'univers et de la sienne propre. Il faut donc que celle-ci se règle sur celle-là, et je ne sais s'il ne vaut pas mieux dans une infinité de cas nous abandonner à la raison de Dieu qu'à la nôtre. Il est certain d'abord que nos lois particulières émanent des lois générales de la nature. Il n'a point dépendu de moi, en aucune manière, de naître homme ou femme, Asiatique ou Européen, Français ou Anglais, de telle condition ou d'une autre, de parents doux ou durs, de recevoir telle ou telle éducation, dans ce siècle-ci ou dans le précédent. De toutes ces données sont résultés nécessairement mon sexe, ma religion, ma patrie, mon état, mon tempérament, mon caractère, mes lumières et le rôle que j'ai joué dans le monde. Voila donc une véritable fatalité; si les principaux évènements de mon existence ont été déterminés, pourquoi ne croirais-je pas qu'il en est de même des plus petits, qui n'en sont que des conséquences? Celui qui a créé l'arbre en a créé les feuilles, et

celui qui fait voler l'oiseau en a fait les plumes.

Je ne m'engagerai pas ici dans le labyrinthe des questions élevées sur la liberté de l'homme ; mon but est de rendre les hommes non sophistiques et raisonneurs, mais les plus heureux possibles. Or, de toutes les opinions religieuses, je n'en connais point qui tranquillise davantage que ce que nous appelons le fatalisme, et qui n'est au fond qu'une soumission sans bornes aux décrets de la Providence. Je jugerais que c'est une vérité qui vient de Dieu par cela seul qu'elle fait le bonheur des hommes. Elle a été la première base du christianisme comme on le voit par plusieurs passages de l'Évangile. Elle est celle de la religion des Turcs et les rend calmes au milieu des agitations de la vie et des épouvantes de la mort. Si nous leur reprochons de mourir victimes de plusieurs maladies auxquelles ils pourraient trouver des remèdes, ils nous reprochent à leur tour de périr à la fois et par les remèdes et par les maladies. Ils ont de plus la sécurité, et nous l'inquiétude.

Ce sentiment de confiance en Dieu est d'accord avec la raison même. Toutes les conditions de la vie sont égales. Le sort d'un aigle qui règne au haut des airs n'est pas préférable à celui d'une mouche qui pompe le nectar des fleurs. Il y a pour tous les êtres égalité de biens et de maux ; et quoique la société semble déranger cet équilibre parmi les hommes, il subsiste toujours dans la nature qui nous rend au moral les jouissances que nous perdons au physique. La nature rendit Épictète dans

les fers plus heureux que Néron sur le trône, et Marc-Aurèle, entouré des soucis de l'empire, aussi tranquille qu'Épictète dans sa chaumière. Mais quand la balance des biens et des maux serait inégale dans la vie, la mort la met de niveau. Elle égalise toutes les conditions; elle remplit de crainte les fortunés et d'espérance les misérables.

Rien n'est donc plus raisonnable, plus utile et plus consolant, que d'apprendre aux enfants à se soumettre en tout à la volonté de Dieu, c'est-à-dire à tous les évènements qui leur arrivent, comme étant des résultats de sa sagesse infinie. Accoutumons-les de bonne heure à se confier et à s'adresser à lui, comme au père commun des hommes. Le sentiment filial s'élèvera de leurs parents à la divinité, et de la divinité redescendra jusqu'à leurs parents. Ces deux affections de l'âme se réfléchiront mutuellement.

La leçon de l'école finirait comme elle a commencé par des chants agréables et religieux. Plut à Dieu qu'on y put renfermer le sens des leçons. Tous les enfants aiment à chanter des vers, et, dans l'ancien régime même, où on ne leur enseignait que de la prose, il n'y avait point de petite fille qui ne sût beaucoup plus de chansons que de leçons. Les premiers hommes surent chanter avant de savoir écrire. Leurs lois, leurs histoires, les louanges des dieux et des héros furent renfermées dans des chansons. De là vient, suivant Aristote, que le même nom grec fut donné aux chansons et aux lois. Je dois cette remarque à Jean-Jacques.

Si l'école primaire doit être une image de la maison paternelle, l'éducation qu'on y donne doit être une théorie de la vie. Mais comment s'y prendre pour la tracer d'une manière facile et durable dans l'esprit des enfants. Pour aider leur mémoire, on leur donne quelquefois les principes de la géographie, de la grammaire, de l'histoire et même de la religion romaine en vers techniques; en leur traçant des éléments de morale, j'ai senti qu'il fallait parler à leur jugement, et qu'une suite de raisons serait plus difficile à trouver, mais plus aisée à retenir qu'une suite de rimes.

Citoyens, redoublez, je vous prie, d'attention: je vais vous montrer le chemin par où j'ai marché, et, dans quelques pages, le résultat de plusieurs années de méditations.

Plan des harmonies de la nature (1).

La métaphysique sans la physique est une mer sans rivages. Pour ne rien mettre de vague et d'incertain dans les lois de la morale, je cherchai à les faire résulter de celles de la nature. J'examinai d'abord quels en étaient les agents. Le soleil me parut évidemment son premier moteur. S'éloigne-t-il de notre hémisphère? L'air cesse d'être dilaté,

(1) On peut lire dans le préambule des *Harmonies*, au tome VIII, p. XXIV et suivantes, ce morceau, qu'Aimé Martin donne comme étant de lui, idée fort singulière. La comparaison du manuscrit avec le texte imprimé permet de souligner un très grand nombre de petites modifications de fond et de forme.

l'eau d'être fluide, la terre d'être féconde, la plante de végéter, l'animal de se mouvoir. La nature se couvre à la fois du voile sombre de la nuit, des glaces de l'hiver, et bientôt de celles de la mort, si l'absence de l'astre qui répand la lumière, la chaleur et la vie, était plus longtemps prolongée. Le soleil se rapproche-t-il de nous? Il fait souffler les vents du midi vers notre pôle qu'il circonscrit de ses rayons; il en démolit l'immense coupole de glace qui l'a couvert pendant son absence; il en fait jaillir les sources de l'océan qui circule comme un fleuve autour de la terre pour la féconder; il donne aux végétaux et aux animaux le signal des générations, il produit les couleurs, les formes, les mouvements. Il pénètre tout de sa chaleur vivifiante. Tout feu émane du soleil comme toute eau de l'océan. Notre vie même n'est qu'un feu dévorant qui a besoin d'un entretien perpétuel. Si nous ne lui donnions chaque jour de nouveaux aliments que le soleil a saturés de ses rayons, elle s'évanouirait bientôt, ou plutôt elle nous consumerait nous-même, car les cendres de la mort ne sont que celles de la vie. Les rayons du soleil forment un élément céleste, car quoiqu'ils animent tout, aucun animal terrestre n'en fait le foyer de son existence. Il n'y a point d'être visible qui leur soit ordonné, comme l'oiseau à l'air, le poisson à l'eau, le quadrupède à la terre, si ce ne sont peut-être les âmes même de tout ce qui respire. Ils ne sont point, comme les autres éléments, soumis au pouvoir des hommes. Aucun physicien ne peut les pomper, les compri-

mer, les dilater, les couper, les conserver dans des vases. Ils ne subissent que les lois du ciel. Ils nous environnent de toutes parts, et on ne peut les saisir. Ils tombent sans pesanteur, et ils s'élèvent sans légèreté; ils meuvent tout et sont inébranlables; ils traversent les vents sans être agiles, les eaux sans s'éteindre, la terre sans s'y renfermer. Enfin si quelque être peut représenter à nos yeux la divinité, c'est, sans doute, le Soleil, dont les rayons nous font tout voir et dont la contemplation nous éblouit.

Après le feu, l'air me paraît le second agent de la nature. Il est nécessaire à l'existence de tous les êtres. Il est même la nourriture du feu, suivant un ancien axiôme, *aer pabulum ignis*. Sans air tout feu s'éteint. Les rayons du soleil même ne produisent point de chaleur sans sa médiation. C'est ce que prouvent les sommets des grandes montagnes, qui, s'élevant à une hauteur où l'atmosphère est trop raréfiée, sont couverts d'une neige éternelle. L'atmosphère, par sa transparence et sa forme sphérique, est comme un verre convexe dont la nature a entouré le globe pour y rassembler les rayons du soleil. D'un autre côté l'atmosphère leur doit sa dilatation, et les mouvements qui en résultent et qui produisent les vents. L'air a d'autres propriétés dont nous ne nous occuperons pas ici. Il suffit qu'il soit nécessaire à l'existence de tous les êtres vivants qui le respirent même au fond des eaux.

L'eau me semble être le troisième agent de la nature. Elle est comme l'air subordonnée au soleil.

Elle ne tient que de lui sa fluidité. Sans sa chaleur elle formerait un corps solide. Elle se présente à nous sous des rapports plus multipliés que ceux de l'air, qui échappe à notre toucher par sa raréfaction, et à notre vue par sa transparence. Nous devons à l'eau toutes les modifications de la lumière, et des couleurs dont se décore l'atmosphère. Nous la voyons sous trois combinaisons différentes : d'évaporation dans l'air où elle se manifeste sous la forme de nuages, de fluidité dans les rivières et les mers, où elle sert à nos principaux besoins comme eau, et de solidité sur les sommets des hautes montagnes, où elle est dans son état naturel de glace, mais surtout sur les pôles du monde, où elle forme dans leur hiver des continents de plusieurs lieues de hauteur à leur centre et de plus de quatre mille lieues de circonférence à leur base. Elle forme ainsi trois océans de différentes espèces, l'aérien, le fluide et le glacial. Chacun d'eux se subdivise comme nous le verrons ailleurs en deux autres, l'aérien en visible qui nous apparaît sous la forme de nuages, et en invisible qui est fondu en vapeurs dans l'atmosphère ; le fluide en terrestre qui est à la surface du globe et en souterrain, distribué en nappes d'eau dans son intérieur, et qui fournit les sources des rivières et des puits ; enfin le glacial en deux glaciers polaires, l'un austral, l'autre boréal ; ceux-ci sont, par leurs fontes périodiques, en rapport avec le cours du soleil et de la lune, les premiers mobiles du mouvement des mers et peut-être d'une partie de ceux du globe.

La terre est sans doute le quatrième agent de la nature. Elle se présente à nous sous des combinaisons encore plus multipliées que celles de l'eau, par ses fossiles si variés, ses minéraux, ses carrières, ses métaux ; elle n'est pas moins diversifiée à sa surface par ses plaines, ses vallées, ses montagnes, ses roches. Elle paraît en ruine, et comme formée d'une multitude de matières hétérogènes. C'est cependant à elle que l'ensemble des éléments est attaché ; l'air et l'eau lui sont subordonnés par leur pesanteur, c'est-à-dire par son attraction, comme elle l'est à son tour au soleil par la même loi. C'est aussi elle qui intéresse le plus les hommes qui jusqu'ici..... (1).

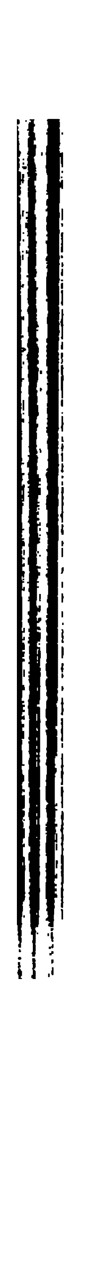
« Soyez mes guides, filles du ciel et de la terre, divines harmonies. C'est vous qui assemblez et divisez les éléments ; c'est vous qui organisez tous les êtres qui végètent et tous ceux qui respirent. La nature a remis dans vos mains le double flambeau de l'existence. Une de ses extrémités brûle des

(1) Ici il y a dans le manuscrit une lacune, de la page 30 à la page 45, lacune qui peut être suppléée par les pages XXVII-XXXVI du préambule d'Aimé Martin, puisqu'il s'est contenté dans les pages précédentes de reproduire le manuscrit de Bernardin en le modifiant. Le plus étrange peut-être, c'est que Aimé Martin termine ce préambule par un morceau qu'il attribue vaguement à Bernardin, « le tableau de ces harmonies qui inspiraient le peintre des amours de Paul et Virginie, lorsque dans son enthousiasme *je l'entendais s'écrier:* « Soyez mes guides, filles du ciel et de la terre, divines Harmonies, etc. » (Tome VIII, p. XXXVIII-IX). En réalité, Martin avait sous les yeux le manuscrit, et il s'est permis de le retoucher.

feux de l'amour, et l'autre de ceux de la guerre. Avec les feux de l'amour vous touchez la matière, et vous en faites naître le rocher et ses fontaines, l'arbre et ses fruits, l'oiseau et ses petits, trois aimants différents, réunis par de ravissants rapports. Avec les feux de la guerre vous enflammez la même matière, et il en sort le faucon, la tempête et le volcan qui rendent l'oiseau, l'arbre et le rocher aux éléments. Tour à tour vous étendez sur la terre et vous retirez à vous les filets de la vie, non pour le plaisir d'abattre ce que vous y avez élevé, mais pour y conserver l'équilibre de la vie et de la mort d'après des plans inconnus aux mortels. Si vous n'y faisiez pas mourir, rien ne pourrait y vivre. Si vous n'y détruisiez pas, rien n'y pourrait renaître. Sans vous tout y serait dans un éternel repos. Mais partout où vous portez vos doubles flambeaux, vous faites naître les doux contrastes des couleurs, des formes, des mouvements. Les amours vous précèdent et les générations vous suivent. Toujours vigilantes, vous vous levez avant l'astre des jours, et vous ne vous couchez point avec celui des nuits. Vous agissez sans cesse au sein de la terre, au fond des mers, en haut des airs. Planant dans les régions du ciel, vous entourez ce globe de vos danses éternelles, vous tenant toutes par la main, parées d'habits différents, et dans des attitudes ineffables. Vous étendez vos cercles infinis, d'horisons en horisons, de sphères en sphères, de constellations en constellations, et ravies d'admiration et d'amour vous attachez les

chaînes innombrables de l'être au trône de celui qui est.

Sœurs immortelles, du sein de la gloire, abaissez-vous vers un enfant de la poussière. Donnez-moi, sur le penchant de la vie, d'en tracer le cours aux enfants de ma patrie, sans les égarer. Ah ! si vous m'inspirez des leçons qui les rendent dignes de la liberté que leurs pères ont conquise, mon couchant vaudra mieux que mon aurore. Puisse leur bonheur influer un jour sur celui de l'univers! filles de la sagesse éternelle, harmonies de la nature, tous les hommes sont vos enfants. Ils ont sans cesse besoin de vos secours maternels. Sans vous ils sont nus, misérables, discordants partout de langues, de mœurs, d'opinions. Mais vous les appelez par les besoins à toutes les jouissances, par leur diversité à la concorde, par leur faiblesse et leur union à l'empire. Vous les admettez par les lumières et la vertu au partage de vos bienfaits et de votre puissance. Ils sont les seuls de tous les êtres qui jouissent de tous vos travaux, et les seuls qui les imitent. Ils ne sont savants que de votre science, ils ne sont sages que de votre sagesse, ils ne sont religieux que de vos inspirations. Sans vous il n'y a point de beauté dans les corps, de sentiment dans les cœurs, d'intelligence dans les esprits, de bonheur sur la terre, et d'espoir dans les cieux. »



IV

UNE ÉMEUTE ORIGINALE

DES

MINEURS DE LITTRY

EN 1792

d'après des documents complètement inédits,

PAR

M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

UNE ÉMEUTE ORIGINALE

DES

MINEURS DE LITTRY

en 1792

I

Vers le milieu du XVIIIe siècle, après la publication de l'édit du 14 janvier 1744, qui supprima des monopoles aussi funestes qu'odieux, il y eut en France une sorte d'émulation pour la recherche et la mise en valeur des terrains houillers. Toutefois, avant l'apparition de cette loi réparatrice, plusieurs sondages avaient été essayés en Basse-Normandie, dans les élections de Valognes et de Carentan, par le chevalier de Theville en 1742 et, par le marquis de Matignon, en 1743, dans sa terre de Briquebec (1). Tentatives malheureusement inutiles.

A la même époque, et à peu de distance de ces travaux si mal récompensés, le hasard fit tous les

(1) Jean Hellot : *Collection d'art et de science*, ms. in 4° 171 ; t. VII, p. 24. Bibliothèque de Caen.

frais de la découverte d'une couche importante de charbon. Dans le courant de l'année 1741, un paysan du village de Littry, en creusant un puits, rencontra la houille à peu de profondeur. Informé de cet incident par l'inventeur, le marquis de Balleroy, propriétaire de grosses forges qui existaient alors dans le bourg de ce nom, fit exécuter avec succès des fouilles sérieuses, en présence des intendants des généralités de Caen et de Rouen (1).

La concession de la nouvelle mine fut accordée au marquis, pour un temps indéfini, par arrêt du Conseil du 15 avril 1744, pour un périmètre s'étendant sur 15 lieues de longueur et 8 de largeur, entre les vallées de l'Orne et de la Vire, la mer de la Manche et la ville de Saint-Lo. L'exploitation mal dirigée donna de pitoyables résultats. Il en fut ainsi d'ailleurs dans presque toutes les concessions du royaume, sollicitées et obtenues par des nobles, comme nous le voyons dans le curieux manuscrit laissé par le savant chimiste Jean Hellot. Suivant lui, ces gentilshommes, ignorants et avides, dans l'espoir de retirer de prompts bénéfices de leur terrain, se contentaient d'en exploiter la superficie et abandonnaient les travaux, dès que les eaux commençaient à paraître dans les fosses (2).

Ayant fait de très mauvaises affaires, le marquis de Balleroy, moyennant la somme de cent cinquante mille livres, et sous la réserve d'un tiers

(1) Ms. HELLOT, t. VII, p. 25.
(2) Id., t. VII, p. 3.

dans les profits, s'empressa de céder son privilège à des concessionnaires, qui se constituèrent en société par un acte du 12 juin 1747.

« L'exploitation, dit M. Vieillard dans son étude sur *le Terrain houiller de Basse-Normandie*, fut lente sous les premiers directeurs et aussi ruineuse pour les nouveaux concessionnaires qu'elle l'avait été pour M. de Balleroy ; ce ne fut qu'en 1738, sous le directeur Bisson, ingénieur des ponts et chaussées, et par ses soins que l'entreprise changea de face. Sans rapporter d'abord de grands bénéfices, elle cessa du moins d'être onéreuse, et l'on put même déjà acquitter des emprunts considérables. »

C'est sous cette direction intelligente qu'on ouvrit, en 1749, un cinquième puits, sur lequel fut installée, pour l'épuisement des eaux, une des premières machines à feu dont on ait fait usage sur une mine française.

Après la gestion de M. Bisson, la mine de Littry, conduite par des gens peu capables, connut des jours moins heureux. Mais, à partir de 1784, époque à laquelle un certain M. Noël prit la direction des travaux, la fortune favorisa l'entreprise. Et cette prospérité ne fléchit plus désormais, même dans les années les plus troublées de la Révolution. Car, à la date du 2 novembre 1793, le directeur, dans une lettre adressée aux administrateurs du district de Bayeux (1), pouvait, avec fierté, constater

(1) Les principaux documents manuscrits, qui nous ont servi, se trouvent aux Archives du Calvados : 1° dans deux

que la mine extrayait par mois de 36 à 40,000 boisseaux de charbon consommés, pour un quart, par les maréchaux et les manufactures, pour les trois autres quarts, par les fours à chaux qui servaient à l'engrais des terres. Trois cents et quelques hommes, mineurs, charpentiers et autres, étaient employés par l'entreprise. L'exploitation, devenue si florissante, appartenait à une compagnie, qui tenait ses assemblées chez le citoyen Le Cousturier, directeur de correspondance, domicilié à Paris, rue Montmartre, n° 164.

Dans sa notice sur *le Terrain houiller*, M. Vieillard attribue ces années d'abondance de la mine de Littry, moins à la richesse particulière de son gisement, qu'à l'esprit de suite de la Société qui en avait obtenu la concession. Soucieuse autant de l'avenir que du présent, elle aurait géré l'affaire avec la sagesse et la prévoyance qu'on devait attendre d'une Compagnie, dont les intérêts se perpétuaient, comme par voie héréditaire, dans les mêmes familles.

Ajoutons, pour être exacts, que la nouvelle Société avait eu le rare bonheur de trouver, dès le début, un gérant d'une valeur exceptionnelle. M. Noël, qui avait pris la direction de la mine en 1784, ne possédait pas seulement les connaissances

liasses, dont voici les cotes : L. Mine de Littry, 16 pièces; L[m] Police, pillages, mine de Littry : — 2° dans un registre de correspondance, du 2 janvier 1786 au 2 thermidor an II. — Pour abréger les annotations, provenant de ces deux sources, nous écrirons simplement : *Arch. du Calv*, ou *Correspondance*.

indispensables pour mener à bien une entreprise de grande importance. Car, lorsqu'il s'agit de servir d'intermédiaire entre une compagnie, qui juge froidement les choses de loin, et un monde d'ouvriers dont on touche de près les misères et les besoins, il faut plus et mieux que de l'intelligence. Il faut de la bonté compatissante, de la justice, de l'indépendance. Disons même qu'un psychologue, attentif et ému, ne serait pas de trop. L'ouvrier est en effet un être complexe et qui n'est pas si simpliste qu'on le croit ordinairement. Pour le bien étudier, il ne suffit pas de voir clairement ses défauts et ses qualités; il est surtout important de savoir lui pardonner ceux-là et de s'en servir au besoin pour utiliser celles-ci. C'est là un art de doigté délicat, dans lequel M. Noël était passé maître.

Observateur perspicace, il connaissait admirablement son personnel; philosophe résigné, il comprenait qu'on doit à tout instant fermer les yeux sur des faiblesses qui sont inhérentes à la nature humaine, ou à certains corps de métiers. Son esprit de justice se complétait par une tendresse indulgente, de sorte qu'il avait la main ferme qui se fait pardonner, quand elle est obligée de frapper. Dans une gestion difficile, son succès fut donc la résultante de sa bonté innée. Car, pour être aimé des ouvriers, on doit commencer par les aimer soi-même. Et, quand ceux-ci ont acquis la certitude que leur directeur, loin de leur être hostile, se pose lui-même en défenseur de leurs justes revendications, tout va bien dans la plus compliquée des

situations. Ainsi, dès qu'il y a confiance réciproque, l'entreprise prospère et peut même traverser sans risques les circonstances les plus redoutables. C'est ce qui arriva à M. Noël pendant les crises de la Révolution.

Mais, voyons-le à l'œuvre. Ferme et bon dans ses rapports avec l'ouvrier, le directeur des mines de Littry, au rebours de tant de fonctionnaires qui n'osent dire la vérité aux commettants dont ils attendent avancement ou faveurs, montre la plus noble indépendance envers la Compagnie concessionnaire. Son franc-parler va même parfois jusqu'à l'ironie. Telle cette lettre du 5 juin 1792, où il se raille des reproches qu'on a dû lui adresser à propos de quelque effervescence des mineurs.

« La grande quantité d'hommes qui y étaient, « écrit-il au directeur de la *Correspondance* (1), « empêcha qu'on leur fît entendre raison. Il est « fort aisé de mener ces hommes, dans ces temps « malheureux, de l'appartement où la Compagnie « est assemblée, mais je la trouve fort difficile icy, « moy. J'ai conséquemment cru qu'il était prudent « de laisser faire ce que je n'aurais pu empescher et « même d'avoir l'air de ne pas le trouver mauvais. »

Constamment, avec une superbe bravoure, il défend les intérêts de ses ouvriers et soutient leurs demandes d'augmentation de salaires, quand il pense qu'ils ont le droit pour eux (2).

(1) *Correspondance*, n° 396.
(2) *Correspondance*, 29 mai et 5 juin 1792.

Son ardente charité n'inspire pas moins sa plume, quand il réclame des secours pour quelque mineur blessé ou indigent. Mais les gratifications sont difficiles à obtenir et peuvent d'ailleurs, il en convient lui-même, donner lieu à beaucoup d'abus. Alors il cherche un autre moyen de venir en aide aux pauvres diables qui souffrent autour de lui. Et, comme il a le cœur chaud, il s'en ouvre à ses propres ouvriers, les consulte, demande leur avis. Et, dans cette sincère et touchante collaboration, ils découvrent, sans s'en douter, dès l'année 1792, cette idée d'association coopérative qui fait fortune aujourd'hui.

« Quant à la demande que je vous avais faite, « écrit-il le 22 mai 1792 à propos d'un ouvrier qui « venait d'être tué (1), je sens comme vous la force « des raisons qui s'y opposent. Les abus de ce « genre sont fort à craindre. Il m'est survenu une « idée qui cadre avec la façon de penser des « ouvriers, ainsi qu'ils l'ont manifesté dernièrement. « Ce serait que la Compagnie fît un don annuel « d'une somme quelconque, comme de 200 à 300 « livres, qui, jointe avec pareille somme, que les « ouvriers offrent laisser sur leur mois, serait « répartie et donnée pour les besoins urgents des « veuves, vieillards et enfants des ouvriers qui « seraient dans la misère après la mort de leurs « parents. Veuillez combiner et peser ce projet. « Je vais moi-même approfondir l'intention des

(1) *Correspondance*, n° 394.

« ouvriers à ce sujet. L'un d'eux vient de mourir et « laisse sa veuve et quatre enfants dans la plus « grande misère; elle est prête d'accoucher; une « sœur aînée est paralytique et ne peut absolument « remuer aucun membre. Le malheureux, en mou- « rant, a réclamé les secours de la Compagnie pour « ses pauvres orphelins. »

Il ne semble pas que la Société se soit souciée de donner suite à l'idée d'une sorte d'association coopérative, à laquelle elle aurait participé. Tout au contraire. Le touchant plaidoyer du chef de l'exploitation, pour obtenir un simple secours, ne fut même pas favorablement accueilli. Car il se plaint amèrement, dans une lettre du 5 juin 1792, de n'avoir pas été entendu.

« J'avais des raisons, dit-il (1), de faire cette « proposition. On sçait déjà icy que vous êtes les « plus riches propriétaires du pays, et que une « modique somme donnée serait peu pour vous « et beaucoup pour les malheureux. »

N'y a-t-il pas là comme un blâme condamnant l'égoïsme des capitalistes, en même temps qu'une approbation courageuse du juste mécontentement des mineurs? La Compagnie accepta cependant la leçon qu'elle recevait; loin de donner son congé au frondeur indépendant, elle lui témoigna le plus vif intérêt dans le cours d'une maladie qui faillit l'emporter.

C'est qu'elle n'ignorait pas les services que lui

(1) *Correspondance*, n° 396.

rendait ce précieux auxiliaire. C'est que l'homme, qui n'hésitait pas à la prémunir contre les haines qu'elle pourrait s'attirer par son manque de générosité, ne montrait pas moins de courage envers les autorités révolutionnaires, dont l'intolérance ou les lenteurs portaient préjudice à l'exploitation.

S'agit-il de la question religieuse qui avait soulevé tant de tempêtes? il ne craint pas de blâmer le procès qu'on avait intenté au chirurgien ordinaire de la mine, pour quelques propos tenus contre les prêtres constitutionnels. Il ajoute même, d'un ton indigné, que le médecin avait cru nécessaire, pour échapper aux poursuites, d'abandonner des blessés sans pansement. Il va jusqu'à déclarer, non sans ironie, que, depuis le départ de ce praticien, un pauvre maréchal, opéré par des chirurgiens de passage, ne devrait peut-être sa guérison qu'au hasard (1).

S'agit-il de défendre les intérêts de la mine contre les entraves des bureaux? il entreprend voyage sur voyage, courant à la recherche des administrateurs ou des représentants en mission, pour les harceler et les obliger à agir. Et c'est ainsi que, pendant les disettes de 1793 et de 1794, on le voit aller, de district en district, afin d'obtenir du pain pour ses ouvriers (2). Quand il n'a pas le temps de se déplacer, il écrit.

(1) *Correspondance*, 11 septembre 1792, n° 410.
(2) *Correspondance*, 7 janvier 1793, 28 ventôse et 22 floréal 1794.

« Mes ouvriers, dit-il le 20 messidor 1794 au « citoyen Chrétien, avant de descendre ce matin, « se sont réunis et sont venus en masse me trouver « et me demander de l'augmentation, nécessitée, « disent-ils, sur l'extrême cherté des choses essen- « tiellement utiles, telles que le pain qu'ils achètent « 13 et 14 sols la livre, plus leur temps pour l'aller « chercher, le savon, la toile, le cidre, dont ils ne « peuvent plus trouver ce dont il leur faut dans le « travail qu'avec la plus grande peine, et dont ils « sont menacés d'être privés par les cabaretiers sous « peu de jours. Ils demandent qu'on leur procure « ces choses aux prix du maximum, qu'alors ils ne « demanderont point d'augmentation. »

Dans ces mauvaises années, les mineurs menacent sans cesse d'abandonner les fosses pour chercher du travail chez les particuliers, ou même mendier sur les routes. Et jamais la nécessité de l'extraction du charbon n'avait été plus urgente. On en demandait de tous côtés pour alimenter les ateliers d'armes. Le directeur profitait de l'ascendant qu'il exerçait sur ses hommes pour les engager à ne pas déserter le travail. Mais la patience de gens qui ont faim a ses limites. D'ailleurs, les ouvriers ne souffraient pas seulement de la disette. L'État les arrachait trop souvent aux occupations qui les faisaient vivre pour en exiger un service militaire gratuit. Il est bien vrai qu'on leur permettait de se faire remplacer pour les gardes à monter. Privilège illusoire puisqu'il leur fallait payer 4 livres 10 sols « pour le remplacement de

chaque garde »; ce qui les obligeait en réalité à faire leur service personnel (1).

Le directeur s'employait avec autant d'ardeur que de dévouement pour protéger l'entreprise et les mineurs contre tous ces cas de force majeure. Et, en même temps, il n'avait pas moins de frais d'imagination à faire pour défendre ses ouvriers contre leurs propres faiblesses. Il les connaissait bien. C'étaient de grands enfants qu'il fallait, pour se les attacher, réprimander d'un ton paternel.

« Nos ouvriers travaillent assez assidûment, « écrit-il le 10 juillet 1792, mais, les lundis surtout, « ils se ressentent quelques-uns de la veille, et ils « manquent. Je leur en ai fait doucement des « reproches et leur ai fait entendre que, s'ils ne « remplissent bien leurs journées, je mettrais une « compagnie de hercheurs pour faire du charbon. »

Il n'y avait pas que la dive bouteille qui amenait des chômages volontaires le lundi; les événements politiques aussi s'en mêlaient.

« Nos ouvriers, dit-il le 7 août 1792, ont toujours « la tête un peu en l'air. L'organisation des gardes « nationales, la plantation des arbres de liberté « nous empêchent d'avoir des ouvriers les lundis; on « ne put pas mettre de coupe hier à sainte Barbe. »

Clairvoyant, il devine les petites ruses des mineurs et les signale à la Compagnie, non pour sévir, mais pour la mettre en garde contre un calcul qui pourrait lui nuire.

(1) *Correspondance*, 29 messidor 1794.

« Le défaut de poudre, écrit-il le 21 août 1792,
« a déjà empêché deux compagnies d'ouvriers de
« descendre. Ils pourraient cependant bien tra-
« vailler sans cela, avec un bien moindre avantage
« à la vérité; mais ils ne le veulent pas faire,
« crainte de faire voir qu'ils peuvent le faire
« et qu'on ne leur en donne plus dorénavant. »

Menacé de voir ses fosses abandonnées, M. Noël n'attend pas qu'on lui envoie de la poudre, et s'empresse d'en faire venir de Caen. Il sait aussi ménager jusqu'aux préjugés les plus ridicules de ses hommes.

« J'ai fait afficher, dit-il le 3 septembre 1793, et
« j'ai prévenu les ouvriers que la Sainte-Barbe
« ne serait point festée et que l'on travaillerait ce
« jour-là comme un autre, en ce que l'on manquait
« de charbon, et que je n'avais pas droit de refuser
« le public ce jour-là, depuis surtout le nouveau
« calendrier qui, même, ne donne point relâche le
« dimanche. Je ne crois cependant pas qu'ils
« veuillent travailler pour cela; car ils craindraient
« qu'il ne leur en arrivât mal, disent-ils. »

Très prudent, l'administrateur se croit obligé de respecter cette superstition. Il n'y aura d'ailleurs préjudice que pour la Compagnie. Et il n'hésite pas à lui faire savoir qu'il est sage de s'y résigner. Avec un tel homme la Société des mines n'ignore pas qu'elle prendra sa revanche dans les jours de crise où l'ouvrier, manquant d'ouvrage, est tout prêt à se révolter. C'est ce qui s'était d'ailleurs déjà produit dans les moments difficiles de 1792. Cette année-là,

l'état déplorable des chemins qui conduisaient aux mines de Littry, et le défaut de commandes avaient obligé le directeur à réduire le nombre des coupes. C'était, pour l'ouvrier, la misère en perspective. Mais, grâce aux habiles mesures de M. Noël, grâce surtout à la confiance qu'il avait su inspirer à son personnel, il sortit encore triomphant de l'épreuve.

« Nous occupons, autant qu'il nous est possible, « tous nos hommes, écrit-il le 4 décembre 1792, et, « quoiqu'il y en ait qui gagnent de très légères « journées, ils sont tous très tranquilles et très « satisfaits, et ils rendent justice à l'empressement « que je mets pour les faire gagner. »

Lorsque le mal vient des mineurs eux-mêmes qui délaissent le travail, sollicités par la paresse ou la passion du cabaret, il ne s'emporte pas en violentes récriminations. Au contraire, il leur parle en sermonnaire indulgent, après avoir essayé de remplacer de son mieux les absents.

« Nos *teurteux*, écrit-il le 18 septembre 1792, ont « encore laissé une coupe d'eau cette semaine; « mais on a eu le temps de tirer l'eau sans gêner « l'ouvrage. Ainsi, rien ne souffre et tout est tran- « quille, parce qu'on ne se sert que de moyens doux « pour leur remontrer qu'ils manquent. »

Convaincu qu'on n'obtient rien par les menaces, le directeur conduisait son monde avec une sévérité, dont les angles s'effaçaient sous le moelleux d'une bienveillance sans calcul. Pour lui, ses mineurs, rudes et incultes, étaient comme de braves

dogues qu'on apaise par une caresse amicale. Ils grognaient souvent, mais finissaient toujours par céder et retourner au travail, moins par regret de leur faute que pour ne pas mécontenter un homme dont ils se savaient aimés.

II

Grande fut donc la surprise du brave directeur lorsque, le 10 mai 1792, il vit son autorité méconnue, pour la première fois, par tous les mineurs. Ce jour-là, aucun de ses hommes, malgré ses objurgations, ne consentit à descendre dans les fosses. M. Noël eut bientôt l'explication de ce fait anormal. C'était un crime, commis à peu de distance de Littry, qui avait soulevé une furieuse tempête dans l'âme des ouvriers. Un de leurs camarades venait d'être assassiné, dans des circonstances et à l'instigation de gens, qui devaient particulièrement enflammer les ressentiments populaires.

Le 9 mai, au matin, trois jeunes gens, qui faisaient partie du personnel de la mine, s'occupaient à creuser un fossé sur le territoire de la commune de Rubercy, dans une propriété nommée *le Gaugeard* et appartenant à la famille de Milly (1). Tout

(1) Ce détail nous est fourni non par des documents d'archives mais par la tradition. Un singulier personnage, poète et parasite, très connu sous le nom de l'*abbé Anquetil* dans le canton de Trévières, se trouve mêlé aux événements dont nous faisons le récit. Pendant qu'il était curé de Mande-

en bêchant la terre, nos gaillards surveillaient probablement, du coin de l'œil, ce qui se passait, ou plutôt, ce qui passait : gibier à plume ou à poil, dans la campagne environnante. Car, à un certain moment, substituant le fusil à l'outil, ils abattirent quelques pigeons, échappés d'un des colombiers que possédait la famille de Montfiquet dans le village de Rubercy.

Les mœurs rurales n'ont guère varié et, aujourd'hui encore, tel de nos paysans, qui paraît tout absorbé par le travail du labour, saura tout à coup sortir d'une haie, où il le tenait caché, le flingot avec lequel il tuera la perdrix qui vole à sa portée. Mais, à cette époque, aux débuts de la Révolution, Jacques Bonhomme ne goûtait pas seulement, dans ce braconnage improvisé, le plaisir du fruit défendu. Il s'y joignait pour lui la saveur d'une vengeance. Car il croyait prendre ainsi sa revanche du temps où il ne pouvait tirer le moindre lapereau sans risquer la prison et l'exposition au carcan. Il était heureux aussi de narguer le noble, son ancien persécuteur, qui jouissait seul des droits de chasse et de garenne. Comme lui, il avait le droit

ville, M. l'abbé Marguerie, aujourd'hui curé de Villers-sur-Mer, a eu l'excellente idée de recueillir, de la bouche de certains contemporains, des témoignages qui constituent une véritable enquête sur les faits et gestes du rimeur inédit. M. l'abbé Marguerie a eu l'extrême obligeance de me communiquer son recueil, dont je me servirai plusieurs fois dans cette notice; et, pour abréger mes annotations, je désignerai cette source par le mot *enquête*.

maintenant de se servir d'un fusil, et, comme lui, grâce au décret de l'Assemblée Nationale, il était libre de parcourir, l'arme au bras, la plaine giboyeuse.

Cette confiance dans la loi nouvelle devait porter malheur aux trois mineurs, transformés pour le moment en ouvriers ruraux. On les avait sans doute aperçus tirant sur les pigeons; car, dans la même journée, trois hommes, armés de fusils, s'avancèrent de leur côté d'un air menaçant. Ils les avaient probablement reconnus. C'étaient deux domestiques et un journalier (1) attachés au service de Monsieur et de Madame de Montfiquet, seigneurs et propriétaires dans les communes de Mandeville, de Saonnet et de Rubercy. Que se passa-t-il alors entre les délinquants et ces trois hommes, agissant comme gardes des terres appartenant à cette famille noble? Les documents concernant l'affaire sont muets sur ce point; mais, avec ce que le temps nous en a conservé, il est facile de reconstituer la scène.

Les gardes, tout d'abord, durent apostropher violemment les ouvriers, les menacer peut-être de confisquer leurs armes. Et les travailleurs, de leur côté, invoquèrent vraisemblablement, pour se justifier, les décrets des 4 et 11 août, qui avaient aboli le droit d'avoir des colombiers et ordonné

(1) M. Noël, directeur de la mine de Littry, dans une lettre du 10 mai 1792, dit que c'étaient « les nommés Jean Costey, de Trévières, P. Auvray, de Viderville, et Busquer, de Surrain ».

d'enfermer les pigeons à certaines époques, sans quoi ceux-ci seraient regardés comme gibier. A cela les gardes répondirent probablement que les pigeons ne pouvaient être tués que par le propriétaire du terrain sur lequel ils s'étaient abattus. Au bout de cette discussion, des injures réciproques. Se targuant de leur caractère de gardes, les gens des Montfiquet voulurent peut-être procéder à l'arrestation des ouvriers. Deux d'entre eux crurent prudent de prendre la fuite et furent aussitôt poursuivis par deux des domestiques.

Le mineur qui restait, un jeune homme de 22 ans, Jean-Baptiste Le Nourrichel, du village du Breuil (1), fut alors couché en joue par le troisième garde. Le chien s'abattit sur le bassinet, mais le coup ne partit point. Et l'homme des Montfiquet s'éloigna en pestant et maugréant.

L'ouvrier, pensant que l'arme n'était pas chargée, s'imagina qu'on avait simplement voulu l'effrayer. Rassuré, et peut-être innocent d'ailleurs du meurtre des pigeons, il se remit tranquillement au travail. Quelque temps après, il vit revenir le même domestique et le laissa sans défiance s'approcher. Le garde le coucha une seconde fois en joue; mais, alors, le coup partit, et le pauvre garçon tomba foudroyé au fond du fossé qu'il creusait.

Voici quelle avait été la genèse de ce lâche assassinat.

(1) Certificat du 29 mai 1792 des officiers municipaux du Breuil. Archives du Calvados. Lm Police.

La famille des Montfiquet était d'assez ancienne noblesse. L'un d'eux, écuyer, sieur de Blangy, Serisière, Celléon, etc., portait *d'argent au léopard de sable*, et fut maintenu en 1666. Le représentant de cette lignée, au début de la Révolution, était un certain Pierre-Antoine de Montfiquet, qui figure dans le procès-verbal de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse tenue à Caen, en l'église Saint-Étienne, le 17 mars 1789. S'il faut en croire une pièce de vers du cru (1), ce Montfiquet se serait fait remarquer par sa bonté. Le même éloge n'aurait guère convenu à sa femme. Noble demoiselle Angélique Leneveu, fille de messire Philippe Leneveu, écuyer, sieur de Dungy, était en effet la vivante antithèse du débonnaire gentilhomme. Hautaine, imbue des préjugés de son temps sur les prérogatives de la noblesse, elle était détestée des gens du pays. Lorsque son mari eut émigré, la laissant seule en Normandie avec ses quatre filles, sa haine contre le mouvement révolutionnaire sembla redoubler. On l'entendit plus d'une fois déclarer hautement qu'elle aurait voulu marcher dans le sang jusqu'à la cheville. Ses représailles contre les personnes dont elle avait à se plaindre allaient même jusqu'à la cruauté. Avant 1789, il paraît qu'elle avait plus d'une fois usé et abusé du droit de *glaive*, conféré aux seigneurs haut justiciers, dont les juges pouvaient prononcer toutes les peines corporelles. On

(1) *Bouquet à Pierre de Montfiquet*, par l'abbé Bernardin Anquetil.

disait, à ce sujet, que, lorsqu'un de ses serviteurs commettait un larcin, elle lui faisait couper l'oreille (1).

On devine quelle dut être la fureur de cette énergumène lorsque, des fenêtres de son ancien château, appelé *Chaumont* et situé entre Mandeville et Rubercy, elle aperçut peut-être elle-même les mineurs tirant sur ses pigeons ; car la scène se passait à peu de distance de sa terre désignée sous le nom de *Montfiqueries*. Pour ce cerveau obtus, le meurtre d'un de ces oiseaux était, comme au moyen âge, un cas pendable. Elle s'irrita, tempêta, jura de se venger et fit appeler un de ses domestiques qui lui servait de garde. Elle lui ordonna de s'adjoindre deux autres valets pour aller avec eux, le fusil sous e bras, punir les auteurs du crime. C'en était un à ses yeux, puisque la mort des coupables ne lui paraissait pas dépasser les limites permises de la répression. Elle fixa même le prix du sang qu'on devait verser, en promettant cent écus à son exécuteur des hautes œuvres (2).

A cette scène inouïe assistait un témoin, personnage étrange, dont nous raconterons ailleurs la vie, mais qu'il nous faut cependant présenter le plus brièvement possible aujourd'hui, puisqu'il joue un certain rôle dans cette aventure.

C'était alors un homme de trente-sept ans, très

(1) *Enquête*.

(2) Ces détails et ceux qui suivent sont empruntés à *l'enquête* précitée.

connu dans le pays sous le nom de l'*abbé Anquetil*. Il ne portait pas toutefois la soutane, mais une redingote. Seulement, comme il avait fait ses études au collège de Bayeux et reçu les ordres mineurs, on s'était habitué dans la contrée à le qualifier d'abbé. Possédant un très petit bien et se contentant de peu, il était devenu le commensal des familles nobles du pays, qui le recherchaient pour son esprit. Très gai, spirituel, poète à ses heures, il écrivait des chansons, des madrigaux, de petits poèmes, des satires, et surtout des pièces de circonstance pour baptêmes, mariages et décès, en un mot pour toutes les cérémonies privées ou publiques. Il composa même une sorte de petite comédie en patois du Bessin, qui eut un retentissement extraordinaire, au point que, pendant plus de quarante ans, tous les habitants de la contrée, ignorants ou lettrés, la savaient par cœur. Hôte des nobles, notre poète de terroir ne refusait pas de rimer aussi pour les pauvres gens, dont il était fort apprécié. Il s'occupait beaucoup de physique, observait les astres, cultivait les sciences, voire, disait-on, les sciences occultes. Car il passait pour sorcier auprès du vulgaire, qui professait pour lui une admiration, à laquelle se mêlait une certaine dose de crainte superstitieuse.

Lorsque Pierre-Antoine de Montfiquet émigra, l'abbé Anquetil était le précepteur des quatre filles que l'exilé volontaire laissait en Normandie. En partant, l'émigré avait recommandé à l'érudit personnage de veiller sur sa femme et sur les jeunes

enfants qu'il abandonnait. Pour ce qui concernait les petites filles la tâche était facile. Mais ce n'était pas une petite affaire que de protéger leur mère contre les violences de son caractère. C'est pourtant ce que tenta de faire l'abbé Anquetil dans cette fatale journée, où Mme de Montfiquet chargea son domestique de la venger. Lui donner un conseil en un pareil moment, c'eût été perdre son temps. En homme d'esprit, l'abbé imagina, par un adroit stratagème, le moyen d'empêcher matériellement un meurtre aussi odieux qu'absurde. Il s'empara du fusil que le valet avait déposé dans un coin, et substitua dans la batterie, à la pierre à feu, un vulgaire caillou qui devait rendre l'arme inoffensive.

Au moment où le domestique avait ajusté le mineur, et deux fois pressé inutilement sur la gâchette, le rustre, surpris de voir son arme rater une seconde fois, se rappela qu'il l'avait aperçue entre les mains de l'abbé Anquetil. Il ne douta plus que l'abbé, qu'il regardait, suivant l'opinion générale, comme un sorcier, n'eût jeté un sort sur son fusil (1).

Et c'est alors qu'il alla dans le voisinage emprunter, sous un prétexte quelconque, le fusil du père Tapin, un braconnier bien connu. Il revint sur ses pas, ajusta l'ouvrier et tira sur lui à bout portant. Et, soit rage de l'avoir déjà manqué, soit crainte de subir encore quelque influence occulte, cette brute s'acharna sur sa victime et, suivant un rapport contemporain (2), lui « porta des coups de

(1 et 2) Ces détails circonstanciés nous ont été conservés par

crosse assez violents et assez multipliés pour lui arracher une seconde fois la vie ».

III

Cet assassinat et les circonstances barbares qui l'accompagnèrent furent, en peu d'instants, connus de tout le pays. Et ce fut, dans les villages voisins, surtout aux mines de Littry, une explosion de colère. Car la victime, tout à fait digne d'intérêt, appartenait à la grande famille des mineurs. C'était un jeune homme de vingt-deux ans, de bonne conduite, fils unique d'un vieil ouvrier qui ne pouvait plus descendre dans les fosses que par intermittence, quand les douleurs lui laissaient un peu de répit. L'instigatrice présumée du meurtre, celle que la voix publique accusait, Madame de Montfiquet, était au contraire exécrée. S'il n'y avait pas à Littry de lanternes, comme dans les villes, pour y accrocher l'aristocrate, on n'y manquait pas de branches pour improviser une potence. Et peut-être le monde des mineurs, surexcité, allait-il, sans plus

la tradition *(Enquête)*. Et, chose assez rare, ici la tradition est d'accord avec un document écrit de l'époque. Ainsi, dans un rapport du 12 mai 1792, adressé au Directoire du département par les administrateurs du district de Bayeux pour lui rendre compte du meurtre du 9 mai et des troubles qui le suivirent, nous lisons ce passage : « Des deux autres ouvriers, l'un fut ajusté deux fois *sans que le coup* partît. » Le stratagème imaginé par l'abbé Anquetil, suivant la légende, serait donc confirmé par une pièce officielle.

tarder, procéder à l'exécution sommaire de son ennemie. Il se calma cependant lorsqu'il apprit l'arrivée, sur le lieu du crime, du commandant de la gendarmerie de Bayeux, M. Adeline Duquesnay, dont le zèle et le patriotisme étaient bien connus.

Accompagné de quelques cavaliers de la brigade de Tilly et de vingt-cinq gardes nationaux, il fit son entrée à Rubercy dans la nuit même du 9 mai. Cet empressement de bon augure fut bien accueilli. Mais, après avoir rempli les formalités d'usage, examiné le cadavre, exploré le lieu de l'attentat et entendu des témoins, cet officier, muni de ce qu'il lui fallait pour dresser son procès-verbal, se remit en marche avec son escorte et rentra à Bayeux dans la matinée du 10. Il pensait, non sans raison, comme le dit le rapport des administrateurs du district de Bayeux (1), que « l'affaire n'aurait d'autres suites que celle qu'appelle la vengeance des loix ».

Vaine illusion! La justice populaire, surtout au commencement de la Révolution, ne s'accommodait pas des lenteurs de la procédure criminelle. A l'arrivée des gendarmes, les mineurs étaient persuadés qu'on venait arrêter celle qu'ils considéraient comme l'auteur véritable du meurtre. Aussi, quand ils virent les cavaliers reprendre le chemin de la ville sans emmener la coupable, les ouvriers se crurent trahis. Et c'est alors que, délaissés par les représentants de la force publique, ils se pro-

(1) 12 mai 1792. Arch. du Calv.

mirent de tirer eux-mêmes vengeance de l'assassinat de leur camarade.

Et voilà comment, dans la matinée du 10 mai, les mineurs, réunis autour des fosses au nombre de trois cents environ, refusèrent d'y descendre. A leur directeur, qui les suppliait de se mettre au travail, ils répondirent avec beaucoup de calme qu'ils n'avaient « aucun dessein de faire le mal ». En attendant, quelques-uns s'armaient de fusils, tandis que la plupart se contentaient de leurs instruments de travail: bêches et pioches. Leur intention, disaient-ils, était de s'assurer de la personne des coupables avec l'aide des corps municipaux et des habitants de Rubercy et de Mandeville. M. Noël essaya encore de les retenir en leur rappelant que la loi seule pouvait punir, et que le Directoire de Bayeux enverrait la gendarmerie nationale sur le lieu du crime. Mais cet argument n'avait plus de valeur pour eux depuis qu'ils avaient assisté au départ de la force publique, qui retournait au chef-lieu d'arrondissement.

Désolé, impuissant, leur Directeur dut se borner à les supplier de ne pas verser le sang.

« Je les ai engagés à ne point faire de mal, écrit-« il le 10 mai au procureur-syndic du district de « Bayeux; et c'est ce que je pouvais faire de mieux. « Ils m'ont tous promis de ne se porter à aucun « excès. Vous sentez mieux que moi combien il est « urgent de poursuivre les malfaiteurs afin que « nos ouvriers, qui ont été jusqu'à ce jour les « hommes les plus tranquilles de la France

« peut-être, ainsi que les autres habitants de nos « campagnes, voyant le zèle qu'on mettra à pour- « suivre ce monstrueux attentat, reprennent paisi- « blement leurs travaux et ne troublent pas la paix « du pays. Comme ami de l'humanité et chef de « l'entreprise, je dois cette recommandation. « Veuillez y mettre le zèle dont vous êtes capable. »

Le conseil arrivait trop tard. Plus expéditive que la justice, la bande des mineurs partait, dès le point du jour, le lendemain du crime, c'est-à-dire quelques heures seulement après sa perpétration. Elle avait déjà son plan bien arrêté. Car, dépassant le village de Saonnet, qu'elle trouva d'abord sur son chemin en sortant de Littry, elle ne daigna pas s'attaquer aux maisons qu'y possédait Madame de Montfiquet. C'est à Rubercy, lieu ensanglanté par l'assassinat de leur camarade, qu'elle avait résolu d'exercer ses premières représailles.

A l'approche des mineurs, Madame de Montfiquet avait quitté précipitamment son château, entouré de bâtiments d'exploitation rurale, pour se réfugier dans sa maison de Mandeville. Précaution qui ne fût pas inutile ; car, si la bande l'avait surprise, il est probable qu'on lui aurait fait un mauvais parti.

Ses immeubles seuls payèrent pour sa personne. Toutefois, avant de procéder à leur destruction, les émeutiers, en bons normands nourris dans les principes du droit, voulurent se mettre en règle avec la procédure. Et ce n'est pas un des caractères les moins singuliers de cette prise d'armes que le

souci de se montrer respectueux de la légalité avant de se livrer aux pires excès.

Le fait est tellement extraordinaire qu'on se refuserait à y croire, si nous ne placions sous les yeux du lecteur le procès-verbal suivant, émané de la municipalité de la commune de Rubercy (1).

« Aujourd'hui dix mai mil sept cent quatre-vingt-
« douze, à sept heures environ du matin, à Ru-
« bercy, se sont présentés devant nous, maire sous-
« signé de la dite paroisse, les ouvriers de la mine
« de Littry, ainsi qu'il sont dit être ; nous requérant
« de nous expédier un ordre, ou permission, de
« détruire, par démolition et feu, les maisons
« appartenantes au s^r de Montfiquet de Mandeville,
« les dites maisons sises en cette dite paroisse de
« Rubercy. Et sur notre refus du dit ordre, et mal-
« gré nos exhortations à la paix et nos sollicitations
« de conserver le bon ordre et de ne point user de
« pareilles voies de fait, il nous a été répondu, par
« les dits soi-disants ouvriers de la mine de Littry,
« qu'ils persistaient dans leurs intentions et enten-
« daient démolir et brûler les dites maisons, sans
« prétendre endommager en manière quelconque
« les meubles repartis dans les dites maisons, nous
« requérant à cette effet de venir sur les lieux
« dresser un état et procès-verbal des dits meubles
« qu'ils devaient retirer de dedans les dites maisons
« avant d'en faire la démolition ; ce qui a été exé-
« cuté suivant la déclaration ci dessus énoncée.

(1) Arch. du Calv. L. Mine de Littry.

« Sur laquelle déclaration, Nous Maire, croyant « que, n'étant pas en notre pouvoir d'empêcher le « désastre, il étoit du moins de notre devoir de « sauver et conserver les meubles, nous sommes « transportés sur les lieux, assistés de l'un des « deux officiers Municipaux, l'autre absent, de « quelques-uns des notables et de plusieurs per- « sonnes, et, après avoir envoyé un exprès à Tré- « vières et à Mandeville, pour demander secours « et main forte, pour empêcher, autant qu'il était « en nous, le désordre prochain ; lequel exprès « nous a raporté, de Messieurs les officiers Muni- « cipaux des dites deux paroisses, la réponse sui- « vante : « qu'ils ne pensaient point être en droit « de se joindre à nous et pouvoir être de quelque « utilité dans cette affaire ; en second lieu qu'ils « ne croyaient pas qu'il fût prudent de faire sonner « le tocsin, de crainte de plus grand trouble », « nous « sommes contentés d'être spectateurs de la dite « expédition et sortie des meubles resportés dans « les dites maisons, et, ayant été requis, par les « dits soi disans ouvriers de la mine de Littry, « d'entrer dans les dites maisons pour en faire la « visite et voir s'il y était resté quelques meubles, « y sommes entrés et avons trouvé les dites « maisons absolument vuides de toutes espèces de « meubles ou ustenciles. Après quoi, nous étant « retirés, les dits dessus dits ouvriers ont porté « dans les dites maisons des branchages et autres « matières combustibles et y ont finalement mis « le feu, pendant que quelques-uns d'eux se sont

« occupés à démolir à coups de pioches partie des
« murs, d'autres à tuer, à coups de fusils et de
« bâtons, quelques volailles et lapins, épars ça et
« là dans l'herbage et pièces voisines des dites
« maisons ; d'autres enfin à couper et détruire, à
« coup de hache et de serpe, les arbres et espaliers
« du jardin potager, sans que nos exhortations et
« nos prières eussent defficace pour les détourner
« de leur entreprise. Nous, dessus dits, avons
« ensuite procédé à l'inventaire des meubles repor-
« tés dans un herbage voisin de la dite maison, et
« avons trouvé les meubles dont la liste en suit :
« l'inventaire, de 14 articles, comprend des objets
« mobiliers, outils, etc., cinq lapins morts et deux
« vivants, seize pigeons morts, soixante volailles,
« tant oyes, dindons, canards et poules morts. »

« A la garde des dits meubles, nous avons
« commis une garde de dix hommes, prise dans la
« milice nationale des paroisses de Saonnet et
« Ruberci, auxquels gardiens nous avons enjoint
« de faire bonne et sûre garde des dits meubles,
« jusqu'à ce qu'il en soit ordonné.

« De tout quoi nous avons l'honneur de vous
« présenter, M. Ms, notre procès-verbal à ce qu'il
« vous plaise en ordonner et nous indiquer la
« marche à suivre, n'entendants être responsables
« en aucune manière des désordres et excès commis
« et à commettre, parce que nous avons fait et
« rempli en conscience tout ce qu'il était en notre
« pouvoir et devoir pour le maintien du bon ordre
« et de la tranquillité. Lequel procès-verbal nous,

« Maire officier municipal et témoins, avons signé « après lecture. Signés. Jean Ravenel, maire, Léon « de Lamâre off., Jacque Rousselin pr. »

Dans un interrogatoire qu'ils subirent deux jours après, le 11 mai, les mineurs révélèrent, avec une étonnante franchise, quel avait été le but qu'ils poursuivirent dans toute cette affaire. Comme les deux commissaires, envoyés aux mines de Littry par le Directoire de Bayeux, leur faisaient remarquer que « leur conduite appelait la vengeance publique et que la peine de mort était prononcée contre les incendiaires et les dévastateurs », ils répondirent simplement, sans se troubler (1) : « Si nous avions trouvé les coupables, nous les aurions punis ; nous n'avons trouvé que leurs demeures ; elles sont renversées, mais leurs meubles sont intacts. »

Ainsi, ils n'avaient eu d'autre dessein que de venger leur camarade en sévissant contre ses meurtriers. N'ayant pu se saisir de leur personne, ils avaient détruit leurs maisons pour leur appliquer une sorte de sentence d'interdiction, ne leur laissant ni asile, ni lieu où reposer leur tête. Et, comme le mobilier de ces habitations appartenait en partie à des tiers, fermiers ou serviteurs qui n'avaient point participé au crime, ils le respectèrent. En revanche, ils saccagèrent tout ce qui était immeuble par des-

(1) « Rapport des Administrateurs du Directoire du District de Bayeux au Directoire du Département, 12 mai 1792. » (Archives du Calvados).

tination, comme les arbres fruitiers qu'ils arrachaient ou coupaient. De plus, comme le meurtre avait été inspiré par la haine du paysan qui se livrait à la chasse, ou tuait des pigeons, ils massacraient impitoyablement, à coups de fusil et de bâton, toute la gent, emplumée ou à poil, qui rappelait le gibier. Et ce qui prouve bien que telle fut la pensée directrice de leur conduite, c'est qu'ils épargnèrent les autres animaux domestiques, génisses, moutons ou chevaux. Toute cette expédition armée fut donc comme une série de répressions symboliques.

Après avoir détruit les bâtiments de Rubercy, la bande de mineurs se dirigea vers Mandeville, dans l'espoir d'y découvrir Madame de Montfiquet. Car ils n'ignoraient pas qu'elle avait là sa principale habitation, dans un hameau appelé *La Hollande* et situé à l'endroit le plus élevé de la commune. Leur calcul était un peu naïf, puisque les désordres qu'ils venaient de commettre et les menaces, qu'ils avaient proférées contre la meurtrière présumée, étaient déjà connus à Mandeville.

Informé de l'arrivée prochaine des émeutiers, l'abbé Anquetil conseilla à Madame de Montfiquet de fuir au plus vite et de se réfugier provisoirement à Trévières, commune peu éloignée de Mandeville. Quant à lui, il ferait face à l'ennemi, après avoir caché les petites filles, ses élèves (1).

(1) Ce fait, emprunté à *l'enquête* concernant l'abbé Anquetil, est expliqué autrement par une seconde version orale. Lorsque les mineurs partirent de Littry, dans la matinée du 9 mai, ils

C'était prudent. Car il ne fallait guère compter sur les autorités pour en obtenir aide et protection. Lorsque les mineurs entrèrent dans la cour de l'habitation de Madame de Montfiquet, les officiers municipaux et le procureur de la commune de Mandeville, intimidés et impuissants, se contentèrent de leur demander ce qu'ils venaient y faire. Et les mineurs de répondre (1) tranquillement « qu'ils viennent pour raser la maison du sieur de Montfiquet et pour se venger de la mort de leur frère, qui a été tué le jour d'hier par les domestiques dudit de Montfiquet ».

Ceci dit, les ouvriers procèdent à l'enlèvement des meubles, qu'ils sortent de la maison d'habitation et des communs, ou appartements, servant à l'exploitation rurale. Et ce travail s'accomplit avec

auraient proposé à Monsieur Lélu, inspecteur de la mine et maire du Breuil, de se mettre à leur tête. Celui-ci refusa naturellement et chargea un vieux domestique, dont il était sûr, de prévenir la famille de Montfiquet du danger qu'elle allait courir. Parti à travers champs, le messager arriva au château de Mandeville longtemps avant les mineurs. Madame de Montfiquet, effrayée, s'enfuit et, dans sa précipitation, aurait oublié une de ses petites filles. Le domestique fit cacher l'enfant sous une cuve, en ayant soin de lui dire qu'elle serait tuée si elle ne gardait le plus profond silence. Plus tard, à son retour, Madame de Montfiquet n'aurait pas même adressé un remerciment à Monsieur Lélu pour le service signalé qu'il lui avait rendu. Nous tenons cette anecdote de Monsieur Gustave Morice, dont Monsieur Lélu était l'arrière-grand-père maternel.

(1) Registre des délibérations de la paroisse de Mandeville, à la date du 10 mai 1792 (Archives du Calvados).

méthode, même avec un soin méticuleux, constaté officiellement par les autorités, témoins de ce *beau désordre* qui fut certainement, comme aurait ajouté Boileau, *un effet de l'art*, puisque les émeutiers tenaient à ce que rien du mobilier ne fût endommagé. Cela fait, ils apportèrent, avec le même entrain discipliné, bois, paille et fascines, tout ce qu'il fallait enfin pour mettre le feu aux immeubles.

C'est à ce moment qu'on vit s'avancer le fameux abbé Anquetil, accompagné de quelques notables de la commune. Quoique précepteur des petites filles de Montfiquet et commensal de la maison, l'abbé était très considéré dans le pays. Sa réputation de poète et de savant l'entourait d'un grand prestige. Et les mineurs, très superstitieux, le regardaient aussi comme sorcier. Ce fut donc avec déférence qu'ils prêtèrent l'oreille aux conseils que prétendait leur donner le singulier personnage.

Adroit, l'abbé Anquetil leur adressa des représentations qui furent bien accueillies. Car, sans blâmer ouvertement leur projet, il s'efforça de lui imprimer une direction moins dangereuse, en les détournant de mettre le feu aux bâtiments qui appartenaient à Madame de Montfiquet. Il leur fit comprendre qu'en incendiant l'habitation de cette dame, ils s'exposeraient à brûler les maisons voisines. Pour punir une personne qu'ils croyaient, certainement à tort, coupable, voudraient-ils donc courir le risque de ruiner des innocents? Ce langage fut approuvé, et la bande, renonçant à se servir de la flamme pour

détruire les immeubles, procéda à leur démolition à coups de pioches.

Le succès de l'orateur aurait donc été illusoire, s'il n'était certain qu'il avait eu pour but d'empêcher un moyen de destruction qui eût obligé les petites filles de Montfiquet à sortir de la cachette où elles s'étaient réfugiées. Grâce à l'insistance de l'abbé Anquetil, les démolisseurs durent épargner un certain coin des bâtiments où se trouvaient les enfants. Car nous savons par la tradition que, du four où elles s'étaient blotties, les petites filles entendirent les injures et les menaces proférées contre leur mère par les émeutiers (1). Une pièce officielle d'ailleurs vient à l'appui de cette hypothèse (2). Elle nous apprend que les délinquants, avant de raser la maison, avaient déclaré aux officiers municipaux de Mandeville qu'ils « laisseraient subsister un appartement pour procurer la facilité de faire en partie le dépôt des meubles ».

On ne peut être plus aimable, plus conciliant, et nous avons là un genre d'émeutier-modèle qui a l'art de mettre un frein à sa fureur. Toutefois ces ménagements n'empêchèrent pas les mineurs de se livrer avec entrain à la destruction de la maison, qui avait eu le tort d'abriter leur ennemie, Madame de Montfiquet. Pour des hommes habitués à l'extraction du charbon dans les mines, la démolition

(1) *Enquête.*

(2) Registre des délibérations de la municipalité de la paroisse de Mandeville, 10 mai 1792 (Archives du Calvados).

de ces bâtiments ne fut qu'un jeu d'enfant. Sauf la partie volontairement épargnée, ils n'en laissèrent pas pierre sur pierre. Pendant qu'une bande d'ouvriers abattait les murs, les autres compagnons donnaient la chasse à la volaille et aux lapins, qu'ils tuaient à coup de fusil ou assommaient avec des bâtons. Dans le jardin potager ils arrachèrent les légumes, coupèrent ou mutilèrent les arbres fruitiers.

Quant au mobilier, il fut scrupuleusement respecté. Les victimes de la basse-cour restèrent sur place. Nul n'y toucha; car, dans la pensée des émeutiers, le massacre de ces oiseaux devait compléter la vengeance du peuple. Un des mineurs ayant eu la malheureuse idée de s'approprier une des poules, ses camarades le saisirent, et, pour le punir, lui coupèrent un côté des cheveux. Un autre ouvrier, qui avait volé quelques mouchoirs, subit immédiatement un châtiment plus exemplaire. On ne se contenta pas de lui raser la tête : il eut un bout d'oreille tranché.

Ces exécutions sommaires attestaient l'honnêteté des insurgés. Et leur probité fit l'admiration des autorités elles-mêmes. Nous en trouvons la preuve dans ce curieux passage d'une lettre adressée, le 12 mai, par le district de Bayeux au Directoire du département (1).

« Vous serez surpris comme nous, Messieurs, de « ce mélange d'ordre et de désordre, de ce con-

(1) Archives du Calvados. Lm Police. Mine de Littry.

« traste inouï entre des voyes de fait, aussi condam-
« nables, et les exécutions subites et partielles qui
« indiquent des principes de justice. Ces hommes
« durs et sauvages, emportés dans leur vengeance,
« qui passent les trois quarts de leur vie dans les
« entrailles de la terre, forment une espèce de peu-
« plade soumise à des mœurs particulières, mélan-
« gée de rudesse et de droiture. Et dans tout cecy,
« ils croient avoir seulement usé d'un droit naturel
« et accompli un devoir d'amitié envers leur cama-
« rade. »

Plus éloquents que les rédacteurs boursouflés de cette pièce, les faits, relatés dans de simples procès-verbaux, proclament hautement avec quel scrupuleux désintéressement les mineurs de Littry exécutèrent les actes de violence, qu'ils considéraient comme une œuvre de justice. Gais compagnons, aimant à boire le dimanche et aux heures d'oisiveté, ils surent conserver, au milieu des scènes les plus désordonnées, assez de force morale pour résister à leur passion favorite. Ce n'était pas cependant la tentation qui leur manqua, puisque d'après l'inventaire, dressé le 12 mai par les officiers municipaux de Mandeville (1), on trouva intacts douze tonneaux pleins de cidre.

Des animaux qui peuplaient les étables ou les herbages : vaches, chevaux, poulains, brebis et agneaux, aucun ne fut enlevé, si bien que les admi-

(1) Archives du Calvados. Extrait du Registre des délibérations de la municipalité de la paroisse de Mandeville.

nistrateurs du district de Bayeux durent prendre des mesures efficaces, soit pour les vendre, soit pour pourvoir à leur subsistance.

Quant aux objets mobiliers, vêtements, linge, outils, instruments agricoles, les mineurs, avant de quitter la propriété ravagée de Mandeville, les confièrent à la garde des autorités de la commune. Et ce ne fut pas pour celles-ci un petit embarras. Tout d'abord « elles commirent, dit une pièce du temps, pour gardiens vingt-quatre citoyens actifs de la paroisse de Mandeville, de service et enrollés dans le registre de la Garde Nationale de ladite paroisse ».

C'était parfait ; seulement, comme l'avoua le capitaine de la compagnie, il ne manquait à ses soldats-citoyens que des armes. Alors les officiers municipaux se virent obligés, séance tenante, d'ordonner que « tous les citoyens actifs de Mandeville seraient tenus d'en fournir sur la simple demande et invitation du sieur Brucote, capitaine, faute de quoy, ils demeureraient garants et responsables de tous événements et pertes qui en pourraient résulter ». Grâce à ces mesures, quelque peu révolutionnaires, bonne garde fut faite des objets entassés en partie dans les cours, en partie dans l'appartement que les mineurs avaient, à cet effet, laissé debout. Sans cette précaution, le mobilier aurait été exposé au pillage, et le maire et les officiers municipaux n'auraient pu donner satisfaction à la requête (1) que

(1) Archives du Calvados. Registre des délibérations de la municipalité de Mandeville, 13 mai 1792.

leur présenta, dès le 13 mai, une femme de Trévières pour obtenir « délivrance de meubles, linges et hardes sur les effets du sieur de Montfiquet pour l'entretien et subvenir aux besoins des trois dernières petites filles errantes dudit sieur de Montfiquet, et que laditte Gaudin a retirées chez elle depuis les délits commis ».

Il était environ cinq heures du soir lorsque les mineurs quittèrent la commune de Mandeville. Bien qu'ils eussent déjà détruit deux maisons, ils ne considéraient pas leur tâche comme terminée. Au village de Saonnet, qui se trouvait sur la route qu'ils devaient suivre pour regagner les mines de Littry, Madame de Montfiquet possédait encore plusieurs immeubles qui servaient à une exploitation rurale. Tant que ces habitations resteraient debout, leur vengeance ne leur paraîtrait pas complète. Cependant, avant d'achever ce qu'ils regardaient comme un acte de représailles légitime, ils firent un léger détour pour aller, dans la commune du Breuil, assister aux obsèques de leur infortuné camarade.

Vers sept heures et demie du soir, la bande, encore toute frémissante et toute émue de la funèbre cérémonie, prit le chemin qui ramenait au village de Saonnet. Arrivés auprès de la maison de Madame de Montfiquet, les mineurs se refusèrent à écouter les supplications du greffier de la municipalité, qui essaya en vain de s'opposer à l'exécution de leurs projets. Résolus à brûler la maison avec ses dépendances, ils consentirent seulement à épargner,

comme à Rubercy et à Mandeville, les objets mobiliers. Beaucoup de ces objets leur avaient d'ailleurs été réclamés par un voisin de l'immeuble, un certain Louis Simon, auquel le sieur de Montfiquet avait précédemment donné la permission de les déposer dans ses bâtiments. Voilà donc les ouvriers qui s'emploient activement à faire le sauvetage de trois cents bottes de foin, de gerbes de paille, de deux tonneaux avec leurs chantiers, qu'ils entassent dans une pièce en herbe. Enfin, après avoir achevé le déménagement, ils mettent le feu à la maison et à ses dépendances.

Les officiers municipaux de la commune ne parurent pas sur le lieu du sinistre et se contentèrent de venir, le lendemain, dresser procès-verbal des délits commis dans la soirée. Ces fonctionnaires ne semblent pas s'être signalés par leur bravoure ; car, même après le départ des émeutiers et lorsqu'il n'y avait plus qu'à tâcher de sauver quelques restes de l'immeuble qui flambait encore, ils avouent naïvement, dans la pièce officielle du 11 mai (1), qu'ayant fait inutilement appel à la population pour les aider à éteindre le foyer de l'incendie, ils prirent le parti de « se retirer, vu le danger ». Leurs administrés se montrèrent à la hauteur de leur héroïsme. Craignant de se compromettre, quand les autorités leur demandèrent s'ils avaient reconnu quelques-uns des coupables, ils répondirent évasivement que « c'étaient de ceux qui avaient commis le même

(1) Archives du Calvados. L. Mine de Littry.

incendie à la maison de Rubercy et abattu celle de Mandeville ».

Lorsqu'ils eurent terminé leur dernière œuvre de destruction, les trois cents ouvriers de la mine s'acheminèrent paisiblement vers la commune de Littry, satisfaits, la conscience calme, comme s'ils venaient d'accomplir un devoir. « Ils se retirèrent « dans leurs cabanes, disent les Administrateurs « du District de Bayeux (1), et, le lendemain, ils « reprirent avec tranquillité la suite de leurs travaux « ordinaires, qu'ils n'avaient même interrompus « qu'en en demandant à leur chef une permission « qu'en vain il leur aurait refusée. »

IV

Si le maire de Saonnet n'avait guère payé de sa personne dans la journée des troubles, il prit sa revanche la plume à la main. En effet, dans la soirée même du 10 mai, il adressa au Directoire du district de Bayeux un avis où il assurait que les dévastateurs, en se retirant, s'étaient ajournés publiquement au lendemain pour revenir incendier les maisons du sieur Dufayel de Bernez, réputé émigré. En même temps, le procureur de la commune de Saonnet écrivait, de son côté, à la municipalité de Bayeux, pour l'informer des troubles qui devaient se renouveler à la date du onze « avant onze heures

(1) Rapport du 12 mai 1792 adressé au Directoire du département. Archives du Calvados. Lm Police. Mine de Littry.

du matin ». On ne pouvait être plus précis dans la rédaction d'une fausse nouvelle.

Déjà la voix publique, grossissant les événements suivant l'usage, annonçait l'incendie d'une multitude de châteaux. De ces bruits, exagérés par la peur ou la malveillance, les administrateurs du Directoire de Bayeux, en gens expérimentés, n'auraient probablement tenu aucun compte. Mais comment seraient-ils restés indifférents en recevant des avertissements officiels, qu'ils devaient croire rédigés avec la plus stricte véracité ? Ils se hâtèrent donc d'écrire des arrêtés, destinés à réunir le nombre de troupes suffisant pour prévenir de nouveaux désordres.

Grâce à ces mesures, prises dans la nuit, le onze mai au matin, deux commissaires, accompagnés de gendarmes et d'un détachement de deux cents hommes, tirés d'un bataillon de volontaires et de la garde nationale de Bayeux, se portèrent en la commune de Saonnet, située à trois lieues environ de la ville. Vers une heure de l'après-midi, ils arrivèrent au château du sieur Dufayel et reconnurent, avec la plus vive satisfaction, qu'il y régnait la plus grande tranquillité. Étonnés, ils convoquèrent les officiers municipaux de la commune, pour leur demander sans doute des explications. Mais les étonnants fonctionnaires ne parurent qu'après le départ de la troupe.

Après une halte d'environ deux heures, les commissaires détachèrent une partie de la gendarmerie nationale, pour aller, dans les communes de

Rubercy et de Mandeville, procéder aux informations concernant les incendies et démolitions de maisons. Puis, avec l'infanterie et le reste des cavaliers, ils se dirigèrent vers les mines de Littry, d'où l'insurrection était sortie.

Les soldats marchaient dans le plus grand ordre et observaient le plus profond silence (1). A peu de distance des fosses d'extraction, les commissaires firent arrêter le détachement sur la grande route, où il se mit en bataille. Et seuls, ils entrèrent dans l'enceinte des travaux, dont ils envoyèrent chercher le directeur.

Lorsque celui-ci se présenta, il s'efforça d'excuser ses ouvriers et d'atténuer leurs fautes. Et il le fit avec d'autant plus de conviction que, connaissant à fond leur caractère, il était persuadé que, dans l'intérêt même de la tranquillité publique, il n'eût pas été prudent de sévir contre les auteurs des désordres (2). Il ajouta qu'il avait déjà fait promettre à ses ouvriers, qui avaient toute confiance en lui, de ne plus agir sans l'avoir consulté.

Tandis qu'il s'entretenait ainsi avec les commissaires, les mineurs sortirent des ateliers et accoururent en grand nombre. Loin d'être intimidés par l'arrivée des agents de la force publique, ils protes-

(1) Ces détails et ceux qui suivent sont tirés de la *Correspondance* du directeur des mines de Littry et du rapport adressé, le 12 mai 1792, au Directoire du département par les administrateurs du district de Bayeux (Archives du Calvados).

(2) *Correspondance*, 22 mai 1792, n° 394 (Archives du Calvados).

tèrent contre les intentions criminelles qu'on leur prêtait en répandant le bruit qu'ils avaient résolu d'incendier d'autres châteaux.

Les commissaires s'élevèrent alors avec énergie contre les troubles qui avaient eu lieu la veille : « Vous avez violé la plus sacrée des lois, dirent-ils aux mineurs, celle des propriétés... Vous vous êtes exposés à la vengeance des lois qui édictent la peine de mort contre les incendiaires. » Les ouvriers leur répondirent aussitôt qu'ils avaient voulu seulement punir les auteurs du meurtre de leur camarade et que, ne les ayant pas trouvés, ils s'étaient contentés de brûler leurs maisons. « Pouvez-vous, Messieurs, s'écrièrent-ils, mettre dans la balance quelques pierres et le sang innocent de notre ami ? Qui donc rendra à son malheureux père l'enfant unique qui devait consoler ses vieux ans ? »

A ce sujet, les directeurs du district de Bayeux s'attendrissent, et, dans le style redondant de l'époque révolutionnaire et avec la *sensibilité* qui fut le mot courant de la fin du XVIII[e] siècle, ils écrivent (1) :

« Il leur échappait mille autres traits de cette « éloquence du cœur qui n'appartient qu'à l'homme de la Nature et contre laquelle les argumen- « tations sont bien faibles. Enfin, nos commissaires, « après leur avoir fait la promesse, qui est dans

(1) Rapport aux membres du Directoire du département, 12 mai 1792 (Archives du Calvados).

« notre cœur, de poursuivre avec la plus active « vigilence la vengeance du meurtre horrible, qui « faisait couler leurs larmes, leur ont parlé des « dispositions dont on les soupçonnait encore à « l'égard des propriétés, châteaux et maisons, qui « sont, pour la plupart, devenus un gage national. « Là-dessus un cri négatif et universel s'est fait « entendre. Il a été suivi des assurances les plus « positives et de serments réitérés, non seulement « de n'y porter aucune atteinte, mais même de les « défendre et de les protéger de toutes leurs forces. « Envoyez-nous vos ordres, Messieurs, disaient-ils, « et nous jurons d'y être fidèles. » « Ces protesta- « tions furent suivies des plus fortes instances pour « faire rafraîchir le détachement. Mais les com- « missaires, n'ayant pas cru devoir le permettre, ils « se remirent en marche et arrivèrent à Bayeux « sur les 7 heures du soir. »

Les mineurs eurent bientôt l'occasion de prouver que leurs engagements étaient sérieux. Quelques jours après l'échauffourée du 9 mai, un de leurs camarades, âgé de 22 ans, se porta, étant ivre, avec un habitant de la commune de Saonnet, au château de Monsieur de Bernez, dont ils trouvèrent la sœur. D'un ton de commandement, l'homme de Saonnet demanda qu'on lui rendît un fusil que le garde-chasse du château lui aurait pris vingt ans auparavant. On lui répondit que ce fusil n'était plus dans la maison et qu'on l'avait même payé en 1789. Alors, il menaça la sœur de l'émigré de revenir, dans un quart d'heure, avec quarante hommes de

la mine, et, le lendemain, avec deux cents, s'il en était besoin, pour raser le château. Il extorqua même, de cette femme effrayée, la somme de 25 livres 10 sols. Son compagnon réclama également un fusil, qu'on avait dû lui confisquer. Et il exigea pareillement ou cette arme, ou douze livres. On lui donna un fusil.

Cet incident fut bientôt connu des mineurs de Littry, qui eurent sans doute conscience du danger qu'il y a à vouloir se rendre justice soi-même. Car ils ne voyaient pas sans colère que de mauvais drôles exploitassent, à leur avantage, la peur qu'ils avaient inspirée dans le pays par leur expédition du 9 mai. Ils ne s'étaient pas attendus à ce triste résultat. Dans leur ignorance des hommes et des choses, ils avaient obéi à un mouvement impulsif sans se douter que la violence entraîne la violence, et que les coquins ne manquent jamais de profiter, pour commettre leurs délits, des agitations populaires.

Exaspérés et craignant d'être confondus avec de vulgaires malfaiteurs, les ouvriers eurent cette fois, avant d'agir, la prudence de consulter leur directeur. Homme de bon conseil, M. Noël les engagea à ne point maltraiter les deux coupables. Les mineurs le promirent et se contentèrent d'envoyer au domicile de leur camarade quatre d'entre eux, qui se saisirent du délinquant et l'amenèrent devant le directeur, auquel il avoua sa faute.

Cette première amende honorable ne parut pas suffisante aux ouvriers. Déjà, de grand matin, ils

s'étaient rendus au château du sieur de Bernez, pour y faire une sorte d'enquête et recevoir la déposition de M[lle] de Criqueville et de ses domestiques, au sujet des insultes et des menaces qu'on leur avait adressées. Dans l'après-midi du même jour, six d'entre eux conduisirent le coupable au château et le firent mettre à genoux, pour demander pardon à M[lle] de Criqueville. Et, comme ils tenaient surtout à prouver l'abus qu'on avait fait de leur nom en le mêlant à une tentative d'escroquerie, ils exigèrent du jeune homme qu'il déclarât qu'il avait mensongèrement inventé la complicité de ses camarades.

Touchée du repentir, au moins apparent, du mauvais drôle, M[lle] de Criqueville intercéda auprès de M. Noël pour qu'il ne fût pas chassé des travaux. Mais la plus grande partie des ouvriers réclama au contraire son exclusion. Ils étaient tellement irrités contre lui que, sans l'intervention du directeur, ils l'auraient *tondu* (1), sorte de punition corporelle que nous les avions vus déjà infliger à des voleurs d'objets mobiliers le jour de l'émeute.

Il avait été convenu précédemment, entre M. Noël et ses ouvriers, que ceux-ci se contenteraient de dénoncer à la justice l'habitant de Saonnet, qui s'était fait délivrer le prix d'un fusil en menaçant la sœur de M. de Bernez. Mais, trou-

(1) *Correspondance*, à la date du 29 mai 1792; et surtout la lettre de M. Noël aux administrateurs du district de Bayeux, du 30 mai 1792 (Archives du Calvados).

vant cette vengeance incomplète, les mineurs revinrent sur leur résolution. Dans la matinée du 29 mai, ils empoignèrent l'escroc et le conduisirent au château de Saonnet, où il subit les mêmes interrogatoires et la même humiliation que son complice. On l'obligea en outre à signer une reconnaissance de la somme soustraite, qu'il devrait rembourser dans un délai de huit jours.

Ce ne fut pas tout. Les mineurs exigèrent une réparation authentique du tort qu'on avait fait à leur réputation. Et, sous leur dictée, le coupable écrivit et signa la curieuse pièce qui suit :

« Je, soussigné, reconnais que les ouvriers de la « mine de Littry ne sont pour rien dans les menaces « que j'ai faites à Mademoiselle du Fayel de Cri- « queville pour ravoir un fusil, et que, s'ils s'en « sont trouvés injuriés, je leur en fais excuse. Fait « à Saonnet le 29 mai 1792. Signé après lecture. »

Après cette première exécution, les ouvriers se présentèrent chez le maire de Saonnet et chez le procureur de la commune, pour les prier de dénoncer au juge de paix du canton le coupable et un autre individu de la Poterie du Mollay qui, par des menaces analogues, avait obtenu un fusil chez un M. Deslagues, de Rubercy.

Ainsi les deux premiers voleurs avaient fait école, et cela devenait une mode, pour les filous des environs, d'exploiter à leur profit la terreur que l'émeute avait pu causer dans le pays.

Résolus à défendre leur honneur contre de telles machinations, les ouvriers eurent encore recours,

pour les aider, à l'obligeance de leur directeur. Sur leur prière, celui-ci écrivit aux administrateurs du district de Bayeux et leur demanda de procurer à ses mineurs des affiches qu'on placarderait, dans quinze ou vingt paroisses des environs, pour « prévenir, disaient-ils, tous attentats aussi « contraires à la probité, dont ils ne veulent point « s'éloigner, et si nuisibles aux particuliers chez « lesquels se porteraient les malintentionnés ».

En empêchant le pillage des meubles et en faisant restituer les choses volées, les mineurs s'étaient attiré la sympathie des partisans de l'ordre. On oublia la façon dont ils s'étaient vengés pour ne retenir que les efforts qu'ils avaient faits pour ne pas être confondus avec des criminels de droit commun. Ils ne furent donc pas généralement blâmés, et il se trouva même des gens pour les approuver. C'est ainsi qu'ils virent arriver un beau jour, sur les travaux de la mine, un tonneau de cidre que leur envoyait un des cultivateurs des environs « pour « les récompenser, disait-il, de ce qu'ils s'étaient « comportés bravement » (1). Un deuxième donateur leur versa trois cents livres. Un troisième enfin leur fit parvenir un nouveau tonneau de cidre.

Ces cadeaux, qui étaient accueillis avec joie par les mineurs, faisaient le désespoir de leur directeur. Car le travail en souffrait et, depuis l'émeute du 9 mai, les ouvriers, suivant l'expression de M. Noël, avaient encore la tête en l'air.

(1) *Correspondance*, 22 mai 1792.

Tout se passa bien cependant (1); mais le directeur garda rancune aux auteurs d'une générosité qui venait si mal à propos entretenir le trouble dans les travaux de la mine. Il s'en plaignit à ses commettants et les pria de l'excuser s'il n'avait pas empêché la beuverie projetée.

« Je vous crois assez d'expérience, leur écrivait-« il le 5 juin, pour ne pas ignorer que ce serait « témérité de ma part de m'y opposer, lorsque le « district et la municipalité, qui en sont prévenus, « les laissent faire. »

On pourrait croire, d'après cela, que les mineurs étaient approuvés et soutenus tant par les autorités que par certains particuliers. La vérité c'est que leur exécution sommaire du 9 mai avait effrayé tout le monde pour des raisons diverses. Quant aux cultivateurs, qui avaient envoyé de l'argent ou des tonneaux de cidre, le directeur de la mine avait tout d'abord supposé qu'ils avaient agi « par pure

(1) « Les deux tonneaux, écrit le directeur à la Compagnie « le 29 mai 1792, ont été bus par vos ouvriers, l'un dimanche, l'au-« tre hier. J'y ai mis l'ordre autant qu'il m'a été possible. Jamais « feste ni assemblée aussi considérable ne s'est passée avec moins « de bruit et plus de prudence. Pour éviter le tapage et être à « portée d'y veiller, tout cela s'est tenu dans la cour de la « Direction et dans la pointe en herbe qui la termine, dont la « levée est absolument perdue pour cette année. Mais j'ai « préféré faire ce sacrifice et veiller à ce que tout se passât « bien..... Il n'y avait pas un seul homme ivre et, à neuf heures, « je les ai renvoyés chez eux. Ils sont tous partis très tran-« quilles. »

politique et enthousiasme ». Mais, quelques jours après, il expliquait autrement la libéralité des trois riches propriétaires des environs. « Le but de celui qui donnait le cidre, écrivait-il le 12 juin, était d'empêcher que ceux qui le buvaient ne fussent dans les chemins. »

C'était donc bien la turbulence des mineurs que redoutaient leurs prétendus amis. Dans leur pensée, la générosité, qu'ils avaient présentée comme une récompense, n'était qu'un moyen imaginé pour se préserver d'un voisinage dangereux.

Car la tranquillité était loin d'être rétablie. Pour l'obtenir il fallait deux choses : assurer d'abord, par une pension, la vie du père de l'ouvrier tué par les domestiques de Madame de Montfiquet, ensuite ne point laisser les mineurs sous la menace d'une poursuite judiciaire.

Afin de donner à ses ouvriers une première satisfaction, leur directeur écrivit au district pour solliciter une pension en faveur du père de la victime. En même temps il s'efforçait d'intéresser la Compagnie à cette affaire et d'en obtenir un secours (1). Il tenta aussi, à Caen, de s'assurer le concours du procureur général, qui lui remit une lettre dans laquelle ce haut fonctionnaire promettait aux mineurs d'appuyer la demande d'une indemnité pour le père de leur camarade.

Malgré ce premier succès, tout ce qui pouvait réveiller dans l'esprit des ouvriers le souvenir du

(1) *Correspondance*, 15 mai 1792 (Archives du Calvados).

meurtre devenait un danger pour la sécurité publique. Car la colère couvait sous les cendres du passé, et un rien aurait suffi à la raviver. Le directeur ne s'en aperçut que trop lorsque, le 4 juin, à propos d'un service qu'on devait célébrer pour l'homicidé, il vit entrer dans les travaux, armés de fusils et tambour battant, une quarantaine de ses hommes.

« Ils se proposent, écrivait-il le 5 juin à la Com-
« pagnie, d'aller ainsi lundi prochain au service de
« trentain qui se fera au Breuil. Ils nous ont engagé
« d'y aller, M. Antoine et moi, et je ne crois pas
« que nous puissions nous y refuser. Je ferai mettre
« les coupes pendant la nuit, afin que rien n'en
« souffre. Je suis allé exprès dimanche dernier
« trouver la municipalité de Littry assemblée, et je
« lui observai qu'il était de son ressort de les enga-
« ger à ne point porter d'armes dans cette circons-
« tance. Elle répondit que, puisqu'ils ne faisaient
« pas de mal, il fallait les laisser faire. »

Se sentant soutenus par l'opinion et aussi par la crainte qu'ils inspiraient, les mineurs ne renoncèrent pas à leur idée d'assister en armes au service du 11 juin, où ils se rendirent au nombre de trois cents. Très estimé et habituellement écouté, leur directeur s'efforça en vain de leur démontrer combien ces absences nuisaient à l'exploitation de la mine et entraînaient pour eux-mêmes de sérieux préjudices. Leur surexcitation ne cessa qu'avec le dernier délai des offices religieux, que l'usage prescrit pour honorer la mémoire des morts.

En effet, au mois de mai 1793, anniversaire de la

mort tragique de leur camarade, les mineurs se proposèrent de faire encore célébrer pour lui un *service de bout de l'an*. Dans une lettre écrite à la Compagnie le 11 mai 1793, le directeur de la mine nous apprend comment il sut éviter cette nouvelle occasion de désordre.

« Quelques-unes de nos têtes chaudes voulaient « dernièrement convoquer les paroisses voisines « pour un service solennel. Ils m'avaient dit qu'il « fallait s'en occuper. Je suis parvenu à les en « détourner. Et je leur ai promis de faire dire trente « messes pour lui. Cela les a apaisés, et cela ne « coûtera que 18 livres. »

V

De ce côté, tout allait bien et, grâce à la prudence du directeur de la mine, l'affaire semblait finie. Mais la pire des épées de Damoclès, le glaive de la justice, restait suspendue sur la tête des émeutiers du 10 mai. Deux crimes avaient été commis, et les tribunaux ne pouvaient se dispenser de rechercher d'abord les auteurs du meurtre de l'ouvrier et d'informer ensuite sur les incendies et destructions de maisons, accomplis au grand jour, en présence même des autorités, par la bande des mineurs de Littry.

Par la lettre suivante (1), adressée le 21 mai 1792

(1) Archives du Calvados. Police. Mine de Littry.

« l'exécution de la loi y est investie d'un plus grand « respect ».

On ne pouvait avouer plus clairement que l'on redoutait quelque soulèvement des mineurs. Malheureusement le pouvoir central était trop éloigné pour se rendre compte de l'état des esprits, ou trop autoritaire pour écouter de sages avis. Le ministre eut donc la maladresse de donner des instructions pour qu'on arrêtat un mineur nommé Delaruë. Effrayés, les administrateurs du district de Bayeux, avant de procéder à cette arrestation, firent appeler le directeur de la mine de Littry, et ils eurent avec lui une entrevue dans laquelle ils s'efforcèrent de chercher le moyen de réparer la bévue ministérielle.

C'en était une vraiment, et M. Noël ne cacha pas aux membres du Directoire que, si l'on mettait la main sur la personne du mineur désigné, ses camarades n'hésiteraient pas à le défendre. Après avoir longuement conféré, il fut décidé que M. Noël imaginerait un prétexte pour éloigner des travaux de la mine l'ouvrier menacé (1). Solution provisoire qui ne pouvait que retarder l'événement qu'on redoutait.

Un cas de force majeure vint en aide aux administrateurs avisés qui s'employaient à préserver le pays d'une insurrection générale.

A cette heure critique de l'histoire de France, le gouvernement révolutionnaire avait à lutter à la

(1) *Correspondance,* 5 juin 1792 (Archives du Calvados).

fois contre l'invasion et la guerre civile. Un grand élan patriotique avait improvisé des soldats. Seulement, il s'agissait de les armer. Dans un effort suprême, on créa, tant à Paris qu'en province, une multitude d'ateliers où l'on fabriqua des canons, des fusils, des sabres et des piques.

Les mines de Littry durent alors fournir de charbon non seulement les arsenaux et les ports de la Manche ou de l'Océan, mais encore toutes les manufactures installées dans le département de la Manche et du Calvados. On lui en demandait même d'Amiens et d'Abbeville. Et, afin de hâter la production, des représentants du peuple, comme Jean Bon Saint-André, venaient eux-mêmes ou envoyaient des commissaires (1) pour mettre en réquisition tout le gros charbon extrait des fosses. Le directeur, M. Noël, était souvent obligé de leur tenir tête, car il pouvait à peine suffire à la consommation des ateliers du pays.

Parmi ceux-ci, la manufacture de Saint-Lo, qui s'agrandissait tous les jours, se montrait la plus exigeante. Pour obtenir plus rapidement ce qu'il lui fallait de combustible pour l'alimentation de ses fourneaux, elle réclama un bon général qui lui permît de se faire livrer ses fournitures sans autres formalités. Et ce fut le citoyen Delalande, nommé commissaire pour la fabrication des armes dans la ville de Saint-Lo, qui se chargea d'arracher cette autorisation aux administrateurs du district de Bayeux.

(1) *Correspondance*, n° 496 (Archives du Calvados).

« Dans cet instant, leur écrivait-il (1) le 12 no-
« vembre 1793, le patriotisme et les arts se sont
« réunis à Saint-Lo pour forger les foudres qui doi-
« vent exterminer nos ennemis; pour que cet éta-
« blissement marche avec autant de célérité que
« les besoins de la République l'exigent, il lui faut
« au moins 130 ou 140 boisseaux de charbon de
« terre par semaine. Citoyens administrateurs, ce
« charbon vient de votre district. Ainsi, vous vou-
« drez bien prendre un arrêté par lequel vous auto-
« riserez le directeur de la mine de Littry à déli-
« vrer le charbon aux ouvriers de la manufacture
« d'armes de Saint-Lo sur un simple bon du
« Comité établi à cet effet. »

En ce temps-là de telles prières équivalaient à un ordre, et les administrateurs de Bayeux s'exécutèrent. Toute la peine en rejaillit sur l'infortuné directeur des mines de Littry qui n'en pouvait mais. Sa correspondance est remplie de plaintes à ses commettants, ou de requêtes et d'appels désespérés aux différentes administrations du département. Il lui fallait accomplir un travail surhumain et il manquait de tout: d'avoine pour nourrir ses soixante chevaux, de chandelles pour éclairer les galeries. Quant à ses ouvriers, ils mouraient presque de faim (2). A peine nourris, puisqu'ils n'avaient qu'un demi-quart de pain, ils refusaient souvent de descendre dans les fosses. Les jeunes gens eux-mêmes, affaiblis par les privations, n'avaient plus

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry.

(2) *Correspondance*, 7 janvier 1793 (Archives du Calvados).

la force, ainsi qu'ils le faisaient autrefois, de redoubler leur travail l'après-midi. Les enfants, au lieu de venir *éplucher*, allaient chercher leur vie dans les villages voisins (1).

Cette triste situation eut pour conséquence immédiate l'interruption des poursuites commencées contre les émeutiers du 10 mai. Informé du danger qu'il y aurait eu à mécontenter les mineurs dans de telles circonstances, le gouvernement dut arrêter la marche de la procédure criminelle. A partir du mois de juin, on ne trouve plus en effet, dans les Archives du Calvados, le moindre document relatif à cette affaire. Quant à l'inspiratrice présumée du meurtre commis sur le jeune ouvrier de Littry, Madame de Montfiquet, elle fut la première à bénéficier de l'indulgence qu'on montrait à l'égard des mineurs.

Tout d'abord, quelques jours après le crime, les administrateurs du département paraissaient cependant décidés à en rechercher activement l'auteur. « Nous ne pouvons qu'applaudir, écrivaient-ils (2) « aux membres du district de Bayeux le 15 mai 1792, « aux intentions que vous nous manifestez de faire « poursuivre le meurtre horrible qui est la cause « des désordres. Nous unirons nos efforts aux vôtres, « et il ne tiendra pas certainement à nous que la ven- « geance des loix ne punisse un attentat aussi lâche. » Colère théâtrale, sous laquelle se cachait l'intention bien arrêtée d'étouffer l'affaire. Car, tandis que

(1) *Correspondance*, 2 novembre 1793 (Archives du Calvados).
(2) Archives du Calvados. Lm.

l'opinion soulevée signalait Madame de Montfiquet à la vindicte publique, les mêmes administrateurs, quelques lignes plus loin, ajoutaient :

« Quant à Madame de Montfiquet, il ne nous « paraît pas que, dans ce moment-ci, l'administra- « tion puisse exprimer aucunes dispositions à son « égard. Les malheurs qu'elle éprouve sont grands « et bien affligeants sans doute, si, dans le principe, « comme nous aimons à le croire, elle n'a eu aucune « part à ce qui s'est passé. Mais, dans ce cas, nous « pensons que c'est à elle à se pourvoir devers « l'accusateur public, pour la poursuite des voies « de fait dont elle est la victime. »

Ne ressort-il pas de cette pièce que, résolus déjà à épargner les mineurs, dont le crime était connexe à celui de Madame de Montfiquet, les administrateurs s'empressaient d'éclairer la coupable sur les secrètes intentions du Ministère public. La hautaine personne comprit à demi-mot.

Cachée chez des amis à Trévières, elle n'attendait qu'une occasion favorable pour s'enfuir d'un pays où sa vie n'était plus en sûreté. On la lui offrait en l'engageant à porter plainte contre les brûleurs de maisons. Mais elle se garda bien de suivre ce conseil. Et, soupçonnant aisément qu'on serait très heureux de la voir s'éloigner le plus tôt possible, elle décampa sans bruit, sous l'œil bienveillant des autorités.

Réfugiée avec ses enfants à Rouen, elle y vécut du travail de ses mains pendant la période révolutionnaire. Peut-être lui eût-il été accordé, pendant le

Consulat, de rentrer chez elle. Toutefois, craignant encore la vengeance des mineurs, elle pensa, non sans raison, qu'il fallait laisser au temps le soin d'apaiser les esprits. Et elle ne revint dans ses propriétés (1) qu'en 1809.

Son départ avait été un grand soulagement pour les administrateurs du département du Calvados. Il est vrai qu'en facilitant sa fuite, ils venaient de porter une sérieuse atteinte au prestige de la justice. Mais, dans toutes les époques révolutionnaires, celle-ci doit se résigner à commettre, à son tour, des illégalités.

Déjà, dans le même département, à Caen, l'auguste personne, représentée par l'allégorie sous la figure d'une femme à physionomie sévère, avait reçu plus d'un accroc à sa robe (2). Sa balance cependant

(1) *Enquête.*

(2) En voici deux exemples curieux :

En juillet 1791, une procédure avait été commencée contre les auteurs de la destruction d'une statue de Louis XIV. Sous la menace des clubistes caennais, le président du tribunal du district remit l'information, à condition toutefois que les pièces seraient brûlées sans être lues ; ce qui fut exécuté (*Mémoires sur la ville de Caen*, par Esnault, tome Ier, page 57. Ms. de la Bibliothèque de Caen).

Comme on ménageait les mineurs, dont on ne pouvait se passer pour alimenter de charbon les ateliers d'armes, on se montrait aussi plein d'indulgence pour les délits commis par les volontaires. Ainsi, le 28 octobre 1792, les administrateurs du département du Calvados adressaient aux officiers municipaux de la commune de Caen l'étonnante lettre qui suit : « L'administration départementale a prévenu le vœu que vous lui « manifestiez, par votre lettre de ce jour, relativement aux

était restée intacte. Et elle aurait pu alléguer que son honneur était sauf, puisque, dans ces situations désespérées, elle ne s'était point servie de faux poids. Seule la raison d'état, jetée dans l'un des plateaux par la brutalité des événements, avait empêché, comme l'épée de Brennus, le légendaire attribut de fonctionner.

« quatre volontaires détenus dans la maison d'arrêt, lesquels « ont oublié leur devoir en se portant chez la citoyenne Mont- « fleury, pour y réclamer une somme qu'ils n'avaient pas droit « d'exiger. L'administration, persuadée de leur repentir, a « arrêté qu'ils seraient élargis. Le jour où la cité chante l'hymne « des victoires de la République doit être un jour de clé- « mence. »

(Archives municipales de Caen. *Correspondance*, carton 1792).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

§ 1er.

Nous avons vu comment M. Noël, directeur de la mine de Littry, avait apaisé ses mineurs, prêts à se révolter, en leur promettant de faire dire trente messes pour le repos de l'âme de leur camarade, tué par les gens de Mme de Montfiquet. Il ne faudrait pas tirer de ce fait des conséquences exagérées. Les ouvriers et paysans normands, gens pratiques, n'ont jamais eu de foi très vive. Ce n'est pas chez eux qu'on trouverait des fanatiques. Mais ils tenaient à leurs usages. Ils avaient coutume d'aller à la messe le dimanche, et ils ne voulaient pas qu'on les troublât dans leurs habitudes. L'église, ce jour-là, était pour eux comme une sorte de lieu de rendez-vous où l'on se rencontrait; après la messe, devant le porche du monument, on traitait souvent d'affaires qui n'avaient guère de rapport à la religion. Les femmes, pour d'autres raisons, étaient fort attachées à ces réunions dominicales. On se donnait le plaisir de mettre ses *beaux habits* et de commérer en sortant par groupes de l'office. Pour tous ces motifs on était très mécontent à Littry des atteintes portées, par les lois révolutionnaires, aux anciens

usages, comme le prouve la très curieuse pièce suivante, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir, au cours de nos recherches, dans les archives du Calvados.

Extrait du registre du Comité de surveillance de la commune de Littry, ainsi qu'il suit :

« Aujourd'hui [25 mars 1794] cinq germinal, jour *soit disant fête de la Vierge*, l'an second de la République française une et indivisible, sur les huit heures du matin, est entré chez le citoyen Thomas Maheust, membre du comité de surveillance de la commune de Littry, viron cent femmes à la tête des quelles étoit la nommée femme Paulmier de cette même commune : qu'elle luy auroit demandé si c'étoit par son ordre qu'il ny *avoit plus de messe* dans la paroisse, et qu'elles en *vouloient une ;* que si il en étoit ainsi, elles verroient comment cela se passeroit ; qu'on en disoit dans d'autres paroisses, qu'elles prétendoient en avoir une aussi, adjoutant que ce devoit être le citoyen Noël, maire de cette commune, et moy qui en étoient la cause.

« Que le citoyen Maheust auroit, à l'instant, fait connoître à toutes ces femmes la *déclaration des citoyens curé et vicaire sous la datte du 25 ventôse de cesser les fonctions* du culte catholique, la quelle déclaration est portée sur le registre de la municipalité, signée du curé et vicaire, remise par le citoyen Noël au directoire du district, et dont j'étais saisi

d'une copie ; qu'ausitôt ces femmes seroient sorties de chez led. citoyen Maheust et réunies à une troupe de plus de cent cinquante, qui étoient à la porte et se seroient rendues sur la place devant Leglise.

« Qu'un instant après, seroit entré chez led. citoyen Maheust quantité d'hommes à la tête des quels étoit un nommé Javalet, journalier, et François-Jean Tiserant, tous deux de cette d. commune, demandant aud. citoyen par qu'el ordre il avoit empêché de dire la messe ; que foutre ils *en vouloient une;* à quoy le d. citoyen aurait répondu qu'il navoit fait aucune d'effense, que luy seul n'en avoit pas le droit, que c'étoit *le curé et le vicaire* qui, de leur propre mouvement, *avoient déclaré à la municipalité cesser les fonctions du culte catholique,* et que je m'engageois d'aller avec eux au presbitaire pour en faire constater la vérité ; y arrivé, présence de cette troupe nombreuse d'hommes, tant dans la maison presbiteralle que dans la cour, j'aurois demandé au curé et vicaire s'il étoit vrai que je *leur ût défendu de dire la messe;* à quoy ils ont *répondu que non;* qu'ils avoient cessés, parce qu'ils *avoient été avertis de n'en point dire;* que plusieurs d'entre eux auroient insistés à vouloir une messe, particulièrement un nommé Pierre Le Roux de cette d. commune, disant que *Les B.... qui en avoient empêchés il faloit les couper en quatre;* à quoy le curé auroit répondu : « *Vous voulez des messes ? à Paris, à Rouen, à Caen et à Bayeux, on n'en dit point,* et vous voulez que quelques paroisses de campagnes vous en disent. »

« A la suite de ce propos il a été dit par Javalet :

« ce n'est f... pas cinq à six hommes qui feront la loi à 7 à 800 », voulant parler de la municipalité.

« Que les d. Javalet et François Jean, étant sortis du presbitaire, auroient entrés dans le cimetière et auroient dit, en présence des citoyens Jean Foucher président du Comité, André Le Fort et Jacque Ravenel, menbres du d. comité : « f...., il faut aller chercher Noël ; *il faut que Le B... vienne de bonne volonté ou de force ; s'il ne veut pas, il faut luy f.... une corde au cou.* »

« Que quelqu'uns auroient dit : « il est à Bayeux ; c'est égal, nous allons toujours faire notre perquisition. »

« Que cette bande enfin s'est dissipée, toujours en menaçant les citoyens Noël et Maheust, comme soupçonnés d'avoir empêché de dire la messe.

« Que le nommé Jacques Ravenel, maréchal de cette commune et officier municipal, se seroit permis, le jour trois présent mois, étant à boire au cabaret chez le nommé Robert Gillet de cette d. commune, de dire à différents particuliers y étants : « que c'étoit les citoyens Noël et Maheust qui étoient la cause qu'il n'y ût plus de messe, par ce que, le jour que le curé et le vicaire vinrent à la municipalité passer leur déclaration, que luy Ravenel proposa de faire un arrêté pour qu'il y ût une messe et que le citoyen Maheust, étant à l'instant à la municipalité, dit que son propos étoit dans le cas de luy faire couper la tête. »

« Ce propos est rapporté par le d. Gillet, cabartier, devant deux particuliers de cette commune : que le deux du présent mois, viron sur les dix heures du soir,

on inhuma la ve Ravenel; que le citoyen Lorent Jaume, fermier du d. citoyen Maheust, y étant, Jean-B^{te} Bourdon et Pierre Frestel, le d. Bourdon demanda à Jaume : « que dites-vous de cette inhumation? » à quoy il répondit : « tant que nous en verrons autant nous navons rien à craindre » ; que le d. Frestel auroit dit, dens lintention dameuter le peuple contre le d. citoyen Maheust : « Le B... de Jaume et son f... maître en rient », propos qui fut applaudi par les spectateurs.

« Que, le d. jour cinq de ce mois, le d. Jaume passant, sur les six heures du matin, devant la porte du nommé Jean-François Caumont, maçon en cette d. commune, luy dit : « c'est donc M. Montmiret qui empêche que lon ne dise la messe; nous allons voir comment cela va se passer ». Ainsi arrêté le dit jour cidessus, signés J. Foucher, André le Fort, J. Ravenel, Maheust.

« Le présent procès-verbal conforme à loriginal étant sur le Registre du Comité, délivré par nous Ferretand dud. Comité lan et jour que dessus, approuvé trois mots rayé nules.

ANTOINE f^{re}. »

---

§ 2.

Pièce intéressante concernant la vente aux enchères des volailles et des lapins tués, dans la journée du 9 mai, par les émeutiers, dans la pro-

priété que possédait Madame de Montfiquet à Rubercy.

« Du vendredi unziesme jour d. mai mil sept cents quatre vingt douze, l'an quatrieme de la Liberté.

« Nous, Maire et Officiers municipaux de la commune de Rubercy, sommes transportés à lendroit où sont situées les maisons du s[r] de Montfiquet en ladite paroisse de Rubercy, qui ont été incendiées le jour d'hier, pour, en vertu du réquisitoire du procureur de la commune en date dudit jour d'hier, et en sa présence, *procéder à la vente* au plus offrant et dernier enchérisseur de la *quantité de volailles qui a été tuée,* ledit jour d'hier, par des personnes qui ont dévasté leurs meubles et mis le feu aux maisons du d. s[r] de Montfiquet. A quoi a été procédé, à charge par les adjudicataires de payer présentement le prix de leur adjudication, aux mains de nous, Maire susdit, et pour le prix, en provenant, être appliqué ainsi qu'il appartiendra, faute de quoi il va être procédé à nouvelle revente à leur folle enchère dont ils seront tenus de supporter le déchet, dont de ce que dessus lecture faite.

« Et vu qu'il ne s'est trouvé d'autres volailles, ni objets dont la vente soit absolument urgente, nous avons celles-ci devant détaillées et ajugées et livrées aux adjudicataires pour par eux en faire leur profit, et s'est le produit de la présente trouvée monter à la somme de vingt trois livres deux sols, six deniers. Fais et fini environ sept heurs après midi. Signé : Jean Ravenel, maire, et Jacque Rousselin, procureur de la commune et y recours.

« Certifié conforme à loriginal et délivré par nous secrétaire greffier, soussigné, ce quinze mai 1792. »

Pour compléter cet extrait du procès-verbal de la vente, nous y joignons un aperçu du prix des denrées à cette époque:

Ainsi une poule d'Inde et une gelinotte furent adjugées à 20 sols; une oie et une poule à 12 sols; une poule et un canard à 12 sols: deux lapins vivants à 18 sols; une poule et un canard à 7 sols; quatre pigeons à 19 sols; cinq pigeons à 12 sols.

---

§ 3.

Nous pensons qu'on lira avec intérêt les quelques extraits qui suivent, empruntés aux *Registres de Correspondance de la mine de Littry*. Ces volumes, commençant le 2 janvier 1786 et finissant le 2 thermidor an II, sont conservés aux *Archives du Calvados*. La plupart des lettres qu'ils contiennent sont écrites par M. Noël, directeur de l'entreprise, à un certain M. Le Cousturier, directeur de correspondance, domicilié à Paris.

« Aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Carentan.

« Citoyens, vous n'ignorez pas combien est utile à la République l'entreprise que je dirige, dans les cir-

constances actuelles surtout, où elle fournit de charbon les arsenaux des ports de la Manche et beaucoup de l'Océan, les manufactures d'armes de votre département et autres.

« Cependant je serai nécessité de l'interrompre si vous ne me subvenez. Je suis sur le point de manquer d'avoine pour nourrir 60 chevaux que j'employe journellement, parceque les arrêtés des administrations du Calvados, auxquelles je me suis adressé dès il y a six semaines, ont été jusqu'à ce jour infructueux... Plus de 300 ouvriers que j'occupe vont rester sans travail.... »

—

28 ventôse 1794. — N° 492.

« M. Le Couturier.

« J'étais hier à Bayeux où j'ai présenté aux représentants du peuple Bouret et Fremanger une pétition tendant à obtenir du bled pour mes mineurs : ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient avoir égard à ma pétition qu'après avoir consulté un commissaire de la Commission des subsistances qui est dans le département.

« Ce matin aucuns ouvriers n'ont pu descendre, c'est-à-dire que beaucoup d'entre eux n'ont pas de pain parce que leur commune n'a point eu samedy à Bayeux le contingent de bled..... »

—

4 mars 1794.

« M. Le Couturier,

« J'allai à Bayeux et j'y vis le Représentant du Peuple Bouret qui me chargea d'une lettre pour le cit. Bonal, commissaire de la commission des subsistances. J'allai à Caen où on me l'avait indiqué. Il était à Falaise où j'allai le trouver. Il me remit une lettre pour le District de Bayeux et dans vingt-quatre heures je fis tout le voyage. Les administrateurs donneront une livre et demie de pain à chacun des ouvriers, mais pas pour plus d'un mois. parce qu'alors il n'y en aura plus, disent-ils, dans le District. Je vais écrire au Comité de Salut public à cet effet. Les ouvriers n'ont descendu que samedy ; encore a-t-on eu beaucoup de peine à les y déterminer. Nous sommes très tranquilles, mais je crains bien que le défaut de vivres ne nous amène le trouble. »

—

21 germinal 1794.

« Le Directeur de la mine de charbon de terre de Littry aux citoyens-membres composant l'Administration Générale des armes portatives de la République.

« Citoyens, j'ai reçu hier votre lettre en date du 16 courant par laquelle vous me demandez 5 à 600 boisseaux de charbon de la mine que je fais exploiter, plus des renseignements sur la quantité de charbon

que j'extrais par mois et les moyens d'augmenter l'extraction.

« Je fais faire un baril qui contiendra la quantité de charbon que vous demandez, et je vous l'enverrai sur le champ par la messagerie. Je vous observerai que ce charbon sera de la meilleure qualité et qu'il ne serait pas possible sans nuire à l'entreprise et même au public de l'éplucher ainsi, parceque la quantité en seroit trop modique, ou que le reste serait alors de qualité inférieure. Sur la réquisition du citoyen d'Agniaut et d'un membre de l'Administration de Bayeux, j'en ai fait passer à Caen pour le Comité de Salut public 16 à 18 boisseaux.

« Dans les renseignements donnés à l'Administration j'ai dit qu'on peut extraire par mois 50.000 boisseaux de charbon, dont un tiers en charbon propre aux maréchaux et pour les fourneaux des manufactures, les deux autres tiers pour cuire la pierre à chaux; mais parceque mes ouvriers n'ont point eu jusqu'à ce jour assez de pain, parceque je ne puis trouver assez d'avoine ou de son pour nourrir 60 chevaux que j'occupe, je n'ai encore pu faire aller l'extraction à plus de 40 à 45.000 boisseaux. Les ouvriers ne pouvant pas ou ne voulant pas augmenter leur travail.

« L'extraction montant à 50.000 boisseaux par mois, les trois fosses ou puits seront occupés jour et nuit tant à l'extraction du charbon qu'au tirage des eaux. Encore a-t-on à craindre les accidents imprévus.

« La marine de la République a mis en réquisition les deux tiers du charbon à maréchal; il faut sur

l'autre tiers fournir les arsenaux militaires de Caen, Cherbourg, Saint-Lô et autres endroits, et ensuite les maréchaux ordinaires. »

—

22 floréal 1794.

« Au citoyen Roux, délégué du représentant du peuple à Isigny.

« J'ai reçu ta lettre datée du 20. Pour m'y conformer je vais faire dresser l'état que tu me demandes relativement à l'approvisionnement général des individus qui sont employés dans l'entreprise ; mais je crains bien que le Directoire du District de Bayeux ne puisse obtempérer à ta demande. La municipalité de Bayeux n'a pu, hier, faute de grains, fournir le contingent ancien à 400 l. près. Je vais en instruire le District afin que le jour de halle prochain cela me soit fourni, sans quoi je ne pourrais faire la répartition ordinaire à mes ouvriers.

« La pénurie des vivres est telle que la plupart d'eux sont partis aujourd'huy chercher du pain pour leurs familles qui languissent. L'autre partie a fait son travail cette nuit. »

—

20 messidor 1794.

« M. Chrétien,

« Mes ouvriers, avant de descendre ce matin, se sont réunis et sont venus en masse me trouver et me demander de l'augmentation nécessitée, disent-ils, sur l'extrême cherté des choses essentiellement utiles, telles que le pain qu'ils achètent 13 et 14 s. la livre,

plus leur temps pour l'aller chercher, le savon, la toile, le cidre dont ils ne peuvent plus trouver ce dont il leur faut dans le travail qu'avec la plus grande peine, et dont ils sont menacés d'être privés par les cabaretiers sous peu de jours, la viande dont ils ne trouvent pas un morceau qu'en le payant très cher. Ils demandent qu'on leur procure ces choses aux prix du maximum, qu'alors ils ne demanderont point d'augmentation. Ils m'ont dit qu'ils n'ignorent point que le prix du charbon met nos commettants dans l'impossibilité de le faire, au taux où il est fixé, mais que c'est à eux à obtenir un renchérissement de la part de la Convention, ce qu'ils devront obtenir, puisque le charbon est la seule chose qui n'ait point augmenté. Ils ont demandé cette augmentation de salaire pour le premier du mois prochain, sans quoi ils ne travailleront pas. Vous devez sentir que je leur ai fait des réponses raisonnées sur les circonstances et que je les ai engagés à retourner à leur travail. Ce qu'ils ont fait à quelques-uns près. Ce qui nous a fait perdre une coupe, mais que l'on mettra demain. Ils se sont plaints de ce que les promesses qui leur avaient été faites par le S. Roux n'ont point été effectuées, telle que l'augmentation du pain, l'exemption de la garde sans payer, etc. »

—

29 messidor 1794.

« Les controlleur et conducteur de la Mine de Littry, en l'absence du citoyen Noel, directeur de ladite mine, aux Citoyens administrateurs du District de Bayeux.

« Nous ne possédons plus que pour neuf jours de subsistance pour les ouvriers de la mine, c'est-à-dire d'ici au 7 thermidor prochain mois, et si vous n'y subvenez promptement par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, les travaux de cette mine vont être exposés à une suspension générale. Sur la quantité de grains que vous avez accordée pour la subsistance de 270 ouvriers à raison d'1/2 par individu, et partagée entre eux avec toute léconomie qu'exigent les circonstances, en donnant 1/4 1/2 à ceux qui travaillent dans l'intérieur, une livre 1/4 pour ceux qui font des travaux pénibles à l'extérieur, et 1 à ceux qui font des travaux ordinaires aussi à l'extérieur, on a fourni à 294 ouvriers au lieu de 270; ce nombre de 294 ouvriers a absorbé totalement la portion de grains accordée pour chaque mois; mais les besoins de l'ouvrage ont depuis cette répartition exigé un renfort de plus de 40 ouvriers; il n'a resté aucuns grains pour en donner à ces derniers, ou bien il aurait falu prendre sur la portion des premiers qui n'est pas même suffisante pour le genre de travail dont ils s'occupent; tous les ouvriers en général s'absentent très fréquemment de leurs travaux pour aller chercher du pain en différents endroits, où ils ne se procurent qu'avec la plus grande peine et à des prix exhorbitans, ce qui cause un retard considérable à l'ouvrage et fournit un prétexte à ces ouvriers pour s'en absenter et se dérober à notre surveillance.

« Un autre inconvenient qui n'est pas moins funeste à l'entreprise c'est que votre arrêté du 4 prairial, qui dispensait les ouvriers du service personnelle de la garde, est ou mal interprété, ou mal exécuté; les

municipalités de leurs domicilles ont pris différents arrêtés pour leur faire payer 4 l. 10 s. et 5 l. pour le remplacement de chaque garde, obliger ces ouvriers de porter, chez les citoyens qui les remplacent, les ordres de monter leur garde en payant d'avence le prix fixé, sans quoi ils ne seraient pas remplacés et, s'ils y manquoient, on les ferait mettre en prison ; les ouvriers, à ces conditions, préfèrent monter leur garde personnellement, parceque plusieurs d'entre eux, qui ne gagnent que de 18 à 30 s., se plaignent et refusent de payer les prix fixés qui les privent de 4 ou 5 jours de leur salaire.

« Nous apprenons encore à l'instant que 52 d'entre eux, de la commune de Litry, vont monter leur garde plustôt que de payer 4 l. 10 s. pour les faire remplacer, cette somme étant trop au-dessus de leur journée.

« Plusieurs ouvriers de la première requisition ont refusé le travail hyer, sous prétexte qu'on leur avait dit qu'il n'étoient pas exemptés, qu'on allait les caserner et qu'aucuns ne seroient exemptés du service personnel de la garde et que ceux qui étoient partis sur les frontières ne reviendraient pas.

« Tous ces faux bruits répandus, soit par la malveillance, soit par l'ignorance, causent le plus grand mal dans l'esprit de cette classe d'hommes ; cela les décourage ; malgré toutes les peines que nous prenons pour les détromper, ils nous disent n'y avoir pas bien confiance en ce que on ne leur a point tenu les promesses qu'on leur avait faittes.

« Toutes ces entraves nous suscitent toutes les peines possibles pour les commander. L'ouvrage en souffre

au point que l'extraction du charbon est diminuée de plus d'un tiers du taux ordinaire. Ils ne travailent pas les ci-devant dimanches et fêtes. Ils préfèrent travailler les jours de décades et nous voyons avec peine que tout cela ne peut changer qu'en leur fournissant les choses de première nécessité, et en faisant quelques exemples de ceux qui ne s'attachent pas d'une manière satisfaisante à leur travail.

« Plusieurs nous préviennent aussi qu'ils vont aller travailler chez les particuliers où ils seront nouris, puisque nous ne leur en donnons, aux uns point assez et aux autres point du tout.

« Nous laissons à votre sagesse, citoyens administrateurs, les moyens à prendre que vous croirez les plus utiles pour remédier au mal que va occasionner, sous peu, la privation très prochaine d'un combustible, dont la rareté se fait déjà sentir d'une manière préjudiciable pour le bien public. »

---

§ 4.

Dans les deux pièces qui suivent, on trouvera des plaintes curieuses formulées par une société populaire de Ballesurdrôme (1) et par la municipalité de la commune de Littry. C'est un cri d'alarme au sujet, tant du ralentissement de l'extraction du charbon de terre dans la mine, que de sa consommation exagérée par les arsenaux et ateliers d'ar-

(1) C'est ainsi qu'on appelait pendant la Révolution la commune de Balleroy.

mes, qui portaient le plus sérieux préjudice à l'agriculture et à l'industrie.

« Aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Bayeux, les Maire, Officiers municipaux de la commune de Littry. 16 fructidor an II (2 septembre 1794).

« Expose *(sic)* qu'ils viennent de recevoir dans la 1re décade de fructidor l'état des ouvriers employés aux travaux de la mine de Littri pour l'extraction du charbon tant des communes dudit lieu de Littry, le Molley, le Breuil, Saon et Saonnet. Il parroît qu'il se trouve par cette même feuille, attestée véritable par le citoyen Noël, directeur des dites mines, 322 journées de travail d'ouvrier manquant pendant le cours de cette dite décade à ladite mine. Ce qui fait un objet conséquent pour l'extraction, tant du charbon de la marine, étant une des choses les plus utiles aux atteliers des armes de la République, que du charbon à chaux et à maréchal, sans lequel les cultivateurs ne peuvent opérer à l'agriculture et ensemencement des terres ; puisque déjà les cultivateurs ne peuvent engraisser les terres faute de chaux, et les chaufourniers ne peuvent fournir faute de charbon.

« Il paroît que le citoyen directeur voudroit porter ses plaintes à la municipalité pour réprimer la fainéantise ou plustôt labut de ces ouvriers ; c'est vraiment un devoir sacré de les contraindre à un ouvrage aussi urgent qu'utile, d'autant plus que la République a pourvu à leurs besoins de subsistance, et à l'exemption de leur service de gardes nationales ; mais nous

ne pouvons, citoyens, les condamner comme police municipale, d'autant plus, comme vous le voyez, que ces mêmes individus sont résidant dans cinq différentes communes.

« Veuilliez bien, citoyens, réprimer ces mêmes abus, ou nous donner le mode de nous y comporter pour y aporter la plus prompte exécution; et, pour vous mettre à portée de constater la vérité de l'énoncé ci-dessus, nous vous adressons, avec la présente, la feuille du citoyen Noël, directeur.

« Présentée ce 16 fructidor an 2me de l'ère républicaine (1). »

M. Raould,	Ravenel,	Mazire,
maire.	officier.	agent nat.

« La Société populaire de Balsurdrome aux citoyens administrateurs du Directoire du District de Bayeux. 21 fructidor an II (7 septembre 1794).

« Les ouvriers qui travaillent le fer dans notre commune, et dans les communes environnantes, se plaignent de ce qu'ils manquent absolument de charbon de terre et par conséquent sont obligés de rester à rien faire ; les laboureurs et les artistes en souffrent égallement, puisque sans charbon de terre on ne peut construire ny charruë, ny ferrer des chevaux, ny faire de serrures pour les bâtiments que font construire les citoyens ; cela fait un tort considérable à tous les ouvriers en général et les empêche de gagner leur vie et celle de leurs familles.

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry. Liasse 30.

« Il y a quantité de charbon qui est tiré à la mine de Littry, et, journellement, on en tire ; mais il paroist être mis tout en réquisition.

« Cependant le but de la Convention est de faire le bien général et de ne point empêcher le travail des campagnes ; ce qui ne pourroit avoir lieu sans nuire à l'intérêt public.

« Il est du plus grand intérêt de procurer à ces citoyens le plus utile de leurs besoins.

« Pourquoi, citoyens, nous vous invitons à prendre en considération notre réclamation et vous remplirez le vœu de tous vos concitoyens.

« Les membres composant le Comité de correspon dance (1). »

---

§ 5.

Les mines de Littry, à peine suffisantes pour la Normandie, étaient cependant requises, comme le prouve la pièce suivante, de fournir du combustible aux ateliers d'armes de provinces éloignées.

« Paris, le 21 germinal de l'an II de la République Française une et indivisible (10 avril 1794).

Égalité. *Liberté.*

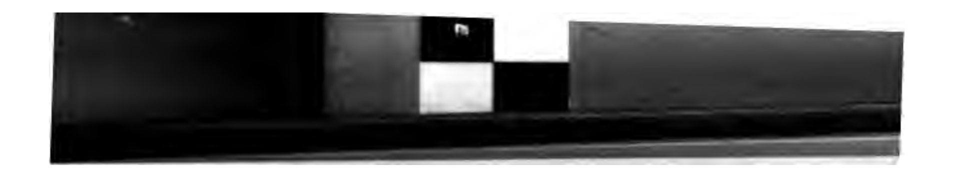
« L'administration générale des armes portatives de la République,

« A l'Agent national près le District de Bayeux.

« Nous écrivons au propriétaire des mines de char-

(1) Archives du Calvados. Mine de Littry. Liasse 24.

bons de terre à Litry, district de Bayeux, et le requérons de délivrer à la veuve Masset et C[ie], négociant à Saint-Vallery, 2,000 barils de charbons de terre, dont ont le plus grand besoin les atteliers d'armes établis par le citoyen Rivery, représentant du peuple, à Amiens, Abbeville et le district du même nom ; faute de ce combustible un grand nombre de bras resteroient oisifs, et la fabrication des armes serait ralentie d'une manière affligeante dans un pays qui ne respire que l'anéantissement des tyrans et de leurs esclaves. Presse cet envoi, transporte-toi sur les lieux ; veille aux intérêts de la République ; par là tu répondras à la confiance qui t'est donnée. »



V

L'AMITIÉ

PAR

M. Emmanuel CHAUVET,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

L'AMITIÉ

Il existe dans le cœur humain un sentiment très doux, très tendre, très fort ; il a cela de particulier que, réel et substantiel, il semble fait de rien ; que, remplissant l'âme de sa flamme généreuse, il ne laisse pas voir le foyer où elle s'allume. Ce sentiment énigmatique, c'est l'Amitié.

Plus tenté encore par ce qu'elle a d'obscur que par ce qu'elle a d'aimable, je voudrais étudier l'Amitié, non en moraliste, ce qui est facile, et a été fait, mais en psychologue, ce qui est délicat, et reste à faire.

L'Amitié vraie. Car il y a, pour deux personnes, mille manières possibles d'être amies sans l'être. La plupart des amis n'ont de l'amitié que le simulacre. Chamfort disait plaisamment : « Dans le monde, vous avez trois sortes d'amis : les amis qui vous aiment, les amis qui ne se soucient pas de vous, et les amis qui vous haïssent. » En laissant de côté les amis qui vous haïssent et les amis qui ne se soucient pas de vous, il y a encore lieu de

distinguer entre les amis qui vous aiment. Il en est qui vous aiment un jour, une semaine, une année, plus ou moins longtemps, puis vous oublient tout à coup : cette amitié temporaire n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui tantôt vous aiment et tantôt ne vous aiment pas, suivant qu'il fait chaud ou froid, qu'ils sont à jeun ou repus, que la fortune leur sourit ou leur fait grise mine : cette amitié intermittente n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment parce que vous leur rendez service, et juste dans la mesure du service : cette amitié intéressée n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment si vous consentez à vous associer à leurs plaisirs, voire à leurs débauches : cette amitié conditionnelle n'est pas l'amitié vraie. Il en est qui vous aiment en tant que vous partagez leurs opinions politiques, et que vous leur permettez de dire à la tribune des Chambres : « Mes amis et moi » : cette amitié parlementaire n'est pas l'amitié vraie. *Et cætera.* L'Amitié vraie, objet de cette étude, c'est l'amitié sans épithète, indépendante du temps, des circonstances, des succès et des revers, des coteries, qui ne relève que de soi, n'a souci que de soi, ne vit que par soi et pour soi, immuable au milieu des changements, indestructible au milieu des ruines. C'est l'absolu dans l'ordre sentimental.

Ainsi faite, il est bien clair que l'amitié n'a rien d'artificiel. Je ne comprends pas que des écrivains aient pu poser sérieusement cette question : l'amitié a-t-elle sa raison d'être dans notre faiblesse ? C'est-à-dire : l'amitié est-elle l'effort réfléchi d'un homme

qui, ne pouvant se suffire à lui-même, cherche dans un autre homme les ressources qui lui manquent? Si l'amitié était cela, elle ne serait pas l'amitié, et il ne nous resterait qu'à répéter dans l'amertume de notre cœur le mot attribué à Aristote : « Mes amis, il n'y a pas d'amis. » Mais non ; l'amitié est une affection naturelle, dont les racines sont déjà en nous, au plus profond de notre âme, le jour où nous commençons de respirer. Ce n'est pas un fait humain, mais divin. C'est Dieu qui, pétrissant notre cœur, l'a pétri capable d'aimer spontanément, d'aimer pour le seul plaisir d'aimer.

Cicéron qui nous a transmis dans son traité *De l'Amitié* la question dont je me scandalisais tout à l'heure, et qui parle un peu froidement, trop didactiquement à mon gré de ce beau sentiment, en a cependant bien compris la nature. L'amitié, dit-il, a son principe dans notre âme créée pour aimer. Les bienfaits peuvent l'accroître, l'habitude la fortifier, elle n'est le produit ni de l'habitude ni des bienfaits. Si l'amitié avait sa cause dans notre impuissance, les plus faibles seraient les plus enclins à l'amitié. Mais pas du tout. L'amitié est le lot, le privilège, la gloire des plus forts, des plus grands. Qu'un homme ait confiance dans ses ressources, qu'à force de sagesse et de vertu, il soit parvenu à n'avoir besoin de personne, à ne rien attendre que de lui-même, ce sera celui-là qui saura le mieux trouver et conserver ses amis. Et Cicéron ajoute, en faisant parler Lelius :

« Scipion avait-il besoin de moi? Non, sans doute.

Avais-je besoin de Scipion ? Pas davantage. L'admiration que m'inspirait sa vertu, peut-être l'estime qu'il voulait bien accorder à mon caractère, nous rendirent chers l'un à l'autre. Cet attachement s'accrut par l'habitude ; mais quoique nous en ayons tiré tous deux de grands avantages, ce n'est pas cet espoir qui commença notre union. Nous nous aimâmes parce que nos cœurs n'attendaient pour aimer que de rencontrer des objets aimables. Dès que nous nous vîmes, ils volèrent l'un vers l'autre. »

Cette amitié dont nous apportons la semence en naissant, il faut la décrire.

Montaigne, ce type moderne de l'amitié, et qui devait la connaître, s'y est employé de tout son cœur et de tout son style dans un de ses plus beaux chapitres. Il la distingue avec soin, avec force, de l'amour filial, de l'amour proprement dit, de l'amour conjugal, de l'infâme amour grec, et enfin des affections diverses qu'un esprit inattentif ou paradoxal pourrait être tenté d'en rapprocher. Il dit fort bien que tous ces sentiments « particulièrement n'y conviennent, ni conjoinctement ». Il affirme énergiquement la spécialité de l'amitié, qui la rend *incomparable*. Mais par là il nous apprend une chose*: ce que l'amitié n'est pas*, et nous en laisse ignorer une autre : *ce qu'elle est*. Je ne voudrais pas faire tort à Montaigne. En différenciant l'amitié de toutes les affections voisines, il ne se peut pas qu'il n'en note ça et là quelques-uns des caractères, et il y a là à recueillir (je n'aurai garde d'y manquer) plus d'un trait buriné avec autant d'originalité que

de vérité. Mais il reste toujours que sa description de l'amitié est surtout négative, et que, après l'avoir lue et méditée, on ne sait pas assez précisément de quoi l'amitié est faite, et comment elle est faite ; or, c'est là l'important, comme c'est là le difficile.

Je crois cependant qu'il y a un sûr moyen de dire explicitement et clairement en quoi consiste l'amitié : c'est d'en déterminer l'objet.

Il en est ainsi de toutes les formes de notre sensibilité : elles se définissent par leur objet. Quand on a exposé que nos besoins ont pour objet les aliments, ou l'air respirable, ou le mouvement, ou le repos nocturne, ou le sexe, on les a parfaitement définis. Quand on a exposé que les désirs ont pour objet le bonheur, ou la puissance, ou l'autorité, ou la liberté, on les a parfaitement définis. Quand on a exposé que nos trois classes d'affections ont pour objets la nature, nos semblables et Dieu, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections domestiques ont pour objets les différents membres de la famille, avec leurs divers degrés de parenté, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections patriotiques ont pour objets la société dont nous faisons partie, le sol qu'elle habite, et plus particulièrement la cité natale ou le village natal, on les a parfaitement définies. Quand on a exposé que les affections philanthropiques ont pour objet les hommes simplement hommes, on les a parfaitement définies. D'où je conclus : quand j'aurai exposé l'objet de l'amitié, j'aurai parfaitement défini l'amitié.

Déterminer l'objet de l'amitié, tâche ardue ! Qui aimons-nous d'amitié ? Ce ne sont pas nos parents, nous avons pour eux un autre genre d'affection, qui prime celle-là, et qui en diffère du tout au tout. Ce peuvent être nos concitoyens, ce peuvent être des étrangers, mais à quel titre ? Il ne suffit pas qu'un homme soit notre concitoyen pour être notre ami : nous aurions donc autant d'amis qu'il y a de Français ! A plus forte raison, il ne suffit pas qu'un homme soit homme comme nous. Quelles sont donc les qualités requises pour que nos semblables excitent notre amitié ?

On en a noté un assez grand nombre, dont aucune ne paraît ni suffisante ni nécessaire.

L'égalité d'âge. Raison point suffisante. J'ai cinquante ans, vous avez cinquante ans, vous êtes donc mon contemporain : mais s'il n'y a entre nous rien autre de commun, je ne vous aimerai, ni ne vous m'aimerez. Tout au plus, nous pourrons nous vouloir du bien, et. qui sait ? du mal ; il y a plus de chances pour que nous ne nous voulions rien du tout. — Condition point nécessaire. Sans doute un grand écart d'âge est un obstacle, mais point invincible. Si en général deux amis comptent un nombre d'années à peu près égal, il y a des exceptions. Les exemples ne sont pas absolument rares de jeunes hommes et de vieillards unis d'amitié, avec une teinte filiale pourtant chez les uns, une teinte paternelle chez les autres.

La parité de position dans l'ordre social. Raison point suffisante. De ce que nous sommes riches,

vous et moi, ou fonctionnaires, vous et moi, ou titrés, vous et moi, il ne s'en suit pas que l'amitié nouera entre nous ses liens sacrés. A ce compte, dans une situation donnée, il n'y aurait que des amis. Ce qu'on y trouve le plus souvent, c'est quelques ennemis dans une foule d'indifférents. — Condition point nécessaire. Sans doute, il est difficile à un petit d'aimer un grand, à un grand d'aimer un petit. Sans parler de l'envie et de l'orgueil, inconnus des nobles cœurs, il y a chez l'un un esprit de déférence, chez l'autre une nuance de protection : deux pierres d'achoppement. Cependant la fierté de l'un, la modestie de l'autre peuvent rapprocher des distances qui n'ont pas leur fondement dans la nature. L'histoire mentionne des couples d'amis dont la fortune n'est pas la même, à commencer par l'exemple classique d'Oreste et Pylade. De même le Roman, une fiction prise dans la réalité. Avez-vous lu *Sybille*, l'aimable création d'Octave Feuillet? Il y a là une étrange paire d'amis : la belle et opulente Sybille et le pauvre vieux fou Feray : l'amitié de Sybille n'en va pas moins jusqu'à la plus exquise tendresse, celle de Feray jusqu'au plus absolu dévouement.

La conformité de nature. Ce serait là, à en croire la plupart des auteurs, le vrai et solide fondement de l'amitié. Je n'ai pas l'habitude de fermer les yeux à la lumière. Je ne nierai donc pas que nos amis nous plaisent souvent par l'accord que nous trouvons entre eux et nous. Mais n'y a-t-il d'autre cause à l'amitié que cet accord ? Il est d'autant plus permis

d'en douter qu'il ne manque pas d'écrivains pour affirmer que la loi de l'amitié, c'est le contraste. Suivant eux, ce que nous aimons dans nos amis, ce sont précisément les qualités que nous n'avons pas, ou même qui font antithèse aux nôtres. Naturellement tristes, nous recherchons près d'eux la gaieté qui nous réconforte ; joyeux et expansifs, la mélancolie qui nous repose. Or, il me semble que si les premiers ont raison, les seconds n'ont pas tort : d'où il appert que l'amitié n'a pas plus sa source dans la ressemblance que dans la différence de complexion.

La réciprocité de vertu. Tous les philosophes de l'Antiquité ont répété à l'envi qu'il n'y a d'amitié possible qu'entre gens vertueux. Cicéron soutient cette thèse avec complaisance dans plus d'un paragraphe du *De Amicitia*. Plutarque la défend dans plusieurs de ses traités de morale. Plus d'un auteur moderne l'a développée à son tour. Ce n'est encore là qu'une vérité incomplète, et qui laisse pendante la question du principe de l'amitié. Que l'amitié soit incompatible avec l'extrême vice, à plus forte raison avec l'extrême scélératesse, je l'accorde, non sans quelque hésitation : que la vertu y soit plus favorable, je n'ai garde de le nier : mais peut-on voir en elle la mère de l'amitié ? Deux hommes vertueux ne peuvent-ils se rencontrer, se fréquenter, sans s'unir d'amitié ? N'inspire-t-elle pas plutôt le respect, et, quand elle est extrême, l'admiration, la vénération ? N'est-il pas des défauts aimables ? Et les amis célébrés par l'histoire étaient-ils des parangons de vertu ?

Mais si l'amitié ne se fonde ni sur l'égalité d'âge, ni sur la parité de situation, ni sur la conformité de nature, ni sur la réciprocité de vertu, sur quoi se fonde-t-elle enfin ?

Je ne pense pas qu'on puisse faire à cette question une réponse plus précise que celle-ci, qui l'est plus qu'elle ne le paraît. *Ce que nous aimons dans un ami, c'est un je ne sais quoi, qui nous le rend aimable, à nous personnellement. Un je ne sais quoi :* car tout homme qui, ayant le bonheur de posséder un ami, voudra se rendre compte de son amitié, ne parviendra pas, j'ose l'affirmer, à sortir de ce vague : il y a en lui quelque chose que je ne puis définir, qui me plait, et qui fait, je ne sais ni pourquoi ni comment, que je le préfère à tout autre. *Qui nous le rend aimable, à nous personnellement :* car il arrive presque toujours que ce qui nous séduit dans un ami, et nous y attache, laisse les étrangers indifférents, et leur échappe. Et c'est là un trait commun à l'amitié et à l'amour. On se dit quelquefois, voyant deux amants : étrange ! et quel charme trouvent-ils l'un à l'autre ? On en peut dire autant de deux amis : singulier ! et qu'est-ce qui peut les toucher si fort ? — Mais ce que j'exprime là assez platement, Montaigne l'a dit avec relief dans cette forte et pittoresque prose, qui m'enchante toujours, et dont je vais vous enchanter, si vous le permettez.

« Si on me presse de dire pourquoy je l'aimais, je sens que cela ne se peult exprimer qu'en respondant : parceque c'estoyt luy, parceque c'estoyt

moy. Il y a audelà de tout mon discours, et de ce que j'en puis dire particulièrement, je ne sais quelle force inexplicable et fatale, médiatrice de cette union. Nous nous cherchions avant de nous estre vus, et par des rapports que nous oyions l'un de l'autre, qui faisoient en nostre affection plus d'effort que ne porte la raison des rapports, je croys par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms; et à nostre première rencontre, qui feust par hazard en une grande feste et compagnie de ville, nous nous trouvasmes si prins, si cogneus, si obligez entre nous que rien dez lors ne nous feust si proche que l'un à l'autre. »

Ainsi il y a du mystère dans l'amitié (et c'est là une partie de son charme) aussi bien que dans l'amour. Pourquoi les amants s'aiment? pourquoi les amis s'aiment? Ils ne le savent, ni n'ont besoin de le savoir. Ils s'aiment inconsciemment, fatalement, inexplicablement, inexprimablement. Ils s'aiment par un rapport inconnu, inconnaissable. Ils s'aiment parce qu'ils sont faits pour s'aimer. Ils s'aiment parce qu'ils s'aiment.

Me permettra-t-on de confirmer ces vues par ma propre expérience? C'est bien ainsi que j'aimai, aux jours heureux de ma jeunesse, un noble jeune homme qui eût mis bien de la joie et de la consolation dans ma vie, si la fortune, qui me l'avait donné, ne me l'eût ôté prématurément. Le hasard me le fit rencontrer dans une gracieuse famille liée à la mienne. Et tout de suite, nous nous aimâmes. Entre lui et moi, sauf l'âge, rien de commun. Fils

d'un médecin maire de sa ville, il était riche, et moi pauvre. Né et élevé dans le luxe et la mondanité, il était élégant, et moi gauche. Il était bien vêtu, et moi mal. Il était fier, et moi timide. Il n'aimait que l'observation et les sciences, et moi que le rêve et les lettres. Il envisageait l'avenir avec confiance, et moi avec crainte. Antithèses sur antithèses ! Ces antithèses, dès le premier regard, se confondirent dans un tendre et invincible embrassement. Nous vivions l'un avec l'autre, l'un par l'autre, l'un en l'autre. Nous travaillions ensemble, nous nous promenions ensemble, nous sentions, nous pensions ensemble. Quelles courses à travers champs ! Un chemin surtout, profondément encaissé, aux bords à pic, vêtus d'une herbe drue, aboutissant, sur la hauteur, à un bel arbre, droit comme une colonne, avec une superbe tête luxurieuse et épanouie. Ah ! que de fois, les soirs d'été, nous nous assîmes là, tour à tour causeurs et silencieux, interrogeant tantôt le lointain horizon dans ce pays de plaines, tantôt le ciel et ses nuages voyageurs, tantôt le gazon, semé d'odorantes fleurettes, et de subtils insectes. Que de projets, et quels projets ! que de châteaux, et quels châteaux ! Et puis, la destinée nous sépara, la carrière médicale l'appelait, l'enseignement me faisait signe. Et puis, l'imbécile mort le faucha. Et puis, le malheur sous sa forme la plus cruelle, le malheur de survivre aux plus chers aimés, fondit sur moi. Et puis, aujourd'hui, arrivé à l'extrême vieillesse, et à l'extrême désolation, me voilà réduit à cher-

cher quelque distraction dans de mélancoliques souvenirs, en ces pages que j'écris leur demandant un soulagement qu'elles me refusent.

J'ai rapproché, après beaucoup d'autres, l'amitié de l'amour, avec lequel elle a de si nombreuses et si charmantes affinités. Ces deux sentiments ont eu le sort commun de donner lieu à de piquantes recherches. Dans les *Cours d'amour* de la Chevalerie on discutait subtilement de subtiles questions, par exemple, peut-on être encore amants après être devenus époux? Sans avoir de *Cours*, l'amitié a eu ses *Docteurs* qui ont discuté de non moins délicats problèmes dans leurs livres. Je n'en citerai que deux exemples.

On a posé cette question : l'amitié admet-elle ou exclut-elle la pluralité? Plus clairement : peut-on être l'ami de plusieurs personnes à la fois, avoir plusieurs amis simultanément; ou bien, comme on n'est que deux en amour, n'est-on nécessairement que deux en amitié ?

Comme la plupart des problèmes, celui-ci a reçu deux solutions contraires. Oui, ont dit les uns, on peut être l'ami de dix personnes; non, ont dit les autres, on n'est jamais l'ami que d'une seule. Je donne sans hésitation tort aux premiers, et raison par conséquent aux seconds.

Comme je l'ai dit en commençant, il y a amitié et amitié. Il y a l'amitié en l'air, banale, un mot, une ombre, un rien : celle-là peut être indéfiniment multiple. On peut aimer de cette manière, non pas

dix personnes, mais cent, mais mille, le genre humain tout entier. Il y a l'amitié réelle, solide, massive, l'amitié enracinée jusqu'aux entrailles : celle-là est, et ne peut pas ne pas être unique. On ne peut aimer de cette façon qu'une personne entre toutes. Écoutez Lelius dépeindre l'amitié qui le liait à Scipion :

« De tous les biens que je tiens de la fortune ou de la nature, il n'en est pas de comparable à l'amitié de Scipion. Parfait accord de sentiments sur la République, sages conseils sur les intérêts privés, délassement plein de charmes, je trouve tout dans cette liaison ; nous n'avions qu'une maison, qu'une manière de vivre, qu'une table ; dans les camps, en voyage, à la campagne, nous étions toujours ensemble ; Scipion, c'était un autre moi, moi un autre Scipion. »

Écoutez Montaigne dépeindre l'amitié qui le liait à La Boétie :

« Cette-cy n'a point d'aultre idée que d'elle-même, et ne se peult rapporter qu'à soy ; ce n'est pas une considération, ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille ; c'est je ne scays quelle quintessence de tout ce mélange, qui, ayant saisi toute sa volonté, l'amena se plonger et se perdre en la mienne, d'une faim, d'une concurrence pareille ; je dis perdre à la vérité, ne nous réservant rien qui nous feust propre, ny qui feust ou sien ou mien. Il n'est pas en la puissance de tous les discours du monde de me desloger de la certitude que j'ay des intentions et jugements de mon amy : aulcune de ses actions ne

me saurait être présentée, quelque visage qu'elle eust, que je n'en trouvâsse incontinent le ressort. Nos âmes ont charié si uniement ensemble ; elles se sont considérées d'une si ardente affection, et de pareille affection descouvertes jusques au fin fond des entrailles l'une de l'autre, que non seulement je cognoissois la sienne comme la mienne, mais que je me feusse certainement plus volontiers fié à luy de moy qu'à moy. »

Voilà l'amitié dans toute sa vérité, sa générosité, sa beauté : vous semble-t-il qu'elle puisse s'étendre à plusieurs? Concevez-vous un tiers, je ne dis pas un quatrième, un cinquième, je dis un tiers seulement, entre Scipion et Lelius, entre Montaigne et La Boétie ? N'est-il pas clair comme le jour qu'une affection de cette nature, qui mêle à ce point deux âmes, dont on a pu dire : une seule âme en deux corps, ne souffre pas de partage ? En vous identifiant tout entier avec un autre, l'amitié ne vous rend-elle pas conséquemment étranger à quiconque n'est pas cet autre ? Sans doute, elle laisse place à la bienveillance, à la sympathie, à la pitié, à tous les bons sentiments qui ne sont pas elle, mais elle n'en laisse pas à un sentiment rival. L'amitié n'est pas moins exclusive que l'amour, qui est l'exclusion même. Et c'est le constant et irrécusable témoignage de l'histoire, qui nous présente toujours l'amitié sous la forme de la dualité.

On a posé cette autre question : l'amitié est-elle possible entre les deux sexes; un homme et une

femme peuvent-ils s'aimer d'amitié, sans qu'un autre sentiment ne s'y mêle, et, en la compliquant, ne la dénature ?

Cette difficulté, très complexe, ne peut être élucidée en bloc ; il faut la diviser, et examiner successivement les différents cas qui peuvent se présenter.

Premier cas : deux enfants. — Il arrive souvent que deux enfants de sexe différent et d'âge analogue, soit simple voisinage, soit liaison entre leurs familles, grandissent l'un près de l'autre, et s'entr'ouvrant ensemble à la vie et à ses illusions, éprouvent réciproquement un doux et cher sentiment. Cette affection est pleine de grâce et de fraîcheur, comme d'inconscience et de naïveté. C'est un avril, c'est une aurore. La contempler est une fête. On respire cette innocence comme on respire une fleur des champs ; elle en a la suavité, avec la simplicité. Dieu me garde d'en médire ! Mais je n'en voudrais pourtant pas méconnaître la vraie nature. Vous n'y voyez peut-être que de l'amitié, moi j'y vois aussi de l'amour. Il n'y a pas à dire : ce garçonnet et cette fillette s'aiment autrement que deux fillettes ou deux garçonnets. Comparez, la différence vous apparaîtra, indiscutable. Le sexe n'attend pas l'âge adulte, ni même l'âge de raison, comme on semble le croire : il existe dès le premier soupir, et il agit plus ou moins dès qu'il existe. Inaperçu, mais présent. Ici, il joue un rôle caché, obscur, indiscernable, si vous y tenez, mais certain. Et je vous demande la permission de définir ce petit couple d'amis une amitié spontanément et

insciemment amoureuse. Elle doit à sa double nature et à l'âge des personnages d'être sans danger (1).

Deuxième cas : un homme et une femme dans la maturité. — Ce couple équivoque, dans le brûlant midi de la vie, me présente l'image confuse d'un sentiment qui n'est ni l'amitié dans sa pureté, ni l'amour dans sa sincérité. Sans doute, il n'est pas impossible qu'un homme jeune et une femme jeune se goûtent l'un l'autre, se veuillent du bien, et même s'en fassent ; mais qu'ils s'aiment avec cette plénitude qui est l'essence même de l'amitié, sans que le sexe attise ce sentiment, c'est ce que je ne saurais admettre. Le cœur de l'homme et le cœur de la femme sont ainsi faits qu'ils ne peuvent, à cette heure de la vie, se confondre en un sentiment profond qui ne serait pas plus ou moins celui de l'amour. Ces amis, soyez-en sûrs, qu'ils le sachent ou non, sont amants en quelque mesure. Ils pourront se surveiller, se réserver, s'abstenir, ils s'aimeront dans le sens spécial de ce mot. Ce qu'ils font là, c'est un tour de force très méritoire, en

(1) A condition, toutefois, de ne pas surexciter l'élément amoureux de ce sentiment mixte, ainsi qu'on le fait quelquefois, non sans imprudence. J'ai connu un petit garçon qui avait une petite amie : on se fit un jeu de les marier. Dans un jardin, on orna de feuillage une grotte qui s'ouvrait dans un rocher, on vêtit les deux enfants de leurs plus beaux atours, et, sans nul esprit d'impiété, on célébra plus ou moins bien les cérémonies de l'église. Or, il advint ceci : le jeune marié prit si bien la plaisanterie au sérieux qu'un jour, dans un accès de jalousie, il saisit un couteau, et s'en fût frappé, si on n'y eût mis le holà.

même temps que très dangereux. Ils jouent avec le feu, au bord d'une fournaise, et, s'ils ne s'y brûlent pas, ils s'y roussissent.

Troisième cas : un homme et une femme entrés dans la vieillesse. — Leur âge me rassure. Je sais : comme il y a des amoureux hâtifs, il y a des amoureux attardés. L'amour en cheveux blancs, cela se rencontre. Mais je ne considère pas les *Phénomènes,* et en général, quand on est vieux, on a assez de soigner ses infirmités. Je ne vois donc pas pourquoi l'amitié, je dis l'amitié dans toute son excellence, n'unirait pas très tendrement et très innocemment, deux vieillards arrivés au port, après des orages, heureux de se parler cœur à cœur, de se consoler, de mêler quelques rayons aux ombres du soir, quelques étincelles aux froidures de l'hiver. Je me plais à contempler ce bon vieux et cette bonne vieille, assis dans leurs fauteuils, aux deux coins de la cheminée et goûtant dans la paix de leur âme et la sérénité de leur conscience un bonheur tranquille, à qui il ne manque, pour être parfait, que de pouvoir durer toujours. Je les salue avec respect, avec envie.

Quatrième cas : une jeune femme et un vieil homme, un jeune homme et une vieille femme. — J'avoue la rareté de ce quatrième et dernier cas, mais avouez aussi qu'il n'est pas fictif. Avouez qu'en cherchant on trouverait ça et là, dans notre société compliquée, cette charmante excentricité d'une jeune femme aimant d'amitié un vieillard, d'un jeune homme aimant d'amitié une vieille femme.

Et pourquoi pas, je vous prie ? Voyez-vous quelque empêchement à ce qu'une jeune femme très affectueuse éprouve une sincère amitié pour un vieillard très aimable, à ce qu'un jeune homme grave et tendre éprouve le même sentiment pour une vieille femme spirituelle et gracieuse ? La jeunesse a de ces générosités, la vieillesse a de ces séductions. Dans ces couples bénis du ciel, l'un apporte son enjouement, l'autre son expérience de la vie. Et point de risques : ces amis disparates peuvent s'abandonner en toute confiance et en toute satisfaction au noble sentiment qui les enchante sans les subjuguer.

Tout ceci est ce que j'ai appelé, trop ambitieusement, la psychologie de l'amitié. J'y voudrais ajouter, en traits rapides, ce que j'appellerais son histoire.

Les passions ont leur histoire. Presque toujours, dans les livres, dans les cours, écrivains et professeurs étudient les passions *in abstracto*. Ils les observent non dans l'humanité, mais dans l'homme individuel, et plus précisément en eux-mêmes. Ils nous en font connaître ainsi les éléments essentiels. La passion envisagée de la sorte, c'est la passion *en soi*, mais il y a aussi la passion *dans le temps*. La passion, quelle qu'elle soit, se produit dans un milieu dont elle subit l'influence, d'où il suit que la même passion, dans des milieux différents, se produit différemment. Elle n'est pas dans l'état sauvage ce qu'elle est dans la civilisation, ni dans l'antiquité

ce qu'elle est dans les temps modernes, ni chez un peuple ce qu'elle est chez un autre peuple, ni dans un siècle ce qu'elle est dans un autre siècle. Chateaubriand a eu le sentiment de cette vérité. Dans plusieurs chapitres du *Génie du Christianisme,* il compare entre elles les affections de famille (amour paternel, filial, etc.) chez les païens et chez les chrétiens. Ce n'est là qu'une étude partielle faite dans un intérêt spécial. Mais on conçoit qu'on pourrait étudier historiquement non pas certaines passions, mais toutes les passions; non pas dans deux civilisations et à deux époques, mais dans toutes les civilisations et à toutes les époques ; non pas au profit d'une certaine thèse, mais d'une façon désintéressée et purement scientifique. C'est ainsi que je vais considérer l'amitié.

Et d'abord, pour commencer par tout le commencement, je voudrais considérer l'amitié avant les époques historiques. Les civilisés ne sont pas tout, il y a les sauvages, qui les ont nécessairement précédés. Ces sauvages sont les premiers représentants de l'humanité. Il est naturel de se demander si leur moral comportait l'amitié, sous quelle forme, à quel degré? On ne saurait nier l'intérêt (spéculatif, il est vrai) de cette recherche. Mais on va me dire :

Où sont-ils les premiers ancêtres de l'humanité? Ils ont disparu, engloutis sous la marée montante de la civilisation. Cherchez leur trace, vous ne la trouverez pas. Je réponds : l'ancien monde a perdu ses premiers ancêtres, mais le nouveau a conservé

les siens, ou du moins les avait conservés avant l'invasion européenne. Or les sauvages sont partout les sauvages, c'est-à-dire sont partout les mêmes. Entre un civilisé et un civilisé, il y a mille différences, parce que la civilisation comprend mille éléments variables ; entre un sauvage et un sauvage, il n'y en a aucune, parce que la sauvagerie, si l'on me permet cette expression, se réduit aux éléments les plus essentiels de la nature humaine, lesquels ne varient pas. On peut donc conclure légitimement des sauvages d'aujourd'hui aux sauvages d'autrefois. On peut donc, en s'enquérant de l'amitié des derniers sauvages, arriver sûrement à se représenter l'amitié des premiers.

Or, les sauvages actuels sont si peu étrangers à l'amitié qu'ils la pratiquent avec une sincérité et une intensité extraordinaires. C'est chez eux l'affection dominante, l'affection souveraine. Mieux que cela, c'est un culte, un fanatisme. Il n'est pas de sacrifices qu'ils ne lui fassent avec enthousiasme. L'ami, là, ne vit pas seulement pour son ami, il sait mourir pour lui. Il y met sa gloire.

Si vous n'avez pas lu *Les Natchez*, je ne vous dirai pas : lisez-les. Quoique Chateaubriand les ait écrits de la même plume que *René ;* quoique en ma prime jeunesse je les aie lus avec passion, je les juge aujourd'hui illisibles. C'est l'ennui idéal. Mais on y trouve de précieux renseignements sur les mœurs de ces primitifs. Et l'amitié y paraît en des traits admirables.

Cette amitié-là, c'est celle du sauvage Outougamis

pour le désespéré René. Tout est charmant aussi bien qu'héroïque dans la peinture que nous en fait Chateaubriand : les cérémonies naïves et touchantes qui sont comme la consécration de l'amitié ; et puis, à partir de cette heure solennelle, le dévouement sans bornes du sauvage, les dangers qu'il affronte avec un indomptable courage pour délivrer son ami, prisonnier des Illinois, qui s'apprêtent à le brûler vif ; comme il venge René en frappant mortellement son meurtrier, et comme il quitte lui-même une vie devenue insupportable, en s'ouvrant chaque nuit les veines pour rafraîchir l'urne du sang.

Et notez que l'amitié d'Outougamis ne nous est pas donnée comme une exception, mais comme la règle. C'est l'amitié du sauvage quelconque. Les cérémonies qui l'inaugurent, sauf les détails, sont partout les mêmes, les réjouissances qui la célèbrent partout les mêmes, le dévouement jusqu'à la mort partout le même. L'amitié sauvage n'est pas seulement un sentiment particulier, c'est une institution nationale, si ce mot n'est pas un peu gros appliqué à une petite tribu perdue dans l'espace.

Voilà l'amitié des sauvages contemporains. Je n'hésite donc pas à affirmer, en vertu d'une légitime induction, que les premiers habitants de la terre, les ancêtres des nations civilisées, ont connu et pratiqué l'amitié dans toute sa puissance, pour ne pas dire dans toute son exagération.

En quoi l'amitié civilisée diffère-t-elle de l'amitié sauvage ?

En ces deux choses : elle est moins fréquente, elle est moins ardente. J'ajoute : elle est de moins en moins fréquente, de moins en moins ardente, à mesure que l'humanité s'avance, en se transformant, dans la voie sans terme assignable qui s'ouvre devant elle. Car le progrès ne se fait pas tout d'une pièce, et le gain est toujours au prix de quelques pertes.

C'est le témoignage de l'histoire. L'antiquité a fort cultivé l'amitié. Les sages, les philosophes, et parmi ceux-ci les Épicuriens, la recommandent comme un devoir, comme une vertu, comme une condition du bonheur. Ils la célèbrent en des banquets commémoratifs, car chez les Grecs, on n'aime pas seulement les vivants, mais les morts, et les disciples sont pleins de piété envers les maîtres disparus. Ils la décrivent, ils la louent, j'allais dire ils la chantent, en des dialogues, tels Platon et Cicéron, en des traités, tel Aristote. Mais enfin les amis, en cette belle civilisation grecque et romaine, ne pullulent pas ; on les compte, on les nomme. — L'Amitié antique ne manque pas de chaleur, et peut aller jusqu'au dévouement. Telle l'amitié d'Oreste et de Pylade, lorsqu'un tyran farouche, voulant mettre à mort le fils d'Agamemnon, qu'il ne connaît pas, Pylade s'écrie : c'est moi qui suis Oreste, tandis que Oreste s'écrie à son tour : non, non, Oreste c'est moi. Telle l'amitié de Damon et de Pythias, Damon s'offrant à un autre tyran pour servir de caution à son ami condamné à mort, Pythias accourant pour délivrer son ami. Telle l'amitié d'Eudamidas rédi-

geant ainsi son testament : « je lègue à mon ami ma mère à nourrir et ma fille à marier. » Telle l'amitié de Scipion et de Lelius, déjà mentionnés. Certes, ce sont là de généreuses amitiés qui font grand honneur non seulement aux nobles hommes qui la pratiquent, mais à cette race grecque et romaine si prompte aux grands sentiments et aux héroïques actions. Et cependant, avouez-le, ces amis-là ne sont pas à la hauteur du Natchez Outougamis. L'amitié antique est, comme je le disais, un devoir, mais non le premier des devoirs ; une vertu, mais non la vertu par excellence ; la condition du bonheur, mais non la nécessaire condition. L'amitié a perdu du terrain.

Des anciens aux modernes, elle en perd davantage. Certainement, si j'étais plus érudit, ou seulement plus instruit, si je savais jusqu'aux détails l'histoire de l'Europe, ou seulement de la France, je pourrais citer quelques beaux exemples d'amitié, mais encore faudrait-il les chercher. S'ils ne sont pas rarissimes, à tout le moins sont-ils rares. Ils brillent surtout par leur petit nombre. Quelques âmes d'élite pratiquent l'amitié, mais clairsemées, de loin en loin. Quelques écrivains en parlent, mais par réminiscence des auteurs anciens. — Moindre en quantité, l'amitié moderne est moindre aussi en qualité. Je ne dis pas qu'elle soit tiède, elle n'est pas brûlante. L'amitié de Montaigne et de La Boétie, peinte par Montaigne, donc prise sur le fait, est admirable. Je croirais faire injure à Montaigne, en le soupçonnant de l'avoir surfaite : qui sait cepen-

dant si la force du style n'ajoute pas, à son insu, à la force du sentiment? Je veux qu'elle soit dans son cœur tout ce qu'elle est dans son livre, je me permets de demander si cet ami d'un autre, en même temps très ami de lui-même, n'eût pas reculé devant le sacrifice de la vie? Vainement chercherait-on chez nous des Outougamis, non moins vainement des Oreste et Pylade.

Voilà les faits. Voilà la loi de l'amitié : elle décroît en raison inverse du progrès. Reste à expliquer ces faits, à rendre compte de cette loi.

Qu'on me permette de considérer d'abord la vie individuelle, qui est en petit ce qu'est en grand la vie humanitaire. C'est un détour: il me conduira au but plus lentement, mais plus sûrement et ce que je perdrai en rapidité, je le gagnerai en clarté.

Comment se comporte l'amitié dans la vie individuelle ? L'enfance et l'adolescence sont le triomphe de l'amitié. C'est à ce moment qu'elle se manifeste dans sa plus grande force, dans son plus vif éclat. Je conviens que les peintures auxquelles on s'est complu ne sont pas toujours exemptes d'exagération. Il n'y a pas dans les écoles, dans les lycées, que des amis, les amitiés enfantines et juvéniles n'ont pas toujours la profondeur, la ténacité, l'héroïsme des amitiés parfaites; mais elles sont fréquentes, ardentes ; elles sont le charme et la grâce de cet instant de l'existence. C'est, en de moindres proportions, mais en réalité, l'amitié du sauvage. — La jeunesse lui fait une place plus restreinte,

mais encore une belle place. Les liaisons entre deux jeunes hommes bien nés, bien élevés, ne sont pas rares, et il arrive qu'elles donnent de leur vivacité de très honorables témoignages. C'est, avec des différences sans importance, l'amitié des Grecs et des Romains. — La maturité se montre avare de ce noble sentiment, et quand par hasard elle le cultive, c'est avec une notable parcimonie. C'est, avec le même effacement, l'amitié des peuples modernes. — La vieillesse, l'âge le plus personnel de la vie, en est aussi le plus froid, et ce n'est pas dans ces glaces que l'amitié pourrait fleurir. C'est dans une pareille indifférence que s'éclipsera l'humanité finissante.

La marche à reculons de l'amitié est donc exactement la même dans l'humanité et chez l'homme individuel. Les causes de cette décadence sont donc les mêmes aussi, et, en les étudiant d'abord dans l'individu, où elles sont plus facilement appréciables, nous les apercevrons ensuite plus distinctement dans l'espèce.

Au premier abord, on est surpris de voir l'amitié décroître à mesure que l'individu grandit : la réflexion nous montre que cela n'est pas moins qu'une nécessité. Le cœur humain a une capacité, variable en des limites restreintes d'individu à individu, constante dans le même. D'où il résulte qu'un sentiment nouvellement éclos n'y peut trouver place qu'en restreignant celle des sentiments qui le précèdent. D'où il résulte encore qu'à mesure que la vie intérieure s'enrichit d'un côté en se développant, elle s'appauvrit d'un autre côté en se conden-

sant. C'est là l'explication toute naturelle de la diminution graduelle de l'amitié. L'âme de l'enfant, de l'adolescent, est une âme toute simple, élémentaire : l'amitié y trouve la place presque vide, elle la remplit presque tout entière. La jeunesse survient, l'amour paraît, puissant, exclusif ou aspirant à le devenir, des pensées nouvelles, des aspirations nouvelles se font jour : l'amitié recule devant ces rivales. Puis, voici la maturité, avec ses nécessités, ses ambitions, ses luttes, ses sentiments multiples, divers, et leurs exigences incessantes : si l'amitié persiste dans cette mêlée, ce n'est qu'à la condition de se faire petite, très petite ; le plus souvent elle y périt. L'égoïste vieillesse la trouve mourante, si ce n'est morte, et finalement l'ensevelit. Ce tableau de la vie individuelle, c'est en raccourci le tableau de la vie humanitaire.

Regardez. La vie du sauvage n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie de l'enfant, de l'adolescent ? Cela saute aux yeux. Même simplicité, et je voudrais oser dire même *vacuité*. Point de passions encore dans cette âme vierge. L'amour, l'aînée de nos passions, n'y joue aucun rôle. Le sauvage ne sait pas aimer, et n'en sent pas le besoin. Il désire physiquement, en passant, se satisfait brutalement, et n'y pense plus. Point de préoccupations encore dans cette vie facile, à force d'être modeste. Que faut-il au sauvage ? un peu de poisson, s'il est pêcheur, un peu de gibier, s'il est chasseur, un peu d'herbe, s'il est pas-

teur. Une hutte pour dormir, à moins qu'il ne dorme à la lumière de la lune, qui lui mesure les mois et les années. Y a-t-il lieu de s'étonner si l'amitié envahit cette âme inoccupée, déserte, ouverte, s'y met au large, et commande en souveraine ? — La vie du Grec et du Romain n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie du jeune homme ? Là, comme ici, le champ de l'amitié se rétrécit. L'amour commence d'y réclamer sa place, l'amour familial y élève timidement la voix, l'amour patriotique l'y fait retentir. Mais les deux premières passions ne sont encore que des ébauches. L'amour s'y distingue à peine de la sensation, par conséquent existe à peine. L'amour familial se dessine à peine dans cette union imparfaite. L'amour patriotique est grand sans doute, plane au-dessus des autres sentiments et les offusque, mais ses manifestations, sans autre théâtre que la place publique, sont relativement simples. L'amitié, fort diminuée, là encore fait bonne figure. — La vie des modernes n'est-ce pas, sous d'autres proportions, la vie de l'homme mûr ? Et l'amitié, dans les deux cas, n'est-elle pas comme submergée sous les flots de cette mer orageuse ? Orages de l'amour qui, devenu l'amour sentimental, règne en despote sur l'âme esclave ; orages de l'amour familial qui, devenu plus fort, plus exigeant, plus tourmenté, à mesure que la famille enfonce plus profondément ses vivaces racines dans le cœur humain purifié par l'idée chrétienne, étend invinciblement son empire sur la vie du berceau à la tombe ; orages de l'amour patriotique

qui, devenu plus sacré, à mesure que la notion de la patrie, se dégageant des nuages qui l'avaient obscurcie, apparaît dans sa majesté, atteint à la hauteur de l'héroïsme, non seulement sur les champs de bataille, mais dans les sphères plus douces et plus nobles où triomphe la charité. Que voulez-vous que devienne l'amitié aux prises avec une telle concurrence ? Et si, malgré tout, elle subsiste dans quelques âmes d'élite, n'est-ce pas une sorte de miracle ?

Telle est l'amitié en elle-même et dans le cours des siècles. Le présent, comme on vient de le voir, lui est peu propice, et ce n'est pas sans regret que je prends congé d'un si beau sentiment en termes si peu flatteurs. Mais la vérité est la vérité. Il appartient toutefois à chacun de nous de lutter contre les obstacles que la civilisation moderne oppose à l'amitié. Si l'amitié n'est ni nécessaire ni obligatoire, elle est du moins infiniment recommandable. Avoir un ami en qui se reflètent comme en un vivant miroir tous nos sentiments et toutes nos pensées, toutes nos joies et toutes nos douleurs, toutes nos espérances et tous nos regrets ; qui nous soit un encouragement dans l'effort, une consolation dans l'échec, un applaudissement dans le succès ; qui s'ajoute enfin à nous comme un second nous-même : quel redoublement de force ! quelle sauvegarde ! quel appui ! quel viatique dans ce rude voyage de la vie ! Donc, ayons le goût, le respect, le culte de l'amitié. Ne sacrifions pas les autres

sentiments à l'amitié. Ne sacrifions pas l'amitié aux autres sentiments. Élargissons notre cœur ! Qu'il y ait place à toutes les affections, comme à toutes les vertus ! Montesquieu, se rendant témoignage, a écrit énergiquement : « Je suis amoureux de l'amitié. » Soyons comme Montesquieu amoureux de l'amitié, et en même temps, parce que l'amitié n'est qu'une des formes de l'Amour, — je dis l'amour en général, — qui en a mille, parce que sous toutes ses formes l'Amour est le grand excitateur, le grand inspirateur, le grand triomphateur, ou, comme on l'a mieux dit en moins de paroles, le « feu sacré », sans lequel rien d'éminent ne s'accomplit, soyons amoureux de l'Amour !

VI

LA

PRISE DE CAEN

PAR ÉDOUARD III

— 1346 —

ÉTUDE CRITIQUE

PAR

M. Henri PRENTOUT,

Secrétaire,

Professeur à l'Université de Caen.



LA PRISE DE CAEN

PAR ÉDOUARD III

— 1346 —

Étude critique (1).

Des préparatifs considérables furent faits par Édouard III dans l'hiver de 1345-1346 pour une expédition sur le continent. Certaines chroniques anglaises affirment qu'il voulait débarquer en Guyenne, afin de faire lever le siège d'Aiguillon formé par le duc Jean. Le 7 juillet, la flotte, sortie

(1) Le cours public que je consacre depuis deux ans à l'histoire de Caen a attiré mon attention sur cet important épisode qui a constitué une date capitale, et d'ailleurs funeste, dans son évolution. Le 22 mai 1903, je lisais à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen un mémoire sur les sources de l'histoire de la prise de Caen par Édouard III en 1346. Je reprends aujourd'hui ce travail. En attendant une étude peut-être plus complète, j'ai voulu faire surtout un examen critique des sources, montrer ce qu'il fallait penser du récit de Froissart

des ports de Portsmouth et de Southampton, mettait à la voile : les vents la rejetèrent sur la côte de Cornouaille. Une heureuse inspiration, ou le conseil de Godefroy d'Harcourt, déterminèrent le roi d'Angleterre à débarquer en Normandie : il reprenait ainsi, en 1346, le plan que d'autres nobles normands conseillaient déjà en 1229 à Henri III (1). L'influence du seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte a pu être exagérée par Froissart, mais il n'est pas invraisemblable que l'on ait pu croire à un soulèvement d'une partie de la noblesse normande dans le Cotentin (2). Certes, depuis la guerre maritime de la fin du XIII[e] siècle, au temps de Philippe le Bel et de Édouard II, les commerçants et les marins normands, les bourgeois et le peuple étaient décidément hostiles à l'Angleterre ; il subsistait, néanmoins, parmi la noblesse un parti dont on ne sait s'il voulait l'indépendance du duché ou regrettait la domination anglaise, mais qui,

qui a trop longtemps trouvé crédit à Caen auprès de ses historiens mêmes, et qui est si peu favorable en un point, et partant si injuste à l'égard des Caennais. J'ai voulu aussi mettre en lumière l'importance d'une *Chronique anonyme anglaise* qui se trouve au Corpus Christi College, à Cambridge. Publiée par M. Moisant il y a dix ans, elle n'a jamais été utilisée par aucun historien, ni par son éditeur, ni même par M. Mackinnon dans sa récente *Histoire d'Édouard III*.

(1) V. Élie Berger : *Les préparatifs d'une expédition anglaise et la descente de Henri III en Bretagne 1229*, Bib. Éc. Chartes, LIV, 5.

(2) M. Léopold Delisle : *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, 1867, in-8°, p. 53-65.

en tout cas, obéissait malaisément aux rois de France.

Le 11 juillet, Édouard part de l'île de Wight; le 12, il débarque à Saint-Vaast-la-Hougue. Les troupes sont mises à terre du 12 au 18; à cette date, Édouard se met en campagne : il pille et brûle Valognes; le 19, il est à Saint-Côme-du-Mont; le 20, à Carentan qui est livré aux flammes; le 22, Saint-Lô est pris et dévasté. Le dimanche 23 juillet, les Anglais pillent Torigny, le lundi 24, le roi est à Torteval, le mardi 25 à Fontenay-le-Pesnel, enfin, le mercredi 26 juillet, il arrive devant Caen (1), et ce jour même s'en empare.

I

Quelles sont les sources de l'histoire de la prise de Caen en 1346 ? Il est à remarquer que la plupart des historiens de la ville de Caen ont complètement négligé cet épisode si important de l'histoire locale ; il ne rentre pas dans le plan topographique de Huet qui n'en souffle mot. De Bras, le plus ancien historien de la ville, s'était borné à

(1) Cet itinéraire est établi d'après le *Kitchen Journal* et l'itinéraire du ms. *Cleopâtra* de la Bibliothèque Cottonienne publiés par M. Thompson dans son édition de la *Chronique de Galfridi le Baker*, p. 252-253. La date du mercredi 26 juillet résulte de la concordance de ces deux itinéraires avec la lettre de Michaël de Northburgh dont nous parlerons plus loin. Galfridi le Baker dit à tort, p. 80, le mardi.

reproduire le récit de Froissart (1). Seul, l'abbé de La Rue (2), suivi par M. Carel, dans son *Histoire de Caen de Philippe Auguste à Charles IX* (3), insiste assez longuement sur cet événement. Il eut le premier l'idée de contrôler le récit de Froissart, adopté sans discussion par de Bras, et de le critiquer par un texte anglais, la lettre de Michaël de Northburgh; mais il s'en faut que l'abbé de La Rue ait connu toutes les chroniques anglaises et françaises, tous les documents intéressants dont, au reste, beaucoup n'ont été publiés que postérieurement à l'époque où il écrivait, et bien qu'il ait vu le premier combien il fallait se défier du récit de Froissart, il lui doit encore quelques erreurs.

Est-il besoin de dire que les histoires de France ont passé rapidement sur ce fait, beaucoup plus important pourtant qu'on ne l'a cru généralement. Michelet lui consacre une ligne (4), Henri Martin suit le récit de Froissart, en le contrôlant par Michaël de Northburgh (5). Dareste se trompe grossièrement en disant que la prise de Caen a duré cinq jours (6). Les historiens les plus récents,

(1) De Bras : *Les Recherches et antiquitez de la ville de Caen.* Caen, 1588, réimpr. en 1833, in-8°, p. 70.

(2) Abbé de La Rue : *Nouveaux Essais historiques sur Caen,* 2 vol. in-8°, 1842, t. II, p. 198.

(3) Caen, in-8°, p. 77-86.

(4) Michelet : *Histoire de France,* 19 vol. in-12, 1879, t. IV, p. 200.

(5) Martin : *Histoire de France,* 16 vol. in-8°, 1855, t. V, p. 82.

(6) Dareste : *Histoire de France,* 9 vol. in-8°, 1865, t. II.

Denifle, dans *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France* (1), Coville, dans l'histoire de France (2), Longman et Mackinnon, dans leurs histoires d'Édouard III (3) n'ont pu lui consacrer qu'une demi-page. On devait espérer trouver plus de détails dans le livre du général Wrottesley, *Crecy and Calais* (4). Sous ce titre, le général a publié, sur la préparation de la campagne et sur les effectifs de l'armée anglaise, un grand nombre de documents très utiles. Mais sa méthode manque de critique. « Je me suis borné, dit-il, avec une candeur qui lui fait honneur, à prendre pour base les lettres de Michaël de Northburgh (le secrétaire d'Édouard III) et à les compléter, pour leur donner du pittoresque, par la chronique de Froissart », méthode évidemment très simple autant que peu scientifique. Combien de gens d'ailleurs suivent le même procédé que le

p. 437. « Édouard, dit-il, enleva Caen *sans* difficulté en *quelques* jours ! »

(1) Denifle : *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans*, t. II, 1re partie. Paris, 1899, in-8°, p. 34-57.

(2) T. IV, I, p. 59.

(3) W. Longman : *The history of the life and times of Edward the third*. Londres, 2 vol. in-8°, 1863, I, 245, résumé d'après Froissart. — Mackinnon : *The history of Edward the third*. Londres, 1 vol. in-8°, 1900, p. 289-292, résumé d'après Michaël de Northburgh, Barthélemy de Burghersh comparés avec Knighton.

(4) Général Wrottesley : *Crecy and Calais*. Londres, in-8°, 1898, 12-20 p.

brave général, mais n'ont point la naïveté de le dire !

Ajoutons une courte mention dans l'ouvrage du général Köhler : *Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit* (1).

Cet événement nous est connu pourtant par un grand nombre de chroniques qui en ont fait un récit diversement circonstancié, et par quelques documents insérés dans les chroniques, lettres de témoins oculaires ou publiés postérieurement par les éditeurs de certaines chroniques. Il est donc facile, en faisant la critique des sources, d'en reconstituer la physionomie réelle, au lieu de s'en rapporter, comme on l'a fait jusqu'ici, à la relation de Froissart qui a complètement dénaturé la vérité.

Les diverses chroniques qui contiennent un récit de la prise de Caen sont, en dehors des deux grandes chroniques du Nord, celle de Jean Froissart (2) et celle de Jean le Bel qui l'a inspiré (3), en France :

1° La continuation de la *Chronique latine* de Guillaume de Nangis, par Jean de Venette (4);

(1) Breslau, 1887-1890, 6 vol. in-8°, t. II, p. 388.

(2) Éd. Siméon Luce et Raynaud S. H. F., 11 vol. parus depuis 1869, t. III, p. 142-147, et pour les 2e et 3e rédactions, p. 371-381.

(3) *Les Vrayes Chroniques de Messire Jean le Bel*, éd. Polain. Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°, t. II, p. 71-74.

(4) Éd. Giraud. Paris (S. H. F.), 1843, 1 vol. in-8°, p. 196-197.

2° La continuation de la *Chronique* de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1342) (1) ;

3° Les *Grandes chroniques de France* (dites Chroniques de Saint-Denis) (2) ;

4° La *Chronique normande du XIVe siècle* (3) ;

5° La *Chronique de Flandre* (4) ;

6° La *Chronographia regum Francorum* (5) ;

7° La *Chronique des quatre premiers Valois* (6).

Ajoutons encore, pour mémoire, la *Chronique normande de Pierre Cochon* (7), très postérieure, et une chronique manuscrite de la Bibliothèque Nationale qui ne contient qu'un détail intéressant sur cet événement (8).

Il faut y joindre les chroniques anglaises :

1° La *Continuatio chronicarum* d'Adam de Murimouth (9) ;

(1) Éd. Jean Lemoine. Paris (S. H. F.), 1896, 1 vol. in-8°, p. 71-72. L'éditeur y a joint de nombreux documents.

(2) Éd. Paulin. Paris, 1837, t. V, p. 452-454.

(3) Éd. Aug. et Em. Molinier. Paris (S. H. F.), 1882, 1 vol. in-8°, p. 75-77.

(4) Dans l'*Istore et Cronicques de Flandre*, éd. Kervyn de Lettenhove (Collection de chr. belges inédites), 2 vol. in-4°. Bruxelles, 1880.

(5) Éd. H. Moranvillé. Paris (S. H. F.), 1893, 3 vol. in-8°, t. II, p. 224-226.

(6) Éd. S. Luce. Paris (S. H. F.), 1862, in-8°, p. 14.

(7) Éd. Ch. de Beaurepaire. Rouen (S. H. Norm.), 1870, 1 vol. in-8°, p. 67.

(8) Fr. 20363, fol. CLXXV.

(9) Éd. Thompson. Rolls Series. London, 1889, 1 vol. in-8°, p. 202.

2° *Chronicon Galfridi le Baker de Swynebroke* (1) ;

3° Le *De Gestis mirabilibus regis Edwardi tertii* de Robert de Avesbury (2) ;

4° L'*Eulogium historiarum* (3) ;

5° Le *Chronicon Henrici Knyghton* (4) ;

6° Un fragment de chronique qui se trouve au Corpus Christi College de Cambridge et qui a été édité par M. l'abbé Moisant, dans sa thèse sur le *Prince Noir en Aquitaine* (5), sans que celui-ci, chose singulière, ait utilisé, pour son livre, cet important récit.

En dehors des lettres nombreuses que contiennent certaines de ces chroniques, lettre en français de Barthélemy de Burgwasche (Burghersh) à l'archevêque Jean Stratford, lettre du secrétaire du roi, Michaël de Northburgh, lettre de Richard de Wynkeleye, confesseur du roi, au prieur et au couvent des Frères Prêcheurs de Londres, qui se trouvent dans Adam de Murimouth (6), le roi Édouard III a annoncé la prise de cette ville à différents personnages : ce sont les lettres à sir Thomas Laig (7) à l'archevêque de Cantor-

(1) Éd. Thompson. Oxford. 1889. 1 vol. in-4°, p. 80.

(2) A la suite d'Adam de Murimouth, p. 357 sqq.

(3) Éd. Fr. Scott-Haydon. 3 vol. in-8°, 1863 (R. S.), p. 207.

(4) Éd. Lumby, 2 vol. in-8°, 1889-1895 (R. S.), II, p. 33-35.

(5) Paris, 1894, in-8°, app. I, p. 157-174.

(6) P. 202, 204, 212, 215. Le texte français de la lettre de Michaël de Northburgh se trouve aussi dans une autre chronique, celle de Robert d'Avesbury, p. 358.

(7) Coxe : *The Black Prince by Chandos Herald*. Coxburghe Club, 1842, p. 351.

béry (1), à l'archevêque d'York (2), à ses sujets d'Angleterre (3) et aux habitants de Londres (4); bulletins de victoire qui n'ont d'ailleurs d'autre intérêt que de témoigner de l'importance que le roi attachait à cet événement.

Il faut ajouter à ces chroniques et à ces lettres quelques documents qui permettent de préciser des points de détail: le *Kitchen Journal* et l'itinéraire du *ms.* Cleopâtra de la Bibliothèque Cottonienne (5), si précieux pour l'histoire de la campagne, fixent la date de la prise de Caen. Des fragments de compte du bailliage de Caen donnent des renseignements sur quelques épisodes (6).

Enfin, si l'ouvrage du général Wrottesley n'a point de valeur scientifique, il rend le grand service de nous fournir, avec les *French-Rolls* de la 19e année d'Édouard, la composition et les effectifs de l'armée anglaise.

Si on étudie au point de vue critique ces éléments, on sera tout d'abord frappé de la supériorité de la documentation anglaise : les chroniques fran-

(1) Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVIII, p. 285.

(2) Publiée dans la chronique de *Lanercost*, éd Joseph Stevenson, Edinburgh, 1839, p. 342.

(3) Delpit : *Coll. générale de documents français qui se trouvent en Angleterre.* Paris, in-4°, 1847, p. 71.

(4) Ind. par Delpit, publiée dans le nouveau Rymer, t. III, p. 88.

(5) Éd. par Thompson. Chronicon Galfridi le Baker, p. 252 et 293.

(6) Éd. par Lemoine: *Chronique de Richard Lescot*, p. 71-72.

çaises sont plus nombreuses, mais les chroniques anglaises contiennent des lettres écrites par des contemporains au lendemain même de l'événement; des documents authentiques viennent s'y ajouter; rien de tel du côté français : et c'est une question, comme nous allons le voir, de savoir s'il y a parmi les rédacteurs de chroniques, un seul témoin de la prise de Caen; et il faut souscrire ici à cette remarque déjà faite par l'auteur de l'histoire de la marine française, que, presque toujours, on est obligé de raconter les batailles de ce temps d'après les sources anglaises, c'est-à-dire d'après les récits des vainqueurs (1).

Il reste en effet à savoir quelles sont les relations qui ont la valeur d'un témoignage original, celles surtout qui émanent d'un témoin oculaire. Celles-ci devront évidemment être préférées; bien que le témoin oculaire puisse être, lui aussi, sujet à caution et que ce ne soit pas toujours chose aisée pour un historien de se faire une idée exacte d'un événement, qui a eu plusieurs, ou seulement deux témoins oculaires.

Il faut toujours faire le plus grand cas des récits écrits au lendemain même des faits qu'ils retracent; nous en avons ici : ce sont les lettres insérées dans les chroniques anglaises, et aussi les lettres d'É-

(1) Bourel de la Roncière : *Histoire de la marine française.* Paris, 2 vol. in-8°, 1899, t. I, p. 31 : « Ce n'est point tout profit pour nous : qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son; trop souvent c'est le son de l'ennemi. »

douard III. Mais ces dernières paraissent bien plutôt destinées à frapper l'imagination des peuples qu'à renseigner les historiens (1).

Les lettres de Michaël de Northburgh et de Barthélemy de Burghersh ont autrement de valeur (2);

(1) « Nos gentz comencèrent de donner assaut à la ville qe estoit mult afforcie et estuffe de gentz d'armes environ mille et VIc, et des communes armez et defensables a aysnie de trente mille qe se defenderent mult bien et apertement, si qe la melle fut et long durant, mes loictz ent soit Dieux, la ville fust pris par force au darreyn sannz perdre de noz gentz. » En résumé, plus de trente mille ennemis qui se défendent vigoureusement, mêlée épouvantable, et pas de pertes pour les Anglais.

(2) Michaël de Northburgh, titulaire de nombreuses prébendes remplit, des missions diplomatiques auprès du pape, notamment pour obtenir les dispenses en vue d'un mariage entre le prince de Galles et la fille du duc de Brabant. Il assista à la campagne de 1346, fut chargé en 1346, 1348, 1350 de nouvelles missions diplomatiques, devint évêque de Londres en 1354, et vint en France de nouveau, cette année-là, pour négocier la paix avec la France; il mourut en 1361.— Voir: *Dictionary of National Biography*, XLI, p. 187-188.

Quant à la lettre de Barthélemy de Burghersh, on ne sait si elle émane du père ou du fils qui, très vraisemblablement, se trouvaient à Caen, puisqu'ils firent l'un et l'autre la campagne de 1346. — Barthélemy de Burghersh, l'aîné, avait succédé à son père comme connétable de Douvres et gardien des cinq ports; il a rempli des missions diplomatiques importantes en 1329; en 1337 il fut nommé amiral de la flotte de la Tamise, devint aussi sénéchal de Ponthieu, gardien de la Tour et chambellan du roi; il prit une part importante à la bataille de Crécy. En 1355, en l'absence du roi, il fut un des gardiens du royaume.

La carrière de son fils Barthélemy de Burghersh le jeune commence avec la campagne de 1339, il se distingue dans la

l'une est datée du 29 juillet ; l'autre ne porte point de date, mais elle a été certainement écrite au lendemain même de la prise de la ville, pendant le séjour du roi à Caen, après la reddition de Bayeux qui suivit celle de cette ville, c'est-à-dire entre le 29 et le 31 juillet, puisque la reddition de Bayeux eut lieu le 29 et que le roi partit de Caen le 31.

Le récit de Barthélemy de Burghersh est assez étendu ; mais celui de Michaël de Northburgh l'est encore davantage, il est assez précis, et il devient même tout à fait clair lorsqu'on le rapproche de certains récits de chroniques qui aident à le faire comprendre.

La lettre de Richard de Wynkeleye, confesseur du roi, qui se trouve dans Adam de Murimouth, ne contient au sujet de la prise de Caen qu'une phrase, saisissante d'ailleurs : « Nam, post conflictum habitum in Cadamo, in quo, multis admodum interfectis, villa capta est et usque ad nudos parietes spoliata, civitas Bacensis se sponte reddidit, timens ne consimilia pateretur. »

Les chroniques d'Adam de Murimouth et de Robert d'Avesbury valent par les documents que

guerre de Bretagne et à celle de 1346 dans l'armée du Prince Noir, il fut l'un des premiers chevaliers de l'ordre de la Jarretière, figura à la bataille de Poitiers, eut part enfin aux négociations du traité de Brétigny. *Dictionary of National Biography*, VII, p. 333-335.

Il est probable que la lettre à l'archevêque Stratford a été écrite par le père.

nous venons de citer. Le Baker de Swynebroke ne donne qu'un récit laconique, et ce clerc du comté d'Oxford ne semble point être venu sur le continent. L'*Eulogium historiarum* n'est qu'une compilation; il en est de même, d'après son titre exact, *Compilatio Henrici de Knyghton canonici abbatiae Leycestrensis, de eventibus angliae* (1), de la chronique d'Henri Knyghton. Mais il en va sans doute tout autrement de l'anonyme du *manuscrit* de Cambridge. L'éditeur de ce fragment si intéressant l'avait déjà constaté. « L'auteur, dit laconiquement M. l'abbé Moisant, semble avoir été témoin des évènements qu'il raconte (2). » A mes yeux, cela ne fait point de doute; le récit est très circonstancié: on y trouve les noms d'un grand nombre de chefs de l'armée anglaise, avec leurs titres exactement indiqués; la relation de la campagne qui a précédé la prise de Caen est claire, méthodique de tous points, conforme aux itinéraires qu'elle confirme et complète dans tous les détails; enfin, le récit de la prise de la ville est d'un homme qui y assistait : il y a là des traits brefs, nets, saisissants qui dévoilent non un amateur de pittoresque comme Froissart, mais une mémoire précise; ajoutons une concordance parfaite avec le

(1) Voir Molinier: *Sources de l'Histoire de France*, IV, p. 87. Son récit, assez bref, est d'ailleurs exact, mais il n'a évidemment pas la valeur d'une source originale. Il pourrait bien avoir eu sous les yeux la chronique du *ms.* de Cambridge.

(2) Moisant, *op. cit.*, p. 7.

récit de Michaël de Northburgh, mais plus de détails (1).

Il y a donc là pour l'histoire de la prise de Caen une source de premier ordre, la source principale même ; car nous ne trouverons rien de comparable du côté français.

Des deux grandes chroniques du nord de la France, celle de Jean le Bel a été rédigée pour ce qui concerne cette période, au plus tôt entre 1356

(1) Le *ms.* du Corpus Christi College est du XIV[e] siècle : il porte le n° 370 et fait partie de la collection Parker et provient probablement de Norwich dont l'archevêque Parker était originaire. R. James : *Sources of Parker collection :* Cambridge antiquarian, 1899. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. T. Fr. Tout, le savant professeur de l'Owens College, Victoria University de Manchester. Le *ms.* est ainsi intitulé : Hec sunt acta bellicosa illustrissimorum Principum dominorum Edwardi Dei gratia Regis Anglie et Francie et Edwardi ejusdem Regis primogeniti principis Wallie, ducis Cornubie, comitis Cestrie, que fecerunt in mari et regno Francie, a penultimo die mensis Junii, anno Domini millesimo ccc[mo] quadragesimo sexto, indictione quarta decima, pontificatus domini Clementis Pape VI anno quinto, et anno regni regis predicti Anglie vicesimo, regni vero sui Francie VII, ac anno nativitatis domini Edwardi principis Wallie supradicti XVI. L'auteur serait-il quelque personnage attaché à la personne ou au corps du prince de Galles, sur les actions duquel il insiste particulièrement ? Michaël de Northburgh, de retour en Angleterre, aura-t-il écrit un récit plus détaillé de la campagne ? Nous ne savons. Je dois remercier, outre M. Tout, mon collègue, M. Barbeau, et son ami, M. Charles Sayle, attaché à la bibliothèque de l'Université de Cambridge, qui a bien voulu collationner pour moi la chronique et l'édition qu'en a donnée Moisant et m'assurer que

et 1357 (1), dix ans après la campagne, à laquelle à coup sûr le chanoine de Liège n'a pris aucune part: peut-être tient-il ses renseignements, comme le récit même de la bataille de Crécy, de quelques chevaliers anglais (2): quant à l'œuvre de Froissart, elle n'a pas ici la valeur d'une source originale : ce passage, comme bien d'autres, a été emprunté à Jean le Bel. Il suffit de comparer les deux textes pour en être convaincu. Sur ce fonds, Froissart, d'ailleurs, a, suivant son habitude, brodé des détails dont quelques-uns sont manifestement inexacts (3). Le brillant chroniqueur a été ici victime de son imagination ou de ses informateurs.

Passons aux récits des chroniques françaises : l'auteur le plus proche des événements est le *continuateur de la Chronique de Nangis,* Jean de Venette. Il était enfermé dans Paris pendant la campagne de 1346; son récit n'est point sans doute celui d'un témoin oculaire, mais il a pu entendre raconter ces faits quelque temps après leur accomplissement, et il a rédigé vraisemblablement cette partie de la chronique vers 1358-59 (4). Or, le récit de Jean

cette édition ne contenait que des fautes légères. Il y a d'ailleurs une lacune évidente dans le *ms.* qui n'est probablement qu'une copie, puisque l'on s'y trouve transporté au f° 5 de la reddition de Bayeux (29 juillet) à la prise de la Roche-Guyon (10 août). Ce récit s'arrête à la prise de Poix, 22 août, quatre jours avant Crécy.

(1) *Les Vrayes Chroniques,* I, p. XXXII.

(2) *Ibid.,* I, p. XXXVI.

(3) Voir app. II.

(4) Éd. Géraud, I, p. XXIX.

de Venette, si bref soit-il (une page), concorde absolument, quand on l'examine de près, avec les sources anglaises.

Les *Grandes Chroniques* n'ont jamais jusqu'ici été l'objet d'une étude critique ; mais pour la période qui nous occupe tout particulièrement, de 1340 à 1350, elles semblent avoir été rédigées avant 1356 (1) ; et leur récit confirme encore les sources anglaises.

Quant aux autres chroniques françaises, quelle valeur ont-elles ici ? La *Chronique des quatre premiers Valois*, rédigée dans les vingt dernières années du XIVe siècle, la *Continuation de la Chronique de Richard Lescot*, dont la rédaction est postérieure à 1390, la *Chronique normande* de Pierre Cochon écrite au XVe siècle, ne contiennent sur ces faits que quelques lignes sans intérêt.

La *Chronographia* n'a été rédigée qu'au XVe siècle, entre 1415 et 1429 (2). Elle fait partie d'un groupe de chroniques : *Chronique de Flandre, Chronique normande du XIVe siècle*, qui ont entre elles les plus grands rapports : il est particulièrement intéressant de conférer le récit même de la prise de Caen dans ces différentes chroniques ; mais tant qu'on n'aura pas déterminé la relation exacte qui existe entre ces trois sources, il serait imprudent de prendre l'une d'elles pour fonds d'une relation cri-

(1) Lacabane : *Recherches sur les auteurs des Grandes chroniques de France.* Bibl. Éc. Chartes, II, p. 65. Voir l'appendice IV.

(2) Éd. Moranvillé, III. Int., p. XLVII.

tique (1). Pourtant la *Chronique normande du XIVe siècle* frappe tout d'abord par la précision des détails topographiques. C'est ainsi qu'on y trouve mention de ce « qu'on appelle l'*Ille* », c'est-à-dire l'île Saint-Jean ; « là, ot grande bataille et merveilleuse à la porte Saint-Pierre dessus le pont (2) ». Plus loin, il parle de la *porte Millet*. Un historien de Caen ne saurait s'y tromper : l'auteur de la *Chronique normande* a connu Caen. On ne pourrait néanmoins affirmer, comme le supposaient ses éditeurs, qu'elle est l'œuvre d'un chevalier de la suite du connétable qui aurait assisté à la prise de la ville. Bornons-nous à remarquer cependant la parfaite vraisemblance de l'indication des combattants (3).

En somme la méthode qui s'impose dans cette étude consiste à prendre pour base le récit de la *Chronique anglaise anonyme* et les lettres de Michaël de Northburgh et de Barthélemy de Burghersh, dont elle ne semble d'ailleurs que le développement, et à les rapprocher des trois seules chroniques françaises qui présentent, pour des raisons diverses, quelque intérêt, *les Grandes Chroniques*, la *Chronique normande du XIVe siècle* et la *Continuation de la Chronique de Nangis*.

(1) Voir l'appendice IV.

(2) *Chronique normande*, p. II-XI. Voir l'appendice IV.

(3) Voir l'appendice I.

II

Caen était une ville florissante, peuplée, « fondée sur draperie » pourrait-on dire, mais surtout sur le commerce des vins et dotée d'un port important et fréquenté. De Caen, Michaël de Northburgh écrivait, quelques jours après la prise de la ville : « Et est la ville plus grosse qe nulle ville Dengleterre, horspris Loundrez (1). »

Cette ville riche occupait une position stratégique dont Guillaume le Conquérant avait reconnu la valeur, au cours des révoltes de ses vassaux ou de ses luttes contre son suzerain Henri I[er] ; elle commandait le passage entre la plaine de Caen, le Bessin, le pays d'Auge et l'Hiémois.

Guillaume, après les batailles du Vales-Dunes et de Varaville, la fortifia ; il commença le château et entoura le grand bourg d'une muraille. Son fils, Henri I[er], roi d'Angleterre, éleva le donjon ; le duc Robert Courte-Heuse avait créé, en détournant un bras de l'Orne, le canal Robert.

Mais l'assiette naturelle de la ville est faible de toutes parts : elle se présente, à qui vient de la Plaine de Caen ou de l'Hiémois, comme dans un bas-fonds ; elle est, en grande partie, construite sur des terrains d'alluvions apportés par l'Orne et l'Odon. Les deux bras de l'Orne et l'Odon la séparaient alors en trois parties : le faubourg de Vaucelles, au delà

(1) Dans Robert de Avesbury, *op. cit.*, p. 359.

du Grand-Orne, l'île Saint-Jean, comprise entre le Grand et le Petit-Orne, et le Grand-Bourg. L'île Saint-Jean avait deux têtes de pont fortifiées sur l'un et l'autre Orne aux deux extrémités de la rue Exmoisine, la porte Millet et le pont Saint-Pierre : elle était entourée de tous côtés, par les bras de l'Orne, l'Odon, le port et le canal Robert. Entre le Grand-Bourg et l'île Saint-Jean, l'Odon et le Petit-Orne enfermaient l'île des Prés, point faible de tout temps dans la défense de Caen. De l'autre côté du Petit-Orne, le Grand-Bourg était protégé à l'est par le château flanqué des deux abbayes, abbaye aux Hommes, abbaye aux Dames : était-il lui-même, à cette date de 1346, entouré de murailles? Sans doute Guillaume le Conquérant a fortifié la ville : il l'a enfermée entre deux murailles qui la séparent des deux bourgs abbatiaux. Ses chartes mêmes nous permettent de tenir les extrémités de ces murailles (1) : vers la Trinité, d'une part, à la Porte-au-Berger, vers l'abbaye aux Hommes, d'autre part, au cimetière Saint-Étienne-le-Vieux, plus loin que le mur actuel qui a été rapproché de l'église, précisément après 1346. Entre ces deux points, nous trouvons, antérieurement à 1346, outre la porte de Darnétal ou pont Saint-Pierre qui permet de passer dans l'île Saint-Jean, la porte de la Boucherie, la porte de Saint-Étienne, la porte Arthur ou Porte-au-Duc (sur l'emplacement de la place Fon-

(1) Chartes de 1082 et de 1083. *Gallia christiana*, XI. Instr. ecclesiæ Bajoc., c. 68 et 75.

tette), la porte au Marché ou Pesmegnie, au nord de cette rue, puis assez loin au nord-est, la porte Vilaine par où l'on sort dans le faubourg Saint-Julien (1).

Comment concilier l'existence de toutes ces portes attestées par des chartes antérieures à 1346, avec cette affirmation que l'on trouve dans tous les récits de la prise de Caen et dans les lettres de Philippe VI autorisant les bourgeois à clore leur cité, que la ville était dépourvue de toute clôture et fortifications (2)? Pourquoi le connétable et les habitants préférèrent-ils se retirer dans l'île Saint-Jean, à l'abri des maigres eaux de l'Orne, du Petit-Orne, du canal Robert et de l'Odon à demi asséchés par l'été? Ne se seraient-ils pas confiés aux fortifications du Grand-Bourg, s'il en avait été pourvu?

Il est probable que ces murailles n'ont consisté qu'en murs peu élevés, peut-être même pas entièrement terminés. Nul doute aussi que depuis la réunion de la Normandie au domaine royal, depuis la fin des guerres contre les Plantagenets, l'entretien des murailles et des fossés aura été négligé. A la veille de la prise de Caen, des palissades furent élevées,

(1) Huet: *Origines de Caen*, p. 53 sqq.

(2) « Quæ magna erat, licet non clausa. » *Chronographia*, II, p. 224.— Et quia villa Cadomi muros non habebat tunc temporis nec clausuram. *Chr. de Nangis*, II, p. 197.— Lettres de Philippe VI (Matrol., f° 11), dans Carel: *Étude sur la commune de Caen*. Caen, in-8°, 1888, p. 106.



PLAN DE CAEN

pour servir à l'histoire de la prise de cette ville par Édouard III.

1346.

---

1. La Porte Pesmegnie.
2. La Porte Arthur ou Porte-au-Duc.
3. La Porte Saint-Étienne.
4. La Porte de la Boucherie.
5. La Porte et le Pont St-Pierre ou de Darnétal.
6. La Tour Le Roy.
7. La Porte-au-Berger.
8. La Porte Vilaine ou Porte Saint-Julien.
9. La Porte Millet.
10. Saint-Étienne-le-Vieux.
11. Saint-Sauveur-du-Marché.
12. Notre-Dame-de-Froide-Rue.
13. Saint-Pierre.
14. Saint-Jean.
15. Saint-Michel-de-Vaucelles.
16. Saint-Gilles.
17. Saint-Julien.
18. Saint-Martin.
19. Saint-Nicolas.
20. L'Hôtel-Dieu.
21. Les Carmes.
22. Les Jacobins.
23. Le Palais de l'Évêque.
24. Les Béguines.
25. L'Abbaye-aux-Hommes.
26. L'Abbaye-aux-Dames.
27. La Poissonnerie.
28. La Halle au pain.
29. La Boucherie.
30. La Halle au blé.
31. Le Sépulchre.
32. Saint-Georges du Château.



un fossé fut creusé (1). Toute la partie au nord de la ville entre la porte Pesmegnie et la porte Vilaine n'a été fortifiée qu'après 1346, comme le montre l'expropriation des Croisiers qui, établis par Saint-Louis sur l'emplacement actuel du marché aux bestiaux, durent, en 1356, se transporter dans la rue Franche qui prit d'eux son nom actuel (2). C'est également après 1346 que les murs furent refaits le long de l'Odon. Le mur de pierre qui entourait l'île Saint-Jean devait lui-même être bien insuffisant, car on le remplaça, après 1346, par une haute et large muraille munie de tours de distance en distance (3).

Enfin, c'est entre 1346 et 1367 que fut élevé le nouveau château du Pont-Saint-Pierre. « In quo ponte, dit le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis, est nunc aedificatum castrum valde pulchrum (4). »

Depuis l'année 1336 où Édouard III affirma ses droits à la couronne et rendit ainsi la guerre inévitable, on ne s'était pas suffisamment préoccupé de mettre Caen en état de défense? A Pâques 1338, puis dans le courant de l'année, on travaillait

(1) « Fossa et lignis quadratis ex una parte noviter roborata; ex alia mariscis et muro lapideo aquisque vehementibus maritimis. » Anonyme du *ms.* de Cambridge. Moisant, p. 164. Encore est-il visible qu'ici l'auteur s'efforce de nous donner des défenses de la ville une idée redoutable. « Inexpugnabilis quidem apparuit. »

(2) Hûet : *Origines de Caen*, 2e édition, 1706, p. 333.

(3) De Bras : *Recherches et antiquitez*, p. 83.

(4) *Chronique de Nangis*, II, p. 197.

très activement au château, comm le montrent les actes de la Chambre des Comptes (1). Mais on n'avait rien fait pour la ville qui, dans le cours des âges, a toujours été sacrifiée, à ce point de vue, au château. Or, avant l'artillerie, le château ne pouvait défendre la ville, si celle-ci n'était pas elle-même fortifiée; et, au temps de l'artillerie, il n'aurait pu la défendre qu'en la détruisant.

En 1339, tous les efforts, toutes les dépenses tendent à l'organisation de la flotte; on veut recommencer la conquête de l'Angleterre (2). Mais, après le désastre de l'Écluse, où se distingua un des navires du contingent caennais, la *Jeannette* (3), il fallait prévoir l'invasion; le plan normand de 1339 allait être retourné contre nous.

On en fut averti: dix mois avant le débarquement anglais à Saint-Vaast-la-Hougue, des espions ou des gens suspects sont arrêtés à Ouistreham, à

(1) L. Delisle : *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois*, 1871 (Soc. hist. de Normandie), n° 84. On voit que les travaux remontent à l'année précédente : on travailla notamment aux murs et à la porte de secours.

(2) Coville : *Les États de Normandie au XIVe siècle*. Paris, 1894, in-8°, p. 48 sqq. Les Anglais trouvèrent à Caen, paraît-il, un texte du traité entre le roi et les Normands; il fut lu solennellement par l'archevêque Stratford au cimetière Saint-Paul, le 12 août 1346. (Adam de Murimouth, p. 211.) Dans le même auteur, p. 205, on trouve le texte de la convention ainsi que dans Avesbury et dans l'édition de Froissart, de Kervyn de Lettenhove, XVIII, p. 67.

(3) S. Luce : *Les Normands à la bataille de l'Écluse*. Bull. Soc. Antiq. de Normandie, t. XIII, p. 3-41.

Bernières (1), et Pierre Le Desrubey, moine, Richard Le Carpentier de Nallye sont menés à Caen par le lieutenant du vicomte de Bayeux, Richard de la Cousture (26 septembre 1345) (2).

Les moines de Saint-Étienne firent quelques préparatifs. « Ad obviandum inimicis regni Franciæ de novo fiunt fortalitie et clausuræ murorum que omnia in multis depauperant monasterium... (3). » Michaël de Northburgh trouva l'abbaye en bon état de défense : « et al une bout de la ville est une abbe, si noble comme il peot estre, od William le conquerour gist; et est ferme de mures et toures bataillez, grauntz et fortes (4) ». Pourtant là encore les travaux les plus considérables furent faits après 1346 (5).

D'ailleurs, ni à l'abbaye aux Hommes, ni à l'abbaye aux Dames, l'armée anglaise ne devait trouver de résistance; l'une et l'autre furent alors évacuées: car, en dehors de la faiblesse naturelle de son assiette, ce fut toujours une des difficultés de la défense de Caen que de trouver les moyens de garnir d'une façon suffisante le château, les deux

(1) Voir l'appendice VII.

(2) L. Delisle : *Actes normands de la Chambre des Comptes*, n° 185. On travaille encore au château cette année-là, mais il s'agit surtout de réparations aux prisons. *Ibid.*, n° 84.

(3) Supplique de l'abbé Robert dans les *Supp. Clém. VI*, n° 9, fol. 150b, ad an. 1345, Augusti 19. Denifle, *op. cit.*, p. 37, n. 8.

(4) Robert de Avesbury, p. 359.

(5) Voir Hippeau : *L'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, Mém. de la Société des Antiquaires de Caen, t. XXI, p. 108.

abbayes qui formaient deux postes avancés et la ville même d'un circuit si étendu avec ses deux parties: Grand-Bourg et île Saint-Jean.

De l'organisation de la milice communale, nous n'avons aucune information directe, les archives antérieures à 1346 ayant été détruites ou dispersées lors de la prise de la ville (1). Après 1346, on retranscrivit au *Matrologe* une ordonnance extraite du *Livre ancien de la ville* écrite par les tabellions jurés avant le règne de Philippe le Bel et relative à la composition du guet (2).

En dehors des gens de la commune, y avait-il alors à Caen une force organisée? Après la bataille de l'Écluse, pendant la guerre de Bretagne, un certain nombre de navires gênois avaient séjourné dans le port; peut-être à ce moment y furent débarqués les archers gênois qui, en 1346, occupaient le château et le port (3). Peut-être aussi étaient-ils venus avec le connétable Raoul d'Eu et le sire de Tancarville? Plus vraisemblablement, ce sont les cinq cents archers gênois qui se trouvaient sur les côtes du Cotentin avant l'arrivée d'Édouard III, et qui abandonnèrent leur poste quelques jours auparavant (4).

(1) Caen ayant reçu les *Établissements de Rouen* (non en 1203 comme on le dit généralement, mais sans doute bien antérieurement), la milice était composée de tous les bourgeois jurés de la commune. (Giry : *Les Établissements de Rouen*. Paris, 2 vol. in-8°, 1883, t. I, p. 23.)

(2) *Matrologe*, f° 10. — Carel : *La Commune de Caen*, p. 106.

(3) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(4) *Ibid.*, p. 159.

Le connétable qui avait pris part au siège d'Aiguillon, en Guyenne, avait été envoyé auprès de Philippe VI, pour l'informer de la façon dont le duc de Normandie conduisait le siège. A l'annonce du débarquement d'Édouard III à Saint-Vaast-la-Hougue il fut dirigé sur la Normandie (1) pour arrêter l'ennemi. Le connétable se rendit d'abord à Rouen (2) où il s'arrêta trois jours pour attendre les gens d'armes qui se rassemblaient de tous côtés ; peut-être alla-t-il ensuite à Harfleur (3). Nous ne savons quand il arriva à Caen avec le chambellan de Tancarville. Ce qui est certain, c'est la présence, en outre des hommes d'armes amenés sans doute par le connétable, de l'évêque de Bayeux, Guillaume Bertran, de quelques seigneurs normands tels que Guy de Tournebu et le bailli de Rouen (4). S'il fallait en croire Édouard III, Caen aurait compté 30.000 défenseurs ; par là, nous devons entendre sans doute la population totale de la ville, grossie des habitants des bourgs voisins qui s'y étaient réfugiés de toutes parts, attirés par la grande ville,

(1) Froissart, 3e réd. ms. de Rome, III, p. 368, et cont. de la *Chr. de Nangis*, II, p. 196.

(2) Jean de Venette dit que le roi le suivit jusqu'à Rouen. (Cont. de la *Chr. de Nangis*, II, p. 196.)

(3) Il se pourrait fort bien que Raoul d'Eu se soit rendu de Rouen à Harfleur, et que ce soit de là seulement qu'il ait gagné Caen par terre ou par eau. Bib. nat., *ms. fr.*, 20363. Voir l'appendice v.

(4) *Chr. normande*, p. 75. — *Chronographia*, II, p. 224. — *Chr. de Richard Lescot*, p. 72. — *Grandes Chr.*, V, p. 453. — *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165. Voir l'appendice I.

phénomène habituel à toutes les invasions. Mais il n'y avait là certes ni 30.000 soldats, ni 30.000 combattants. L'auteur de la *Chronique anonyme anglaise* ne donne pas de chiffres, sauf pour la garnison du château : 200 hommes d'armes et 100 archers (1). Suivant Michaël de Northburgh la ville était pleine de soldats; mais il dit plus loin qu'il n'y avait que 500 ou 600 hommes d'armes (2). Les forces qui se trouvaient à Caen se seraient composées de 4.000 hommes au témoignage de la *Chronique normande* (3). La *Chronographia* donne également le chiffre de 4.000 hommes (4). Les autres sources françaises, non plus que Jean le Bel et Froissart, ne contiennent d'indications. Il faut donc se contenter du chiffre de la *Chronique normande* et de la *Chronographia*, total vraisemblable d'ailleurs se décomposant ainsi : 7 à 800 hommes d'armes, 500 archers gênois, 3.000 hommes environ de la milice.

C'est avec cette maigre troupe qu'il fallait défendre le château, les abbayes et une ville plus qu'à demi ouverte, contre l'armée d'Édouard III. Or, le général Wrottesley a établi par les documents concernant la concentration et l'embarquement de l'armée anglaise qu'on avait mis à terre 19.428 hommes (5). Si quelques centaines d'hommes ont trouvé la mort dans la marche de Saint-Vaast à Caen,

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.
(2) Dans Avesbury, p. 359.
(3) II, p. 76.
(4) *Chronographia*, II, p. 224.
(5) Wrottesley : *Crecy and Calais*, p. 10.

Édouard III avait encore devant cette ville 19.000 hommes.

III

L'armée anglaise s'avançait, sinon en bon ordre, — elle pillait tout sur son passage et à plusieurs lieues à la ronde, — du moins assez rapidement. Le 25 juillet, elle était à Fontenay-le-Pesnel, à 10 milles anglais de Caen (18 kil.) (1). Le roi avait été averti que de toutes parts des fugitifs se concentraient à Caen, « villa pulcherrima Cadomi », et que des forces s'y réunissaient pour arrêter sa marche (2). Édouard III voulant éviter toute effusion de sang, envoya le frère Geoffroy de Maldonne (Galfridum de Maldonio), professeur en théologie, « sacre pagine professorem », avec des lettres royales, pour engager les habitants à lui rendre la ville et le château, leur garantissant la possession de leurs biens. Mais ceux-ci ne voulurent pas écouter la sommation : ils jetèrent le messager dans les geôles du château (3).

(1) *Itinéraire*, dans Le Baker, *éd.* Thompson, p. 256.

(2) Barthélemy de Burghersh dans Adam de Murimouth, p. 202, *Chronique anonyme*, dans Moisant, p. 163, et *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel, II, p. 72.

(3) *Chronique anonyme*. Il y a là une concordance remarquable avec le récit des *Grandes Chroniques*. « Et manda par ses coursiers et par ses lettres, si comme l'on disait communément aux bourgeois de Caen, que s'il vouloient laissier le roy de France et estre sous le roy d'Angleterre, qu'il les garderoit loyaument et leur donroit plusieurs grans libertés, et, en la

C'est l'évêque de Bayeux qui poussa à la résistance, il déchira même les lettres royales (1).

Le 26 juillet, le messager ne revenant pas, l'armée anglaise s'ébranle. Le Prince Noir et ses troupes, réveillés par les trompettes, mettent le feu à leurs campements, les incendiaires font leur office à tel point que partout le feu illuminait ces visages anglais (2) : belle préface à la prise de la ville, sinistre spectacle que purent contempler les guetteurs des tours du château et des abbayes (3).

Le Prince de Galles est à la tête de l'avant-garde ; viennent ensuite les troupes chargées d'escorter les chariots, les voitures portant les vivres ; puis

fin des lettres leues, menaçoit, s'il ne faisoient ce qu'il leur mandoit, que bien briêfment il les assaudroit et qu'il en fussent tous certains. Mais ceux de Caen luy contredirent tous d'une volonté et d'un courage en disant que au roy d'Angleterre il n'obéiroient point. » Éd. P. Paris, V, 452.

Michaël de Northburgh est plus vague sur ce point, il se contente de dire que le roi envoya quelques personnes pour examiner la ville; ce personnage officiel trouve peut-être plus prudent dans une lettre de dissimuler l'échec moral subi par le roi.

(1) Nous verrons l'évêque se maintenir dans le château après la prise de la ville. Les ennemis de Godefroi d'Harcourt tenaient bon contre le traître.

(2) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 164.

(3) L'abbé de La Rue, *loc. cit.*, dit que l'armée d'Édouard avait campé cette nuit-là à l'abbaye d'Ardennes, à Couvrechef, à Hérouville. — De Beaurepaire, *Caen illustré*, p. 33, et Denifle, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 35, lui ont emprunté ces renseignements. Toutefois aucun itinéraire anglais ne parle de ces cantonnements.

l'armée du roi étincelant sous les casques et les étendards, dans le meilleur ordre ; enfin l'arrière-garde (1). L'armée anglaise, en effet, était conduite par un stratégiste : Édouard III avait hérité des talents militaires des Plantagenets : il déployait ses troupes en un immense demi-cercle au nord de Caen, dans la plaine. Le Prince Noir formant l'avant-garde avait le plus long chemin à parcourir, puisqu'il devait attaquer la ville par l'est, vers l'abbaye aux Dames.

S'il fallait en croire Jean le Bel et Froissart, c'est alors que se serait placée la sortie des bourgeois de Caen qui, malgré le connétable, auraient résolu d'aller à la rencontre de l'ennemi, puis se seraient enfuis dans le plus épouvantable désor-

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 164. Cette chronique donne (*ibid.*, p. 161) l'ordre de bataille et de marche de l'armée. Le Prince de Galles, qui commandait l'avant-garde, avait avec lui le comte de Northampton, connétable, et le comte de Warwick, maréchal, les lords Robert de Burghersh, Jean de Mohun, Robert Bourchier, Guillaume de Saint-Amant. Le roi, qui commandait le corps de bataille (mediam aciem), avait avec lui Édouard de Montagu, Richard Talbot, Rainaud de Cobham, Robert Ferrers, Jean Darcy le jeune, Thomas de Bradestone, Jean Gray, Michel Ponynges, Maurice de Berkele, Jean de Stryvelyn, Jean de Cheverestin, Geoffroi de Harcourt, Guillaume de Willoughby. Dans l'arrière-garde, sous l'évêque de Durham, figuraient les comtes d'Arundel, de Suffolk, de Huntingdon, lord Hugues le Despenser, Robert de Morle (Morley), Jacques de Andeley (Jacobus Dandeley), Jean Grey, Jean de Sutton, Guillaume de Canteloup, Gerard de l'Isle, Jean de Straunge, Jean de Bolard (Bocland).

dre à l'apparition de la première bannière anglaise (1).

Bornons-nous à constater que de cet épisode il n'est question dans aucune source anglaise et pas davantage dans les chroniques françaises qui inspirent le plus de confiance. Et d'ailleurs, cette fuite peut-elle se concilier avec le parti pris que nous rapportent nettement les chroniques anglaises d'évacuer les abbayes, le Grand-Bourg, et de se retirer dans l'île Saint-Jean et au château ?

L'armée anglaise attaque la ville par quatre points (2). Le Prince Noir occupe l'abbaye aux Dames (3); un autre corps, l'abbaye aux Hommes. On n'y trouve personne. « Et nul homme ne feust demurre as dites abbeies ne en la ville de cele part del eawe, forsqe en chastel (4) ».

Le roi s'établit dans un hôtel « in decenti manerio », en un des faubourgs « in dicte ville suburbio. » L'arrière-garde campa dans les champs (5).

Telle est la situation de l'armée anglaise. Voilà celle des défenseurs. L'évêque de Bayeux avec quatre barons, deux cents hommes d'armes et cent archers gênois occupe le château. Trente navires

(1) Jean le Bel : *Vrayes Chroniques*, II, 72, et Froissart, III, 142.

(2) *Chr. anonyme*, p. 164.

(3) *Ibid.*, p. 165.

(4) Michaël de Northburgh dans Avesbury, p. 357. La *Chronique* exprime la même idée : « ville parte fere media absque habitatore manente desolata. »

(5) *Chr. anonyme*, p. 165.

sont dans le port; on y a placé, pour établir le lien entre le château et l'île Saint-Jean, des hommes d'armes et des archers qui défendent ainsi l'accès de l'île. Les autres nobles occupent le pont qu'ils ont renforcé par des barrières, les bourgeois se sont réfugiés dans la ville avec toutes leurs richesses, s'y croyant en sûreté (1). Michaël de Northburgh dit que le connétable avait avec lui cinq à six cents hommes d'armes et la commune de la ville (2).

A 9 heures du matin, le Prince de Galles, qui avait occupé l'abbaye aux Dames, fit son entrée en ville, (sans doute par la porte au Berger). L'armée s'était mise en marche de bonne heure, elle éprouvait le besoin de se refaire, elle prit ses cantonnements et déjeuna, les vivres abondaient d'ailleurs. Cependant le comte de Warwick (3), avec une petite troupe d'hommes de pied (4), marche vers le pont Saint-Pierre. Le comte de Northampton (5) et lord

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(2) Robert de Avesbury, *op. cit.*, p. 359. Il parle aussi des défenses ajoutées au pont: « qe feust mult bien afforcé des etayez et barrers. »

(3) Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, est un des douze comtes qui servent à l'armée, on trouvera sa bannière reproduite dans l'ouvrage de Wrottesley, pl. I.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165. Suivant Michaël de Northburgh, cette attaque n'avait pas été ordonnée. « Et noz gentz del host sanntz assent et sanntz arraie assaillerent le pont. »

(5) William de Bohun, né sans doute en 1310, comte de Northampton en 1337. Il fut un des commissaires pour les négociations avec la France, prit part aux expéditions en Flandre, fut

Richard Talbot (1) le suivent. Mais ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent triompher facilement de la résistance qui leur est opposée. Les archers couvrent le ciel de leurs flèches, les hommes d'armes engagent, aux barrières du pont, une série de combats isolés et frappent de bons coups. Les chefs de l'armée anglaise courent çà et là; les archers anglais et les gallois essayent de passer l'Orne à gué; on était au plus fort de l'été, et le Petit Orne, dont le débit n'a jamais été bien considérable, n'avait que peu d'eau: « Et chei adonc si bien au roy d'Engleterre et à ses gens que la rivière qui keurt parmi la ville de Kem, qui porte grosse navie, estoit si basse et si morte qu'il le passoient et rapassoient à leur aise, sans le dangier du pont (2). » Mais les hommes de pied et les Gênois les repoussent avec leurs lances

en 1342 lieutenant du roi et capitaine général en Bretagne, y revint après une campagne en Écosse en 1345. Il suivit toute la campagne de 1346, remplit une nouvelle mission diplomatique en 1349, fut en 1350 gardien des marches d'Écosse. Voir *Dictionary*, V, 310. Sa bannière se trouve dans Wrottesley, pl. I.

(1) Richard Talbot, second baron Talbot, né vers 1302, avait accompagné Édouard III en France lorsqu'il prêta hommage pour ses fiefs français; il figura à de nombreuses expéditions en Écosse, en Bretagne, en Flandre, fut gardien de Southampton en 1339; en 1346 il succéda à son père comme baron, leva des troupes dans le pays de Galles et prit part avec elles à la campagne de 1346 (*Dictionary*, LV, p. 329).

(2) Froissart, III, p. 145, concorde ici avec la *Chr. normande*, p. 76. « Mais la dicte ville estoit mauvaisement close et la rivière estoit basse, par quoy les Anglois entrèrent par plusieurs lieux en la ville et encloirent les François au dos, qui combatoient au pont. »

et leurs frondes; pourtant deux navires sont brûlés dans le port par les archers.

Alors les défenseurs du pont Saint-Pierre sont tournés par les Anglais qui ont franchi le Petit Orne. D'autre part, les navires du port sont abandonnés par les Gênois, et les archers gallois passent le fleuve sur de légers bateaux. Enfin les Anglais, maîtres du Grand-Bourg, se sont emparés de la porte de la grande boucherie et pénétrent par là dans l'île des Prés, puis dans l'île Saint-Jean. Partout la résistance des Caennais avait été acharnée. « Et le peuple se deffendoit tant qu'il povoit meismement *es prés*, sus *la boucherie* et au pont aussi, pour ce que ylec estoit le plus grand péril. Et les femmes, si comme l'on dit, pour faire secours, portoient à leurs mains les huis et les fenestres des maisons et le vin avecques, afin qu'ils fussent plus fors à eux combatre. Toutes voies, pour ce que les archiers avoient grande quantité de sajettes, il firent le peuple de soy retraire en la ville et se combatirent du matin jusques aux vespres (1). »

Froissart, lui-même, atteste la vérité de la courageuse résistance de ces habitants dont plus haut il a raconté la fuite. « Car chil qui estoient monté en loges et en soliers sus ces estroites rues, jettirent pières et bans et mortiers, et en occirent le premier jour que mehagnièrent plus de cinq

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453.

cens (1). » Les Français renoncent alors à défendre le pont ; ils se réfugient dans les maisons voisines de l'île Saint-Jean où les comtes de Warwick et de Northampton les poursuivent et mettent le feu aux maisons d'où les Français prolongent la résistance.

Que devenaient le connétable Raoul d'Eu et le sire de Tancarville ? Ils s'étaient enfermés dans le château sur le pont. Autour d'eux, les hommes de pied anglais tuaient tout ce qui résistait, sans regarder à la qualité ni à la rançon ! « tam proceres quam mediocres, nulla admissa redemptione, in frustra concidebant (2). » Jean Le Bel et Froissart, surtout, ont longuement raconté comment le connétable et le chambellan ayant grand'peur de tomber entre les mains d'archers qui, sans savoir à quels grands seigneurs ils avaient affaire, auraient pu les mettre à mort, aperçurent, parmi les combattants, Thomas de Holland qu'ils avaient connu dans les croisades de Pologne et se rendirent à lui (3). C'est un des épisodes principaux de leur

(1) Froissart, I, p. 145.

(2) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 167.

(3) Jean Le Bel : *Les Vrayes Chroniques*, II, p. 73, et Froissart, III, p. 143. — Thomas de Holland prit part à l'expédition de Flandre en 1340, à la défense de la Gascogne en 1342, se distingua à Crécy et à Calais, devint lieutenant du roi en Bretagne en 1354, et en 1356 gouverneur des îles anglo-normandes ; baron de Holland vers 1353, il fut en 1359 lieutenant du roi et capitaine général en France et Normandie, et prit alors le titre de comte du Kent. Il mourut dans ce pays

récit ; outre les nombreuses invraisemblances de détail qu'il contient dans Froissart (1), il est contredit, sur un point essentiel, par la *Chronique anonyme* (2) et par la lettre de Barthélemy de Burghersh (3). Si le comte d'Eu s'est bien rendu au connétable, le comte de Tancarville a été fait prisonnier par un bachelier du prince de Galles, un chevalier nommé Thomas Damers (4).

Les pertes des Français furent considérables : il y aurait eu 95 chevaliers prisonniers, plus de 2.500 morts (5). Un grand nombre de chevaliers, d'hommes armés, gisaient nus par les jardins, les maisons et les places. Les écrivains anglais, témoins oculaires, n'essayent pas de déguiser le pillage et la brutalité anglaise (6). Par contre, ils atténuent les pertes de l'armée d'Édouard III. S'il fallait en croire Michaël de Northburgh, il n'y aurait eu qu'un

le 28 décembre 1360. Après la prise de Caen, il vendit le connétable au roi. Rymer : *Fœdera*, III, pt. I, 126 *(Dictionary*, XXVII, 156).

(1) V. appendice II.

(2) Moisant, p. 166.

(3) Adam de Murimouth, p. 203.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 166. Il faut sans doute lire Thomas Dommer, qui servait sous les ordres de Guillaume de Bohun, comte de Northampton, et fut présent précisément à l'attaque du pont, comme le montre notre chronique. Le nom de Thomas Dommer se trouve dans les Memoranda Roll, 25e année, d'Édouard III (Wrottesley, *op. cit.*, p. 165). Tombé malade devant Calais, il rentra en Angleterre avec la permission du roi.

(5) *Chroniq. anonyme*, Moisant, p. 166.

(6) Robert de Avesbury, p. 356.

homme d'armes gravement blessé qui mourut deux jours après. Mais, suivant les idées de ce temps, la piétaille ne compte pas, et, comme ce sont surtout les archers, les Gallois, qui ont combattu au pont, les Anglais ont pu subir des pertes beaucoup plus fortes. Froissart dit que les Anglais avaient perdu plus de cinq cents hommes, et que le roi en fut très irrité (1). Dans sa colère, il aurait ordonné que l'on passât tout au fil de l'épée, et que l'on mît la ville « en feu et en flame ». Seule l'intervention de Godefroy d'Harcourt aurait sauvé la ville : il aurait remontré au roi le danger d'un combat de nuit contre la population exaspérée et le besoin qu'il avait de ménager son armée pour la bataille rangée contre Philippe de Valois. Godefroy d'Harcourt aurait alors proclamé partout l'ordre de cesser la poursuite et d'épargner les habitants (2). Mais, en dépit du ban royal, fait certain confirmé par la *Chronique anonyme* (3), le désordre fut épouvantable : « Là fut trouvé et robé innombrable trésor, et peut-on veoir grande pitié de bourgoys, de bourgoises, de leurs femmes, filles et enfans, qui ne sçavoient où aler, ainsi veoit chascun devant soy son proesme murdrir, la mère et la sœur, ou la femme ou la fille enforchier, les maisons brisier et l'avoir rober (4). »

(1) 1re et 3e versions, Froissart, III, p. 145 et 377.
(2) Froissart, III, p. 145-146.
(3) *Chr. anonyme*, p. 166.
(4) *Vrayes Chroniques*, II, 73.

Le pillage, au témoignage même de l'anonyme anglais, durait encore le 27 juillet. « Redeunt ad opera Anglici spolia cupientes. » On enleva tout ce qui était précieux : vêtements, joyaux, ornements, mais rien autre, dit l'anonyme (1), qui essaye d'atténuer, mais qui oublie le « usque ad nudos parietes spoliata » de Richard de Wynkeleye (2). Le 28 encore, les Anglais ne firent que brûler tous les environs, « plura non egerunt nisi quod patriam undique igni supponebant, ut omnino essent opere penitus ociosi ». La terreur se répandit partout, Bayeux se rendit le 29 (3). La flotte qui avait ravagé toute la côte se tenait prête à appuyer les opérations de l'armée : arrivée à Ouistreham, elle y détruisit tous navires de guerre et autres (4).

On chargea dans ce port toutes les marchandises enlevées (5), tout le butin, peut-être les 40.000 pièces de drap dont parle un écrivain postérieur, Papirius Masso (6). Il y eut là un désastre économique, qui

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 167.

(2) Adam de Murimouth, p. 25.

(3) Michaël de Northburgh, dans Robert de Avesbury, p. 359.

(4) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 167, et J. Lemoine, *Chr. de Richard Lescot*, p. 72.

(5) *Chronique normande du XIVe siècle*, p. 75.

(6) *Papirii Massoni annalium libri quatuor*. Lutetiæ, in-4, 1579, p. 439. Hippeau, *op. cit.*, p. 107, dit : « Quelques historiens anglais font dater de la prise de cette ville l'introduction du luxe dans leur pays, et renvoie à Warton : *History of English poetry*, I, p. 254. La référence est inexacte. Warton, II, 34, dit que quelques familles s'enrichirent à cette époque des dépouilles enlevées à *Caen*, Calais et autres opulentes cités.

frappa sans doute d'un coup terrible, une ville qui avait été, aux siècles précédents, une des premières, des plus actives et des plus riches de France. Les deux abbayes n'avaient pas échappé au pillage, comme le prouvent des actes royaux, les lettres de Jean le Bon pour l'abbaye de Saint-Étienne (1).

Quelques maisons qui se trouvaient en face le pont Saint-Pierre, à l'extrémité de la rue Exmoisine (rue Saint-Jean), avaient été incendiées au cours de la vigoureuse résistance des Caennais, elles brûlèrent pendant toute la nuit (2).

Beaucoup d'habitants s'étaient enfuis par la porte Millet (3). Le comte de Huntingdon, malade, rentrait en Angleterre; il fut chargé d'y emmener les prisonniers, qui furent enfermés à la tour de Londres et autres lieux sûrs (4).

Le 31 juillet, Édouard quittait Caen, où il était resté cinq jours (5), pour aller camper à Troarn.

(1) Hippeau, *op. cit.*, p. 110.

(2) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 166.

(3) *Chr. normande*, p. 75.

(4) Lettre du roi Édouard. Delpit, p. 71. Il y avait 300 bourgeois et 60 chevaliers, suivant Froissart (1re rédaction), III, p. 147. — « Six vingt chevaliers et quinse cens riches hommes. » Autre réd., III, p. 379. — 500 prisonniers, « tous rices hommes des viles où il avoient passet... et bien soissante chevaliers et esquiers », III, p. 381. — Plus de 300 personnes, dit Knyghton, II, p. 35. Parmi les prisonniers figurait l'abbesse de la Trinité, Georgette de Mollay (Galfridi le Baker), p. 80 et 257.

(5) Et non six comme le dit à tort Galfridi le Baker (p. 80) qui fait remonter l'attaque au mardi ; ni deux à trois jours,

Dans l'une de ses rédactions, Froissart raconte, avec son pittoresque habituel, le départ de l'armée anglaise. « Au *quatrième jour,* li rois d'Engleterre et les Englois issirent de Kem; el quant il monta a ceval, il i avoit autour de li grant fuisson de honmes et de fenmes qui venu l'estoient veoir. Se lor dist li rois tout hault: « Entre vous, qui chi estes, de la courtoisie que je vous fac, remerciiés votre bon amic Godefroi de Harcourt, car par li estes vous déporté de non estre ars. » Tout et toutes s'agenouillièrent adonc devant le roi, et dissent de une vois : « Très chiers sires, Dieus le vous puist merir et à li ossi. » A donc cevauça li rois oultre, et li princes de Galles, ses fils; et grant fuisson de clacronhiaus et de tronpètes et de menestrels cevauçoient devant et faisoient lor mestier. Et cevauchièrent en cel estat tout au lonch de la ville de Kem, et missent priès d'un jour au widier, avant que li arrière garde fust hors (1) ».

Le roi Édouard laissait dans la ville une garnison anglaise de 1.500 hommes qui devait essayer de s'emparer du château dont il n'avait pu se rendre maître jusqu'alors (2). Il y avait dans le château

comme le dit Barthélemy de Burghersh qui, il est vrai, écrit le 29 juillet, deux jours avant le réel départ du roi qui fut peut-être retardé (Adam de Murimouth, p. 203). L'auteur de la *Chronique normande* dit (p. 76) « environ VIII jours ». Nous suivons le *Kitchen Journal,* dans Galfridi le Baker, p. 252.

(1) Froissart, III, p. 360. Voir app. II.

(2) *Ms.* 5610. *Chronique normande,* p. 77, n. 1.

200 hommes d'armes et 100 archers gênois avec l'évêque de Bayeux et quatre barons (1). Le jour de la prise de Caen, ils n'avaient fait aucune démonstration, aucun effort pour venir au secours de la ville (2).

Après le départ du roi, la garnison anglaise commença le siège du château. Une maison, voisine de la porte, et servant de résidence au vicomte, fut brûlée par les Gênois « afin que les Anglois qui lors estoient à Caen ne peussent illecques repairier ne pour ce nuire au dit chastel » (3). Mais à la faveur d'un soulèvement de la population, Gênois et hommes d'armes firent une sortie et tuèrent tous les anglais de la garnison (4).

La ville était délivrée, mais elle était ruinée, arrêtée dans son développement industriel, dans son essor.

A une ère de prospérité qui durait depuis le règne de Henri Ier, presque sans interruption, allait succéder une époque de guerres incessantes, de travaux de fortifications : après deux siècles d'activité économique, un siècle d'histoire militaire. La

(1) *Chr. anonyme*, Moisant, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 166-167. Le 27, cinq serviteurs de l'évêque sortirent, au matin, du château ; les Anglais les assaillirent, en tuèrent trois et en ramenèrent deux qui rapportèrent au roi l'incarcération de frère Geoffroi de Maldonne.

(3) *Fragment de compte du bailliage de Caen.* British Museum, *Additionnal Charters*, 11, éd. par Lemoine, *Chr. de Richard Lescot*, p. 72, n. 1.

(4) *Ms.* 5610, *Chr. norm.*, p. 77, n. 1, et *Chronographia*, II, 225.



ville même, obligée de s'enclore, allait changer d'aspect. Enfin, désastre sensible à l'historien de Caen, dans la prise du château Saint-Pierre, qui était le siège de la commune, les archives communales avaient été brûlées ou dispersées; sous Charles V, la commune dut, à grand'peine, reconstituer ses titres, de sorte, qu'à tous égards, 1346 est une date capitale dans l'histoire de Caen (1).

Les Caennais mirent toute leur opiniâtreté à réparer les maux de cette catastrophe, à s'efforcer d'en prévenir une semblable. Ils y déployèrent le même courage qu'ils avaient montré lors de la prise de leur cité.

On voit ce qu'il faut penser des odieuses accusations de la monarchie contre les bourgeois de Caen, dont Froissart s'est fait l'écho: Philippe VI, en convoquant l'armée pour aller au secours de Calais, déclara qu'il ne voulait que des gentilshommes « et que des communautés amener en bataille ce n'est que toute perte et empecement et que tels manières de genz ne font que perdre en bataille ensi comme la nive font au solel; et bien avait apparu à la bataille de Crechi, à la Blanqe Taqe, à Kem en Normendie » (2).

La vérité est que le connétable était arrivé trop tard pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en état de défense d'une ville d'ailleurs

(1) Voir *Le Matrologe* de Caen, qui a été détérioré, il y a quelques années, par un incendie; on ne le possède plus guère que par l'édition malheureusement incomplète de M. Carel.

(2) Froissart, IV, p. 271.

ouverte; sous le coup d'une rapide et quadruple attaque de l'armée anglaise, une partie des défenseurs se jeta dans le château, une autre dans la maison commune sur le pont Saint-Pierre; peut-être quelques-uns abandonnèrent-ils la ville, peut-être aussi après la prise de la porte de la *Boucherie*, certains bourgeois s'enfuirent-ils à travers l'île des Prés; mais de leur sortie en rase campagne, de leur panique, racontées par le Bel et Froissart, rien ne me semble devoir subsister aujourd'hui après une étude critique des textes.

APPENDICES

I

Note sur les combattants français de la prise de Caen.

L'armée entière d'Édouard prit part à cet événement militaire ; quelques personnages, le comte de Northampton, connétable, le comte de Warwick, maréchal, lord Richard Talbot, Thomas de Holland, semblent y avoir joué un rôle particulier : nous avons donné en note les renseignements nécessaires pour les faire connaître.

Il serait intéressant de dresser une liste des principaux combattants français connus. Des bourgeois, les chroniques ne nous ont livré aucun nom : il en sera de même des héros du siège de 1417. Pour les gentilshommes, nous avons le rôle de la retenue et de la bataille du connétable (1) : mais nous ne savons pas si tous les hommes d'armes figurant dans ce rôle sont venus jusqu'à Caen. Il se pourrait même que la plus grande partie de la troupe du connétable, composée, comme le simple examen des noms le montre, de

(1) Voir l'app. VIII.

gens venus de Flandre, de Picardie et de Haute-Normandie, soit restée à Harfleur pour défendre l'estuaire de la Seine; il est à remarquer que l'on ne retrouve dans les différentes chroniques qu'un seul des seigneurs mentionnés sur ce rôle, Jean de Friscan, tandis que, par contre, les autres défenseurs de Caen qui nous sont connus par les chroniques ne figurent pas sur ce rôle.

Mais il s'en faut d'ailleurs que les indications des chroniques soient concordantes sur ce point : laissons de côté les noms donnés par Froissart dans une seule de ses rédactions (1) et qu'on ne retrouve dans aucune autre chronique, ni dans le document publié par nous (2); le connétable et le grand chambellan figurent dans toutes les sources (3): les différences portent sur les autres noms : la *Chronique de Richard Lescot* nomme l'évêque de Bayeux et le sire de Tournebu; les *Grandes Chroniques* font aussi mention du bailli de Rouen; dans la *Chronique normande*, telle que l'ont publiée MM. Molinier, nous trouvons Robert Bertran et Guillaume Bertran, évêque de

(1) *Ms.* de Rome « li sires de Graville, li sires d'Estouteville, li sires de Saqeuville, li sires de Coursi, li sires d'Iveri ». Froissart, III, p. 375.

(2) Voir l'appendice VIII.

(3) Sur Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, le connétable qui avait succédé dans cette charge à son père Raoul Ier ou II, en 1344, voir Anselme, *Histoire généalogique*, VI, p. 161. On sait qu'à son retour de captivité, Jean le Bon le fit décapiter sans procès, et que les causes de ce meurtre judiciaire sont restées très obscures.— Quant au grand chambellan, il s'agit de Jean II, vicomte de Melun, qui devint comte de Tancarville le 13 février 1352. Anselme, VIII, p. 444.

Bayeux, et plus loin le sire de Grimbosc et Friquet de Friscamp, qui furent faits prisonniers, le sire de Brimeu et Philippe de Pons qui furent tués. Le *ms.* 5610 nomme en outre le sire de Baieux (il faut évidemment lire Caieux), le comte de Harcourt, son fils le comte d'Aumale, mais a omis le sire de Tournebu. Il est à remarquer que l'auteur de la *Chronique de Flandre* semble avoir eu les deux listes sous les yeux; car s'il reproduit la liste du *ms.* 5610, il y ajoute le sire de Tournebu, qui se trouve dans le texte de la *Chronique normande.*

Guillaume Bertran, fils de Robert Bertran, baron de Bricquebec, et d'Alix de Néelle, avait été nommé évêque de Bayeux le 25 mai 1331 (1), puis de Beauvais le 23 janvier 1338 (2); il fut en butte à l'inimitié de Godefroy d'Harcourt à la suite des querelles qui divisèrent la maison de Bricquebec et la maison d'Harcourt (3); il fut transféré à l'évêché de Beauvais en 1347, et mourut en 1356 et fut enterré dans le chœur de son église cathédrale où se voit son épitaphe (4).

Sa présence à Caen ne fait point de doute, elle est attestée par les sources anglaises, par la lettre de Michaël de Northburgh (5) et par la *Chronique anonyme,* qui met en relief le rôle joué par l'évêque.

Robert Bertran, baron de Bricquebec, vicomte de Roncheville, fut employé, dès 1320, dans de nom-

(1) *Chr. de Richard Lescot,* p. 23.
(2) *Id.*, p. 60, n. 2.
(3) *Id.*, p. 60.
(4) Anselme: *Histoire généalogique,* II, 271.
(5) Avesbury, p. 359.

breuses missions diplomatiques : en 1325, il fut chargé de la défense des côtes de Normandie; maréchal de France et lieutenant du roi en Gascogne en 1327, il fut envoyé en Flandre en 1328, en Dauphiné en 1334 (1), en 1337 et 1339, il prit part aux importantes réunions des États de Normandie (2) ; en 1340, on le voit de nouveau employé en Flandre (3); il reçut à différentes reprises du roi des dons considérables (4) et touchait une pension sur le trésor royal (5). Il fut tué à la bataille de Crécy (6).

En 1345, Bertran apparaît comme capitaine commis par le roi sur les frontières de la mer depuis Honfleur jusqu'en Bretagne (7). En 1346, il est avec Thomas de Hatout, capitaine général du bailliage de Caen (8). Il convoque à Saint-Vaast, le 12 juillet 1346,

(1) Anselme : *Hist. généalogique*, II, p. 271.

(2) Coville : *États de Normandie*, p. 44 et 48.

(3) René de Belleval : *La première Campagne d'Édouard III en France*. Paris, in-8°, 1864, p. 408.

(4) Viard : *Journaux du Trésor*, p. 457, n. 2.

(5) *Ibid.*, nos 5339, 5640, 5942.

(6) Je suis ici la *Chronique de Geoffroy le Baker*, p. 85 et 252. Anselme : *Hist. généalogique*, VI, p. 691, croit que c'est son fils Robert qui fut tué à Crécy ; mais M. Coville (*États de Normandie*, p. 271) relève la présence, aux États de 1348, de ce Robert, en faisant remarquer que ce ne peut être le maréchal qui, d'après les comptes du trésor, était mort à cette époque. (Cf. Viard, p. 67, n. 3.) Voici, ce me semble, l'explication : c'est le père qui a été tué à Crécy, comme le dit le Baker, et non le fils ; celui-ci mourut en 1353 en Bretagne (*Chr. des quatre premiers Valois*, p. 23).

(7) Voir l'app. VII.

(8) Viard : *Journaux du Trésor*, n° 2583.

nous dit la *Chronique anonyme*, tous les contingents du Cotentin (1) ; mais ceux-ci, en voyant les Anglais brûler les quelques navires qui se trouvaient près du rivage, s'enfuient au plus vite (2), portant partout la nouvelle de l'arrivée du roi d'Angleterre. Suivant la *Chronique anonyme*, Édouard III avait entendu dire que Robert Bertran se trouvait près de Pont-Hébert et voulait lui disputer le terrain (3). Il se peut que Robert Bertran ait, avec une partie de ses troupes, battu en retraite jusqu'à Caen. Il est à remarquer, cependant, que cette même *Chronique anonyme* ne constate pas sa présence à Caen, non plus que les autres sources anglaises. Si Robert Bertran s'est enfermé dans le château de Caen, il a fallu, qu'après avoir assisté au combat par lequel les défenseurs du château reprirent la ville, il se rendît en toute hâte auprès de l'armée royale, pour combattre à Crécy où il fut tué (4).

(1) Le mercredi 23 août 1346, on ordonnançait pour le paiement de Robert Bertran et de ses hommes d'armes à l'armée de Normandie, une somme de 1.600 l. Viard: *Journaux du Trésor*, n° 270.

(2) *Chr. anonyme*, p. 159. Notons que ce récit contredit absolument un passage de Froissart (2e et 3e rédactions, III, 355, 359), relatif au combat livré par Robert Bertran, qui aurait été dans ce combat « durement navrés ».

(3) *Id.*, p. 162.

(4) *Ms.* 5610. L'un fut tué, l'autre blessé à Crécy. *Chronicon Galfridi le Baker*, p. 85, 254, 262 ; Adam de Murimouth, 216, 248 ; Robert de Avesbury, 369, 371 ; *Chronique normande*, p. 82 ; *Continuation de la Chronique de Nangis*, p. 163, 203 ; *Chronographia*, II, 261.

Il s'agit de Jean IV, comte d'Harcourt, et de son fils Jean.

Je croirais plutôt qu'il était avec les d'Harcourt qui « déguerpirent la ville », ainsi peut-être que le sire de Caieux.

On doit considérer d'autre part comme à peu près certaine la présence à Caen du sire de Grimbosc, de Friquet de Friscamp, qui furent faits prisonniers, du sire de Brimeu et de Philippe de Pons, qui furent tués, du sire Caieu et du bailli de Rouen. Les renseignements que nous avons pu recueillir sur ces personnages montrent en effet que leur présence à Caen en 1346 est toute naturelle, qu'ils ont pu y être appelés par les fonctions qu'ils occupaient soit en Normandie, soit auprès du connétable.

Guy de Tournebu, sire de Grimbosc, figure en 1340 comme bachelier à côté de Guillaume Bertran dans la bataille de Robert Bertran, sire de Bricquebec, maréchal de France, envoyé sur la frontière de Flandre et de Hainaut en la compagnie du connétable (1) en 1345, il était à Ouistreham et y remplissait évidemment une fonction militaire sous les ordres du même maréchal (2).

comte d'Aumale. Jean IV avait été créé comte d'Harcourt par Philippe VI de Valois en 1338. On sait que les différends de la maison d'Harcourt : Godefroy le traître et le comte Jean avec le maréchal Bertran, avaient été la cause de la trahison de Godefroy. Voir L. Delisle : *Hist. du Château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, p. 51-sqq. Je renvoie aux substantielles notices qui se trouvent dans la Roque : *Histoire de la maison d'Harcourt*. Paris, 1662. 4 vol. in-f°, t. II, p. 349-369, 370-384.

(1) René de Belleval, p. 408.

(2) Voir l'app. VII.

FRIQUET DE FRISCAMP est certainement ce Jean de Friscamp, qui figure comme chevalier dans le rôle de la retenue du connétable en 1346 (1). En 1349, il sert en Bretagne (2). En janvier 1351, il est capitaine en la comté d'Angoulême pour le roi (3). En 1356, il dépose comme gouverneur de Caen, au procès de Charles le Mauvais (4). En 1357, il reçoit des lettres de rémission et passe plus tard au service du duc de Normandie, le dauphin Charles, l'ancien ami, puis le plus grand adversaire de son ancien maître (5). En 1362, il était chambellan, il l'est encore en 1363-1364. Cette année-là il prend le titre de sire de Bérenguerville (6). En 1366, il prend une part importante à une expédition franco-navarraise contre les Anglais (7). Après sa mort, la protection du successeur de Charles V s'étendit encore sur sa veuve Marie de Vierville (8).

(1) Voir l'app. VIII.

(2) Voir un ordre concernant les gages de Johannes de friguans. Viard, n° 2002.

(3) Bib. Nat. Pièces originales, vol. 1251.

(4) Secousse: *Recueil de pièces servant de preuves aux mémoires sur les troubles excités en France par Charles II dit le Mauvais*. Paris, 1755, p. 49.

(5) Secousse, *op. cit.*, p. 762. *Le Compte du roi de Navarre*, édité par Izarn et Prévost. Paris, 1885, in-8°, CXLV-503, p. 149 et 252, montre qu'il avait été, pour le compte de ce prince, capitaine de Beuzeville, canton de Sainte-Mère-Église (Manche).

(6) Récépissés à ces dates. Bib. Nat. Pièces originales, 1250, dossier 27974.

(7) *Chr. des quatre premiers Valois*, p. 169 et 170.

(8) Pièces de 1381 et de 1384. Bib. Nat. Pièces originales, 1250. Jean Friquet de Friscamp était-il le fils de Guillaume Friquet de Friscamp qui, sous Philippe de Valois, reçut de nombreux

Un Jean et un Guillaume DE BRIMEU figurent comme chevaliers dans la bataille de Raoul d'Eu, père du connétable, en 1540 (1). C'étaient des gentilshommes picards : un Jean de Brimeu, capitaine et garde du châtel d'Étaples au XV[e] siècle (2). Il est donc naturel qu'un membre de cette famille se soit trouvé auprès du connétable à Caen, en 1346.

Un PHILIPPE DE PONS figure aux dates de 1337, 1338, 1339 *sur le registre des Comptes de Raoul I[er], comte d'Eu et de Guines* (3) : il n'est pas étonnant que ce personnage ou son fils se retrouve auprès du connétable Raoul II en 1346. Un Philippe de Pons était en 1349 chargé de la garde de la ville de Mortain (4).

JEAN DE CAYEU est inscrit comme banneret dans la bataille de Raoul d'Eu en 1340 (5) ; il est mentionné plusieurs fois au registre de ses comptes (6) : il était une des personnes les plus considérées de son entourage puisqu'il assista au mariage de sa fille et souscrivit comme témoin, il fut tué à la bataille de Crécy (7).

Enfin les *Grandes Chroniques* nous disent que, au

dons du roi et du duc de Normandie ? (Viard : *Journaux du Trésor*, n[os] 5397 à 5361, 5619 à 5622, 5915 et 16.) Nous ne savons.

(1) R. de Belleval, *op. cit.*, p. 406.

(2) Bib. Nat. Pièces originales, 519.

(3) Arch. Nat. Trésor des Chartes, JJ. 269, f[os] 38, 90 v° et 92.

(4) Viard, *op. cit.*, n° 1126.

(5) R. de Belleval, *op. cit.*, p. 404.

(6) Arch. Nat. Trésor des Chartes, JJ. 269, f[os] 36 v°, 90 v°, 102 et 103.

(7) Le Baker, p. 85 et 252. Sa présence à Caen ne repose que sur le *ms.* 5610 et les chroniques qui en sont dérivées.

nombre des personnages qui s'enfermèrent dans le château de Caen avec l'évêque Guillaume Bertran, était le bailli de Rouen. Il s'agit de JEAN DE SAINT-QUENTIN, qui fut maître lay des comptes et conseiller du roi en 1349 (1).

On le voit, l'indication des seigneurs présents à Caen en 1346 et qui y furent tués, blessés et faits prisonniers, telle que la donne la *Chronique normande* et tout particulièrement le *ms.* édité par MM. Molinier, présente les plus grandes vraisemblances.

II

Discussion du récit de la prise de Caen dans les Chroniques de Froissart.

Depuis de Bras, l'historien caennais du XVIe siècle, tout récit de la prise de Caen s'appuie sur Froissart ou le reproduit. Il est donc nécessaire de discuter ce texte, et d'ailleurs n'y a-t-il pas quelque intérêt de montrer par un examen de détail quelle est la réelle valeur de Froissart et quels sont ses procédés de composition ?

Froissart a emprunté le fonds de cet épisode, comme bien d'autres parties de sa chronique, aux *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel. L'une et l'autre œuvres

(1) Bib. Nat. Pièces originales, 2775, et Viard, *op. cit.*, nos 740 et 3914, 344, 981, 1039, 1079, 1486, 1832 et 2390.

renferment le récit de la fameuse panique des bourgeois de Caen, que nous ne trouvons, la *Chronographia* mise à part, ni dans les sources anglaises, ni dans les sources françaises. Il est à noter que cet épisode présente dans Froissart une différence assez piquante. Jean le Bel avait écrit : « Si tost que ces seigneurs de la ville veirent la bannere du roy d'Angleterre ». Cette expression « ces seigneurs de la ville » déplaît à Froissart qui tient à préciser. « Si tretost que chil *bourgois* de la ville de Kem (1) ».

Il y a mieux : Froissart attribue nettement aux bourgeois la fanfaronnade qui aurait consisté à aller au-devant de l'armée anglaise. « L'endemain au matin, li dit seigneur, baron et chevalier qui la estoient s'armèrent et fisent armer leurs gens et tous les bourgois de la ville, et puis se traisent en conseil ensamble pour savoir comment il se maintenroient. Si fu adonc li intention et ordenance dou connestable de France et dou conte de Tankarville que nulz ne vuidast le ville, mais gardaissent les portes et le pont et le rivière et laissassent les premiers fausbours as Englès, pour tant qu'il n'estoient point fremés, car encore seroient il bien ensonniiet de garder le corps de le ville qui n'estoient fremée fors de la rivière. Chil de le ville respondirent qu'il ne feroient mies ensi et qu'il se trairoient sus les camps et attenderoient la puissance dou roy d'Engleterre, car il estoient gens et fort, asses pour le combatre. Quant li connestables oy leur bonne volenté, si respondi : « Ce soit ou nom de Dieu,

(1) Froissart, III, p. 141.

et vous ne combateres point sans mi et sans mes gens (1) ».

On va voir de quel côté avait été la fanfaronnade : voici ce que dit incidemment la *Chronique anonyme* : « Comes quidem de Eu ibidem captus per dominum Thomam de Holland, et hic villam per dies quadraginta Anglorum adversario, aut promiserat observasse, aut Anglie regie bellum campestre prebuisse (2) ! »

Que de fois on prend Froissart ou son modèle Jean le Bel, en flagrant délit d'erreur : c'est le récit de la prise de l'abbaye de la Trinité. « Es des bous de cette bonne ville avait deux moult grandes abbayes et moult riches, l'une de noirs moynes et l'aultre de noires dames, qui sont et doivent estre toutes gentilles femmes six vingt par compte, et par nombre quarante converses à demi prébende, *lesquelles furent violées*, et furent les abbayes presque toutes arses, avecques grande partie de la ville (3) ». Froissart a reproduit textuellement ce passage. Or nous savons par toutes les sources anglaises que les deux abbayes avaient été évacuées, ainsi que le Grand-Bourg, avant l'arrivée des Anglais et qu'on n'y trouva personne ; elles ne furent point brûlées, et on ne sait ce qu'il advint des religieuses réfugiées dans l'île Saint-Jean : l'abbesse fut faite prisonnière.

Nous avons déjà remarqué une inexactitude dans le récit de Froissart au sujet de la reddition du conné-

(1) Froissart, III, p. 141-142.
(2) *Chr. anonyme*. Moisant, p. 166.
(3) Les *Vrayes Chroniques*, II, p. 73.

table et du chambellan Thomas de Hollande ; il y a à faire sur ce récit d'autres remarques curieuses.

Comparons d'abord son récit et celui de le Bel :

TEXTE DE JEAN LE BEL (1)

« Le connestable, le chambellan de Tancarville et plusieurs aultres chevaliers et escuiers avecques eulx, se mirent en la porte de la ville et montèrent aux fenestres des deffenses et véoient archiers qui tuoient gens sans deffense et sans pitié, si eurent grand paour que ainsy ne feissent d'eulx.

Ainsi qu'ilz regardoient en grand paour ces gens tuer, ilz perchurent un gentil chevalier qui n'avoit que ung œil, qu'on appeloit messire Thomas de Hollande et cinq ou six bons baceliers avecques luy, qui avoient aultres foys compaignie et veu l'ung l'aultre en plusieurs chevauchies, en

TEXTE DE FROISSART (2)

« Dont il avint que li connestables de France et li contes de Tankarville, qui estoient monté en celle porte au piet dou pont à sauveté, regardoient au lonch et amont le rue, et veoient si grant pestilence et tribulation que grans hideurs estoit à considérer et imaginer. Si se doubtèrent d'eulz meismes que il n'escheissent en ce parti et entre mains d'arciers, qui point ne les cognuissent. Ensi que il regardoient aval en grant doubte ces gens tuer, il percurent un gentil chevalier englès, qui n'avoit c'un oel, que on clamoit monsigneur Thumas de Hollandes, et cinq ou six bons chevaliers avecques lui : lequel monsigneur Thumas ravisèrent bien, car ils s'estoient aultrefois veu et compagniet l'un l'autre à Grenade et en Prusse et en aultres voiages, ensi que chevaliers se true-

(1) *Vrayes Chroniques*, I, p. 73.
(2) Froissart, III, p. 143.

Prusse, en Guernade et en aultre part. Si les appellerent et leur dirent en priant: « Ha ! pour Dieu, seigneurs chevaliers, venez à mont et nous deffendez des gens sans pitié qui nous tueront, s'ilz nous tiennent ainsy que les aultres. »

vent. Si furent tout reconforté quant il le veirent, si l'appellèrent en passant et li disent, « Monsigneur Thumas, monsigneur Thumas parlés à nous. » Quant li chevaliers se oy nommer, il s'arresta tous quois et demanda : « Qui estes vous seigneur qui me cognissiés ? » Li dessus dit signeur se nommèrent et disent : « Nous sommes telz et telz. Venés parler en nous en ceste porte et nous prendés à prisonniers. » Quant li dis messire Thomas oy ceste parolle, si fu tous joians, tant pour ce que il les pooit sauver que pour ce qu'il avoit, en yaus prendre, une belle aventure de bons prisonniers, pour avoir cent mil moutons. Si se traist au plus tost qu'il peut à toute se route celle part, et descendirent li et seize des siens et montérent en le porte ; et trouvérent les dessus dis signeurs et bien vingt cinq chevaliers avoecques eulz, qui n'estoient mies bien asseur de l'occision que il voient que on faisoit sus les rues. Et se rendirent tous sans delay, pour yaus sauver, au dit monseigneur Thomas, qui les prist et fiança prisonniers. »

On voit ici de quelle manière Froissart copie les *Vrayes Chroniques* en donnant au récit une saveur qu'il n'a pas chez le chanoine de Liège. Mais Froissart s'est rendu compte de l'invraisemblance que présentait le récit de Jean le Bel : comment croire que le connétable et le chambellan aient pu, sous le casque, reconnaître Thomas de Hollande à ce signalement, si caractéristique fût-il, qu'il n'avait qu'un œil? Aussi, dans sa troisième rédaction, a-t-il modifié sur ce point son récit : « Eusi que il regardoient aval, en grant doubte, ces gens ocire et abatre, il perchurent un gentil chevalier englois, qui n'avait qu'un oel, lequel on nomoit mesire Thomas de Hollandes, et cinq ou sis chevaliers avecques lui, et desous banière. *Et par la banière que uns chevaliers portoit toute droite* (1), *il le ravisèrent,* car bien l'avoient veu aultrefois. »

L'explication paraît plus vraisemblable; par malheur, elle n'est pas plus exacte. Thomas de Hollande n'était pas alors chevalier banneret (2) et on chercherait en vain sa bannière dans l'ouvrage de Wrottesley (3).

Poursuivons cet examen. Siméon Luce et Paulin Paris ont déjà remarqué que c'était à tort que Frois-

(1) Froissart, III, p. 376.

(2) Il ne le fut que plus tard.

(3) Wrottesley, *Crecy and Calais*, p. 18, n. 2, a fait au sujet de cet incident une ingénieuse conjecture : « He would be readily recognized by his surcoat of arms which was very remarkable even for these days. It consisted of an azure field, diapered with silver fleur-de-lys and over all a lion rampant silver. »

sart appelait à cette date « Monseigneur Jehan de Meleun, lors chambellan de Tanquarville, » le comte de Tancarville : ce titre ne lui fut donné que le 4 février 1352 (1).

Enfin Froissart donne comme capitaine du château Robert de Wargnies, et celui-ci n'est nommé par aucune autre chronique, ni par la *Chronique normande*, ni par la *Chronographia* qui donnent les noms des principaux défenseurs. Robert de Wargnies n'a été appelé à ce poste que plus tard (2).

On sait que Froissart a attribué à Godefroy d'Harcourt un rôle capital dans la conception et la conduite de l'expédition de 1346 ; les sources anglaises au contraire le mentionnent à peine. Adam de Murimouth et Robert de Avesbury n'en parlent pas. Geoffroy le Baker n'en dit qu'un mot et notre *Chronique anonyme* se contente de citer le sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte parmi les principaux seigneurs de l'armée et de dire qu'il avait fait hommage à Édouard III pour ses possessions en Normandie.

La prise de Caen fournit à Froissart une nouvelle occasion de mettre en relief Godefroy d'Harcourt : c'est lui qui intervient en faveur des habitants pour calmer la colère du roi. Là encore Froissart est le seul à donner cet épisode, et il y a, dans sa première rédaction, au moins, un détail invraisemblable : quand le

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453, et Froissart, III, p. XXXVII.

(2) Coville, *Les États de Normandie au XIVe siècle*, p. 308, avait déjà relevé cette erreur. Robert de Wargnies ne vint en Normandie qu'en 1354, et ce n'est qu'en 1357 qu'il apparaît comme capitaine de Caen.

roi accepte le conseil de Godefroy d'Harcourt et ordonne d'épargner les Caennais, c'est à lui qu'il s'adresse pour faire exécuter cet ordre. « Messire Godefrois, vous estes nos mareschaux (1) ». Or, nous l'avons vu, le maréchal de l'armée était le comte de Warwick; à lui ainsi qu'au connétable, le comte de Northampton, il appartenait de régler tout ce qui concernait la marche et la discipline de l'armée.

On voit avec quelle méfiance il convient de se servir de Froissart. Or, bien qu'on ait maintes fois attaqué sa véracité, bien que l'édition de Siméon Luce mette souvent en garde le lecteur, non seulement on continue de lire Froissart, ce qui se comprend, puisqu'il est le plus vivant des chroniqueurs, mais, comme il est aussi le plus détaillé, on serait encore porté à lui emprunter la majeure partie de l'histoire militaire de la guerre de Cent ans; on peut penser à quelle approximation on arriverait par cette méthode.

III

Le récit des Grandes Chroniques.

Comme je l'ai déjà remarqué, les *Grandes Chroniques* n'ont jamais fait encore l'objet d'une étude critique d'ensemble. Cependant M. Lacabane a justement indiqué que la période qui s'étend de 1340 à 1350, paraît avoir été rédigée avant 1356. Elle peut donc, à une date si proche de l'événement, avoir une valeur

(1) Froissart, III, p. 146.

originale : et c'est ce qui résulte d'une étude attentive du récit de la prise de Caen. Il y a là, d'une part, des détails précieux qui presque tous paraissent certains, et d'autre part, dans l'ensemble, un récit qui paraît exact et plus intéressant que celui de la *Chronique normande*.

Notons les différents points du récit : ils sont tous, ou confirmés par d'autres sources ou très vraisemblables.

1° La sommation faite par Édouard III aux bourgeois de Caen est confirmée par la *Chronique anonyme* anglaise.

2° La date du jour de la prise de la ville (qui ne se trouve dans aucune autre chronique française), « le mercredi après la Magdeleine-vint-deuxiesme jour de juillet », concorde avec toutes les indications des sources anglaises ; le mercredi après la Madeleine : c'est en 1346, le 26 juillet.

3° Les noms des principaux combattants, « Guillaume Bertran, evesque de Baieus et jadis frère de Monseigneur Robert Bertran chevalier, le seigneur de Tournebu, le comte d'Eu et de Guines lors connestable de France et monseigneur Jean de Melun, lors chambellan de Tanquarville » paraissent exacts.

4° L'indication de l'attaque de la ville par quatre points concorde avec la *Chronique anonyme* anglaise ; mais nous en avons en outre ici la connaissance de deux de ces points qui ne figurent pas ailleurs : « ès près, sur la boucherie (1) ». Pour qui est au courant de l'ancienne topographie de Caen, cela est très

(1) *Grandes Chroniques*, V, p. 453.

clair : les Anglais, maîtres du Grand-Bourg, ont attaqué la porte de la Boucherie qui ouvrait un chemin autre que le pont Saint-Pierre, vers l'île Saint-Jean, à travers les Prés. Les bourgeois se sont aussi défendus dans cette Ile des Prés, point faible en tout temps de leur défense. Et on peut se demander si cette mention d'un combat dans les prés n'aura pas été le point de départ de toute une déformation par des gens qui ignoraient la topographie locale et de l'invention de la sortie faite par les bourgeois malgré le connétable, invention destinée d'ailleurs à couvrir la honteuse reddition du connétable.

5° Ce dernier épisode est en effet présenté ici sous une forme laconique, mais qui n'est pas louangeuse pour Raoul d'Eu. « Lors le connestable de France et le chambellan de Tanquarville issirent hors du chastel et du fort en la ville, et ne scai pourquoi c'estoit et tantôt il furent pris des Anglois et envoiés en Angleterre. »

6° Les défenseurs du château sont nommés : l'évêque de Bayeux, le seigneur de Tournebu (1), le bailli de Rouen et plusieurs autres avec eux, et leur rôle est défini d'une manière qui concorde avec la *Chronique anonyme* anglaise.

Au moins autant que la *Chronique normande,* le récit des *Grandes Chroniques* aurait quelque chance d'être l'œuvre sinon d'un témoin oculaire, en tout cas d'une personne très bien renseignée.

(1) Il y a ici une discordance entre le récit de la *Chronique normande* et les *Grandes Chroniques*. La *Chronique normande* dit que le sire de Grimbox fut fait prisonnier, ce qui paraît difficile s'il se réfugia dans le château.

IV

La Chronique normande du XIVe siècle.

On sait quel débat s'est élevé entre les éditeurs respectifs de la *Chronique normande du XIVe siècle* et de la *Chronographia*.

MM. Molinier, éditeurs de la *Chronique normande*, voyaient en elle une œuvre originale de l'étude du texte, ils croyaient même devoir inférer que l'auteur qui aurait rédigé sa chronique après 1368 (1), n'était pas un homme d'église, mais un homme de guerre, un capitaine normand (2), qui, et ceci nous intéresse tout particulièrement, aurait fait partie de la maison du connétable et aurait pris part, en cette qualité, au combat dans Caen: il aurait même figuré dans le détachement qui se retira au château et reprit la ville après le départ d'Édouard III.

Mais quand, dix ans plus tard, M. Moranvillé édita la *Chronographia*, il fut frappé des indéniables ressemblances qu'il constatait entre cette chronique, la *Chronique normande*, la *Chronique de Flandre* et la *Chronique des Pays-Bas, de France, d'An-*

(1) Intr., p. xxv.
(2) *Ibid.*, p. II.

gleterre et de Tournai (1) et ne vit plus dans ces dernières chroniques que des traductions françaises et des adaptations provinciales de la *Chronographia*, considérées par lui comme une œuvre originale (2).

Depuis lors, M. Pirenne, le savant professeur de l'Université de Gand, a soutenu de nouveau la thèse de l'originalité de la *Chronique normande* (3); pour lui, la *Chronique de Flandre* l'a copiée en l'abrégeant, quant à la *Chronographia*, ce n'est qu'une traduction latine de chroniques françaises, dont l'auteur a employé à la fois la *Chronique normande* et la *Chronique de Flandre* (2). En somme, d'après M. Pirenne, on pourrait établir ainsi la succession des trois chroniques: 1° la *Chronique normande du XIVe siècle*, œuvre originale; 2° la *Chronique de Flandre* qui l'a copiée en l'abrégeant; 3° la *Chronographia* qui a traduit les deux en les compilant.

Voyons si par l'étude des différents récits du siège de Caen dans ces trois chroniques, cette théorie se vérifie.

(1) Imprimée par de Smet au tome III du *Corpus Chronicorum Flandrie*.

(2) *Chronographia*, Intr., t. III, p. XII-XXXIV.

(3) Pirenne: *Les sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342*, dans les *Études de l'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896, in-8°, p. 360-371, et l'*Ancienne Chronique de Flandre* et la *Chronographia regum Francorum*. (Extrait du t. VIII, n° 3, 5e série du *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.*) M. Pirenne a bien voulu, au cours de ce travail, me communiquer ce dernier mémoire. Qu'il en reçoive ici tous mes remerciements.

De la comparaison des textes il résulte ceci: la *Chronique de Flandre,* en supprimant les détails topographiques, a reproduit le récit de la *Chronique normande,* mais il est évident que ce n'est pas sur le texte qui a servi de base à l'édition de MM. Molinier que la copie a été faite, mais bien sur le *ms.* 5610; car on trouve dans la *Chronique de Flandre* l'épisode si intéressant (qui ne figure pas ailleurs que là) de la reprise de la ville par la garnison du château et les habitants, après le départ d'Édouard III; il a emprunté à la même rédaction le récit de la sortie des Caennais « et issirent à bataille contre les Englès, et avec yaulx issirent le gent de la ville ».

Mais il est difficile de ne voir dans le *ms.* 5610 qu'un simple abrégé de la *Chronique normande.* En réalité, il y a ici, tout au moins sur ce point, plutôt deux textes différents ayant peut-être emprunté des détails à un fonds commun, à une source originale aujourd'hui disparue, qui devait contenir un récit très détaillé, le plus circonstancié de la prise de Caen. Seulement le *ms.* 5610, postérieur à la *Chronique normande*, telle que l'ont éditée MM. Molinier, défigure sans doute sous l'influence de Froissart le récit beaucoup plus exact de la *Chronique normande.*

Quant au récit de la *Chronographia,* il me paraît être une traduction à peu près littérale de la *Chronique de Flandre* ou du *ms.* 5610 avec une tendance à l'abréger; car la phrase relative au comte d'Harcourt et à son fils a disparu; et je vois là, s'il en était besoin, une preuve de plus à l'appui de la thèse de M. Pirenne. Maintenant l'auteur de la *Chronique normande*

était-il, comme l'ont pensé MM. Molinier, un normand appartenant à la suite du connétable et a-t-il assisté à la prise de Caen? La précision des détails topographiques, si intéressante soit-elle, ne me paraît pas une preuve convaincante, quant à l'origine de l'auteur (1); elle ne prouve que la connaissance qu'il avait de la ville.

Mais je suis au contraire très frappé de la vraisemblance presque complète de l'indication des combattants : tous ont pu être appelés à Caen, ou par leurs fonctions ou par leur situation dans l'entourage du connétable, et je croirais volontiers que d'une relation antérieure de la *Chronique normande*, écrite peut-être par un témoin de la prise de Caen, sont sortis successivement le récit de la *Chronique normande* telle que nous l'avons aujourd'hui, puis l'abrégé du *ms.* 5610, copié par la *Chronique de Flandre*, traduit par la *Chronographia;* peut-être aussi aura-t-il eu quelque influence sur le récit des *Grandes Chroniques.*

En résumé, la *Chronique normande* et les *Grandes Chroniques* nous donnent en français des récits qui peuvent faire pendant à ceux de la *Chronique anonyme;* moins détaillés, moins précis que la chronique anglaise, ils la confirment sur tous les points essentiels et la complètent heureusement.

(1) M. Pirenne (*l'Ancienne Chronique de France...*, p. 4, n. 2) remarque justement que les éditeurs de la *Chronique normande* lui ont donné ce nom parce qu'ils croyaient que son auteur était normand, mais que ce titre n'est pas très heureux, la chronique n'étant pas consacrée spécialement aux événements normands.

DOCUMENTS INÉDITS.

V

Chr. anonyme contenant les Chroniques de Flandre depuis l'arrivée de Charlemagne dans les Flandres... jusques à la prise de Calais en 1346 (1).

Comment le roy d'Engleterre print la ville de Caen. En ce temps estoit venus du sige d'Aiguillon Raoul le connestable de France, mais, quant venus fut au roy, il fut ordone qu'il s'en allast à *Harfleu* et illec assamblast tous les gens d'armes et les vassaulx qu'il pouvoit avoir. Quant il fut venus à Harfleu, il fit en partie ce que le roy lui eust commande, mais quant il sceut que le roy d'Engleterre venoit vers Can, il s'en alla cette part a tout ses gens et entra dans la ville...

Le reste du récit, assez bref, est une sorte de résumé des *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel.

(1) Bib. Nat., *Ms. fr.* 20363, f° CLXXV.

VI

Autre rédaction de la Chronique normande (1).

Puis en allerent vers Quen. La estoit envoiez de par le roy de Franche le connestable de Franche, Robers Bertran mareschal, Guillaume son frere adon vesque de Bayeux, le chambrelent de Tancarville, le conte de Harecourt, son fil conte d'Aumasle, li sire de Baieux (2), li sire de Brimeu et plusieurs autres qe estoient bien trois mil hommes et issirent a battaille contre les Engles et avec yaulx issirent le gent de la ville qui moult estoit grande mais desclose estoit en plusieurs lieux. Moult fu grande bataille es pres dehors Quen. La fu pris li connestables, li cambrelen, li sire de Baieux, li sire de Tournebus et si diy fil. La fu ochis li sires de Brimeu. Robers Bertran et ses frères se retrairent au castel qui estoit en le ville. Li contes de Harecourt et ses filz et plusieurs autres guerpirent la ville, lors y entrerent les Engles et firent moult de maulx d'ommes ochire, de femmes violer et de riqches prendre : car moult y en avoit, dont fist le roi Edouars mener ses prisonniers

(1) Bib. Nat., *Ms. fr.* 5610, f° 28. Je crois devoir publier ce fragment qui donne sur les suites de la prise de Caen un épisode important que l'on ne retrouve pas ailleurs et une liste des combattants, différente de celle que l'on trouve dans l'édition de MM. Molinier. Mais, à vrai dire, ce texte n'est pas inédit: on le retrouve dans l'*Istore et Croniques de Flandres*, II, p. 20; à ce titre même, il était intéressant de le publier pour préciser les rapports qui existent entre les différents ms. de la *Chronique normande*, la *Chronique de Flandre* et la *Chronographia*. Voir l'appendice.

(2) Il faut lire de Caieux, comme l'a fait M. Moranvillé, l'éditeur de la *Chronographia*, qui a traduit ici le *ms.* 5610. Voir l'appendice.

par mer en Engleterre et moult de riqches qu'il avoit conquis a Quen et on paiis....

En che temps alla li rois Philippes a Roem le chitte et assembla ses prinches et ses hommes moult hastivement et li rois Edouars parti de Quen pour aller en Franche attout son ost excepte XC^{v} Engles quil laissa a Quen pour la ville warder. Mais Robers Bertran, li vesques ses freres et les chevaliers qui avec yaulx estoient issirent contre les Engles et les ochirent tous a laide de chaux de la ville qui se tournerent devers iauz.

VII

Un espion à Ouistreham (1345) (1).

Robert Bertran sire de Bricquebec, capitaine commis par le Roy sur les frontières de la mer depuis Harefleu jusques en Bretagne, au bailly de Caen salut.

Nous avons entendu que notre ame cousin mons Guy de Tournebu, seigneur de Grimbosc, doit avoir prins un moine en la ville d'Ostreham pour senspecon d'estre espié. Nous vous comandons que sans delay icelui moine nous admenez ou envoiez soulz seure garde, car nous voulons parler a luy.

A Briquebec, le 26e d'aoust l'an 1345.

VIII

Retenue du connétable (1346) (2).

Extrait d'un rôle intitulé la retenue des gens d'armes tant de l'ostel de nous Raoul d'Eu et de Guines connes-

(1) Bib. Nat. Pièces originales, vol. 521, dossier 11705.
(2) Bib. Nat. De Camps, vol. 83, f° 472.

tables de France, comme de nostre bataille, qui avecques nous furent et qui après nous venoient a Harfleur et a Caen ou le roy Notre Sire nous envoia son lieutenant en esté l'an 1346.

Le comte de Flandres, cheu. bann.
Baudecon de Meleun pour la bannière.
M. Jean de Sancerre, ch.
M. Philippe de Bois Buart (ou Bois Bernart).
Jean de Salles, esc.
Ernoul de Bonay.
Guill. de Blangy.
Guill. des Roches.
Jean de Maleterre.
Jean de Marville.
Jean Mingot.
Philippe de Milen.
Estienne de Poully.
Jean de Saunay.
Jean du Pré.
Jean de S. Omer.
Loys de Champoux.
Pierre de Bernon.

M. Lys de Courbon, ch. bach.
Jean le Bruste de Courbon.
Simon du Rosier.
Hennequin de Bavain.
Colin Dolegy.
Loys de Courbon.
Raulin de Resson.

M. Bauduin sire de Bavelinghen, cheu. bach.
Adenoufle Legier.
Loys Bosques.
Hennequin Paix.

M. Gilbert de Sainte Andegone, ch. bach.
Tassart du Pré.
Pierre Treffle.

Jean de Betisy, ch.
Guill. de Wailly.
Thomas de Betisy.
Huet de la Haye.
Pierre Le Cointe.

M. Fernand d'Aoustre, ch. bach.
Jaques Quieret.
Raoul d'Aoustre.
Jean Louvel.
Robert de Belleperche.
Jean de Lille.
Jean Peluquel.
M. Jean de Beaucher l'aisné, ch.
Raulin des Autieux.
Raoul de S. Maissons.
Thomas de Groussonville.
Le Sire de Gregny.
Guill. de Bours.
Robert de Querviller.
Legrenior de la Vaquerie.

Pierre du Bos.
M. Gauvain de Bailleul, chev.
Henry Bouteiller.
Bauduin de Bailleul.
Jean L'Olivier.
Jean de la Boure.
M. Robert le Thiais (al. Thyois).
Hennequin du Vignay.
Le Villain de Fay.
Jean de Cargny.
M. Jean de Friscamps, cheu.
Pierre de Friscamps.
Freumi de Tieullay.
Jean des Prez.
M. Robert de Croy, cheu.
Jean de Croquevison.
Jean de Sens.
Jean de Lescot.
M. Thierry de Chenefeul, ch.
Jean Blot, esc.
Renaut Diquennec.
Jean de Basinghem.
Thierry d'Oudan.
Gautier d'Oudan.
Sumer de Villers.
Gautier de Hervecourt.
M. Guill. de Beuseville, ch.
M. Jean de Beuseville, ch.
Guill. de Malleville.
Colmet de S. Sevestre.
Robinet Dant.
Jeannot le Boulenger.
Richard d'Yvetot.
Richard de Saint Laurent.
Colin Payen.
M. Jean Labbé, ch. bach.
Henry Labbé.
Guill. de Guerez.
Colin le Bastart de Maucon-duit.
Guill. de Cornemare en accrois-sance.
M. Renaut de Tonneville, ch.
Lohier de Tonneville.
Guill. de Tonneville.
Colart du Mainnil.
Renaudin Le Bouteiller.
M. Pierre de Grouchet, ch.
Philippe Le Breton.
Michel Le Prévost.
M. Dreux de Mello, ch.
Regnaut de Mello.
Jean de Salenay.
Jean d'Assi.
M. le Vaquier Quieret, cheu.
M. Hue Quieret dit Tristan, cheu.
Desraine de Beauvoir.
Jean de Frondival.
Robin Le Saige.
Phélipot d'Estreele.
Lambert de Liege.
Jeannot le Vaquier.
Guillot de la Chapelle.
Regnaut du Til.
M. Colart chastellain de Beau-vais, cheu.
Guill. de Fayel, esc.
Ysembart de Moussures.
Colart de Blaigies.
Perrinet de Heccourt.
M. Regnaut de Beauvais, cheu.
Guillaume de Tendremont.

Drouet de S. Pere ad Camps.
Hue de Beauval, cheu.
Guill. du Plaix.
Willequin Le Flamenc.
M. Jean de Baucheu le fils, cheu.
Hue de Foucarmont.
Jean de Part.
M. Hue de Villers, cheu.
Jean de Beauval.
Jean de Troyes.
M. Renaut de Baillicourt, ch.
Jean le Prévost.
Jean de le Val.
Raulin de Baucheu, esc.
Guill. de Pons.
Jean de Courtray, esc. sergent d'armes Henry le Fex.
Pierre Pain en Bourse, esc.
Thomassin Martel.
Jean Malefiance.
Engerran de Vauchelles,
Gregnart de Bours, esc.
Toussain de Bours.
Framas de Moletes, esc.
Guill. de Mons.
Robert Poulart.
Jean de Vierville.
Regnaut de Braquemont.
Guill. le Cunpaing de Bar, esc.
Jean de Blume.
Guill. d'Aignon.
Jean de Chausseron.
Guill. de Hodent.
Sausson Dorie.
Guiot de Sainte More.
Laurens de S. Julien.
Jean de Beauregart.
Perrin d'Aurigny.
Jean de Villeseurasse.
Jean de Molins.
Perrot de Caux.
Jean de Digongne, esc.
Perrin de Sainte Maure.
Guyot de Lassay.
Casin de Puyseux.
Hapar le Bigot.
Tassin d'Erneville.
Martin Blondel.

Tous ceux qui n'ont pas ici de qualitez sont tous qualifiez escuiers dans l'original.

ERRATA

P. 10, ligne 1, au lieu de: *Chronicon*, lire: *le Chronicon*.
P. 18, note 1, au lieu de: voir l'appendice IV, lire: voir l'appendice III.
P. 21, ligne 1, au lieu: du Grand-Orne, lire: de la Grande Orne.
— ligne 2, *id.*, et au lieu: du Petit-Orne, lire: la Petite Orne.
— ligne 4, lire: au lieu de l'un et l'autre Orne, lire: l'une et l'autre Orne.
— lignes 9 et 11, p. 22, ligne 13, et plan, faire des corrections identiques.
P. 30, ligne 7, au lieu de: le feu illuminait, lire: le feu illumine.
— ligne 9, au lieu de: purent contempler, lire: peuvent contempler.
P. 34, ligne 9, au lieu de: le Petit-Orne, lire: la Petite Orne.
P. 35, ligne 4, *id.*
P. 37, ligne 12, au lieu: d'hommes armés, lire: d'hommes d'armes.
P. 49, à la dernière ligne, la note 4 doit être rapportée à la page 50, ligne 1.
P. 52, ligne 3, au lieu de: en 1540, lire: en 1340.
P. 58, ligne 10, au lieu de: Eusi, lire: Ensi.
P. 68, aux notes 1 et 2, au lieu de: voir l'appendice, lire: voir l'appendice IV.



VII

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER

à P. Daniel HUET

ET A DIVERS CORRESPONDANTS

(1683-1716)

PUBLIÉES PAR

Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

(Suite. — Voir *Mémoires de l'Académie,* années 1902-1903)



LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER A P. DANIEL HUET[1]

et à divers Correspondants

(1683-1716)

XVIII

(Deventer, 6 décembre 1710).

Aucune lettre de Huet ne paraît se placer entre la lettre de Cuper du 12 août 1710 et celle-ci. Cuper explique que la présente lettre est provoquée par le désir de lire Vettius Valens, dont Huet annonce qu'il prépare une édition. Il lui demande où en est cette édition. Il revient longuement sur la navigation de Salomon. — Il lui demande au sujet d'un texte de

(1) Les originaux des lettres de Cuper à Huet sont à Florence, Biblioteca Mediceo-Laurenziana, Cod. Ashburnhiami. Catal. Ashb. cod. 1866; Catal. min. cod. 1772.)

Daniel des renseignements sur la langue chaldéenne et la langue syrienne. — Witzen lui annonce la découverte par les Hollandais à Sumatra d'anciennes mines d'or, mais des émanations pestilentielles en rendent l'exploitation impossible. — J.-A. Danz, de Iéna, lui envoie une dissertation pour justifier David de sa prétendue cruauté contre les Ammonites. — On annonce qu'Hardouin veut éditer Lucrèce, pour prouver que son poème est du XIII[e] siècle et destiné à détruire le christianisme. — Spanheim est mort.

Illustrissimo Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Si ante missas ad te ultimas meas literas præter decorum silui, nunc conabor peccatum illud emendare, et ecce tibi a me novas, testes officii erga te mei perpetui, et existimationis.

Perspexisti igitur procul dubio ex iis, quas ad te, vir illustris, dedi duodecimo Augusti proximi die, me memoriam tui servare diligentem, me valere, et, quantum equidem possum, cum Musis rationem deducere. Nunc ut iterum ad te accedam, præter officii munus facit Vettius Valens : quem auctorem te editurum promittis, p. 54 *Commentarii* tui *in Origenem,* editionis Coloniensis. Singulare me desiderium cepit illius auctoris legendi, postquam varia fragmenta ejus apud varios auctores, et præcipue apud Salmasium in libro *de annis climatericis,* inspexi, quia arbitrabar multa veteris aevi inde posse illustrari. Nunc cum videam te constituisse olim

eum publicare, recte nec tibi, vir eximie, ingratum me facturum credidi, si ex te quæram, quid hac de editione sperandum sit, et quando sis publicaturus ejuscemodi κειμήλιον, maxime cum eo modo certi fieri possimus de Valentis aetate, in qua eruditionis præstantis viri disputant, uti patet ex iis, quæ congessit et edidit Joh.-Alb. Fabricius, lib. tertio Bibliothecæ Græcæ.

Non cogitaveram me iterum acturum tecum de navigatione Salomonis, sed tamen inter legendam elegantem tuam Dissertationem animadverti aliquid quod mihi crucem figit, id quod pace tua supponam.

Pag. igitur 192, annotas sexaginta sex talenta auri, quorum mentio fit I. Regum 10, 11, 14, adlata esse per classem Ophiriticam singulis annis; ast p. 173, ubi Josephus eandem summam refert inter reditus Salomonis, culpas interpretem quod, Græca ita vertat: « *Eadem classis attulit Regi auri talenta 666, quia non de auro agitur quod, ex Ophir classis, sed quod ex reditibus assuetis procuratores ad eum afferebant.* Nam certe Josephus de eadem re plane loquitur, quæ in Sacra Scriptura observatur et legitur; utrobique primo agitur de quadringentis talentis auri deportatis ex Ophir, inde de Regina Saba vel Ægypti et Aethiopiæ, ex sententia Josephi, tum de lignis pretiosis, quæ eadem classis Ophiritica attulerat, et tandem de 666 talentis quæ afferebantur Salomoni annis singulis quibus non annumerabantur, quæ eidem Regi reddebant vectigalia, negotiatores et Reges inservientes.

Hæc ubi, vir eximie, considero, rationem summopere equidem cognoscere desidero, quibus argumentis motus Sacrum Scriptorem explices de classe ophiritica, Josephum vero, eandem plane rem narrantem de reditibus Salomonis ordinariis, cum latinus interpres nobis ibidem dederit eandem classem, cui tu vir πολυμαθέστατε tribuis et adsignas verba Sacræ Scripturæ. Ego putabam nonnunquam, vestigiis insistens eruditorum virorum V. 14, agi de tributis, quæ Salomon recipiebat ex Judæis singulis annis, imo etiam ex armentis, gregibus, agris sylvis, quæ ipsa possidebat, nec commode huic sectioni convenire hæc verba : « *sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir...* ». Nam ante dixerat sacer scriptor, classem istam attulisse quadringenta viginti *aurea talenta* : quæ summa certe ingens et multo excedens *666, talenta.* Quod si hic iterum agitur de thesauris ex Ophir advectis, certe vel dicendum est, contradicere sibi hæc loca, vel anceps reliquitur deliberatio, cur sexcenta illa sexaginta sex talenta non sint juncta quadringentis viginti. quæ antea apertis verbis et absque ambagibus ex Ophir advecta esse narrantur, Salomonis vel Chirami classem legimus fine capitis noni adportasse tot, uti modo monui talenta ; inde narratur Historia Reginæ Sabaeorum ; post iterum loquitur in Genese v. 11. de eodem auro ; præterea de lignis Almugginis et lapillis pretiosis ; et postquam addidisset dona Reginæ donata transit ad ea, quæ Salomon a subditis suis accipiebat annis singulis. Sed non diutius hisce ratiocinationibus immorabor,

et ut peto summopere hujus libertatis veniam, ita te etiam atque etiam rogo, ut mihi eximere, qua es facilitate et doctrina, velis hunc scrupulum et mittere rationes diversæ explicationis unius ejusdemque rei, nisi me plane fallo. Nescio profecto an tibi, vir illustrissime, amplius gravis et molestus esse ausim, hinc me prohibent occupationes tuæ, inde me impellit voluptas, quam sinceram ex colloquio tuo et litteris capio, et tuam erga me benevolentiam fidem et sponsorem habeo, te mihi hanc dare veniam.

Lego igitur 2 Dan. 4. Chaldæos Nabuchodonosori regi respondisse Syriace et video alios doctos interpretes id exponere *Chaldaice,* quia Chaldæa etiam erat pars Aramæorum, alios vero putare Chaldæos nativam aspernatos esse linguam, et externa usos, quo in majori admiratione apud Regem essent. Ego equidem quid sequendum sit ignoro, utpote rudis Orientalium linguarum, quas tu, reverende imprimis Prsæes, tam pulchre es edoctus. Crederem tamen Chaldæos non usos esse sua lingua, quia nihil tunc necesse erat τὸ *Syriace.* Quin et suspicor, quia ita Regem adloquebantur, ipsum etiam hujus linguæ fuisse peritum, illamque sese tam late extendisse, ut hodie per varios populos alia lingua utentes, Gallica et olim Græca. Ita etiam 2 Reg. 18, 26, Rabsahe loquitur *Syriace,* nec crederem ibi designari Assyriacam vel Chaldaicam linguam, quia Judæi vicini Syris Syriacæ erant periti et non sit verisimile eos didicisse ullam aliam remotiorem linguam.

Illustris Witzenius mihi significavit in insula, cui nomen Summatra, vetustissimas et ante multa sæcula apertas inveniri auri et argenti fodinas; incolas neglexisse illas, sed uno ore narrare hæc esse πατροπαράδοτα; Hollandos eas aperuisse vel purgasse potiùs iterum, sed tantum ex iis fætorem emergere, ut operarii nec halitum ducere possint, et continuo suffocati intereant. Vir illustris ad tempora Salomonis decurrit, quia ea non est indigenarum indoles, ut metalla auri vel argenti aperire, et inde pretiosas illas merces extrahere possint.

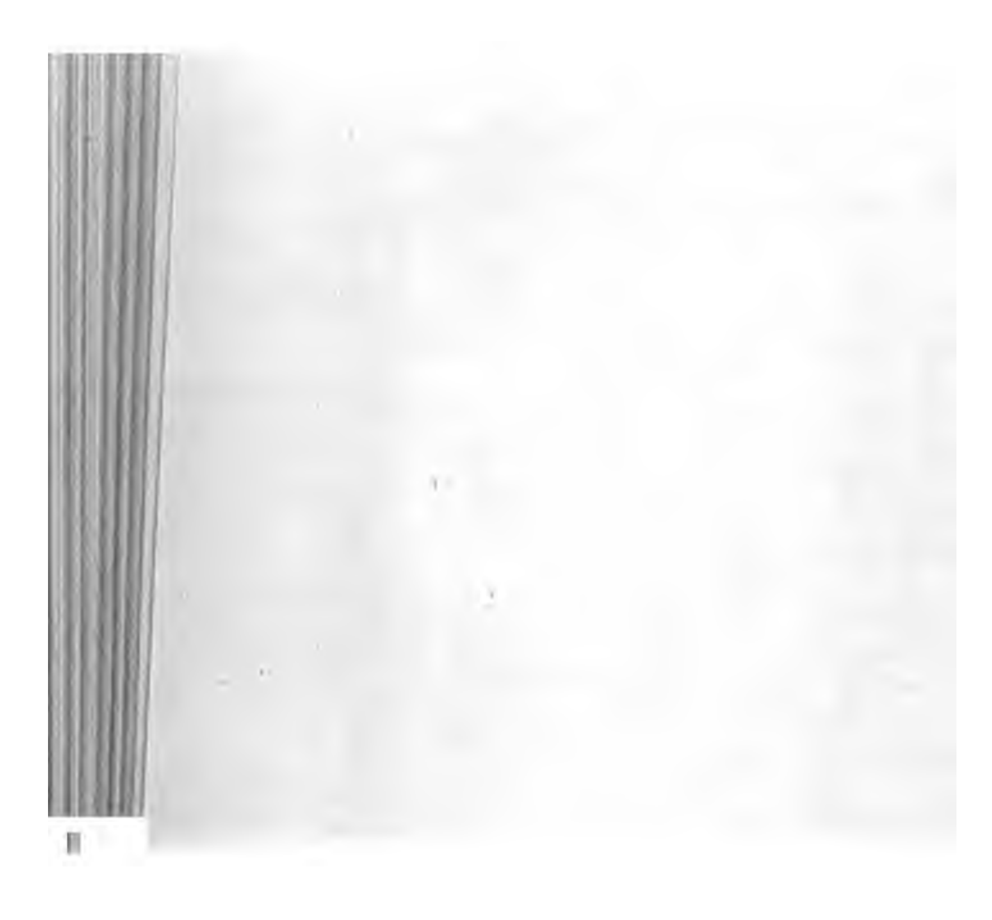
Missa ad me est Ienâ dissertatio Joh. Andr. Danzii, elegans profecto et erudita, in qua non modo mitigat crudelitatem Davidis in Ammonitas, verum etiam fere tollit ea, quæ ceteroquin multum torserunt interpretes. Ille igitur hebræa verba ab omnibus interpretibus male contendit versa esse et hoc modo reddi debere: *Et populum qui in ea erat, exire coegit et posuit ad serram et inferri fodinas, atque ad scalpra ferrea, postquam transire fecisset eos una cum Rege suo. Atque ita fecit omnibus civitatibus filiorum Ammon;* unde sequeretur, Ammonitas ligna debuisse serris scindere, in metalla damnatos fuisse, ferri, et lapidum, et ita illos fecisse *transire* ex urbibus eductos in exilium atque ad novas sedes. Certe si David constituisset omnes Ammonitas occidere, potuisset id facere minori crudelitate, gladiis nempe militum suorum. Sed doleo me ignorare linguam Hebræam, et ita non judicare posse de nova hac et blandiente translatione. Tua mihi, illustrissime

..... (sic
..... (sic

IP

Septentrio

...... (s
Un g
Besta
nia



Præsul, opus est ad hanc rem doctrina et judicio. Vale.

Ex Germania mihi nuntiatur, Joh. Harduinum, multæ lectionis. sed paradoxæ doctrinæ virum, editurum Lucretium, et judicare eum esse scriptorem sæculi XIII, linguæ latinæ imperitum, et conatum esse destruere carmine suo christianam religionem. Quod si ita sese habet, certe rumores facit plurimos tam ecclesiasticos, quam profanos auctores, qui ex omnium consensu ante illud sæculum vixerunt, et nequaquam Lucretii meminisse potuerunt, si ea hypothesis recto stat talo. Nescio profecto, quæ intemperiæ agant virum egregium: parum mihi memor videtur esse revocationis a sua sententia ; et certe illi credo convenire : « Naturam expellas furca tamen usque recurret. » Sed revera mihi nuntius ille fere fabula videtur, et multum imo plurimum me devincires, eximie antistes, si quid hujus rei sit me certiorem facere velis, ea tamen lege, ut id commodo tuo fiat. Quæ de incolis insulæ Summatræ a Witzenio accepta annotavi, eos nempe imperitos esse inveniendorum et eruendorum e terræ visceribus metallorum, pulchre firmatur per Athan. Kircherum, splendidæ eruditionis virum. Is enim p. 80. Chinæ Illustratæ scribit Indos Mogolo Magno parentes ejus artis plane inexpertes esse hisce verbis: « *Fodinis auri et argenti, cæterorumque metallorum sine tamen cultura naturaliter turget ; unde sive inscitia, sive laborum tædio perculsi, nullam in auro eruendo operam dant, solis* areis aureis

fluminum et frustulis jam a natura dedoctis intra montium convallia repertis contenti. » Atque hæc generalis Indorum inscitia mihi videtur valde firmare sententiam Witzenii, aut conjecturam ? auri et argenti fodinas illius insulæ apertas fuisse Salomonis et Chirami temporibus, maxime cum ipsi incolæ loquantur et crepent summam vetustatem. Illustris Spanhemius fato functus est. Vale, Daventriæ 6. Decembris 1710.

XIX

(Deventer, 8 août 1711).

Il y a encore, entre la précédente lettre et celle-ci, une lettre de Huet perdue ; elle était datée du jeudi 26 avril, et répondait à toutes les questions précédemment posées par Cuper à son correspondant. Cuper termine la discussion sur la navigation de Salomon, dans laquelle chacun garde son sentiment. — Huet pense que les mines de Sumatra sont peut-être d'origine égyptienne : Cuper approuve et confirme cette opinion. — L'édition de Lucrèce par Hardouin paraît n'être qu'une fausse nouvelle : on l'ignore complètement à Amsterdam. — Heureux que l'inscription de

Smyrne lui ait plu, il lui communiquera d'autres inscriptions grecques qu'il va étudier dans son jardin du faubourg, quand il sera sorti de charge. — Il l'interroge sur des questions d'histoire égyptienne : la dynastie des pasteurs ne serait-elle pas israélite ? les plaies d'Égypte ont-elles atteint ceux des Égyptiens qui vivaient mêlés aux juifs (par exemple les mouches, la grêle, et les ténèbres) dans la terre de Gosen, puisque Moïse dit que cette région demeura saine et sauve ?

Reverendo plurimum et Illustriss. Viro ||: Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb : Cuperus.

Venerunt mihi profecto literæ tuæ acceptissimæ, quas ad me dedisti a. d. VI kal. Aprilium, et non absque sincero gaudio ex iis perspexi te complecti me absentem et mei semper memorem vivere, atque te plene cumulateque satisfecisse hæsitationibus et quæstionibus meis. Unde et ego quidem disputationi, cui ansam dedit Salomonis Navigatio Ophritica, finem impono, meliusque esse persuasus sum omnino, unum quemque suam sibi servare opinionem, quam iteratis vicibus cramben illam, ut te imiter coquere.

Ægyptios aperire potuisse metalla Summatrensia facile tibi, illustrissime Antistes, adsentior, cum utique certum sit, eos classibus suis frequentasse Indicum mare atque adeo ea via penetrasse in ultimos Seras. Atque inde forte magna pars auri in Ægyptum fuit deportata, quo regio illa abundabat

jam Israelitarum tempore, uti vel patet inde, quod aurea et argentea vasa fuerint in Ægyptiorum ædibus, mulieresque Israelitarum jussæ sint a Deo, illa a vicinis suis petere Exodi 3, 21, et alibi. Nam ipsa Ægyptus non fuit metalli illius ferax, utpote plana et humilis, atque ex vicinia istud petebant. In confiniis (ait Diod., lib. 3, *Bibl.*) *Ægypti vicinæque Arabiæ et Æthiopiæ locus quidam magnis aurifodinis abundat, ubi plurinum quidem metalli nobilis eruitur, sed multa quoque ærumna ei impensis;* additque τῶν μετάλλων τούτων εὕρεσιν esse ἀρχαῖαν παντελῶς. Huic auro junctum illud Sumatrense certe efficere potuit ut ingens illius vis foret in Ægypto.

Non rejicio linguam Aramicam communem in Imperio Chaldaico, quomodo hodie etiam in Indiis Malaica celebratur, sed tamen mihi videtur hæc res majorem desiderare deliberandi curam; quia lingua victoris populi illâ gaudet ut plurimum prærogativâ, uti nosti evenisse Græcæ et Latinæ.

Inquisivi in Lucretium Harduini, sed Amstelædamo mihi nuntiatur neminem aliquid vel fando hujus rei audivisse; promittuntque mihi amici, sese me continuo facturos certiorem, si poëta ille a jesuita docto quidem, sed παραδοξοτάτῳ illustratus prælo subjicietur. Miror revera tecum, Præsul eximie, viri intemperiem, et animum deditum insulsis et ridiculis explicationibus, nec divinare possum quo tandem illa eruptura sint figmenta. Lutetiâ, ad me missum est eum eadem pergere via, et nummorum, quorum interpretatio absque controversia in promptu est, diducere inscriptiones, et ex singulis

literis unam vocem : atque adeo elegantem scientiam illam et utilem, ludum jocumque facere.

Non audet amplius dicam scribere auctoribus veteribus tam ecclesiasticis quam profanis, tam græcis quam latinis fere omnibus, quia publice nuntium remisit malesano isti systemati, id jubentibus qui severi tribuni sunt, superioribus suis, quia ita tollere voluerunt infamiam, quæ toti Societati videbatur inferri, uti vel patet ex *Vindiciis Veterum Auctorum* La Crozii, quem te cognovisse olim nihil est quod dubitem,

« Sed quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.... »

Mihique videtur Harduinus, quem magni facio, si paradoxa excipias, propter ingenium acre et subtile nec non multam atque diligentem lectionem, in eodem valetudinario cubare, et cum non liceat ipsi uno flatu tot auctores dejicere, partes carpere et propterea semper id agere, ut in circulis et exedris eruditorum ἀδιαλειπζως admirabiles illius opiniones videantur.

Lætor summopere tibi placuisse inscriptionem Smyrnensem, et ita me aliquid fecisse, quod gratum est advorsum te. Accepi nuper alias græcas ineditas, quibus res non vulgares continentur; constitui eas examinare in suburbano meo, quo jamjam excursurus sum, quia fasces depono, qui per binos menses penes me et alium consulem fuerunt; quod tempus illi honori jam inde a vetustis temporibus præfinitum est. Interim tamen patere, ut significem me in iis invenisse *Sauxios, Attalos* et *Arcadas*

Cretæ insulæ quos ultimos recenset Meursius leviter errans; et præfecti munus, ΦΙΛΙΣΤΗΣ, quod in alio lapide exprimitur per ΦΙΛΙΣΣΙΕΑ.

Prodierunt in Batavis Periizonii *Origines Babylonicæ et Ægyptiæ*, Marshamo aliisque viris eruditis oppositæ, multa singularique doctrina plenæ, et antiquitates vetustissimorum temporum valde illustrantes.

Binæ observationes præcipue adverterunt animum meum, de quibus facere non possum, quin tecum agam, vir præstantissime, quia certus sum te accensurum mihi lucem de tuò lumine.

Statuit igitur vir egregia doctrina celebrem, Pastorum in Ægypto dynastiam Israelitis esse adscribendam et urbem No Prophetæ Nahum, non esse Thebas, ut plerique putant (Alexandria enim vulgati interpretis omnino locum hic habere non potest, uti ostendi in *collectaneis* meis *de urbe Thebarum*, et ratio ipsa evincit) sed Diospolim, sitam in inferiore Ægypto vel Delta: id quod etiam existimare videtur vir eruditus, qui artic. 2. mensis Sept. anni 1702, in *Actis Trivultianis* sese Marshamo opposuit; nam cum contra eruditum Anglum docuisset præter Thebas et Diospolim, etiam aliam ejusdem nominis urbem esse in Ægypto inferiore, addit: « Le prophète Nahum, chap. III, v. 8, parle d'une Nohammon environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thèbes ». Ego in ea re non disputo, quamvis palam sit rationes contrarias in medium proferri posse ; maxime, cum ne minimum quidem in sacris literis occurrat vestigium præfecturæ alicuius

Israelitae in Ægypto post Josephi mortem, imo illi pressi fuerunt gravi servitute a binis ultimis ante egressum Israelis ex servitute Regibus, et certum sit Ægyptios a tempore istius Patriarchæ continuos habuisse reges uti etiam antea.

Mare, fluvii, lacus Nahumi loquuntur Diospolim Deltæ; sed unde, quæso, constat urbem illam tantæ magnitudinis fuisse ut Ninivem aequaret, vel superaret, atque adeo tam vetustam; quarum binarum conditionum non sunt satis firma vestigia atque indicia.

Sed mihi non sumo, ut me viro præclaræ eruditionis, et subacti judicii opponam (et quis de tam vetustis rebus contendere vellet?) atque id unum a te etiam atque etiam peto, ut mihi significare, quod commodo fiat, velis, quid de hisce Historiæ antiquæ capitibus sentias. Est enim profecto materia digna, in quam aciem præclari et excellentis ingenii tui intendas; et non credo alium hoc sæculo repertum iri, qui certius et melius de Pastoribus Israelitis Regibus vel eorum dynastia et Diospoli Deltæ possit judicare.

Atque cum in Ægypto simus, patere, Reverende Præsul, ut de una aut altera re, quæ regionem illam et Israelitas spectat, agam.

Uxores Israëlitarum a vicinis suis petiisse aurea et argentea vasa constat: inde mihi sequi omnino videtur, Ægyptios et Israëlitas in eisdem urbibus vel vicis pagisve simul habitasse, et per varia oppida sparsos se finibus terræ Gosen propter multitudinem non potuisse continere; id quod et patet

haud obscure ex mandato Dei de postibus forium sanguine agni illinendis : id quod utique non videtur fuisse necessarium, si inter Israelitas nulli Ægyptii habitassent ; et quidem inter eas urbes referri, nisi me plane fallo, debent Ramesses et Pithoum, quas illi dicuntur condidisse Ex. 1., et quæ sitæ fuerunt in terra Gosen, uti Genesis nos docet, 97, 11. Quin et ex illa cohabitatione mihi sequi videtur, Ægyptios, qui inter Israelitas habitabant, immunes fuisse nonnullarum plagarum : ut muscarum, Ex. 8. 22 ; grandinis, 9, 26, et tenebrarum, 10. 23 ; quia diserte Moses tradit liberam ab iis fuisse terram Gosen.

Præterea, annon *vasa* illa aliquo modo indicant, non fuisse tunc temporis signatam pecuniam in Ægypto, cum illam videantur sibi postulaturæ fuisse mulieres Israelitarum ? Fateor vulgatum interpretem 47, 14, dicere Josephum ex Ægypto et Canaan omnem *pecuniam* congregasse ; sed in versione LXX. interpretum legitur πᾶν τὸ αργύριον, qua voce omnis generis argentum factum potest designari ; et num eandem significationem recipiat vox Hebræa tuo *(sic)* optime omnium judicabis.

Ægyptos odio ingenti prosequutos esse pastores ovium constat ex Gen. 46, 34 ; Moses hoc ad *Hebræos* restringit Gen. 43, 32. Inde mihi quæstio oritur, an non idem eorum animus fuerit ergo reliquos Chananæos, quorum divitiæ magnam partem in ovibus constabant, quique non secus ac Israelitæ carnibus earum vescebantur ? Certe, teste Herodoto, cum Græcis edere nolebant, adeo ut ea superstitio non tetigerit solos *Hebræos ;* quorum nomen mihi ut

nascatur leve aliud dubium, facit. Certe illud innotuit Ægyptiis per Abrahamum vel Josephum, et uxor Putipharis hunc *Hebræum* vocat, imo et ipse sese *raptum dicit e terra Hebræorum;* id quod mihi utique mirum videtur, cum inhabitaverit Cananæam, nec Jacob cum suis tanta fuerit multitudine et auctoritate, ut partem Chananææ appellare quis posset *terram Hebræorum,* maxime cum is ibi vixerit instar privati, exercueritque munus boni et diligentis patrisfamilias.

Hæc sunt, Reverendissime Episcope, quæ ad te mittere constitui et cum illa levidensia sint, crasso filo, et vix digna eruditione tua singulari, veniam peto quod hanc libertatem mihi sumere ausus sim; deinde etiam atque etiam rogo, ut hoc viro, nominis tui observantissimo, dare velis, ut quæstiunculas has examinare, et me certiorem facere velis, quid tibi de iis videatur. Vale plurimum, et rem feliciter gere.

Dav. a. d. VI. Id. Aug. 1711.

XX

(Deventer, août 1712).

Au mois de juillet 1712, Huet envoya à Cuper ses *Œuvres* recueillies et publiées par son ami La Marque de Tilladet, avec une courte lettre très aimable, où il s'excusait beaucoup de sa paresse à répondre à Cuper (Recueil Beyer, 6 id. quint. 1712, p. 579).

Celui-ci, toujours indulgent, répondit le mois suivant par une lettre exubérante de reconnaissance pour le bon souvenir que lui gardait le prélat. Le livre promis ne lui était pas encore parvenu, grâce à la négligence du libraire. Il remercie Huet de l'y avoir nommé. Il remercie Tilladet d'avoir donné ce recueil au public. — Il prend la liberté d'interroger Huet sur un texte de l'Écriture, la prophétie de Nahum où est prédite la ruine de Ninive. Il se demande si elle ne pourrait pas s'appliquer à Thèbes en Égypte. Cette dissertation est fort longue, et, il faut en convenir, fort ennuyeuse. Il écrivait, dit-il, le dernier jour de la canicule, et il aurait pu s'excuser à Huet

D'avoir, un jour si chaud, fait un si long discours.

Reverendiss. et Illustrissimo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Quod si mecum fuisses cum literas tuas ultimas recepi, vir illustrissime, compexisses utique me valide exhilaratum fuisse, quia profecto nihil mihi gratius vel acceptius evenire potest, quam videre manum viri, qui tam præclara est eruditione, uti merito habeatur docti orbis præsidium et decus, qui aliquid putat esse nugas meas, vel si hoc durum nimis est, mea studia, et qui denique, qua est facilitate morum, et erga me benevolentia, me in amicitiam suam admisit.

Plurimum igitur tibi debeo de illa adloquutione, nec est quod silentium tuum tam operose et tam diligenter excuses: sum enim eo ingenio, ut existimem, amicos gravioribus magisque necessariis rebus distringi, si quando antiquum non obtinent,

et longius quam soliti fuerant Harpocratis sacris operantur; persuasusque sum omnino nihil interea perire de amicitia et benevolentia, qua me prosequuntur; quomodo et ego nunquam perdam eosdem affectus, et reverentiam, qua illos et præcipue te, reverende Antistes, ut prosequar, faciunt eruditio tua et humanitas.

Nondum recepi librum, quem mihi donum te mittere scribis, et miror bibliopolæ socordiam, cum singulis hebdomadibus navis certa hinc Roteradamum petat, et etiam via terrestri facile ille Daventriam deportari possit. Legam eundem, simul accepero, alacriter, tibique multum me debere confiteor, quod volueris nomen meum in illo legi; quæ res certe mihi valde honorifica est, et haud parum inserviet augendæ qualicunque meæ famæ.

Quin et non ingratum tibi fore existimo, si et hic gratias agam erudito Abbati Tilladeto; cum enim illi potestatem feceris scriptorum tuorum omnium, isque judicaverit nomen meum ibi legi oportere; utique inde sequitur, eundem judicasse, me aliquid scripsisse, quod una cum tuis ætatem feret, muneris mei esse putavi, judicium illud agnoscere; teque etiam atque etiam rogo, ut viro insigni hoc significare eundemque verbis meis officiosissimis et amantissimis salutare velis.

Quanquam sciam te valde occupatum esse, et peccaturus forte sim in tua negotia, tamen spero te mihi veniam daturum, si agam de loco Sacræ Scripturæ, qui diu me torsit, et cuius difficultas mihi non videtur tolli ab interpretibus doctissimis, aliisque

viris eruditis. Est celebris illa prophetia prophetæ Nahum, qua prædicit excidium Ninivis, ad exemplum urbis No, cujus situs accurate describitur.

Scis viros eruditione præstanti varios statuere, hanc urbem non esse Thebas Ægyptias, sed aliam Diospolim sitam in Delta prope Mendetem, idque ideo quia propheta scribit, eam *habitare in fluminibus, quas in circuitu ejus, mare divitias, aquas muros eius*. Sed mihi mirum videtur a nemine veterum urbem ibi tam magnam recenseri, quæ comparari posset Ninivæ, imo eam vincere, quo prophetæ verba ducere nos videntur; inde non displicibat mihi olim Bocharti et aliorum sententia, qui hæc Sacræ Scripturæ verba ita interpretabantur; ac si Nilus ejusque ostia mare Mediterraneum et sinus maris rubri totidem veluti munimenta forent Thebarum, quibus addi posset Diodorum scribere, locum fuisse *irriguum*, in quo urbs illa condita ab Hercule fuit: quæ circumstantia, ut hoc obiter addam, mihi nonnunquam fere persuasit *Thebas* non esse origine Græcum vocabulum, sed Ægyptium vel Phænicium; unde et nomen Thebarum Boeotiarum, deducit harum rerum callentissimus Bochartus, quia scilicet etiam illa urbs abundabat aquis; unde fiebat ut tota circumquaque regio hyeme esset lutosa. Fateor Homerum eandem *Thebas* appellare, sed inde nequaquam sequitur Græcos ita illam nominasse, vel nomen illud esse Græcæ originis, uti putabat Diodorus Siculus.

Sed ut pergam, præter maria, quibus No-Ammon muniebatur, dicitur etiam illa *habitare in flumi-*

nibus, id est fluminibus cingi et defendi, ut omnes eruditi illam locutionem exponunt; sed joculare quidquam mihi venit in mentem, et do tibi anxius considerandum, an non designari posset multitudo navium, quæ descendebant et ex inferiore Ægypto ascendebant ad urbem Regiam, quomodo certe loqui possemus de urbibus variis Chinæ, quarum navigia veluti alteras urbes faciunt, incolarumque millia in navibus et fluminibus habitant, (quemadmodum omnes peregrinatores uno ore testantur). Sed quidquid hujus rei sit, certum est optime nos judicaturos de prophetia Nahumi, si tempus, quo vixit divinus ille vir, nobis cognitum foret; nosti omnium optime variare mirum quantum tam veteres quam recentiores aliosque eum adscribere temporibus Iasi et Jehu, et ita 300. fere annos ascendere supra Zedekiam, atque Arbaci tribuere excidium Ninives, alios temporibus Iothami Huzziæ filio, et Josephum addere post vaticinium illud affluxisse annos 115 et tunc Niniven deletam; alios Hizkiæ nepotis Iothami; alios progredi ad Manassem, alios ad Josiam, hujus nepotem, et denique alios Nabuchodonosorem advocare et illi tribuere vastationem urbis No-Ammon.

Sed cum Rex ille Regum (quomodo credo appellatos esse Assyriorum, Persarum Parthorumque reges, quia tunc moris erat Reges victos non de solio deturbare, et regna in provincias more Romano redigere, sed tributarios Reges facere, uti ex variis exemplis Sacræ Scripturæ patet, et insigniter firmatur a Diod. Sic. lib. 3., ubi ille Nini rebus gestis agit. Rex, inquam, ille Regum Ægyptum des-

truxerit post deleta Hierosolyma, utique historia vastationis urbis No Ammon illi tempori convenire non potest. Nam ex ultimo capite primo constat prophetam prædicere non modo Sennacheribi interitum, verum etiam haud obscure indicare Judaicam Rempublicam adhuc stetisse, quia ibi legitur. « *Celebra, Juda, festivitates tuas, et redde vota tua !* », id quod utique facere non poterant, nisi stantibus et salvis Hierosolymis. Unde amplector omnino tuam, illustris Præsul, sententiam : caput scilicet primum prodiisse temporibus Ezechiæ post deportatas X. tribus ; eventum vero esse nactum cum Sennacheribi copiæ ab Angelo deletæ sunt ; reliqua vero capita dico multis post annis primum a Nahumio fuisse adjecta, et ita quidem adjecta ut in unum contextum allegata simul videantur cohærere ; exitum habuisse cum Ninivem vastavit Cyaxares Medorum rex Iosiæ temporibus, præcipue autem cum eam Nabuchodonosor aliquot post annis funditus delevit : id quod accidisse putas centum circiter et viginti ab obitu Sennacheribi annis, quemadmodum pulchre ratiocinaris in *Demonstratione Evangelica*, opere nunquam satis laudando ; quanquam Pezronus et alii tantum hoc intervallum faciant 80 annorum Ninivemque destructam statuant a Cyaxare I, Rege Medorum, et Nabopalassare, patre Nebuchodonosoris, qui tunc erat Babyloniæ Satrapa, et ob navatam bello illo operam, ejusdem urbis factus est Rex, cui post XXI. annos filius successit ; sed hisce omissis ad prophetam redeundum est.

Non igitur, si ita procedamus, Thebæ Ægyptiæ



videntur a Nahumo designari posse, quia illæ deletæ primo fuerant a Nebuchodonosere juxta Sacram Scripturam, et inde a Cambyse secundum profanos historicos. Postquam deleta jacuisset per XL. annos a vastatione priore, resurrexit, uti patet ex Ezech. 29, 13, nam cum *Pathros* sic Thebais vel superior Ægyptus uti dicunt *(sic)* Bochartus et probat Marshamus, utique locus ille Ezechielis de nulla alia urbe potest explicari, cui addendum aliud vaticinium Jeremiæ 46, 26.

Alias igitur rationes ineunt eruditi, et putant Sabbaconem Chusæum vel Arabem vastasse urbem quæ No vel No ammon vocabatur, et sita erat in inferiore Ægypto, et ad eam respicere prophetam, non autem ad Diospolim Magnam, vel Thebas. Sed licet concedam Sabaconem Arabem vastasse Diospolim, et hanc cladem memorari prophetæ, tamen inde non sequitur eam fuisse Diospolim Deltæ : quid annon is totam Ægyptum subjugare potuit, et ita diripere et vastare No-Ammon vel Thebas, maxime cum absque dubio urbs illa fuerit celeberrima tunc temporis, et Diospolios Deltæ ne mentio quidem fiat ; id quod utique futurum credo si magnitudine par fuerit Ninivæ. His adde Sabaconem quidem occupasse Ægyptum, sed benignum in gentem devictam fuisse ; uti dilucide patet ex Herod., 2, 137 et 138, nec non Diod. Sic. I, p. 41, ubi, quod in inprimis notandum, *deorum cultu et benignitate antecessoribus omnibus superior dicitur fuisse;* et relinquens Ægyptum dixisse, *purum se sceleris et piaculi abire et fato vitam reddere, quam Deo molestum*

esse, aut vita per cædem nefarie polluta Ægypto dominari velle (sic). Quæ certe nullo modo conveniunt direptioni et vastationi urbis alicujus.

Et quanquam hæc non satis firma argumenta sint ad convellendam illam eruditorum sententiam, tamen puto ea aliquo modo inservitura ad eam labefactandam, maxime cum res sit fere incredibilis in inferiore Ægypto urbem, cui nomen No, vel Diospolis, tam magnam tunc fuisse, ut Ninivæ, quemadmodum dixi, comparari potuerit, vel eadem fuerit major, quod ultimum optime Diospoli Thebaidos convenit. Homerus certe Thebas jam memorat, et ex centum portis quas illi tribuit, patet quam magnæ fuerint.

Quid igitur ? Res mihi admodum difficilis videtur, et tua mihi, illustrissime Huëti, opus est ad eam solertia et eruditione. Neque enim ausim Nahumum tam grandævum facere, uti a tempore Sennacheribi, cujus fata absque dubio cecinit, vixerit usque ad tempora Nebuchodonosoris ; quamvis Clemens Alexandr. scribat Nahum prophetasse Babylone post Ezechielem et post eum Danielem ; nam illud nequaquam convenire videtur ipsis verbis prophetæ, unde et factum est, ut πολυμαθεστάτου patris sententia ab omnibus fere interpretibus Sacræ Scripturæ et aliis eruditis viris rejiciatur, excepto Bocharto qui eum sequitur. Quin et mihi non placet illorum opinio qui, statuentes Nahumi ætatem vetustiorem, putant cladem urbis No-Ammon per vaticinium dictam, eamque postea deletam a Nebuchodonosore et ante eam Niniven, quo pertinet



omnino Theodoretum jungere clades Ægypto et Thebis illatas a Nebuchodonosore, Cambyse et Alexandro. Neque eos probo, qui per No vel No-Hammon statuunt designari Alexandriam, illamque, ut ut magnam, deletam tamen iri. Nec mihi unquam fiet verisimile, Spiritum Sanctum ita loquuturum, cum talis comminatio et narratio nunquam commovisset Ninivitas, illique in risus sese potius effudissent, quam sese corrigere et pœnitentiam agere, cum viderent urbem illam nondum deletam, et de Alexandria ne cogitare quidem possent.

Vides quantopere in hoc loco fluctuem; teque etiam atque etiam rogo, ut lumen mihi accendere de tuo lumine velis, et eximere scrupulos, qui me male habent et lædunt. Vale, illustrissime Prœsul, et me tui observantissimum amare perge. Materiam hanc Daventriæ congessi, in suburbano meo prope eam urbem digessi, ipso ultimo die caniculari MDCCXII : ubi inter ambulandum mihi subinde in mentem venit illud quod scriptum est Romæ in villa Benedetti :

« Qui procul a curis, ille lætus.
Si vis esse talis,
Esto ruralis. »

XXI

(Deventer, 1er février 1714).

Huet ne fit aucune réponse à la précédente dissertation de Cuper, un peu effrayé probablement par l'aridité des questions qui lui étaient soumises. Mais Cuper ne se découragea pas et profita, pour remercier Huet et lui écrire de nouveau, d'une conversation entre le prélat et Brenckman, que lui avait rapportée celui-ci, et où le prélat avait parlé élogieusement de son correspondant.—L'exemplaire du livre des *Opuscules*, publiés par Tilladet, n'était pas encore arrivé à Cuper, qui pensait à en acheter un en Hollande. — Cuper ne veut pas revenir sur les questions qui remplissent ses lettres précédentes. Craignant de troubler les soucis domestiques et judiciaires de Huet, il ne veut pas non plus lui parler d'inscriptions et de médailles. Il lui annonce la publication du premier volume du *Commentaire sur Isaïe* de Campegg, qui confirme sur divers points les sentiments de Huet. Il prie Huet de remercier pour lui Montfaucon de l'envoi des *Hexapla Origines*. — Il passe son hiver à lire la collection de l'Histoire des Voyages, en vingt-neuf volumes, traduite de l'espagnol et du portugais. — Il lui décrit une carte du monde ancien, peinte sur un parchemin servant de reliure à un manuscrit de Salluste, où le Paradis terrestre est situé comme le veut Huet. — La question de Melchissédec, que Cunæus veut avoir été le Christ lui-même, a été touchée très judicieusement par Huet dans sa *Demonstratio:* elle donne lieu présentement à une

polémique entre deux ministres d'Amsterdam, d'Outrein et Van den Hoor. Cuper prie Huet de donner son avis, qui peut être décisif.

Illustrissimo et Reverendissimo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb: Cuperus.

Non dubito, quin literæ, quas ad te dedi, vir illustrissime, ipso ultimo caniculari die anni 1712. in manus tuas pervenerint; et quanquam nondum solvero difficultates Ægyptiacas, quæ ex Historia Sacra et profana mihi tunc nascebantur, tamen persuasissimum habeo, tibi illas gratas et acceptas fuisse, quia proficiscebantur ab eo, qui te colit mirum in modum, quique tuo exemplo sese eruditiorem, si qua in me est eruditio, conatur reddere.

Quin et ea, quæ ad me misit Brencmannus de colloquio, quod tecum habuit, officioso, me plane in ea opinione confirmant. Certiorem enim me fecit, se tam felicem fuisse ut tibi officium debitum reddiderit, et in allocutione illa, quam sibi valde, uti revera est honorificam esse existimat, sermones incidisse de qualicumque mea eruditione, teque eam, qua es in me benevolentia singulari atque eximia, laudasse et celebrasse animo prolixo ac libenti.

Peccarem certe in comitatem illam et benevolentiam erga me tuam, nisi tibi gratias agerem. Hoc certe officio nunc defungor munerisque mei esse duxi tibi maximas habere, quod testatus est aliquo, imo multo loco apud te esse studia mea; quod tuum judicium me accensurum ad extendendam eruditionis usuram nihil est, quod dubites. Cum

autem ingressi simus annum novum patere, ut eum tibi faustum et felicem precer, persuasissimumque habeas rogo nihil mihi lætius vel acceptius nuntiari posse quam tibi bene esse et liberum a litibus aliisque ægritudinibus et incommodis, solis Musis, tam sacris quam profanis, quarum castissimus sacerdos es, operari, ut ita æmulantes studia proficere multum ad eruditionem possint ope tuarum lucubrationum.

Librum, de quo verba facis in ultima epistula tua, nondum recepi; sed cum nuper intellexerim aliquot ejus exemplaria in Batavos delata esse, unum eorum curabo mihi mitti; manebitque sempe nihilominus integra apud me tua liberalitas et benevolentia. Neque enim restinguere possum ardorem illum legendi, cum omnino credam, me inde recessurum longe doctiorem.

Non agam jam tecum de materia, quæ argumentum facit ultimæ epistulæ, quanquam mihi non desint aliæ illius considerationes et contemplationes, quia probe scio, te multis negotiis et certe gravioribus studiis occupari atque distringi. Inde etiam fit, ut non ausim loqui de inscriptionibus atque nummorum catalogis, quos subinde Smyrna accipio, et quos quanti vis pretii esse liquido affirmare possum.

Illud tamen celare te, vir illustrissime, non possum, Campegum Vitringam publicasse tomum primum *Commentarii in prophetam Iesaiam*, eumque mihi dono missum esse a viro eximio. Valde profecto mihi ille placet ob eruditionem et pietatem;

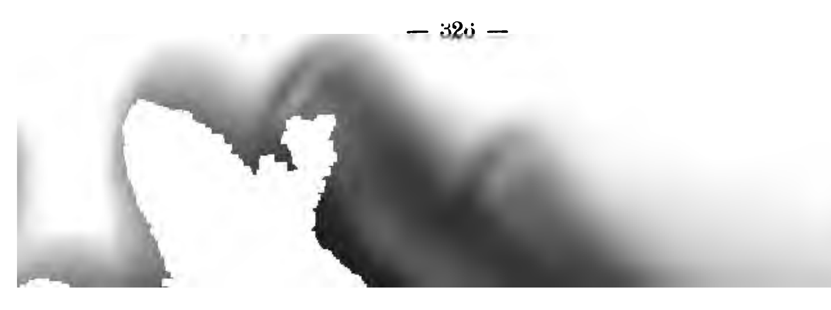
nec dubito quin eundem probaturus sis, non quia nomen tuum in eodem occurrit, et ille firmat explicationes sententiasque suas tua prœclara doctrina et auctoritate; sed quia revera insuper multa egregia ab eodem annotantur.

Vellem equidem ut vidisset Hexapla Originis a Montfauconio, insigni illo Familiæ Benedictinæ decore, nuper publici juris facta; quia persuasus sum ex variis interpretum Græcorum versionibus lucem aliquam posse accendi Hebraïcæ veritati. Mihi illud donum misit vir insignis nihil tale merenti; et quanquam gratias, quas par est, egerim ipsi, tamen facere non possum, quin apud te loquar de illa benevolentia, ut, si ad te accesserit, testari meo nomine (si tanti apud te sum) velis, me illius beneficii memoriam conservaturum æternam.

Lectio apertarum utrarumque Indiarum et Tartariæ me exercet hyemalibus et frigidis hisce diebus. Sunt peregrinationum XXIX. volumina in-8°, ut loquuntur, maximam partem versarum ex Hispanica et Lusitanica linguis in Belgicam, editarumque Lugduni Batavorum a Petroo Van der Sta. Res profecto notatu dignæ illis continentur, de quibus ago subinde cum illustri Witzenio, ex-consule Amstelædâmensi, et uno Præfectorum commercio Indiæ Orientalis. Occurrunt et in iisdem Itineribus varia, quæ judicium meum suspendunt et de quibus forte alio tempore tecum agam, si mihi hanc veniam dare velis; id quod te facturum confido, idque vel ideo, quia tibi adseverare possum, multa curiositate tua singulari non indigna esse.

Omnium optime Paradisum terrestrem illustrasti, eumque constitui docuisti in ultimo oriente a nonnullis. In Bibliotheca hujus urbis publica est Sallustius manuscriptus, tectus membrana, in qua globus terrestris pictus est, ex quo cognosces auctorem illius idem statuisse. Dubitavi sæpe an eundem tecum communicare auderem, quia vix videtur hoc quidquid est, dignum esse tua eruditione. Sed tamen id facere constitui tandem, quia persuasus sum, istud in aliis tabulis vel Globis pictis non reperiri, quanquam hunc recentiorem esse nos doceat vox *Ungaria*. Jacta igitur est alea, et rogo, ut hanc libertatem æqui bonique consulas.

Agis binis tribusve locis *Demonstrationis* tuæ *Evangelicæ*, quæ profecto nunquam satis laudari potest, de Melchisedeco quem Cunæus putabat fuisse ipsum Christum: quam opinionem defendere testaris non esse instituti tui pa. 621. — Hæc questio nunc fortiter agitatur in orbe nostro inter binos Mysteriorum Divinorum Amstelædami interpretes, idque lingua Belgica. Unus, cui nomen D'Outrein, defendit Cunæum, Gaillardum et alios, qui eadem sentiunt; illi se opponit alius, qui appellatur Vanden Hoornard, putatque Melchisedecum hominem natum fuisse, sed tandem immortalitate donatum, per aliquod tempus in terris vixisse, et in cælum fuisse sublatum, indeque Apostolum Paulum dicere eumdem *vivere*. Valent certe hi Pastores ingenio et eruditione, sed ego in eorum castra transire nequeo. Nam persuasus omnino sum, Melchisedecum fuisse « purum putum » hominem, Regem Salemi, et



Sacerdotem veri Dei; eum dici esse sine patre et sine matre etc. quia illi non nominantur, uti nec majores nec posteri; et dici *vivere*, quia mors ejus nullibi memoratur. Si prior explicatio admittitur, non video cur non et ultima probari debeat. Multis hanc explicationem adstruere velle, esset otio tuo abuti; maxime cum partem ejus ita jam explicaverint eruditi primam; et cum sis spectata eruditione atque excellenti, ego te quidem rogare audeo, ut me breviter certiorem, quod commodo fiat, facere velis, quid tibi de nobili hoc argumento videatur. Vale. Dav. ipsis Calendis Februariis 1714.

XXII

(Daventer, 26 juin 1714).

Cuper recommande à Huet Burmann, homme d'une érudition déjà notoire, qui accompagne à Paris les ambassadeurs des États Généraux des Provinces-Unies et désire visiter les savants illustres. — Clermont se félicite de l'accueil qu'il a reçu de Huet, et a redit à Cuper en quelle estime Huet dit le tenir. — Cuper s'extasie sur la verte vieillesse de l'octogénaire Huet. Pour lui, malgré ses soixante-dix ans, il lit encore sans lunettes.

Illustrissimo viro Petro Danieli Huëtio. S. D. Gisb. Cuperus.

Occupatione mea factum est, ut nondum respondere potuerim literis, quas ad me amantissimas et

accuratissimas dedisti; et nunc etiam negotia obstant, quo minus officium tibi eo nomine debitum reddere et persolvere possim.

Accipis tamen litteras, easque commendatitias. Burmannus, non ignobilis Reip. literariæ civis, me certiorem fecit sese aliosque πεπαιδευμένους, inter quos Drakenburgius, elegantis eruditique juvenis ingenii, uti patet ex dissertationibus, quas de præfectis prætorii et urbis edidit, patebitque itidem ex Silio Italico, constituerunt Parisios se conferre; cumque me Burmannus rogaverit, ut consilium illud juvare atque adeo ipsos commendare velim ijs viris, cum quibus mihi est literarum commercium, et qui in honorificam suam amicitiam admiserunt, recte me *(sic)* nec tibi ingratum me facturum existimavi, si petitioni illi adnuerem.

Recipe igitur et admitte hosce viros, ut soles omnes, amice et benevole, et da hoc mihi ut intelligant aliquid apud te valuisse commendationem meam eamque non vulgarem fuisse.

Nihil necesse est uti tibi annumerem singularem Burmanni eruditionem, aliasque ingenii præclaras dotes; cum procul dubio easdem ex libris ab eodem editis perspexeris; nec dubito, quin coram intellecturus sis, quam diligenter rationem cum Musis deduxerit, si ipsi tam beato esse licet, ut tecum de humanioribus literis, quibus ipse admirabiliter et magnifice instructus es, sermo cadere possit.

Clermontius mirifice laudat humanitatem tuam et benevolentiam, et vix verba invenire potest, quibus celebrare possit eximias et excellentes tuas virtutes,

et summam atque perfectam eruditionem; tibique me plurimum debere confiteor, quod tam insignem rationem habueris meæ commendationis, licet ille absque ea procul dubio propter ingenii elegantias se tibi probasset.

Mittit etiam te octogenarium esse, et tamen indefessam studiis operam dare, idque tanto cum fervore, ut anagnosten etiam adhibeas quando corpus curas, ut ita nullum tempus studiis tuis pereat.

Admiror profecto amorem vehementem, quo Musas tam sacras quam profanas amplecteris; Deumque summopere veneror, ut te nobis per multos annos conservare velit. Ego septuagerius *(sic)* prope sum, plurimumque me Deo debere confiteor, quod mihi tam acutos oculos dederit, ut nondum vitris grandiora reddentibus objecta usus, et, (si quid credendum est medicis ocularii), nunquam usurus sim; tantam in iis animadvertunt vim, ἐνεργίαν et perspicuitatem.

Utinam, utinam et tu, præses illustris, anagnostis, quibus frequentibus veteres usos fuisse nosti, quia instrumentis illis carebant, nuntium remittere possis! Ego id quidem ex animo opto, sed senectus obstat. Vale plurimum.

Daventr. XXVI. Junii 1714.

Huet remit à Burmann, à son retour en Hollande, une lettre pour Cuper, pleine de l'éloge de ce savant, pleine de compliments pour Clermont, Buis et Gosling. — Il dit à Cuper dans cette lettre qu'il est myope depuis sa plus tendre enfance, et qu'il a recours aux services d'un lecteur, non à cause de cette myopie,

mais pour utiliser son temps, — le déjeuner, l'habillage, etc., — par des lectures intéressantes.

Cette lettre, la XIIIe de l'auteur dans le *Recueil* de Beyer (p. 582), est la dernière lettre de Huet à Cuper qui y ait été imprimée.

XXIII

(Deventer, 10 novembre 1714).

Le 5 mars 1714, Huet se décida à répondre à Cuper et sa lettre figure dans le *Recueil* de Beyer (p. 579, lettre XII). Il explique d'une façon générale à Cuper pourquoi il ne lui a pas écrit plus fréquemment : il était dans d'interminables procès, il devenait sourd, les lettres de Cuper, écrites sur du papier trop mince et buvant trop, de sorte que les caractères du recto et du verso d'un même feuillet se confondaient, étaient illisibles. — Enfin, il répond à tout ce que lui dit Cuper, sauf à la question de la ville égyptienne de No-Ammon. Il lui reparle de sa conversation avec Brenemann, du livre de Montfaucon, qu'on ne lui a pas adressé, malgré ses titres et sa compétence sur les *Exapla Originis* (longa injuria, longæ ambages), de l'*Histoire des Voyages*, genre de lecture qu'il aime beaucoup, de Melchissédec, qui a été un homme et rien qu'un homme et non une incarnation du Christ.

Cuper répond à cette lettre, une des plus longues que lui ait écrites Huet, le 10 novembre 1714. Il présente à son correspondant ses condoléances, ses sentiments d'admiration, qu'un octogénaire comme lui puisse encore étudier comme il le fait, ses vœux pour la prolongation de sa vieillesse, ses excuses sur la mauvaise

qualité de son papier et sa mauvaise écriture. — Il prie Huet de ne point se tourmenter davantage du prophète Nahum et de No-Ammon. Il a lu le *Recueil de Dissertations* de Tilladet. — Il ne comprend pas les allusions de Huet à ses relations avec Montfaucon, mais il regrette qu'il y ait un peu de froid entre ces hommes éminents. — On annonce une continuation de l'*Histoire des Voyages*. — Il reprend la dissertation sur Melchissédec. Il a reçu de Smyrne, du consul d'Angleterre Gerhard, des inscriptions et des médailles. Il envoie à Huet une belle copie d'inscription.

Reverendo plurimum, et imprimis Inlustri Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Doleo vehementem in modum, te gravi morbo laborasse, cumque ex literis, quas ad me honorificas et eruditas dedisti III non. Mart. cognoverim, te tunc temporis nondum satis confirmatum esse, atque adeo etiam ex oculis laborasse, recte me facturum putavi, si responsum, quod diu tibi debeo, in longiusculum tempus differrem.

Hæc est, vir illustris, causa obstinati mei silentii, et spero te non ægre laturum, quod rationem habuerim valetudinis tuæ.

Spero te jam plane in integrum restitutum esse, tibique non ingratas fore hasce literas, cum facere non potuerim, quin et nunc tester summo apud me loco esse dignitatem et eruditionem tuam, neque me satis mirari posse octogenarium virum diligenter et laudabiliter adeo cum Musis rationem deducere. Deum tibi largiturum spero jucundam, quietam et validam senectutem, ut ita diu prodesse possis rei

literariæ, aliis præclaram facem præferre, et absolvere inchoata atque adeo edere opera tua absoluta.

Bibulam chartam merito conquereris, sed quia manum meam ad amicos, non autem amanuensis mei mittere, et primo impetu chartæ illinere soleo responsa mea, hinc fit, occupationeque mea, ut vitium illud corrigere nequeam, vel scriptionis meæ facere exemplum; quam provinciam trado juveni, qui mihi a manu est.

Irascor profecto negotiis tuis, quæ me fraudant præclaris tuis animadversionibus in Nahumi prophetæ locum, et Ægypti civitatem vel urbem No-Ammon, quem locum, licet varii præstantis eruditionis viri illustrare conati sunt, tamen persuasus omnino sum, ubi rationem habeo eruditionis tuæ, a nemine eumdem pulchrius et certius explicari posse. Facile nihilominus tibi hanc operam remitto, nec unquam a me impetrare potero, ut amico incommodus et importunus sim, præcipue viro tam grandævo, et quem plurimi facio, propter morum facilitatem et propter doctrinam, qua mentem succinctam habet.

Lætor ultimam meam epistulam ab ea calamitate liberam fuisse, et plurimum tibi debeo, quod illi responderis tam accurate et erudite. Legi Dissertationes tuas, uti perspexisti procul dubio, ex iis quæ misi ad abbatem de Tilladet; ex quo etiam cognoscere poteris, quantopere illæ mihi placeant, quanquam prima earum et secunda mihi videantur omnino ampliorem efflagitare deliberandi curam.

Jam diu animadverti, te Originis Tetrapla, Hexa-

pla et Octapla ita digessisse lib. 3 Originianorum, sect. IV, ac fecit Monfauconius; sed quæ ea super re disseris in epistula, quam ad me dedisti, profecto mysteria sunt, nisi quod videar animadvertisse, inter viros, tam perfecta eruditione et morum facilitate celebres, frigusculum aliquod obortum esse, id quod equidem vehementer doleo.

Multa itinera Collectionis Belgicæ digna sunt lectu; sed tamen dubito valde, an aliquis eadem sit transfusurus in linguam Gallicam. Ego plurimas res cum inlustri Witzenio in literis, quas nobis mutuas scripsimus, elucidare conatus fui. Nunc idem ille librarius in eo dicitur esse, ut similiter edat peregrinationes rariores, quas Belgæ in utrasque Indias et alias regiones susceperunt, cum jam editæ spectent Hispanos, Gallos, Portugallenses vel Lusitanos, Anglos et Germanos.

Lætor valde Melchisedecum tibi etiam hominem natum esse, et quæ ea occasione annotas, perplacent. Ne autem jejunas plane litteras mittam, supponam bona tua cum venia rem unam aut alteram, quam ut in mei gratiam illustrare velis, etiam atque etiam rogo. Mihi igitur videtur Ægyptus vel Misraïm in Scriptura sacra modo lata modo stricta significatione sumi; et priore quidem modo apud Ezech. 30, 6, quia Ægyptus dicitur incipere a Syene, et mox memorantur urbes quæ in inferiore vel *Delta* sitæ sunt, ut *Noph* vel *Moph, Memphis, Zoan* vel *Tanis*, et *Sin* vel *Pelusium*.

Sed altero modo apud Jerem. 44, 1, ubi Judæorum mentio fit, qui habitabant in Ægyptio Migdoli,

Thachpanhes, Noph, quæ sunt inferiores urbes et *in terra Patros*, quæ proinde ab Ægypto et tribus illis oppidis distinguitur. Atque ita c. 44, 15, *Ægyptos* vel *Misraïm* et *Patros*, tanquam diversæ regiones recensentur, non secus ac Jesaiæ II, 11.

Constat ex Strabone et Diogene Laërtio in inferiore Ægypto etiam fuisse *Diospolim*, et sunt eruditi, qui eandem statuunt vocari a propheta Nahum *No-Ammon*, et æquiparari Ninivæ. Sed quamvis situs et aquæ et mare id videantur suadere, tamen dubium valde, an illa tam antiqua sit et tam ampla et vasta, ut urbi tam grandi comparari possit. Hoc quidem nulla auctoritate firmari potest, sed tamen dicere possemus, in Sacra Scriptura *Diospolim* sitam in Delta memorari. Certe apud Ezechiel 30. 14, Urbs *No* jungitur urbibus *Zoan* et *Tanai* V. 16 urbibus *Sin* et *Noph* et V. 17 aliis inferioris Ægypti urbibus: atque inde mihi sequi videbatur omnino eodem in tractu etiam debere sitam esse urbem *No*, quæ si etiam *No-Ammon* dicta fuit, utique propheta Nahum de illa loqui potuisset, si modo tam grandis fuit, ut cum Ninive componi possit. Urbes procul dubio inferioris Ægypti pulchræ et magnæ fuerunt, maxime cum legamus in Sacra Scripturæ varios reges in nonnullis earum sedes suas fixisse; et cum propheta urbem *No* aliis annumeret, videtur etiam illa inter primarias fuisse. Sed de eadem plane tacent scriptores profani, et Persas vel Assyrios uno ore tradunt evertisse Thebas vel Diospolim superioris Ægypti, uti vel legere licet apud Diodorum Siculum.

Hæc forte digna non sunt tua, ill. præsul, diligentia; quo nomine quam præclaræ animi ingeniique dotes comprehendantur ex Cicerone nosti procul dubio et eruditione. Ecce tibi inscriptionem, quam hoc anno ἀνέκδοτον *(sic)* Smyrna ad me misit consul magnæ Britanniæ Gerhardus, vir antiquarum reliquiarum studiosus et intelligens valde, qui mecum etiam communicavit plurimas alias itidem ineditas, nec non catalogos vel indices nummorum veterum, inter quos sunt rarissimi et multi, qui nondum typis descripti sunt, et quorum ope multum augeri possit Harduini liber *De nummis populorum et urbium*. Hæc autem inscriptio, quam tibi libens lubens mitto, valet, nisi me plane fallo, alias multas, teque etiam atque etiam rogo, ut eam eo animo accipias, quo eam tibi in manus do. Curavi eam pingendam iisdem characteribus et literarum ductibus, quibus eandem accepi; id quod tibi aliisque πεπαιδευμένοις, cum quibus procul dubio communicabis monumentum, quod olim positum viro pereruditо, cujus apud alium neminem, nisi me fallo plane, extat memoria.

ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΙΗΤΡΕΙΗΝ ΑΝΑΓΡΑΨΑΣ
ΕΠΤΑΕΠΙΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΕ ΤΕΣΙΝΚΑΙΠΣΑΙΣΕΠΙΒΥΒΛΟΙΣ.

ΣΥΝΕΓΡΑΨΕΔΕΒΥΒΛΙΑ — ΙΑΤΡΙΚΑΜΕΝ — ΟΒ
ΙΣΤΟΡΙΚΑΔΕ — ΠΕΡΙΖΜΥΡΝΗΣ — ΑΒ
ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΟΜΗΡΟΥΣΟΦΙΑΣ — Α — ΚΑΙΠΑΤΡΙΔΟΣ — Α
ΑΣΙΑΣΚΤΙΣΕΩΝ — ΑΒ — ΕΥΡΩΠΗΣΚΤΙΣΓΩΝΑΒΓΛ — ΝΗΣΣΩΝΑ
ΑΣΙΑΣΣΤΑΔΙΑΣΜΩΝ · Α — ΚΑΙΕΥΡΩΠΗΣ — Α
ΣΤΡΑΤΗΓΗΜΑΤΩΝ — ΑΒ —
ΠΙΝΑΞ ΙΩΝΑΙΩΝ ΚΑΙ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ ΔΙΑΔΟΧΗ ΚΑΤΑΧΡΟΝΟΥΣ

Nihil ad eam explicandam supponam. quia omnia melius nosti, quam is, cui honorificum valde est, tibi tam splendidum monumentum dono mittere; illud tantum dicam, numerum quaternum exempli gratia designari per quatuor literas Alphabeti, cum litera Δ suffecisset; id quod an alibi occurat bona fide fateor me ignorare : Vale plurimum Daventriæ, X. Novembris 1714 (1).

XXIV

(Daventer, 5 février 1715).

La précédente lettre se croisa avec la lettre remise par Huet à Burmann pour Cuper. Il lui en fait de grands compliments et de vifs remerciements. — Clermont lui a fait les récits les plus émus de son accueil et du charme de sa société. Il lui a aussi apporté de Paris la *Vie des quatre Cicérons*, par un anonyme: c'est un livre agréable et paradoxal. — Il lui présente ses vœux pour la nouvelle année.

Reverendo et Illustri valde Viro || Petro Danieli Huëtio || S. D. || Gisb : Cuperus.

Prolixam satis ad te dedi epistulam, eximie præsul, decimo novembris anni elapsi die, et spero tibi eam esse redditam non modo, verum etiam me tam felicem fore, ut brevi intelligam quid tibi de inscriptione veteri, necnon quæstione (ut sic loquar) Ægyptiaca videatur.

(1) En tête de cette lettre une main étrangère a mis la date kal. julii 1714, ce qui est évidemment un lapsus de copiste.

Te interea mei oblitum non esse, accepi ex literis, quas ad me eodem fere tempore vel VI Non. ejusdem mensis dedisti; ita ut videamur fere agi et impelli eodem spiritu, et nobis conveniat illud vetus: « idem nolle et idem velle eadem demum firma amicitia est ».

Tuæ autem illæ literæ sunt profecto papavere et sesamo sparsæ tibique fidem facere possum, me amicosque cum quibus easdem communicavi, diu nullas elegantiores et magis Ciceronianas legisse. Quin et summopere et aperte lætor tot in iis me invenire perfectæ in me benevolentiæ et firmæ atque adeo perpetuæ amicitiæ signa et documenta; nec scio quas gratias eo nomine tibi, optime antistes, reddere possim. Memoriam illius certe rei conservabo perpetuam, et nunquam animo meo excident favor quo me complecteris, eruditio, humanitas, aliæque virtutes quibus fulges præclaræ.

Clermontius mihi annumeravit omnia, quæ ipsi de persona mea narrasti, et addidit benigne valde a te acceptum fuisse, multumque profecisse ex sermonibus collocutionibusque tuis. Illustrissimus Goslinga operam diligentem navavit Perizonio, et seriam rationem, eo auspice, cum Musis deduxit cum Franeguerae profiteretur historiam et eloquentiam. Clermontius mihi donum Lutetia attulit *vitam IV Ciceronum,* nescio cujus anonymi. Summa cum alacritate libellum illum, propter argumenti novitatem, evolvi, sed fateor me capere non posse unde viro nata sit opinio paradoxa plane. Nam nunquam probabit Ciceronem filium patri Marco Tullio ullo

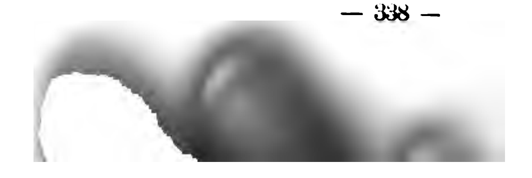
modo comparari posse; et argumenta, quibus id confirmare conatur, sunt plane levia et fluxa, uti docui in epistula quam ad Clermontium scripsi; iisque postea alia ex vetustis auctoribus sumpta addidi, adeo ut facili opera totam illam machinam subruere et pessumdare possem.

Quæ de ratione studiorum tuorum narras, et quam pulchre omne tempus dederis studiis, ita ut anagnostem cum vestes sumeres, audires, jucundum mihi fuit intelligere; mirorque summopere quotidianam et summam assiduitatem tuam in evolvendis tam jucundis quam gravibus auctoribus; unde nihil mirum te erudito orbi tot præclarorum argumentorum libros dedisse.

Cum autem hæ sint primæ literæ, quas hoc anno ad te, eximie præsul, mitto, recte me facturum nec tibi ingratum existimavi, si tibi eundem faustum et felicem optarem atque precarer. Facio equidem hoc ex animo, et Deum veneror ut tibi, qua est clementia, firmam et viridem senectam dare velit; ut ita etiam ipse frui possim commercio, quod inter nos summa mea cum voluptate est, literario adhuc diu, quoque nihil mihi gratius vel acceptius evenire potest.

Vale, præsul illustris, et me ut facis ama. Daventriæ ipsis Nonis febr. MDCCXV (1).

(1) A cette lettre étaient joints deux extraits de lettres reçues par Cuper : d'une lettre de M. de La Croze à M. Cuper, le 16 mars 1715 : « Cette inscription est merveilleuse, etc. » ; d'une autre lettre du 23 juillet 1715 : « Lorsque j'eus l'honneur de vous remercier, etc. » Dans le classement remanié actuel, ces deux extraits ont été détachés de cette lettre et ne se retrouvent pas.



XXV

(Deventer, 13 août 1715).

Cuper répond à une lettre de Huet, en date de 29 avril 1715, lettre qu'il retrouve par hasard dans une liasse de correspondances scientifiques. Il s'excuse de son oubli et le répare en toute hâte. — Il félicite Huet de s'intéresser aux antiquités égyptiennes, et regrette que les travaux de Kircher et de Marsham l'aient découragé de publier ses recherches. Perizonius a montré, dans ses *Antiquitates Ægyptiacæ*, que leurs travaux sont incomplets. Bonjour s'est occupé longtemps de l'Égypte.— Cuper a vu pendant quelques jours Bonjour avant son départ pour la Chine. Ses ouvrages sont confiés au P. Adeodat Nuzzi, mais celui-ci en a refusé communication à Cuper. — Cuper espère qu'on connaîtra bientôt la clef des hiéroglyphes. Il donne un intéressant tableau de la science de l'Égypte à cette date. Plusieurs voyageurs vont y faire des explorations. — Il annonce à Huet sa nomination de membre étranger de l'Académie des Inscriptions. — Il reparle de l'inscription de Smyrne qu'il lui a envoyée. — Cuper se plaint du trop grand nombre des dictionnaires et des revues d'érudition qui font qu'on ne recourt plus aux textes originaux.— Il examinera la question du sentiment d'Origène sur le culte des anges et l'Eucharistie, mais il s'effraye d'avoir à trancher ce différend entre Huet et Bochart. — Il lui signale quelques dissertations théologiques et philosophiques qu'on lui envoie d'Allemagne, entre autres

celle de Wochmer sur le pays dit Ophir; mais il a le bon goût de ne point rouvrir la discussion. — Toland, qu'on disait mort, prépare une nouvelle édition, revue et augmentée de son livre; il essaiera d'y réfuter la dissertation de Huet contre ses opinions. — Caspar Abel, recteur d'Halberstadt, a dédié à Huet son *Histoire des monarchies anciennes*.

Reverendiss. et Illustrissimo Viro || PETRO DANIEL HVETIO || S. P. D. || Gisb : Cuperus.

[Ex]cutienti (1) mihi fasciculum epistularum, quas ad me viri præstante ingenio et eruditione scripserunt, apparuit me tibi etiam, eximie antistes, debendi reum esse, et nondum respondisse literis, quas ad me humanissimas et elegantissimas (ita me Deus amet) dedisti a. d. III Cal. April. hujus anni. Certe irascor occupationi et oblivioni meæ, ut nunc primum id aggrediar, quod diù factum oportuit: confusus et perturbatus multum fui, simul negligentiam meam animadverti; sed tantum spero a facilitate morum tuorum et humanitate, ut quicquid peccatum est, condonaturus mihi sis, nec unquam animum induces credere, me tam illustris doctique præsulis negligere amicitiam et gratiam effundere posse.

Lætor summopere te olim etiam inquisivisse in res Ægyptiacas, quæ uti antiquissimæ, ita utique dignissimæ sunt quæ diligenter examinentur. Fecisti id quidem præclare procul dubio, optandumque foret uti a cogitatis mentis tuæ pulchris et

(1) La présente syllabe manque.

solidis publicandis te non absterruissent Kircherus et Marshamus; in quibus multa tamen desiderari constat ex *Antiquitatibus Ægyptiacis* τοῦ μακαρίτου Perizonii. Diligentem etiam iisdem operam dedit Bonjourius, uti mihi narravit cum Chinam petiturus ad me summo meo cum gaudio diverteret per tres quatuorve dies. Nam non multa mihi narravit de curis suis, sed etiam certiorem me fecit se deposuisse apud Generalem ordinis sui Adeodatum Nuzzi res suas Ægyptiacas, faciebatque spem, illum mecum communicaturum exemplum, si illud a viro reverendissimo, facili, benigno et erudito, peterem. Feci id perhumaniter et πάνυ φιλανθρώπως, sed nescio quas causas prætexerit in responsione, quam tuli, negandi, adeo ut spes legendi curas viri pereruditi plane decolaverit.

Sed bene habet me ex ore illius excerpisse nonnulla, quæ aliquo modo facere possunt ad illustrandam Historiam sacram et profanam, quæ mihi etiam ansam dederunt ad varia haud protrita (præfiscine dixerim) annotanda ad Ægyptum pertinentia.

Spero, et haud inaniter animus meus movetur, nos propediem adepturos inscriptionum et picturarum hieroglyphicarum aliarumque antiquitatum exempla, quarum meminit Paulus Lucas, describens cavernas vel antra in ripa Nili a natura vel arte, vel utrisque elaborata. Nam primo Emanus, capellanus regis Sueciæ, Ægyptum diligenter lustravit jussu Majestatis suæ, cum in urbe Bender detineretur, et per Daventriam domum revertens anno proximo fidem mihi dedit se mihi missurum varias

Antiquitatum Ægyptiarum reliquias. 2° Paulus Lucas constituit iterum in regno illo peregrinari, atque adeo omnem illum tractum peragrare; et denique Superior Smyrnæ consistentium Capucinorum idem consilium agitat, jamque forte hoc iter ingressus est. Hierotheus vocatur, estque diligens admodum nummorum veterum, gemmarum, et inscriptionum indagator, totiusque antiquitatis intelligens valde. Scripsit ad me epistulam plenam benevolentiæ narratque quas regiones lustraverit, et propositum suum adeundi Syriam atque Ægyptum.

Quin et promittit se brevi mihi missurum aliquot prisci ævi relliquias, obtulitque mihi perbenigne amicitiam suam, quo nomine certe multum gaudeo et lætor, plurimumque eidem debeo.

Rogavi serium in modum præstantem virum, non secus ac per eum, per consules Galliæ, Angliæ et Hollandiæ, Paulum Lucam ut velint in id diligenter incumbere ut inter spolia a barbaris capta literaria adferant depictas et descriptas historias, quæ vel insculptæ marmoribus vel coloribus expressæ in cavernis, de quibus ante sermonem habui, conspiciuntur.

Spero impulsuras meas preces tam diligentes peregrinatores, et in præclaris rebus valde curiosos; et vix mihi dubium quin provinciam hanc pulchre sit ornaturus Paulus Lucas, quum secunda vice Ægyptum adeat, et noscat Turcarum et Arabum mores, atque difficilia ac diffidentia ingenia, quæ tamen pecunia molliri possunt; quam ipsi non defuturam



fidem mihi facit maximi Regis liberalitas atque benignitas, atque adeo nobilis et innatus ardor ad fovenda studia et ad incendendos ac inflammandos viros, qui sese illa via tollere humo conantur.

Qua occasione facere non possum quin apud te, illustrissime antistes, celebrem Regis in me benevolentiam. Nosti enim me tantæ Majestati probatum atque adscriptum esse honorariis academicis; quod profecto mihi est honorificentissimum et gloriosissimum; cujus beneficii nihil est quod dubites, quin conferraturus sim cum eximia veneratione memoriam perpetuam et æternam.

Lætor summopere placuisse tibi inscriptionem veterem, quam ad me misit studiosissimus ejuscemodi monumentorum consul Britannicus; ab eodem nuper alias perelegantes accepi, nec non indicem rarissimorum nummorum quorum variis pulcher et utilis Harduini liber *De numismat. pop. et urbium*..... egregie augeri posset, cum nobis exhibeant oppidorum vel populorum nomina, quæ vel raro vel nullibi obvia sunt, uti ex specimine quod misi ad consiliarium regium et abbatem Bignonium perspicies. Ego quidem summopere vellem, ut consul egregius, quidquid hujus est, edere vellet, nec desino virum impellere. Tu autem me etiam loqueris, hortaris et admones, et ea occasione in laudes meas te effundis. Possem equidem varia edere et maxime literas quas nobis mutuas scripsimus, in quibus plurimum bonæ frugis, nisi mihi imponit prava persuasio, sed vita mihi est tam actuosa, ut non potuerim hanc ipsam epistulam

scribere, nisi aliquoties interpellatus, adeo ut eandem coactus sim in villa mea, quæ haud procul ab urbe est, absolvere.

Dictionaria recte damnas: laboramus illorum nimia copia, et inde fit ut auctores veteres et fontes negligantur. Sed annon et hujus cladis auctores sunt *Ephemerides* vel *Acta eruditorum* quorum numerus in magnam molem excrevit? Ego certe id puto, quanquam fatear variis multa præclara contineri et forte alios existimare ita succurrendum esse ignaviæ et desidiæ sæculi, quibus illud cum maxime infectum est.

Vita quatuor Ciceronum non certe digna est tua attentione; Clermontius in literis suis me certiorem fecit honoris, quo me dignaris; is propediem Daventriam veniet, et tunc occasio sese offeret loquendi de egregiis laudibus tuis et splendida illa eruditione.

Sententiam Originis De cultu Angelorum et De *(sic)* Eucharistia, quoniam id petis et quæ ea occasione commentatus es, alio tempore examinabo: legi eadem haud indiligenter; mihi videbantur nonnulla ratiocinationi tuæ, ut ut nitidæ et speciosæ, opponi posse.

Extimesco quidem inter te, vir illustris, et Bochartum me sedere judicem, quia utriusque fama celebris et eruditio spectata est; sed tamen, quia me tam peramanter rogas, neque quidquam tibi ejuscemodi rerum negare constitui, conabor absque vel minimo partium studio examinare verba Originis, quorum occasione agis de binis illis sacræ religio-

nis capitibus, in quibus tam acriter et tantis animorum motibus Romano-catholici et Reformati Christiani disputant.

Atque ita quidem epistulæ tuæ respondi, finiremque longam satis et forte eo nomine tædiosam, nisi crederem me tibi facturum rem non ingratam si de binis studiorum nostrorum capitibus agam quæ te proprius concernunt.

Adlatæ ex Germania ad me sunt variæ *dissertationes Theologico philologicæ*, quarum variæ multas veneres habent; inter eas una est *De regione Ophir*, auctore Joanne Olderman, præside, vel Andrea Giorgio Whæmer defendente. Edita est anno elapso Helmestadii, examinanturque eruditorum sententiæ; et inter easdem tua non absque elogio sagacitatis et doctrinæ, quas in te summas esse agnoscunt optimo merito rei literariæ cives. Conatur vir eruditus refellere aliorum sententias potius quam propriam in medium adferre. Et tamen non indigna lectu sunt quæ commentatus est; cumque tua res agatur maxime, ego tibi auctor esse audeo, imo te etiam atque etiam rogo ut lucubrationem illam legere et examinare velis.

Tolandum rebus humanis ultimum valere dixisse proximo anno ex Anglia nuntiatum est. Nunc Londino mittitur, insertumque est Novis Literariis, *(Nouvelles Littéraires)*, quæ singulis sabbathis prodeunt Hagæ Comitis, et quidem 3° Augusti mensis die eundem vivere et novam parare *Æisidæmonis* et *Originum Sacrarum* editionem, tertiamque illis bonis adjecturum dissertationem, qua conatur enervare et

refellere quam ipsi opposuisti; et, quanquam in alia omnia abeat, tamen egregie laudat præclaras ingenii tui dotes: « Cependant il rend justice à l'habileté et au grand savoir de cet illustre prélat », uti auctor Ephemeridum loquitur; qui etiam suspicatur hanc lucubrationem editam iri ab eodem librario, qui nobis dedit editionem primam; et adjicit tandem hoc epiphonema: « Les journalistes de Trévoux n'y seront pas épargnéz. » Doleo profecto ejuscemodi libros in Belgis Fæderatis typis describi; et hac in re nimia profecto libertate laboramus; nec in magistratuum manibus est obviam ire ejusmodi corruptæ et noxiæ farinæ productionibus: sed meum non est in causas hujus mali inquirere, ne aliis videar nimis acerbus censor esse et accusare illos qui ad clavum reipublicæ nostræ sedent. Vale, optime præsul, Deumque veneror ut tibi diu adhuc viridem servet senectutem. Vale plurimum. In villa Oxensi, ipsis idibus Augusti 1715.

P.-S. Res Ægyptiacas, de quibus egi, mihi revocant in memoriam honorem, quem mihi habuit, Casparus Abel, rector Halberstadiensis. Is enim vir egregie doctus mihi dedicavit *Historiam* suam *Monarchiarum orbis antiqui*, quæ Sabiis, Ægyptiis et Æthiopibus, Israëlitis, Syris, Assyriis, Chaldæis, Medis, Lydis aliisque vindicandæ, Assyriaco sub nomine vulgo comprehendi solent. Multa aliis non dicta, imo ne cogitata quidem, in medium adfert et abit in multis ab aliis, atque adeo etiam ab iis, qui res Ægypti nobis memoriæ mandarunt. Lege, quæso, et judica si ad vos hæc lucubratio deportata

est Lipsia, et si eruditionem viri cognoscere desideras. *Pardon à ce brouillon (sic).*

XXVI

(Deventer, 13 février 1716).

Réponse à une lettre de Huet, du 16 novembre 1715 : lettre qui n'a pas été conservée dans le recueil de Beyer. — Cuper s'excuse de son retard sur un voyage à Amsterdam, sur le mauvais temps et sa mauvaise santé. — Il lui parle de Bonjour. Celui-ci lui a expliqué les motifs de son départ pour l'Extrême-Orient, lui a écrit du cap de Bonne-Espérance, mais depuis qu'il en est parti, Cuper n'a plus de ses nouvelles, et craint qu'il n'ait été mis à mort dans un massacre de missionnaires. Cuper avait été charmé de son érudition et de sa modestie. — Il lui demande son avis, sur une question qui préoccupe les savants : combien de temps ont duré le séjour et la servitude des Juifs en Égypte? — Le voyageur Paul Lucas est revenu à Smyrne avec de nombreux trésors d'antiquités et se dispose à repartir pour la Lybie et l'Égypte ; Hiérotheus va en Égypte par la Syrie ; il n'a aucunes nouvelles du feu chapelain du roi de Suède, et ne sait si à Upsal on étudie ses dossiers scientifiques. — Il est content du *Commentaire* de Coster sur son inscription. — Il désire lire le livre de Huet *de Commercio Veterum.* Il parle encore d'Ophir et du périple de l'Afrique. Il regrette que Deyling ait si mal traité Huet à propos d'Ophir et de la navigation de Salomon; il déteste ces esprits pires que le chien et le serpent.

— Il lui demande son sentiment sur le livre de Caspar Abel. — Il fait publier les sommaires de l'*Elephas* et de l'*Historia Gordianorum* dans le journal de Papire Masson. — Il donne quelques nouvelles du monde littéraire et érudit.

Illustrissimo et plurimum Reverendo Viro || Petro Danieli Huetio || S. D. || Gisb. Cuperus.

Respondeo tandem suavissimis, imo papavere et sesamo sparsis atque adeo doctissimis literis, quas ad me dedisti a. d. XVI. Cal. Nov. anni proxime elapsi. Fecissem id profecto citius, nisi primo iter Amstelædamense, inde comitia campis habita, tandemque ex inclementia cœli, intensissimo frigore et plenis incommodorum viis, contracta gravedo et febris, me depulissent ab hoc officio perquam invitum. Accedere igitur ad te, præsul illustris, nunc primum potui, et ante omnia mihi faciundum putavi, ut tibi precer et optem annum, quem nuper inivimus novum, faustum et felicem, Deumque venerer uti eundem alacriter, hilariter et absque ægritudine transmittere possis.

Ea enim est tua doctrina et eruditio, ea humanitas, ille in omnes qui studia æmulantur propensus animus, ut reipublicæ literariæ intersit, ut Deus te diu sanum salvumque præstare et nobis relinquere velit. Sed ne videar in meritas laudes tuas excurrere velle, et ita gravis esse modestiæ tuæ et verecundiæ, ad literas illas tuas me converto et singulis earundem respondebo capitibus. Et primo quidem me plurimum tibi debere confiteor, quod tantopere



meæ tibi placuerint, ut longæ, et eo nomine ordinarie molestæ, breves tibi sint visæ; qua certe laude in hocce studiorum genere vix agnosco majorem.

Bonjourius Ultimum certe Orientem atque adeo Seras petiit; narravit mihi, cum apud me esset, jussa pontificis et causas longi itineris, promisitque sese me facturum certiorem quam fortunam experiretur. Scripsit ad me a promontorio Bonæ Spei, sed, postquam illud reliquit, nullas alias literas accepi. Si vera est clades missionariorum, crediderim virum egregiæ doctrinæ eidem involutum esse; et ego te etiam atque etiam rogo ut mihi significare velis an imperator Chinensium occidi jusserit Jesuitas in regno illo consistentes, aliis factum negantibus, aliis affirmantibus. Exoptandum summopere foret ut Bonjourii Ægyptiaca lucem publicam adspiciant; sed si fidei Generalis committere, idem est ac tuum illud *abjicere,* illud nequaquam sperandum est. Audivi eum per tres dies cum voluptate disserentem de vetustæ gentis absconditis rebus; putabatque sese ex Sacris Scripturis monstraturum Josephum multos Ægyptios, et inprimis proceres et magnates, docuisse veri Dei cultum; et ex Herodoto, tunc a rege templa clausa et vacua relicta, et postea iterum aperta a rege qui Josephum ejusque insignia merita ignoraverat.

Hæc certe digna sicut quæ a te, illustris Antistes, examinentur; et licet ipse existimem prius illud membrum ex Divino Codice probari posse, tamen facile video judicium meum non eo loco esse, ut alii illud sequi possint.

Sed et hac occasione tibi audeo præbere expendendum, an non aliqua lux hinc accendi possit controversiæ, quæ exercet eruditos, et in qua disputant, per quod tempus Israëlitæ in Ægypto servi et oppressi fuerint, imo vixerint post, adventum in illud regnum Jacobi. Nosti enim alios illud extendere ad 430 annos ab illa epocha, alios vero eandem repetere ab Abrahamo et priori adsignare annos 215. Mihi videtur calculus ita ponendus esse : ut primo inquiratur in annos, per quos Jacobus senex vixerit in Ægypto ; quando Josephus et fratres ipsius atque adeo tota illa generatio extincta sit, id est mortem obierint omnes qui ex iis nati fuerunt, atque adeo reliqui Israëlitæ qui illorum tempore vixerunt : ut videre licet Exodi I, 6. Tertio quot annos regnaverit, qui postea imperavit, rex, Josephum ejusque ingentia beneficia ignorans : quem non puto ex posteris fuisse Pharaonis, qui Josephum maximis honoribus extulerat ; sed potius alienigenam, qui, vi occupata Ægypto, posteros ejusdem Pharaonis de solio deturbaverat. Nam haud obscure patet ex Exod. 12. 29 filium patri successisse ; sique ex posteris fuisset illius Pharaonis, imo si Ægyptius, nullomodo est verisimile potuisse ab eo ignorari Josephi res præclare gestas. Hic autem rex alienigena videtur per multos annos regnasse, uti plane constat ex Exod. 2. 23 et 4. 19. Quarto examinandum foret per quot annos potuerit regnare successor ipsius, qui periit in mari rubro et Israelitas, ad exemplum ut videtur patris, miserrime et tyrannice tractaverit. Vix enim mihi dubium, quin hæc ita



digerenda sint, ita ut bini reges dura servitute presserint Israëlitas. Quo loco quæstiones has sis habiturus mihi latet plane; si paradoxas judicas, utere jure tuo et me meliora, id quod serium in modum rogo, doce. Nunc ad reliquam epistolum tuam accedam. Paulum Lucam Thessalonica Smyrnam rediisse nuntiatum mihi est; et quidem onustum multis veteris ævi relliquiis; quas tamen vix, ac ne vix quidem, cum aliis communicat. In eo erat ut ingrederetur iter Libyæ, cujus ultima meta erit Ægyptus. Quod si tam felix est ut describere et depingere possit miracula, quæ ad ripam Nili, tam in ruinis atque cadaveribus magnarum urbium atque in spelæeis quam antris eidem fluvio proximis visuntur, multum certe, imo plurimum, illi debebit res literaria.

Hierotheus, si per Syriam petit Ægyptum, quid præstaturus sit ignoro; video virum esse studiosum et curiosum antiquarum rerum; misitque ad me nummorum rarissimorum catalogum, quos ipse per Græciam collegit, et qui nunc sunt consulis Britanni, viri certe amantissimi istarum elegantiarum.

Capellanus regis Sueciæ mei obliviscitur plane, et nescio a quo mihi significatum sit eundem mortuum esse. Nisi alii viri apud Upsalienses eruditi schedas ejus excutiunt, peribit omne quod in itinere collegit.

Quæ de Ægypto publicarunt Grævius et Blondellus nunquam vidi; dabo tamen operam seriam, ut eorum fiam compos. Monconnisium in manibus olim habui, sed non legi, putabamque ejuscemodi

antiquitates in eo non reperiri; corrigam propediem negligentiam illam.

Legi commentarium Costeri in inscriptionem, quam ad te misi, Græcam; placet ille mihi mirifice, lætorque eam tua opera in manus pereruditi viri venisse. Communicaveram eandem cum La Crozio, et ecce tibi quæ ad me duabus epistulis miserit, quorum copiam rogo ut facias Kustero. Desidero summopere legere opus tuum *De Commercio veterum*, neque enim dubito, quin egregia et splendida multa illo fueris complexus. Ophiram certe præclare illustras; quanquam ego non putem Tarsense iter promontorio Bonæ Spei, ut nunc vocatur, institutum fuisse, uti menimi me olim significasse. Oldermannus etiam producit in medium rationes suas, cur amplecti non possit eandem tuam sententiam, sed magnifica nihilominus sentit de consummata tua eruditione. Ubi magis magisque placitum illud tuum examino, eo mihi nascuntur majores difficultates; quare te etiam atque etiam rogare audeo, ut illud velis incudi reddere ingenii tui atque eruditionis.

Deylingius (Samuel) publicavit tres tomos Observationum Sacrarum Lipsiæ 1708, 1711, et 1715; multa bona iis continentur, patetque hunc virum diligenter versatum esse in studio theologo-philologico. Nondum ad nos adlata est illius lucubratio *de regione Ophir vel navigatio Salomonis*, quam tibi opposuit. Doleo vehementissimum in modum famam tuam, tam illustribus ingenii factibus et morum suavitate firmatam et stabilitam, ab eo labefactari



et proscindi. Cane pejus et angue odi ejuscemodi ingenia; sed lætor te flocci facere acerbitates et convitia; id quod et ego feci quum olim in me professor quidam Lugduno-Batavus debacchatus est. Multum me beabis, si mittere (quod commodo fiat) velis quid de Abelis Historia Monarchiarum judices. Vera sunt quæ peropportune adnotas de propagatione studiorum tempore renascentium literarum, iisque profecto album calculum adjicio.

Nondum examinare potui ea quæ Bocharto opposuisti et nunc quominus id facere possim, obstant petrina comitia, quibus magistratus urbis hujus renovantur vel novi, id quod raro fit, eliguntur. Elephantorum et Gordianorum meorum argumenta jussi inseri *Ephemeridibus* gallicis Massonii ut inde eruditi possint cognoscere quid in libellis illis scribendis præstiterim. Quod si labor ille ab eruditorum stomachis non rejicitur, cogitabo serium in modum de eorundem editione. Tuum certe judicium, si quando illa leges, vel sufflaminabit currentem vel calcar mihi addet; rogoque serium in modum, ut me eo dignari velis.

Spero te vidisse apud abbatem Bigotium vel abbatem De Camps ectypos nummorum aureorum, qui cum multis aliis in vicinia Arenaci effossi sunt, quosque magnitudo facit, uti inter eos qui maximi moduli sunt, referri possint, quanquam magnitudinem circumdata ornamenta efficiant.

Et si id factum est, intellexisti etiam ex literis meis procul dubio, varias abire harum rerum curiosos in sententias, et mihi persuasum esse, referen-

dos eosdem inter dona militaria, et ex torquibus a pectore dependisse.

Quod si tu, illustris præsul, alia statuas et hunc thesaurum magis illustrare velis, summopere me devincies si sententiam tuam mecum communicare velis. Vale et vive feliciter. Dav. ipsis Idib. Februariis MDCCXVI.

P. S. Invenio Dreylingium, part. I. c. 20 et 28, satis inclementer refellere explicationem tuam verborum Iesaiæ 8, 1, et Matth. 27, 15, et quanquam non sileat laudes tuas, nollem tamen ob multas causas illud factum esse.

XXVII

(Daventer, 12 mai 1716).

Cuper, relisant la dernière lettre que lui a écrite Huet (16 nov. 1715), désire revenir sur quelques points, bien qu'il y ait répondu en février. Il veut lui parler du commerce des anciens et du livre que Huet a en préparation sur ce sujet. Il passe en revue l'Extrême-Orient, le périple de l'Afrique, le cap de Bonne-Espérance, les peuples de l'Afrique, les observations de Hannon, qui s'appliquent plus aux singes qu'aux hommes, et discute quelques textes des auteurs classiques. — Il lui fournit un argument pour l'identification tentée par lui de Moïse avec Osiris : l'un et l'autre ont été appelés Alpha.

Illustrissimo et Reverendiss. Viro || PETRO DANIELI HVETIO || S. D. || Gisb : Cuperus.

Non dubito quin acceperis litteras, quas apud te,

præsul illustris, dedi ipsis Idibus Februarii proximi, quibusque respondi illis elegantibus et pulchris atque adeo singulari curiositate refertis, quas ad me misisti a. d. XVI Cal. Nov. anni præteriti.

Et quanquam mihi videar omnibus earundem capitibus aliquid reposuisse, tamen fecit repetita lectio ut audeam seria tua negotia interrumpere, et non modo iterum testari quam mirifice mihi illæ placuerint, verum etiam agere de commercio veterum, vel libro tuo, quo illud procul dubio admirabiliter illustraturus es.

Advertit certe materia hæc animum meum peccaremque summopere in perfectam tuam eruditionem, si vel minimum dubitarem de præclaris et attentissimis cogitationibus, quas nobis plenis lancibus appones.

Peragrabis ita cognitum olim orbem terrarum et penetrabis in Seras aliosque Indos atque populos habitantes ad septentrionem, meridiem et occidentem; quos mercatores veteres terra vel. mari non absque periculo adire solebant; scilicet « impiger extremos currit mercator ad Indos »; quo referebam nonnunquam Mercurium insidentem elephanto in gemma veteri. Josephus Averanius agit etiam in libris duobus Interpretationum juris de hoc argumento, sed breviter, et non dubito quin illa, quæ observat vir egregie doctus, splendidiore luce sis perfusurus; atque adeo etiam illustraturus id quod in Bibliotheca vetere et nova (Bibliothèque ancienne et moderne, t. IV, parte 1, pag. 98) observat ea occasione Joh. Clericus: Romanorum tempore maximam

partem mercatorum non fuisse affixam certis sedibus, uti hodie fieri solet, sed ipsos commercia exercuisse mensibus quibus maria non erant clausa.

Circumnavigatio Africæ procul dubio hic locum etiam suum inveniet cui tamen mihi videtur obstare copia et commeatus, quarum rerum necessariarum non satis diligentem curam habuerunt veteres si magnum et longinquum mari iter foret suscipiendum; nam certe Hanno scribit sese ulterius non potuisse navigare « Τῶν σίτων ἡμᾶς ἐκλιπόντων, ipsumque scribit Nearchus pressum fuisse summa aquarum inopia; mirorque summopere Ducem illum aquatum non ivisse in fluviis, qui magni et boni sese in Atlanticum mare exonerabant, nisi id absque periculo vel incolarum vel scopulorum fieri non potuerit.

Nec mihi videtur promonterium *(sic)* Bonæ Spei flexum fuisse tempore regis Salomonis, quod putat Jacobius in Annotatis ad Philologiæ Ἀνακαλυπτήριον dictum fuisse *Prasium,* uti lego in notis ad periplum maris Erythræi, vol. I Geogr. minorum, p. 69 earundem; ipsum enim illum auctorem nunquam vidi id quod te examinare velle summopere rogo. Quin etiam mihi non est verisimile credidisse tunc nautas et mercatores sese inventuros tutelam et sustentationem in tractibus, quos adluit mare Atlanticum vel Occidentale, id quod facere poterant illi qui Indias petebant, quia nullum fere dubium est quin Phœnices easdem adierint, atque adeo varii sedes ibi fixerint. Non jam aliquid dicam de credito mari Atlantico ultra Cernen impenetrabili propter

βραχύτητα θαλάσσης καὶ πῆλον (*sic*) καὶ φύκος, *propter brevitatem* (mallem *brevia*) *maris et cænum et algam*, uti Scylax loquitur; quod tamen nunc apertum est; nisi hæc incommoda experti sint legentes littora, id quod facere solebant veteres, cum alto sese credere non auderent. Quin et Sinus Barbaricus multa brevia et Syrtes continet, et ideo vix credo navigationes veterum ulterius processisse. Hannonis periplus dabit tibi, eximie antistes, occasionem examinandi ea quæ de auctore illo disserit Dodwellus: quæ erudita quidem sunt, sed, id quod viro solemne, obscuriora et an recto stent talo equidem alto tempore, ubi ab occupatione liber ero, forte examinabo. Sed sæpe me habuerunt male viri et fœminæ hirsutæ; nonnunquam putavi *homines* mutandos esse in *simias*; quæ metamorphosis an aliis venerit in mentem juxta cum ignarissimis scio. Et primo quidem scribit montes inhabitari μετὰ ἀνθρώπων ἀγρίων *a feris* hominibus δέρματα θήρια ἐνημμένων *pelles ferinas* indutis. Hucusque diceres agi de veris hominibus, sed qui sequuntur *coniectus lapidum*, quibus dicuntur ab iis repulsi esse persecutores Carthaginienses, mihi videntur omnino *simias* loqui; quippe quæ sese defendere ita et homines adoriri solent. Et cum verisimile nequaquam sit in calidis adeo regionibus homines vestiri ferarum pellibus, ideo decurro ad animalia illa vafra; maxime cum alia procul dubio incolis Africæ arma fuerint in usu, quibus repulissent certius et melius Carthaginienses. Altero sub finem istius itinerarii loco memorantur etiam homines ἄγριοι *silvestres* vel *feri;* adji-

citurque plures præ viris fuisse mulieres, Gorillas dictas nullum potuisse Hannonem cum suis capere virum, eosque per præcipitia, quæ facile scandebant et per quæ currebant, lapidibusque pro armis usos esse; captas tamen tres feminas easque occisas, quia morsibus et lacerationibus sæviebant in capientes eas et abducentes, atque pelles Carthaginem fuisse deportatas.

Et quanquam Vossius (Isaacus) annotet dari integros populos toto corpore hirsutos, idque satis ostendere cum alia loca, tum præcipue terras supra Laponiam sitas, tamen ego vellem hoc penitius et clarius cognoscere; et quæ ab Hannone annotantur, non tam hominibus quam eorum imitatoribus simiis conveniunt. Nam illi bona fide sunt hirsuti, per loca præcipitia desultant et currunt, lapides in persecutores jaciunt, mordent et unguibus lacerant eos qui illos constringere et captivos abducere occipiunt; quales sese gesturos homines et præcipue fæminas nullo modo est verisimile, cum maluissent captivæ intentatam mortem evitare, et vivere quam occidi.

Scio mihi objici posse Carthaginienses vidisse et aluisse in sua urbe ejuscemodi animalia, et propterea eos facili opera potuisse judicare, an fuerint *simiæ* an vero *homines;* maxime cum annotet Bochartus lib. 3, c. 31, parte I. Hierozoici « vulgares simias in ea Africæ parte maxime abundasse, quæ ab Ægypto extenditur usque ad columnas Herculis. » *Vulgares* memorat vir peruditus, et ideo possent videri Carthaginienses majores simias conspexisse, frequentes

in interiori Africa et etiam verisimiliter in ejusdem littoribus quos Græci κήπους non secus ac Latini *Cephos* vocant, *quorum pedes posteriores pedibus humanis et cruribus, priores manibus sunt similes* uti loquitur Plinius 8, 19, cui paria facit Solinus.

Sed cum hunc explicandi campum sim ingressus, patere ut de binis ejusdem peripli locis agam. Narrat Hanno classe LX navium egressum se esse columnas, quarum unaquæque remis agebatur quinquaginta et quæ onustæ erant 30.000 tam viris quam mulieribus præter annonam et alium apparatum. Unde sequitur singulas naves quingentos homines portasse: quod an commode fieri potuerit equidem subdubito, nisi aliquis istud mathematice demonstrare posset. Videntur enim quinquaginta remorum naves non adeo magnæ fuisse, ut tantæ multitudinis forent capaces, id quod colligo aliquatenus ex sumptu qui in illis ædificandis fiebat. Nam Polyb. in Excerpt. Leg. 57 narrat regem Ptolemæum exstruxisse decem naves penteconteros, idque talentis ferme decem, ita ut una penteconteros constiterit vix talento; quæ certe modica summa est, si computamus et perpendimus sumptus, qui fiunt in nostris navibus bellicis vel onerariis. Potuerunt tamen naves illæ majori hominum numero forte impleri, quia in colonias novas deduci debebant, et ita inter navigandum minui: id quod et Hannonem fuisse constat.

Alter ad hoc ipsum Itinerarium spectans locus petitus est ex Nearchi periplo extremo, ibique legitur

Hannonem in Oceanum per columnas Herculis navigasse, reliquisse Lybiam ad lævam, et per triginta dies cursum navigationis suæ tenuisse πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον *Orientem versus;* id quod mihi utique mirum videtur. cum egressus columnas debuerit potius flectere ad lævam et ita meridiem petere; nisi statuas Hannonem prius Occidentem petiisse et inde rediisse ad littora Lybiæ, Orientemque versus navigasse, quod mihi tantum videtur absonum et ipsi Hannoni contrarium esse. Nam is narrat se egressum columnas per biduum navigasse et urbem condidisse n. (*sic*) in Libya, inde ad occasum provectum, in eadem ora Neptuni delubrum; instituisse inde per dimidium diem iter Orientem versus; legisse oram hinc desertam per duos dies versus meridiem, et inde rursus Orientem petiisse. Hæc quam valde a Nearchi narratione differant facile perspicies, illustrissime præsul. Mihi autem videtur Hanno versus Orientem nonnunquam navigare debuisse, quia eo propter maris recessus et quia littora legere debebat tenebatur naves dirigere.

Accipe nunc ἐπίμετρον. Osirim in Mose latere pulchre ostendis in nunquam satis laudata *Demonstratione evangelica :* Mosen *Alpha* dictum esse a vitiligene per gentiles constat, in quam inquirit haud inerudite calumniam Joh. Nicolai, professor Tubingensis, in dissertatione quam de *Mose Alpha dicto* edidit Lugduni Batavorum. Inveni p. 604 Bibliothecæ Coslinianæ annotari a nescio quo Grammatico : *Osirim a Bybliis etiam Alpha vocatum fuisse ;* quod quatenus Mosi appli-

cari possit tibi, vir eximie, do expendendum. Vale, me ama, lituris ignosce et dona eas festinationi. Libertati veniam da. Daventr. (a) (1) d. IV Id. Majas. MDCCXVI.

(1) Lettre raturée d'une encre moderne.

(A suivre.)

VIII

ÉTYMOLOGIES

FRANÇAISES ET PATOISES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.



ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES ET PATOISES

I. Anchois. — II. Berdanser. — III. Bernique. — IV. Blonde. V. Bobo. — VI. Bronde. — VII. Calin. — VIII. Dêver. IX. Endêver. — X. Escamoter. — XI. Félibre. XII. Flonflon. — XIII. Grelin. — XIV. Greluchon. XV. Labaqui. — XVI. Lapin. — XVII. Orignal. XVIII. Ostorin. — XIX. Pépin. — XX. Pépite. — XXI. Piailler. XXII. Piauler. — XXIII. Piauter. — XXIV. Popote. XXV. Serviette.

I. ANCHOIS se dit *anchoa, anchova* en espagnol, d'où le basque *anchova,* m. s. d'après Larramendi. Nous trouvons *anchova* en portugais, *anchoie* en vieux français, et enfin *asciuga* en italien. Mahn veut tirer tous ces mots du basque *antzo, a; antzu, a:* « sec, desséché ». Faute d'une meilleure explication à fournir, son opinion a été admise par les lexicographes les plus récents.

Sur ce point toutefois, aussi bien qu'en ce qui concerne notre mot « savate » qu'il ramène également à l'euskarien, souscrire à la façon de voir de cet érudit ne nous paraît guère possible. D'abord, cette épithète de « sec, desséché », conviendrait beaucoup plus au hareng, surtout lorsqu'il est saur, qu'à l'anchois. Ce dernier, en effet, se mange surtout

en salade et accommodé à l'huile. En second lieu, *antzo, a* n'est synonyme de « sec, desséché », que dans le sens de « femelle dépourvue de lait ». C'est ainsi que nous disons en français, d'une mère qui ne peut allaiter son enfant, qu'elle est sèche. L'anchois, à coup sûr, n'a rien à faire ici, non plus d'ailleurs qu'aucune espèce de poisson.

La comparaison des noms à lui affectés dans les dialectes germaniques nous conduira peut-être à la solution du problème. Il s'appelle *anjovis* en suédois; *ansjovis* en hollandais, et enfin *anchovy* en anglais. Nous pouvons, *a priori*, être certains que ces mots n'ont point une origine germanique. Serait-il téméraire d'y prétendre retrouver, plus ou moins défigurés, les deux termes latins *ansa Jovis*, litt. : « poignée, prise, portion de Jupiter ? » Une légende conservée par Plutarque nous rendrait compte de cette bizarre appellation.

Numa, nous dit le vieux biographe, voulait savoir à quelle purification recourir contre la foudre et le tonnerre, « purification qui se fait aujourd'hui encore, ajoute notre auteur, avec des oignons, des cheveux et des *sardelles* ». Picus et Faunus, auxquels le bon roi s'était adressé, firent, par leur art magique, descendre Jupiter du ciel. « De quoi « Iupiter étant courroucé, respondit en colère, qu'il « la fallait faire avec des testes, et Numa y adiousta « incontinent: d'oignons». Iupiter réplique « d'hom- « mes ». Numa, derechef, lui demanda pour diver- « tir un peu la cruauté de ce commandement « Quels cheveux ? » « Iupiter respondit de « vives ».

« Numa y adiousta : sardelles (1) et disent que ce « fut la déesse Egeria qui enseigna cette subtilité à « Numa. Cela fait, Iupiter s'en retourna appaisé » (2).

Nous aurions donc ici l'exemple d'une étymologie tirée d'une vieille légende et, en conséquence, inventée par les érudits du temps. En tout cas, le récit de Plutarque semble conserver le souvenir d'une tentative faite pour rendre moins fréquents les sacrifices humains, sinon pour en abolir entièrement l'usage. On sait effectivement qu'ils n'avaient pas encore complètement disparu à l'époque de Tertullien (3), et qu'ils durèrent, pour ainsi dire, autant que le paganisme lui-même.

Remarquons en terminant que la forme italienne *asciuga*, « anchois », est celle qui s'éloigne le plus du type primitif. Le *n* a complètement disparu, assimilé par la sifflante qui le suivait. Enfin, elle nous offre la même substitution d'un ancien *v* en *g*, que l'on peut signaler dans *pagone* : « paon », du latin *pavonem*.

II. BERDANSER, en patois du Perche, est synonyme de « se balancer avec force, être mû avec rapidité ». On dira fort bien d'un ballot attaché à une voiture, que le mouvement de celle-ci le fait *berdanser*.

(1) Le texte grec porte Μαίνιδων, litt. : « d'anchois ».

(2) *Vie de Numa*, traduct. d'Amyot. — Michelet : *Histoire Romaine*, t. I, p. 398 (en note). Paris, 1843.

(3) Tertullien : *Apologétique*, ch. IX. — Cte de Champagny *Les Césars*, t. III, ch. III, p. 185 (Bruxelles, 1854).

Reconnaissons dans ce mot notre verbe « danser », mais accompagné d'un préfixe péjoratif *ber* ou *bar* que l'on trouve également dans *barguigner*, litt. : « gagner petitement », et qui, en vieux français, était équivalent de « marchander ». Le terme a passé, non sans un changement appréciable de sens, dans l'anglais, sous la forme *to bargain*. On rencontrera encore ce préfixe dans notre adjectif *barlong*. Quelle est son origine? Faudrait-il par hasard le rapprocher du *far*, péjoratif de *farfadet*, litt. : « méchant fadet », *farfouiller*, etc., peut-être lui-même pris à l'allemand *ver*, lequel se prend parfois dans une acception défavorable; cf. *verdenken*, « blâmer », de *denken*, « penser ». Nous préférerions y voir le *bis*, deux fois, du latin, parfois péjoratif lui aussi; cf. *biscornu, bistourner*.

III. BERNIQUE, pris aujourd'hui dans la langue classique comme une interjection de moquerie, de dédain, est déclaré, par Littré, de provenance obscure. C'est aussi la façon de voir exprimée dans le dictionnaire de Darmesteter, ce qui n'avance pas beaucoup la question. On a proposé tour à tour de rapprocher ce mot de *berniquet* qui, en vieux français, signifie un coffre à son ou d'y voir le radical *bren*, « son, ordure », accompagné de la finale *ique*, ainsi que dans *merdique*, interjection de dédain employée par Rabelais. D'autres ont préféré en faire une abréviation de l'allemand *aber nicht:* « mais non ».

Toutes ces opinions nous semblent fort contestables. L'allemand eût sans doute donné en français,

non pas *bernique,* mais bien quelque chose comme *berniche*. Quant au rapprochement avec *berniquet* ou *bren,* « son, ordure », il serait, sans doute, plus acceptable, si les langues celtiques ne nous fournissaient une explication plus simple et, par suite, préférable, à notre avis.

Sur les côtes de Bretagne, l'on appelle *bernique* le mollusque univalve connu à Dieppe sous le nom de *patelle* (litt.: petit plat), parce que sa forme rappelle un peu celle d'une assiette creuse.

On sait que ce gastéropode s'attache étroitement au rocher, un peu à la façon d'une ventouse, et qu'il faut un certain effort pour l'en arracher. De là, le dicton usité dans la Bretagne française: « faire passer sa barque entre le rocher et la bernique », pour « triompher d'une difficulté ».

Ceci nous conduit à tenir le mot pour pris au gaulois. M. Withley-Stokes, sans citer ce mot *bernique* appliqué à un mollusque, mentionne du moins l'irlandais *bairneach* qu'il traduit par *tellermuschel,* lit.: « coquille-assiette », ou *napfschnecke,* litt.: « colimaçon-écuelle », c'est-à-dire la patelle ou lépas. Le savant celtisant en rapproche également le gallois *brennig, en*. Ce dernier, aussi bien que *bairneach,* suppose un gaulois hypothétique *barenikâ* (m. s.) voulant dire quelque chose comme l' « animal du rocher », de *barren,* « rupes ». C'est ainsi, ajoute-t-il, que le grec a tiré Λεπάς, nom de la patelle, de Λέπας, « roc, rocher ».

On conçoit ce nom d'un petit coquillage, peu estimé, même comme comestible, finissant par se

transformer en une particule de dédain. N'est-ce pas par une métaphore analogue que l'on dit aujourd'hui en français « des navets ! », pour « fichez-moi la paix, vous me sciez le dos? »

Le vieux français *bernicles*, cité par Roquefort comme synonyme de « rien », ne constitue visiblement, sous la forme plurielle, qu'un diminutif de *bernique* (cf. bas-latin hypothétique *bernicula*) et répondrait litt. à : « petite patelle », pour « petit rien ».

Ajoutons, au reste, que ledit diminutif *bernicle* s'employait en vieux français comme synonyme de *bernique*, au sens de « lépas ». Un doublet de ce substantif, à savoir *bernacle*, désigne parfois l'anatife lisse, espèce de coquillage à cinq valves, muni d'un pédoncule au moyen duquel il s'attache aux vaisseaux, aux pièces de bois charriées par les flots.

La croyance populaire était que ce mollusque donnait naissance à une sorte d'oie sauvage, appelée, en raison de cette circonstance, *oie bernicle*, *oie bernache* ou, par abréviation, *bernacle*, *bernache*, *barnache*, *barnacle*, et en bas-latin *bernaca*, *barnaces*, *bernicla*. Rapprochez-en l'anglais *barnacle*. C'est l'oiseau de passage appelé, dans le langage populaire, *cravan*, le *seegans*, litt. : « oie de mer » ou *rotgans*; « oie rouge » du hollandais, le *prutgaos*, litt. : « ansa pedens » du suédois, le *canard Érythrope* de Gmelin.

Littré admet l'origine irlandaise des noms de l'oiseau en question. Il va sans dire, en effet, qu'ils

dérivent tous du celtique *barenn:* « rocher ». Toutefois, l'éminent philologue nous paraît évidemment dans l'erreur, lorsqu'il fait dériver le nom du coquillage de celui de l'oiseau. La légende ici rappelée suffit à établir le contraire, et que c'est bien du mollusque que le palmipède a tiré son appellation.

IV. BLONDE, terme de vénerie, n'a visiblement rien à faire avec notre adjectif *blond* ou *blonde,* sorte d'étoffe. Il ne constitue qu'un doublet de *bronde* (voyez plus loin). Il y a eu ici adoucissement du *r* primitif en *l,* comme dans *calin,* cf.

V. BOBO est simplement qualifié de « terme enfantin » par Littré, lequel ne se préoccupe pas davantage d'en chercher l'étymologie. Darmesteter, lui, y voit une simple onomatopée. Pour nous, qui croyons le nombre de ces dernières moins considérable dans le lexique qu'on ne le pense généralement, nous nous efforcerons de lui retrouver une filiation.

N'y aurait-il pas, somme toute, lieu de voir en lui un de ces rarissimes cas d'emprunts fait par le français au basque? Larramendi nous donne précisément, dans son grand dictionnaire trilingue, *pupu, a* comme synonyme, dans le parler des enfants du Guipuzcoa, de « mal léger ». Il n'est pas, sans doute, d'ailleurs euskarien d'origine. Reconnaissons-y l'espagnol *pupa* signifiant « petit mal » et parfois aussi « petite croûte sur la peau ». Cette dernière valeur semble même primitive. Le mot reparaît,

mais avec un notable changement de sens, dans le vieux béarnais *poop*, « bâle, balle de grain, petite paille ou capsule qui l'enveloppe ». Enfin, il devient en béarnais moderne, *poup, poub* (m. s.). L'adoucissement de la labiale finale a bien pu amener dans le langage des nourrissons celle de la labiale initiale. On conçoit d'ailleurs, sans peine, qu'une petite croûte sur la peau ait été comparée à une bâle de grain. Que le basque ait donné au français un terme qui, chez lui-même, n'était pas indigène, cela n'offre non plus rien de bien extraordinaire. Rappelons notre mot *budget* pris à l'anglais et qui n'est au fond que le franco-normand « pouchette »; *abricot* de l'arabe *albirkouk*, du bas-latin *præco quum:* « le fruit précoce ».

Maintenant, quelle est l'origine première à attribuer aux mots ici étudiés? Auraient-ils, par hasard, quelque chose à démêler avec le basque *popa*, sorte de bouillie pour les enfants; le provençal *pupa*, mamelle, ou le latin *pupa*, « fillette »? C'est ce que nous n'oserions affirmer. Voyez d'ailleurs *popote*.

Nous n'oserons pas trop nous prononcer au sujet de la parenté à établir entre le *bobo* pris comme substantif et l'espagnol *bobo* tenu par Larramendi pour synonyme de « sot, niais ». Il reparaît dans *sayobobo*, vêtement porté par les grotesques de théâtre. L'adjectif en question pourrait bien être d'introduction relativement récente et pris, avec changement sémantique considérable, au français *bobo*.

VI. BRONDE, dans un assez grand nombre de dialectes de la France, désigne les mamelles des femelles de carnassiers sauvages et spécialement d'animaux du genre *canis,* tels que louve et renarde. Le terme est visiblement d'origine celtique ; cf. bas-breton, *bronn, bron, vron,* « mamelle » — gallois, *bron* (m. s.) — irlandais, *bruinne:* « sein, poitrine », d'après M. Withley-Stokes, d'un gaulois hypothétique *brondô, brondjo-s,* lequel dériverait à son tour d'un thème verbal *brond:* « s'enfler, être élevé ». Remarquons que la conservation du *d* après *n* donne au mot français une physionomie plus archaïque qu'à celle de ses correspondants dans les dialectes néo-celtiques.

VII. CALIN, dont Darmesteter déclare l'origine incertaine, ne s'expliquerait-il pas aisément par l'italien *carino,* « mignon, petit chéri », diminutif lui-même de *caro?* Il y aurait eu adoucissement du *r* primitif en *l,* comme dans *blonde,* terme de vénerie (voyez plus haut).

VIII. DÊVER, en vieux français et aujourd'hui encore dans certaines localités de la Normandie, est pris comme synonyme d' « enrager, faire enrager, être fou de ». On trouve dans les poésies attribuées à Clotilde de Surville :

..... d'amour me fait dêver
Quand il me dit qu'il est tout mien

Reconnaissons-y un doublet du suivant, cf., mais avec chute de la syllabe initiale, comme dans *flon-flon* (voyez plus loin).

IX. ENDÊVER, dans plusieurs dialectes du nord de la France, spécialement en Normandie, est synonyme de « faire enrager ». Reconnaissons-y, aussi bien que dans *traveler:* « voyager », de l'anglais *to travel,* un souvenir de la domination britannique en Normandie. Effectivement, *endêver,* lit.: « endiabler », nous apparaît formé de la préposition *en* et de l'anglais *devil:* « diable » (1).

X. ESCAMOTER est un de ces mots sur l'origine duquel on a beaucoup discuté, mais sans être arrivé encore à une solution tout à fait définitive. Ménage veut y retrouver le latin *commutare.* Diez, non sans hésiter (et, pour notre part, nous comprenons son hésitation), le rapproche du latin *squamma.* D'autres, enfin, ont prétendu mettre en avant le gaélique *cam:* « tromper ». Enfin, Littré, suivi sur ce point par Darmesteter, le considère comme emprunté à l'espagnol *escamotar, escamodar,* terme emprunté au langage des bohémiens et synonyme de « changer de place ». Nous sommes

(1) D'autres vestiges de cette occupation se sont encore maintenus dans le patois normand. Un savant élève de l'école des Chartes, le comte J. de Sédouy, retrouve l'anglais *caterpillar:* « chenille » dans le *corpelouse* (m. s.) des habitants de la Manche. Il y aurait, de ce fait, de curieuses investigations à faire.

tout disposés à nous ranger à cette opinion. Reste seulement à se demander d'où le verbe espagnol a lui-même été pris. C'est ce que nous allons nous efforcer de rechercher ici.

Contester la parenté de ce terme avec le portugais *escambar*, « troquer », à rapprocher lui-même de l'italien *scambiare*, « troquer, changer, remplacer », semblerait difficile. Seulement, nous rencontrons dans l'espagnol *escamotar* aussi bien que dans le français *escamoter*, l'intercalation d'une syllabe diminutive et fréquentative *ot*, qui existe encore, par exemple, dans *trembloter*, de *trembler; tapoter*, de *taper; papoter*, d'un archaïque *paper; clapoter*, tiré lui-même de l'allemand *klappen:* « faire du bruit ». La provenance de cet infixe *ot, et*, reste obscure. Nous croyons y voir la finale diminutive du latin *ulus, ula*, mais avec mutation de la liquide en *t*, comme dans le français *barbeau* ou *barbot*, d'un primitif *barbulus, barbellus* — *pierrot*, du latin *petrulus* — *belette*, pour un bas-latin hypothétique *bellula*, litt. : « petite belle ». Ajoutons que ladite mutation, réellement très fréquente dans les dialectes de la langue d'oc ne l'est pas sans doute autant dans la langue d'oïl. On peut, cependant, y en retrouver bien des cas.

Il est temps, toutefois, de clore cette trop longue digression. *Escamotar, escamoter*, supposent une forme plus ancienne qui devait être quelque chose comme *escamboter*. Elle est justifiée tout à la fois par le portugais *escambar* et l'italien *scambiare*. Ces derniers apparaissent formés du préfixe latin

ex pris parfois dans un sens non pas privatif, mais intensif (cf. latin *excultus*, bien cultivé, de *colere*, — italien *scommovimento*, « tumulte, émeute, perturbation », dérivé de *commovimento*, « émotion, trouble », et d'un élément radical figurant dans l'italien et bas-latin *cambiare*: « changer », — espagnol et portugais *cambiar* (m. s.), — béarnais *cambi*, — vieux français *changier*). Tous ces termes, du reste, nous ramènent à une forme latine *cambire*, « changer, échanger », sans doute assez peu ancienne dans la langue, puisqu'on le rencontre pour la première fois, si nous ne faisons erreur, dans Apulée. Tenu pour emprunté, il ne figure même pas dans le *Dictionnaire étymologique* latin de MM. Bréal et Bailly. Littré le suppose pris au grec Κάμβειν, κάμπτειν: « courber, plier ». Nous serions plutôt, à l'exemple de M. d'Arbois de Jubainville, partisan d'une origine gauloise, qui nous paraît convenir davantage pour le sens (1). *Cambire* devrait, d'après l'éminent celtisant, être rapproché de l'irlandais *cimb*: « argent, tribut », litt.: « objet d'échange »; pour un archaïque, *cambis* ou *cimbis*: « prisonnier de guerre », litt.: « celui qu'on échange, que l'on renvoie pour une rançon », lequel, à son tour, suppose un primitif, *cambitis*. Rapprochez-en le bas-breton *quem* ou *kemm*, « délai », et *esquem*, « échange » (2), cela nous ramène forcément à un



[illegible] Paris, 1897.

[illegible], p. 79.

gaulois hypothétique *cambio-n*, *kembio-n* : « mutation, échange ».

Reconnaissons donc à notre verbe *escamoter* le sens primordial de « donner le change, changer entièrement ».

XI. FELIBRE, terme nouveau et que l'on chercherait en vain dans le dictionnaire de Littré. Il apparaît au supplément de cet ouvrage avec cette mention : « On raconte que Mistral récitant une « poésie populaire où *félibre* se trouve au sens de « docteur, ce mot plut aux convives qui l'adoptèrent ». Dans le dictionnaire de Darmesteter, on mentionne le mot comme pris au provençal, mais d'origine inconnue.

Par le fait, ce terme, qui désigne les poètes provençaux de l'école de Roumanille et de Mistral, nous paraît s'expliquer, on ne peut mieux, par la langue d'oc et peut passer, dans une certaine mesure, pour synonyme d' « auteur, écrivain ». Il est formé de *fe*, *fey*, « fac », et *libro*, « librum », « qui compose des livres ».

XII. FLONFLON, synonyme de refrain, est généralement considéré comme une pure onomatopée. Nous y verrions plus volontiers le français *soufflon*, donné par le dictionnaire de Darmesteter comme synonyme de « cocon à tissu transparent ». On a lieu de supposer l'existence de ce mot relativement au- [illegible] plusieurs dialectes romans, et, à l'ori- [illegible] un sens bien plus étendu,

celui de « chose soufflée, personne qui souffle ». On ne saurait guère, en effet, contester sa parenté avec l'espagnol *soplon*, « personne qui souffle, délateur », litt. : « souffleur », de *soplo*, « souffle ». Cf. le portugais *sopro*, « souffle », — béarnais (dialecte d'Aspe) *soufle*, « ampoule », et *souflas*, « se lever, l'ampoule », — italien *soffio*, « souffle », d'un bas-latin *subflatus*. Il est aisé de comprendre que de cette idée de « souffle léger », on soit passé à celle de « refrain ».

Pour légitimer l'étymologie par nous proposée, il suffit d'admettre deux modifications morphologiques, dont plus d'un exemple peut être cité : d'abord, la chute d'une syllabe initiale, comme dans *minot* pour *héminot*, diminutif d'*hémine*, *gouailler*, lequel provient d'un archaïque *gogouayer* (cf. le grec Τράπεζα, « table », litt. : « qui a quatre pieds », pour un primitif Τετράπεζα), et, ensuite, un redoublement de la syllabe conservée, ainsi que dans *bonbon*, *cancan*, *dondon*, *nounou*, abréviation pour *nourrice*, *pousse-pousse*, *passe-passe*. Ajoutons que la syllabe *flon* seule reparaît dans le vieux français *flon*, « flux de ventre », aussi bien que dans le verbe percheron *floner* pour « se mettre en colère, se fâcher ». Nous ne pensons pas, en effet, que la parenté de ces mots avec notre substantif *flonflon* puisse être révoquée en doute.

XIII. GRELIN, sorte de corde plus mince que celle qui retient l'ancre, est ramené par Littré à une forme allemande *graeling* (m. s.) non indiquée dans

le *Dictionnaire étymologique* de M. Kluge. Ce terme apparaît d'ailleurs tout à fait isolé au sein de la famille germanique, et nous nous rangerions très volontiers à l'opinion de Darmesteter, lequel le tient pour pris au français. Ne serait-il pas plus logique d'y reconnaître notre adjectif *grêle*, du latin *gracilis*, mais muni de la finale *in* possédant une valeur plutôt diminutive, comme dans *oursin*, *lutrin*, *tableautin*, *muretin*? Le *grelin* serait donc un cordage plus menu que le câble.

XIV. GRELUCHON, synonyme de ce que l'on appelle en style vaudevillesque « le plus heureux des trois », a donné lieu à bien des discussions. On ne saurait guère, comme le veut le dictionnaire de Trévoux, y voir le bourguignon *gralu*, au sens de « pauvre, misérable, sans valeur ». Littré le considérait volontiers comme fabriqué d'après le nom d'un soi-disant *saint Greluchon* ou *Guerluchon*, invoqué dans certaines parties de la France par les femmes désireuses d'avoir des enfants. N'est-il pas effectivement clair, *a priori*, que le nom du saint ne constitue qu'un dérivé? Est-ce que les saints *Ferréol* et *Liénard*, implorés par les gens ennuyés d'être en prison, ne tirent pas leur appellation de « fer » et de « lien » ? Une observation analogue peut être faite à propos de saint *Pansard*, patron des goinfres au pays de Béarn, de *panse*, terme à la fois français et béarnais. Et même, dans l'hypothèse par nous combattue ici, resterait à se demander d'où saint Guerluchon a tiré son

nom. C'est précisément ce que l'on ne nous dit pas.

Le fait est que le substantif français a dû être pris au patois berrichon. *Guerliche*, *greliche*, s'y rencontre comme synonyme de *membrum virile infantis*. Voilà pourquoi les femmes du pays prient saint *Guerluchon* ou *Greluchon* dans l'espoir de devenir mères (1). Les épouses infécondes, en d'autres régions, invoquent dans le même but saint André, précisément par la raison que le nom de l'habitant du céleste séjour est tiré du grec Ἀνήρ, « homme ». Reste maintenant à se demander d'où vient le nom commun *greliche* ou *greluche*.

On a voulu le tirer de l'adjectif *grêle*. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir le latin *virgula*, mais avec une finale diminutive ou péjorative *iche* ou *uche*, comme dans « perruche, baudruche, fanfreluche », et « bourriche, corniche, pouliche » ? Remarquons qu'en latin du moyen âge, *virga* se prenait parfois comme équivalent de *membrum virile*.

XV. LABAQUI veut dire en béarnais « terrain nouvellement défriché ». Nul doute que ce mot n'ait été emprunté au basque. Dans ce dernier idiome, *labaki*, formé de *ki*, désinence du partitif, et d'un élément radical, à rapprocher de l'espagnol et italien *gleba*, « glèbe, motte de terre », pris même au latin *glæba*, *gleba* ou *glera*, « sol, terre cultivée,

(1) M. Coudereau : *Sur le dialecte berrichon*, p. 370 du t. 1er (2e série) des *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (Paris, 1873).

motte de terre », possède juste le même sens. Le *e* de la syllabe initiale est ici devenu *a*, comme par exemple dans *zaldi a*, « cheval de selle », ou *chartha*, « greffe », du latin *insertum*. Quant à la chute du *g* initial, nous en avons des exemples dans *abarra*, « branche propre à faire du feu », du béarnais *gabarre*, sorte de gros ajonc; *alfer*, « paresseux », de l'espagnol *galfarro*, « fainéant, vagabond ». *Labaqui* a donc pour sens primordial celui de « portio glæbæ ». Ici encore nous voyons un mot euskarien pris au néo-latin, adopté à nouveau par un dialecte de cette dernière souche. Voyez à ce propos *bobo*.

XVI. LAPIN est, sans doute, un de ces mots sur l'origine duquel on a le plus discuté. Littré, tout en la déclarant fort obscure, rappelle l'opinion de Diez, lequel y croyait retrouver la même racine que dans *clapier*, terme d'origine celtique. La façon de voir de Scheler, qui rattacherait le vocable en question au latin *lepus*, nous semble bien plus satisfaisante, et nous demandons la permission d'ajouter ici quelques observations supplémentaires à l'appui de cette thèse.

Si nous admettons ici la finale *in* comme diminutive, ainsi qu'elle paraît l'être dans *oursin*, *calin* (voir ce dernier), restera la syllabe *lap* qui pourrait fort bien être *lep* à l'origine. Il suffirait d'admettre que le mot est entré dans le français classique par un de ces dialectes du nord qui transforment volontiers les *a* d'une syllabe initiale en *e*, tels par

exemple que le briard ou le picard, lequel dit *piache* pour « pièce ». Pour nous, le terme *lapin* signifie littéralement « petit lièvre ». En effet, un des caractères qui distinguent le plus clairement ces deux espèces l'une de l'autre, c'est que la première est de taille moindre que la seconde.

Faisons observer, en terminant, que le même changement de l'*e* en *a* se remarque encore dans le français lapereau comparé à l'italien *leporello*, « petit lièvre », du latin *lepus, oris*.

XVII. ORIGNAL était le nom jadis donné au *wapiti* ou grand cerf du Canada. Ce mot est particulièrement curieux à étudier en raison des transformations orthographiques par lui subies. Nous y reconnaissons, sans hésiter, le basque *orenak*, « cerf », cas actif de *orena*, et qui se retrouve, comme nous nous sommes efforcés de l'établir, presque sous la même forme et avec le même sens dans bon nombre de dialectes de l'ancien monde (1).

Il n'y a pas trop lieu de s'étonner si nous rencontrons ici l'exemple à peu près unique d'un mot emprunté par le français à l'euskarien, et cela pour deux raisons.

D'abord, il s'agissait de désigner un animal inconnu jusqu'alors, dont le nom, par suite, ne pouvait figurer dans notre lexique.

(1) *Origine étrangère de quelques noms d'animaux dans les idiomes nord-asiatiques*, p. 261 et suiv. du t. XXXIX de la *Revue de linguistique et de philologie comparées* (Paris, 1899).

En second lieu, on comptait, nous rapporte un vieux narrateur, beaucoup de basques parmi ceux de nos compatriotes qui faisaient la traite avec les sauvages du Canada avant même la fondation d'une colonie par Champlain. Force mots de leur idiome avaient même passé dans la sorte de *lengua franca*, employée pour les transactions entre européens et indigènes (1). Rien de surprenant, par suite, si nos compatriotes ont adopté un terme basque figurant sans doute déjà dans le vocabulaire international pour désigner l'animal en question.

En tout cas, comme nous l'apprend Darmesteter, le mot apparaît, sous sa forme relativement la plus correcte, dans la *Chronique Septentrionale* de Palma Cayet. On y lit, en effet, « bestes sauvages comme orignacs, cerfs ».

A mesure qu'on se rapproche de l'époque actuelle, les altérations deviennent plus sensibles. Le dictionnaire de l'Académie (édition de 1762) remplace le substantif en question par *orignal*, qui semble avoir été la forme la plus longtemps en vigueur. Enfin, il devient *original* dans l'édition de 1878. Si les rédacteurs de cet ouvrage avaient un peu étudié le lexique basque, ils en seraient restés à la forme *orignac*, évidemment plus acceptable que les suivantes.

(1) Lescarbot : *Histoire de la Nouvelle France*, livre 3, ch. VII, *apud* Picard ; *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples*, t. VII, ch. V, p. 345 (en note).

XVIII. OSTORIN, que l'on trouve aussi écrit *asturin, osterin, osturin,* est un terme du vieux français donné par Lacurne de Sainte-Palaye, comme désignant une sorte de fourrure. Il nous cite, à ce propos, le membre de phrase : « cent pourpres et cent osterins ». M. Godefroy lui attribue les sens de : « couleur pourpre, teinte rougeâtre » et « vêtement de couleur pourpre ». Il reconnaît d'ailleurs sa parenté avec *ostoir, ostor, estoir, estoire, oitour, ostour, hostur :* « autour », oiseau de proie ressemblant au milan et à la buse. Cf. vieux provençal et vieux béarnais *austor* (m. s.), ainsi que le béarnais *austour,* languedocien *austou,* italien *astore,* et avec chute du *t* médial, espagnol *azor,* d'où le basque *azore, a; azora.* Tous ces mots se rattachent à un bas-latin *asturius,* litt. : « le volatile des Asturies », du latin *astur :* « asturien », et « autour », oiseau. N'est-ce pas par une métaphore analogue que nous disons un « percheron » pour un cheval de race percheronne aussi bien que pour un citoyen du Perche ?

M. Godefroy se demande si l'*osterin* n'aurait pas été primitivement ainsi appelé parce qu'on l'aurait fabriqué avec la dépouille de l'autour ? Quelle quantité d'oiseaux de proie n'aurait-il pas fallu massacrer ? Nous croyons plutôt que cette désignation contient une allusion à la couleur rouge brun dont on teignait primitivement l'osterin, et qui rappelait assez celle du busard et de l'autour. C'était une nuance du pourpre. Du reste, il n'est nullement nécessaire que plus tard on ait maintenu l'usage de

ce mode de coloration. N'appelons-nous pas aujourd'hui encore *blonde* une sorte d'étoffe à cause de la nuance dont on la teignait d'ordinaire. Cela n'empêche pas qu'actuellement il y ait des blondes noires et d'autres blanches.

XIX. PÉPIN a été expliqué de plusieurs façons dont aucune ne nous paraît absolument satisfaisante. Frisch, nous dit Littré, voudrait le ramener au latin *pepo,* « melon, concombre », estimant qu'à l'origine *pépin* a pu être pris comme synonyme de graine de cucurbitacée. L'espagnol *pepino,* diminutif du latin *pepo,* signifie, en effet, « grain ».

Diez préférerait rattacher *pépin* à la même souche que *pépie.* L'espagnol *pepita* ne possède-t-il pas les deux sens?

Il nous semble plus simple de tenir *pépin* pour un composé de la finale diminutive *in* (v. *lapin*) et du béarnais et italien *pepe,* « poivre », du latin *piper, is,* pris lui-même aux langues de l'Inde. Rendons donc litt. pépin, par : « ce qui ressemble à un petit grain de poivre ».

En vieux français (XIVe siècle) *pépin* se rencontre au sens de jardinier. Le nom de la petite graine aurait ainsi passé à celui qui la fait pousser.

Par exemple, nous ne supposerons aucune parenté étymologique entre ces mots et *pépin,* synonyme de « parapluie » en langage argotique.

XX. PÉPITE, de l'espagnol *pepita,* « pépie » et « pépin », a visiblement la même origine que le

précédent, il n'y a que la désinence de changée. Cette finale *ita* est d'ailleurs diminutive dans les dialectes néo-latins du sud. Cf. l'italien *cosita*, « petite chose », de *cosa*.

XXI. PIAILLER n'est que le vieux français *pipier*, « pépier, crier comme un oiseau », du latin *pipire*, mais avec chute de la première syllabe (v. *déver*, *flonflon*) et adjonction d'une syllabe à sens fréquentatif, que nous rencontrons par exemple dans *criailler*, *rimailler*.

XXII. PIAULER, PIOLER : « crier comme la poule, le pigeon », d'un bas-latin *pipiolare* dérivé de *pipiolus*, « petit pigeonneau », diminutif de *pipio, nis*, « petit pigeon », mais toujours avec chute de la syllabe initiale.

XXIII. PIOTER, PIAUTER est un terme du patois du perche, synonyme d' « arracher » spécialement de l'herbe. Nous y voyons, mais avec chute de la même partie initiale, un doublet de *dépiauter* qui, dans le même dialecte, signifie « écorcher, ôter la peau ». Cf. le vieux français *piaut :* « peau ». On se sera plu à comparer le travail de la bonne femme qui cueille de l'herbe pour ses lapins à celui du garçon boucher écorchant les bêtes tuées.

XXIV. POPOTE est d'une interprétation assez difficile au point de vue étymologique. Quelques-

uns ont voulu y voir une déformation de *cocotte*, sorte de casserole en fonte, dérivé de *coque*. Toutefois, cette substitution des labiales aux gutturales semblerait assez anormale. Ne vaut-il pas mieux, ici encore, admettre un emprunt au basque ? Ce serait une forme diminutive de *popa* qui précisément, comme nous l'apprend Larramendi, désigne une soupe pour les enfants dans le dialecte du Guipuzcoa. Cela ne signifie nullement que le mot soit euskarien d'origine. N'accuse-t-il pas une parenté étroite avec le roman *popar*, « teter », et qui, en espagnol, se prend comme synonyme à la fois de « dorloter, cajoler », et de « mépriser, dédaigner » ? Maintenant, d'où tirer ce *popar?* Serions-nous téméraires en le faisant venir du provençal *pupa*, « mamelle, sein, poitrine », vieux béarnais *pope* et, d'après Roquefort, *popa*, béarnais moderne *poupe*, *pouppe* (m. s.). De là encore, notre terme de vénerie *poupe*, à peu près synonyme de *bronde* (v. plus haut) et qui n'a, sans doute, rien à faire étymologiquement avec une *poupe* de navire. Reconnaissons, au contraire, dans les termes ici étudiés, des dérivés du latin *pupa*, *pupus*, « fillette, petit garçon ». Ne serait-ce pas par une métaphore à peu près analogue que le grec Κόρη (dorien Κόρα), « jeune fille », a fini par être pris au sens de « prunelle de l'œil » ? Même observation à l'égard de l'espagnol *nina* qui possède cette double valeur. Enfin, est-ce que le français *pupille*, diminutif du latin *pupa*, n'a pas fini par revêtir la signification de « pupille de l'œil » ?

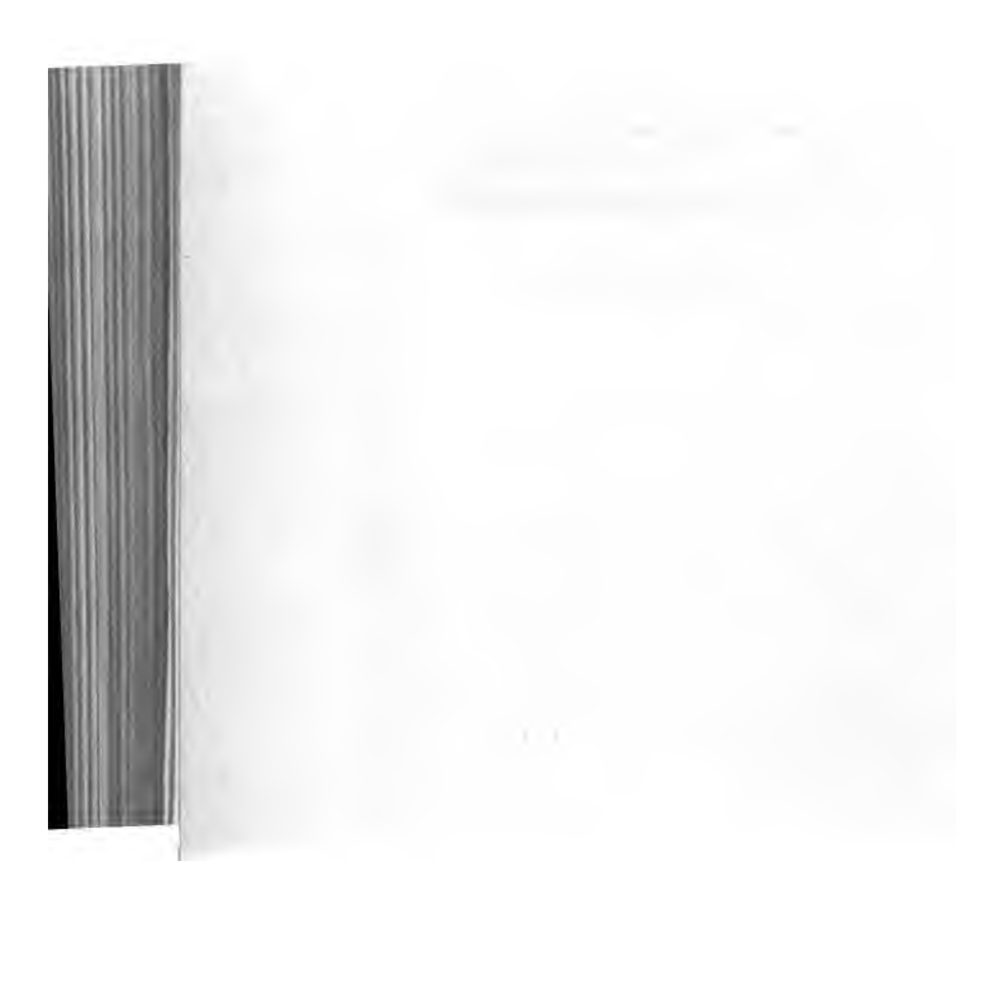
XXV. SERVIETTE, sur l'origine première de laquelle on a quelque peu discuté, nous semble n'être autre chose que l'espagnol *servilleta* (m. s.), diminutif de *servilla*, sorte de chaussure, dérivé lui-même de *servil :* « servile, qui rend service, d'un usage constant ». La serviette est donc « le petit objet d'utilité courante ». Le passage de l'idée de « chaussure » à celle de « serviette » s'explique par ce fait que, pliée d'une certaine façon, cette dernière ressemble un peu à une pantoufle. N'est-ce pas par une transition de sens assez comparable que nous appliquons parfois le nom de chausson à une pâtisserie de forme généralement triangulaire ? L'italien *salvieta,* « serviette », nous fait tout l'effet d'être le résultat de quelque *misreprésentation* étymologique.

XXVI. Terminons ce travail en rappelant certaines modifications sémantiques éprouvées par les mots qui ont passé du français classique dans les patois, spécialement dans celui du Perche. *Déchiffrer,* par exemple, est couramment pris comme équivalent de *défricher* par les populations normandes. *Naturel,* dans l'arrondissement de Mortagne, devient synonyme de « bon, gentil ». Un enfant *naturel* sera « un bon garçon, un aimable jouvenceau ». Enfin, peut-être sous l'influence du latin *rabidus,* l'adjectif « rapide » voudra dire « colère, méchant ». « Un cheval, une femme rapide », ce sont des êtres rétifs et difficiles à mener. Nous ne parlons, bien entendu, que de termes con-

sacrés par l'usage. Il ne s'agit pas ici de cas de *champfroisime* ou altération de la langue académique par des gens qui ne la connaissent qu'imparfaitement.

De ce dernier, l'on se bornera à citer quelques exemples. Vers la fin de la guerre de 1870, l'on disait couramment *amnistie* pour *armistice*. Nous-même nous rappelons avoir entendu dire *cendrier* pour *sanglier*, et gardons mémoire d'un maire de campagne se plaignant que l'administration usât de *vermifuges* à son égard et ne voulût pas le *féconder*.

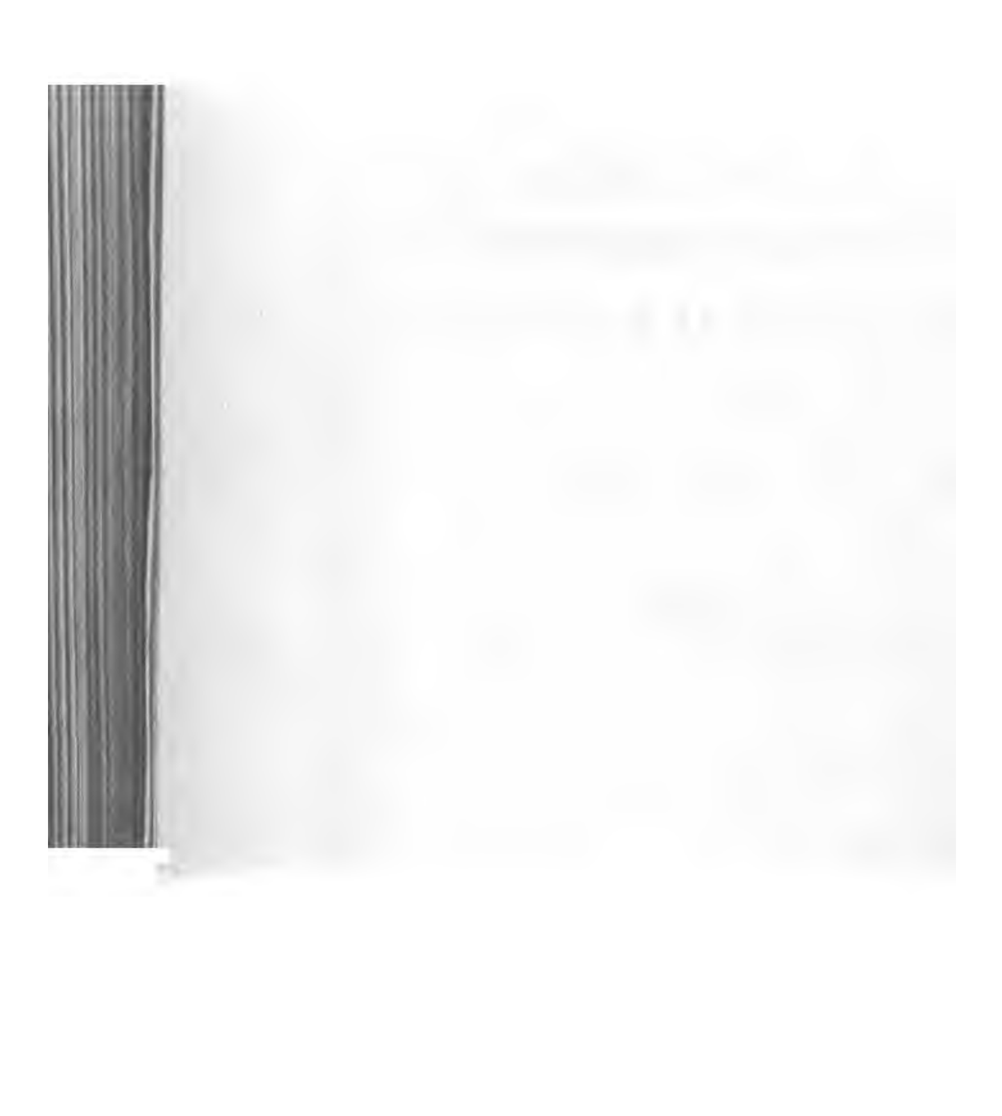
Comte DE CHARENCEY.



LISTE DES MEMBRES
TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1904.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1903-1904

MM.

CARLEZ (Jules), *président.*
TRAVERS (Émile), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

CARLEZ (Jules), *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
BOURGEON, TESSIER, VIGOT, BIGOT, DOUARCHE, POUTHAS,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, ancien secrétaire général de la Mairie de Caen.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.

1887 25 fév. GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.

1889 22 fév. LETELLIER, professeur au Lycée Malherbe.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIERE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'Ecole de médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.

1896 24 déc. DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.	
1898 25 fév.	DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1899 23 juin.	TESNIERE (Paul), avocat à la Cour d'appel, conseiller général du Calvados.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.
1900 26 janv.	PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.
1901 27 déc.	LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1901 27 déc.	MOISY, président du Tribunal civil.
1901 27 déc.	SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.
1904 26 fév.	MATHIEZ, docteur ès lettres, professeur au Lycée.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

NÉCROLOGIE (1903-1904)

Membres titulaires

MM. HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.

TESNIÈRE, artiste peintre, président honoraire de la Société des beaux-arts.

LIGIER (Hermann), trésorier-payeur général.

BRET, préfet du Calvados.

Membres honoraires

MM. BÜCHNER, professeur honoraire à la Faculté des lettres.

FAYEL, professeur honoraire à la Faculté de médecine.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

Membres associés correspondants

MM. CHRISTOPHLE, ancien gouverneur du Crédit foncier.

LE JOLIS (Auguste), directeur perpétuel de la Société des sciences de Cherbourg.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.).

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)



TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

TABLES DÉCENNALES

(1894 à 1903 inclusivement)

DES

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE CAEN

DRESSÉES PAR

Henri PRENTOUT,

Secrétaire de l'Académie.



TABLE CHRONOLOGIQUE

1894.

Mémoires. — Neyreneuf. — Sur la réfraction du son.

J. Denis. — Quiétisme : Fénelon et Bossuet.

L. Duval. — Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne.

Docteur Mahbut. — Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Remy-sur-Orne en 1711.

E. Guerlin de Guer. — Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol, d'après le livre de M. Octave Gréard.

Comte de Saint-Quentin. — Inauguration du buste d'Isidore Pierre. Discours.

J. Carlez. — Catel. Étude biographique et critique.

Poésies. — G. Le Vavasseur. — La Saint-Jean d'été.

P. Blier. — A un ami vieillissant.

— Le pays fantôme.

— La cloche qui ne sonne pas.

— Le lys.

E. Travers. — La ballade des chats.

1895.

Mémoires. — Neyreneuf. — Expériences d'acoustique.

A. de Saint-Germain. — Sur un problème relatif au frottement.

A. Buchner. — Le recrutement dans l'enseignement supérieur en Allemagne. Le Privadocent.

J. Marie. — La langue du droit civil au XIX[e] siècle.

Chauvet. — Le travail. Études morales.

J. Denis. — Bossuet. Discours sur l'histoire universelle.

G. Desdevises du Dézert. — D. Manuel Godoy.

E. Villey. — Les causes morales et sociales du socialisme contemporain.

Comte de Charencey. — Étymologie orientale de quelques termes du vocabulaire basque.

G. Lavalley. — Napoléon et la disette de 1812. A propos d'une émeute aux halles de Caen.

Poésies. — E. Travers. — Philippe Le Cat ou le Cotentin en 1429.

G. Le Vavasseur. — Août.

Ed. Sautereau. — Jeanne d'Arc. Sonnet.

— Pommiers en fleurs. Sonnet normand.

— La poésie.

Ach. Millien. — A un peintre.

1896.

Mémoires. — O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

Neyreneuf. — Vibrations circulaires des cordes.

J. Marie. — La législation ouvrière et l'initiative individuelle.

A. Gasté. — Malherbe, concessionnaire de terrains à bâtir sur le port de Toulon.

Chauvet. — Le travail. Études morales.

J. Denis. — Le XVIIIe siècle dans le XVIIe.

J. Carlez. — La Société philharmonique du Calvados (1827-1869). — Historique. — Souvenirs.

A Gasté. — Jules Simon. Quelques lettres intimes de sa jeunesse.

G. Lavalley. — Notice historique sur la Bibliothèque de Caen.

Poésies. — P. Harel. — Errants.

P. Blier. — Des ailes.
— Le roi de Thulé.
— A Leuconoé.

E. Travers. — En Bretagne.
— La ronde des pantins.

Ed. Sauterbau. — Sur la mort de Jules Simon.
— Stances à Lamartine

1897.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Recherches sur les tuyaux à anche à tirage.

Docteur VIGOT. — Le cidre peut-il servir de milieu de culture au bacille d'Eberth et au colibacille? — Expériences faites au Laboratoire de bactériologie de l'École de médecine de Caen.

A. GASTÉ. — Michel Menot.

J. MARIE. — Les lettres de Bossuet.

CHAUVET. — Le travail. Études morales.

L. DUGAS. — Émile Souvestre. — L'homme et le moraliste. D'après une correspondance inédite.

H. LUMIÈRE. — Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire.

G. LAVALLEY. — Philosophie d'amateur.

J. DENIS. — Études morales sur le XVIIe siècle. La doctrine de Jansénius.

E. CHAUVET. — Jacques Denis.

Poésies. — P. BLIER. — L'Anadyomène.
— A une figurine de Tanagra.
— Mousmé de rêve.

Ed. SAUTEREAU. — Le sommeil du canon.

1898.

Mémoires.— A. LETELLIER.— Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire.

NEYRENEUF. — Tuyaux sonores coniques.

A. DE SAINT-GERMAIN. — Note sur la quadrature du cercle.

CHAUVET. — Le travail. Études morales. — Les professions : médecine, barreau.

J. MARIE. — Sur le féminisme.

J. CARLEZ. — Musiciens allemands. L'abbé Vogler.

J. DENIS. — Études morales sur le XVII[e] siècle. Descartes.

G. LAVALLEY. — Le duc d'Aumont et les Cents-Jours en Normandie.

Poésies. — P. HAREL. — A. Gustave Le Vavasseur.

P. BLIER. — Idylles.

J. GERMAIN-LACOUR. — Le blanc et le noir. Scène en vers.

1899.

Mémoires. — NEYRENEUF. — Sur les résonances.

J. TESSIER. — Questions d'histoire contemporaine. — L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe.

J. MARIE. — De l'utilité des lettres classiques dans les démocraties.

J. DENIS. — Pascal. — L'homme.

A. GASTÉ. — Une demi-victime de Boileau. — Les poésies de Jean Bardou.

— Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet en 1775.

CHAUVET. — Le travail. Études morales. — Les professions : fonctions, magistrature.

G. LAVALLEY. — La presse en Normandie.
I. *Journal de l'Armée des Côtes.*
II. *L'Observateur Neustrien.*
III. *L'Ami de la Vérité.*

Poésies. — P. BLIER. — En beauté. — En honneur.
— Au coin du feu.
Ed. SAUTEREAU. — Obscurité.
— La chanson d'avril.

1900.

Mémoires. — A. DE SAINT-GERMAIN. — Problème relatif aux accélérations.

— La dernière année du XIXe siècle.

A. GASTÉ. — Du rôle de Scarron dans la querelle du Cid.

Abbé TOUGARD. — Le traducteur normand J. Petit.

CHAUVET. — Le travail. Études morales. — L'Université.

A. VISSIÈRE. — Pékin. Le palais et la cour.

A. GASTÉ. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen.

J. DENIS. — La Rochefoucauld, mémoire inédit.

E. TRAVERS. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Poésies. — P. HAREL. — Les cantonniers.
P. BLIER. — La confession de Merlin.
— Le repentir d'Ulysse.

1901.

Mémoires. — A. de Saint-Germain. — Contribution à la théorie du pendule sphérique.

A. Gasté. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen (*suite*).

— Voltaire à Caen en 1713.

H. Lumière. — Trois années au théâtre de Caen (juillet 1859-mai 1862).

Chauvet. — De çà, de là.

Poésies. — P. Harel. — Au village. — L'église.

P. Blier. — Adonis.

— Au logis du Pavillon, vieux souvenir du jeune temps.

— La clairière.

— Incantation.

Ed. Sauterreau. — Obscurité.

1902.

Mémoires. — A. Bigot. — Les eaux souterraines dans les régions calcaires.

J. Tessier. — L'expédition anglo-française de Chine en 1860. — Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou.

Comte de Charencey. — Manègre et Yak.

A. Gasté. — Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc Méhémet Effendi. — Journal de bord du chevalier de Camilly, de Brest à Constantinople et de Constantinople à Brest (juillet 1721-mai 1722). Documents inédits publiés d'après les manuscrits de M. d'Osseville.

— Un autographe de Victor Hugo (notes de voyage).

J. Carlez. — Les chansonniers de Jacques Mangeant étudiés au point de vue musical.

Chauvet. — Esquisses de psychologie sentimentale. — Le cœur humain. L'amour dans la famille.

Léon-G. Pélissier. — Lettres inédites de Gisbert Cuper à P.-Daniel Huet et à divers correspondants (1683-1716).

E. Travers. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

Poésies. — A.-P. Lemercier. — Réminiscences.
— Les apparences.
— Sonnets cuirassés.
— Vœu.

1903.

A. de Saint-Germain. — Étude sur une généralisation de la propriété fondamentale du potentiel.

Docteur Vigot. — Huîtres et fièvre typhoïde.

J. Tessier. — Le plan de l'archiduc Albert et le projet de triple alliance austro-franco-italienne en mars-juin 1870.

TABLE MÉTHODIQUE

I. SCIENCES.

1° JURISPRUDENCE. — QUESTIONS DE DROIT. — HISTOIRE DU DROIT ANCIEN ET MODERNE.

2° SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET SOCIALES. — PHILOSOPHIE MORALE. — ÉDUCATION. — ÉCONOMIE POLITIQUE. — ADMINISTRATION. — STATISTIQUE.

1895. Edmond Villey. — Les causes morales et sociales du socialisme contemporain.

1896. O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

1896. J. Marie. — La législation ouvrière et l'initiative individuelle.

1897. L. Dugas. — Émile Souvestre. — L'homme et le moraliste. D'après une correspondance inédite.

1897. G. Lavalley. — Philosophie d'amateur.

1898. Chauvet. — Le travail. Études morales. — Les professions : médecine, barreau.

1899. — Id. Fonctions, magistrature.

1900. — Id. L'Université.

1898. J. Marie. — Sur le féminisme.

1899. — De l'utilité des lettres classiques dans les démocraties.

1901. Chauvet. — De çà, de là.

1902. — Esquisses de psychologie sentimentale. — Le cœur humain. L'amour dans la famille.

1903. — Le mariage et l'éducation.

1903. Comte de Charencey. — Pensées et sentences.

3° SCIENCES MATHÉMATIQUES. — GÉNIE.

1895. A. de Saint-Germain. — Sur un problème relatif au frottement.

1898. — Note sur la quadrature du cercle.

1900. — Problème relatif aux accélérations.

1900. A. de Saint-Germain.— La dernière année du XIX[e] siècle.

1901. — Contribution à la théorie du pendule sphérique.

1903. — Étude sur une généralisation de la propriété fondamentale du potentiel.

4° SCIENCES PHYSIQUES.

1894. Neyreneuf. — Sur la réfraction du son.

1895. — Expériences d'acoustique.

1896. — Vibrations circulaires des cordes.

1897. — Recherches sur les tuyaux à anche à tirage.

1898. — Tuyaux sonores coniques.

1899. — Sur les résonances.

5° SCIENCES CHIMIQUES.

6° SCIENCES NATURELLES.

1896. O. Lignier. — Notes sur l'organisation générale et spécialement sur l'enseignement de la botanique dans les Universités de Liège, de la vallée du Rhin et de Wurtemberg.

1898. A. Letellier. — Action de l'électricité statique sur la direction suivie par la racine jeune de la fève vulgaire.

1902. A. Bigot. — Les eaux souterraines dans les régions calcaires.

7° SCIENCES MÉDICINALES.

1897. Docteur Vigot. — Le cidre peut-il servir de milieu de culture au bacille d'Eberth et au colibacille ? — Expériences faites au Laboratoire de bactériologie de l'École de médecine de Caen.

1903. — Huîtres et fièvre typhoïde.

II. ARTS.

ESTHÉTIQUE. — SCULPTURE. — PEINTURE. — MUSIQUE, ETC.

1894. J. Carlez. — Catel. Étude biographique et critique.

1896. — La Société philharmonique du Calvados (1827-1869). — Historique. — Souvenirs.

1898. — Musiciens allemands. L'abbé Vogler.

1902. — Les chansonniers de Jacques Mangeant étudiés au point de vue musical.

III. BELLES-LETTRES.

1° DISCOURS ET RAPPORTS ACADÉMIQUES.

1894. Comte DE SAINT-QUENTIN. — Inauguration du buste d'Isidore Pierre.

2° CRITIQUE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1894. J. DENIS. — Quiétisme : Fénelon et Bossuet.
1895. — Bossuet. Discours sur l'histoire universelle.
1896. A. GASTÉ. — Malherbe, concessionnaire de terrains à bâtir sur le port de Toulon.
1897. — Michel Menot.
1897. J. MARIE. — Les lettres de Bossuet
1897. J. DENIS. — Études morales sur le XVIIe siècle. La doctrine de Jansénius.
1898. — Descartes.
1899. — Pascal. — L'homme.
1899. A. GASTÉ. — Une demi-victime de Boileau. — Les poésies de Jean Bardou.
1899. — Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet en 1775.
1900. — Du rôle de Scarron dans la querelle du Cid.

1900. Abbé Tougard. — Le traducteur normand J. Petit.

1900 et 1901. A. Gasté. — Lettres inédites de P.-D. Huet à son neveu de Charsigné, conseiller et procureur général du Roi au bureau des finances de Caen.

1900. J. Denis. — La Rochefoucauld.

1901. A. Gasté. — Voltaire à Caen en 1713.

1902. — Un autographe de Victor Hugo.

1902, 1903 et 1904. Léon-G. Pélissier. — Lettres inédites de Gisbert Cuper à P.-Daniel Huet et à divers correspondants (1683-1716).

3° MÉLANGES LITTÉRAIRES ET HISTORIQUES.

1897. Henry Lumière. — Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire.

1901. — Trois années au théâtre de Caen (juillet 1859-mai 1862).

1903. Charles Joret. — Un helléniste-voyageur normand : J.-B. Le Chevalier, membre du Lycée de Caen, d'après sa correspondance avec Böttiger.

4° PHILOLOGIE. — LINGUISTIQUE. — ÉTUDES DES PATOIS.

1895. Comte de Charencey. — Étymologie orientale de quelques termes du vocabulaire basque.

1902. — Manègre et Yak.

5° GÉOGRAPHIE. — VOYAGES. — EXPLORATIONS. — DÉCOUVERTES.

1900. A. Vissière. — Pékin. Le palais et la cour.

1902. A. Gasté. — Retour à Constantinople de l'ambassadeur turc Méhémet Effendi. — Journal de bord du chevalier de Camilly, de Brest à Constantinople et de Constantinople à Brest (juillet 1721-mai 1722). — Documents inédits.

6° HISTOIRE.

1894. Louis Duval. — Un frère de Nicolas Foucquet : François, archevêque de Narbonne.

1895. G. Desdevises du Dézert. — D. Manuel Godoy.

1895. G. Lavalley. — Napoléon et la disette de 1812. A propos d'une émeute aux halles de Caen.

1896. — Notice historique sur la Bibliothèque de Caen.

1898. — Le duc d'Aumont et les Cent-Jours en Normandie.

1899. J. Tessier. — Questions d'histoire contemporaine. — L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe.

1899. G. Lavalley. — La presse en Normandie.

I. *Journal de l'Armée des Côtes.*
II. *L'Observateur Neustrien.*
III. *L'Ami de la Vérité.*

1902. J. TESSIER. — L'expédition anglo-française de Chine en 1860. — Le prétendu guet-apens de Toung-Tcheou.

1903. — Le plan de l'archiduc Albert et le projet de triple alliance austro-franco-italienne en mars-juin 1870.

1903. Henri PRENTOUT. — Introduction à l'histoire de Caen.

7° MÉMOIRES ARCHÉOLOGIQUES.

8° BIOGRAPHIES. — BIOGRAPHIES NORMANDES. — MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

1894. Docteur MAHEUT. — Notice sur Guillaume Mahieu de Mayseret, médecin ordinaire du Roi, né à Saint-Remy-sur-Orne en 1711.

1896. A. GASTÉ. — Jules Simon. Quelques lettres intimes de sa jeunesse.

1897. E. CHAUVET. — Jacques Denis.

1900 et 1902. E. TRAVERS. — Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire.

1903. — Notice biographique et littéraire sur Armand Gasté.

IV. POÉSIES.

1894. Émile Travers. — La ballade des chats.
1895. — Philippe le Cat ou le Cotentin en 1429.
1896. — En Bretagne.
1894. G. Le Vavasseur. — La Saint-Jean d'été.
1895. — Août.
1895. Ed. Sauterreau. — Jeanne d'Arc. Sonnet. — Pommiers en fleurs. Sonnet normand. — La poésie.
1896. — Sur la mort de Jules Simon. — Stances à Lamartine.
1897. — Le sommeil du canon.
1899. — Obscurité. — La chanson d'avril.
1901. — Obscurité.
1895. Ach. Millien. — A un peintre.
1896. Paul Harel. — Errants.
1898. — A Gustave Le Vavasseur.
1900. — Les cantonniers.
1901. — Au village. — L'église.
1894. P. Blier. — A un ami vieillissant. — Le pays fantôme. — La cloche qui ne sonne pas. — Le lys.
1896. — Des ailes. — Le roi de Thulé. — A Leuconoé.
1897. — L'Anadyomène. — A une figurine de Tanagra. — Mousmé de rêve.
1898. — Idylles.
1899. — En beauté. — En honneur. — Au coin du feu.



TABLE ALPHABÉTIQUE

(NOMS D'AUTEURS)

